This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

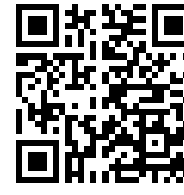

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

WIDENER
HN HXL5 U

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ARTS ET SCIENCES

DE CARCASSONNE

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

DE

CARCASSONNE

TOME VIIe

CARCASSONNE
GABELLE, BONNAFOUS ET Cie, IMPRIMEURS DE LA SOCIÉTÉ
50, RUE DE LA MAIRIE, 50.

1894

Digitized by Google

Fr 29.33

HARVARD COLLEGE LIBRARY
F. C. LOWELL FUND
July 15, 1920

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

COMPOSANT

LA SOCIÉTÉ DES ARTS ET SCIENCES DE CARCASSONNE

Au moment de la publication du présent fascicule

en 1894

BUREAU :

MM. LE PRÉFET DE L'AUDE, *président-né* ;
Théodore ROUSSEAU, ✠, ✪, *président* ;
Bernard COSTE, ✪, *secrétaire* ;
Jules DESMAREST, *trésorier* ;
Edmond SOURBIEU, *archiviste.*

MEMBRES RÉSIDANTS :

MM. Isidore NELLI, architecte,	1857
Charles-Emile SAULNIER, architecte, inspecteur des édifices diocésains,	1858
Prosper MONTÈS, banquier,	1868
Henri MALRIC, avocat, docteur en droit,	1870
Louis FÉDIÉ, A. ✪, homme de lettres,	1873
Emile ROUMENS, artiste peintre, conservateur du Musée de peinture,	1874
Théodore ROUSSEAU, M. A. ✠, ✪, insp^{r} des forêts,	1877
Théodore SABATIER, A. ✪, professeur au lycée,	1880
Jules DESMARETS, architecte du département,	1880
Antoine RIVES, artiste peintre,	1882
Charles SCHEURER, ✪, professeur de musique,	1885
Théodore JALABERT, docteur en médecine,	1887

Digitized by Google

Maurice BOUFFET, ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 1887
Urbain ATHANÉ, ✪, inspecteur d'académie, I. P., 1888
Henri PULLÈS, ingénieur civil, 1888
André MAURE, A. ✪. professeur au lycée, 1888
Général DE LA SOUJEOLE, G. C. ✻, ✪, I. P., 1888
Pierre CASTEL, avocat, ingénieur civil, 1888
Louis GAVOY, entomologiste, 1888
Edmond SOURBIEU, conchyliologiste, 1889
Abbé Edmond BAICHÈRE, 1889
Antoine CROS-MAYREVIEILLE, 1890
Bernard COSTE, ✪. 1890
IZARD, bibliothécaire de la ville de Carcassonne, 1890
GRILLIÈRES, ✻, colonel du Génie en retraite, 1892
Camille BLOCH, archiviste du département, 1892
DE THEULE, homme de lettres, 1892
Abbé SABARTHÈS, homme de lettres, 1893
Marius ESPARSEIL, architecte, 1893
Frédéric LAUTH, 1894

Anciens membres résidants nommés membres honoraires :

Adolphe JOUY DE VEYE, homme de lettres, 1877
Charles DE ROLLAND DU ROQUAN, 1877
François PONTET, ✻, ✪, inspecteur d'académie honoraire, 1893
Joseph BONNET, de Montolieu, 1885

Liste des membres correspondants

MM. Hippolyte FAURE, à Narbonne, 1856
Abbé Alexandre COSTE, curé de Pieusse, 1853
CABANEL, artiste peintre, à Paris, 1857
Félix AUBERTIN, ✻, ancien sous préfet de Limoux, 1858
Henri DARIF, homme de lettres, 1859

Digitized by Google

ROBITAILLE, chanoine d'Arras, 1860
DE MARTIN, fils, médecin à Narbonne, 1860
Jules BENOIT, juge à Gannat, 1861
Charles FIERVILLE, censeur au lycée de Versailles, 1861
Charles DAT DE SAINT-FOULC, 1862
CATUFFE, proviseur au lycée d'Agen, 1862
Charles FORTRARY, officier en retraite, 1863
Gabriel TOUSSAINT, pharmacien à Castelnaudary, 1863
SOUCAILLE, professeur à Béziers, 1864
Docteur TISSEYRE, ex-médecin militaire, 1864
P. FONCIN, insp. général de l'instruction publique, 1865
PARISET, ex-receveur particulier à Castelnaudary, 1868
Casimir PONS, de Rivel, 1871
MAFFRE, avocat à Béziers, 1872
Abbé DE ROQUELAURE, curé de Carcanières, 1877
Edouard FLEURY, à Troyes, près Laon (Aisne), 1878
Auguste DITANDY, inspecteur d'académie, 1879
Aristide BARNIER, ingénieur de mines à Tuchan, 1879
Justin BELLANGER, homme de lettres à Paris, 1879
Jean-Paul LAURENS, artiste peintre à Paris, 1880
Albert TIENNET, à Béziers, 1880
Emile CARTAILHAC, à Toulouse, 1880
Germain SICARD, château de Rivière, près Caunes, 1880
Dr Pierre-Barthélemy PRUNIÈRES, à Marvejols, 1881
Marquis de NETTANCOURT, à Poitiers, 1881
Louis NOGUIER, à Béziers, 1881
Adalbert DE FANIEZ, à Paris, 1881
Abbé Jacques DEGUA, curé de Villemoustaussou, 1881
Gabriel ROGERY, professeur au lycée de Montpellier, 1882
Jean GALTIER, garde mines à Albi, 1883
Abbé Raymond ANCÉ, curé de Greffeil, 1883
Frédéric FABER, homme de lettres, 1883
Justin PÉPRATX, homme de lettres à Perpignan, 1884
Docteur CHAVANETTES, à Tuchan, 1884
COCHET, ingénieur des télégraphes, à Montpellier, 1885
Jules DE LAHONDÈS, homme de lettres à Toulouse, 1885
Albert FABRE, homme de lettres, 1885

Digitized by Google

Paul LEGOUX, peintre d'histoire à Paris, 1885
Monseigneur CONSTANS, camérier de S. S, 1886
BÉRALDI, O. ✲, ancien sénateur à Paris, 1886
Henri BÉRALDI, à Paris, 1886
Armand SCHEURER, à Buenos-Ayres, 1887
Jean-Paul LAURENT, archiviste à Mézières, 1887
Gabriel CROS-MAYREVIEILLE, à Narbonne, 1887
Abbé Henri BOUDET, curé de Rennes-les-Bains, 1888
E. BEAUMETZ, artiste peintre à Limoux, 1888
Gy MÉLIX, capitaine en retraite à Bône (Algérie), 1888
Adrien BARET, professeur d'anglais au Lycée Henri IV, à Paris, 1888
P. M. VIEULES, ancien universitaire à Albi, 1888
Gustave MARTY, archéologue à Toulouse, 1888
Paul GUILLAUME, archiviste des Hautes-Alpes, 1889
Paul SABATIER, professeur à la Faculté des sciences de Toulouse. 1889
E. MALAVIALLE, professeur d'histoire au lycée de Montpellier, 1889
Eugène PÉPRATX, de Perpignan, 1889
Eugène RÉGISMANSET, inspecteur d'académie, 1889
FAVATIER, père, président de la commission archéologique de Narbonne, 1892

Digitized by Google

Présidents de la Société depuis sa fondation

MM. Métain GODAR,			1836 1837
Armand COUMES,			1838 1844
DENISSE,		1846 1853	1861
JOUVIN,			1846 1850
MAHUL,			1847
MARCOU père,			1848
CROS-MAYREVIEILLE,			1849 1851
CABRIER,			1852
ROQUES-SALVAZA,			1853
Oscar DE ROLLAND DU ROQUAN,		1854 1860	1864
Abbé BARTHE,			1855
BELLEMANIÈRES,			1856
BIROTTEAU,		1857 1867	1872
Baron PEYRUSSE,			1858
CORNET PEYRUSSE,		1859 1866	1876
DOUGADOS,		1863 1873	1878
COSTE-REBOULH,		1865 1867	1880
JAUBERT,			1868 1879
LABAT,			1869
Abbé CROS,			1870
ARNAL,			1871
MONTÉS,		1874 1889	1891
COURTEJAIRE,			1875
FÉDIÉ,		1877 1884	1888
MALRIC,			1881
ROUSSEAU,		1882 1887	1894
Docteur RIVIÈRE,			1883
COURTIAL,			1885
SABATIER,			1886
Général DE LA SOUJEOLE,			1890
MAURE,			1892
GRILLIÈRES,			1893

Digitized by Google

LISTE

DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES CORRESPONDANTES

Alpes-Maritimes

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

Ariège

Société ariégeoise des sciences, lettres et arts, à Foix.

Aude

Société de lecture, à Carcassonne.
Société d'études scientifiques de l'Aude, à Carcassonne.
Commission archéologique et littéraire de l'arrondissement de Narbonne, à Narbonne.

Aveyron

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à Rodez.

Basses-Alpes

Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, à Digne.

Basses-Pyrénées

Société des sciences, lettres et arts, à Pau.

Calvados

Société française d'archéologie, à Caen.

Charente-Inférieure

Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis, à Saintes.
Société linnéenne de la Charente-Inférieure, à Royan-les Bains.
Société d'agriculture, belles lettres et arts, à Rochefort.

Côte-d'Or

Société d'agriculture de Dijon.

Digitized by Google

Doubs

Société de médecine de Besançon.
Société d'émulation de Montbéliard.

Drôme

Société d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers, à Romans.

Eure

Société des Amis des arts du département de l'Eure, à Evreux.

Finistère

Société académique des arts et belles-lettres, à Brest.

Gard

Société scientifique et littéraire, à Alais.
Société académique de Nimes.

Gironde

Société archéologique de Bordeaux.

Haute-Vienne

Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.

Haute-Loire

Société d'agriculture, sciences, arts et commerce, au Puy.

Hautes-Alpes

Société d'études historiques, scientifiques, artistiques et littéraires des Hautes-Alpes, à Gap.

Haute-Garonne

Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
Société archéologique du Midi de la France à Toulouse.
Société d'histoire naturelle de Toulouse, à Toulouse.

Hérault

Société archéologique de Montpellier.
Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
Société pour l'étude des langues romanes, à Montpellier.
Société d'études des sciences naturelles de Béziers.

Digitized by Google

Académie des sciences et lettres de Montpellier.

Ille-et-Vilaine

Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.

Indre-et-Loire

Société française d'archéologie, à Tours.

Landes

Société de Borda, à Dax.

Lot-et-Garonne

Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

Loire-Inférieure

Bulletin de la société des sciences naturelles de l'Ouest de la France, à Nantes.

Lozère

Société académique de Mende.

Manche

Société académique de Cherbourg.

Marne

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de Châlons-sur-Marne.

Meurthe-et-Moselle

Académie de Stanislas, à Nancy.

Oise

Société d'agriculture de Compiègne.

Pyrénées-Orientales

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

Association polytechnique des Pyrénées-Orientales pour l'instruction gratuite des adultes, à Perpignan.

Rhône

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

Digitized by Google

Seine

Feuille des jeunes naturalistes, à Paris.

Société philotechnique, à Paris, rue de la Banque, 8.

Association philotechnique pour l'instruction gratuite des adultes, à Paris, rue Serpente, 24.

Seine-Inférieure

Société des sciences et des arts agricoles et horticoles du Hâvre.

Seine-et-Oise

Société des sciences naturelles et médicales de Versailles.

Tarn

Société des sciences, arts et belles-lettres, à Albi.

Tarn et-Garonne

Société des sciences, belles-lettres et arts, à Montauban.

Société archéologique et historique de Tar-et-Garonne, à Montauban.

Var

Société académique du Var, à Toulon.

Société d'études scientifiques et archéologiques du Var, à Draguignan.

Vaucluse

Académie de Vaucluse, à Avignon.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES ÉTRANGÈRES

Etats-Unis d'Amérique

Smithsonian institution, à Washington.

Suède

Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités de Suède, à Stockholm.

Bibliothèques publiques recevant les mémoires de la Société

Montpellier, bibliothèque municipale.
Paris, bibliothèque du Palais du Trocadéro.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 15 Janvier 1893

PRÉSIDENCE DE M. MAURE

Etaient présents : MM. ATHANÉ, BAICHÈRE, CASTEL, COSTE, DESMAREST, Colonel GRILLIÈRES, Général DE LA SOUJEOLE, MONTÈS, PONTET, ROUMENS, SCHEURER, SOURBIEU.

M. Bloch s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Docteur Marfan, membre du Conseil général de l'Aude et maire de Castelnaudary, est nommé membre correspondant de la Société.

M. le Président communique à la Société une lettre du Ministère de l'Instruction publique pour l'informer que le Congrès des Sociétés savantes se réunira à Paris le 4 avril 1893. Il remercie en même temps M. Hippolyte Faure de Narbonne de l'envoi de son ouvrage intitulé : *Tableau comparé de la mortalité proportionnelle et du prix de revient de la journée dans la charité de Narbonne et dans 72 hospices de l'Europe* dont il a fait hommage à la Société. Ce généreux et infatigable travailleur n'oublie jamais

Digitized by Google

dans ses largesses et la Société des Arts et Sciences et la Bibliothèque municipale à laquelle il a déjà offert ses nombreux et savants ouvrages.

Il est procédé ensuite à l'élection du nouveau Président dont l'unanimité des voix s'est portée sur le colonel Grillières.

Avant de quitter le fauteuil de la présidence, M. Maure paye un juste tribut d'éloges à la mémoire de notre regretté confrère, Raymond Alary, enlevé subitement à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis. La Société a perdu en lui un artiste et un poète.

M. Maure parle ensuite de l'inauguration de l'exposition de peinture organisée dans les Salons de la Mairie par les soins de la nouvelle Société des Beaux-Arts et dont l'entreprise a été couronnée d'un plein succès.

La Société des Arts et Sciences ne pouvait rester indifférente aux efforts de sa jeune sœur à laquelle elle désire prouver sa bienveillante sympathie. Comme par le passé, elle s'intéresse toujours à tout ce qui concerne l'Art et le commerce du Beau. Depuis longtemps déjà, elle avait fait part de ses bonnes intentions à M. Roumens, Président de la Société des Beaux-Arts, et lui avait souhaité une heureuse bienvenue. Elle n'a fait en cela que suivre ses anciennes traditions. Personne, en effet, n'ignore que c'est grâce aux efforts persévérants de la Société des Arts et Sciences et à ses largesses souvent renouvelées que le Musée de Carcassonne doit de posséder plusieurs tableaux d'un grand prix et dont les noms des artistes qui les ont exécutés prouve suffisamment la valeur.

C'est Elle qui, en dehors de ses acquisitions particulières et souvent renouvelées, profitant de ces grands tour-

Digitized by Google

nois agricoles et industriels, a toujours voulu rehausser l'éclat de ces fêtes de l'intelligence et du travail en organisant en même temps, des concours de poésies et des expositions de Beaux-Arts qui ont attiré dans notre ville les œuvres de plusieurs de nos grands Maîtres.

Ces expositions qui eurent lieu à l'occasion des concours régionaux de 1859, 1867, 1876, 1884, ont laissé des souvenirs agréables qui ne s'effaceront pas de sitôt. Les amateurs de notre région, comme la Société des Arts et Sciences ont prouvé aux artistes qu'ils leur étaient reconnaissants, en faisant des achats nombreux dont plusieurs ornent notre Musée ou des galeries particulières, et en organisant des loteries d'œuvres d'art.

On ne saurait oublier aussi que les donateurs les plus généreux de la Bibliothèque ou du Musée étaient des membres de la Société des Arts et Sciences. A ce sujet, il nous sera permis de rappeler les noms des Mahul, Docteur Bellemanière, Cornet-Peyrusse, Coste Reboulh, qui ont enrichi la Bibliothèque de nombreux et savants ouvrages. Ce dernier a encore embelli notre Musée en lui léguant ses tableaux, dessins, gravures et objets précieux qui sont venus s'ajouter à ceux déjà donnés par notre confrère Gineste, et à la belle collection aussi riche que variée de Courtejaire.

Tous les ans, la Société des Arts et Sciences offre des médailles aux élèves les plus méritants de nos écoles municipales de dessin et de musique. C'est dire qu'elle témoigne le plus vif intérêt à tous nos artistes et s'associe à leurs succès.

Aussi a-t-elle décidé de les encourager encore d'une

Digitized by Google

manière absolument désintéressée en disposant d'une partie de ses faibles ressources pour l'achat d'une œuvre digne de figurer honorablement dans le Musée de notre ville.

A cet effet, elle a nommé une Commission qui a été chargée d'acquérir un ouvrage des plus méritants du Salon. Une fois encore elle a fait œuvre utile et prouvera autant aux artistes exposants qu'à la nouvelle Société des Beaux-Arts que la sœur aînée n'oublie point ses bonnes et anciennes traditions. La Société des Arts et Sciences ne formule qu'un désir : c'est de voir placer sur chacun des tableaux qu'elle a déjà offerts une plaque qui indique et perpétue sa générosité : *Cuique suum.*

M. Maure cède le fauteuil de la présidence à M. le colonel Grillières qui en termes émus exprime toute sa reconnaissance pour le témoignage de sympathie spontanée qui lui a été donné. Il remercie M. Maure des qualités éminentes qui le distinguaient comme Président et qu'il a toujours déployées pour le bien de la Société des Arts et Sciences. A défaut d'expérience, qu'il aura bientôt acquise, M. Grillières apporte avec lui toute sa bonne volonté à laquelle vient se joindre l'autorité de sa grande érudition. Notre nouveau Président peut être assuré que la Société est heureuse de le voir placé à sa tête, et que le concours de chacun de nous lui est assuré d'avance pour lui faciliter ses nouvelles fonctions.

M. l'abbé Baichère offre à la Société sa brochure intitulée : *Lithologie des Ecoles* dont M. Castel s'est chargé de faire le compte-rendu dans une de nos prochaines séances. Il fait ensuite l'analyse du *Bulletin de Saintonge et d'Aunis*, XIIe volume, 6e livraison, qui est formé par la *Revue des Archives historiques* concernant la

Digitized by Google

monographie de plusieurs familles importantes de cette région, et les différents travaux qui y ont été exécutés.

Le compte-rendu du *Bulletin périodique* de la Société Ariégeoise, IVe volume, n° 7, est fait par M. Pontet. Cette brochure renferme un travail de M. l'abbé Castet sur les études grammaticales du dialecte gascon. C'est une série de conjugaisons de verbes avec leur modifications comparés aux verbes français.

M. le Colonel Grillières analyse les *Mémoires* de la Société d'émulation de Montbéliard, XXIe volume, 3e fascicule. Ce bulletin très intéressant renferme un compte-rendu de M. Courteseau sur l'hiver de 1890-1891 à Montbéliard. Comme dans toute la France, cet hiver a été plus remarquable par la durée et la continuité du froid que par son intensité. Les observations de M. Courteseau portent sur la température, la gelée, la terre gelée, les chutes de neige et le séjour de la neige sur le sol, ainsi que sur les rivières gelées. Cette dernière surtout a fixé l'attention du rapporteur parce qu'elle se rattache à un phénomène un peu perdu de vue et qui a été remis par la presse à l'ordre du jour. Il concerne la formation de la glace sous l'eau dans le fond des rivières. Après avoir nié le fait, on en a peut-être abusé et certains publicistes ont soutenu que les rivières gèlent à leur surface parce que des parcelles de glace venant du fond en déterminent la prise instantanée, de même qu'un fragment de cristal jeté dans une solution sursaturée en provoque la solidification. C'est seulement dans les endroits peu profonds où court une eau limpide, que ce phénomène a pu être observé. La congélation, il est vrai, débute à la surface et contre les bords ; mais une glace bien distincte ne tarde pas à se former sous l'eau au milieu du chenal

Digitized by Google

libre autour des pierres les plus saillantes, sous la forme de petits îlots qui grossissent peu à peu sans se réunir à la glace superficielle, laquelle finit par tout envahir, si l'abaissement de température est à un degré suffisant. Il se produit évidemment un phénomène analogue à celui de la gelée blanche.

Il a été reconnu que la chaleur obscure rayonne à travers l'eau courante, et cela suffit pour expliquer que pendant les nuits sereines le lit des rivières peu profondes puisse tomber à une température légèrement inférieure à zéro, en commençant par les corps qui offrent le plus de saillie et qui, étant recouverts d'une couche d'eau plus mince, se refroidissent plus vite. Ils constituent ainsi des centres attractifs en modérant la vitesse du courant au-dessous d'eux et facilitent la congélation du liquide. L'auteur en conclut que ce qui ajoute encore à l'analogie entre la glace du fond et la gelée blanche, c'est que la première n'est qu'une masse poreuse et sans consistance formée de cristaux incohérents exactement comme le givre.

Cette brochure renferme encore des détails fort intéressants sur le village de Saint-Dizier, dont la réputation comme lieu de pèlerinage pour la guérison de la folie remonte à une époque fort éloignée et s'est perpétuée jusqu'à 1860 environ. Les malades étaient soumis à plusieurs épreuves qui comprenaient trois traitements : physique, moral et religieux. Les aliénés étaient amenés de fort loin à Saint-Dizier ; mais on y remarquait surtout un grand nombre de démonopathes. Le culte de Saint-Dizier rappelle celui de la Sainte de Gheel en Belgique ; mais dans cette dernière

Digitized by Google

localité les malades y sont soumis à un traitement médical approprié à leur état.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président distribue les ouvrages à analyser et la séance est levée.

Le Secrétaire,
B. COSTE.

Séance du 5 Février 1893

PRÉSIDENCE DE M. LE COLONEL GRILLIÈRES

Etaient présents : MM. ATHANÉ, BLOCH, BOUFFET, BAICHÈRE, COSTE, DESMAREST, FÉDIÉ, GAVOY, DE LA SOUJEOLE, MONTÈS, PONTET, ROUSSEAU, RIVES, ROUMENS, SCHEURER, SOURBIEU.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts indiquant les dispositions à prendre par les délégués des Sociétés des départements et fixant au 25 février les demandes de parcours gratuits. M. Bloch, archiviste du département, a été chargé de représenter la Société des Arts et Sciences au Congrès des Sociétés qui se réunira à Paris le 4 avril 1893.

M. Gabelle, imprimeur, communique une lettre d'un étranger qui demande des renseignements sur

Digitized by Google

les articles parus dans les Mémoires de la Société au sujet du *Philomena*. M. Fédié a bien voulu se charger de cette réponse et a offert à la Société le dernier bulletin de l'*Alliance française*.

M. le Trésorier fait le compte-rendu des dépenses de l'année 1892. Ce travail sera remis à M. Sabatier, rapporteur de la Commission des finances.

M. Desmarest lit ensuite le rapport dont il a été chargé comme membre de la commission que vous aviez désignée pour le choix et l'achat du tableau gracieusement offert au Musée de Carcassonne par la Société des Arts et Sciences.

M. Pontet fait le compte-rendu du Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes dans lequel se trouve la fin de l'historique de l'Ecole centrale de Gap et qui en 1804 fut remplacée par le Collège.

M. l'abbé Baichère analyse le n° 267 de la feuille des jeunes naturalistes. Il donne ensuite de nombreux détails sur les sept premiers fascicules du *Bulletin d'histoire ecclésiastique*, 12e année, 1892. Ce volume contient plusieurs documents qui intéressent l'histoire et l'archéologie des départements de la Drôme et de l'Isère.

Le compte-rendu du *Bulletin de Borda* est fait par M. le Général de la Soujeole.

M. Rousseau analyse la *Revue du département du Tarn*, 2e série, 1re année, septembre et octobre 1892. Ce bulletin contient :

1° Le récit des excursions faites par M. Cabié pour connaître la constitution géologique des terrains com-

Digitized by Google

pris entre Albi et Toulouse, et dont l'exposé pourra faciliter l'étude du sol de cette contrée.

2° Des détails concernant l'existence d'un M. Meyer, député du Tarn de 1792 à 1802 et qui était originaire de Mazamet. Ayant voté la mort de Louis XVI, il fut exilé après la rentrée des Bourbons, malgré une adhésion formelle à leur gouvernement, et dut subir l'application de la loi du 12 janvier 1816 concernant les régicides. Retiré en Suisse, il ne put rentrer en France qu'après la Révolution de 1830 et vint mourir au bout de quelques jours à Villeneuve-les-Chanoines; la moitié de sa fortune, 150,000 francs environ, fut léguée par lui à l'hospice de Carcassonne. Une somme égale devint la propriété de la ville de Mazamet et de ses héritiers collatéraux.

Ce bulletin renferme aussi un mémoire relatif à une partie de l'histoire de l'abbaye de Sorèze dont la fondation remonte à Pépin le Bref en 758 et qui reçut de nombreuses donations de la part des rois carlovingiens. Cette notice mentionne les propriétés affectées aux besoins de l'abbé et à ceux des moines, car ils étaient distincts, ainsi que tous les bénéfices ecclésiastiques, taxes et dîmes en fourrage, vins, droits de mouture, etc., constituant les revenus de cet établissement.

Comme dans toutes les corporations anciennes du clergé régulier, il y eut à Sorèze beaucoup de vicissitudes. Un fait digne de remarque, c'est que chaque moine avait un domestique. Ces serviteurs portaient le titre d'officiers claustraux et remplissaient les fonctions d'ouvriers, d'infirmiers, de camériers, de sacristains, d'aumôniers, et le travail des moines en était d'autant plus simplifié.

Digitized by Google

M. Bloch, archiviste du département, communique à la Société trois documents extraits des archives de l'Aude. Le premier est un recensement par nombre de feux de la population du diocèse de Saint-Papoul, fait à l'occasion de la levée d'un subside de guerre contre les Anglais ordonnée par mandement de M. Louis de Sancerre, capitaine général du Languedoc (4 janvier 1394). D'après ce texte, le diocèse aurait compris 730 feux. Parmi les lieux qui méritent une mention à raison de leur population, il faut citer : Chastelneufdary (Castelnaudary) qui avait 203 feux ; le Villar Savary (Villasavary), 55 ; Avignonnet, 73 ; le Mas-Saintes-Puelles, 54.

D'après un autre document, M. Bloch corrige une erreur courante sur la date d'origine de la profession de couturier. On croit communément et de récents auteurs l'ont affirmé, qu'elle ne remonte pas à plus de trente années. En réalité, il existait déjà des tailleurs pour femmes au siècle dernier, sinon antérieurement, comme le prouve le contrat d'apprentissage de Jean Loze, ancien enfant de chœur de l'église Saint-Michel de Castelnaudary, dont le chapitre le place chez Guillaume Barrau, maître tailleur, (21 mai 1753).

Enfin M. Bloch fait connaître un troisième texte de l'époque révolutionnaire. C'est une délibération du Conseil Général de la commune de Carcassonne à la date du 7 janvier 1794. Sur la demande de la Société populaire de la Ville Basse, il décide de remettre le mariage du « citoyen Ferrier, curé de Saint-Vincent » et de deux autres prêtres « les citoyens Cazanobe et Joly » au jour de la fête décadaire qui doit être célébrée en l'honneur de la prise de Toulon, et il fixe

Digitized by Google

au maximum de six cents livres et au minimum de cinq cents la dotation qui sera donnée à chaque mariage.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président distribue les ouvrages à analyser et la séance est levée.

Le Secrétaire,
B. COSTE.

Séance du 5 Mars 1893

PRÉSIDENCE DE M. LE COLONEL GRILLIÈRES

Etaient présents : MM. BAICHÈRE, BLOCH, CANTEGRIL, CASTEL, COSTE, DESMAREST, FÉDIÉ, GAVOY, Général DE LA SOUJEOLE, MAURE, MONTÈS, PULLÈS, ROUMENS, RIVES, ROUSSEAU, SABATIER, SAULNIER, SOURBIEU.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est donné lectnre :

1° D'une lettre du ministère du Commerce, de l'Industrie et des Colonies, indiquant l'organisation et l'époque des différents congrès qui auront lieu à Chicago pendant la durée de l'exposition internationale.

2° D'une lettre de M. le Dr Marfan qui remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres correspondants.

Digitized by Google

M. Maure dépose sur le bureau un liard de France qui a été offert par M. Bernard Pech de Pezens. Sur le côté droit, ce liard représente le buste de Louis XIV. Au revers, des fleurs de lys au millésime de 1694. Ce liard sera placé dans une des vitrines du Musée.

M. l'abbé Baichère offre pour la bibliothèque de la Société un exemplaire du deuxième fascicule de son travail intitulé : *Contributions à la flore des Corbières et du bassin de l'Aude.*

Le même naturaliste signale à Carcassonne la présence de l'*Holosteum umbellatum L.* et du *Stellaria Boreana Jord.* Ces deux plantes peu répandues dans la région de l'Aude croissent dans les champs à l'ouest du cimetière de Saint-Vincent en compagnie du *Draba verna Ceratocephalus falcatus* et autres espèces vernales plus ou moins communes.

M. Baichère fait ensuite le compte-rendu de la *Feuille des jeunes naturalistes*, n° 268, 1er février 1893, et celui du *Bulletin de la Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France*, tome II, n° 4, 1892. Ce fascicule renferme plusieurs articles concernant la géologie et la minéralogie de cette partie de la France, ainsi que le catalogue des plantes vasculaires de l'île de Noirmoutier par M. Viaud-Grand-Marais.

Il est à remarquer que plusieurs de ces plantes qui sont très répandues dans cette région sont rares dans la nôtre.

Ce même naturaliste fait une intéressante communication sur les mœurs nocturnes des vipères. Les habitudes nocturnes des vipères qui étaient mal connues et même niées jusqu'ici sont dues particulièrement à l'organisation

Digitized by Google

optique de ces reptiles. Leur pupille est disposée d'une façon analogue à celle des chats et des oiseaux nocturnes. Cette disposition permet d'expliquer l'heure tardive à laquelle ces animaux font leur chasse, et le peu de danger qu'il y a de les approcher à certaines heures de la journée. Ce fait a été observé par notre confrère, M. Gavoy.

M. Fédié rend compte des articles qui figurent dans la *Revue Méridionale*, janvier 1893. En tête de ce fascicule figure un fragment d'un poème en prose intitulé : *Maguelonne détruite*, par M. Xavier de Ricard. Pour apprécier ce travail, il convient d'attendre la publication de la seconde partie.

Un deuxième article est consacré à une étude sur le mouvement félibréen par M. Achille Rouquet. L'auteur, commentant une nouvelle revue intitulée : *Le Félibrige latin*, fondé par M. Roque Ferrier, nous signale le schisme survenu entre les deux écoles provençale et languedocienne.

Le grief invoqué par les poètes languedociens qui ont provoqué cette scission consiste notamment en ce que les félibres des bords du Rhône exercent leur action dans un sens rétrogade et aussi dans un sens exclusif en faisant du félibrige une question personnelle à la Provence. Les felibres languedociens ont donc arboré leur drapeau qui est multicolore et ils prêchent le félibrisme en invoquant les avantages de la décentralisation. On ne saurait les encourager dans leur tentative, car sous prétexte de décentralisation littéraire, ils voudraient établir l'autonomie de chaque province et travailler ainsi à amoindrir notre unité nationale. Tout le bruit qui se fait autour de cette question se réduit à une rivalité d'idiomes qu'il convient de ne pas encoura-

Digitized by Google

ger. Leur fédéralité aurait pour conséquence de faire revivre la multiplicité des langues qui fut une des plaies du moyen-âge et qu'on a cherché à détruire depuis la Renaissance.

Le troisième sujet traité dans ce numéro de la Revue a pour titre : *Les peintres carcassonnais malades de la crise*, fable filtrée de La Fontaine. Comme l'on voit, le titre débute par un jeu de mots qui n'a pas le mérite de la nouveauté. L'auteur, en voulant paraphraser l'une des excellentes pièces de notre grand fabuliste, a essayé de faire ce que l'on appelle en langage littéraire une fable d'application.

Or, pour ce genre de travail, il faut une grande délicatesse de tact et de goût, tant dans l'éloge que dans la critique. Il faut aussi, au lieu de généraliser, mettre individuellement en scène les personnages que l'on veut reproduire en voilant leurs portraits d'une façon discrète et cependant assez transparente. L'auteur ne semble pas s'être bien rendu compte des difficultés du sujet tel qu'il devrait être traité, et son travail d'appréciation pourrait involontairement s'appliquer à d'autres artistes peintres aussi bien qu'à ceux de Carcassonne.

Le compte-rendu de l'examen des comptes de la Commission des finances pour les dépenses de l'exercice 1892 est fait par M. Gayoy. Tous les comptes ont été approuvés et M. le Président adresse ses remerciements et des félicitations à M. Desmarest, trésorier de la Société.

M. Roumens, Président de la Société des Beaux-Arts, informe la Société des Arts et Sciences que le tableau de Vacherot : *Paysanne gardant ses Vaches*, a été placé dans une des galeries du Musée.

Digitized by Google

A ce sujet, M. Desmarest fait observer qu'il est profondément regrettable que la ville de Carcassonne ne possède point un local spécialement affecté aux expositions des beaux-arts. La Société approuve l'opinion émise par notre confrère et elle émet le vœu que l'administration municipale cherche par tous les moyens possibles à créer une salle de fêtes ou d'expositions digne de notre cité. Le magnifique résultat obtenu au magasin à fourrages, lors de la dernière exposition organisée en 1884, par la Société des Arts et Sciences, pourrait encourager notre municipalité à s'entendre avec l'administration militaire afin d'obtenir la cession de ce vaste local qui réunit toutes les conditions désirables.

Il est ensuite procédé à l'élection d'un membre résidant. M. de Teule ayant réuni la majorité des suffrages est proclamé membre résidant de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le Secrétaire,
B. COSTE.

Séance du 26 mars 1893

PRÉSIDENCE DE M. LE COLONEL GRILLIÈRES

Etaient présents : MM. ATHANÉ, abbé BAICHÈRE, BLOCH, COSTE, DESMAREST, CANTEGRIL, GAVOY, Général DE LA SOUJEOLE, MONTÈS, PONTET, PULLÈS, ROUSSEAU, RCUMENS, RIVES, SABATIER, SOURBIEU, DE TEULE.

Digitized by Google

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est donné lecture :

1° D'une lettre de M. Lancelevée, President de la Société d'Etudes des sciences naturelles d'Elbœuf. Cette Société désire échanger ses publications contre les travaux de notre Société. Il sera fait droit à cette demande par l'envoi du dernier volume en cours de publication.

2e D'une lettre de M. de Teule qui remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres résidants. M. le Président souhaite la bienvenue à M. de Teule qui assiste à la séance.

Le compte-rendu du *Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes*, deuxième série, n° 5, janvier 1893, est fait par M. Gavoy. Ce fascicule renferme la statistique des Briançonnais en 1747 par Roux-la-Croix, juge des fermes du Roi à Briançon, ainsi qu'une note détaillée sur la bataille de Mons Seleucus gagnée par Constance contre l'usurpateur Magnence. Ce dernier eut son armée taillée en pièces et se réfugia à Lyon où il se donna la mort.

M. Romœa, archéologue distingué, consacre un chapitre à l'étude de la date de la construction du porche de la cathédrale d'Embrun. Cette église commmencée au XIIe siècle par un architecte français a été terminée dans le XIIIe siècle par un architecte italien. Elle porte l'empreinte du style architectural usité dans les parties des deux constructeurs. Le porche, qui fait l'objet de cette étude, a été construit après l'achèvement de l'église sur une de ses façades latérales. Il est de style italien du

Digitized by Google

XIIIe siècle et rappelle par sa facture ceux de plusieurs églises d'Italie. La porte principale de la cathédrale au contraire est l'œuvre du premier architecte français : ce qui donne à ce monument un caractère d'originalité. La cathédrale d'Embrun possède aussi un trésor dans lequel se trouvent conservés d'anciens livres de chœur tels que psautiers, antiphonaires et graduels. Ils sont manuscrits sur parchemin, richement illustrés, et datent des XVIe et XVIIe siècles.

Le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, n° 2, année 1892, est analysé par M. Athané. Parmi les nombreux travaux importants publiés dans ce recueil se trouvent :

1° Une communication de M. Barrière-Flavy sur les sépultures barbares de l'époque visigothique du Midi de la France. L'auteur a eu l'occasion de recueillir les éléments de son travail dans différents musées de la région comprise entre la Loire et les Pyrénées. Ces éléments consistent en échantillons très variés du mobilier funéraire renfermé dans les sépultures des peuples qui ont envahi l'Empire d'Occident du IVe au Ve siècle. Il en conclut qu'à cette époque, il existait dans le Midi un art décoratif propre aux Visigoths dont le degré de civilisation était assez avancé si on en juge par les nombreux bijoux que ce peuple a laissés.

2° Le discours prononcé le 11 juin 1891 par M. Bourgeois, Ministre de l'Instruction publique, à l'assemblée générale de clôture du Congrès des Sociétés savantes. Un passage de ce discours intéresse vivement notre contrée parce qu'il se rapporte aux savantes et belles fouilles exécutées à Martres Tolo-

Digitized by Google

sanes par M. Lebègue, ancien professeur d'histoire au Lycée de Carcassonne et actuellement professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse. M. Lebègue a pu ainsi collectionner des richesses archéologiques qui forment presque un Musée spécial dans celui que possède la ville de Toulouse.

M. de Teule communique à la Société une notice sur le chimiste Perpère, natif de Lézignan. C'est à lui que l'on doit le premier procédé de fabrication en grand du sucre de betterave. Après avoir étudié la pharmacie dans les Ecoles de Montpellier et de Paris, Perpère vint se fixer à Azille où ses loisirs et son goût développé pour la chimie lui firent entreprendre une série de recherches sur les substances organiques. Ces travaux importants attirèrent l'attention des savants. Deyens, Vauquelin et Parmentier apprécièrent à leur juste valeur les travaux du jeune chimiste qu'ils prirent sous leur protection et dont ils publièrent les résultats dans leurs mémoires.

Un évènement imprévu devait bientôt permettre à Perpère de prouver l'importance industrielle de ses expériences et de rendre un important service à son pays. Un décret impérial du 25 mars 1811 prohiba de la manière la plus formelle le sucre des Indes sur tout le territoire français et prescrivit la création immédiate de six écoles expérimentales de fabrication de sucre de betterave. Un deuxième décret du 19 juillet 1811 attribua ces écoles aux villes de Paris, Aubervilliers, Castelnaudary, Douai, Valenciennes et Strasbourg. Par arrêté ministériel du 7 septembre 1811, Perpère fut nommé Directeur de l'Ecole de Castelnaudary.

Digitized by Google

Le sucre manquait entièrement en France ; on en était réduit à l'emploi de sirops de quelques plantes saccharifères indigènes. Les recueils scientifiques publiés à cette époque et le *Moniteur de l'Empire* enregistraient avec soin les résultats obtenus des divers côtés, tandis que la population attendait avec impatience la solution du problème qui intéressait si vivement une partie de notre alimentation. Le 30 décembre 1811, Perpère ouvrit son Ecole devant les autorités du département auxquelles étaient venus se joindre de nombreux auditeurs. Il exposa ses procédés de fabrication et remit plusieurs échantillons du sucre de betterave qu'il avait ainsi obtenu. Par son aspect, sa saveur et ses qualités, ce dernier se distinguait à peine du sucre de canne.

Ce succès valut à Perpère un grand nombre de félicitations, et, sur l'avis de Chaptal, ancien professeur de chimie à la Faculté de Montpellier et Ministre de l'Instruction publique, Napoléon décrèta le 15 janvier 1892 que la fabrique de Castelnaudary était transformée en Ecole spéciale de chimie pour la fabrication du sucre de betterave. Quinze élèves y furent attachés et reçurent une indemnité trimestrielle de mille francs ; enfin le même décret portait à mille hectares la surface de terrain consacré à la culture de la betterave dans le département de l'Aude.

Tandis que les autres expérimentateurs n'avaient pu fabriquer que des sirops fortement colorés et du sucre non cristallisable, la Commission choisie par l'Etat constatait, par un procès-verbal du 27 octobre 1812, que malgré la faible quantité de betteraves fournies par les pro-

Digitized by Google

priétaires, la fabrication de l'Ecole de Castelnaudary atteignait cinquante kilogrammes par jour.

La culture de la betterave ayant pris une plus grande extension et la récolte ayant été plus abondante, Perpère fut dans la possibilité, le 1er septembre 1813, de livrer au public, par l'intermédiaire de l'administration des Domaines, 5710 kilogrammes de sucre de betterave au prix de 1 fr. 70 le kilog. et 400 kilog. de mélasse.

Le premier en France, il avait fabriqué en grand et à un prix relativement peu élevé un produit alimentaire indispensable. Il avait créé une industrie de premier ordre qui a fait la fortune de plusieurs départements et délivré notre pays du tribut onéreux que la France payait à l'Angleterre. Perpère a donc rendu un service aussi patriotique qu'humanitaire, service confirmé par Parmentier qui fit imprimer son mémoire dans les *Annales de Chimie.*

Les évènements politiques vinrent malheureusement détruire cette industrie naissante qui promettait d'augmenter les ressources du département de l'Aude. Par ordonnance du 2 juin 1814, l'Ecole de Castelnaudary fut supprimée et le 29 décembre de la même année tout le matériel fut vendu aux enchères.

Avant de terminer la séance, il a été procédé à l'élection d'un membre résidant. M. l'abbé Sabarthès, curé de Grèzes, ayant réuni la majorité des suffrages a été proclamé membre résidant de la Société.

Le Secrétaire,

B. COSTE.

Digitized by Google

Séance du 6 Mai 1893

M. le Colonel Grillières s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance, qui, en son absence, est présidée par M. Maure.

Etaient présents : MM. Baichère, Bloch, Bouffet, Cantegril, Castel, Coste, Cros-Mayrevieille, Gavoy, Général de la Soujeole, Pontet, Roumens, Rives, Saulnier, Scheurer, Sourbieu, de Teule.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est donné lecture :

1° D'une lettre de M. le comte de Marsy, Directeur de la Société Française d'Archéologie qui invite les membres de la Société à assister au Congrès archéologique qui sera tenu à Abbeville du 27 juin au 4 juillet.

2° D'une lettre du Ministère de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et Cultes pour annoncer l'envoi d'un exemplaire de la *Smithsonian Institution*, offert à la Société des Arts et Sciences.

3° D'une lettre de M. Chérie, Directeur du *Moniteur des Arts et des Ventes artistiques* qui offre l'abonnement de ce journal au prix réduit de 15 fr. par an. M. Chérie se met gracieusement au service de la Société pour fournir tous les renseignements qui pourront être utiles aux artistes de la région sur les ventes ou achats artistiques.

Digitized by Google

4° D'une lettre de M. Abadie, libraire, qui demande deux exemplaires du dernier fascicule des *Mémoires de la Société des Arts et Sciences*. M. Sourbieu a fait droit à cette demande et en a versé le montant à M. le Trésorier.

5° M. l'abbé Sabarthès, curé de Grèzes, remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres résidents. Il exprime le regret que le service du culte et son éloignement ne lui permettent point d'assister assidûment à nos réunions mensuelles ; mais son temps et ses études nous sont acquis. La Société félicite notre nouveau confrère du brillant succès qu'il a obtenu au concours archéologique de Béziers avec sa monographie de l'église Saint Paul-Serge de Narbonne. Ce beau travail a valu à l'auteur la première récompense, une médaille de vermeil.

6° M. Hippolyte Faure, offre gracieusement à la Société trois livraisons des *Annales historiques* relatives à ses travaux. Cet ouvrage est le complément de ceux déjà offerts par l'auteur.

M. Gaston Jourdanne, Secrétaire de l'*Escolo audenco*, invite par lettre la Société des Arts et Sciences à se joindre aux félibres de l'Aude pour la fête de Sainte Estelle. Nous sommes heureux de rappeler l'immense succès de cette fête de la poésie méridionale qui a fait le plus grand honneur à ses organisateurs et à notre municipalité. Nous sommes assurés que Mistral, Félix Gras et tous les félibres en garderont le meilleur souvenir.

M. Gavoy fait le compte-rendu du *Bulletin de la Société des Etudes littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, tome 17e, 1892. Parmi les nombreux

Digitized by Google

et intéressants travaux contenus dans les quatre fascicules de ce bulletin, M. Gavoy signale en première ligne ceux de M. E.-A. Martel qui remplissent presque entièrement les pages du premier et une partie du troisième. Le hardi et infatigable explorateur des gouffres ou *Avens* des Cévennes rend compte de ses campagnes en 1890 et en 1891 dans le Causse de Gramat (Lot). L'épisode le plus marquant a été l'exploration du gouffre de Padirac au fond duquel coule une rivière souterraine qui mesure trois kilomètres de longueur totale, forme 12 lacs et franchit 36 barrages ou gours. C'est d'après M. Martel une merveille jusqu'ici unique en France et qui, par sa proximité des curieux sites depuis longtemps célèbres de Rocamadour et des bords de la Dordogne, sera bientôt, si la vogue s'en mèle, une des grandes attractions du Plateau central. Les autres travaux publiés dans ce bulletin sont relatifs à des faits d'histoire locale.

La poésie y tient aussi une place honorable. *L'ode à Clément Marot* de M. de Larroussilhe, les *Plaintes d'un rhumatisant*, de M. Caminade, *l'à-propos sur Clément Marot et les Chats* de M. Joseph Blanc sont des pièces charmantes qu'on aime à lire et à relire plusieurs fois.

M. Gavoy fait ensuite quelques observations fort justes au sujet de l'impression du dernier fascicule des *Mémoires de la Société*.

Dans une de nos dernières séances, notre savant collègue, M. l'abbé Baichère, professeur au Petit Séminaire de Carcassonne, a fait hommage à notre Société d'une petite brochure de 25 pages qu'il vient de faire éditer dans les ateliers de MM. Gabelle et Bonnafous, impri-

Digitized by Google

meurs dans cette ville. Cette brochure, intitulée : *Lithologie des écoles ou tableau dichotomique descriptif des principales roches et des pierres les plus utiles* est analysée par M. Pierre Castel qui s'exprime ainsi :

« Le travail de M. Baichère s'adresse aux élèves « des classes élémentaires auxquels l'auteur a voulu « donner une méthode simple et pratique pour déter- « miner les principales roches du sol et les pierres les « plus utiles. Sans chercher à faire un travail scienti- « fique dans toute la rigueur du mot, il a essayé d'appli- « quer à l'étude des roches la méthode des tableaux « dichotomiques qui procède par voie d'éliminations « massives et dans laquelle l'élève n'a toujours à se « prononcer qu'entre deux séries de caractères opposées « l'une à l'autre et parfaitement définies. D'élimination « en élimination, l'élève arrive à la fin aux caractères « spéciaux de l'échantillon qu'il a sous les yeux et dont « il parvient ainsi à connaître et le nom et les usages.

« Le tableau se termine par un appendice contenant « la description succincte des principaux métaux. Pour « en faciliter la lecture, il y a été ajouté un vocabu- « laire des mots techniques avec lesquels les enfants sont « ordinairement peu familiarisés.

« Après avoir étudié les roches et les pierres, les élèves « pourront encore s'exercer à reconnaître la composition « d'une terre végétale quelconque, d'après une méthode « d'analyse d'une exécution des plus faciles mentionnée « à la fin de l'ouvrage.

« Avec la lithologie des écoles, les élèves pourront « apprendre tout en jouant à déterminer les pierres qu'ils « rencontrent dans leurs promenades et après quelques

Digitized by Google

« essais ils arriveront à savoir les caractères minéralogi-
« ques des principales roches.

« Les élèves prendront ainsi goût aux études scientifi-
« ques, et comme les premières impressions exercent
« toujours l'empreinte la plus durable, M. Castel se fait
« un devoir de recommander aux pères de famille qui
« désirent donner une occupation attrayante à leurs
« enfants de mettre entre leurs mains l'ouvrage de notre
« savant confrère. Leurs enfants, tout en s'amusant à
« chercher, à examiner et à casser des roches, habitue-
« ront insensiblement leur esprit à l'étude des questions
« scientifiques qui servent naturellement de base à notre
« enseignement moderne. »

M. de Teule fait observer que le chœur de l'église Saint-Vincent à Carcassonne vient d'être l'objet d'une importante restauration, grâce au zèle éclairé de M. l'abbé Dariez, curé de cette paroisse.

Toutes les surcharges de style grec ont été enlevées et l'on peut admirer aujourd'hui les belles lignes des 13e et 14e siècles ramenées à leurs vraies proportions. Ce beau travail est dû à notre confrère, M. Saulnier, architecte.

Un peintre toulousain, M. Bérenguier, a représenté en huit panneaux magnifiques la vie de Saint-Vincent. Ici s'est glissé un oubli involontaire qu'il n'est pas inutile de mentionner.

En 864, ainsi que le raconte l'annaliste Aimoin, témoin oculaire, dans un écrit plusieurs fois reproduit notamment par les Bollandistes dans leur *Hegiographie*, t. III, page 13, les reliques de Saint-Vincent furent transportées de Saragosse à Castres; et sur leur trajet, dans les localités

Digitized by Google

où elles s'arrêtèrent, à Balaguer, Berga, Albe, Livia, Carcassonne, de nombreux miracles eurent lieu.

Il est dit que dans cette dernière ville et dans l'église consacrée hors des murs au saint martyr, des infirmes et de nombreux démoniaques furent guéris. Il est profondément regrettable que le peintre chargé de la décoration du chœur de l'église n'ait pas été instruit de ces faits miraculeux; l'artiste y aurait certainement trouvé le sujet d'un tableau indispensable au point de vue historique et qui était d'un grand intérêt pour les habitants de Carcassonne. Par le temps qui court, il serait peut-être bon d'exposer au public la guérison des démoniaques et des malheureux possédés.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président distribue les ouvrages à analyser et la séance est levée.

Le Secrétaire,
B. COSTE.

Séance du 5 Juin 1893

PRÉSIDENCE DE M. LE COLONEL GRILLIÈRES

Etaient présents : MM. ATHANÉ, BOUFFET, BAICHÈRE, CASTEL, COSTE, DESMAREST, GAVOY, Docteur JALLABERT, Général DE LA SOUJEOLE, PONTET, PULLÈS, SABATIER, SAULNIER, DE TEULE, SOURBIEU,

Digitized by Google

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La Société approuve l'abonnement : 1° Au *Bulletin de souscription de l'album des monuments et de l'art du Sud-Ouest.*

2° A celui de l'ouvrage intitulé : *Chroniques romanes des Comtes de Foix.*

Le compte-rendu du ***Bulletin de la Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France***, t. 3, v. 1, 1893 est fait par M. l'abbé Baichère.

Ce bulletin renferme : 1° Un travail intéressant de M. Edouard Bureau, professeur au *Museum*, sur l'excursion botanique faite aux environs de Nantes et sur les bords de l'Océan. M. Bureau énumère toutes les plantes flottantes et submergées que l'on remarque dans les marais de cette contrée. Il fait ensuite l'historique du *Museum* d'histoire naturelle et du Jardin des plantes de la ville de Nantes dont la richesse de collection le place au premier rang des musées de Province.

2° Le compte-rendu d'une exploration botanique du littoral du Finistère, par M. Picquemard.

3° Une étude faite par M. Louis Bureau sur les mœurs et habitudes du lézard vivipare. Ce genre de lézard qui vit principalement dans les terrains marécageux est plus petit que le lézard des murailles. Il se distingue de ce dernier par certains caractères, notamment par l'absence sur la région temporale d'une plaque circulaire désignée sous le nom de plaque massetérine. La femelle du lézard vivipare met au monde les petits vivants. Ils sortent en effet de l'œuf au moment de la ponte ou peu de minutes

Digitized by Google

après. Ce caractère la rapproche de la petite vipère dont les petits naissent dans les mêmes conditions.

M. Charles Ménier cite une nouvelle espèce de champignon comestible à odeur faiblement anisée (le *Psalliota Amenophila*). (Le pied jaune) qui se tache de jaune safrané à la moindre blessure et que l'on récolte dans la baie de Saint-Michel, dans les sables du littoral de la Loire-Inférieure.

Le compte-rendu des *Mémoiree de la Société Scientifique et littéraire d'Alais* est fait par M. Gavoy. Ce bulletin renferme une longue étude sur la ville d'Alais par M. Gros, architecte. Les origines de la ville, ses agrandissements successifs, l'historique de ses châteaux, les causes des inondations continues des bas quartiers, par le Gardon, sont étudiées avec un soin minutieux. L'auteur indique différents moyens pour remédier à ces inconvénients et les travaux qui sont nécessaires à l'assainissement de cette ville.

M. de Teule analyse le dernier *Bulletin de la Société d'Etudes de Draguignan*. Parmi les communications adressées à la Société Scientifique du Var on remarque une notice biographique sur Joseph de Raymondis, par M. Octave Teissier, conservateur de la bibliothèque de Draguignan.

Ce Raymondis qui était originaire de Draguignan fut envoyé comme consul à Tripoli, en 1729, soutenir au milieu de populations fanatiques et sans appui, les droits et le prestige de la France, ses privilèges particuliers, sa prééminence sur les autres nations. C'était une charge difficile, délicate et dangereuse. De Raymondis la remplit avec éclat et jusqu'au sacrifice de sa

Digitized by Google

vie ; car pour ne pas interrompre d'importantes négociations, et pouvant s'éloigner du sol africain, il aima mieux rester dans Tripoli, exposé au fléau de la peste qui l'emporta le 2 juin 1733. Sa mort jeta dans le deuil les populations commerçantes du littoral français de la Méditerrannée.

De ce nom illustre le département de l'Aude se fait honneur de rapprocher ceux de Louis Chénier de Montfort, consul au Maroc en 1767 et d'Edouard Combes de Castelnaudary, consul à Damas où il mourut le 22 août 1848 de la main de séditieux et victime de son devoir.

L'histoire naturelle est largement représentée dans le même bulletin par plusieurs études et notamment par une monographie des Orthoptères dont l'auteur constate que le département du Var renferme toutes les espèces de ces insectes trouvées jusqu'à présent. Il signale l'une d'elle, l'*Ephippiger vitium* ou Gril, comme étant devenu dans ces dernières années pour les arbres fruitiers, un des fléaux les plus redoutables.

M. Desmarest lit le compte-rendu de l'excursion faite à Toulouse par la Société des Arts et Sciences de Carcassonne sous les auspices de la Société Archéologique de Toulouse :

« Messieurs,

« Dans une de nos dernières séances, sur l'initiative « de notre Président, une visite des monuments de Tou- « louse, et tout particulièrement de ses nombreux « hôtels de la Renaissance, avait été décidée. MM. de « Lahondès, de Malafosse et de Cartaillac de la Société « Archéologique du Midi de la France avaient accepté « de nous guider dans cette promenade artistique.

Digitized by Google

« Quelques-uns d'entre nous, — par malheur trop peu « nombreux, — sont partis le 16 mai. Rendez-vous était « pris au siège de la Société Archéologique, qui occupe la « salle centrale de la façade postérieure du Capitole.

« M. de Lahondès, M. de Cartaillac, tous deux membres « correspondants de notre Société, plusieurs autres mem- « bres distingués de la Société Archéologique nous firent le « plus cordial accueil. Une délégation de la Société régio- « nale des Architectes du Midi avait bien voulu se joindre « à ces Messieurs. J'ajouterai que la présence de notre « distingué confrère, M. Buisson, vint ajouter à cette « excursion un nouvel attrait.

« Notre première journée fut consacrée à la visite de « l'Eglise et du Couvent des Jacobins et des hôtels et mai- « sons de la Renaissance. M. J. de Malafosse, auteur d'une « remarquable brochure sur l'*Architecture à Toulouse à « l'époque de la Renaissance,* dirigea nos pas et nous « prodigua avec une science archéologique des plus « distinguées, et une verve toute gracieuse, des expli- « cations techniques et historiques, dont le charme « rehaussait grandement l'intérêt des édifices que nous « avions visités.

« Le soir, heureux de répondre à l'invitation qui nous « avait été faite, nous nous sommes retrouvés avec ces « Messieurs dans leur magnifique Bibliothèque. Livres, « manuscrits et photographies donnèrent l'élan aux « causeries, et l'intimité à ces rapides mais précieuses « relation confraternelles.

« Dès que la soif de science et d'art fut épuisée, le « punch d'honneur offert par ces Messieurs donna le « signal d'un échange de toats de bienvenue d'une part, « de remerciements d'autre part. M. l'abbé Douais, vice-

Digitized by Google

« président de la Société Archéologique, notre Président « le Colonel Grillières, M. de Malafosse, M. Galinié, « président de la Société Régionale des Architectes du « Midi, M. Nogué, président de la Société de Béziers, « M. de Malafosse, M. Buisson enfin prirent tour à tour « la parole, et de l'un à l'autre, les questions d'étude « reprenant le dessus, l'assemblée (car c'en devenait une) « émit un vœu pour que les Archives des Notaires long- « temps fermées aux recherches des savants, fussent « dorénavant communiquées aux archéologues — ces « bénédictins d'aujourd'hui — qui veulent comme M. de « Malafosse, reconstituer, à l'aide des grimoires du « passé, l'histoire de leur pays et de ses monuments.

« Puis rendez-vous fut pris pour le lendemain matin « dans la splendide église de Saint-Sernin. Là, « M. de Lahondès fut notre guide, et grâce à lui « toutes les beautés de ce grandiose édifice du XII« « siècle nous apparurent dans tout leur éclat.

« La matinée s'est terminée au musée récemment « fondé au Collège Saint-Raymond et M. de Cartaillac « appela notre attention sur les richesses de tous pays « qui y sont renfermées.

« L'après-midi, enfin, une visite des plus intéressantes « à la cathédrale de Toulouse — l'Eglise Saint-Etienne, « — dont M. de Lahondès a écrit la monographie avec « autant d'âme que de science, puis au musée, ont digne- « ment clôturé cette excursion dont nous garderons un « souvenir des plus précieux.

« Permettez-moi, Messieurs, de m'en tenir pour « aujourd'hui à ce compte-rendu évidemment trop « succinct. J'ai besoin de quelques loisirs pour le com-

Digitized by Google

« pléter, et pour vous retracer tout au moins les points « principaux qui ont appelé notre attention.

« C'est l'histoire de Toulouse du XIIe au XVIIe siècle « qui s'est déroulée à nos yeux en quelques heures, — « de cette ville religieuse au moyen-âge, riche et « commerçante à la Renaissance ; — mais toujours « grande artiste, et digne d'être la capitale du Midi — « pouvant être fière des œuvres de ses enfants des siècles « passés, au-dessus desquels émerge Nicolas Bachelier « — comme elle a droit de l'être aujourd'hui de leurs « descendants, qui dans tous les arts brillent au premier « rang ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire,

B. COSTE.

Séance du 9 juillet 1893

PRÉSIDENCE DE M. LE COLONEL GRILLIÈRES

Etaient présents : MM. ATHANÉ, BAICHÈRE, BLOCH, CASTEL, COSTE, DESMAREST, FÉDIÉ, Dr JALABERT, Général DE LA SOUJEOLE, PULLÈS, ROUSSEAU, RIVES, SABATIER, SAULNIER, SOURBIEU, DE TEULE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Digitized by Google

Avant de commencer le séance, M. le Président fait l'éloge de M. Cantegril, conservateur des forêts en retraite, que la Société des Arts et Sciences était heureuse de compter parmi ses membres et qui a été subitement enlevé à l'affection de sa famille et à celle de ses nombreux amis. Il s'exprime ainsi :

« Notre Société vient d'éprouver une perte bien « cruelle dans la personne de M. Cantegril, un de ses « membres les plus assidus et les plus éclairés.

« Par ses manières affables, par la douceur de son « caractère, notre regretté collègue inspirait au premier « abord une sympathie que des relations plus suivies ne « faisaient que fortifier.

« Dans l'exercice de ses fonctions, il avait su se con- « cilier l'estime et l'affection de ses chefs et de ses subor- « donnés. Il leur a donné pendant sa longue et honorable « carrière l'exemple de toutes les qualités qui cons- « tituent l'homme de bien et le fonctionnaire attaché à « tous ses devoirs.

« Nos regrets unanimes l'ont suivi dans la tombe et « la Société des Arts et Sciences de Carcassonne prend « une part bien vive et bien sincère à la douleur de sa « famille et de ses nombreux amis. »

M. le Président donne lecture :

1° D'une lettre de M. le Préfet de l'Aude qui invite les membres de la Société à assister à la revue du 14 Juillet.

2° D'une lettre de M. Pontet qui donne sa démission de membre résidant. La détermination prise par notre savant et vénérable confrère dont la santé a été ébranlée par un travail incessant et son âge avancé provoque les

Digitized by Google

plus sympathiques regrets. Nous aimions à entendre les appréciations si justes et les analyses si finement développées par ce vétéran de l'Université.

Nous espérons que l'état de sa santé lui permettra d'assister quelquefois aux séances de la Société dont il fait toujours partie comme membre honoraire, et qu'il nous sera encore donné le plaisir d'entendre cette voix qui a formé de si nombreux élèves et dont il a été l'éducateur aussi modeste que consciencieux.

Il est aussi donné lecture d'une lettre de M. le Docteur Tisseyre, membre honoraire de la Société qui adresse deux questions : l'une, intéressant l'archéologie préhistorique, est ainsi conçue : « Y a-t-il eu dans cette contrée un âge de cuivre qui a précédé l'âge du bronze? » L'autre concerne les mœurs nocturnes des vipères. Pendant les loisirs de la vie médicale de garnison, soit en Afrique soit en France, M. le Docteur Tisseyre s'est minutieusement occupé de tout ce qui se rattache à l'archéologie et à l'histoire naturelle. Sur la dernière question concernant les mœurs des vipères, il présente des observations précises qu'il soumet à votre appréciation et auxquelles il sera répondu plus tard.

M. Fédié dépose sur le bureau le *Bulletin trimestriel* n° 43, 10e année de l'*Alliance française* dont il fait hommage à la Société.

La Société vote ensuite les fonds destinés à payer les médailles qu'elle offre tous les ans aux élèves les plus méritants des cours municipaux.

M. le Général de la Soujeole fait le compte-rendu de la *Revue de Borda*.

M. Athané analyse le bulletin de l'*Association phi-*

Digitized by Google

lotechnique dans lequel se trouve un éloquent hommage rendu à la mémoire d'Albert Unal qui est mort accidentellement au Tonkin, et qui fut un des membres les plus actifs de cette association savante à laquelle il avait rendu les plus grands services comme Secrétaire général.

La Société procède ensuite à la nomination des membres de la Commission du concours. MM. le Docteur Jalabert, Athané, Bloch, Desmarest et de Teule sont nommés membres de cette commission.

M. Henri Mullot fait don à la Société d'une médaille en laiton frappée à l'occasion du sacre du roi Louis XV. Cette médaille qui porte le millésime de 1723 sera remise à M. le Conservateur du Musée pour être déposée dans la collection des médailles.

M. de Teule donne lecture d'une notice sur l'abbé de Patris, prieur du monastère de Lagrasse :

« Guillaume de Patris, né à Toulouse en 1539, lieutenant et auditeur général du cardinal collégat d'Armagnac, président du tribunal de la Rote, reçut l'abbaye de La Grasse en commende de Henri III en 1575. Le *Gallia Christiana* et l'*Histoire du Languedoc*, qui l'appelle Guillaume de Père, le font vivre encore en 1582. Des manuscrits Laurent (Cabinet Fortra d'Urban), et Pérussis (Musée Calvet), il résulte que Patris mourut le 16 mars 1580, et que sa mort fut des plus tragiques. Voici comment elle est racontée :

« Le général Malvezzi, commandant des troupes à Avignon, avait depuis quelque temps résolu de faire tuer Patris, sous prétexte qu'il avait fomenté des troubles dans le Comtat. Il le fit espionner pour

Digitized by Google

pouvoir le surprendre ailleurs qu'à Avignon où il était très aimé. Malheureusement Patris fut obligé d'aller aux environs de Bédarrides pour baptiser un fils de M. de Saint-Sixte. Le général en étant averti donna l'ordre à Max-Antoine Oddi, gentilhomme italien, d'y aller avec sa compagnie de chevau-légers, et de le tuer n'importe comment sans autre forme de procès. Le 16 mars 1580, cet ordre fut exécuté. Oddi, arrivé au bourg de Bédarrides envoya prier l'infortuné Patris de venir auprès de lui sous prétexte de communications importantes. Celui-ci s'y rendit sur le champ accompagné de plusieurs amis et domestiques. Oddi accourant à lui le combla de politesse, et, le tirant à part, il lui donna une lettre à lire. Pendant cette lecture, un chevau-léger lui donna un coup de poignard. Oddi redouble par sept autres et l'étend mort sur place. On prétend qu'il lui fit passer ensuite sur le corps les cinquante chevau-légers. La victime de cet assassinat fut horriblement défigurée.

« M. Guillaume de Berardi chargea alors les chevau-légers à la tête des amis et des domestiques de M. de Patris et les attaqua si vivement quoique très inférieurs en nombre qu'il leur tua six hommes.

« Oddi se retira à Menerbes avec sa compagnie. M. de Saint-Sixte reçut dans cette affaire des blessures dont il mourut à Avignon, le 14 juin suivant.

« Patris fut inhumé à l'église des Célestins de Sorgues. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire,
B. COSTE.

Digitized by Google

Séance du 2 Octobre 1893

Présidence de M. le Colonel Grillières

Etaient présents : MM. Coste, Desmarest, Gavoy, Général de la Soujeole, Maure, Roumens, Rousseau, Rives, Scheurer, de Teule.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Gaston Jourdanne, Secrétaire de l'*Escolo audenco* qui annonce à la Société qu'un concours de poésie patoise aura lieu le 20 octobre 1893. Il serait très reconnaissant à la Société des Arts et Sciences si elle voulait bien s'associer à ce tournoi littéraire en accordant un prix à un des lauréats. Sur l'initiative de M. le Président Grillières, la Société vote à l'unanimité la somme de trente francs destinée à la médaille qui sera délivrée en son nom; elle est tout heureuse de prouver à sa jeune sœur toute la sympathie qu'elle mérite.

M. de Teule communique à la Société une notice sur Pierre David dont la famille est originaire de Carcassonne et a compté plusieurs membres.

Viguerie dont la notice sur Pierre David et Mahul qui l'a reproduite se taisent sur les aïeux de ce littérateur et

Digitized by Google

ne citent qu'un seul de ses ouvrages, sans donner aucune explication ; ils mentionnent sa mort comme étant le résultat d'un assassinat commis en novembre 1709. Quelques détails complémentaires paraissent ne pas être inutiles.

Les anciens registres de l'église de Saint-Vincont de Carcassonne portent le mariage à la date du 11 janvier 1633 du grand'père de Pierre David, Gabriel David, marchand, avec Marguerite du Bousquet. « Le domaine du Bousquet devint plus tard la part de propriété de l'un des frères de Pierre David. »

Les registres de l'église de Saint-Michel nous apprennent que Marguerite du Bousquet, veuve de Gabriel David « qui était devenu auditeur des comptes, décéda le 1er juin 1670 et fut inhumé dans l'église des Augustins.

Pierre appartenait donc à ces familles de commerçants et de manufacturiers qui contribuèrent pour une large part à la fortune et à la renommée de Carcassonne.

Son *Recueil des Méditations des Mystères de Jésus-Christ*, qui est écrit en latin, n'est pas la seule œuvre sortie de sa plume. La bibliothèque publique de Carcassonne possède un exemplaire peut-être unique de sa « *Vie de sainte Rose de Lima* », — Vie de sainte Rose de Lima, par Pierre David de Carcassonne, 1676. Béziers, par Henri Martel. — Ce poème en vers alexandrins contient 5880 vers. C'est la première biographie écrite en français de sainte Rose de Lima.

Une vie pieuse, austère, ornée de toutes les vertus annonçait pour Pierre David une fin tranquille ; mais malheureusement pour lui il n'en fut pas ainsi. Il mourut assassiné, et le meurtrier fut son frère, Antoine David,

Digitized by Google

sieur de Villaret, âgé de 42 ans, capitaine dans le régiment de Grigny, qui le 3 novembre 1709, à neuf heures du matin, l'accosta sur le chemin entre Baudrigue et Villalbe, au breil dit de Madame, auprès du ruisseau le Tanbre. Après lui avoir adressé quelques paroles, Antoine tira sur son frère un coup de pistolet et le blessa à la poitrine et au bras gauche. Pierre David ne survécut pas à ses blessures. Il mourut le dimanche suivant entre 9 et 10 heures du matin. Le coupable fut condamné, mais il obtint du roi des lettres de grâce en novembre 1711.

M. le Président remercie M. de Teule de son intéressante communication et distribue les ouvrages à analyser.

Le Secrétaire,
B. COSTE.

Séance du 5 Novembre 1893

Présidence de M. le Colonel Grillières

Etaient présents : MM. Athané, abbé Baichère, Bloch, Castel, Coste, Desmarest, Gavoy, Général de la Soujeole, Fédié, Maure, Pullès, Rousseau, Sabatier, Scheurer, de Teule.

Il est donné lecture :

1° D'une lettre de M. le Préfet de l'Aude qui a l'honneur de vous annoncer que dans sa séance du 24

Digitized by Google

août dernier, le Conseil Général de l'Aude a maintenu au budget une subvention de mille francs pour la Société des Arts et Sciences de Carcassonne. Par l'organe de son Président, la Société vote des remerciements à Messieurs les membres de cette honorable assemblée ainsi qu'à M. le Préfet dont la sollicitude s'étend sur toutes les sociétés scientifiques de notre département.

2° D'une lettre de M. Gaston Jourdanne, secrétaire de l'*Escolo Audenco* quiremercie la Société du bon accueil fait à la demande de participation aux récompenses accordées à l'occasion du concours de ses Jeux floraux. Il invite en même temps la Société des Arts et Sciences à assister à la solennité littéraire qui sera célébrée le 26 novembre courant dans la salle des fêtes de la Mairie.

3° D'une lettre de M. le lieutenant-colonel Baudin, vice-président de la réunion des officiers de Carcassonne qui nous remercie de l'envoi pour leur bibliothèque du tome VI des *Mémoires de la Société*.

4° M. Jugulet offre pour notre collection une sphère attribuée à *Ondius* et dont il faut s'assurer d'abord de l'identité afin de pouvoir en discuter la valeur. M. Fédié est chargé de se mettre en rapport avec le propriétaire de cet instrument.

5° M. Gaston Jourdanne offre à la Société son volume intitulé : « *Eloge de Goudelyn* ». Ce travail aussi délicat qu'intéressant a valu à l'auteur un des plus beaux prix décernés par l'Académie des Jeux floraux de Toulouse.

6° M. Fédié dépose le dernier *Bulletin de l'Alliance Française*.

7° M. l'abbé Baichère offre à la Société une brochure intitulée : *Le pic d'Ourtizet et la vallée du*

Digitized by Google

Rebenty. Ce travail fait en collaboration avec M. G. Gauthier et qui a déjà figuré dans le bulletin de la *Société botanique de France* tome XI, est le compte-rendu d'une excursion botanique faite dans une des plus riches et des plus riantes contrées montagneuses de notre département. Les auteurs décrivent successivement le grand nombre de plantes qu'ils ont remarquées, ils citent quelques espèces nouvelles : le *Silène acaulis* ou *bryoïdes* ; les *Beuplerum pyrenaïcum* et l'*Aconitum anthora* qui n'avaient jamais été signalées dans notre département; d'autres, comme le *Cardamine resedifolia*, le *Dianthus superbus*, le *Physalis alkekengi* qu'on n'avait pas retrouvées depuis Pourret au commencement du siècle ; enfin le *Cirsium monspessulanum varia ferox*, plante du type Lynnéen, nouvelle pour la France, etc.

Monsieur le Président remercie M. l'abbé Baichère de son très intéressant travail.

8° M. Louis Sarrand de Couffoulens, jeune avocat du barreau de Carcassonne, offre à la Société un exemplaire de la thèse qu'il a soutenue pour l'obtention du grade de Docteur en droit. Ce volume intitulé : *Commentaires de la loi du 6 février 1893 sur la séparation de corps, nom, domicile, capacité* dénote chez l'auteur une étude approfondie de cette question délicate. Il est précédé d'une lettre préface de M. Flourens, ancien ministre. La Société remercie M. Sarrand de sa gracieuse attention.

9° M. Coste dépose un travail de M. l'abbé Boudet, curé à Rennes-les-Bains et qui est intitulé : *Remarques sur la phonétique du dialecte languedocien*. Comme plusieurs de ses confrères, M. l'abbé Boudet

Digitized by Google

consacre les quelques loisirs que lui donne son ministère à l'étude de questions scientifiques et littéraires. Ce travail, fruit de patientes et laborieuses recherches, comprend 40 pages; il est confié à M. Fédié qui en fera l'analyse dans une de nos prochaines séances.

M. Gavoy fait le compte-rendu du *Bulletin de la Societé d'Etudes des Hautes-Alpes*, 2e série, n° 7, juillet 1893. Ce bulletin contient plusieurs travaux intéressants parmi lesquels se trouvent : Une étude sur l'abbé Arnoux Laffrey, littérateur gapençais au XVIIIe siècle ; un inventaire de la donation faite à cette Société par Benoni Blanc qui a laissé une magnifique collection de dessins et de gravures; une étude sur l'organisation et les études de l'Ecole centrale de Gap ; une étude topographique et archéologique du canton de Veynes à toutes les époques par M. l'abbé Allemand.

M. Gavoy analyse ensuite plusieurs bulletins de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes. Ces fascicules renferment plusieurs faits d'histoire locale, mais un fait digne de remarque, c'est que dans ce département le niveau de l'instruction publique y est très développé.

M. Fédié fait aussi le compte-rendu :

1° De cinq *bulletins de la Société des Basses-Alpes* dont quelques-uns renferment une notice très détaillée sur le général Baron des Michels, originaire de Digne, qui fut un des brillants et courageux officiers du premier Empire et se distingua plus tard pendant la conquète de l'Algérie.

2° Du *Bulletin périodique de la Société Ariégeoise* dans lequel se trouve un long article sur les affouille-

Digitized by Google

ments de Cayrabat. Il paraît qu'une partie de la montagne s'affaisse progressivement depuis quelques années d'une façon régulière. M. Paul Baby attribue ce phénomène géologique non à un glissement comme le prétendent certains géologues, mais à des affouillements produits par la masse d'eaux souterraines qui s'écoule difficilement.

M. Rousseau offre à la Société un exemplaire du *Bulletin Météorologique du département de l'Aude*, dix-neuvième année, publié par l'auteur sous les auspices du Conseil Général. Ce bulletin est formé par une série complète de tableaux comprenant toutes les observations météorologiques et pluviométriques faites sur divers points de notre département pendant le courant de l'année 1892.

Le *Bulletin de la Société des Amis des Arts du département de l'Eure*, n° VIII 1891, est analysé par M. Rousseau. Il renferme une notice sur l'ancienne abbaye de *La Noë à la Bourneville*, par M. G. Bourbon, à laquelle l'auteur a eu le soin d'ajouter de magnifiques photogravures où sont reproduites la vue de l'intérieur des ruines de l'église abbatiale de la Noë et celle de la belle porte romane donnant accès du cloître dans l'église.

Le compte-rendu de trois fascicules de la *Revue historique et littéraire du département du Tarn* est fait aussi par M. Rousseau. Le n° 6, 1892, contient une étude sur les temps géologiques dans la région comprise entre Albi et Toulouse, ainsi que l'historique d'un autel « *Saints Innocents* » aujourd'hui chapelle Saint-Laurent dans la cathédrale d'Albi (21 nov. 1496).

Les numéros 2 et 3, renferment l'historique des houillères de Carmaux dont l'exploitation remonte au XIIIe siècle

Digitized by Google

et qui eurent à lutter pendant longtemps contre la concurrence des charbons anglais qui arrivaient en France surtout par la Loire. C'est au chevalier de Solages qu'est due en grande partie la première installation intelligente et les procédés d'amélioration pour l'extraction des charbons en 1730.

Le n° 4, 1893, comprend plusieurs *Mémoires* locaux, l'histoire sur les guerres civiles à Castres et dans le Languedoc ainsi que la description et le dessin d'une belle crosse émaillée d'évêque trouvée dans un tombeau récemment découvert dans le chœur de la cathédrale Sainte-Cécile à Albi. Cette crosse est attribuée à Guillaume Pierre qui fut évêque de 1185 à 1226.

Le compte-rendu de la *Revue de Borda*, 2e trimestre 1893 est fait par M. le général de La Soujeole.

Celui du *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, n° 11, 1892-1893, est fait par M. Desmarest. Ce fascicule contient plusieurs travaux importants parmi lesquels : une description par M. l'abbé Douais de la tour romane Saint-Etienne de Pezan à Puissalicon (Hérault) qui remonte au XIIe ou XIIIe siècles; celle de plusieurs sarcophages chrétiens découverts dans la ville de Cahors et ses environs; une étude par M. de Malafosse sur la nef de l'ancienne église de la Daurade.

M. de Lahondès donne le dessin et le plan d'un petit édicule situé sur les bords de l'Aude aux environs de Picusse. Ce petit monument religieux qui date du XVe siècle sert encore d'oratoire et de lieu de pèlerinage

Digitized by Google

Dans ce même bulletin se trouve l'éloge de Mazzoli, savant numismate et collectionneur distingué.

M. Desmarest fait un rapport très intéressant sur l'ouvrage de M. Sabarthès concernant l'historique de l'abbaye de Saint-Paul-Serge à Narbonne et dont l'auteur a fait hommage à la Société.

Travailleur infatigable, aussi modeste qu'érudit, l'étude de la vieille église de Narbonne et de son abbaye fait le plus grand honneur à notre confrère qui a déjà reçu la récompense bien méritée de ses savantes recherches.

M. Maure analyse les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, t. X, 5e série, qui contiennent une biographie du cardinal Lavigerie et le discours prononcé par M. Benoît aux obsèques du professeur Poincarré, bien connu par ses travaux sur la physiologie et l'hygiène publique.

Le compte-rendu du Bulletin, deuxième semestre 1893, de la Commission archéologique de Narbonne est fait par M. de Teule. La Commission archéologique de Narbonne a eu la bonne fortune de pouvoir insérer dans ce bulletin plusieurs communications importantes de M. Jean Guiraud, professeur au Lycée de Sens, pour qui les archives du Vatican n'ont pas de secret. Ses récents travaux sur Grégoire X et Urbain IV ont apporté à l'histoire des Souverains Pontifes les plus riches éléments. L'une d'elles intéresse plus particulièrement notre diocèse et fixe d'une manière positive une date jusqu'à présent incertaine à la chronologie de nos évêques. C'est une charte du pape Eugène IV qui confirme l'élection du 29 octobre 1445 de Jean d'Etampes comme évêque de Carcassonne et

Digitized by Google

successeur de Geoffroy de Pompadour. Or le *Gallia christiana* porte que ce dernier est décédé le 1er janvier 1446, erreur qu'il était utile de rectifier. M. Guiraud fait suivre sa transcription de commentaires historiques sur les motifs qui amenèrent l'élection de Jean d'Etampes.

M. de Teule fait ensuite la communication suivante : « Sur la commune de Montréal, au domaine de Fontcarrel, propriété de M. Grillières, Président de la Société des Arts et Sciences, vient d'être découverte une pierre taillée longue de 1m27 sur 0m50 de hauteur et portant l'inscription suivante : « L'an 1724, Estant consuls, M. Marc Antoine de Dauty, maire, M. Jean David, adjoint, M. Jean Cachulet, M. Jean Faucher, M. Jean Quilhet. » La date relativement récente et les noms gravés permettent d'assigner son origine d'une manière certaine.

En 1724, lorsque les casernes de Carcassonne furent terminées, cette pierre fut placée sur la porte d'entrée comme pierre commémorative. Marc Antoine Dauty, seigneur de Villegly, maire perpétuel de la ville, avait été le promoteur de la construction. Jean David était un avocat en renom ; Jean Cachulet et Jean Faucher, marchands drapiers étaient les syndicts du commerce, Jean Quilhet était le procureur de la corporation des épiciers droguistes et marchands de matières tinctoriales.

En 1732, Clapier, inspecteur général des travaux publics en Languedoc, visita les casernes, déclara qu'elles étaient bien appropriées à leur but et solidement édifiées ; mais il fit remarquer qu'elles n'avaient pas un aspect assez monumental. La porte d'entrée

Digitized by Google

fut refaite et la pierre consulaire enlevée pour être remplacée par cette nouvelle inscription en lettres dorées : « Casernes du Roi. » La pierre déplacée fut encastrée au sommet d'un des pilliers ornant les angles de la place d'Armes, celui qui fait le coin de la rue Basse où nos contemporains ont pu la voir pendant longtemps.

Quant au domaine de Fontcarrel, il est mentionné dans plusieurs actes anciens, notamment dans une charte de 1348, par laquelle le Roi de France amortit la vente faite au Monastère de Prouille par Guillaume Léonis et Bertrand sa femme de 44 sols de cousien sur la terre de Fontcarrel, près de Montréal, au décimaire de Saint-Pierre de Rebenti.

M. le Président donne ensuite la parole à M. Bloch qui lit un travail aussi important que savemment écrit sur l'Ecole Centrale de l'Aude pendant la Révolution, son organisation, les différentes matières qui étaient enseignées et la liste des professeurs chargés des cours. Pendant plus d'une heure, M. Bloch tient la Société sous le charme de sa parole et de ses brillants aperçus historiques. Cette étude de l'Ecole Centrale de Carcassonne se rattache à un travail sur l'instruction publique dans notre département et fait le plus grand honneur à notre savant archiviste qui l'a communiqué à l'Académie des sciences morales et politiques. La Société sera tout heureuse de pouvoir le faire publier dans son prochain bulletin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire,
B. COSTE.

Digitized by Google

Séance du 4 décembre 1893

PRÉSIDENCE DE M. LE COLONEL GRILLIÈRES

Etaient présents : MM. ATHANÉ, l'abbé BAICHÈRE, BLOCH, CASTEL, COSTE, DESMAREST, GAVOY, Général DE LA SOUJEOLE, PULLÈS, l'abbé SABARTHÈS, SABATIER, SCHEURER, SOURBIEU, RIVES, ROUMENS, ROUSSEAU, DE TEULE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est donné lecture : 1° D'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes qui fait don à la Société de quelques exemplaires du *Journal des Savants*, (années 1881 à 1887) mis gracieusement à sa disposition par la maison Hachette et Cie. Nos collègues pourront trouver dans cette publication des documents utiles à leurs travaux.

2° D'une lettre de M. Achille Rouquet qui invite la Société à souscrire à l'achat de l'ouvrage de M. Marius André intitulé : *Pour la gloire d'Esclarmonde.*

Ce poème a été inspiré à l'auteur par la reine des fêtes félibréennes qui furent célébrées à Carcassonne au mois de mai 1893. La Société des Arts et Sciences s'empresse de donner au sympathique poète Avignonais un

Digitized by Google

témoignage de son bienveillant appui et vote l'achat du volume proposé.

3° M. Rousseau informe la Société des fouilles qui sont faites à Saint-Michel de Nahuze sur le territoire de la commune de Lagrasse. Il exprime le désir qu'une commission soit nommée pour visiter l'état des travaux et se rendre un compte exact des recherches qui pourraient être faites au point de vue archéologique.

4° M. Galli, Directeur de la *Revue hebdomadaire illustrée*, l'*Art français*, se met à la disposition des artistes pour favoriser la décentralisation de leurs œuvres qui figurent aux expositions de Paris ou de la province.

5° M. de Teule désirerait voir inaugurer une mesure qui l'honore et qui rappellerait aux membres de la Société ceux de nos devanciers auxquels la Société des Arts et Sciences doit son existence. Il voudrait en un mot que les portraits de ses fondateurs ornassent la salle de nos séances, et que cette mesure fut inaugurée par celui de M. Cros-Mayrevieille. Il serait superflu de faire l'éloge du savant historien et du chercheur érudit auquel le département de l'Aude et la vieille Cité de Carcassonne doivent le plus grand tribut de reconnaissonce. C'est grâce à ses patientes recherches que la belle église de Saint-Nazaire et surtout la magnifique chapelle de Radulphe doivent d'avoir été restaurées avec une exactitude parfaite qui fait l'admiration de tous. La proposition faite par M. de Teule a été accueillie à l'unanimité et grâce à l'habileté de l'artiste chargé de ce soin, il nous sera bientôt donné le plaisir de voir inaugurer une série de portraits qui nous rappelleront le souvenir des hom-

Digitized by Google

mes qui ont le plus illustré notre pays et notre chère Cité.

M. de Teule présente aussi une observation au sujet d'un vieux pont à trois arches, désigné sous le nom de *Pont-Trincat* et dont on voit les ruines sur le Bazalac, ruisseau situé à une faible distance de Trèbes. Des arches latérales, il ne reste que les attaches ; de l'arche centrale qui est rompue en deux, l'une des moitiés est debout et l'autre renversée, a soulevé de terre ses fondations. L'examen de l'appareil et des matériaux indique d'une manière certaine un pont romain. En cet endroit, le vallon élargi forme un cirque dont le sol est pétri de débris de toute sorte, fragments d'amphores et urnes en verre, briques, clous, écailles d'huitre, sujets bachiques en terre, qu'on recueille facilement soit à la surface, soit à une profondeur de trente à quarante centimètres.

Sur le talus de la rive gauche du ruisseau, les eaux ont mis à jour les fondations de plusieurs maisons, des foyers et des couches de cendre et de charbon dans lesquelles a été trouvé un petit bronze de Tétrieux.

On sait que dans les terres de Gaja, sises en amont, les trouvailles d'objets semblables sont fréquentes. Sur la rive droite près de la route de Fontiers, on voit les restes d'une antique construction qui se trouve marquée sur la dernière édition de la carte de l'état-major et désignée comme un tombeau. Il semble donc qu'on puisse être autorisé à supposer qu'une station gallo-romaine existait autrefois aux abords du Pont-Trincat, et à espérer que des fouilles entreprises sur ce point amèneraient peut-être quelque résultat important.

M. Athané fait le compte-rendu d'une brochure de

Digitized by Google

M. Maurice Viguier, intitulée : *La Géographie dans les chaires de l'Université.*

M. l'abbé Baichère analyse le *Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France*, t. 3 n° 2. Ce bulletin contient : 1° La suite du catalogue des Orthoptères de la Loire-Inférieure, par l'abbé Dominique ; 2° Une note sur les mœurs des Testacelles par F. Chaillou. Les Testacelles sont des limaces dont le corps est terminé par une petite coquille ; on les rencontre sous les vases de fleurs et dans les endroits bien fumés. M. Chaillou dit que les testacelles se nourrissent de lombrics et d'autres petits vers, tandis que les arions et les limaces communes mangent des feuilles et des racines ; l'horticulture peut donc trouver dans la testacelle un auxiliaire qui n'est pas à dédaigner et qui doit prendre place parmi les animaux utiles. Dans l'Aude, ajoute M. Baichère, nous avons deux espèces de Testacelles : *Le Testacella bisulcata* (Dupuy) signalé dans le département par M. Locard sans indication de localité, et le *Testacella haliotidea* (Draparnaud) que Hérée Boubée signala en 1835 et qui a été retrouvé depuis dans les localités suivantes : environs d'Alet (Gavoy) ; Carcassonne, au Calvaire et à la Cité (Baichère) ; Bagnoles, sous des pierres (Baichère) ; Saint-Julien-de-Briola, (Baichère et Gavoy). Cette espèce doit être répandue dans toute la région de l'Aude.

Le même bulletin contient en outre un travail de M. Guillemot sur les champignons observés aux environs de Cherbourg; une note de M. Bureau sur le roitelet huppé et une note de M. Picquemard sur les Amaryllidées et les Liliacées naturalisées dans le Finistère. M. Bureau a constaté que le roitelet huppé

Digitized by Google

niche dans les hautes montagnes et ne descend dans la plaine qu'à la mauvaise saison. Les jeunes roitelets n'ont pas de huppe dans le premier plumage.

Parmi les plantes citées par M. Picquemard comme naturalisées dans le Finistère, quelques-unes sont spontanées dans notre région, tels que les *Allium roseum* et *Amphelopasum*, ainsi que les *Narcissus*, *pseudo-narcissus*, *poeticus*, *tazetta*, etc.

M. l'abbé Baichère répond ensuite aux observations générales présentées par M. le docteur Tisseire, membre correspondant de la Société, sur les mœurs nocturnes des vipères. Il résume divers renseignements fournis par Brehm (*les merveilles de la nature*), Granger (*Reptiles et Batraciens de France*), Docteur Viaud Grand-Marais (*Etudes sur les Serpents de la Vendée et de la Loire-Inférieure*), ainsi que par MM. le Docteur Rousseau, Louis Viau, Docteur Blandin, Collin de Plancy, Grignon du Moulin père, et autres herpétologues. Il conclut avec le Docteur Viaud-Grand-Marais :

1° Que les vipères sont des animaux nocturnes se tenant dehors pendant les nuits d'été et faisant leur chasse alors que le soleil n'est plus à l'horizon;

2° Qu'aux heures les plus chaudes de la journée, les vipères se tiennent généralement dans leur trou ou roulées sur elles-mêmes dans une demi-sieste. M. Baichère ajoute qu'il ne faut pas en conclure que les vipères ne voient pas du tout pendant le jour, mais bien qu'elles voient plus distinctement pendant la nuit que pendant le jour.

L'abbé Baichère signale la capture d'un Œdicnéme criard mâle « *Edicnemus crepitans* » L. aux environs de Carcassonne. Cet oiseau fait le passage entre les

Digitized by Google

outardes gallinacées et les échassiers; comme les premières, il n'a que trois doigts aux pattes, mais son bec le rapproche des vanneaux; ses ailes sont longues et pointues. L'œdicnéme est un vorace auquel toute matière animale est bonne : souris, mulots, petits oiseaux, grenouilles, lézards, insectes; il mange jusqu'à ce qu'il ne puisse bouger; le jour il reste volontiers tranquille; mais dès que la nuit arrive, il se met en campagne et poursuit de grandes distances, si besoin est, pour trouver sa nourriture. L'œdicnéme niche dans les contrées arides et pierreuses de la France; il est de passage en automne dans plusieurs départements surtout au Nord et à l'Ouest.

Avant de terminer la séance, la Société procède à l'élection d'un membre résidant.

M. Esparseil, architecte, ayant réuni la majorité des suffrages, est nommé membre résidant.

Le Secrétaire,

B. COSTE.

Digitized by Google

COMPTE-RENDU PAR M. LOUIS FÉDIÉ

L'Abbé BOUDET

REMARQUES SUR LE PHONÉTIQUE DU DIALECTE LANGUEDOCIEN

C'est sous ce titre trop modeste que M. l'Abbé Boudet nous présente une étude très sérieuse sur les conditions diverses du mode de prononciation employé dans les diverses parties du Languedoc. Son travail est divisé en deux parties, dont l'une s'applique aux voyelles et l'autre aux consonnes. Il ne comporte ni analyse, ni commentaires. Il consiste en une série d'observations très précieuses qui comme autant de tableaux font passer sous les yeux du lecteur les nombreuses variations qu'a subies la prononciation. La cause première de ces changements serait, d'après l'auteur, le besoin d'euphonisme qui a produit l'adoucissement des consonnes.

Il est en effet bien évident que dans les races latines le langage a eu toujours des rapports avec l'instinct musical des populations. La langue latine fondue avec la langue grecque visait à l'harmonie. C'est ce qui explique la douceur, le moelleux pour ainsi dire, qui font des dialectes issus des langues d'origine latine un véritable chant tant que ces dialectes n'ont pas été altérés. Cette altération a amené la divergence qui existe entre

Digitized by Google

les divers patois dans la même région et souvent dans une commune.

On connait, en effet, des villages, des bourgs et même des petites villes où le langage usuel varie dans divers quartiers. Une chose, aussi, très digne de remarque, c'est la variété qui existe partout suivant la classe à laquelle appartiennent les sujets. Ainsi, dans les campagnes surtout, la façon de s'exprimer des paysans entr'eux n'est pas souvent la même que la façon dont ils s'expriment quand ils ont à parler à une personne qui est considérée comme d'une qualité supérieure à la leur. Il y a là une question de déférence, de respect qui se traduit, non seulement par la différence de la prononciation mais encore par une altération de syllabes formant un mot. Ainsi on dit à propos de soldats en marche : *Marchoun pla*, tandis qu'un autre interlocuteur dira : *Marchou pla*. La consonne finale *n* est alors supprimée. La seconde locution est considérée comme moins noble que la première. Il serait facile de trouver bien d'autres exemples de divergence de ce genre, car le nombre de mots ainsi altérés va à l'infini. Il y a aussi dans le patois des formules soit laudatives, soit simplement respectueuses qui passent, pour ainsi dire, inaperçues. Elles marquent, d'après moi, une de ces nombreuses évolutions qu'a subies le dialecte patois usuel dans les communes rurales, parce que c'est là, surtout, que s'est conservé le régime de la diversité des classes avec ses signes distinctifs. Les exemples abondent, je n'en citerai que quelques-uns. Ainsi les mots français : *Père*, *Mère*, se traduisent en patois de deux façons. Dans le langage commun on dit : *Lé Pairé*, *la Mairé*. Quand on parle d'une façon plus raffinée on dit : *Lé Pèro*, *la Mèro*.

Digitized by Google

Dans la plupart des mots où la consonne *L* est employée elle se prononce tantôt avec le son naturel et tantôt comme si elle était double et mouillée. Ainsi au lieu de dire *Lé Loup* on dit *lé LLoup*, — *Lé Lum*, *Lé LLum*.

L'emploi de la consonne *L* avec la prononciation que j'appellerai mouillée est de tradition très antique, car il s'applique constamment dans la langue Catalane. Or le Catalan ou le Roussillonnais, est le langage vrai, réel, authentique, qui était usité dans le Languedoc avant la croisade contre les Albigeois. Les lieutenants de Simon de Montfort ne purent jamais entamer ce riche territoire, qui fut autrefois le pays des Sardons, et dont Pompée avait marqué les limites par deux trophées, l'un à l'entrée du côté des Gaules, l'autre à la sortie du côté de l'Ibérie, C'est sur ce coin de terre qu'on a toujours parlé le vrai patois de la Gaule Narbonnaise. Tous les dialectes qu'essayent de faire revivre de nos jours les félibres de toute provenance et de toute école ne sont que des variantes provenant de l'abâtardissement de la langue primitive Gallo-Romane. Nous trouvons une preuve de la thèse que je soutiens dans le fait suivant. C'est que lorsqu'on parcourt les diverses communes du Roussillon on trouve partout le même langage Catalan sans variations.

Mais le fait le plus saillant qui se rattache à la formation hybride du patois Languedocien c'est la question de la variété si marquée du dialecte et de la prononciation entre diverses communes de la même région et aussi d'un même groupement de population. Pour rendre mon exposé plus clair il convient de remonter à la source et de toucher un peu à la question ethnographique. Quelques exemples seront concluants.

Digitized by Google

Il existe dans la région des Corbières cinq ou six communes où la lettre *S* placée entre deux voyelles est doublée et devient double à la prononciation, au lieu de prendre la prononciation de la consonne *Z*, comme dans le français. Ainsi le mot *Rose* en français en parlant de la fleur de ce nom se prononce *Rosso*. Cet usage amena une bizarre prononciation, tandis que le mot *Roso*, fleur, se prononçant *Rosso*, cheval hors de service, le mot *Rosso* se prononce *Roso*.

La consonne *J*, *Jalbert*, en français Persil, se prononce *Chalbert*. Je crois inutile de faire d'autres citations et de signaler d'autres locutions qui présentent le même caractère bizarre. J'en ai étudié la cause et je l'ai trouvée dans un fait historique très remarquable et que je tiens à signaler.

A la suite de la croisade contre les Albigeois, les troupes plus ou moins disciplinées que commandait Simon de Montfort étaient considérablement réduites. A l'exception du contingent, assez nombreux du reste, qu'avait amené le comte de Nevers et que celui-ci avait reconduit dans son pays d'origine, les autres lieutenants du chef de cette armée ne voulurent plus quitter cette terre du Languedoc et de l'Albigeois, où le climat est si doux, comparé à celui du Nord et de l'Est. Ils se taillèrent de grands domaines et de riches fiefs sur cette terre qui produisait en abondance les vins généreux et les fruits de toute sorte. Ils s'installèrent dans leurs châteaux-forts, où du haut de leurs murailles crénelées ils affectaient de narguer le roi de France. Quant aux nombreux vassaux qu'ils avaient amenés avec eux ils les installèrent dans les villages et les hameaux dépendant de leur

Digitized by Google

domaine princier. A la suite de cette main-mise les tenanciers indigènes qui, sous les Trencavel, peuplèrent la contrée et y avaient jusqu'alors vécu en paix furent divisés en deux catégories, suivant les vues ou le caprice des nouveaux maîtres. Dans certains villages les anciens habitants fusionnèrent, bon gré malgré, avec les nouveaux conquérants. Dans d'autres, où le seigneur du lieu avait opposé de la résistance les malheureux indigènes furent traités comme des animaux sauvages. Dom Vaissette cite des localités où l'expulsion prit un caractère révoltant. Les malheureux exilés furent chassés et traqués dans les forêts voisines.

Cet état de choses amena dans la région avec le changement de la population un changement du langage. La nécessité de s'entendre et de se comprendre donna naissance à un langage usuel qui est le patois de notre époque. C'est ce qui explique les variations de mots et de prononciation que l'on remarque d'une commune à l'autre et même dans un groupement communal. C'est ce qui explique aussi l'origine de certaines industries qui, avant cette époque, étaient ou peu exercées ou totalement inconnues. Je me bornerai à citer la radellerie dont les adeptes formèrent une puissante corporation d'hommes énergiques et résolus qui, jusqu'à ces derniers temps fournissait à notre flotte des marins d'eau douce qui devenaient, comme les habitants des côtes du Nord, de vrais loups de mer. Les bourgs de Campagne, d'Espéraza, d'Axat et la ville de Quillan, comptaient tous les ans dans le contingent de la classe

Digitized by Google

appelée au tirage au sort un assez grand nombre de conscrits destinés à la marine de l'Etat.

Un autre signe caractéristique de la transplantation d'une nouvelle race dont la contrée se trouve, outre le changement du dialecte, dans un fait très remarquable. Certains villages formèrent, dès le début de cette émigration, un groupement particulier et ils prirent tous pour patron Saint-Michel, considéré comme le patron des croisés.

Dans ces derniers temps, depuis quarante ou cinquante ans, un changement radical tend à faire disparaître ces divergences de langage et de prononciation. La fréquentation des écoles pour les enfants, le passage par la caserne de tous les jeunes gens, la facilité de déplacement, le besoin du bien-être sont tout autant des causes qui tendent à l'uniformité du langage; mais ce qui a le plus contribué a cette réforme radicale c'est le besoin général qui se fait sentir de nos jours de comprendre et de parler le Français. Il faut espérer que, dans un temps assez rapproché, cette confusion des langues disparaîtra pour faire place enfin à l'unité de cette langue Française si noble, si pure et que tous les bons esprits travaillent à propager dans les pays étrangers.

Si j'ai cru devoir entrer dans ces longs développements à la suite de mon examen du travail de M. l'abbé Boudet, c'est surtout pour faire ressortir le mérite de l'œuvre et les difficultés que présentait l'étude d'une question aussi compliquée. Nous devons louer M. l'abbé Boudet de nous avoir prouvé qu'il

Digitized by Google

s'est préparé par de fortes études et de patientes recherches à traiter en homme compétent le sujet qu'il avait choisi.

Carcassonne, le 3 février 1894.

L. FÉDIÉ.

Digitized by Google

L'ANCIENNE PAROISSE DE GOUGENS

Dans le Taillable et Consulat de Carcassonne

PAR M. L'ABBÉ SABARTHÈS,

Membre résidant.

Le consulat de Carcassonne renfermait autrefois dans son taillable plusieurs sections rurales. Après le Concordat, Grèzes, Maquens, Villalbe, Montlegun, Montredon sont ressuscitées de leurs cendres et forment autant de chapelles : moins heureuse, la section de Gougens est demeurée dans le tombeau, sans doute parce qu'elle avait moins de vitalité et de cohésion. Disons néanmoins que si le passé promet et répond de l'avenir, la paroisse et la section de Gougens méritaient à ce titre un meilleur traitement.

Puisque nous sommes en présence d'un mort, nous en parlerons avec respect et vérité, nous efforçant de conserver des souvenirs déjà près de s'effacer. Les principales sources où nous puiserons notre récit sont les vieux plans parcellaires de Gougens de 1729 (1) : aux Archives du Chapitre cathédral, nous consulterons trois

---

(1) Arch. Comm. Carcassonne, CC nº 204, un vol. relié.

Digitized by Google

cahiers : l'*Ave Maria*, l'*Invantaire des actes portant privilèges*..., enfin les *Actes du Chapitre*, 1782. (1).

Nous puiserons surtout nos renseignements dans les modestes et vieux registres paroissiaux. Ils sont déposés en double, les uns (comprenant depuis 1737 jusqu'à nos jours et provenant de la sénéchaussée) au Palais de Justice de Carcassonne (2) : les autres sont aux Archives municipales. Ils dépendent de la série GG et forment deux liasses séparées (3), comprenant de 1635 jusqu'à nos jours.

Les registres modernes tant religieux que civils offrent sans doute une heureuse régularité dans leur tenue officielle, une grande uniformité dans la rédaction ; mais quelle raideur dans le style, quelle monotonie dans le récit ! Dans les registres anciens au contraire, la tenue laisse sans doute à désirer, parfois un acte est incomplet : le papier présente dans la forme et la couleur de sensibles variantes, la rédaction n'a pas toute la pureté désirable. Néanmoins, grâce aux notes naïvement insérées par le curé-secrétaire, ces registres nous ont conservé de précieux lambeaux d'histoire locale.

---

(1) L'*Ave Maria* est une copie, extraite de l'original le 15 juillet 1673. Il renferme un détail de collations faites par le Chapitre, la part de dime prélevées par celui-ci sur diverses communautés, l'énumération des bénéfices à la collation de l'abbé de Lagrasse....

L'*Invantaire*, assez mal rédigé d'ailleurs, contient surtout mémoire des reconnaissances faites par les emphitéotes du Chapitre.

Les *Actes* (dont la date du titre est erronée) contiennent la série des baux à ferme faits par le Chapitre, devant maître Crocy, notaire à Carcassonne, du 13 janvier 1757 au 17 juin 1783.

(2) Si les indications fournies par Mahul (*Cartul.*, VI. 2e p.) sont exactes, le registre de 1633-1724 aurait disparu de ce dépôt ; il ne se trouve pas du moins dans la salle de l'État-civil.

(3) N° 54, six petits cahiers cartonnés ; n° 55, plusieurs feuilles de divers formats.

Digitized by Google

Parcourons ceux de Gougens, nous y relèverons d'abord quelques notes intéressantes ; ils nous aideront en second lieu à fixer l'étendue de la paroisse, que nous visiterons ensuite par le détail. Nos lecteurs comprendront sans peine l'utilité actuelle des registres paroissiaux pour l'histoire locale, et le soin jaloux avec lequel il faut conserver ces témoins fidèles d'un passé déjà loin de nous.

I.

Les principaux tenanciers de la paroisse de Gougens habitant la ville de Carcassonne, il en résulte que les registres paroissiaux n'offrent qu'un faible intérêt au point de vue généalogique.

Nous y constatons pourtant, en mars 1758, une alliance des Darzens, de Villedubert, aux Dupont? éclusiers au port de Foucaud ; en juin 1774, une alliance des Ségui-Sablairolles aux Canongettes, bien connus dans le pays. Au baptême de Jeanne Mas, de Poulhariez, était présent Jean-Paul Maugis, clerc tonsuré ; en 1747, nous relevons comme témoin, « Besaucèle, diacre », que la Révolution devait mettre plus tard à la tête du clergé assermenté de l'Aude.

Le premier août 1758, le curé Jouy a taillé sa plume, car il peint, plutôt qu'il ne l'écrit, l'acte de baptême de « Guillaumette Catherine, fille de messire Pierre-Louis « Maurel de Lapujade, trésorier de France à la généralité de « Toulouse, président au sénéchal et siège présidial de cette « ville, et de dame Madeleine de Molcon, mariés. Parrin, « noble Messire Guillaume de Bellissens, seigneur de Caillavel ; marrine, dame Marie Bourlat-Maurel. Présents Jean-

Digitized by Google

« Pierre Coste, François Icard (1), vicaires de Saint-Vincent « et Guillaume Maurel, prêtre, qui a fait la cérémonie. »

En 1766, nouvelle réunion de la noblesse du pays, car il s'agit du « baptême de Jean-Louis Bouichère. » Le parrain fut « Estribaud, seigneur de Gaure et de Roufliac »; les « témoins, noble Jean-François Méric de Cabanon, écuyer, « capitaine-lieutenant de la maréchaussée de Carcassonne, « et Thomas Sainte Marie, maître en chirurgie (2). » En 1767, au baptême d'un autre enfant Bouichère, nous relevons comme témoin « Tisseron, avocat au Parlement. »

Evidemment en feuilletant ainsi les registres paroissiaux, nous ne traverserons pas de larges et belles avenues : dans ces petits sentiers, nous cueillerons néanmoins de modestes fleurs qui exhalent un parfum de terroir qu'on ne saurait dédaigner. Témoin le baptême suivant : « Le 30 novembre « 1732 a été baptisée Marguerite fille de Bernard Bouges, « métayer à Foucaud, et de Claire Cassignol, mariés, étant « née le dix-neuvième dudit. » Ne faut-il pas voir ici une grande nièce du Père Thomas Bouges (1667-1741), dont la famille a laissé encore des traces dans nos pays ? (3).

Quelques feuillets plus bas, nous découvrons l'arrivée dans le pays de la famille Jourdanne. Originaire de Ventenac-Cabardès, elle s'implante à Gougens le 9 janvier 1779, par le « mariage de Jean-Pierre, fils d'Antoine Jourdanne, « ménager, et de Jacquette Poulaille, de Ventenac, avec « Toinette Cucurnis, fille de feu Esprit Cucurnis.... » Les enfants arrivent nombreux : en 1780, Pierre ; le 15 juin

---

(1) Il devint curé de Montlegun en 1764; il était l'oncle de Jean Icard, curé constitutionnel de Saint-Vincent.

(2) Il était consul de Carcassonne en 1756.

(3) En 1820, Pierre Bouges, père de Madame Hippolyte Jourdanne, fait suivre sa signature de ce petit appendice qui a sa valeur : « petit-neveu du P. Bouges. »

Digitized by Google

1781, Jacques ; en 1786, nouvelle progéniture ; le 20 octobre 1787, un second Pierre, le premier étant décédé en 1782 ; enfin une fille Marie, née le 2 juillet 1791, complète la série.

Les Jourdanne seront encore à Cucurnis en 1840, quoique l'un d'entr'eux, Alexandre, se fut déjà établi en ville en 1807-1808.

La grand'route traversait la paroisse, deux cours d'eau la sillonnent dans toute sa longueur : les accidents et les crimes seront fréquents. Or, le curé les notera (on dirait parfois un vrai rapport de police) et nous les connaîtrons aujourd'hui.

En 1728, « on a trouvé dans le Fresquel un cadavre tout « pourry, sans tête, ni bras »; accident ou crime, la mort « remontait environ à trois ans »: mais on finit par découvrir que c'était le corps d' « Hylaire Aber, meunier dans la « Cité. »

En juin 1741, deux voyageurs étaient sur la route : « François Delage, marchant quinqualier de Mantia, dio- « cèze de Limoges », cherchait sinon fortune, du moins le pain de chaque jour ; il voyageait avec sa femme « Marie « Mondavid de Saint-Laurent-de-Gaure, au même diocèze. » Subitement « prise par le mal d'enfant », la jeune femme fut « recueillie à la métairie du sieur Manzot » ; une enfant naquit sous ce toit hospitalier, où « Jeanne fut ondoyée et « les cérémonies du baptême suppléées le 25 juin sui- « vant. »

Les crimes seront aussi fréquents : en 1764, « Duverger, « dragon de la légion royale est noyé dans le Fresquel : en « 1765, Antoine Ellem, chauderonnier de Carcassonne » est victime d'un pareil malheur.

Le 15 avril 1745, « j'ay fait, écrit le curé Jouy, la sépul- « ture du corps de Bernard Genevié, de Castres, assassiné « hier mercredi à huit heures trois quarts dans le grand

Digitized by Google

« chemin, vis-à-vis le viol de Combettes. Le corps fut par « ma concession déposé dans la paroisse de Saint-Vincent, « ensuite inhumé dans le cimetière Saint-Michel, ainsi que « l'a désiré son père à qui je l'ai accordé. »

En 1771, Pierre Dupont, le bon éclusier de Foucaud, pris d'un accès de fièvre chaude se noyait « hier, 11 juillet, en « présence d'un grand nombre de personnes »; et il paraît difficile au Curé qu'on n'ait pu le détourner de ce funeste dessein.

Le 24 juin 1778, Jacques Ouradou est « trouvé mort sur « les terres de Saint-Jean de Brucafel »: il ne faudra rien moins qu'une « ordonnance de M. Cassaigne, juge de ce « terroir » pour procéder à l'inhumation.

Parfois l'acte de décès revêt les caractères d'un véritable procès-verbal, dans lequel le curé prend soin de noter tous les détails. Le 14 mars 1772, on a découvert « une fille ou « femme noyée, non loin de la métairie d'Alibert; elle « était vêtue d'une veste grise, le jupon de serge rayée »; elle paraissait avoir « vingt-cinq ans environ, la taille étant « de la hauteur de quatre pieds et demi environ, les che- « veux noirs. » Comme témoins, le curé prendra deux personnages dignes de foi : « Charles Chevalier, bas-officier « invalide, garde du canal à Foucaud, et Jean Embry, garde « écluse du canal. »

Disons enfin que les registres paroissiaux peuvent fournir aussi des renseignements historiques qui ne sont pas sans valeur. Le cimetière St-Michel était adjacent à l'église ; à quelle époque fut-il abandonné ? à quel époque fut construit le nouveau ? Parcourons les modestes feuillets de Gougens, et au 15 janvier 1778, le curé Montpellier nous apprendra que « Toinette Rigail de la paroisse (de Gougens) a été la « dernière enterrée dans ledit cimetière attenant à l'église « dudit Saint-Michel de Carcassonne, le même jour que le « nouveau cimetière situé au Tenda fut béni par M. de « Bezons, évêque actuel. »

Digitized by Google

II.

Le plan parcellaire de Gougens donne l'étendue de cette section du taillable de Carcassonne : mais si parfait que soit ce travail, il ne nous donne pas l'étendue de la paroisse. Pour la connaître, nous n'avons qu'à suivre pas à pas le curé dans son administration spirituelle : baptêmes, mariages, décès ; sous sa conduite, nous connaîtrons les brebis de son bercail.

La paroisse de Gougens ne renferme aucun hameau, aucun groupe important, mais des habitations rurales, des centres d'exploitation, disséminés dans une longueur de près de cinq kilomètres (1). Deux cours d'eau la traversent de l'Ouest à l'Est : le *Fresquel* qui vient d'Alzonne, Ste-Eulalie, Pezens, Pennautier, grossi des eaux torrentueuses qu'apportent de la Montagne-Noire le Lampy, la Vernassonne, la Rougeanne ; et le *Canal Royal*, avant la déviation de 1810. Mentionnons aussi le ruisseau de l'*Arnouze* qui traversait primitivement une partie de la paroisse du Midi au Nord, et qui fut déviée par la construction du premier tracé du canal (2) ; enfin le cours inférieur du *Rec des Saumes*, détourné

---

(1) A vol d'oiseau de Serres à Villaudy, on mesure 4.800 mètres.

(2) Au-dessous de Mieudas, dont nous parlerons tout à l'heure, l'Arnouze se rapprochait du *Rec des Saumes* pour se jeter ensemble dans le Fresquel. Lors de la construction du canal primitif, les eaux de l'Arnouze furent reçues dans un contre-canal creusé de mains d'homme, et purent, grâce à la pente ainsi gagnée, traverser par un aqueduc le canal quelques hectomètres plus bas, entre Cucurlis et la Reille.

Digitized by Google

lui aussi au-dessous de l'écluse de La Douce, et qui reçoit le trop-plein du canal à l'épanchoir de Foucaud.

La paroisse de Gougens était limitée au Nord par le Fresquel ; les actes paroissiaux mentionnent comme relevant au spirituel du curé de Gougens : le « moulin de Villaudi, le moulin de la Seigne (aliàs Saigne), le Moulin de Rouzilhes », sur le Fresquel. Sur les bords du canal (ancien parcours), quatre dépendances : la métairie de Foucaud, l'écluse de Foucaud, le port de Foucaud et l'écluse de La Chau ; enfin, disséminés dans le territoire paroissial : Félines, Serres, Romieu, Manzot, Contant, Cucurlis, la Reille, Gougens, Bouichère.

En 1761, la paroisse prit un accroissement inattendu : en voici l'occasion. Le 28 juin, Mgr de Bezons, évêque de Carcassonne, procédait à la visite canonique de Montredon, dont l'église menaçait « ruine depuis 1757 », à laquelle on n'avait rien fait. Le prélat s'informe du nombre d'écarts qui sont au-delà de la rivière d'Aude. Le curé en désigne cinq : Saint-Jean, la Commanderie, St-Nazaire (ancien moulin du Chapitre, entre la rivière et l'ancien chemin de Conques supprimé par le tracé du canal actuel), la Daurade de Perrin (aujourd'hui Perrin) entre l'ancien chemin de Villemoustaussou et l'ancien chemin de St-Geniès, et l'écluse de Fresquel (ancien parcours). Les habitants de ces écarts, ajoute le curé, ne viennent « jamais ou presque jamais à la paroisse » ; ils font « baptiser leurs enfants à Gougens et « quelquefois à Saint-Vincent. » La conclusion de cette visite fut une ordonnance épiscopale, d'après laquelle ces écarts devaient désormais être desservis par le curé de Gougens, « au nom et par permission écrite du Curé de Mont- « redon. »

En 1771, nouvelle ordonnance, d'après laquelle le curé de Gougens devait recevoir un supplément d'honoraire de dix livres par écart. Enfin en 1772, le curé Montpellier arrêta « avec M. Simon, d'Azille, procureur fondé de M. le bailli

Digitized by Google

« de Mirabeau, commandeur de la méterie de Saint-Jean » qu'on lui paierait « à perpétuité la somme de 12 livres par an » pour cet écart.

La paroisse de Gougens étant unie à la mense capitulaire de Saint-Nazaire (Cité), le Chapitre avait le droit de présenter le titulaire à l'Evêque de Carcassonne (1). Les premiers documents qui mentionnent les droits du Chapitre remontent en 1072 ; c'est un acte par lequel les dîmes « du village de Gougens » furent donnés par Adalbert et Roger à Bernard de Rochefort, évêque de Carcassonne et aux Chanoines de son église (2). A cette époque, le clergé cathédral vivait en communauté et la séparation des menses épiscopale et capitulaire n'avait pas eu lieu : nous verrons parconséquent le prieuré de Gougens attaché à un canonicat, dont le titulaire avait le titre de prévôt, occupé par Pierre d'Aragon (1181) et Bérenger, évêque de Carcassonne (1202) (3).

La sécularisation ayant eu lieu (1440), la prévoté de Gougens fut, peu à près (1446), rattachée au Chapitre cathédral (4), qui nomma dès lors, en qualité de curé primitif et décimateur, un ecclésiastique chargé du service spirituel qui s'intitulait « vicaire de Gougens ».

Voici la liste des prêtres qui ont desservi cette paroisse : nous avons relevé les dates des premiers actes qu'ils ont signés sur les registres paroissiaux.

.....

(1) *Ave Maria*, p. 28, v°.

(2) P. Bouges, *Hist. eccl. et civile*, p. 455. — De Vic, *Chron. Episc. Carcass.* p. 60.

(3) *Invant. des actes portant privil.*, (ms. Arch. Capit.), p. 27.

(4) *Gall. Christ.*, VI. col. 878.

Digitized by Google

1621 ..... Michel Gombret, d'Alairac.

1626 ..... Jean Jot, de Fanjeaux.

1665 ..... Boissette.

1679 (29 novembre).. Fardatié.

1684 (28 février)..... Bonnafous.

1686 (3 août)..... Ayrolles.

1711 (16 septembre). Barthès.

1712 (8 août)..... Desbarats, qui devint d'abord vicaire chapelain de St-Michel, puis curé de Pennautier (1763).

1714 (7 avril)..... Escapat, jusqu'au 6 février 1732.

1736 (10 septembre). Cazaneuve.

1737 (28 mars).... . Rancoule (François-Vincent-Augustin), né à Carcassonne le 20 janvier 1707, devint ensuite curé de St-Vincent le 21 avril 1740.

1740 (24 juin)..... Jouy.

1760 ..... Malves et Rancoule font l'intérim.

1760 (24 novembre).. Bénazet.

1772 (12 mai)..... Domergue.

1774 (25 juin)..... Montpellier.

1775 (10 août)..... F. Hippolyte, capucin de la Maison de Carcassonne, jusqu'au 15 mars 1776.

1776 (25 mars)..... Montpellier reprend le service de Gougens, après être devenu chanoine du Chapitre de Saint-Nazaire.

1791 (16 décembre).. « le curé absent » par suite de la Constitution civile du clergé, « Lagasse, cy-devant augus- « tin, prêtre-délégué, Besaucèle étant évêque « du département », dessert la paroisse.

1792 (15 juillet)..... Montpellier revient une troisième fois, après avoir accepté le titre de vicaire cathédral, et prêté parconséquent le serment à la Constitution civile du clergé..,.

Digitized by Google

III.

Après ces notions sur l'ensemble, étudions les détails de cette ancienne paroisse.

GOUGENS. — C'était le chef-lieu paroissial. Le Chapitre de Saint-Nazaire de la Cité en avait le domaine et la seigneurie avec l'entière justice. Mais ni ses droits de propriétaire, ni ceux de justicier ne furent constants.

Les premiers documents qui mentionnent pour le Chapitre quelques droits de propriété remontent en 1145 : c'est un acte de « donation de l'alodial à Miudas et Gougens qui « aurait été acquis des Juifs par le Chapitre soubs la rente « de la moitié de l'agrier, c'est-à-dire la neuvième par- « tie. » (1).

Nous savons encore qu'en 1165, le Chapitre « bailhait à « ferme une vigne (2) » ; en 1196, Béranger, prévôt de Gougens bailhait « deux pièces de terre à la rente de la cinquième de la gerbe » ; en 1197, il donnait « quelques « cestérées de terre à Gougens au quart du fruit. » Les actes de ferme de 1202 et 1249 par lesquels le prévôt donnait à Bernard Roger quelques « pièces sous l'hommage et la « censive de deux oyzons », pas plus que l'échange d'une vigne (1356), et autres ne nous donnent des renseignements assez précis (3), pour déterminer la valeur des biens capitulaires. L'auteur de l'*Invantaire* prendra bien le soin de

(1) *Invant. des actes...*, p. 83.

(2) Ibid. p. 19, 22, etc.

(3) Ibid., pp. 25, 77, 79.

Digitized by Google

signaler encore divers actes de reconnaissances (1165, 1202, 1327, 1340, 1347, 1350, 1351, 1445, 1747, plus 209 actes pour Gougens et Miudas) : mais ces diverses pièces ont disparu, et nous demeurons dans l'indécision.

Relevons néanmoins les noms des quartiers ruraux qui sont aujourd'hui oubliés : *Pech de Banioles* (1316) : *als Pradels* (1446) : *Alzarenans* (1347) (1) ; *al pla de Saint-Salvy*, jardins potagers au midi de Gougens (1747) ; *al col de Gougens* (1343) ; à *Baizels* proche du moulin (1327) : or, ces dénominations dénotent déjà une certaine étendue de propriété.

A une époque plus moderne, nous relevons des renseignements plus étendus (2). Le terroir de Gougens était limité par le cours du Fresquel, depuis le chemin du moulin de Rouzilhes jusqu'au pont de la Daurade ; à l'Ouest, par le grand chemin de Carcassonne à Toulouse ; au Midi, par le petit chemin qui allait depuis la croix de *las Réfachados* à la croix de Gougens, au-dessus de Grazaille ; à l'Est, par l'ancien chemin de Carcassonne à Conques (3), et par la bifurcation qui conduisait au pont de Villaudy.

Ce terroir était traversé du midi au nord par le chemin de Carcassonne à la Reille, au pont Trinquat et au gué des Charbonniers, avec bifurcation sur Gougens (4) ; par le chemin de Carcassonne à la Sale, Gougens et au moulin de

---

(1) Nous croyons qu'il faut lire *als Arenals*.

(2) Arch. anc. Comm. Carc., CC 138, 208. *Minutes et brouillons de plans.*

(3) Ce chemin longeait la rivière d'Aude et l' « ancien bezal du moulin de St-Nazaire. »

(4) Le chemin du Pont Trinquat ou des Charbonniers fut supprimé par la création du canal, ainsi que le chemin de Gougens à Mieudas par Cucurlis et Foucaud, dont on retrouve néammoins quelques vestiges.

Digitized by Google

la Saigne ; par le chemin de Carcassonne à Villemoustaussou en passant par la croix de Nater et la croix de Béteille, avec bifurcation sur Brucafel, et autre bifurcation appelée chemin de Villemoustaussou à la Cité.

L'ensemble de ce terrain ne relevait cependant pas tout entier de la directe seigneuriale du Chapitre. Les terres comprenant le moulin de Rouzilhes, Cucurlis. la Reille, jusqu'au chemin de la Sale, et désignées sous les noms de « à l'Arnouze, Gros Courby, Croix de Fer, (appartenant aux « Jésuites), à las Fountanellos, Sant-Salvy. La Jousive (haute) « Pla de Sant-Salvy, à la Barrenquille ou la Croix de las « Réfachados, as Arenals, as Pradals, Croix de Gougens, « Cantegril », relevaient de la directe de l'Hôpital. Les terres au levant de Gougens et désignées sous les noms de « al « Granouillet, Colombier, Font de Gougens, al Pech de « Gougens (versant septentrional de Grazaille), al Pech de « Lestelle, Croix de la Leude, Lhom de Nasalvairis, al Tho- « manar », dépendaient de diverses juridictions seigneuriales. »

Le flanc méridional de la colline de Grazaille, jusqu'aux bords de l'Aude, relevait partie de l'Evêque, partie du Chapitre Saint-Nazaire. partie de M. de Bellissens-Cailhavel.

A cette époque (xviie siècle), la propriété foncière du Chapitre à Gougens comprenait donc d'une part la vallée du Fresquel, depuis les terres des Jésuites en face Cucurlis jusqu'au terroir de Brucafel, tout près l'écluse de Villaudy (1). D'autre part, elle comprenait le domaine environnant Gougens et s'étendant jusque as Arenals et as Pradals, au midi de la Reille.

Le plus ancien dénombrement que nous connaissions remonte en 1521. A cette date le Chapitre déclare « à Sa

(1) Cette partie fut scindée par la création du Canal Royal.

Digitized by Google

« Majesté le lieu de Gougens avec toute juridiction haute, « moyenne et basse en paréage avec le Roy, duquel lieu « pour raison de la métairie et pièces qu'il tient en propriété, « prend tous les ans 80 sétiers blé ; item pour trente journals « de pré que ledit Chapitre tient en propriété, prend tous « les ans 10 livres.... »

Le dénombrement de 1688 contient de plus amples détails : il énumère « maison, courtal, four, jardin, pré, paissieux, « terres labourables et incultes ; contenant ledit corps de « logis 128 cannes ; le four, étable et courtal, 97 cannes ; le « le jardin, 2 quarterées ; le pré, 12 sétérées 3 quarterées ; « le paissieu, 3 sétérées ; le ferrajal, 4 sétérées, 2 quarte- « rées en plusieurs champs ; condomine, vigne, ferrajal, « jardin, terres hermes situés au lieu de Gougens de conte- « nance de 446 sétérées, 34 quarterées, 22 coups envi- « ron. » (1).

Une autre source de renseignements nous est réservée. Nous savons, par l' « acte de ferme de Gougens du 13 jan- « vier 1757 », que le Chapitre percevait à Gougens, (réserve faite de la dime du vin, albergue, censives, droits de lods et autres droits seigneuriaux), 3 500 livres d'argent par an : 35 paires de chapons à la Noël, en nature, sinon à raison de 40 sols la paire ; 15 setiers d'avoine au 15 août.

L'adjudication, faite pour neuf ans en faveur de Charles Estribaud, bourgeois du faubourg de Carcassonne, comprenait le « château et autres bâtiments et couverts, terres « cultes et incultes, preds, brel et rivage et le droit de dime des fruits. (2).

La dime du vin de Gougens était affermée conjointement avec celle du terroir de Miudas, en 1759 à Jean Albert cadet,

---

(1) Les autres dénombrements de 1668, 1726, 1729 n'offrent qu'un intérêt secondaire.

(2) *Actes du Chapitre*, ms. relié parch., Crocy notaire. Page 1.

Digitized by Google

marchand fabricant à Carcassonne. Ce bail comprenait les fruits décimaux « des vignes qui se trouveront en deçà et « en delà du canal, à l'exception de terroir de Paretlongue « affermé séparément. » Ces droits étaient « bailhés pour « 800 livres d'argent, huit paires de chapons, en nature ou « à raison de 40 sols la paire, et 24 charges de bon vin pour « le fermier de Gougens. » (1).

Enfin si, consultant le plan parcellaire de 1729, nous recherchons l'étendue de la propriété capitulaire, nous arrivons, pour cette époque, à un ensemble de 94 sétérées seulement.

A Gougens se trouvaient les constructions suivantes : « le cimetière et l'église, le château, le four et le boual. »

L'église était sous le vocable de saint Salvi (2) ; le curé Jouy ouvre en effet le registre paroissial de 1742 par cette invocation « *Sancte Salvi, ora pro nobis.* » Primitivement l'église de Gougens était à l'intérieur du château, ce qui indique à cette époque, du moins au point de vue religieux, le peu d'importance de la paroisse.

Mais en 1434, Gougens fut brûlé par le capitaine Rodrigues (3) ; en 1590, les biens des Ligueurs, parmi lesquels se trouvaient ceux du Chapitre de Saint-Nazaire furent confisqués. L'église eut à souffrir de cet état de choses ; et l'on dût songer à construire une chapelle extérieure. Vers 1676, Jean Lanes, bedeau et bénéficier du Chapitre, fit donation d'une maison et d'une vigne qui furent vendues et dont le

---

(1) Ibid. — Les fruits décimaux de Paretlongue étaient, en 1767, donnés à ferme à Jean-Pierre Reboulh, pour 710 livres d'argent, 6 sétiers d'avoine et 6 paires de chapons.

(2) On compte plusieurs saints de ce nom, notamment saint Salvi, évêque d'Albi, au VIe siècle, et saint Salvi, évêque d'Amiens au VIIe. Il est ici question du premier, car sa fête est mentionnée dans les anciens livres liturgiques au 10 septembre.

(3) P. Bouges. *Hist. de Carcas.*, p. 455.

Digitized by Google

produit fut employé à la construction de l'église de Gougens. Pierre Pierre Hébrard et Paul Rouch, maîtres-maçons de la Cité, furent chargés de ce travail, qui ne fut terminé que le 25 juillet 1679, sur le prix de 1375 livres. (1).

Mais ce travail ne résista pas trop longtemps ; en 1719 et les années suivantes, les enfants nouveaux-nés de la paroisse sont « baptisés à l'église de Saint-Vincent » ; les corps des décédés sont apportés « au cimetière de la ville » ; et au 11 février, le curé Escapat nous dit qu'il en ait ainsi fait, parce que « l'église de Gougens étant découverte », l'évêque de Carcassonne l'avait interdite, ainsi que le cimetière adjacent.

On ne voit pas trace de la levée de l'interdit : mais les cérémonies du culte ont lieu dans l'église dès 1732 : elle avait donc été réparée une seconde fois. Quant aux sépultures, sauf une exception pour « Marie Pinaud, veuve de « Bénazet, inhumée par permission dans le cimetière de la « présente paroisse quoique interdit », elles furent faites dans le cimetière Saint-Vincent, jusqu'au 8 février 1761, époque où fut « bâti le cimetière (nouveau) de la paroisse de Gougens. » Le 6 mai 1761, Guillaume Doumerg est encore « enseveli au cimetière de Saint-Vincent, celui de Gougens « n'étant pas (encore) béni. » Ce cimetière était situé au nord de l'église dont il était entièrement séparé.

De ces constructions religieuses, il ne reste aujourd'hui absolument rien, pas même une croix pour rappeler leur emplacement.

Au couchant de l'église se trouvait le « château et le « four », formant par leur ensemble un des côtés d'un rectangle rempli par l' « yère » à dépiquer le grain. A l'extrémité de ce rectangle se trouvait le « boual. » (2).

---

(1) Bibot, *Nécrol.*, mss. pp. 73 et 123.

(2) *Boual* est dérivé de *bos*, *bovis* ; il servait à désigner l'écurie des bœufs, que l'on appela plus tard la ménagerie.

Digitized by Google

Aujourd'hui une maison d'apparence moderne et modeste, ayant au couchant une serre, a remplacé le château capitulaire Quelques arceaux à l'intérieur, des traces de murs à l'extérieur, marquent à peine les anciennes constructions. Cette propriété appartient à M. Sarda.

Le Chapitre de Saint-Nazaire était, avons-nous dit, propriétaire de Gougens : il était en même temps seigneur justicier. Mais ce droit lui fut longtemps disputé.

La juridiction temporelle du lieu de Gougens dépendant de la viguerie de Carcassonne, intervint, le 5 mars 1265, une sentence du sénéchal adjugeant la haute justice au roi et la basse au chapitre cathédral (1).

Le Chapitre de Carcassonne ayant appelé au roi de la sentence du sénéchal, Louis IX, par lettres datées de Paris, 30 mai 1266, désigna Pierre, abbé de Saint-Aphrodise, pour juger l'appel. Le représentant du roi avait répondu au syndic du Chapitre : « *se non teneri respondere libello prædicto, cùm causa principalis hujus negocii fuerit super possessoria et non super proprietate.* » Malgré la protestation du syndic, l'abbé Pierre, donnant encore raison au représentant du roi, décida qu'il n'y avait pas à répondre au libelle d'appel, et que lui-même ne saurait procéder dans une telle cause, lorsque ladite sentence ou jugement se rapporte seulement au possessoire. La sentence d'appel fut portée le 27 avril 1267 ; elle condamnait l'appelant à 70 sous tournois de dépens (2). Un nouvel appel fut aussitôt interjeté par le syndic du Chapitre.

Qu'advint-il ? nous ne saurions le dire. Mais en 1352, eut lieu, entre le roi et le Chapitre, un accord d'après lequel la justice serait rendue, à Gougens, en commun. Le premier se réservait « les crimes d'hérésie, faidiment, léze-majesté « et fausse-monnoye, port d'armes, infraction de paix, droit

(1) DOAT, vol. 253, fol 661 *Inv. des Archiv. du roi à Carcass.*

(2) DOAT, v. 65, f. 152.

Digitized by Google

« de gendarmerie et chevalerie.... Les compositions et « amendes, disait encore l'acte de paréage, seront parties « entre lesdits associés ; le terroir et les habitants de Gou- « gens ressortiront directement au sénéchal de Carcassonne, « étant (ainsi) exempts de la justice et cour du viguier de « Carcassonne et du châtelain de Montréal. » Le procès-verbal de paréage constate enfin que « pour l'exécution « de la dite haute, moyenne et basse justice seront mises « fourches patibulaires audit Gougens. » (1)

Ce droit de justice, le Chapitre l'exerça jusqu'à la Révulution ; il est en effet mentionné aux Archives départementales depuis 1676 jusqu'en 1789. (2) Les officiers de la justice de Gougens exerçaient aussi leur charge à Villalbe et à Villeneuve-les-Chanoines.

ROUZILHES. — La lecture des registres paroissiaux nous fait connaître l'existence, sur les bords du Fresquel, de trois moulins.

Le premier, le moulin de Rouzilhes, aujourd'hui détourné de sa première destination, appartenait à l'origine aux comtes de Carcassonne ; en 1247, il était, partie dans la directe du Roi, partie dans celle des seigneurs de Pennautier. En 1648 (3), il appartient entièrement aux seigneurs de Pennautier : Bernard de Rouch, puis de Sévin.

Les registres paroissiaux nous apprennent encore qu'en 1741 « Marc Moulis, propriétaire du moulin de Rouzilhes, « âgé de 75 ans fut enseveli dans l'église de Gougens » ; le moulin avait donc changé de propriétaire, et il n'y a pas d'erreur possible, car le 24 février 1756, fut « enseveli dans « l'église (de Gougens), Bernard Moulis, propriétaire du « moulin de Rouzilhes et premier marguillier de la paroisse,

---

(1) *Invant. des Arch. de la Cité*, ms. p. 289.

(2) Arch. dép. Aude, B. 1291 à 1323.

(3) *Comp. de Carcass.*, paroisse de Saint-Vincent, fol. 60.

Digitized by Google

« en présence de François Icard et Simon Hirvoy, sous-« diacres. »

Mais parce que la chaussée du moulin occasionnait des ravages sur les possessions riveraines, un arrêt du conseil du 7 août 1775 ordonna sa démolition (1). Les commissaires du Diocèse de Carcassonne firent l'acquisition du moulin au au prix de 65.000 livres. afin de dédommager le propriétaire qui s'engagea à ne plus le rétablir sous aucun prétexte (2). En 1793, le moulin de Rouzilhes était relevé. (3).

LA SAIGNE. (4) — Ce moulin se trouvait sur la rive gauche du Fresquel, en aval de Gougens. Il appartenait au Chapitre de Saint-Nazaire, qui y possédait, en outre, entre le Fresquel et le Canal royal, trois pièces de terre, portées au plan parcellaire sous les numéros 2, 5 et 7, d'une contenance de 22 sétérées, 1 quartière. 6 coups.

Ce moulin paraît remonter à 1302, époque où il fut permis

---

(1) *Recueil des Edits, déclarations....* pour le Languedoc. Montpellier, Jean Martel aîné, in-4°.

(2) *Proc.-verbal* de l'assemb. gén. de l'Assiette, année 1783, p. 14.

(3) Il existe au nord du gué de Rouzilhes quelques plis de terrain, qui sont longtemps demeurés sous l'eau. Les traditions du pays expliquent cet état de choses par un caprice du seigneur de Pennautier, qui, voulant par esprit de vengeance, priver d'eau le moulin de Rouzilhes, faisait, à l'entrée de l'hiver, défoncer ses champs pour favoriser les inondations du Fresquel et créer ainsi un nouveau lit à la rivière. Singulière façon d'écrire l'histoire ; il suffit de consulter les vieux plans pour reconnaître dans ces plis de terrain la *Mayrevieille* ou ancien lit du Fresquel, sur lequel artificiellement, ou naturellement, ont été faites des coupures et des rectifications nécessitées par les fréquents débordements de la rivière. *Edit* du 7 août 1775 et *Procès-verbal* de l'Assiette. 20 mai 1788. — Plans de 1729.

(4) Ou *La Seigne*. Ce mot en languedocien indique un endroit marécageux, souvent couvert par les eaux ; voilà pourquoi il sera désigné primitivement par le nom du tènement, pour avoir ensuite une appellation spéciale.

Digitized by Google

« de bastir le moulin de Bauzels, basty dans le terroir de « Gougens, juridiction du Chapitre. » (1). Un autre acte, sans date, mentionne « un vidimus par lequel le procureur « du roy s'opposait à la construction du moulin de Bauzels. » Le sénéchal de Carcassonne rendit néanmoins une sentence portant construction. En tout cas, le moulin existait en 1327, puisqu'un acte, sous cette date, porte une reconnaissance en faveur du Chapitre d'une terre « à Baizels, proche du « moulin, soubs la censive de deux septiers de blé. » (2).

En 1521, le Chapitre faisait « dénombrement à S. M., à « la Saigne un moulin à blé duquel ledit chapitre (prenait) « d'arrentement 30 sétiers de blé. »

En 1590, pour le fait de la Ligue, à laquelle avait adhéré le Chapitre de la Cité, « les meules de la Seigne furent transportées à Carcassonne pour faire des moulins à bras. » (3) L'immeuble lui-même dût être confisqué, car au 18 avril de la même année, le conseil de ville se proposant d'y « mettre « souldats pour la garde du moulin », on décida qu'il « en « serait parlé au sieur de Montirat, propriétaire. »

Avant 1679, le moulin avait été relevé et remis au Chapitre, car à cette époque « André Pech, meunier du moulin « de la Seigne, paroisse de Gougens », était inhumé à Villemoustaussou. D'ailleurs, en 1688, le Chapitre faisait nouveau dénombrement par lequel il déclarait posséder « au moulin de la Seigne, ferrajal, paissieux, pré et « champ, d'une contenance de sept sétérées, 2 quartérées, « 5 coups. » (4) Ce moulin fonctionnait encore en 1744, car le curé Jouy baptise « Jeanne Doumerc, fille de Guil- « laume..., résidant à la Seigne. »

---

(1) *Invent.*, p. 78.

(2) Ibid., p. 79.

(3) P. Bouges, *Hist. de Carcass.*, p. 393.

(4) Arch. Comm. anc. Carcass., CC 138-208.

Digitized by Google

Depuis lors, le Chapitre passait plusieurs fois « acte de « bail à ferme du moulin de la Seigne, le 22 juillet, le 22 « juillet 1757, à Guillaume Doumerg ; en 1766, à la veuve Doumerg ; en 1779, à Alary. (1) Ces divers contrats avaient pour objet « le moulin à eau à deux meules, et le moulin « à vent tout auprès, au lieu dit Peyre-plantade. » Ces baux établis pour des séries de neuf années, fixaient au Chapitre un revenu annuel de « 72 sétiers de blé, beau et marchand, « payables 6 sétiers par mois, 6 paires de chapons, 6 paires « de poulardes, ou 15 livres ou la valeur de ladite volaille, « payables au premier novembre ; enfin 9 livres pour une « charretée de foin. »

Mais pour le même motif que celle de Rouzilhe, la démolition de la chaussée du moulin de la Seigne fut demandée par les propriétaires riverains. Le Diocèse l'acheta, ainsi que le moulin, pour être démolie, sous indemnité de 27.000 livres payables au Chapitre (2) ; et le 16 octobre 1787, la démolition de la chaussée fut adjugée à Germain Gélis (3).

LE MOULIN DE VILLAUDI. *Aliàs Villodi*. — Ce moulin figure dans les plans de Gougens (feuille 6). Il était situé sur le Fresquel, rive gauche, en amont de la chaussée du chemin de Villemoustaussou, sur les terres de Louis Yon Perrin, ingénieur, propriétaire de la Daurade. Le curé de Gougens le mentionne rarement dans ses registres, preuve qu'il a du disparaître de bonne heure.

En 1590, « le moulin du pont de Villaudi » appartenait à Pierre Ganes qui consentit « que le revenu soyt prins et « baillé aux souldats que la ville de Carcassonne y mettra

---

(1) *Actes du Chap.*, mss Cathéd. Carcass.

(2) *Procès-verbal de l'Ass.*, 1781, p. 62.

(3) Ibid., année 1788, p. 57.

Digitized by Google

« pour la garde du moulin. » (1) A l'époque de la Ligue, en effet, tous les moulins, (2) situés aux environs de la ville ainsi que les « fours et clochiers, » servaient de petite garnison aux soldats qui y montaient la garde.

Le moulin de Villaudi est encore mentionné dans l'Inventaire du Chapitre (p. 76), sous cette forme : « Titres du « moulin de Villaudy avec l'arrêt confirmatif du 27 avril « 1616, faisant annuellement au chapitre quatre sétiers de « blé, mesure du chapitre. »

LA CHAU. — N'était les registres paroissiaux, voilà bien encore une dénomination dont on parlerait peu aujourd'hui et peut être sans précision. Or, le « 23 octobre « 1743, a été enseveli au cimetière de la paroisse Saint-« Vincent, Pierre Cladine, valet jardinier, mort frénétique « et sans se reconnaître, à l'écluse de La Chau. » Le curé Jouy nous a donc conservé un souvenir historique, et nous a en même temps donné une identification sûre.

Cette écluse prendra plus tard le nom d'écluse de Villaudy (3) ; elle était située entre le moulin de la Saigne et celui de Villaudy, à l'endroit où en 1729 le Fresquel touchait presque l'ancien canal. Elle était double ; les deux sas donnaient ensemble une longueur de 47 toises et permettaient d'élever les barques de deux toises, deux pieds, trois pouces. (4)

Cette écluse est aujourd'hui supprimée par suite de la déviation du canal en 1810. Le pont qui traverse l'ancien tracé du canal, route de Villemoustaussou, est quelquefois appelé encore Pont de la Chau.

---

(1) Délib. comm. du 18 avril 1590.

(2) Moulin de St-Nazaire, Maquens, Villaudi, La Saigne et autres.

(3 Plan de Gougens, feuille 19.

(4) Carte du canal de 1776. — AUBAIS, *Mélanges*, T. 2, p. 194. — LA LANDE (*Des Canaux de Navig.*, p. 105-110, dit 14 pieds, 8 pouces.

Digitized by Google

FOUCAUD. — Cette dénomination est à peu près exclusivement réservée aujourd'hui pour désigner l'ancien port du canal; primitivement, elle désignait la « metterie de M. Foucaud » (*sive* Fouqaud), du nom de son propriétaire. Lors de la création du Canal, on donna ce nom à l'écluse et au port, voisin de cette propriété.

Métairie de Foucaud. — La famille Foucaud appartenait depuis longtemps à la magistrature. Le compoix de Carcassonne de 1624 mentionne « Pierre Fouquaud, procureur du roy à Carcassonne »; en 1627, Jean était « advocat au sénéchal » de la même ville; en 1684, Jean Antoine était premier consul : il est même porté à l'armorial d'Hozier « de gueules à trois croix de Malthe d'argent, pommetées à « chaque bout de même, posées 2 et 1. » (1)

En 1729, le domaine de Foucaud passa aux mains de M. de Poulhariez, qui lui donna son nom. Il construisit ou fit réparer la maison du maître, car on voit gravées sur la porte les armoiries de cette famille : « d'or. chargé en chef « d'une étoile d'azur, à un arbre de sinople. accosté d'un « coq cretté et barbé de gueules, la patte dextre levée. » Cette famille, qui paraît être venue de Chalabre, est portée dans l'Armorial sous le nom de *Pierre, bourgeois de Carcassonne*. Son petit-fils, Nicolas, connu d'abord sous le nom de Saint-André, prit plus tard le nom de Foucaud; André, son arrière petit-fils, se tailla le titre de marquis par l'acquisition, en 1788, de la terre et du marquisat de Cavanac.

En tout cas, le domaine de Poulhariez fut, en 1792, confisqué pour cause d'émigration; il appartient aujourd'hui à la famille Jourdanne, de Carcassonne.

L'écluse de Foucaud. — Au midi de Poulhariez, il existait, avant la déviation du canal, une écluse triple du

---

(1) CORNET-PEYRUSSE, Extrait, Bureau de Carcas., nº 43.

Digitized by Google

nom de Foucaud. On en voit encore les ruines : deux sont à découvert, la première est aujourd'hui entièrement comblée. A cette station, « les barques s'élevaient de 21 pieds » (1); d'après d'Aubais (2), les trois écluses avaient une longueur totale de 63 toises et demie, l'eau s'y élevait de 3 toises 3 pieds. Depuis le nouveau tracé du Canal, les écluses et les terres environnantes ont été vendues à M. Hippolyte Jourdanne au prix de 1250 francs, suivant acte retenu par Me Vergues, notaire à Carcassonne, le 1er avril 1884.

Les anciennes habitations ont disparu ; une nouvelle a été construite pour le logement du garde préposé au service de l'épanchoir et à l'entretien du chemin de halage. Pour racheter la pente fournie par l'écluse triple de Foucaud et l'écluse double de Villaudy, on a construit, sur le tracé de 1810, les écluses simples de Carcassonne et de Saint-Jean, et l'écluse double de Fresquel.

Le Port de Foucaud. — La ville de Carcassonne ayant refusé de contribuer dans une certaine mesure aux frais de l'entreprise du Canal (3), les ingénieurs suivirent le premier tracé, éloigné de la ville de près de trois kilomètres; le port qui aurait été établi à Carcassonne fut construit à Foucaud. Plus avisées, les administrations suivantes surent profiter d'une modification qu'il fallut apporter à cause des inondations du Fresquel, dont les eaux étaient reçues

---

(1) La Lande, *Des Canaux de navigation*, Paris 1778, in-fol. p. 110.

(2) *Mélanges*, T. II, p. 194.

(3) Le Conseil général, convoqué à cet effet, fut d'avis que « le Canal « ne serait pas avantageux, qu'au contraire il causerait de notables « frais et dépenses à la ville, qui se trouvait dans une extrême pau- « vreté. » Procès-verb. de 1693. — Deterville, *Hist. du Can. de Languedoc*, Paris, 1805, p. 98.

Digitized by Google

dans le canal. On proposa dès 1777 le tracé nouveau qui fut inauguré le 31 mai 1810.

Depuis l'ouverture du canal (1684) jusqu'en 1810, Foucaud fut donc le port d'embarquement : une voiture faisait, matin et soir, le service entre Foucaud et Carcassonne. Placé d'ailleurs sur la route de Toulouse, ce port avait une réelle importance. Mais il nous est impossible de donner des chiffres et des renseignements, le service des Canaux n'ayant fait ni autrefois ni aujourd'hui aucune statistique à ce point de vue.

Nous ignorerions même la liste des fonctionnaires occupés à cette partie du Canal, si les registres paroissiaux ne venaient à notre aide pour combler cette lacune.

En 1705, le curé Ayrolles procède à la sépulture « dans « l'église (de Gougens) par permission du viquère général, « chanoine de la Cité, de Jean Pierre Laforcade, *comis au* « *magasin du Canal.* »

En 1711, le curé Barthès mentionne « le *directeur* du « Canal au bureau de Foucaud ». En 1712, le curé Desbarrats enterre dans l'église « Vitalis Boyer, âgé de 78 ans, « *receveur* du Canal à Foucaud. » Enfin en 1744, le curé Jouy procède à la « sépulture, dans l'église, de Baume, *direc-* « *teur du Canal.* Les registres mentionnent enfin un *garde-canal* à la résidence de Foucaud, et un « *juge du Canal* au « département de Foucaud. »

Le juge avait juridiction sur les terres du Canal, sur les délinquants contre le régime de la navigation, de la pêche ; il constatait les accidents et connaissait des crimes survenus dans sa juridiction : ce que le curé de Gougens ne manquait pas d'écrire sur son registre, en insérant le permis d'inhumer délivré par le juge.

Le Receveur du Canal était, dans la modeste paroisse de Gougens, un personnage important, étant donné surtout que les de Turle, Rivals et autres habitaient la ville. Aussi le verrons-nous admis à choisir sa sépulture dans l'intérieur

Digitized by Google

de l'église de Gougens. (Vitalis Boyer, receveur du Canal (1712).

Comme habitations destinées au service du Canal ou au logement de ses employés, l'administration avait construit, entre les francs-bords du Canal et le contre-canal qui servait à dévier les eaux de l'Arnouze, deux séries de magasins séparés. Et parce que le port de Foucaud était le lieu de couchée de la barque de poste (1), on érigea, mais en 1717 seulement, « la chapelle de Saint-Louis du Canal », dont la bénédiction fut faite « le 4 novembre de la même année « par M. de Bellegarde, vicaire-général. » Désormais, le curé de Gougens y fera quelques cérémonies religieuses; notamment « le baptême de Henry Hiacinthe, fils à noble « François Moure du Vidal et à dame Anne Rose Simon, « résidants au port de Foucaud, le 1er février 1741 » ; ou bien il y procèdera au mariage de quelque employé du port, « après en avoir demandé la faculté à M. le vicaire général.» Mariage, le 37 septembre 1719, de Jean Canis, de Perrin, avec Angèle Miran, fille du receveur.

Ces divers immeubles sont encore debout, la chapelle a été désaffectée ; et malgré les diverses modifications qu'ont subies les constructions, on peut rétablir facilement l'ancien état des lieux.

La majeure partie des bâtiments et des terres comprises entre le chemin de fer du midi et l'écluse de Villaudy a été vendue, moyennant 24,000 francs, à M. Gélis Germain, propriétaire, suivant acte retenu par Me Bausil, notaire à Carcassonne, le 22 mars 1874. Depuis, M. Gélis a vendu plusieurs parcelles à divers propriétaires, et un beau vigno-

---

(1) Au départ de Toulouse, le bâteau de poste arrivait le soir de la deuxième journée à Foucaud ; le troisième jour, il s'arrêtait à la Redorte, pour *la Dinée*, au Somail pour la couchée. Ici encore l'administration avait fait construire une chapelle qui sert d'église paroissiale.

Digitized by Google

ble est aujourd'hui planté, là où les eaux du Canal n'entretenaient que des joncs et autres mauvaises herbes.

FÉLINES. — Avant de quitter ces parages, mentionnons, à l'ouest de Foucaud, un domaine que les registres paroissiaux désignent, comme aujourd'hui, sous le nom de Félines (1). Il était compris moitié dans la directe du roi, moitié dans celle du seigneur de Pennautier. De 1649 à 1763, les Pères Jésuites du collège de Carcassonne furent les propriétaires de ce domaine, qui comprenait alors de 60 à 63 setérées, situées à droite et à gauche du « Req maïral des Saumes. »

Lors de la suppression des Jésuites, la terre de Félines passa au domaine de l'Etat; en 1793, elle fut vendue à M. Dat qui, à son tour, la céda à M. Lignières, négociant.

CUCURLIS ou CUCURNIS. — Cucurlis est un jardin potager situé entre le port de Foucaud et Gougens ; on y arrive par un chemin embranché sur la route nationale.

Au dix-septième siècle, cette propriété est désignée dans les registres paroissiaux sous ce nom « Métairie de M. Rivals (2), marchand à Carcassonne (1705) » (3). En 1724, elle prend le nom d' « Horte de Cucurnis », car elle

---

(1) Il est fait mention, dans les délibérations du Conseil de ville, d'un capitaine Félines, qui, à l'époque de la Ligue, avait son cantonnement à Trèbes. — Arch. Comm. Carcass., Délib. du 15 septembre 1587.

(2) Elle ne doit pas être confondue avec une propriété du même nom, située sur la rive gauche de Fresquel et qui appartenait et appartient encore au territoire de Villemoustaussou.

(3) Il existait à Carcassonne une autre famille du même nom, seigneur de Gincla, alliée aux de Cambon, Thoron, Portal de Moux. Elle appartint longtemps à l'administration des finances.

Digitized by Google

était passée aux mains de Cucurnis, jardinier, qui donna au pays une nombreuse famille. Les membres les plus connus furent Esprit, et Pierre qui devint « premier marguillier de la paroisse. » Aussi fut-il, grâce aux services qu'il avait rendus, « enseveli le 14 avril 1750 dans l'église » (de Gougens) avec tous les honneurs dus à son rang, « en pré- « sence de Joseph Nègre soubsdiacre, Jean Sourbieu, Jean « Saintagne et Hyacinthe Roques, clerc-tonsuré ».

Par suite d'une alliance, cette propriété passera plus tard à la famille Jourdanne (1841).

LA REILLE. — Un fait à peu près constant, c'est que les propriétés rurales n'avaient pas de nom fixe, puisqu'elles étaient désignées par le nom du propriétaire : on est donc exposé à commettre des erreurs sur leur identification : encore une fois les registres paroissiaux nous viendront en aide.

La Reille est un domaine au sud ouest de Gougens, sur lequel se trouve aujourd'hui le champ de manœuvre pour le régiment de cavalerie en garnison à Carcassonne. Il est diversement désigné, dans les registres paroissiaux : « Sépulture de « Germaine Foulquier, femme de Jean « Chanard, métayer à la *métairie de la Reille*, » (1743); le « 23 septembre 1743, baptême de Cécile, fille de Pierre « Chanard... résidant à *Combétes* (*alias* Combettes, métairie de Combètes). »

En 1703. Pierre Combettes, marchand bourgeois de la ville de Carcassonne portait « d'azur à trois colombes d'ar- « gent becquées et membrées de sable'; posées 2 et 1 ». En 1729, un autre Combettes était conseiller au Présidial de Carcassonne.

La famille Combettes céda plus tard ce domaine à la famille Teisseire à qui les MM. Castel frères l'achetèrent en 1820.

Digitized by Google

BOUICHÈRE. — Ce domaine est situé à l'extrêmité du plateau de Gougens. Il fut, en 1570, aliéné par le clergé de Carcassonne pour aider à payer la rançon de François Ier.

En 1705, cette propriété est désignée dans les registres paroissiaux sous le nom de « métairie de M. La Sale (*alias* Lassale). A cette époque, Antoine La Sale était qualifié « marchand, bourgeois de la ville de Carcassonne ». Il est regardé comme l'un des fondateurs du commerce des draps de la ville de Chalabre, où son petit-fils, Isidore, habitait encore au commencement de ce siècle (1).

En 1753, le domaine de La Sale est désigné sous le nom de « métairie de Bouichère »; c'est donc par erreur que Mahul ne le désigne sous ce nom qu'en 1836 (2). Le nom de Bouichère était connu à Carcassonne, car dès 1746, Louis Bouichère figure au rang des consuls de cette ville. Il est vrai qu'un Bouichère acquit une certaine notoriété en 1816, comme membre de la cour prévotale de Carcassonne, qui eut à prononcer trois exécutions capitales. (3)

MIEUDAS. — Par suite de la construction du Canal (1684), de sa rectification (1810), de la construction enfin du chemin de fer du Midi, la topographie de ces parages a bien changé: par là, l'identification des lieux est devenue difficile, car ruisseaux et chemins ont été détournés ou coupés. Nous devons pour le lecteur résoudre ses difficultés.

Le lit de l'*Arnouze* ne fut pas changé en 1810; mais il l'avait été par le premier tracé du canal, il le fut encore

---

(1) Un quartier de Chalabre porte encore son nom. Nous possédons une lettre autographe adressée de l'Evêché de Mirepoix à Monsieur Lasale, chevalier du Christ à Chalabre, 2 novembre 1761.

(2) *Cartul.* T. VIe, p. 397.

(3) *Mémorial de l'Aude,* n° 57. Cette notoriété valut à Bouichère la croix de la Légion d'honneur, après la Révolution de Juillet.

Digitized by Google

après la construction du chemin de fer. Un simple examen des lieux suffit pour s'en rendre compte.

Au point où il rencontre l'ancien canal, le ruisseau de l'Arnouze se détourne brusquement, suit le contre canal, afin de gagner la pente nécessaire pour passer en aqueduc sous le canal, non loin de la Reille. Primitivement, il coulait presque parallèlement au *ruisseau des Saumes*, pour se mêler à lui et se jeter ensemble dans le Fresquel, entre le moulin et le gué de Rouzilhes. (1) Ce fut le premier changement.

Le second eut lieu après la construction du chemin de fer. Au nord de la voie, l'Arnouze traversait autrefois en ligne brisée les champs et le jardin attenant; il fut, à cette époque, porté en ligne droite contre la voie ferrée, et retrouva son ancien lit à l'ouest du jardin potager. (2)

En même temps, les chemins qui, de Romieu et de Serres, venaient aboutir à Contant, et par extension à Manzot et à la route nationale *as Sants*, ont été coupés entièrement, car ces propriétés ont droit de passage sur le bord du Canal. Seul, un jardin potager, compris entre le nouveau tracé et la voie ferrée, est desservi par le chemin de Manzot.

Plus haut, du côté de Serres, le chemin qui vient de Maquens, Salvaza, Romieu, pour aller à Mieudas ou à Pennautier ; le chemin de Grèzes à Mieudas : le chemin d'Herminis à Mieudas, ont été coupés, supprimés même, faute de

---

(1) En suivant le chemin rural qui de la route nationale va au gué, on peut remarquer, en contrebas et sur la droite, avant de prendre le chemin du moulin, un léger pli de terrain, bordé d'arbres régulièrement plantés : c'est l'ancien lit de l'Arnouze, qui a disparu dans la vigne voisine, mais qui s'est conservé dans cette portion de terre inculte.

(2) Un vieux pont en maçonnerie, aujourd'hui à peu près *démoli*, servirait de témoin irréfragable, si le cours absolument rectiligne du ruisseau ne suffisait pas à prouver notre thèse.

Digitized by Google

but immédiat, par les deux tracés du canal et aussi par le chemin de fer.

Si nous passons au nord, sur la route de Toulouse, même suppression, ou à peu près, pour l'ancien *chemin de la Leude*, qui du port de Foucaud traverse le jardin potager (servitude passive très intéressante dans l'espèce) et l'Arnouze, pour aboutir à un champ dont nous parlerons bientôt.

Même situation pour l' « ancien chemin de Mieudas im- « pratiqué » en 1729, que l'on voit entre le Fresquel et l'aqueduc de l'Arnouze (nouveau lit) et que l'on retrouve à Gougens (ancien chemin de Mieudas). (1)

Le but unique de ces chemins (alors classés et publics) n'était autre que le lieu de Mieudas, aujourd'hui tellement oublié et disparu que plusieurs l'ont placé... à côté de la vérité.

Ce lieu, qui était une propriété en toute seigneurie et justice du Chapitre Cathédral de Carcassonne, était situé, d'après le plan de 1729 (2), dans un champ qui était limité au levant par le cours de l'Arnouze, au nord par le premier tracé du Canal. Ce champ, qui fut plus tard mis en parcelles pour être plus facilement inféodé, est aujourd'hui coupé en deux par la ligne du chemin de fer ; pour atteindre la partie qui est au Nord, on doit prendre le chemin de la Leude : et c'est sur ce triangle (formé par l'Arnouze, l'ancien Canal et la voie ferrée) que se trouvait Mieudas, la majeure partie des constructions se trouvant sous la voie ferrée.

Il serait bien difficile, du reste, de préciser autrement que par approximation l'emplacement de ce prieuré. D'une part, il fut « arresté (en 1590) que sera rasé Myodas, appartenant au Chapitre... » (3) ; d'autre part le peu de matériaux qui

---

(1) Arch. Comm. Carc., CC. 204, feuilles 5 et 26.

(2) Arch. comm. CC. 204, feuille 41.

(3) Délib. comm. Carcass., 8 mai 1590.

Digitized by Google

subsistaient ont été utilisés pour la construction du mur servant à garantir les propriétés voisines contre les débordements fréquents de l'Arnouze. (On peut suivre, depuis le champ de Chapitre jusqu'au chemin de Toulouse, la digue faite avec des pierres déjà usagées et qui ne sont autres que celles de Mieudas). Toutefois, on voit, entre le chemin de fer et le canal nouveau, trace d'une « flaque d'eau où était la peirière », indiquée sur les plans anciens, (1) et qui était au levant de la Tour de Mieudas,

Mieudas était un prieuré, annexé à la mense du Chapitre ; l'église était sous le vocable de Saint-Etienne. A côté de la chapelle se trouvait une forte tour (La Bastide) (2) qui demeura debout jusqu'à la fin du XVIe siècle. L'église disparut et on n'en voit point de traces dans les documents.

Le domaine du Chapitre à Mieudas ne paraît pas remonter au-delà de 1145, époque où il acheta à des Juifs « l'alodial « de Mieudas soubs la rente de la neuvième partie des « fruits. » (3). Au treizième siècle, (1272, 1297, 1299), Cresques et Boniface d'Aurenches, juifs de Carcassonne, possédaient encore trois pièces en vignes dans le décimaire de Saint-Etienne de Mieudas (4). Mais déjà en 1288, le Chapitre Cathédral possédait une assez grande portion de propriété car l'inventaire, maintes fois cité, mentionne à cette date « un lisbre ancien du phief de Miudas. » (5). Le seigneur de Capendu avait aussi quelques pièces de terre en ce lieu ; mais peu à peu, le Chapitre en deviendra seul propriétaire.

---

(1) Arch. anc. comm. Carc., CC 138-208.

(2) *Inv. des actes du Chap.*, p. 83. — Amortissement de la Bastide de Mieudas, 1383.

(3) *Invant.*, p. 83. — Les dimes du terroir de Mieudas furent néanmoins données à l'Evêque et au Chapitre en 1148. *Bouges*, p. 462.

(4) BALUZE, Arm. III. 3 3.

(5) *Invant.* p. 79.

Digitized by Google

En 1323, en effet, Géraud de Campandu, fils de Bérenger, faisait hommage au Chapitre de « biens et fief à Miudas » (1). En 1373, nouvel accroissement par suite de la « donation « faite par dame Jacqueline de Bruguière, fille de noble « Philippe de Bruguière, seigneur de Chalavre et Rivel et « et de noble dame Marguerite de Capandu, au Chapitre de « Labastide et Miudas » (2). A la même époque, la même Jacqueline et Philippe, son père, font encore au Chapitre une vente de terres pour 762 florins d'or.

Dès lors, le domaine du Chapitre à Mieudas a une réelle importance : « au terroir de Mieudas », nous relevons dans les actes inventoriés les quartiers ruraux suivants : « à « l'*estan* (1321) : à *Tondous* (1334) ; à *Terrefrège* (1347) ; à « *Nauzes longues* (1399), à *Saint-Julian*..... » Tout cela était donné à censives par le Chapitre.

Mais Gougens et Mieudas étaient bien placés pour être sujets à dévastation. Nous avons vu le nombre de chemins qui aboutissaient à ces carrefours ; d'autre part, la vallée du Fresquel permettait de passer, de la vallée de l'Aude par Maquens et Salvaza, aussi bien que du Lauraguais par Grèzes, et de Toulouse par Alzonne et Pennautier, dans le Cabardès et le Minervois, sans entrer dans Carcassonne, où veillait une bonne garnison. Il fallait bien s'attendre à ce que les maraudeurs de toute sorte visiteraient ces parages et y feraient main basse : ils n'y manquèrent pas.

En 1355, les Anglais sous la conduite du prince de Galles ; en 1436-38, le capitaine espagnol, Rodrigues de Villendras, chef des Ecorcheurs, à la tête de mille chevaux, pénétrèrent dans le pays, brûlant les villages, notamment les églises, et soumettant les habitants à de fortes contribu-

(1) *Invent*, p. 82.

(2) Ibid. p. 76.

Digitized by Google

tions. On les retrouve successivement à Alzonne, Ste-Eulalie, Villesèque, Caux, Pennautier, Mieudas, Gougens, Villemoustaussou, Villegailhenc, Conques,... (1)

Les guerres de la Ligue, au seizième siècle, achevèrent l'œuvre de dévastation : et les biens du Chapitre, quoique défendus par la tour de Mieudas et le château de Gougens, ne furent pas épargnés. Gougens sera dévasté en 1595 ; la présence d'une garnison de soldats suffirait à le démontrer. (2) Mieudas fut rasé (1590) (3).

En ce moment, la situation matérielle du Chapitre devint fort précaire, si nous en croyons le procès-verbal des Etats de la Ligue, assemblés dans la ville de Castelnaudary (4). Maître Antoine Boscarat, syndic et chanoine de l'église cathédrale Saint-Nazaire de la Cité de Carcassonne, exposa, en effet, devant les députés que « ladite Cité ayant prins « le party de l'union des catholiques dudit pays, a quoy les « chanoines et gens ecclésiastiques auroient principalement « aydé, et les ennemis ne pouvant venir à bout des entre- « prises qu'ilz avoient sur la dite Cité, auroient prins et « ravy tous les fruictz et reveneuz appartenans audit Cha- « pitre, prins et saisy certains molins d'eau et plusieurs « autres places leur appartenant près ladite Cité de Car- « cassonne, qu'ils détiennent et occupent encore, à cause « de quoy les chanoines et prebtres de ladite esglise sont « constituez en telle nécessité qu'ilz n'ont moyen de vivre. » Cette triste situation toucha les membres de l'assemblée ; il fut

---

(1) P. Bouges, *Hist. Carcas* , pp. 274, 453 et suiv.

(2) Délib. comm. Carcass., 17 sept. 1595.

(3) Délib. comm. Carcass., 8 mai 1590. La plupart de matériaux ont été utilisés plus tard pour construire une digue destinée à contenir les fréquents débordements du cours inférieur de l'Arnouze.

(4) Arch. comm. Narb., AA. 185.

Digitized by Google

décidé que les Etats avanceraient, à titre de prêt, la quantité de 500 sétiers de blé. De plus, afin de donner aux chanoines les moyens de s'entretenir dans la Cité et d'y célébrer les divins offices, il fut arrêté que le maréchal de Joyeuse serait prié de leur attribuer, jusqu'à concurrence du montant de leur perte, les fruits, dîmes, revenus et émoluments appartenant aux prêtres qui suivaient le parti des hérétiques.

Après l'avènement d'Henri IV sur le trône, le Chapitre retrouva à Mieudas (et à Gougens) sa propriété et ses droits que nous allons énumérer. (1)

La directe seigneuriale du Chapitre, au terroir de Mieudas, comprenait : au Nord du Canal, toute la propriété de Foucaud, aujourd'hui Poulhariès ; au Midi, une bande de terre limitée par la propriété de Serres, le monticule complanté en bois, les terres de Contant et de Manzot, et le rec de Prat de Lézy.

Ces diverses terres ne vinrent, nous l'avons dit, aux mains du Chapitre que par portions et à diverses époques.

1° Terres de Poulhariez.— Le n° 1, (2) « champ et « paissieu à Mieudas, confrontant d'auta rec Mayral et « chemin, de cers, le chemin de la Leude faisant division « des terroirs de Carcassonne et Pennautier, Midi, le rec « Mayral de Mieudas, aquilon, les R. P. Jésuites », comprenait, d'après l'acte de 1668, 13 sétérées 2 quartières pour le champ ; 2 sétérées 4 coups pour le paissieu. Deux sétérées situées au Midi relevaient de la directe de l'Hôpital de Carcassonne. Le dénombrement de 1726 constate encore les mêmes droits sur cette terre.

---

(1) Pour aider le lecteur, nous reproduisons, d'après les Archives communales de Carcassonne (CC, 138, 208. Minutes et brouillons de plans, du 18e siècle), le plan du terroir de Mieudas.

(2) Ces numéros se réfèrent aux numéros portés sur le plan, à titre conventionnel.

Digitized by Google

Le même acte de 1668 reconnaissait au Chapitre St-Nazaire toutes les terres au couchant, comprises entre le rec Mayral de Guilhempeyre, les terres de Serres, le chemin d'Herminis à Mieudas et le chemin de la Leude (nos 2, 3, 4, 5, 6). Le Canal n'avait pas encore divisé cette portion qui ne formait qu'un « champ à Mieudas, confrontant d'auta eux-mêmes (MM. du Vénérable Chapitre), chemin de la Leude ; cers et Midi, M. Pierre Ducup, avocat ; aquilon, mayral de Mieudas faisant division des terres de Carcassonne et de Pennautier et le dit Ducup. » Ces numéros comprenaient dans leur ensemble 21 sétérées 6 coups.

Le numéro 7 « champ et breil de 6 sétérées 3 quartières »; le numéro 8 « métairie de Foucaud avec batimens et terres en contenance de 35 sétérées ; le numéro 9 « 2 quartières, 7 coups en paissieu »; le numéro 10 « 1 quartière, 2 coups en paissieu » formaient donc la propriété primordiale du Chapitre à Foucaud. Plus tard il l'inféoda.

En 1761, en effet. « noble Nicolas de Poulhariès reconnait au Chapitre » l'ensemble de cette propriété, « métairie de Foucaud et dépendances à Mieudas 35 sétérées, 2 coups sous la censive (pour le numéro 8) de 4 sols 2 deniers et une quartière de blé ; sous l'albergue (pour le reste comprenant 55 sétérées, 1 quartière, 4 coups) de 40 livres, en réduction de 80 livres, parce que les terres avaient été mises à la taille en 1729.

2° Terres au Midi du Canal.— C'est la partie la plus ancienne de la propriété capitulaire à Mieudas.

En 1668, Messieurs du Vénérable Chapitre Saint-Nazaire possèdent « une tour quarrée, pâtu et quantité de terres labourables et paissieux à Mieudas, confrontant d'auta Me Pierre Ducup, avocat, Me de Turle, conseiller, et le rec de l'Arnouze ; de cers, le chemin de la Leude, les héritiers de Jacques Mas, charpentier ; de Midi, ledit sieur Ducup, ledit sieur de Turle, Jean Bérail et autres ; d'aquilon, le rec

Digitized by Google

mayral de Mieudas ; contenant la tour, 20 cannes : le patu, 90 cannes : les terres labourables, 67 sétérées, 3 quartières : le paissieu, 2 sétérées, »

Le « dénombrement de 1688, fait à Sa Majesté par le Chapitre», mentionne « aux mazures d'une tour quarrée» les mêmes détails. Mais celui de 1521 donnait d'autres indications. Le Chapitre déclare « à sa majesté tenir d'ancienne « fondation de ladite église (St-Etienne) le lieu de Mieudas, « une maison en forme de tour forte ; et y a juridiction « haute, moyenne et basse en paréage avec le roy, et prend « en iceluy lieu et terminal censives... »

En 1726, nouveau dénombrement et mêmes indications qu'en 1688.

En 1729, « l'église de Mieudas, qui comprend 21 cannes 3 pans, est déserte » ; les terres sont complantées en vignes pour 13 sétérées : 44 sétérées 3 coups sont en champ : 1 sétérée est en herme. Tout cela, « partagé de vent à vent » ou « de montagne à montagne » en portions d'une sétérée, était inféodé sous des albergues nobles de cire, se portant en total à la quantité de 25 lives un quart de cire jaune (Me Varennes notaire, 1728), nos 11, 12, 13, 14, 15.

Enfin, les numéros 16, 17 (bois à Mieudas de 8 sétérées 1 quartière 2 coups, et de 6 sétérées 2 quartières 6 coups), et le numéro 18 (champs et oliviers) étaient inféodées au sieur Maurel de la Pujade, sous l'albergue de trois livres de cire blanche (Varennes, notaire, 1761).

En résumé, le Chapitre jouissait noblement à Mieudas 69 sétérées ; à Poulhariès, 90 sétérées 3 quartiers 3 coups ; à Serres, environ 21 sétérées. Ces terres lui donnaient un revenu annuel de 40 livres 4 sols 2 deniers, 1 quartière de blé, 28 livres un quart de cire.

Il prélevait aussi quelques droits de censive de cire, gélines ou argent, sur les terres de M. de Turle (Manzot) « sept sétérées à Mieudas joignant les mazures de Saint-Etienne », comprises entre le grand chemin et le chemin

Digitized by Google

de Mieudas à Gougens ; sur « dix sétérées à Mieudas comprises entre l'Arnouze et le rec mayral de Prat Lezy ». Mais ces droits étaient partagés avec l'Hôpital, dans la directe duquel cet ancien fief se trouvait. Du reste, les divers cahiers des reconnaissances de Malabono (1444-1445), de Cassero (1484), de Provinio (1606) ne nous sont pas parvenus, et il serait bien difficile de préciser autrement les droits du Chapitre.

Quant aux autres parcelles qui étaient comprises entre le même rec mayral de Prat Lezy et les terres capitulaires, les droits de censives étaient très-modérés, puisque les portionnaires payaient 1 géline, une demi-géline, un huitième de géline ; ou bien 4 deniers, 2 deniers, 3 quarts de denier ; une seule portion payait 5 sols. De ce chef, les revenus du Chapitre étaient conséquemment fort modestes.

En dehors des droits de propriétaire foncier, le Chapitre jouissait encore dans le terroir de Mieudas du droit de dime, qu'il affermait avec ceux du terroir de Gougens, notamment en ce qui regarde la dime du vin. Il y prélevait aussi un droit de dime sur les *carnens* (1). En 1759, par devant maître Crocy, notaire à Carcassonne, il affermait ce droit à « Barthélemy Chabaud, dit Poussou, pour la redevance annuelle « de 80 livres en argent, une paire de chapons et un sétier « d'avoine. »

En 1776, il renouvelait ce bail en faveur de Guillaume Barrau, pour 300 livres d'argent, trois setiers d'avoine et trois chapons. (2)

Le 5 février 1791, les biens du Chapitre à Gougens et à Mieudas furent vendus par le district de Carcassonne ; cette

---

(1) Ce droit, qu'il ne faut pas confondre avec le droit de carnelage qui portait sur les viandes de boucherie, était prélevé sur les luzernières et prairies artificielles.

(2) *Actes du Chapitre.* Arch. Capit. Saint-Michel.

Digitized by Google

vente comprenait les terres labourables, prés, vignes, patis et couderes, breils, herme et bâtiments servant à leur exploitation ; 5 paires de bœufs. Laurent Fages, citoyen de Carcassonne, et Jean François Loup, de Villemoustaussou, se rendirent acquéreurs, celui-ci, des terres au-delà du Fresquel pour la somme de 54,200 livres ; celui-là, des terres en-deçà, pour la somme de 66,800 livres. Total, 121,000 livres. (1)

MANZOT. — Ce domaine est situé entre la route de Toulouse et le chemin de fer du Midi. En 1606, on l'appelait la métairie de M. de Turle ; en 1740, le curé de Gougens enregistre le « décès de Jeanne Rouges » dont le père était brassier à la « métairie de M. Manzot ». Manzot, fils aîné, marchand et fabricant de draps, était consul de Carcassonne en 1770. Jean Pierre, fut deux fois consul de la ville (1762-1772). Mais déjà en 1772, 1774, ce domaine était désigné sous le nom de « métairie d'Alibert » (2).

CONTANT. — En 1729, les plans du territoire de Gougens désignent ce domaine, situé près du nouveau canal, sous le nom de métairie de M. Fornier (3) : mais dès 1759 jusqu'en 1792, le curé de Gougens l'appelle « métairie du sieur Comptant, Content ou Contant. » Ce nom lui est demeuré.

Manzot et Contant appartiennent aux héritiers Mestre.

---

(1) Arch. dép. Aude, L. D. 1, n° 2. (Carcassonne et Villemoustaussou).

(2) C'est donc per erreur que Mahul (*Cartul.* T VI", p. 397), écrit *Mieudas, aujourd'hui Alibert.*

(3) Aux 17e et 18e siècles, les membres de cette famille sont qualifiés bourgeois et appartiennent à la magistrature.

Digitized by Google

ROMIEU. — En 1679, le curé Fardatié procède à la sépulture d'un « métayer de Brons » ; c'est le nom primitif de Romieu que nous trouverons désigné encore, sur le plan de 1729, sous le nom « métairie de Brons ». Ce n'est que plus tard que ce domaine changera de nom.

Sous prétexte que l'ancienne voie romaine passait à quelque distance de ce domaine, on a voulu voir dans cet emplacement une station romaine. Encore une assertion que le curé de Gougens, sans s'en douter, convaincra d'erreur. Le 24 janvier 1740, en effet, le curé Jouy procède au « mariage de Jacques Falandry, métayer à Gougens, et « de Catherine Vergnies, résidante à la métairie du sieur « Romieu. » En 1762, ce domaine est simplement appelée métairie de Romieu. Marc-Antoine Romieu était consul de Carcassonne en 1766.

Depuis, cette propriété n'a pas changé de nom ; elle appartient à la famille Maraval, de Carcassonne.

SERRES. — Ce domaine, qui appartient aujourd'hui à M. Henri de Fournas, appartenait autrefois à M. Maurel de Lapujade, qui avait à Herminis un fief qui porte encore son nom. Le curé de Gougens désigne toujours le domaine de Serres, sous le nom de «métairie de M. Maurel. » Pour la première fois, le 17 avril 1714, le curé Escapat, procédant à la « sépulture de Jeanne Gieules », nous déclare que le mari de la défunte est « métayer à Serres ». Ce domaine appartenait néanmoins à M. Maurel, car lors de la confection des plans (1729), le chemin de Serres à Herminis est appelé « chemin à l'usage de Monsieur Maurel ».

Le domaine de Serres (avec celui de Lapujade, à Herminis) passa ensuite aux mains des Rolland de la Bastide, dont une fille, Marie-Jeanne-Adélaïde, épousa en 1810 Charles-François-Joseph de Fournas, baron de Moussoulens, grand'père du propriétaire actuel.

Digitized by Google

Telle était, par le détail, la situation et l'étendue de l'ancienne paroisse de Gougens. Son histoire est intimement liée à celle de Carcassonne, et plus spécialement à celle du Chapitre de Saint-Nazaire, qui en était le seigneur et le principal propriétaire. Située d'ailleurs aux portes de la ville, cette paroisse fut de très modeste importance : elle fut le théâtre de fort petites actions ; mais ne convenait-il pas de conserver des souvenirs et de relever des traces sur le point de s'effacer.

A. SABARTHÈS.

Digitized by Google

REMARQUES SUR LA PHONÉTIQUE

DU DIALECTE LANGUEDOCIEN

Voyelles

§ I.

La phonétique du Languedocien parlé dans le département de l'Aude, ne peut pas être l'objet de remarques bien nouvelles. Le principe de l'adoucissement y domine et il y est pratiqué d'une manière conforme à l'habitude qui le porte à rechercher la sonorité dans le langage. Ses voyelles s'élargissent facilement pour former des diphtongues. Leur instabilité les assujettit à des mutations telles qu'il paraît impossible d'assigner à ces changements d'autre principe que celui du moindre effort à faire pour prononcer un mot avec moins de difficulté.

On peut, d'une manière générale, les diviser comme dans le français en voyelles fortes « a, o », en voyelle moyenne « u », et en voyelles faibles « e, i ».

Ce partage n'empêche pas le languedocien d'employer dans le même mot une forte, la moyenne et une faible : ainsi, à Carcassonne, le mot *urpos* « griffes » présente la moyenne « u » comme voyelle initiale, tandis que le verbe *arpa* « griffer » se sert de la forte « a ». Le romano-castrais dans *irpos* « griffes » et *irpa* « griffer » a donné la préférence à la voyelle faible « i ». L'allégement du mot paraît, assurément, le mobile des permutations des voyelles faites par le languedocien, mais cet idiome ne semble pas suivre des règles invariables dans ses changements. On peut le

Digitized by Google

remarquer dans le mot *iragno* « araignée » (lat. *aranea*), qui entre dans le terme composé « toile d'araignée » sous les formes de *tar-arino*, *tar-iragno* et, dans la haute vallée de l'Aude, de *tar-aragno*.

Cette permutation, pour ainsi dire indifférente des deux voyelles « a » et « i » se présente dans plusieurs autres termes, comme *aspreja* et *isprexa* (Castrais) « avoir de l'âpreté » lat. *asper* ; — *attriga* « désirer avec ardeur », lat. *attraho* « attirer » ; *trigoussa* « traîner », lat. *traho* : — *chandoulo* « étincelle », lat. *scintilla* ; — *craka* et *crika* « craquer », angl. *crack* et *creak* (krike) « craquer ».

Le languedocien, dans l'Aude, a chargé la voyelle « o » de remplir l'importante fonction de la forte « a » dans la terminaison des mots féminins de la première déclinaison latine : *roso* « rose » lat. *rosa* ; — *crabo* « chèvre » lat. *capra* ; — *lano* « laine » lat. *lana*. La permutation de « a » en « o » est très sensible et paraît même étrange dans la négation « *pas* » prononcée « *pos* » à Castelnaudary : — *ben pos* « il ne vient pas », — *ne boli pos* « je n'en veux pas » ; cependant il n'est rien de plus naturel que de voir une voyelle forte remplacer une autre forte.

Ces changements n'indiquent pas que la voyelle « a » n'ait aucune fixité, puisqu'elle a persisté dans une foule de mots empruntés au latin ; — *pastre* « berger », lat. *pastor* ; — *chabal* « cheval », lat. *caballus* ; — *caout* « chaud », lat. *calidus* ; — *pati* « souffrir », lat. *pati* ; — *patrio* « patrie », lat. *patria* ; — *natiou* « nation », lat. *natio* ; — *para* « préparer », lat. *parare* ; — *plago* « plaie », lat. *plaga*, etc. ; ils insinuent simplement que la règle de la moindre action paraît être la cause la plus ordinaire des variations des voyelles dans le languedocien.

La seconde voyelle forte « o » est tout aussi instable que sa compagne « a ». Elle devient facilement « ou » soit au commencement, soit dans le corps des mots : *houneste* « honnête », lat. *honestus* ; — *houro* « heure », lat. *hora* ;

Digitized by Google

— *hypoutèco* « hypothèque », lat. *hypotheca* ; — *ploura* « pleurer ». lat. *plorare* ; — *nouzat* « noué », lat. *nodatus* : — *fourmiguo* « fourmi », lat. *formica*. etc.

Dans certains mots « o » s'élargit en *aou* et *io* : *naouzo* « noise », lat. *noxia* ; — *aouralche*, fr. orage ; — *aoudou* « odeur », lat. *odor* ; — *biòou* « bœuf », lat. *bos*, *bovis* ; — *iòou* « œuf ». lat. *ovum*. Quelquefois aussi cette voyelle se transforme en « e » : *asterlogo* « astrologue », lat. *astrologus* ; — *perpaous* « propos », lat. *propositum* ; — *pesa* « peser », lat. *ponderare* ; — *keïre* « cuire », lat. *coquere* : — *keïcho* « cuisse », lat. *coxa* ; — *neït* « nuit », lat. *nox*, *noctis* ; — *beï* « aujourd'hui », lat. *hodie* ; mais ces mutations sont plus rares que celles qui font succéder « ou » à « o » latin.

La voyelle moyenne « u » conserve la prononciation française dans un grand nombre d'expressions : *punto* « pointe », lat. *punctum* ; — *pugn* « poing », lat. *pugnus* ; — *plumo* « plume », lat. *pluma* ; — *burre* « beurre », lat. *butyrum* ; — *muda* « changer », lat. *mutare* : — *mut* « muet », lat. *mutus*, etc.

Le son « ou » qui était peut-être, en premier lieu, le son ordinaire et régulier de la moyenne « u » est aussi très fréquent dans les mots dérivés du latin et qui renferment un « u » : *ourme* « orme », lat. *ulmus* ; — *pourpre* « pourpre », lat. *purpura* ; — *ploum* « plomb », lat. *plumbum* ; — *paouc* « peu » lat. *pauci* ; — *raouc* « rauque », lat. *raucus* ; — *laouzeto* « alouette », lat. *alauda*, etc.

Une permutation qui semble capricieuse est celle que présente le mot latin *mulus* « mulet », transformé par le languedocien en *miol*, tandis que la prononciation française est conservée dans le féminin *mulo* « mule ». Il faut observer, toutefois, que dans le terme *miol*. le languedocien a suivi la prononciation anglaise *mioule* du mot « mule ».

Le « w » qui termine. en anglais, les noms propres *Bartholomew* « Barthélemy », *Matthew* « Matthieu », prend le son de « ou » en languedocien. *Bourthoumiou* « Barthé-

Digitized by Google

lemy », *Matthiou* « Matthieu ». Ce double « w » correspond à un « u » latin, *Bartholomœus*, *Matthæus* ; cependant le « w » de l'anglais *Andrew* « André » que le languedocien traduit par « ou » dans *Andriou*, correspond à la voyelle « a » du latin *Andreas*.

Les voyelles faibles « e, i » se maintiennent dans des cas nombreux : *debigna* « représenter, contrefaire », lat. *depingere* ; — *gemec* « gémissement », lat. *gemitus* ; — *herbo* « herbe », lat. *herba* ; — *legi* « lire », lat. *legere* ; — *mel* « miel », lat. *mel* ; — *biaço* « besace », lat. *bisaccium* ; — *cinta* « ceindre », lat. *cingere*, *cinctum* ; — *ribo* « rive », lat. *ripa* ; — *sinne* « signe », lat. *signum* ; — *tinta* « teindre », lat. *tingere* ; — *tino* « vaisseau qui renferme le vin à fermenter », lat. *tina*, sorte de vase à mettre du vin, etc.

Ces voyelles permutent aussi avec facilité : *set* « soif », lat. *sitis* ; — *negre* « noir », lat. *niger* ; — *pero* « poire », lat. *pirum* ; — *menut* « menu », lat. *minutus* ; — *milhou* « meilleur », lat. *melior* ; — *ginoul* « genou », lat, *genu* ; — *finestro* « fenêtre », lat. *fenestra* ; — *sigur* « assuré », lat. *securus*.

On peut observer que les exemples de permutation de « i » latin en « e » languedocien sont bien plus nombreux que les exemples de changement de « e » latin en « i » languedocien.

Les mêmes voyelles faibles « e, i », sont encore quelquefois élargies en « ie, ia » : *fièvre* « fièvre », lat. *febris* ; — *mietch* « milieu », lat. *medius* ; — *bierjo* « vierge », lat. *virgo* ; — *fial* « fil », lat. *filum*.

La voyelle faible « i » remplace parfois la forte « o » comme on peut le voir dans *piboul* « peuplier », lat *populus*, tandis que dans les mots *estouffa* « étouffer », angl. *stifle* ; — *truca* « frapper », angl. *strike* ; — *se truffa* « se moquer », angl. *triffle* ; — c'est la moyenne « u » et sa correspondante « ou » qui prennent la place d'un « i » précédent.

Digitized by Google

En considérant tous ces changements d'une manière générale, on doit constater qu'en principe, les voyelles languedociennes persistent dans leur position primitive, du moins par rapport au latin, et que leurs permutations semblent être simplement l'expression de la facilité que trouvent les organes de la voix à se servir d'une forte ou d'une faible. « L'échange mutuel des voyelles est si fréquent, dit Klaproth, qu'elles ne peuvent entrer en ligne de compte dans les comparaisons générales ou particulières des langues et des dialectes... Voici un exemple tiré de l'échange des voyelles dans le mot germanique *stein* (pierre), qui, selon les localités, varie ainsi : allemand *stein*, goth. *stains*, anglo-saxon *stan*, anglais *stone*, bas allemand *steen*, cimbre *stoane*, islandais *steirn*, frison *sting*, suédois *sten*, danois *steen*... Si de pareils changements ont lieu dans des dialectes qui appartiennent presque tous à la même famille, ceux qui se rencontrent dans des dialectes de familles différentes seront sans doute plus considérables » (1).

L'accent tonique du latin ne paraît pas avoir eu une influence marquée dans les permutations des voyelles languedociennes. Son rôle a été plus sensible dans la chute des voyelles qui précédaient la syllabe sur laquelle il se trouvait : *santat* « santé » ; — *bountat* « bonté », lat. *sanitatem*, *bonitatem*.

La flexion latine qui suit la syllabe accentuée a été aussi retranchée sous son action : *bim*, *bins* « scion d'osier », lat. *vimem* ; — *hort* « jardin », lat. *hortus* ; — *serp* « serpent », lat. *serpens*.

Dans certains cas, des syllabes entières ont été sacrifiées au commencement et dans le corps des mots : *coutcho*, *coujo* « courge », lat. *cucurbita* ; — *el* « œil », lat. *oculus* : —

(1) Encyclopédie moderne, au mot Langues.

Digitized by Google

artel « orteil », lat. *articulus* ; — *saüc* « sureau », lat. *sambucus*.

L'accent tonique a donc exercé une action considérable dans la réduction des mots languedociens ; mais cette influence semble avoir été nulle dans les changements de voyelles. L'accent s'est parfois déplacé dans certains mots comme *patrìo* « patrie », lat. *patria* ; — *escourpìou* « scorpion », lat. *scorpionem*, et dans ce déplacement, la voyelle brève est devenue longue ; néanmoins la voyelle faible n'a pas permuté avec une forte sous l'influence de cet accent.

Les mutations des voyelles entre elles sont bien moins importantes que les changements des consonnes. Celles-ci possèdent plus de stabilité, et leurs transformations ordinaires se rapportent, d'une manière générale mais non exclusive, à une série de consonnes similaires produites par le même organe buccal.

La difficulté la plus grande que l'on rencontre dans l'étude des variations des consonnes languedociennes provient surtout de la privation d'une classification sûre, embrassant dans la même série les changements les plus fréquents des consonnes de même organe. La classification grecque, qui est la plus commode, est loin de répondre complètement aux transformations habituelles des consonnes languedociennes. Ainsi, la sifflante « s » est isolée, et sa permutation avec « r » semble, par le fait de cet isolement, tout à fait anormale, quoiqu'elle soit usitée en languedocien, en latin et en français. Ces deux consonnes devraient pourtant occuper une place dans la même série, et c'est, d'ailleurs, ce qui a lieu dans la classification des lettres hébraïques où l'on peut voir, réunies sous le nom de dentales, les consonnes « z, s, sch, r, ts ».

L' « i » palatal languedocien qui remplace si souvent le « c » et le « t » dans les mots issus du latin, n'a pas, de son côté, de place marquée dans la classification grecque, tandis

Digitized by Google

que l'hébreu lui donne asile dans ses palatales « gh, i, c, k ». Il ne sera donc pas inutile d'associer aux gutturales, aux dentales et aux labiales, les autres consonnes languedociennes qui, volontiers, permutent avec elles.

Comme le languedocien renferme un nombre indéterminé de mots germaniques, la loi de substitution des consonnes explosives ou loi de Grimm doit être mentionnée en premier lieu, avant tout examen des changements opérés dans les consonnes romanes. D'après cette loi de substitution, loi spéciale aux langues germaniques, les lettres douces primitives deviennent des fortes, les fortes deviennent des aspirées, et les aspirées se changent en douces. Ainsi, les douces primitives « b, d, g », sont remplacées par les fortes « p, t, k »; celles-ci sont remplacées par les aspirées « F, th, h », et les aspirées par les douces « b, d, g ».

	GREC	LATIN	GOTHIQUE	
	douces.	douces.	fortes.	
b	...	...	...	...
d	δύο	duo	tvai,	deux
g	γόνυ	genu	kniu,	genou
	fortes.	fortes.	aspirées.	
p	πλέος	plenus	fulls,	plein
t	τρεῖς	tres	threis	trois
k	κύων	canis	hunths,	chien
	aspirées.	aspirées.	douces.	
f	φέρω	fero	baira,	porter
th	θύρα	...	angl. door,	porte
h	χήν	(h) anser	gans,	oie.

La grammaire comparée de Bopp (1) ne donne pas d'exemple de la douce primitive « b » remplacée, dans les langues

(1) Bopp. *Grammaire comparée*, § 87, I,

Digitized by Google

germaniques, par la forte « p » et d'Arbois de Jubainville n'en cite pas non plus, de son côté, dans son rapide aperçu sur la façon spéciale dont les langues germaniques traitent les consonnes explosives (1). Ce n'est pas, d'ailleurs, la seule exception à la loi de Grimm que l'on puisse remarquer, car Bopp signale lui-même des exceptions à la loi de substitution en gothique, soit à l'intérieur, soit à la fin, soit même au commencement des mots (2).

L'attention prêtée à ce renforcement des consonnes est essentielle dans la comparaison des mots grecs et latins avec les mots germaniques, mais dans le rapprochement des expressions romanes avec les termes latins ou germaniques qui composent le dialecte languedocien, c'est principalement sur les règles de l'adoucissement continu, qui est le pivot sur lequel roule tout le mécanisme de transformation des consonnes languedociennes, que se doit concentrer tout l'effort de l'attention.

Ce dialecte ne conserve pas toujours les consonnes des mots latins ou germaniques qu'il emploie, et ces changements ne sont pas sans offrir quelque intérêt par le choix qui a été fait des consonnes de remplacement.

Consonnes.

§ 2. — GUTTURALES.

G, (C, K) I *palatal*, *H aspirée*.
Palatales Hébraïques : G h, I, C, K.

Les gutturales proprement dites, telles qu'on les rencontre dans la langue hébraïque, ont disparu de la bouche des

(1) D'Arbois de Jubainville. *Etudes grammaticales*. Ch. V, p. 100*,
(2) Bopp. *Gram. comp.* § 89, — § 90.

Digitized by Google

languedociens. L'aspirée « h » elle-même n'a plus de cachet particulier, et elle est complètement supprimée dans la prononciation. Dans quelques mots latins, cette aspirée s'est adoucie en descendant d'un degré pour se transformer en « c ». Le verbe *trigoussa* « traîner », lat. *traho*, offre un exemple de ce changement. La gutturale douce « g » s'y est substituée à l'aspirée « h » du latin, et on pourrait presque croire à un renforcement de consonnes comme dans les langues germaniques. En réalité, c'est un simple adoucissement de « h » en « c » que présente le verbe *trigoussa*, et l'explosive douce « g » a succédé à « c » venant de « h », parce que la forte « c » se trouvait entre deux voyelles. Le latin, de son côté, au parfait *traxi* (trac-si), a adouci en « c » l'aspirée « h » de l'indicatif *traho*.

Comme lettre initiale, l'aspirée « H » paraît s'adoucir encore dans les termes où il est permis avec raison de supposer une racine dont « H » serait la première lettre. Ce changement peut se présenter surtout dans les expressions à signification inconnue et dont la prononciation s'est transmise par une tradition aujourd'hui inconsciente, comme sont certains noms topographiques. Le « c » initial du mot *coural*, nom d'un ruisseau qui se jette dans la *Sals*, affluent de l'Aude, semble se trouver dans ce cas. A peu de distance de sa jonction avec la *Sals*, la roche sur laquelle il coule se coupe brusquement en formant au-dessous une forte excavation, et l'eau se précipite bruyamment d'une hauteur de huit à dix mètres. Le terme anglais *hurry* « se précipiter » convient de tout point à cette chute du Coural. Le verbe latin *curro* « courir » qui d'ailleurs, d'après la loi de Grimm, peut correspondre à l'anglais *hurry* « se précipiter, se hâter » ne rend pas si bien l'image du saut qu'on a voulu, sans doute, renfermer dans le nom de Coural. On peut faire la même observation pour les noms de *Card-aoussel* et *Car-cassonne* qui désignent des points

Digitized by Google

culminants. Le premier élément de ces termes semble bien se rapporter à l'anglais *hard* « pénible, difficile. »

Une substitution pratiquée dans le Gers et dans les Hautes-Pyrénées est celle de l'aspirée « h » succédant à l'aspirée labiale « F » : *henno* « femme », languedocien *fenno*, lat. *femina* ; — *hilho* « fille », lang. *filho*, lat. *filia*. Ces substitutions entre « H » et « F » n'étaient pas extraordinaires pour les anciens latins qui prononçaient presque indifféremment *haba* et *faba* « fève » ; — *hordeum* et *fordeum* « orge ».

L'aspirée « H » subit une dernière transformation en « S ». On peut la constater principalement dans les mots empruntés au latin et rapprochés de l'anglais : *salo* « salle », angl. *hall* « salle », lat. *aula* « salle », *cella* « chambre, cellier » ; — *sain* « sain », lat. *sanus*, angl. *hale* « sain » ; — *saluda* « saluer » ; lat. *salutare*, angl. *hail* « saluer », — *sant* « saint », lat. *sanctus*, angl. *hallow* « sanctifier », *holy* « saint » ; — *sega* « couper, scier », lat. *secare*, angl. *hew* « couper, tailler » ; — *salbatche* « sauvage », lat. *sylvaticus* « des bois », angl. *holt* « petit bois. »

G

La gutturale douce se maintient ordinairement lorsqu'elle commence un mot : *galino*, *galhino* « poule », lat. *gallina* ; — *gaoulo* « joue ». lat. *gabata* ; — *gra* « grain », lat. *granum* ; — *gaffo* « harpon », angl. *gaff* « harpon » ; — *gabel* « poignée de sarments », angl. *gavel* « poignée », lat. *capulus*. Suivie des voyelles « e, i » elle prend le son de j : *jal* « gelée », lat. *gelu* ; — *geant* « géant », lat. *gigantis* ; — *jinoul* « genou », lat. *geniculum*.

« G » initial indique, dans quelques cas, un « w » précédent : *garda* « garder », angl. *ward* « garder » ; — *gasta* « gâter » angl. *waste* « gâter », lat. *vastare* ; — *garel*, *garelh*

Digitized by Google

« boiteux, tortu », angl. *wry* « tortu, difforme », lat. *varus* « tortu » ; — *guigna* « guigner », angl. *wink* « œillade, clignotement de l'œil ».

Dans le corps des mots, « g » prend aussi, parfois, la place de la labiale douce « b » : *couga* « couver », lat. *cubare* « être couché » ; — *degut* « dû », lat. *debitum* « devoir » ; — *begut* « bu », lat. *bibo*, *bibitum* « boire », angl. [s] *wig* « boire à longs traits ».

L'adoucissement des consonnes fortes « c, k, qu » placées entre deux voyelles, produit de son côté un « g », comme on le voit dans *berrugo* « verrue », lat. *verruca* : — *pego* « poix », lat. *picis* ; — *fourmigo* « fourmi », lat. *formica* : — *bugado* « lessive », angl. *buck* « lessiver » ; — *aïgo* « eau », lat. *aqua* : — *bragos* « pantalon », lat. *braccæ* « braies » ; ce dernier emprunté au gaulois par le latin.

C

La gutturale forte « c, k » présente une grande persistance lorsqu'elle est initiale : *cadiero* « chaise », lat. *cathedra* ; — *caoure* « contenir dans », lat. *capere* « renfermer » ; — *cadel* « petit chien », lat. *catulus* ; — *crema* « brûler », lat. *cremare* ; — *creïche* « croître », lat. *crescere*. Elle permute cependant avec « ch » dans *chabal* « cheval », lat. *caballus* quoique son correspondant *cabal*, qui indique le bétail d'une manière générale, l'ait conservée intacte ; — dans *chiminero* « cheminée », lat. *caminus* ; — *chaoupina* « fouler aux pieds », lat. *calcare*, et dans un certain nombre d'expressions communes au languedocien et au français.

« C » fait un échange avec la labiale forte « p » dans le mot *crunes* « prunes » lat. *prunum*, usité dans la haute vallée de l'Aude. Cette même gutturale s'est adoucie en « g » dans *a-gragnou* « prunelle » et dans *a-grun-eliè* « prunellier » *a-grun-elo* « prunelle ». Le « p » des termes latins *mespi-*

Digitized by Google

lum « nèfle »: — *spuma* « écume », (angl. *spume et scum*) a encore cédé sa place à la forte « c » dans les mots correspondants du languedocien, *nesclo* « nèfle »; — *escrumo* « écume ». L'emploi simultané de « p » et de « c » existe encore en languedocien, où l'on trouve *tanpa* et *tanca* « fermer »; — *raspa* et *rasca* « râper »: — *blinpa* et *blinca* « plier, incliner », comme on voit en latin *coquina* et *popina* « cuisine »; — *columba* et *palumbes* « colombe. »

Les gutturales « g, k » possèdent donc la faculté de se substituer aux labiales « b, p, w ». L'aspirée labiale « F » de son côté, succède à la gutturale forte « K » dans le languedocien *rufo* « pli », angl. *ruck* « pli ». Le « gh » qui, en anglais, se prononce F dans *cough* (kof) « toux »; — *laugh* (lafe) « rire »: — *rough* (reuffe) « raboteux », se change en « B » dans le languedocien *tiba* « raidir », angl. *tough* (teuff) « raidir ». Les gutturales font, de la sorte, un échange complet avec toutes les labiales. Quoique le nombre de ces changements ne soit pas prédominant, il suffit, toutefois, à montrer les points de contact entre ces deux séries de consonnes.

C, T et I *palatal.*

La permutation de « i » palatal avec la gutturale forte « c » s'observe surtout dans les groupes latins « ct, tr et cs (x) ». Les consonnes « C et T » ayant entre elles une certaine affinité, il n'est pas étonnant que l' « i » palatal remplace la dentale avec autant de facilité que la gutturale. Les exemples de cette affinité sont nombreux en languedocien et j'en cite quelques-uns : *nioue* « nid » ; *nioucado* « nichée » ; à côté de *nits* et de *nizado*, lat. *nidus*, angl. *nest* « nid » ; — *gemec* « gémissement » ; *gemega* « gémir », lat, *gemitus* ; — *affarta* et *affasca* « rassasier » lat. *farcio, fartum* « remplir » ; — *pelhol* et *pelhoc* « haillon » ; — *couïoul*

Digitized by Google

« tige tubuleuse qui porte la fleur de l'oignon », lat. *tubulus* « petit tuyau ».

La gutturale « C » et la dentale « T » sont donc également traitées en languedocien et remplacées par un « i » palatal dans les groupes « ct, tr et cs (x) ».

Groupe « ct » : *beït* « huit », lat. *octo* ; — *dreït* « droit », lat. *directus* ; — *faïchou* « façon », lat. *factio* « manière d'agir » : *keït* et *coït* « cuit », lat. *coctus* ; — *laïtuguo* « laitue », lat. *lactuca* ; — *laït* « lait », lat. *lactis* ; — *leït* « lit », lat. *lectus* ; — *faït* « fait », lat. *factus* ; — *neït* « nuit », lat. *noctis* ; — *traït* « tiré, enlevé », lat. *tractus*.

Groupe « tr » : *peïro* « pierre », lat. *petra* ; — *araïre* « charrue », lat. *aratrum* ; — *païre* « père », lat. *patris* ; — *maïre* « mère », lat. *matris* ; — *fraïre* « frère », lat. *fratris* ; — *pouïrit* « pourri », lat. *putridus*.

Groupe « cs » (x) : *païchel* « échalas, pieu », lat. *paxillus* ; — *madaïcho* « écheveau », lat. *mataxa* ; — *maïchelho* « mâchoire », lat. *maxilla* ; — *keïcho* « cuisse », lat. *coxa* ; — *taïchou* « blaireau », lat. *taxo* ; — *bouïch* « buis », lat. *buxum* ; — *touïch* « if », lat. *taxus* ; — *fraïche* « frêne », lat. *fraxinus*.

On trouve, cependant, *retle* « droit » ; — *dit* « dit », en échange du latin *rectus*, *dictus*. On voit encore la dentale « T » et non plus l' « i » palatal succéder à « c » dans *diretsiou* « direction », lat. *directio* ; — *etsemple* « exemple », lat. *exemplum*.

Le rôle de l' « i » palatal dans sa fonction de remplaçant d'une gutturale se fait jour aussi à l'infinitif des verbes *faïre* « faire », lat. *facere* ; — *plaïre* « plaire », lat. *placere* ; — *keïre* « cuire », lat. *coquere* ; — *traïre* « enlever, tirer », lat. *trahere*. On peut remarquer par rapport à ce dernier verbe que le languedocien, en substituant l' « i » palatal à l'aspirée « H » a traité cette aspirée comme une gutturale.

A l'encontre du « c » devenant « i » le languedocien *brugo*, *brougo* « bruyère », breton *brug*, montre la gutturale douce « g » se substituant à l' « y » du latin *brya* (Sylvestris,

Digitized by Google

Plin.) « bruyère stérile ». Dans le latin *ad spic-io* « voir » la gutturale « c » fait un échange avec l'« y » de l'anglais *spy* « discerner ».

Des exemples analogues de « i » palatal équivalant à une gutturale ne sont pas rares dans les racines saxonnes de l'anglais. On y rencontre, en effet. *night* « nuit » ; — *right* « droit »; — *high* « haut » : — *thigh* « cuisse » : — *might* « puissance » ; — *nigh* « voisin », prononcés par les anglais *naïte*, *raïte*, *haï*, *thaï*, *maïte*, *naï*, le « gh » disparaissant et confondu avec l' « i » palatal.

La fonction de l' « i » palatal semble assez définie par ces exemples pour autoriser son admission avec les gutturales languedociennes et pour composer cette série de lettres G, C, K, H, I.

§ 3. — DENTALES.

D, T, (TH, S, J,) L, N.

Linguales hébraïques : D, T, L, N, TH.

Les dentales « d. t » font preuve d'une grande fermeté au commencement des mots : = D — *didal* « dé à coudre » lat. *digitalis* ; — *douna* « donner », lat. *donare* ; — *deoure* « devoir », lat. *debere* ; — *debigna* « représenter, contrefaire », lat. *depingere* ; = T. — *tene* « tenir », lat. *tenere* ; — *teougne* « mince », lat. *tenuis*, angl. *thin*, *tiny*, « mince » : — *talpo* « taupe », lat. *talpa*. — D se relève parfois et se renforce, même entre deux voyelles, *sòout* « sou », *sòouto* « monnaie de deux sous », lat. *soldus* ; — *seti* « siège », *s'assieta* et *s'asseta* « s'asseoir », lat. *sedes*, *sedere*, angl, *seat* « siège », pendant que la forte T, prise entre deux voyelles, s'affaiblit généralement en sa correspondante faible D, — *degudo* « due », masculin *degut* ; — *pagado* « payée », masculin *pagat*. Cependant le T de *faito* « faite », lat. *facta* ; —

Digitized by Google

kèïto « cuite «, lat. *cocta* ; — *laïtugo* « laitue », lat. *lactucu* ; — *dreïto* « droite », lat. *directa*, ne s'adoucit pas, malgré les voyelles qui paraissent l'entourer. Cette résistance provient, sans doute, de l' « i » palatal qui remplace la gutturale « c » du latin. Dans cette position, le languedocien considère l' « i » palatal comme remplissant la fonction d'une consonne et il ne permet pas à la dentale forte T de s'affaiblir en D.

Le changement de D et de T en Z et en S est dû à l'assimilation faite par le languedocien de ces dentales au « th » (dz, ts) anglais. L'influence exercée par le « th » anglais a été considérable, si on veut bien remarquer le nombre relativement important des mots dans lesquels le D ou le T se sont transformés en Z ou en S. — D devenant Z : *se fiza* « se fier à », lat. *fidere* : — *jouziou* « juif ». lat. *judæus* ; — *azaga* « arroser ». lat. *adaquare* ; — *suza* « suer », lat. *sudare*. angl. *sweat* « suer » ; — *rouzèlo* et *rouzèlho* « coquelicot », angl *red* « rouge » ; — *mezoul* et *mezoulho* « moelle », lat. *medulla* ; — *aouzi* « ouir », lat. *audire* ; — *attebezy* « attiédir », lat. *tepidus* « tiède ».

T changé en S : *rosse* « traîneau » employé pour le transport du bois de chauffage dans les étroits et difficiles sentiers des montagnes ; — *roussega* « traîner sur le sol » : — *rossoul* (castrais) « herse », angl. *root* « graver profondément », et *rul* « ornière, trace profonde laissée par les roues des voitures » ; — *rosso* « rosse, mauvais cheval » ; — *se roussa* « se fatiguer extrêmement », angl. *rot* « gâter », (l'allemand *ross* « cheval » se rapporte plutôt à l'anglais *ride* « chevaucher ») ; — *rossado* (castrais) « parenté, les membres d'une famille », angl. *root* « lignée » ; — *attessa* « allaiter », breton *tez* « trayon », angl. *teat* « tette ».

Les dentales « d, t, th », après s'être affaiblies en Z-S, subissent une autre dégradation, celle de Z-S en « J » : *mièjo* « moitié », lat. *media* (pars) ; — *enbejo* « envie », lat. *invidia* ; — *tourje* « grive », lat. *turdus* ; — *jentilhos* (haute

Digitized by Google

vallée de l'Aude) venant de *dentilhos* « lentilles » : — *bejo* « vois », *bejats* • voyez •, lat. *vide*, *videte* : — *sièjo* « suie », anglt. *soot* « suie » ; — *mijèro* « mesure de dix litres de vin », angl. *measure* (méjoure) « mesure », lat. *metiri* « mesurer », *mensura* • mesure • ; — *mouja* (ailleurs *moutcha*) • fouiller le sol • (ne se dit que du porc qui fouille le sol de son groin et de la taupe), angl. *mouth* « bouche, gueule » : — *fouja* (ailleurs *foutcha*) « piocher », lat. *fodere*, *fossum* • creuser •.

Le rôle du • th • anglais dans ces transformations est rendu encore plus sensible par la prononciation qu'affectent au • J • une partie du département de l'Aude, le Tarn et une partie de l'Hérault contiguë au Tarn : *tsounc* « jonc » ; — *mietso* (mièjo) « moitié » ; — *enbetso* (enbejo) « envie « : — *sietso* (sièjo) « suie ».

D et T cèdent sans effort leur position à « l » : *biel* « vieux •, lat. *vetus*, angl. *while* • temps • : — *bestiolo* et *bestiolo* « petite bête • ; — *fat* et *fol* • fou • : — *dentilho* et *lentilho* « lentille » : — *daïcha*, fr. « laisser • : — *cigalo* • cigale •, lat. *cicada*. Le latin offre des exemples analogues : *dacrima* et *lacrima* « larme •, angl. *tear* « larme • : — *dingua* et *lingua* • langue •, angl. *tongue* « langue ».

Les dentales « l, n » permutent avec autant de facilité entre elles qu'avec • d, t • : *boulzina* et *bounzina* « bourdonner, tinter • : — *sanguil* • sanguinelle », lat. *cornus sanguinea* : — *pana* • voler •, angl. *poll* • voler • : — *acrimoulie* (castrais) • groseillier •, lat. *acrimonia* : — *nibel* • niveau •, angl. *level*, lat. *libella* « niveau ».

En tenant compte de toutes ces transformations, il semble que les dentales languedociennes doivent être rassemblées dans un groupe composé des consonnes « d, t, (th, s, j), l, n ».

Digitized by Google

LABIALES.

§ 4. — B. P. F. (PH). V. M.

Les mutations des labiales, à part leurs transformations en gutturales, ne sont guère remarquables. La douce « b » et la forte « p » se maintiennent aisément lorsqu'elles sont initiales : *battre* « battre », lat. *batuere*, angl. *beat* « battre »; — *bout* « outre destinée au transport du vin », lat. *batiocus* « broc, vase à tirer du vin »; — *barata* « troquer », angl. *barter* « troquer »; — *bugado* « lessive », angl *buck* « lessiver »; — *s'en penède* « se repentir de », lat. *penitet*; — *parpelho* « paupière », lat. *palpebra* : — *pialot* « monceau », angl. *pile* « monceau »; — *parel* « mur, muraille », lat. *parietis*.

P s'amollit parfois, soit au commencement, soit dans le corps des mots : *buffa* « souffler », angl. *puff* « une bouffée de vent »; — *brout* « rejeton, pousse », angl. [s] *prout* « rejeton, pousse »; — *sabou* « savon », lat. *saponis*, angl. *soap* « savon »; — *debigna* « représenter », lat. *depingere*; — *piboul* « peuplier », lat. *populus*.

Le languedocien, dans l'Aude, remplace généralement par un « b » le « V » latin et le « W » anglais : *bacco* « vache », lat. *vacca*; — *bèco* « niaise, simple », angl. *weak* « qui manque de discernement »; — *bespo* « guêpe », lat. *vespa*, angl. *wasp* ; — *bam* « vigueur, force », angl. *warm* « vigoureux »; — *bent* « vent », lat. *ventus*, angl. *wind* : — *basso* « bourbier », angl. *wash* « bourbier ».

La labiale douce « b » est tombée dans les mots *roupo* « grand manteau dont se servent les voituriers », angl. *wrap* « envelopper »; — *rec* « ruisseau », angl. *brook* « ruisseau », tandis qu'elle est parasite dans *bergne* « « aune, aulne », lat. *alnus*. Cette labiale monte d'un degré et se

Digitized by Google

renforce dans le terme *poumpil* « le gras de la jambe », angl. *bump* « bosse » et dans les expressions terminées en français par « able », agréable, convenable qui sont prononcées *agreaple*, *coumbenaple*.

Dans le corps des mots, les labiales « b, p, v » peuvent se résoudre en « ou » : *receoure* « recevoir », lat. *recipere;* — *liouro* « une livre », lat. *libra*, en regard de *libre* « livre », lat. *liber*, qui conserve sa labiale « b » ; — *deoure* « devoir », lat. *debere;* — *iòou* « œuf », lat, *ovum;* — *biòou* « bœuf », lat. *bovis*.

Parmi les labiales, l'aspirée F est, assurément, la plus intéressante dans ses transformations, parce qu'elle se substitue à « b », à l'aspirée « h » et au « w » anglais. La succession de F languedocien au « b » latin est rare; le terme *mouffle* « mou, mollet », lat. *mobilis*, en offre un exemple. L'aspirée F s'est laissé déposséder par « b » dans *rabe* « radis », lat. *raphanus*, et *liba* « raidir », angl. *tough* (teuff) « raide ».

La permutation de F et H est témoignée par les mots *foc* « feu », angl. *hot* « brûlant », lat. *focus;* — *faroz* « chien de berger, à longs poils », angl. *hairy* « poilu » ; — *fabo* « fève », lat. *faba* et *haba*, et par les autres termes qui ont été déjà cités dans les changements de l'aspirée H.

Dans certains cas, le « v, w, » abandonnent leur position à l'aspirée F comme le montrent les expressions : *fardo* « hardes », lat. *vestes;* — *fourmigo* « fourmi », lat. *formica*, angl. [s] *warm* « fourmiller » ; — *fioula* « siffler », angl. *whistle* « siffler » ; — *fissa* « siffler » en parlant du sifflement produit par un bâton flexible auquel on imprime un mouvement rapide, angl. *wihz* « sifflement » : — *fenno* « femme », lat. *femina*, angl. *woman*, *womb (ououme)* « donner naissance à » : — *foussoulou* « frelon », angl. *whiz* « bourdonnement » ; — *farga* « forger, travailler le fer », angl. *work* « travail » ; — *fourfoulha* « fourmiller » ; angl. [s] *warm* « fourmiller », *full* « abondance » ; — *foulloro*

Digitized by Google

(castrais) « chose de peu de valeur, d'apparence trompeuse », angl. *wile* « tromperie, fraude », lat. *fallere* « tromper ».

M représente les autres labiales en certains cas qui sont loin d'être fréquents, du moins en languedocien. Cette labiale prend la place de « b » dans le mot *merma* (castrais, pour *berma*) « diminuer, en tricotant, les mailles d'un bas », angl. *worm* « supplanter » ; elle cède la sienne à la forte « p » dans *berp* « ver », *berpou* « vermisseau », lat. *vermis*. angl. *worm* « ver ». Le terme *mourdatchos* « pincettes », angl. *warm* « chaud », — *take* « prendre », montre le « w » remplacé par « M ». Le latin *formucapes* « pinces » ; — *formus* « chaud ». — *capere* « prendre », traduit mot pour mot l'expression *mourdatchos* que le languedocien a composé à l'aide des racines saxonnes.

Quoique peu nombreuses, les permutations de « m » avec « b, p, v, w, » doivent lui assurer une place dans la série des labiales languedociennes.

§ 5. — SIFFLANTES-DENTALES.

Z, S, CH (tch), R.

Dentales hébraïques : z. s, sch, r, ts.

La consonne « z » n'étant qu'un adoucissement de « s », il est superflu de mentionner les conjonctures où elle supplante cette sifflante. Les changements de « d, t » en « s » et en « j » sont, en outre, indiqués à la série des dentales ; il serait donc oiseux d'y revenir encore.

Le languedocien a soigneusement conservé, dans le corps des mots, « S » suivi de la dentale forte « t » ; le français

Digitized by Google

l'a supprimé, mais en indiquant cette suppression par un accent circonflexe placé sur la voyelle qui le précédait : *bastou* « bâton »; — *bast* « bât »; — *basti* « bâtir », — *besti* « vêtir »: — *pasto* « pâte »: — *pastre* « pâtre »; — *presta* « prêter »; — *gasta* « gâter ».

Lorsque la sifflante est initiale et suivie d'une voyelle, elle garde sa valeur première ; *sac* « sac », lat. *saccus*, angl. *sack* ; — *saouze* « saule » ; lat *salix* ; — *sega* « scier »: lat. *secare* « couper », angl. *saw* « scier » ; — mais elle ne sait plus se maintenir et elle tombe dans quelques mots saxons où elle est initiale et suivie d'une consonne : *brout* « rejeton, pousse », angl. *sprout* « rejeton, pousse » ; — *laouzo* « ardoise », angl. *slate* « ardoise »; — *truca* « frapper » ; angl. *strike* « frapper »: — *nifla* « renifler » ; angl. *sniff* « renifler ».

Comme beaucoup d'autres dialectes, le languedocien laisse aisément « S » permuter avec « ch » : *eïchuga* « essuyer », lat. *ex-siccare* ; — *huchè*, fr. huissier : — *eïchourda* « ennuyer », angl, *sorrow* « chagrin » ; — *croutcho* (à Caunes, Aude) « chemin de traverse », angl. *cross* « traverser », *cross-road* « chemin de traverse », — *echalestre* « sauvage », lat. *silvestris*. Dans ces exemples, « ch » a supplanté « S » ; néanmoins, pour le mot *basso* « mare, bourbier », angl. *wash* « bourbier, marais », c'est « S » qui a pris la place de « sh », et pour le nom topographique de *Montazels* (Aude). angl. *mount* « montagne », *shell* « coquillage » (fossile), c'est « z » qui s'est substituée à « sh ». En Auvergne, « ch » remplace aussi « s » : *sencheble* « sensible » ; — *churamen* « sûrement »: — *chinfounia* « symphonie », mais cette transformation est loin d'être générale et rigoureuse.

La propriété la plus importante que possède la sifflante « s » est celle de se faire représenter par « R ». Le latin fournit de nombreux exemples de cette mutation, *flos*, *floris* « fleur » ; — *lepus*, *leporis* « lièvre »; — *os*, *oris* « bou-

Digitized by Google

che » etc., et il n'est pas surprenant que le languedocien se permette, assez rarement toutefois, de marcher sur les brisées du latin. Les mots *fardo* « hardes », lat. *vestes* ; — *rhumatirme*, fr. rhumatisme, font voir « R » succédant à « S », pendant que le terme *musa* « lambiner, s'attarder », lat. *morari*, montre, au contraire, « R », remplacé par « S ».

L'exemple le plus remarquable de *rhotacisme* (« S » devenant « R ») que puisse produire le languedocien est celui de *mour*, *mourre* « museau », angl. *muzzle* « museau », le premier élément de *muzz-le* provenant de *mouth* « gueule, bouche ». Le « th » de mouth s'est dégradé en « Z », et cette consonne a permis au languedocien d'opérer la transformation en « R » avec d'autant plus de facilité que la liquide « l » de *muzz-le* se prêtait elle-même à cette mutation.

Le français, au féminin, change en « *euse* » la terminaison des noms et des adjectifs masculins en « *eur* », — trompeur, trompeuse, — voleur, voleuse. Le languedocien ne s'astreint pas à cette substitution et forme le féminin par l'adjonction de la voyelle « O » au masculin, — *troumpur*, *troumpuro*, — *boulur*, *bouluro*.

Quoique la consonne « R » soit quelquefois qualifiée de gutturale, sa place, néanmoins, paraît plutôt être indiquée à côté de « S », à cause de leurs mutations réciproques.

§ 6. — LIQUIDES.

L, M, N, R.

La valeur des consonnes « l, m, n, r », et leurs changements les plus ordinaires ont déjà été observés à leur série respective. Il reste, toutefois, à signaler les permutations de

Digitized by Google

ces liquides entre elles. Quelques mots languedociens suffiront pour cette indication sommaire.

L'échange des liquides « m, n » même initiales se fait jour dans le terme *neselo* « nèfle », lat. *mespilum ;* dans le corps des mots, « m » se transforme encore plus aisément en « n » : *coundanna* « condamner », lat. *condemnare* ; — *crounpa* (avec métathèse de « R ») « acheter », lat. *comparare* ; — *fenno* « femme », lat. *femina* réduit en *femno* et puis *fenno*.

« N » peut se substituer à « R » : *roumani* « romarin », lat. *rosmaris* ; — *milhou, milhouno* « meilleur, meilleure », lat. *melioris*. Parfois, « N » cède sa position à « R », : *beri* « venin », lat. *venenum ;* — *berinous* « venimeux », lat. *venenosus*.

La dégradation de « N » en « gn », ne s'opère pas d'une manière générale : *bigno* « vigne », lat. *vinea* ; — *gain* « bénéfice », — *gagna* « bénéficier », angl. *win* « bénéficier » : — *lheno* et *legno* « bois de chauffage », lat. *lignum*, angl. *line* « allumer » : — *tariragno* et *tararino* « toile d'araignée », lat. *tela aranea*.

C'est un accident très commun que la permutation de « l » et de « r », surtout dans la bouche des enfants et des malades : *liri* « lis », lat. *lilium ;* — *parpelho* « paupière », lat. *palpebra ;* — *azirou* « âne de petite taille », lat. *asellus*.

Suivie d'une consonne, la liquide « L » se résout dans certains cas en « ou » : *sòout* « sou », lat. *soldus ;* — *aoutre* « autre », lat. *alter* ; — *aoubre* (albre) « arbre », lat. *arbor ;* — *espeouto* « épeautre », lat. *spelta*.

« L » se mouille pour quelques expressions : *lhuno* « lune », — *lhum* « lumière », mais il s'en faut de beaucoup que cet usage soit répandu parmi tous ceux qui parlent le languedocien. Dans certaines localités, par exemple à Brenac, village appartenant à l'arrondissement de Limoux, « L » se mouille même dans les groupes « cl, pl » : *clhaou* « clé » ; —

Digitized by Google

clhar « clair »; — *plha* « bien, beaucoup »; — *plhaoure* « pleuvoir ».

Cette faculté de permutation facile que possèdent, entre elles, toutes ces liquides, leur donne le droit particulier d'être rassemblées dans une série spéciale, et c'est pour ce motif que je me permets d'en composer la dernière série des consonnes languedociennes.

On trouve, rarement d'ailleurs, en languedocien, des consonnes préfixées à un mot commençant par une voyelle. C'est, probablement, pour éviter un effort de prononciation qu'a eu lieu cette accession : *dousta* « ôter », angl. *oust* et *out* « dépouiller »; — *gaouza* « oser », lat. *audere :* — *bergne* « aune, aulne », lat. *alnus :* — *naout* « haut », lat. *altus* ; il est possible, cependant, que le « n » préfixé à ce terme provienne de la préposition *in*, *in-altus*. C'est aussi par euphonie que la voyelle « e » précède les mots qui commencent par « S » suivi d'une consonne : *escourpiou* « scorpion », lat. *scorpio ;* — *escrioure* « écrire », lat. *scribere ;* — *espino* « épine », lat. *spina ;* — *espes* « épais », lat. *spissus ;* — *estouffa* « étouffer », angl. *stiffle* « étouffer »: — *estralha* « s'agiter en travaillant », angl. *struggle* « s'agiter, s'efforcer. ».

En jetant un coup d'œil général sur tous ces changements de consonnes, on voit que les gutturales permutent facilement entre elles : qu'elles possèdent, en maintes circonstances, la faculté de faire des échanges avec les labiales et avec les dentales « d, t ». Les dentales, outre les mutations intérieures de leur propre série, se font remplacer, quelquefois, par des gutturales. Le « th » anglais les force encore à glisser dans la série des sifflantes-dentales. De plus, par « l, n », elles se raccordent aux liquides.

Celles-ci, à part ce raccord avec les dentales par « l, n » et avec les sifflantes-dentales par « r », touchent aussi par « m » à la série des labiales. On peut, ainsi, constater entre

Digitized by Google

chaque série de consonnes une lettre spéciale qui sert d'intermédiaire et les relie les unes avec les autres.

En terminant ces remarques, je dois faire observer que je suis bien éloigné de croire avoir rapporté tous les changements de consonnes qui peuvent se produire dans le dialecte languedocien (1). Il me semble, néanmoins, n'avoir pas passé sous silence les mutations les plus frappantes, celles qui peuvent être d'un plus grand secours pour découvrir les termes moins adoucis qui sont le principe de notre parler languedocien.

H. BOUDET.

(1) Il n'est peut-être pas inutile de mentionner l'échange que les labiales font avec les dentales dans les mots suivants : *baloun* « vallon » lat. *vallis* « vallon », angl. *dale* « vallon » ; — *berbo* « verbiage », lat. *verbum* « parole », angl. *word* « parole » ; — *herbo* « herbe », lat. *herba* « herbe », angl. *wort* « herbe » ; — *barbo* « barbe », lat. *barba* « barbe », angl. *bard* « barbe » ; — *cerf* « cerf », lat. *cervus* « cerf », angl. *hart* « cerf » ; — *cap.* « tête », lat. *caput* « tête », angl. *head* « tête ».

Digitized by Google

L'ÉCOLE CENTRALE DE L'AUDE [1]

LES PROGRAMMES

Il est possible de faire connaître dans le détail les programmes de l'enseignement distribué à l'Ecole Centrale de l'Aude, qui sont parvenus jusqu'à nous. Une pareille étude sera d'autant plus intéressante que les programmes des Ecoles centrales ont été en général l'objet de vives critiques.

Ces critiques résultent peut-être de ce que les historiens n'ont pas toujours cherché à comprendre le sens et la portée du nouvel enseignement, directement issu des progrès et transformations des sciences physiques et morales au cours du XVIIIe siècle. Pour le renouvellement du savoir humain et pour la propagation d'idées nouvelles, peu d'époques en effet ont été plus fécondes. Les noms de Newton, Leibniz, Laplace, Lavoisier, Buffon, Linné, Voltaire, Rousseau, Montesquieu, Diderot, Condillac, dominent alors le mouvement intellectuel (2). Dans le même temps naît le système cosmique de Newton ; les mathématiques prennent un essor nouveau ou reçoivent des applications nouvelles avec Leibniz, d'Alembert, Euler, Monge, Lagrange et Laplace ; l'astronomie s'enrichit des découvertes de Newton, Laplace et

(1) Ce chapitre est extrait d'un travail plus étendu sur *l'Instruction publique dans l'Aude pendant la Révolution*, qui fait l'objet d'une publication spéciale.

(2) Cf. le brillant tableau de Taine : Les *Origines*, I, III, ch. 1, 2, 3, 4 que nous nous bornons à résumer.

Digitized by Google

Herschell ; les branches de la physique commencent à se développer, l'optique avec Newton, l'acoustique avec Bernouilli et Lagrange, la chaleur avec Lavoisier et Laplace, l'électricité avec Nollet, Franklin et Coulomb ; en chimie, la composition de l'eau, les phénomènes de combustion, la nomenclature sont étudiés ou créés par les Sheele, les Priestley, les Cavendish, les Stahl et les Lavoisier : Buffon et Lacondamine constituent véritablement la géologie et l'histoire naturelle par leur théorie de la terre ; Linné et Jussieu classent scientifiquement les végétaux, Réaumur et Spallanzani pénètrent le mystère de leur respiration ; Buffon et Lamarck enfin pressentent les théories contemporaines sur l'hérédité zoologique. Telle est alors la prospérité de l'esprit scientifique qu'il pénètre partout, jusque dans la philosophie et la littérature, dans Voltaire, Fontenelle, Montesquieu, Rousseau, Diderot, Condillac, Condorcet, d'Holbach, Cabanis, et finit par s'appliquer aux faits de l'ordre moral comme à ceux de l'ordre physique.

La transformation des sciences dites morales est due en effet à l'influence de ce nouvel esprit. Jusque-là enchaînées à la théologie, elles y avaient leur fondement, et recevaient l'application de la même méthode de définitions générales et de déductions ; c'étaient les procédés de la scolastique. Il en sera désormais autrement (1). Les penseurs du XVIIIe siècle prennent pour modèle et pour objet la nature ; ils aspirent à procéder comme elle par évolution ; ce sont des phénomènes naturels qu'ils prétendent expliquer. Condillac,

(1) « La France, écrivait aux directoires de districts la commission exécutive d'instruction publique (28 brumaire an III), a rompu solennellement avec les opinions qui ont trompé tous les siecles et tous les peuples ; on ecartera donc des ecoles de la jeunesse française, les esclaves de l'erudition, pour qui une autorité est une raison ; et on appellera avec instance ces eleves a la philosophie de nos jours, pour qui la raison est la seule autorité. »

Digitized by Google

dans l'étude des faits moraux, applique les procédés d'expérience et d'observation que la science physique emploie à l'égard des objets inertes et des apparences qui nous entourent : suivant lui, « toute vérité est dans les choses observables » : « la substance de l'intelligence humaine », ce sont les sensations. Ainsi envisagés, les phénomènes de l'âme sont la matière d'une véritable science de l'homme, isolé ou en société, dans le passé comme dans le présent. L'histoire ou science de l'homme dans le passé ne se borne donc plus à une énumération plus ou moins ornée et exclusive de batailles et de légendes, mais doit pénétrer aussi profondément que possible les institutions et les œuvres des peuples et des souverains. De là l'*Essai sur les Mœurs*, par exemple. Et, bien loin que les transitoires événements de l'histoire soient, au regard de l'esprit, comme cette pierre immuable et posée là dont parle Aristote, ils prennent un sens, ils sont en quelque sorte doués d'une activité interne, car ils portent en eux le reflet des progrès de l'esprit humain de génération en génération : telle est l'idée qui anime l'*Essai sur les progrès de l'Entendement humain*, de Condorcet. C'est pourquoi encore les phénomènes sociaux, toute œuvre et tout effort humains sont soumis à l'action d'une loi quasi-scientifique, susceptible d'être analysée, comme il ressort du *Contrat social* ou de l'*Esprit des Lois*, comme aussi le croient les Turgot, les Smith, les Quesnay, quand ils cherchent à donner des bases définitives à l'économie politique. Les phénomènes moraux et les phénomènes physiques, qui constituent au même titre la matière des connaissances humaines, réclament la même méthode d'induction des cas particuliers aux lois générales ; et le fait éminent, la caractéristique de l'histoire de l'humanité est l'évolution de l'homme et de la société à travers le temps dans un progrès indéfini. Une méthode, l'observation ; une loi, le progrès, telles sont les conclusions les plus générales qui se dégagent du siècle.

Digitized by Google

Ce sont elles qui inspirent les programmes des Ecoles centrales. Ils découlent directement des découvertes, partant des doctrines scientifiques comme des systèmes philosophiques de l'époque ; ils font aux sciences positives une place en rapport avec le développement des sciences biologiques et physiques ; ils sont intimement pénétrés de la philosophie sensualiste. On y sent surtout l'influence de Condillac, qui a le mieux condensé, systématisé et vulgarisé les théories ambiantes, et a rédigé lui-même un « cours d'études » où n'apparaît plus rien de l'ancienne méthode scholastique ni de la métaphysique transcendante, mais, au contraire, la préoccupation constante, la recherche obstinée des vérités d'expérience.

En même temps, sur tout autre, le point de vue social tend à prédominer. Il s'agit, dans l'enseignement secondaire comme dans l'enseignement primaire, de former des citoyens, c'est-à-dire des hommes vivant en société et composant un Etat régi par des lois et fortifié par des institutions auxquelles ils se soumettent, après les avoir établies ; sur ce principe repose l'instruction publique à l'époque révolutionnaire, et, à cet égard, il est vrai de dire que la Révolution est la suite, le parachèvement du siècle.

Le but de l'éducation, disent les professeurs de l'Ecole centrale de l'Aude, en tête de leurs programmes (13 frimaire an V), est de préparer l'homme enfant a devenir l'homme social, et d'établir d'avance, dans l'exercice de ses facultés, une sorte d'harmonie analogue aux institutions sur lesquelles il doit vivre.

Noble but, assurément, qui justifie les paroles dithyrambiques de Fourcroy s'écriant, le 25 messidor an IV, au Conseil des Cinq Cents :

C'est une belle pensée, sans contredit, que celle d'établir dans tous les points de la République des écoles ou les branches principales des connaissances humaines seront enseignées ; ou les sciences utiles et trop souvent éloignées jusqu'ici de la jeunesse avide d'apprendre se-

Digitized by Google

ront mises a la portée du plus grand nombre, ou les ouvrages de la nature seront exposés aux jeunes gens, en même temps qu'on deroulera a leurs yeux les pages de l'histoire et le tableau du perfectionnement successif de l'homme en societé, soit dans ses mœurs privées et publiques, soit dans le mecanisme de ses associations politiques.

C'est donc proprement un enseignement utilitaire que celui de l'Ecole centrale. Il ne vise point à des études désintéressées et platoniques, bonnes pour quelques privilégiés et ayant pour résultat d'orner l'esprit et de le former à la connaissance presque exclusive des langues et des littératures anciennes Aux yeux des réformateurs, les véritables « humanités » ne consistent pas dans les sciences aristocratiques qui peuvent rendre l'esprit plus ou moins brillant et embellir l'homme en quelque sorte idéal ; elles sont, au contraire, dans l'ensemble des sciences positives, physiques ou morales, qui le mettent en relations intelligentes avec la nature et avec la société, et le préparent aux travaux de la vie sociale et économique ; il s'agit de faire des hommes qui soient des citoyens. Nulle conception n'était plus révolutionnaire, nulle n'était plus démocratique, c'est à-dire répondant mieux aux besoins généraux du peuple devenu souverain.

Après ces considérations, qui portent sur l'ensemble et sur le caractère des programmes, on peut suivre pas à pas le développement de l'enseignement nouveau. A la base, se trouvent, selon la loi de l'intelligence, les connaissances les plus directement tirées des sens. L'élève commence par le dessin, qui apprend à tracer les caractères et qui est la plus « attrayante » de toutes les études : c'est, en somme, une variété de l'écriture. Mais c'est surtout une étude utile, car « le dessin est le regulateur de tous les arts. — Nul artiste, nul ouvrier ne peut s'en dispenser.... s'il veut parvenir, dans son art ou dans son travail, a un certain degré de perfection. »

Digitized by Google

La grammaire générale, « point de contact ou toutes les langues viennent se reunir », « lui apprend a penser » et lui explique le mécanisme et les progrès du langage : « elle demontre que l'art de raisonner se reduit a une langue bien faite, que le perfectionnement des langues est la mesure de l'instruction, et que celle-ci atteindra le dernier degré lorsque celles là seront parfaites. » Faire l'histoire des langues, ce serait, en réalité, faire « celle de l'esprit humain » ; leur développement est concomitant de celui des connaissances humaines. Cette méthode s'applique à l'enseignement des langnes grecque, latine et française : quand l'élève commencera d'en connaître la grammaire, il étudiera les ornements « de l'imagination et du sentiment », les lois de la composition et du style ; le tout complété par la lecture des orateurs et des poètes.

Mais toutes ces langues particulières sont dominées par une « langue universelle » qui s'exprime par signes généraux, à savoir les mathématiques, grâce auxquelles l'élève entre « en commerce d'idées avec les hommes eclairés du globe. »

A ce point de développement, le cours d'études prend une forme moins abstraite ; l'esprit d'observation et d'expérience matérielles se substitue à l'esprit d'analyse logique, ou plutôt apparaît maintenant comme son prolongement. Ici se place l'histoire naturelle, c'est-à-dire pour les hommes de cette époque, plus particulièrement l'étude de la nature, soit la description des êtres bruts et organisés, et celle de la production du sol : elle embrasse « dans son ressort l'agriculture et l'economie animale. » L'histoire naturelle forme la première de ces connaissances utiles qui sont, pour les réformateurs de la Révolution, le plus sûr fondement de l'enseignement public. Elle présente, d'ailleurs, un avantage tout particulier, celui de donner « a l'esprit de la rectitude, et de la justesse au raisonnement. L'habitude de classer, de distribuer methodiquement les etres fait naître celle d'une

Digitized by Google

sorte d'arrangement dans la memoire, et d'un ordre precieux dans les idées. » Comme l'a dit Bernardin de Saint-Pierre, « ce philosophe doux et persuasif », *ce n'est jamais qu'en nous ecartant des lois de la nature que nous rencontrons nos maux. Etudier la nature, c'est donc servir le genre humain.*

L'élève passe ensuite à l'observation des phénomènes des corps, apprend à découvrir leurs causes et les lois qui les régissent ; il analyse l'air et la lumière ; il fait de la physique. Par la « chymie », il pénètre encore plus au fond des choses, recherche « les parties integrantes des corps », apprend à user des méthodes de l'analyse et de la synthèse, mais dans un autre but que celui d'un « simple jeu de curiosité » ; il doit y trouver « d'utiles secours » pour les arts.

Le voici parvenu « au terme ou doivent aboutir toutes les sciences. Son esprit est formé, son cœur ne l'est pas encore. Il est homme eclairé, il n'est pas citoyen.... C'est a l'ecole de l'histoire et de la legislation que son ame, relevée par le sentiment de sa destinée sociale, conçoit le dessein genereux de vivre fidele a la justice, a l'humanité, a la vertu ». Les sciences morales prennent ainsi, dans le nouvel enseignement, une place d'élite ; elles sont le couronnement des études qui se déroulent conformément « a la methode même de la nature » ; et, pour rappeler la conclusion des auteurs du programme de l'an V, l'élève « parcourra donc la chaine des connaissances humaines dans l'ordre imaginé par le genie qui les inventa ».

Si maintenant l'on ne s'en tient pas aux généralités, à l'exposé des raisons philosophiques qui ont présidé à la composition du cours d'études et à l'ordre de répartition des matières dans le cours, il est possible d'entrer encore dans plus de détails : on les trouve, en effet, dans une brochure publiée en l'an VI sous ce titre : « *Programmes de l'Ecole centrale de l'Aude, pour les essais publics qui auront lieu du 1er au 6 fructidor* »,

Digitized by Google

D'abord le dessin. Le professeur insiste particulièrement sur l'étude de la bosse et du modèle vivant. Sa méthode est conforme à l'enseignement de notre temps qui tend à substituer à la copie de la reproduction celle de l'objet lui-même. En fructidor an VI, le premier prix est adjugé à des académies d'après Vanloo, Bouchardon, etc. ; le second à de grandes têtes d'après Raphaël, Guido-Reni, etc. ; le troisième à de petites têtes d'après Boucher, Carrache, Raphaël. « Du reste, le professeur formera moins ses eleves par des principes de theorie, que de pratique : il travaillera souvent sous leurs yeux, pour leur developper le peu de moyens qu'une longue habitude a pu lui fournir. »

Mais où les tendances modernes sont nettement accentuées, c'est dans l'enseignement des langues anciennes. Nous empruntons, sans qu'il soit besoin de les commenter, les considérations suivantes au professeur Marcou :

L'etude des langues anciennes reduites a ce qui est vraiment necessaire sera degagée de deux inconveniens qui la rendaient presque insupportable, l'ennui et la trop longue durée. Nous les ferons disparaître en reduisant cette multitude prodigieuse de regles abstraites et confuses dont on accablait la faible intelligence des enfants, a un petit nombre de principes simples et lumineux, en ecartant la méthode des thèmes qui n'aboutissait qu'a la structure mecanique d'un jargon qui n'etait pas la langue qu'on voulait apprendre, et en nous bornant a la traduction des meilleurs ecrivains d'Athenes et de Rome qui, par la multiplicité des sujets qu'ils ont traités et dont nous ferons le plus agreable et le plus varié, et par l'harmonie et l'elegance de leur style, feront de l'etude des langues plutôt un amusement qu'une occupation.

En un mot, il s'agit de supprimer « les superfluités rebutantes dont on a chargé les principes grammaticaux ». Ici se trouve donc le germe des théories récemment appliquées à la réforme de notre enseignement classique, encore si imparfaite au point de vue de l'utilité sociale. — Le cours de langues est scindé en deux années. Pendant la première,

Digitized by Google

l'élève reçoit des notions de grammaire latine, explique Phèdre et une sorte de *Selectæ* des historiens romains qui forme comme une revue de l'histoire romaine durant la République. En grec, « les eleves, après avoir appris a lire, et etudié les terminaisons des noms et des verbes de cette langue », commencement vers la fin de l'année à expliquer Esope. Dans la deuxième section sont enseignés, en grammaire, les latinismes et les lois de la construction, dont la connaissance permet d'expliquer des auteurs plus difficiles, tels que Cornelius Nepos et les Catilinaires. L'étude des règles de la prosodie conduit, d'autre part, à l'explication d'Horace et de Virgile. C'est de même sur les hellénismes et la construction que porte le cours de grec : puis vient l'explication d'Esope, des Dialogues des Morts et de la première Olynthienne.— Enfin l'élève s'assouplit aux difficultés de la traduction en récitant des extraits des poètes français imités des auteurs expliqués.

Comme les langues anciennes, la grammaire générale est répartie entre deux années de cours. A la première est réservée une sorte de métaphysique, constituée uniquement par la théorie des sens et des sensations, origine des connaissances, et par la démonstration du mécanisme du langage, c'est-à-dire la grammaire proprement dite, dont la subdivision la plus importante est la théorie de la proposition. La deuxième année commence par l'étude des temps et des modes, des constructions et de la syntaxe, et du langage figuré. La logique ou art de penser suit la grammaire : elle analyse d'abord la transformation des sensations en idées et décompose les facultés de l'entendement. Mais la pensée ne serait rien sans le langage : « l'art de raisonner se reduit a une langue bien faite » (on reconnaît ici la trace des idées de Condillac). Ainsi armé, l'esprit marche à la recherche de la vérité ; mais il y faut une méthode qui est double (analyse et synthèse) et repose sur l'observation et l'expérience.

Digitized by Google

Le cours de mathématiques comprend l'arithmétique, la géométrie et l'algèbre. L'arithmétique porte successivement sur la numération, les fractions, les nombres complexes, les poids et mesures, le carré et le cube, les raisons, proportions et règles de trois, les progressions arithmétiques et géométriques, les logarithmes. La géométrie est à la fois théorique et pratique : elle considère « les trois especes de l'etendue », à savoir : la ligne, la surface, le solide, et a pour prolongement la trigonométrie sphérique et rectiligne. Enfin l'algèbre comprend les monômes et polynômes, les équations du 1er et du 2e degré, les puissances et racines, les applications à l'arithmétique, à la géométrie, aux sections coniques, l'ellipse, l'hyperbole rapportée à ses asymptotes, la parabole et les sections coniques considérées dans le cône.

L'histoire naturelle, la première des sciences d'observation dans le programme de l'Ecole Centrale, est limitée à des notions générales, ainsi qu'il ressort du passage suivant emprunté au professeur Alary :

Notre but ne saurait etre de former des naturalistes profonds (la loi ouvrira a cet effet des ecoles speciales), mais bien de repandre uniformement dans la societé les connaissances les plus propres a hater le progrès des sciences et des arts qui presque tous ont un rapport plus ou moins direct avec l'histoire naturelle, ou en presupposent la connaissance. Les eleves prendront peu a peu une idée generale sur les sciences et les arts les plus usuels dont trop souvent on ignore même les premiers procedés. C'est ainsi qu'en traitant des substances minerales nous aurons occasion de parler de l'art du potier, du fondeur, du salpetrier, du metallurgiste, de l'agriculteur. Un cours de mineralogie aura lieu pendant l'hiver, et un cours de botanique au cours de la belle saison.

En effet, après des considérations générales sur l'objet de l'histoire naturelle et sur la méthode qui lui est propre, le cours débute par l'étude du règne végétal ou botanique, science dont une partie, « la physique végétale » ; est « celle

Digitized by Google

sous laquelle il importe le plus d'étudier les végétaux, *eu egard a l'agriculture* » : c'est proprement un enseignement professionnel. La physique se subdivise en : 1° *anatomie végétale* ou description des organes des plantes (racine, tige ou tronc, écorce, feuilles, la fleur, le fruit, la sève et le suc) ; 2° *physiologie végétale* ou description des agents de la végétation et de leur utilité (terre, eau, air, chaleur, lumière) ; développement des plantes : fonctions des organes dans la végétation ; reproduction artificielle par les drageons, les plants enracinés, les boutures, la marcotte, la greffe et ses divers procédés ; 3° *nosologie* ou description des maladies des végétaux : rouille, nielle ou charbon, carie, ergot, étiolement, phyllomanie, dépôt, pourriture du bois, chancres ou ulcères, carie du bois : remèdes à ces diverses maladies.

La physique comprend : *a*. la théorie du mouvement du corps et les lois de la pesanteur ; *b*, l'hydrostatique (pesanteur et équilibre des fluides : pesanteur et équilibre des liquides de densités différentes ; pesanteur et équilibre des solides plongés dans les liquides) ; *c*. la chimie. La chimie n'est, en effet, dans le programme de l'an VI, qu'une subdivision, la plus importante, de la physique ; elle étudie successivement « le calorique ou matière de la chaleur », « les fluides aeriformes appelés des gaz », « les proprieté physiques de l'air », enfin « l'electricité » (électrophore et bouteille de Leyne ; conductibilité des corps ; électromètre de Saussure ; grêle électrique ; paratonnerre).

Les sciences physiques épuisées, restent maintenant les sciences morales, dont la premiere est l'histoire. Elle n'a été longtemps dans les études classiques qu'une chronologie, plus ou moins détaillée et ornementée, de faits militaires, politiques ou biographiques ; c'est seulement depuis une vingtaine d'années que l'étude des institutions a commencé d'y prendre une place prépondérante. L'esprit philosophique s'est introduit peu à peu dans l'enseignement de l'histoire ;

Digitized by Google

il en est résulté l'habitude de voir les faits de plus haut, le goût des idées générales, et la subordination des événements transitoires aux grandes lois durables du déterminisme historico-social. C'est proprement « l'histoire de la civilisation » que l'enseignement de notre temps s'attache à développer.

L'histoire, telle qu'elle est conçue dans les programmes de l'Ecole Centrale de l'Aude, est, elle aussi, surtout une véritable histoire de la civilisation, car elle est, selon le mot de Mably, « l'experience des siecles et le recueil des verités « semées, a longs intervalles, dans l'immensité des temps. » Elle se divise en trois parties, savoir :

1° Histoire considérée comme récit de faits.

2° Tableau analytique des progrès de l'esprit humain.

3° Histoire considérée sous ses rapports politiques.

Ce sont à la fois des considérations générales, une vue à vol d'oiseau des grands mouvements historiques depuis l'origine des sociétés jusqu'à la Révolution française, la description des progrès accomplis par l'humanité civilisée, le sens philosophique des événements, et même enfin des théories de critique historique.

En effet, dans la première partie de son programme, le professeur examine les procédés de la méthode historique, définit l'histoire et l'historien, explique les causes de l'erreur et de la « partialité volontaire ou involontaire dans les recits », de la validité et de l'infirmité des témoignages, s'étend longuement sur les sources, traite en particulier de l'influence de l'imprimerie sur les études qui se rattachent à cette science, et donne enfin la théorie de la certitude historique. Passant ensuite aux divers genres de l'histoire, il traite de l'histoire biographique (*Confessions* de Saint Augustin, de Rousseau, *Vies des Saints*), politique et littéraire, et remonte même jusqu'à celle des origines du monde créé, à la cosmogonie dont il relate les principaux systèmes. Après quelques considérations sur la manière d'écrire l'histoire, il

Digitized by Google

examine dans une revue d'ensemble les grands historiens qu'il divise en : orientaux (Sanchoniaton. Thoot ou Thaut, Moyse ;... Manéthon égyptien, Bérose babylonien, Séma-Tsien, Pan-Kou chinois, Koudemis persan, Josèphe juif) ; occidentaux grecs (Hérodote, Thucydide, Xénophon, Diodore de Sicile, Polybe, Plutarque) : latins (Salluste, Cornelius Nepos, Patercule, Tite-Live, Tacite, Quinte-Curce). Il est digne de remarque que le nom d'aucun écrivain français ne soit cité, sauf celui de Mably à propos de la manière d'écrire l'histoire (1).

La seconde partie est plus proprement l'histoire de la civilisation et le tableau des progrès de l'esprit humain. Il y quatre périodes à distinguer dans le développement de la civilisation : *a*) la période pastorale (formation des langues, des religions et des arts) ; *b*) la période agricole qui, en développant la propriété terrienne, donne naissance à la féodalité, à la noblesse et au servage. Les pays conquis deviennent la proie du despotisme ; les arts et les sciences s'enferment dans les castes sacerdotales ; *c*) la période de la civilisation antique (Grèce et Rome) : le professeur étudie surtout le mouvement intellectuel et social, s'attachant pour la Grèce à la philosophie et aux arts, pour Rome à « la législation civile et pénale » ; *d*) la période de la civilisation européenne dont les origines remontent au christianisme, aux invasions barbares et à Mahomet. Tout le moyen âge est dominé par le rôle prépondérant du clergé ; il s'arrête à la découverte de l'imprimerie, à celle du Nouveau-Monde, et à la prise de Constantinople. La réforme de Luther, survenue un peu plus tard, marque l'avènement de la raison, dont le professeur s'appliquera désormais à montrer la renaissance et les progrès dans les peuples. Il est utile de

(1) Le professeur témoigne au reste d'une grande admiration pour Mably, dont il invoque fréquemment l'autorité.

Digitized by Google

citer le programme de la partie du cours qui embrasse les XVIIe et XVIIIe siècles.

Ecrits de Needham, d'Harrington, de Morus, de Hobbes, de Machiavel ; essais de morale et d'economie sociale... Etat des arts et des sciences sous Copernic, Kepler, Galilée, Bacon, Descartes. Amelioration de la destinée des peuples par celle de leur legislation... Droits naturels de l'homme mis au rang des verités les plus sacrées... Essor nouveau de la philosophie, sous Locke... Optimisme de Leibniz et de ses sectateurs... Propagation des idées philosophiques par Collens, Bolingbroke, Bayle, Fontenelle, Voltaire, Montesquieu, etc...; conjuration des hommes eclairés contre les prejugés de tous les pays... Doctrine de la perfectibilité illimitée de l'homme propagée par Turgot, Price, Priestley ; effort des faux philosophes pour entraver la marche de la raison... Premier exemple d'independance donné au monde par les colonies anglaises ; ses effets sur l'Europe ; revolution française... Tableau des connaissances humaines depuis Descartes jusqu'a la fin du XVIIIe siecle...

La troisième partie du cours examine les effets et la portée de la science historique et ses rapports avec la politique qui a pour fondement les bonnes et justes lois. C'est ainsi que le professeur est amené à critiquer les formes du gouvernement qui peuvent donner aux sociétés la meilleure législation. Il pose en principe que « les sociétés ne doivent aspirer qu'au bonheur auquel elles sont appelées par la nature, » et s'attache à résoudre la question posée dans l'*Esprit des lois* : « Est-il vrai pue le système social soit lié au climat et que le meilleur gouvernement dans un pays soit le pire dans un autre ? » D'où vue générale sur les « vicieuses constitutions de l'Europe » et explication des causes pour lesquelles elles ont « plus de durée que celles des peuples anciens les plus sages. » Il conclut à la supériorité du gouvernement représentatif sur les autres gouvernements connus (1).

(1) Le cours d'histoire est complété par un cours de géographie, dont le programme ne nous est point parvenu, bien que cette science semble avoir été jugée importante par le professeur qui l'appelle « l'œil de l'histoire. »

Digitized by Google

Cet enseignement philosophique de l'histoire avec sa conclusion amène directement à l'étude de la législation, dont le fondement est la connaissance de « l'organisation physique et intellectuelle de l'homme » et l'objet, le perfectionnement et le bonheur de l'espèce humaine. Ces principes posés, il s'agit d'établir une législation en rapport avec le gouvernement représentatif.

Eh ! quel temps, écrit le professeur Trey, plus propre à élaborer les principes constitutifs et conservateurs du bonheur des nations, que celui où le système représentatif peuple l'Europe de Républiques, et où la philosophie va s'acquitter envers les lieux qui la virent éclore ! Nos vaisseaux font circuler dans l'univers la liberté et la victoire ; jetons-y aussi d'utiles vérités, d'immuables principes qui puissent nous assurer la dictature des talens et des vertus.

La connaissance de la législation par tous les citoyens et l'art de faire de bonnes lois s'appellent du nom commun de « science sociale », qui se subdivise en droit et économie politique.

Il y a quatre espèces de droit : 1° le droit naturel, d'où dérivent les principes de l'obligation morale : 2° le droit politique, résultant de la formation des sociétés ; d'où la loi, le législatif, l'exécutif, le pacte social ou acte constitutionnel : 3° le droit civil (rapports des hommes entre eux) : 4° le droit des gens (rapports des peuples entre eux).

L'économie politique ou science de la richesse envisage tour à tour : 1° les principes constitutifs des richesses (terre, travail, salaire, échanges, monnaies, etc.) ; 2° la circulation de l'argent (revenus publics, commerce des nations) ; 3° l'action du gouvernement sur la richesse publique (contributions directes et indirectes, dettes nationales). Elle aboutit donc finalement à un enseignement civique.

Il est intéressant d'ajouter à l'analyse qui vient d'être faite des programmes de l'École centrale certains renseignements sur les moyens et instruments de leur application.

Digitized by Google

En effet, l'Ecole renfermait une bibliothèque, un musée et un cabinet de physique et d'histoire naturelle.

Le cabinet ne semble pas avoir été bien riche, car il n'en fut jamais dressé d'état, et l'on voit qu'en l'an XI, lors de la fermeture définitive de l'Ecole centrale, le professeur Sizaire réclama comme sa propriété personnelle la plupart des objets qui le formaient.

Le musée, quoique plus abondant, était surtout constitué par les toiles et dessins du peintre Gamelin, professeur ; dans l'inventaire de l'an XI, on ne trouve guère à signaler, en outre, d'intéressant qu'un buste en marbre de Louis XIV, œuvre de Puget.

La bibliothèque, au contraire, ne mérite pas les appréciations injustes portées sur elles par Barante, le premier préfet du département, dans son *Essai sur le département de l'Aude* adressé au ministre de l'intérieur. Il dit quelle est composée des « débris » de toutes celles des couvents, chapitres et collèges du département. « Le nombre des volumes ne s'élève pas à plus de 8.000. » Or, en réalité, elle contenait une somme de 13,206 volumes, auxquels il convient d'ajouter plus de 6,000 autres provenant de l'abbaye des Bénédictins de Lagrasse (1). Il est inexact aussi que ces ouvrages aient exclusivement appartenu aux couvents, chapelles et collèges. Si l'on défalque 4.979 volumes du collège des Doctrinaires et des Capucins de Carcassonne, et 1,400 des prêtres de la consorce d'Azille et de la collégiale de Montréal, il reste encore 1.299 volumes provenant de la bibliothèque de M. de Moustiers de Mérinville, 134 de celle de M. Duparc, 2.024 de celle de M. de Murat, émigrés ; 600 de celle de M. de Sapte, condamné par le tribunal révolutionnaire : enfin 2.766, de celles des prêtres Fabre, Maurel, Camayou, La Chapelle, de Gally, Dusseau, Barescut, Malle-

(1) Cf. FIERVILLE, *Etude sur les Mss de la Bibliothèque publique de Carcassonne.* (Mémoires de la Société des Arts et Sciences, III, 1870.

Digitized by Google

ville, Ruffet, Motteville et Rey (2). Barante commet une autre erreur lorsqu'il affirme qu'aucun catalogue de cette bibliothèque n'a été dressé; car il existe encore aujourd'hui un catalogue datant de l'an III (3).On ne peut souscrire non plus complètement au jugement où il déclare « qu'elle manque des meilleurs ouvrages dans tous les genres ». Il suffit de parcourir le catalogue pour y lire une liste très abondante d'ouvrages théologiques, d'histoire religieuse, de droit canon et de philosophie scolastique; presque tous les classiques français et anciens y sont représentés : les livres d'histoire générale et de jurisprudence sont très nombreux ; la littérature du moyen âge même y a sa part. Mais il est vrai que les œuvres les plus récentes des lettres et des sciences font défaut ; s'il se rencontre parfois les noms de Voltaire et de Nollet, ceux de Rousseau, Montesquieu, Diderot, Condillac, Lavoisier, Fourcroy, etc., sont absents. C'est en ce sens que la bibliothèque pouvait avoir besoin de se compléter. Enfin, Barante ne parle pas du tout des manuscrits. Or, la bibliothèque municipale de Carcassonne conserve encore aujourd'hui ceux qui sont déjà catalogués en l'an III. Ils sont loin d'être tous dépourvus d'intérêt : on se contentera de citer, à titre d'exemple, un magnifique *Quintilien* du XIIe siècle, et l'unique manuscrit de *Flamenca*, poème en langue romane, publié par M. Paul Meyer, membre de l'Institut.

De cette étude sur l'enseignement de l'Ecole centrale ressort manifestement la confirmation de ce qui a été dit plus haut touchant son étendue, sa hardiesse philosophique, et ses tendances d'utilité sociale. Il a paru bon de réhabiliter, par l'examen du détail des faits, les tentatives de la Révolution en cette matière.

---

(2) Ceux de MM. Camayou et Rey furent restitués à leurs héritiers.
(3) A la Bibliothèque municipale de Carcassonne.

Digitized by Google

LA QUESTION VITICOLE

IL Y A CENT ANS

Au cours de recherches sur l'état économique du département de l'Aude à la veille de la Révolution, j'ai été amené à lire un ouvrage curieux, d'ailleurs connu des érudits, mais qui n'a jamais, je crois, été imprimé et dont la bibliothèque municipale de Carcassonne a la bonne fortune de posséder un manuscrit émané du château de Villardonnel. Ce sont les *Mémoires sur le Languedoc*, écrits en 1788 par M. de Ballainvilliers, dernier intendant de la province. Le second volume, particulièrement consacré au commerce, est une source précieuse de renseignements statistiques et de considérations très judicieuses sur la situation agricole, commerciale et industrielle de la riche région qui a servi à former les départements du Tarn, de la Haute-Garonne, du Gard, de la Lozère, de l'Ardèche, de la Haute-Loire, de l'Aude et de l'Hérault. C'est de là que j'ai cru opportun d'extraire le chapitre suivant, où il est traité du commerce des vins et des eaux-de-vie. Le tableau que Ballainvilliers y fait de la viticulture méridionale, il y a cent ans, est, on peut le dire, d'actualité; il nous montre les traces de préoccupations très identiques à celles qui agitent les producteurs de notre temps, et donne la preuve que certains phénomènes économiques contemporains ne sont pas nouveaux. En le lisant, on croit parfois entendre les revendi-

Digitized by Google

cations des viticulteurs d'aujourd'hui ; tout y est, jusqu'aux critiques contre la concurrence espagnole, l'insuffisance des droits de douane, la falsification, les fraudes des marchands de vins de l'époque, ceux qu'on appelle maintenant les négociants de Bercy, et qui, en ce temps-là, habitaient Bordeaux ; on dirait d'un discours de M. Génie ou du docteur Cot.

Les pages que je vais avoir l'honneur de vous lire se passent de commentaires. Je me suis donc borné à convertir en valeurs actuelles les mesures et les monnaies anciennes, pour l'intelligence de ce texte intéressant.

L'unité de mesure dont se sert Ballainvilliers est la *velte* qui équivaut à 7 litres 45 ; le *muid*, de 60 veltes, contenait 447 litres.

Commerce des Vins et Eaux de Vie.

On recueille . dit-il, dans toutes les parties du Languedoc une prodigieuse quantité de vins. L'excédent de cette production est la base d'une exportation très avantageuse, et la modicité de leurs prix une suite de leur abondance et de la disproportion qui existe entre les consommations et les récoltes.

QUALITÉ DES VINS.

La nature des vins est aussi variée que le sol et le climat. Ceux du haut Languedoc sont épais et colorés : ceux du bas Languedoc sont spiritueux, chauds et généreux en eaux de vie ; la côte du Rhône produit des vins d'une qualité supérieure, fort recherchés par les Anglais, et le bas Languedoc des muscats dont on connaît la bonté.

LEUR PRIX.

Les prix en sont très différents et relatifs à leurs qualités.

Digitized by Google

Ceux du haut Languedoc, peu estimés, ne sortent point du pays qui les a vu naître, à l'exception de quelques vins de Limoux, de Carcassonne et de Gaillac. Les vins des diocèses de Béziers, Agde, Montpellier et Nîmes peuvent valoir de 80 à 90 livres le muid (prix moyen : 0,18 c. le litre), sans compter la futaille ; ceux du Vivarais, 70 livres (0,15 c.) Les vins de la côte du Rhône et ceux du haut Vivarais se vendent 140 à 150 livres (0, 32 c.); les muscats de Lunel et de Frontignan, environ 250 livres (0,55 c.) : ceux de Béziers, 100 à 110 livres (0,23 c.) — Les moindres qualités, destinées à être distillées, ne se vendent guère que 24, 30, 36 et 40 livres le muid (en moyenne, 0,07 c. le litre.) A raison de l'abondance des récoltes et de leur éloignement des fabriques d'eaux de vie, le prix même des eaux de vie varie selon la nature des vins qu'on y emploie et du degré auquel elles sont réduites. Un muid d'eau de vie commune de Narbonne est du prix de 216 à 280 livres (0,54 c. le litre).

FRAUDE ET ALTÉRATION DES VINS. — LES PRÉCURSEURS DE BERCY.

On a cru longtemps que les vins de Languedoc n'étaient pas capables de supporter le transport ; c'est un préjugé occasionné par les manœuvres frauduleuses des marchands qui, à force de mixtions, les ont quelquefois décrédités dans l'esprit des étrangers. Cependant les Gênois et autres peuples de l'Italie tirent de la côte de Languedoc quelques vins recueillis dans le diocèse de Saint-Pons et les montagnes des Corbières. Il y a tout lieu de croire que ce commerce prendrait de l'accroissement si les droits locaux et de sortie n'y mettaient pas des entraves. Les vins qui sortent par Bordeaux ont dans cette ville un endroit désigné pour les recevoir, trop étroit pour contenir toutes les barriques ; on est obligé de les accumuler les unes sur les autres : les vins deviennent en vindange sans qu'on puisse

Digitized by Google

les soigner ; ils s'altèrent ou s'aigrissent ; ils perdent alors une partie de leur prix, s'ils sont connus ; s'ils ne le sont pas, expédiés à l'étranger qui les reçoit de bonne foi, ils perdent leur réputation.

CETTE, PRINCIPAL ENTREPÔT.

Cependant la principale exportation des vins et de l'eau de vie du Languedoc se fait par les ports de cette province sur la Méditerranée, principalement par celui de Cette. Le Canal Royal, celui de la Rivière du Lez ou de Montpellier, celui de Lunel qui se jette dans les étangs voisins de la mer, y apportent toutes les eaux de vie fabriquées dans les environs. Ce port est le point de réunion de tous les bâtiments de Hollande, d'Angleterre, du Nord de l'Allemagne, qui viennent y former leurs chargements. Le port d'Agde partage avec lui une partie de ce commerce. Le nombre des navires qui viennent dans le port de Cette à des époques marquées a été quelquefois si considérable qu'il pouvait à peine les contenir. Ce fait est une preuve de l'accroissement prodigieux du commerce depuis le temps où M. de Basville écrivait ses mémoires. (1) Il l'évaluait alors à 1.500,000 livres (1,481.400 fr.) : on peut le porter aujourd'hui sans exagération à plus de 12 millions (11.851.200 fr.) Ces progrès démontrent combien il est intéressant d'attirer dans les ports du Languedoc les navires étrangers, de favoriser la navigation nationale, seul moyen de procurer aux colons la vente de leurs denrées et d'encourager tous les genres d'agriculture et d'industrie. Un inspecteur établi à Cette est chargé de vérifier si les eaux de vie sont réellement aux titres sous lesquels elles sont annoncées, de prévenir les fraudes des vendeurs et de maintenir la réputation de nos fabriques chez les nations étrangères.

(1) Les mémoires de Lamoignon de Bâville, intendant de Languedoc (1685-1718) datent de 1697.

Digitized by Google

COMMERCE DE L'INTÉRIEUR.

L'intérieur du royaume consomme encore une assez grande quantité d'eau de vie du Languedoc. Ce débouché est cependant plus avantageux encore pour les vins de la première qualité, quoiqu'il soit difficile de donner une évaluation exacte de l'exportation des eaux de vie et des vins. Tous les négociants s'accordent, comme je l'ai dit plus haut, à l'élever à plus de 18 millions (17,776,800 fr.) L'on peut s'en rapporter à cette approximation avec d'autant plus de confiance qu'elle est le résultat de beaucoup de détails très approfondis et que j'ai eu le plus grand soin d'éviter l'exagération dans les calculs.

NÉCESSITÉ D'ACCROÎTRE LE COMMERCE MARITIME.

Quelque avantageux que soit à la province le commerce des vins et eaux de vie, il n'est pas encore parvenu au point où il pourrait être. 1° L'accroissement du commerce maritime est nécessaire à son parfait développement. Je démontrerai combien ces deux branches ont de rapports essentiels en traitant de l'article important de la navigation du Languedoc.

LA CONCURRENCE ESPAGNOLE ET LES DROITS DE DOUANE

2° Des entraves gênent le commerce et l'activité de la navigation. Le gouvernement peut aisément les lever; il est d'autant plus intéressant qu'il donne à cet objet une attention sérieuse et des soins vigilants qu'une nation voisine, à qui la nature a donné les mêmes ressources, cherche à entrer en concurrence avec le Languedoc en attirant dans ses ports les navires du nord. Les Catalans recueillent beaucoup de vin, fabriquent des eaux-de-vie d'une qualité égale aux nôtres; les débouchés sont les mêmes, et il est arrivé souvent que les consommateurs se sont pourvus dans les ports

Digitized by Google

d'Espagne lorsque nos récoltes étaient mauvaises et nos eaux-de-vie trop chères. De plus, la Flandre française, les provinces septentrionales et Paris même sont dans l'usage de tirer les eaux-de-vie de Catalogne et d'enlever à nos provinces une consommation qui devrait leur appartenir. La raison de cette préférence en faveur des eaux-de-vie de Catalogne vient de ce qu'elles conservent plus longtemps leur blancheur, étant contenues dans des futailles de bois de chênes d'Italie, peu résineux et qui ne les colorent pas aussi promptement que les bois de France.

Une autre raison se joint à celle que je viens de donner. Dans les années d'abondance, les eaux-de-vie de Catalogne, d'un prix inférieur à celles de France, peuvent y être vendues avec plus de facilité, parce que le droit modique d'entrée de 6 l. 10 sols (6 fr. 50) pour 36 veltes (268 litres 20), imposé sur les eaux-de-vie, n'est pas assez fort pour gêner l'introduction et que les consommateurs y trouvent toujours un bénéfice considérable.

Cette assertion est démontrée par le compte suivant. A Barcelone, une pièce de 60 veltes d'eau-de-vie (447 litres) coûtait, en octobre et novembre 1787, à bord du navire, avec les frais 138 l. 14 s. (136 fr. 98 c.) Cette même pièce paye à son entrée en France, à l'instar de celles de Languedoc, un droit de sortie de 9 l. (8 fr. 88); de plus, comme étrangère, un droit d'entrée de 6 livres (5 fr. 95) et les 10 sous pour livre par 36 veltes : ce qui fait 15 l. 16 s. 8 deniers (15 fr. 83) par pièce de 60 veltes. Cette somme, réunie à celle de 9 l., donne 24 l. 16 s. 8 d. (24 fr. 53), qui, ajoutés au prix de la futaille (qui était donc de 5 fr. 13), la porte à 168 l. 14 s. 8 d. (166 fr. 64 et, par litre, environ 0.37 c.)

Tandis qu'à la même époque, une pièce d'eau-de-vie du Languedoc, contenant également 60 veltes, valait, y compris les droits de sortie et les frais, 238 l. 14 s. (235 fr. 75, ou 0.52 cent. par litre). Il résulte de ce compte que le commet-

Digitized by Google

tant qui demande des eaux-de-vie de Barcelone a un avantage de près de 70 livres (69 fr.) ou de 32 0/0 sur celles de France. Cette concurrence est accablante pour le commerce du Languedoc. On ne peut la soutenir qu'en imposant sur les eaux-de-vie de Catalogne ou des autres pays étrangers un droit d'entrée assez fort pour les mettre au moins de pair avec les nôtres. L'abolition des droits de sortie imposés sur les eaux de vie et les vins procurerait un grand soulagement à cette branche précieuse du commerce.

LA DISTILLATION

La distillation étant généralement vicieuse, il serait nécessaire de la perfectionner, et l'on a déjà fait à cet égard des essais assez heureux. Il ne faudrait cependant pas se livrer à des établissements trop considérables, tels que ceux que l'on pourrait avoir en vue.

ROLE ET ACTION DES POUVOIRS PUBLICS

Non-seulement les secours du gouvernement ne tournent pas à la perfection de l'art, mais ils se convertissent tout entiers au profit des entrepreneurs. De là suivent les accaparements des vins, l'épuisement des comestibles, et la ruine d'une foule de petits propriétaires qui, dans les temps morts de l'année, s'occupent de la distillation et trouvent une nouvelle ressource dans ce secours momentané. Répandre les procédés les plus utiles, laisser toute liberté, se confier à l'intérêt que chaque propriétaire a de rendre ses eaux-de-vie meilleures pour les vendre mieux, voilà les véritables encouragements.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTES

SUR

L'ARCHITECTURE DE LA RENAISSANCE

à propos de l'Excursion à Toulouse

EN MAI 1893.

Messieurs,

Lorsqu'il y a un an, quelques-uns d'entre-nous ont fait à Toulouse une excursion artistique des plus attrayantes, j'ai eu l'honneur de vous rendre compte de la réception toute gracieuse qui nous avait été faite par la Société Archéologique du Midi de la France. Je vous ai dit de façon succinte les visites intéressantes des monuments de Toulouse dans lesquelles ces messieurs, et particulièrement MM. de Lahondès, de Malafosse et Cartailhac nous avaient guidés.

Permettez-moi d'entrer aujourd'hui dans quelques détails sur les impressions ressenties au cours de cette promenade.

Certes St Sernin est un monument grandiose et du plus haut intérêt. Cette immense Eglise, commencée au XIIe siècle, terminée au XIIIe, est en quelque sorte d'une seule venue. Ses portails du style Roman le plus pur et le plus énergique, son chevet si pittoresque avec chapelles absidales rayonnantes, sont des merveilles.

St-Etienne aussi, cette église double et déhanchée, — à la nef du XIIIe siècle, au fond de laquelle s'est greffé de travers le chœur du XVe siècle, — est encore un édifice intéressant où l'histoire de plusieurs siècles est écrite d'une façon saisissante pour l'œil exercé de l'archéologue.

Mais, — ce à quoi nous nous attendions moins, — il

Digitized by Google

est une époque qui a laissé à Toulouse des traces très nombreuses et bien caractéristiques. C'est la Renaissance et particulièrement la Renaissance dans les constructions civiles. C'est de ces constructions si curieuses et si remarquables, et beaucoup moins connues que St-Etienne et St-Sernin que je prendrai la liberté, — si vous le voulez bien, — de vous entretenir quelques instants.

A partir de 1510, quantité de maisons ou hôtels ont été élevés à Toulouse avec une grande richesse, et presque partout avec une telle uniformité dans la disposition générale et les détails, que certains archéologues, — M. de Malafosse entr'autres, — ont été tentés de conclure à un style toulousain dont le point culminant se trouverait de 1535 à 1540, et dont l'initiateur serait Nicolas Bachelier.

Nicolas Bachelier! Presqu'une légende. On lui attribue volontiers dans le public toutes les merveilles de cette brillante architecture du XVIe siècle dans le Midi, et surtout à Toulouse. Et cependant aucune preuve certaine ne permet d'affirmer qu'il soit l'auteur de tant de chefs-d'œuvres.

Nicolas Bachelier était né, dit Adolphe Berty dans la Renaissance monumentale, d'un artiste Lucquois élève du florentin Benedetto di Majana, qui vint en France en 1472. Nicolas, dit-on, fut élève de Michel-Ange. Je citerai de la vie et des œuvres de ce grand artiste quelques détails puisés dans la très savante étude de M. J. de Malafosse, intitulée : *Recherches sur l'Architecture à Toulouse à l'époque de la Renaissance* (1).

En 1636, pour la première fois, on trouve dans les comptes de l'Hôtel de ville la trace d'un travail payé à Nicolas Bachelier, — la cheminée du petit consistoire.

Plus tard, il est chargé par les Etats du Languedoc d'étu-

(1) Cette étude a été publiée dans la Revue des Pyrénées et de la France Méridionale. — N° 2 — 1891.

Digitized by Google

dier, avec Arnaud de Cazanove, le projet du canal interocéanique. En 1545, il fait la porte de l'Hôtel de Ville (aujourd'hui transportée au Jardin des plantes). En 1557, il travaille à la porte de l'Esquile, rue du Taur. Il meurt cette année là, laissant cette porte inachevée. Son fils, Dominique, maître des œuvres du Roi en la ville de Toulouse, lui succède et meurt en 1589. Plusieurs autres Bachelier, en cette même fin du XVIe siècle, sont connus comme maîtres-maçons, sculpteurs, tailleurs de pierre ou architectes.

Mais la renommée n'a consacré que le nom de Nicolas qui pendant vingt ans au moins, de 1536 à 1557, a poursuivi une carrière brillante. M. de Malafosse cite encore l'opinion d'un contemporain, Noguier, qui écrit :

« Nicolas Bachelier, souverain architecte, homme de « grand engin et littérateur en ce bel art d'Architecture... « C'est lui dont la renommée ne seconde nullement à aucun « des trois Vitruve(1), et dont la renommée se va débordant « par le monde ».

Nicolas avait son buste, paraît-il, dans la salle des Illustres.

De toutes ses œuvres, assûrément nombreuses, car son nom est resté, en dépit du temps, dans toutes les bouches, on peut citer à peine deux portes, comme étant certainement son œuvre, celle du Capitole, et celle de l'Esquile — celle-là même n'a pas été terminée par lui. Et cependant il est bien certain que la plupart des belles sculptures de cette époque, soit au Capitole, soit à l'hôtel Lasbordes, rue du Vieux-Raisin, et tant d'autres, sont de Nicolas Bachelier. Car pourquoi l'histoire est-elle muette sur les autres sculpteurs de

(1) Les trois Vitruve? Le seul Vitruve connu est l'auteur du *De Architectura*. Noguier a-t-il voulu dire les trois éditions de Vitruve parues avant l'époque où il écrivait : celle de Venise (1497), de Lyon (1552) et de Barbato, Venise (1567)?

Digitized by Google

talent, qui auraient travaillé à ces œuvres remarquables, et comment la tradition n'a-t-elle laissé survivre avec tant de persistance que le nom de Bachelier? C'est qu'évidemment il en a été le principal auteur, et c'est du reste l'opinion emise par César Daly.

Quoi qu'il en soit, l'architecture de la Renaissance Française présente, à Toulouse, de merveilleux spécimens, — au point de vue de la sculpure d'abord, — mais aussi au point de vue des dispositions mêmes des constructions par la reproduction très souvent répétée d'un type d'habitation bien caractérisé.

Ce type n'a guère que deux variantes.

L'une s'applique aux grands hôtels des Capitouls ou des Conseillers nobles. Ces riches demeures ne sont accusées sur la rue que par un portail d'entrée, et tous les appartements, voire même les dépendances, sont éclairés sur les cours ou les jardins.

La seconde variante s'applique à la maison marchande du Midi, décrite par Viollet-le-Duc dans son dictionnaire (1). Celle-ci a bien des magasins sur la rue, mais ils n'ont ou n'avaient aucune communication avec le fond de la maison, auquel on accède par une allée. Et cette allée franchie, on retrouve les mêmes dispositions que dans l'hôtel seigneurial : les bâtiments d'habitation autour de la cour intérieure, et dans l'un des angles, l'escalier en tourelle saillante jusqu'au dessus du faîte de la maison, et se terminant au sommet par un belvédère, qui, presque partout, est encore conservé de nos jours.

Cette disposition, pour ainsi dire stéréotypée, d'un si grand nombre de maisons construites presqu'en même temps, — dans un espace de cinquante à soixante ans, — devait naturellement entraîner certaines ressemblances qui, par suite,

(1) Volume 6, Page 274, Maison.

Digitized by Google

ont induit les observateurs à proclamer l'existence d'un style toulousain de la Renaissance au XVIe siècle. Cependant, à part la disposition typique dont je viens de parler, les détails d'ornementation, un peu semblables aussi entre eux, n'appartiennent pas exclusivement à Toulouse.

Les maisons d'Orléans, et tant d'autres, à Paris même, et dans le nord de la France, présentent les mêmes fenêtres, surmontées de bustes saillants, sortant de petits œils de bœuf. Partout ces fenêtres sont coupées par des meneaux décorés de petites colonnes engagées, gaînes ou pilastres, se succédant à chaque étage suivant des ordonnances graduées : dorique, ionique ou corinthien.

A Toulouse et dans le Midi, comme au nord de la Loire, —c'est bien partout notre Renaissance, parcourant les mêmes phases, si rapides dans leur évolution, — la Renaissance, qui venue d'Italie avec Louis XII, François Ier, et Catherine de Médicis, s'est immédiatement naturalisée française, et, dans l'espace d'un siècle, s'est transformée et développée suivant les quatre âges ou périodes qui ont gardé pour étiquettes le nom de nos rois : François Ier, Henri II, Henri III et Henri IV.

Que de souvenirs ! que de noms illustres, et que de chefs-d'œuvres vient évoquer ce mot magique, La Renaissance !

En Italie, elle s'ouvre dès le début du XVe siècle avec Brunelleschi, Léonard de Vinci ; elle arrive à son apogée dans la première moitié du XVIe siècle avec Bramante, Alberti, Raphaël et Michel-Ange. Parvenue à ce sommet, elle éprouve le besoin de poser des lois. Palladio, Scamozzi et Vignole sont ses législateurs (1570).

Mais déjà au commencement du siècle nous viennent d'Italie : Serlio, qui fut architecte du Palais de Fontainebleau et surintendant des bâtiments de la Couronne, — Primatice, élève de Jules Romain, qui fit Anet, et donna les dessins du Château de Chambord, et aussi, à ce que dit la légende,

Digitized by Google

sinon l'histoire, ceux de l'hôtel d'Assezat à Toulouse — puis Boccardo di Cortone, qui dressa les plans de l'Hôtel-de Ville de Paris commencé en 1549.

Tout aussitôt nos artistes Français, rapidement formés au contact des artistes Italiens, font surgir des réminiscences de l'antique Italie, une autre architecture, pleine de brio et d'esprit, et qui s'adaptait admirablement aux goûts et aux besoins de cette noblesse brillante, enjouée et luxueuse qui étincelait à la cour de François Ier et de Henri II.

Pierre Lescot, Jean Goujon, Jean Cousin, Jean Bullant, Philibert Delorme, élèvent tour à tour le Louvre, Blois, Chambord, Chenonceaux, Ecouen, Anet, bâti par Henri II pour Diane de Poitiers, l'hôtel Carnavalet, la Fontaine des Innocents, les Tuileries, et l'Hôtel-de-Ville de Paris, terminé en 1605 par Androuet du Cerceau.

Après cette éclosion de chefs-d'œuvre, — de même qu'en Italie après Michel Ange, — les législateurs veulent en quelque sorte coter, numéroter et classer ces élans d'imagination. Androuet du Cerceau, dans son livre de l'architecture, imprimé en 1559-61, et un peu plus tard encore le peintre Strasbourgeois Wendel Dietterlin, dans son ouvrage également intitulé : *Le Livre de l'Architecture*, imprimé à Nuremberg en 1598, donnent les lois et proportions des cinq ordres, et la manière de les appliquer — comme le dit Dietterlin : « ....non-seulement à la satisfaction louange et gloire « des maîtres architectes, mais aussi pour l'agrément et « la joie des spectateurs. »

C'est-à-dire qu'ils indiquent les formules suivant lesquelles on peut, sans offenser la faculté, se livrer aux fantaisies de l'imagination la plus capricieuse.

Mais bientôt à cette fête, j'oserais presque dire à cette orgie de la Renaissance (un peu régentée déjà sous Louis XIII), des esprits plus calmes, — s'inspirant de la majesté du grand

Digitized by Google

Roi, — feront succéder les solennités de la colonnade du Louvre, et des monuments élevés sous Louis XIV (1).

Je ne puis clore cette digression — déjà trop longue peut-être — sans dire un mot de l'abbaye de Thélème. Qu'il est « mirifique » dans sa fantaisie ce décor que Rabelais a magistralement brossé — exagérant et boursouflant à plaisir les richesses de l'architecture de la Renaissance. Il s'est complu, avec force détails. dans la composition d'un plan, — évidemment ridicule par ses dimensions gigantesques. — et cependant très sérieusement étudié dans toutes ses parties et dans sa décoration même, et, — ce qui pourrait paraître étonnant. — très facile à traduire sur le papier par l'équerre et le compas.

De ce projet bizarre, je ne citerai qu'un passage qui me ramènera enfin à mon sujet.

A Thélème comme dans nos maisons de Toulouse : « Entre chacune tour, au milieu du dit corps de logis, « estoit une viz brisée... et la viz montait jusques au-dessus « la couverture, et là finoit en pavillon. »

Lorsqu'à Toulouse on monte au sommet de l'un de ces escaliers en vis, on aperçoit presqu'à chaque maison de l'entourage un escalier en tourelle finissant par un belvédère.

On peut bien croire, au surplus, que cet usage est resté comme un souvenir de la féodalité. C'est encore le *Donjon* — moins utilisable, il est vrai, dans les villes que dans les campagnes, — mais permettant toutefois en ces temps terriblement troublés par les guerres de religion, de savoir ce qui

---

(1) Si le mot d'orgie paraissait trop fort, on pourrait en rapprocher la boutade de Laviron, critiquant l'architecture de la Renaissance, et disant : « Finissons ce carnaval de pierres » (*Revue Nouvelle* 1846-1847).

Digitized by Google

se passait au loin, voire même dans le voisinage, sans s'aventurer au dehors.

Et peut-être faut-il attribuer à cette même crainte des guerres civiles, le parti pris de cloîtrer les grandes maisons seigneuriales ou bourgeoises qui ne présentent sur la voie publique qu'un lourd portail. A Toulouse les guerres de religion du XVIe siècle furent aussi terribles que celles des Albigeois. Toutes ces luxueuses maisons de la Renaissance étaient souvent saccagées avant d'être terminées. Ainsi, en 1562, c'est-à-dire au moment même où se construisaient tous ces petits palais, les protestants s'emparèrent de Toulouse, et ne furent chassés par le féroce Montluc, surnommé *le boucher du Roi*, qu'après un effroyable carnage dans les rues de la ville (1). M. de Malafosse dit dans sa brochure : « Que l'œuvre de Bachelier a été à peu près effacé par les désastres du temps, et de la sauvage campagne de Coligny. »

On peut en conclure en toute assurance que : si Toulouse a conservé tant de ces hôtels et de ces maisons types de l'époque de la Renaissance, c'est grâce à ce que leur position les protégeait contre les désordres et les guerres de la rue.

Je voudrais, Messieurs, vous citer et vous décrire tous ces petits édifices, dont la plupart du reste, sont mentionnés au plan archéologique de Toulouse, récemment publié dans *l'Album des Monuments et de l'Art ancien du Midi*. Notre Société a été des premières à souscrire à cette publication, dont l'intérêt artistique est très grand pour notre région, et dont la première livraison contient déjà de curieuses phototypies des monuments de Toulouse, de Carcassonne, etc.

C'est à la notice qui accompagne le plan archéologique et à la brochure de M. J. de Malafosse que je prends la

(1) Joanne.... (Haute-Garonne).

Digitized by Google

liberté d'emprunter la plupart des dates et des noms qui vont suivre.

Je me bornerai, du reste, à signaler en suivant par à peu près l'ordre chronologique, les constructions les plus originales de l'époque de la Renaissance.

Une des plus anciennes est le Donjon du Capitole, ou Tour des Archives, construite par Anchise de Bologne et Pierre Naves (1525).

L'avant porte de St-Sernin, précédant le portail latéral sud, est d'une ravissante et fine sculpture (1530).

Cette même date de 1530 est inscrite sur l'un des cartouches de la petite cour du Lycée. C'est le Patio de l'hôtel Bernuy, riche banquier espagnol.

M. de Malafosse y voit la main d'un artiste de *tra los montes*. Moi j'estimerais volontiers que cette architecture ravissante est toute aussi française que celle de l'hôtel de la rue du Vieux Raisin.

L'hôtel Lasbordes, rue du Vieux Raisin, 32, à l'angle de la rue d'Aussargues, a été construit à deux reprises différentes et bien accusées par la construction et par les détails de la sculpture. Il appartenait, en 1509, à M. de Roquettes, et a été vendu en 1521 à Beringuier Maynier ou Mayneri, capitoul en 1515, mort en 1523. C'est évidemment à cette époque que fut construite la partie du fond de la cour avec sa tour d'angle à pan coupé pour l'escalier, ses bustes ornementant les fenêtres, commencement de cette tradition architecturale qui se retrouvera partout.

Puis en 1547, l'hôtel est acheté par Jehan Burnet, greffier, et c'est alors sans doute que s'élève la partie antérieure qui est d'une exécution bien remarquable, quoique M. de Malafosse y voie presqu'un déclin, ou tout au moins l'extrême limite du goût.

Tout à côté, rue d'Aussargues, est un hôtel plus ancien, qui appartenait à Guillaume de Tournoër, second Président,

Digitized by Google

de 1508 à 1529. Dans le fond de la cour, la porte d'entrée de l'escalier est surmontée de l'écu seigneurial avec deux lions comme portants, d'une admirable facture. C'est peut-être le plus beau morceau de sculpture de cette époque.

Un hôtel bien intéressant encore est celui de la rue des Chapeliers, n° 14, l'hôtel de Pins, évêque de Rieux en 1537. Toujours entièrement bâti à l'intérieur, grande cour avec corps de logis principal surmonté de lucarnes : — galeries latérales. Quelques pénétrations de moulures rappellent le XVe siècle. Cet hôtel a été acheté en 1550, par Jean Nolet.

Mais l'habitation qui offre dans toute sa pureté le type de la maison marchande du Midi, est celle d'Arnaud de Brucelles, rue des Changes, 23. Elle porte la date de 1544. Elle est très remarquable et très complète.

Dans cette même rue des Changes, les exemples de vieilles maisons sont assez nombreux. Une des plus curieuses est celle du n° 16, qui appartenait à M. de Saint-Germain, trésorier général, capitoul en 1590. Un grand escalier et des galeries extérieures en bois donnent à l'intérieur de la cour un aspect très pittoresque.

Tout à côté, rue Malcousinat, 11, l'intérieur de l'hôtel de M. de Cheverry présente de charmants exemples de fenêtres à meneaux décorés.

Mais la rue où se trouvent le plus de richesses côte à côte, est la rue de la Dalbade. Dès l'entrée, c'est le ravissant portail de l'église de ce nom, aux sculptures d'une finesse et d'une pureté adorables. Elle date de 1537.

En face, au n° 31, est l'hôtel de M. de la Mammye, conseiller.

A côté, au n° 29, se trouve un délicieux hôtel fort convenablement restauré — il appartenait, en 1572, à M. de Massas, conseiller.

A la suite, vient l'hôtel de M. de Clary, premier président (1611-1615), connu vulgairement sous le nom de l'Hôtel de

Digitized by Google

Pierre. Sa façade sur la rue est du XVIIe siècle, et malgré sa lourdeur et son ordonnance excentrique, elle appelle l'attention. Le fond de la cour contient des parties de la belle Renaissance du XVIe siècle. C'était l'hôtel de Jean *Bagis*, conseiller en 1535.

Dans cette même rue, mais du côté opposé, au n° 22, est l'hôtel bien intéressant de Gaspard Molinier, dit aussi hôtel Felzins. A l'angle de la seconde cour est une petite tourelle en encorbellement, dont l'amortissement est supporté par des petits enfants admirablement sculptés. Encore du Nicolas Bachelier, à ce que dit la tradition. L'hôtel porte la date de 1556.

La porte sur la rue est très curieuse et très richement ornée.

Je signalerai ici la porte ancienne du Capitole, l'œuvre authentique, cette fois, de Nicolas Bachelier, bien que mutilée et transportée aujourd'hui au Jardin des Plantes.

L'hôtel le plus connu, et assurément le plus remarquable de cette époque à Toulouse, est l'hôtel d'Assezat. L'ouvrage de Berty sur la *Renaissance monumentale en France* en a donné du reste de magnifiques dessins relevés par Salard, il y a une trentaine d'années. L'hôtel porte sur un de ses cartouches la date de 1555. Plusieurs auteurs prétendent que les plans en ont été donnés par le Primatice pour Marguerite de Valois. Les registres de la taille, dit M. de *Malafosse*, prouvent au contraire que c'est bien Pierre Assezat, capitoul en 1552, qui le fit élever en 1555.

De cet hôtel tout est remarquable, la porte d'entrée extérieure à bossages, puis, à l'intérieur, la galerie du 1er étage supportée en encorbellement par de belles consoles, — les grandes façades en retour d'équerre avec leur ordonnance classique et tout à fait italienne, — la tourelle de l'escalier, et les gaînes sculptées qui décorent la tête du mur d'echiffre entre les deux volées.

Digitized by Google

La façade en retour — adossée à la rue — est certainement postérieure, quoique l'on en ait dit lors de notre visite, et présente une disposition moins sévère, mais fort séduisante. Il me semble bien qu'elle date de Henri III, mais les documents historiques de ces messieurs pourraient parfaitement me donner tort.

Le même doute n'existe pas pour la porte de l'Esquile dont j'ai parlé déjà. Nicolas Bachelier y travaillait lorsqu'en 1557 la mort le suprit. Les ornements de la partie supérieure ont été ajoutés après lui.

Je signalerai en passant une façade assez intéressante de la rue Saint-Rome, n° 3, qui date du règne de Henri IV : le petit cloître du Musée, quoique sortant en quelque sorte de mon sujet, puisqu'il a été bâti en 1626 par le moine Augustin-Ambroise Fredeau : et enfin la porte de l'Arsenal, un peu plus ancienne (1600), transportée de la rue Lafayette à la Grande Allée : pour arriver à ce que l'on peut considérer comme l'œuvre capitale de la fin de la Renaissance à Toulouse : la façade monumentale de la cour intérieure du Capitole. La partie inférieure est du XVIe siècle, et la partie supérieure date de Louis XIII, mais l'ensemble en est imposant, et les sculptures sont admirables. Elles semblent, comme le dit M. J. de Malafosse, « un avant-coureur de l'Ecole toulousaine contemporaine » ; peut-être pourrions-nous dire plus simplement de l'Ecole contemporaine.

Je dois borner mes citations, Messieurs ; elles n'ont, du reste, d'autre prétention que de rappeler des souvenirs charmants à ceux d'entre nous qui ont visité ces monuments et ces demeures du XVIe siècle : et peut-être aussi de servir d'itinéraire à ceux qui seraient tentés de faire, à leur tour, semblable excursion.

Puissent-ils, dans ce cas, trouver des guides aussi aima-

Digitized by Google

bles et instruits que ceux qui ont bien voulu, l'an dernier, nous faire les honneurs de Toulouse et de ses monuments.

Permettez-moi en terminant d'adresser encore une fois à ces Messieurs de la Société Archéologique du Midi l'expression de notre vive reconnaissance.

J. DESMAREST.

Digitized by Google

Digitized by Google

CATALOGUE

Des Livres et Brochures en publication

Echangés avec la Société des Arts et Sciences de Carcassonne

1894

Dressé par M. E. SOURBIEU, Archiviste de la Société.

---

1 ALPES-(BASSES). — *Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes*, fondée le 29 juin 1878, paraît en fascicules depuis 1883. Digne, au siège de la Société. Archives départementales. La Société possède la septième année 1886. Suite ouvrage incomplet.

2 ALPES-(HAUTES). — *Bulletin de la Société des Etudes historiques, scientifiques, artistiques et littéraires des Hautes-Alpes*, fondée le 10 juillet 1881. Tome I, 1882, in-8°. Gap au secrétariat de la Société d'Etudes à l'hôtel de la Préfecture. La Société possède la cinquième année 1886. Incomplète, suite.

3 ALPES-MARITIMES. — *Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*, fondée le 22 octobre 1861. Tome I, 1865, in-8°. Nice, imprimerie anglo-française Malvano-Mignon. La Société possède le Tome X, 1885 ; suite.

4 ARIÈGE. — *Bulletin périodique de la Société Ariégeoise des sciences, lettres et arts*, fondée le 21 avril 1882. Tome I, 1882, vol. in-8°. Foix, typographie veuve Pomiès ; fascicules incomplets.

5 AUDE. — *Revue Méridionale*, organe de la Société littéraire et artistique de l'Aude, fondée le 1er juillet 1886 ; fascicule mensuel. Ouvrage complet, suite.

6 — *Bulletin de la Société d'Etudes scientifiques de l'Aude*, fondée en 1889. Volume in-8°, Tome 1er 1890. Carcassonne, imprimerie Gabelle, Bonnafous et Cie. La Société possède l'ouvrage complet.

Digitized by Google

7 — *Bulletin de la Commission archéologique et littéraire de l'arrondissement de Narbonne*, fondée le 20 octobre 1893. Bulletin Tome I, 1877, in-8°. Seconde période, année 1890. Suite deux fascicules annuels. Narbonne, imprimerie F. Caillard, rue Corneille, 2.

8 — *Bulletin agricole du Midi*, journal d'agriculture, de commerce et d'industrie, paraissant à Carcassonne tous les dimanches, directeur : Théodore Rousseau. Fondé en 1883, volume in-8. La Société possède la cinquième année 1887, suite.

9 — *Bulletin météorologique du département de l'Aude*, publié par M. Rousseau depuis 1872, sous les auspices du Conseil général. Carcassonne, imprimerie de Pierre Polère. Ouvrage incomplet. La Société possède quelques années.

10 AVEYRON.—*Procès-verbaux des séances de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, fondée le 3 décembre 1826. Mémoires, Tome I, 1838, volume in-8°. Rodez, imprimerie Matery-Térenques. La Société possède Tomes 13, 14 1881-1886. Tome 15 1887-91.

11 CHARENTE-INFÉRIEURE.—*Bulletin de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, fondée en 1867. Tome I, 1875, in-8°. Saintes. M. Z. Mortreuil, libraire. La Société possède Tome XVII, volume 1886 ; incomplet. Suite, ouvrage incomplet.

12 DOUBS.—*Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard*, fondée en mai 1850. Mémoires Tome I, 1852 ; volume in-8°. Montbéliard, imprimerie et lithographie Victor Barbier. La Société possède Tome XVI, 1886 ; suite.

13 DROME.—*Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence.* Valence, imprimerie J. Céas et fils. Tome I, 1881 ; fascicules in-8°. La Société possède 37 livraisons 1886 ; dixième année la suite.

14 EURE.—*Société des Amis des arts du département de l'Eure*, fondée le 22 avril 1881. Bulletin Tome I, 1885, in-8°. Gravures artistiques dans l'ouvrage. Evreux, imprimerie de Charles Hérissey. Ouvrage complet, Tome I, suite.

15 FINISTÈRE.—*Bulletin de la Société académique de Brest*, fondée le 25 mai 1858. Bulletin première série, Tome I, 1861, volume in-8° ; deuxième série, Tome I, 1874, volume in-8°. Brest,

Digitized by Google

imprimerie Société de l'Océan. La Société possède Tome XI, 1885 ; suite.

16 GARD.—*Mémoires et comptes-rendus de la Société scientifique et littéraire d'Alais*, fondée le 28 février 1868. Mémoires, Tome I, 1868 ; volume in-8°. Alais, imprimerie administrative et commerciale. La Société possède Tome XVII, 1885 ; suite.

17 — *Mémoires de l'Académie de Nimes*, fondée le 10 août 1882, reconstituée en 1801. Mémoires Tome I, 1837 ; volume in-8°. La Société possède 7e série, Tome VII, année 1884. Ouvrage incomplet.

18 GARONNE-(HAUTE).— *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, fondée en 1640. Mémoires, 1re série, Tome I, 1782 ; volume in-4°. La Société possède Tome VIII, 8e série 1886 ; suite.

19 — *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, fondée en 1831, 1re série, Tome I, 1831. La Société possède 2e série, 1887, 1888, 1889, 1890, suite.

20 — *Société d'histoire naturelle de Toulouse*, fondée en 1866. Bulletin in-8° 1867. La Société possède partie incomplète, 22e année 1888, 25e année 1891.

21 — *Revue Mycologique.* — Recueil trimestriel illustré consacré à l'étude des champignons et des lichens, dirigé par le commandeur Casimir Bonneguère. La Société possède 1886, 1887, 1888, 1889, 1890.

22 GIRONDE. — *Société archéologique de Bordeaux*, fondée en 1867. Tome I, 1874, in-8°, parait en fascicules. La Société possède Tome XI, 1885, suite ouvrage incomplet.

23 HÉRAULT. - *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers*, fondée en 1834. Bulletin, première série, Tome I, 1836 ; deuxième série, Tome I, 1859. La Société possède Tome XIV, 1887 ; suite incomplète.

24 — *Bulletin de la Société d'Etudes des sciences naturelles de Béziers*, fondée en 1875. Bulletin Tome I, 1876, in-8°. La Société possède 7 volumes 1884, 1885, 1886, 1888, 1889, suite.

25 — *Académie des sciences et lettres de Montpellier*, fondée en 1706, Tome I, 1706, in-4°. La Société possède Mémoires de la section des lettres. Tome VIII, 1886, 1887 ; Tome VIII, 1888 ;

Digitized by Google

Tome VIII, 1888, 1889. Mémoires de la section des sciences, in-4°. Tome XI, année 1885-1886.

26 — *Société pour l'Etude des langues romanes*, fondée en 1869. Bulletin Tome I, 1871, in-8°. La Société possède

27 ILLE-ET-VILAINE. — *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, fondée en 1844. Bulletin, Tome I, 1859, in-8°. La Société possède Tome XVIII, 1887. Suite.

28 LANDES. — *Bulletin de la Société de Borda d'Ax*, fondée en 1876. Bulletin Tome I, 1876, in-8°. La Société possède la 1e année, 1886. Suite.

28 *bis* LOIRE-INFÉRIEURE. — *Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France*, fondée en 1890, in-8°. La Société possède premier volume-1891. Suite.

29 LOT. — *Bulletin de la Société des Etudes littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, fondée en 1872. Bulletin Tome I, 1873, in-8°. La Société possède Tome XIII, 1888. Suite.

30 LOT-ET-GARONNE.— *Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*, fondée en 1784. Recueil des travaux, 1re série, Tome I, 1804. La Société possède deuxième série, Tome X, 1887. Suite.

31 MANCHE (Cherbourg).—*Mémoires de la Société nationale académique de Cherbourg*, fondée le 4 janvier 1755 et réorganisée en 1810. Mémoires, Tome I, 1833. Tome XIII, 1879, in-8°. La Société possède un volume Tome XIV, 1890-1891.

32 MARNE. —*Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne*, fondée en 1798. Mémoires volume in-8°, 1807. La Société possède années 1884-1885, 1885-1886, 1886-1887. Suite.

33 MEURTHE-ET-MOSELLE. — *Mémoires de l'académie de Stanislas*, fondée en 1750. Mémoires 1re série, Tome I, 1754. La Société possède 5e série : Tome III, 1885 ; Tome IV, 1886 ; Tome V, 1887 ; Tome VI, 1888 ; Tome VII, 1889. Suite.

34 PYRÉNÉES-(BASSES).— *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau*, fondée en 1841. Bulletin 1re série, Tome I, 1841. La Société possède 2e série, Tome XV, 1885-1886, in-8°. Suite.

35 PYRÉNÉES-ORIENTALES.—*Société agricole, scientifique et littéraire*

Digitized by Google

des Pyrénées-Orientales, fondée en 1833. Bulletin Tome I, 1834, in-8°. La Société possède Tome XXVIIe, 1886. Suite.

36 RHONE.— *Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon*, fondée en 1807. Mémoires 1re série, Tome I, 1858-1860 ; 2e série, Tome I, 1865. La Société possède Tome 1882 à 1885, 1886 à 1890.

37 SEINE (Paris). — *Alliance Française, Association Nationale pour la propagation de la langue Française dans les colonies et à l'étranger*, fondée en 1884, in-8°. La Société possède Bulletin n° 1 avril 1884. Suite.

38 — *Feuille des Jeunes Naturalistes*, fondée en 1870, in-8°, mensuel. La Société possède tout l'ouvrage. Suite.

39 — *Annuaire de la Société Philotechnique*, fondée en 1840. Tome I. 1840, in-8°. La Société possède année 188?, Tome 42. Suite, incomplet.

40 — *Bulletin de l'Association Philotechnique*, fondée en 1848. Bulletin Tome I, 1879, in-8°. La Société possède 7e année 1886. Suite.

41 — *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, fondée en , in-8° La Société possède année 1885. Suite.

42 — *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*. La Société possède année 1885. Suite.

43 — *Bulletin de l'Association philotechnique. Instruction gratuite des adultes*. La Société possède 7e année 1886, incomplet. Suite.

44 — *Bulletin du Comité des travaux scientifiques. Rapports des membres du Comité. Communications inédites et analytiques des travaux publiés*. La Société possède Tome V, 1885. Suite.

45 — *Revue des Sociétés savantes des départements*, publiée sous les auspices du Ministre de l'instruction publique des cultes et des beaux-arts, fondée en 1873, volume in-8°. La Société possède un seul volume sans suite, 6e série, Tome V, avril 1877.

46 — *Mémoires de la Sorbonne*, dans les séances extraordinaires du Comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes. La Société possède trois volumes, 1867, 1868, 1869.

47 — *Les Graveurs du XIXe siècle*, guide de l'amateur d'estampes

Digitized by Google

modernes, par Henri Béraldi, parait depuis , volume in-8°. Gravures. La Société possède Tome V, 1886, Tome VI, 1887, Tome VII, 1888, Tome VIII, 1889.

48 SEINE-ET-OISE. — *Mémoires de la Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise*, fondée en 1832. Mémoires Tome I, 1835, in-8°. La Société possède un volume Tome XIV, 1885-1890.

49 TARN (Albi).— *Revue historique, scientifique et littéraire du département du Tarn*, fondée en 1875, Tome I, 1875-1877, in-4°. La Société possède la 11e année 1886. Suite.

50 TARN-ET-GARONNE (Montauban).—*Recueil de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts du département de Tarn-et-Garonne*, fondée en 1730, Tome I, 1820, in-8°. 2e série, Tome I, 1884-1885. La Société possède 2e série, Tome I, 1885. Suite, incomplet.

51 — *Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, fondée en 1866. Bulletin, Tome I, 1869-1870, in-8°. La Société possède Tome XIII, 1885, incomplet. Tome XIV, 1886 Suite.

52 VAR (Draguignan). — *Bulletin de la Société d'Etudes scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan*, fondée en 1855. Bulletin Tome I, 1856, in-8°. La Société possède Tome XVI, 1886-1887, Tome XVII, 1888-1889, Tome XVIII, 1890-1891.

53 VAUCLUSE. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, fondée en 1801. Mémoires Tome I, 1882, in-8°, parait en quatre fascicules trimestriels. La Société possède Tome V, année 1886. Suite.

54 VIENNE-(HAUTE).—*Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, fondée en 1845. Bulletin 1re série Tome I, 1845-1846. 2e série Tome I, 1874. La Société possède Tome XXX, 1885. Suite.

Digitized by Google

CATALOGUE DE LA BIBLIOTHÈQUE

DE LA

SOCIÉTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

DE CARCASSONNE

1894

1 MORERI Louis. — *Le grand dictionnaire historique de Moreri. De l'histoire sacrée et profane*, par M. Louis Moreri, prêtre, docteur en théologie. Dix volumes grand in-folio, reliure ancienne veau plain, nouvelle et dernière édition. A Paris, chez les libraires associés, 1759. Don de M. Cornet-Peyrusse.

2 MONOD E.—*L'Exposition universelle de 1889*, grand ouvrage illustré historique, encyclopédique descriptif, publié sous le patronage de M. le Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies. Quatre volumes in-4°, reliure toile. Paris, E. Dentu, éditeur, 1890. Achat de la Société.

3 MAHUL.—*Cartulaire et archives des communes de l'ancien diocèse et de l'arrondissement administratif de Carcassonne*, par M. Mahul, 1856. Six volumes in-4° brochés. Carcassonne, imprimerie Pomiès. Tiré à trois cents exemplaires. Don de M. Cornet-Peyrusse.

4 TREVOUX.—*Dictionnaire universel français et latin*, contenant tous les mots de la langue française, vulgairement appelé Dictionnaire de Trevoux. Six volumes in-folio, reliure ancienne veau plain. A Nancy, chez P. Antoine, imprimeur ordinaire, 1734.

5 CALMET DOM AUGUSTIN. — *Dictionnaire historique, critique, chronologique, géographique et littéraire de la Bible*, enrichi d'un grand nombre de figures en taille douce qui représentent les

Digitized by Google

antiquités judaïques, par le Révérend Père Dom Augustin Calmet, religieux Bénédictin, abbé de saint Léopold de Nancy. Quatre volumes in-folio, reliure ancienne, veau plain. A Paris 1722. Don de M. Cornet Peyrusse.

6 *Dictionnaire universel de la France ancienne et moderne*, trois volumes in-folio, reliure ancienne, veau plain. A Paris, Sangrain père, 1724. Don de M. Cornet-Peyrusse.

7 *Traité de la construction et des principaux usages des instruments de mathématiques*, avec les figures nécessaires pour l'intelligence de ce traité ; dédié au Roi. 4e édition 1752. Un volume reliure ancienne. A Paris, chez Antoine Jombert, libraire du Roi pour l'artillerie. Don de M. Cornet-Peyrusse.

8 *Préfecture de l'Aude.*— Conseil général de l'Aude. Rapports du Préfet de l'Aude. Procès-verbaux des séances de 1843 à 1851, de 1853 à 1865, de 1873, de 1886 à 1892. Carcassonne, Labau, imprimeur de la Préfecture. Don de la Préfecture.

9 BOUVIER A.—*Les Mammifères de la France*, étude générale de toutes nos espèces carnassières au point de vue utilitaire, par M. A. Bouvier, illustré de 266 figures dans le texte. Un volume in-18. Paris, Georges Carré, éditeur.

10 BAS Ph. E.—*L'Univers*. Histoire et description de tous les peuples. Dictionnaire encyclopédique, par M. Ph. E. Bas. Paris, Firmin Didot frères, éditeurs 39 volumes in-8°, reliures veau plain. Don de M. Cornet-Peyrusse. — France 12 volumes. France, Annales historiques 2 vol. Angleterre 4 vol. Allemagne 2 vol. Russie 2 vol. Pologne 1 vol. Belgique et Hollande 1 vol. Espagne 1 vol. Italie et Sicile 1 vol Suède et Norwège 1 vol. Suisse et Tyrol 1 vol. Portugal 1 vol. Perse 1 vol. Confédération Germanique 1 vol. Turquie 1 vol. Chine 1 vol. Afrique, Carthage, Numidie, Mauritanie 1 vol. Egypte ancienne 1 vol. Mexique Guatemala et Pérou 1 vol. Amérique Méridionale 1 vol. Grèce 1 vol. Océanie 3 vol.

11 QUATREMÈRE. — *Dictionnaire historique d'architecture*, contenant dans son plan les Notices historiques et descriptions archéologiques, biographiques, théoriques et pratiques de cet art, par M. Quatremère de Quinay, deux volumes in-4°. Paris, librairie d'Andrieu, Le Clerc et Cie 1831. Don de M. Cornet-Peyrusse.

12 MALTE-BRUN.— *Précis de la géographie universelle ou description de*

Digitized by Google

toutes les parties du monde, par M. Malte-Brun. 6 volumes in-8° jésus. Paris, au Bureau des publications illustrées 1841. Don de M. Cornet-Peyrusse.

13 LAPLACE (M. le Marquis). — *Exposition du système du monde*, par M. le Marquis de Laplace, 6e édition. Un volume in-4°. Paris, Bachelier, imprimeur-libraire des bureaux des longitudes 1835. Don de M. Cornet-Peyrusse.

14 *Revue des cours littéraires de la France et de l'étranger*. 1re année, littérature, philosophie, théologie, éloquence, histoire, philologie, législation, esthétique. Un volume in-4°. Paris, Germer-Baillière, libraire-éditeur 1863-1864. Don de M. le Dr Jalabert.

15 *Revue des cours scientifiques de la France et de l'étranger*. 1re année, physique, chimie, zoologie, botanique, anatomie, physiologie, géologie, paléontologie, médecine (1re année) Un volume in-4°. Paris, Germer-Baillière, libraire-éditeur 1863-1864. Don de M. le Dr Jalabert.

16 LIMAYRAC Léopold.—*Etude sur le Moyen-Age*. Histoire d'une commune et d'une Baronie du Quercy, par M. Léopold Limayrac. Cahors, J. Girma, libraire-éditeur 1885. Un vol. broché in-8°. Don de l'auteur.

17 PANCKOUKE.—*Description de l'Egypte*, ou Recueil des observations et des recherches qui ont été faites en Egypte pendant l'expédition de l'Armée française. Seconde édition dédiée au roi. Publiée par C. E. F. Panckouke 1821. 26 volumes in-8°. Atlas, planches, gravures. Bel ouvrage qui a coûté 3.000 francs. Don de M. Bonnet, de Montolieu, en novembre 1890.

18 TROUVÉ (le Baron).—*Etats de Languedoc et département de l'Aude*. Essai historique sur les Etats-Généraux de la province de Languedoc avec cartes et gravures, par M. le Baron Trouvé, ancien préfet du département de l'Aude. A Paris, chez Firmin Didot, imprimeur du Roi 1818. Deux volumes in-8° jésus.

19 CROS-MAYREVIEILLE Gabriel.—*Traité de l'administration hospitalière*, précédé d'un historique des Etablissements de bienfaisance, par M. Gabriel Cros-Mayrevieille, administrateur des hospices de Narbonne. Paris, Société d'imprimerie et librairie administrative et classique, Paul Dupont, éditeur, 1886. Un fort volume in-8°. Don de l'auteur.

20 ENCYCLOPÉDIE MODERNE.—*Dictionnaire abrégé des sciences et des lettres, des arts, de l'industrie, de l'agriculture et du commerce*.

Digitized by Google

Nouvelle édition entièrement refondue et augmentée de près du double, publié par MM. Firmin Didot frères, sous la direction de M. Léon Renier. Paris, Firmin Didot frères, éditeurs. 40 volumes in-8°, 4 volumes de planches. Don de M. Cornet-Peyrusse.

21 MONTFERRIER.—*Dictionnaire des sciences mathématiques pures et appliquées*, par une Société d'anciens élèves de l'Ecole Polytechnique, sous la direction de M. S. de Montferrier. Paris, Denain et Delmare, éditeurs de l'Histoire de l'Expédition Française en Egypte. 3 volumes in-4° brochés 1835. Don de M. Cornet-Peyrusse.

22 ACADÉMIE DE TOULOUSE.—*Mémoires de l'Académie Impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.* Toulouse, Imprimerie Douladoure. Société en échange de Mémoires. 8e série Tome VIII 1886, 8e série Tome IX 1887, 8e série Tome X 1888, 9e série Tome I 1889, 9e série Tome II 1890, 9e série Tome III 1891.

23 *Mémoires lus à la Sorbonne*, dans les séances extraordinaires du Comité Impérial des Travaux historiques et des Sociétés savantes. Paris, Imprimerie Nationale. Premier volume, tenues les 8, 9 et 10 avril 1863 ; deuxième volume, tenues les 19, 20 et 21 avril 1865 ; troisième volume, tenues les 23, 24, 25 et 26 avril 1867.

24 DIDEROT ET D'ALEMBERT.—*Encyclopédie méthodique ou par ordre de matières*, par une Société de gens de lettres, de savants et d'artistes, précédé d'un vocabulaire universel servant de table pour tout l'ouvrage orné des portraits de MM. Diderot et d'Alembert, éditeurs de l'Encyclopédie. Paris, chez Panckouke, libraire, hôtel de Lyon. Deux volumes in-8°, demi-reliure bazane.

25 *Annuaire de la Société Phylotechnique.* — Publication annuelle, échange de Mémoires. Années : 1882 Tome 42, 1883 Tome 43, 1885 Tome 44, 1886 Tome 45, 1887 Tome 46, 1888 Tome 47, 1889 Tome 48, 1890 Tome 49, 1892 Tome 51.

26 PEYRUSSE (M. le Baron).—*Mémorial et Archives 1809-1815* de M. le Baron Peyrusse, Trésorier général de la Couronne pendant les Cent Jours. Vienne, Moscou, Ile-d'Elbe. Un volume broché in-8°. Don de M. Cornet-Peyrusse. Carcassonne, chez P. Labau, imprimeur de la Préfecture, 1869.

Digitized by Google

27 *Univers Pittoresque.*—Histoire et description de tous les peuples,de leurs religions, mœurs, coutumes, etc., avec près de 4.000 gravures représentant les sites, les monuments anciens et modernes, les costumes, meubles, objets d'art et autres, ainsi qu'un grand nombre de cartes. 66 volumes in-8° à 2 colonnes. Paris, librairie de Firmin-Didot et Cie, imprimeurs. La Société possède quelques volumes, ouvrage incomplet. Don de M. Cornet-Peyrusse.

28 *Armorial général des personnes, Domaines, Compagnies, Corps et Communautés.* — (Circonscription actuelle de l'Aude). Extrait de l'Armorial général, (manuscrit) dressé en vertu de l'Edit de 1696 et déposé à la Bibliothèque Nationale, par M. A. Cornet-Peyrusse. Carcassonne, imprimerie François Pomiès 1876. Un volume in-12 broché. Dépôt.

29 MATOUGUES BENOIT. — *Panthéon littéraire.* Collection universelle des chefs-d'œuvre de l'esprit humain, publié par M. Benoit Matougues, sous la direction de M. Aimé Martin. Paris, Auguste Devretz, imprimeur-éditeur. 36 volumes in-4° brochés à deux colonnes.

TOME 1. — *Œuvres complètes de Pierre de Bourdeille*, abbé séculier de Brantome et d'André, vicomte de Bourdeille, son frère aîné. Deux volumes in-4°.

TOME 2. — *Œuvres de Platon,* par M. Aimé Martin. Deux vol. in-4°.

TOME 3. — *Œuvres de Bourdaloue.* Premier volume : Avent, Carême, Dominicales. Deuxième volume : Suite des Dominicales, Mystères, Panégyriques. Troisième volume : Sermon pour des vêtures, Oraisons funèbres, Exhortations, Pensées.

TOME 4. — *Œuvres complètes de M. Robertson*, précédé d'une Notice par J. A. C. Buchon. Deux volumes in-4°.

TOME 5. — *Petits Poètes Français*, depuis Malherbes jusqu'à nos jours, par M. Prosper Poitevin. Deux volumes in-8°.

TOME 6. — *Œuvres complètes de M. Machiavelli*, par J. A. C. Buchon. Deux volumes in-4°.

TOME 7. — *Les Chroniques de Sire Jean Froissart*, par J. A. C. Buchon. Trois volumes in-4°.

TOME 8. — *Œuvres de Michel de Montaigne*, avec Notice biographique, par J. A. C. Buchon.

Digitized by Google

TOME 9. — *Œuvres de François Bacon*, baron de Toulouse, chevalier d'Angleterre, avec Notice biographique par J. A C. Buchon.

TOME 10. — *Choix de Moralistes Français*, avec Notice littéraire par J. A. C. Buchon.

TOME 11. — *Œuvres philosophiques de Descartes*, publiées d'après les textes originaux par Aimé Martin.

TOME 12. — *Œuvres posthumes de Jacques-Henri Bernardin de Saint-Pierre*, mises en ordre par Aimé Martin. Deux volumes in-4°.

TOME 13. — *Choix de Chroniques et Mémoires sur l'Histoire de France* avec Notices biographiques par J. A. C. Buchon.

TOME 14. — *Œuvres complètes de Volney*, précédées d'une Notice sur la vie et les écrits de l'auteur.

TOME 15. — *Mille et une Nuits*, contes arabes, traduits en français par Galland. Nouvelle édition par A. Loiseleur-Deslongchamps.

TOME 16. — *Œuvres de St-Jérôme*, publié par M. Benoit Matongues, sous la direction de M. Aimé Martin.

TOME 17. — *Choix de monuments primitifs de l'Eglise chrétienne*, avec Notices littéraires, par J. A. C. Buchon.

TOME 18. — *Histoire d'Italie* de l'année 1492 à l'an 1532, par Francesco Guicciardini, avec Notice biographique par J. A. C. Buchon.

TOME 19. — *Ouvrages historiques de Polyle, Herodien et Zozime*, avec une Notice biographique par J. A. C. Buchon.

TOME 20. — *Œuvres complètes de Thucydide et de Xenophon*, avec Notice biographique par J. A. C. Buchon. Un volume in-4°.

TOME 21. — *Choix des historiens Grecs*, avec Notice biographique.

30 *Théâtre français au Moyen-âge*, publié d'après les manuscrits de la bibliothèque du Roi par MM. T. J. M. Mommerque et Francisque Michel. XI-XIVe siècle. Paris, chez H. Delloy, éditeur. Imprimerie Firmin Didot, frères. Un fort volume in-4°.

31 *Collection des Auteurs Latins* avec la traduction en Français. Paris, J. J. Dubochet et Cie, éditeurs. Vingt-sept volumes in-4°, depuis 1838 à 1850.

N° 1. 1838. — *Œuvres complètes de Sénèque, le philosophe*, avec la traduction en français, publiées sous la direction de M. Misard, maitre de conférence à l'Ecole Normale. Un vol. in-4°.

Digitized by Google

N° 2. 1838. — *Lucain Silius Italicus Claudius.* Œuvres complètes avec la traduction en français, publiées sous la direction de M. Misard. Un volume in-4°.

N° 3. 1838. — *Ovide.* Œuvres complètes, avec la traduction française, publiées sous la direction de M. Misard.

N° 4. 1839. — *Œuvres complètes d'Horace, de Juvenal, de Perse, de Sulpicia, de Turimus, de Catulle, de Preperce, de Gallu et Maximien, de Tibulle, de Phèdre et de Syrus*, avec la traduction française, publiées sous la direction de M. Misard. Un volume.

N° 5. 1839. — *Œuvres de Tite-Live.* Histoire romaine avec la traduction française, publiée sous la direction de M. Misard. 3 volumes in-4°.

N° 6. 1840. — *Œuvres complètes de Tacite*, avec la traduction en français, publiées sous la direction de M. Misard. Un volume in-4°.

N° 7. 1840-1841. — *Œuvres complètes de Cicéron*, avec la traduction en français, publiées sous la direction de M. Misard. 5 volumes in-4°.

N° 8. 1841. — *Cornelius, Nepos, Sainte-Curce, Justin Valère, Maxime, Julius, Obsequens.* Œuvres complètes avec la traduction en français, publiées sous la direction de M. Misard. Un volume in-4°.

N° 9. 1842. — *Petrone, Apulée, Aulu, Gelli.* Œuvres complètes avec la traduction en français, publiées sous la direction de M. Misard. Un volume in-4°.

N° 10. 1842. — *Tiuntilien et Pline le Jeune*, œuvres complètes avec la traduction en français, publiées sous la direction de M. Misard. Un volume in-4°.

N° 11. 1842.—*Itace, Martial, Mantilius, Junior, Lucilius, Rutilius, Gintinus, Faliscus, Mimésiamus et Calpurinius*, œuvres complètes avec la traduction en français, publiées sous la direction de M. Misard. Un volume in-4°.

N° 12. 1843. — *Lucrèce, Virgile, Valerius, Flacus*, œuvres complètes avec la traduction en français, publiées sous la direction de M Misard. Un volume in-4°.

N° 13. 1844. — *Théâtre complet des Latins*, comprenant : Plante,

***

Digitized by Google

Terence et Senèque le Tragique, avec la traduction en français, publié sous la direction de M. Misard. Un volume in-4°.

N° 14. 1844. — *Les agronomes latins* : Caton, Taron, Columelle, Palladius, avec la traduction en français, publié sous la direction de M. Misard. Un volume in-4°.

N° 15. 1845. — *Macrobe,* œuvres complètes. *Taron,* de la langue latine. *Pompomus, Méla,* œuvres complètes, avec traduction française, publié sous la direction de M. Misard, professeur d'éloquence latine au collège de France.

N° 16. 1845. — *Suitone. Les écrivains de l'histoire auguste. Eutropes, Sextus, Rufus,* avec traduction en français, publié sous la direction de M. Misard. Un volume in-4°.

N° 17. 1846. — *Tertulien et Saint Augustin,* œuvres choisies avec traduction en français, publiées sous la direction de M. Misard. Un volume in-4°.

N° 18. 1847. — *Celse, Titrure, Censorin,* œuvres complètes. *Frontin,* (des aquedues de Rome), avec la traduction en français, publiés sous la direction de M. Misard. Un volume in-4°.

N° 19. 1848-1850. — *Histoire naturelle de Pline,* avec la traduction en français. M. E. Littré. Deux volumes in-4°.

N° 20. 1849. — *Ammien, Marcellin, Jornandes, Frontin* (*Les Statagimes*), *Vogue, Modestus,* avec la traduction en français, publiés sous la direction de M. Misard. Un volume in-4°.

32 *Mémoires de la Société des arts et des sciences de Carcassonne.* — Carcassonne, L. Pomiès, imprimeur de la Société. Ouvrage complet. 1er volume 1849 à 1851. 2e vol. 1858 à 1859. 3e vol. 1868 à 1870. 4e vol. 1870 à 1884. 5e vol. 1888 à 1889. 6e vol. 1890 à 1892.

33 FAURE HIPPOLYTE, administrateur honoraire. — *Notes et documents sur les archives des hospices et sur les résultats comparés de l'assistance hospitalière à Narbonne,* par M. Hippolyte Faure. Narbonne, imprimerie Caillard, 1887. Six volumes in-8°. Don de l'auteur.

34 *Annales historiques, nobiliaires, biographiques et nécrologiques.* — Fondées avec le patronage de M. Baour Lorman. Documents authentiques sur les familles nobles et sur toutes les notabilités, sous la direction de M. H. Tisseron. Paris, rue d'Assas, 5.

Digitized by Google

Faubourg St-Germain 1893. Brochure avec portrait de M. Hippolyte Faure dans un étui. Don de l'auteur.

35 *Album des monuments et de l'art ancien du Midi de la France.* — Publié par la Société archéologique du Midi de la France. Toulouse, imprimerie et librairie Edouard Privat 1893. Souscription de la Société des arts et sciences. 1re livraison, 1er janvier 1894. Ouvrage à suivre.

36 ACHILLE ROUQUET. — *Les Cheniers.* Portraits, lettres et fragments inédits. Ouvrage illustré de quatre photographies, photogravures artistiques hors texte et d'une eau-forte d'Adrien Margeot. Paris, aux bureaux de l'Artiste. Fascicule offert par l'auteur.

37 MARIUS ANDRÉ. — *La gloire d'Esclarmonde*, poème provençal avec la traduction française en regard, par l'auteur et une préface par Félix Gras. Avignon, J. Roumanille, libraire-éditeur. Un volume in-12, papier Hollande. Ouvrage souscrit par la Société.

38 MAS-LATRIE. — *Chronique d'Amandi et de Strambaldi*, publiés par M. René de Mas-Latrie, chef de bureaux au ministère de l'instruction publique. 1re partie, chronique d'Amandi. Paris, imprimerie Nationale 1891. Un volume in-4° cartonné.

39 *Le livre juratoire de Beaumont de Lomagne.* — Cartulaire d'une Bastide de Gascogne, transcrit et annoté par M. Gustave Babinet de Bencogne, archiviste du département de la Charente ; publié sous la direction de M. François Moulenq. Montauban, imprimerie et lithographie Forestié. Un volume in-8°. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

40 TALLOTTE, ancien conservateur des forêts. — *Aménagement des forêts. Estimation des forêts en fonds et superficie. Régime forestier*, par M. Tallotte, ancien conservateur des forêts. Carcassonne, imprimerie François Pomiès. Une brochure in-8° de 131 pages. Don de M. Ch. Scheurer.

41 VILLE DE MONTPELLIER. — *Catalogue* des ouvrages légués par M. Charles Vallat à la Bibliothèque de la ville de Montpellier. Deux volumes in-8° brochés. Montpellier, typographie E. Grillier père, 1891-1892.

42 *Mémorial des fêtes d'Alais*, octobre 1889. — Erection de la statue

Digitized by Google

Jean-Baptiste Dumas. Inauguration du lycée. Inauguration du buste de M. de La Fare-Alais. Alais, imprimerie J. Martin. Un volume in-8°, broché.

43 LABAT PIERRE, avocat à Carcassonne. — *Salamine*, tragédie en cinq actes en vers, par M. Pierre Labat. Paris, Tresse et Stock, éditeurs, 1891. Un volume in-8°, broché. Don de l'auteur, ancien membre de la Société.

44 GUILLAUME (L'ABBÉ PAUL). — *Introduction au ministère de Saint Anthoni de Tiennes*, publié d'après une copie de l'an 1506, et sous les auspices de la Société des Hautes-Alpes, par l'abbé Paul Guillaume, archiviste des Hautes-Alpes. Paris, Maisonneuve et Cie, libraires-éditeurs. Un volume in-8° broché. Don de l'auteur.

45 GUILLAUME (L'ABBÉ PAUL G.) — *Chartes de M. D. De Bertrand*. Second monastère de femmes de l'Ordre des Chartreux, diocèse de Gap, publié sous les auspices de la Société des Hautes-Alpes, par l'abbé Paul Guillaume. Paris, Alphonse Picard, libraire-éditeur. Un volume in-8° broché. Don de l'auteur.

46 GUILLAUME PAUL. — *Historia Petri et Pauli*, mystère en langue provençale du XVe siècle, publié d'après le manuscrit original sous les auspices de la Société d'études des Hautes-Alpes, par Paul Guillaume, chanoine honoraire. Paris, Maisonneuve et Cie, libraires-éditeurs. Un volume in-8° broché. Don de l'auteur.

47 GUILLAUME PAUL. — *Historio de Sanct-Ponez*, mystère de la langue provençale du XVe siècle, publié d'après un manuscrit de l'époque, par Paul Guillaume, chanoine honoraire de Gap. Paris, Maisonneuve et Charles Leclerc, libraires-éditeurs. Un volume broché in-8°. Don de l'auteur.

48 *Société languedocienne de Géographie*. — Bulletin n° 1 Mai 1878 ; n° 2 Août 1878 ; n° 3 et 4 Décembre 1878. Montpellier, Secrétariat de la Société languedocienne de Géographie. Trois brochures in-8°. Don de M. Fédié.

49 REVEL JOSEPH. — Botanique. *Essai de la flore du Sud-Ouest de la France ou recherches botaniques faites dans cette région*, par M. l'abbé Joseph Revel, Chanoine honoraire, Directeur de l'Institution Saint-Joseph de Villefranche-de-Rouergue. 1° Partie des Renonculacées aux composés exclusivement. Villefranche,

Digitized by Google

Prosper Dufour, imprimeur-libraire 1885. Publication de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. Un volume in-8° broché. Don de l'auteur.

50 *Congrès archéologique de France*, LIIIe session. Séances générales tenues à Nantes en 1866. Par la Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments. Caen, H. Delesques, imprimeur 1881. Un fort volume in-8° broché. Pariset. F.

51 *Société nationale d'Agriculture de France*. Economie rurale industrielle, mœurs et usages de la Montagne-Noire. (Aude et Tarn). Par F. Pariset. Extrait du tome 126 des Mémoires de la Société. Paris, imprimerie et librairie de J. Tremblay, 1882. Un fort volume in-8° broché. Don de M. Rousseau.

52 DU BOURG. — Ordre de Malte. *Histoire du Grand Prieuré de Toulouse*, par M. A. Du Bourg. Toulouse, Louis Sistrac et Joseph Boubée, éditeurs-libraires. Un fort volume in-8° broché.

53 CROUCHANDEN. — *Conservation du Musée*. Catalogue raisonné des objets d'art et d'archéologie du musée de Perpignan, par M. Crouchanden. Perpignan, imprimerie de l'*Eclaireur* des Pyrénées-Orientales 1885. Un volume in-8°. Don de M. Eugène Pépratx.

54 CORBLET JULES (ABBÉ). — *Manuel élémentaire d'Archéologie nationale*, par l'abbé Jules Corblet, Chanoine honoraire et historiographe du diocèse d'Amiens. Nouvelle édition entièrement refondue illustrée de 100 gravures intercallées dans le texte et de trois planches lithographiées. Paris, librairie Régis Ruffet, nouvelle maison Périssé frères 1873. Un fort volume in-8° broché.

55 MONTÉS P., (CHEF D'INSTITUTION). — *Leçons d'Arithmétique à l'usage des candidats au baccalauréat ès-sciences et aux diverses écoles* dirigé conformément au programme officiel, par M. P. Montés, Chef d'Institution 1818. Un petit volume in-8°. Don de l'auteur.

56 SABARTHÉS (L'ABBÉ) — *Etude historique sur l'abbaye de Saint-Paul de Narbonne*, par l'abbé Sabarthés. Narbonne, imprimerie Fr. Caillard 1893. Un volume in-8° broché. Don de l'auteur.

Digitized by Google

57 SARRAND Louis (Avocat). — *Commentaire de la loi du 6 février 1893, sur la séparation de corps, domicile, mœurs, capacités*, par M. Tonis Sarrand, Docteur en droit. Titres, préface de M. Flourens, député, ancien ministre. Paris, Arthur Rousseau, éditeur 1893. Un volume in-18°. Don de l'auteur.

58 GRILLIÈRES L. — Brochure. *Etude des modifications apportées par la rotation diurne de la terre aux lois de l'équilibre et du mouvement des corps pesants*, par M L. Grillières, Colonel du génie en retraite, ancien élève de l'Ecole polytechnique. Paris, Librairie Mony et Cie 1893. Une brochure in-8° de 31 pages. Don de l'auteur.

59 GAUTIER et BAICHÈRE. — *Le Pic d'Ourthizet et la vallée du Rebenty*, par MM. G. Gautier et Ed. Baichère. Paris, Librairies-imprimeries réunies 1893. Un volume in-8° de 18 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société botanique de France.*) Tome XL 1893. Don de l'abbé Baichère.

60 COURTONNE E. — Fascicule extrait du *Bulletin de la Société.* Mémoire des Sciences naturelles et historiques. Langue internationale Neo-Latine ou langue auxilière simplifiée, destinée à rendre possibles et faciles les relations directes entre tous les peuples civilisés d'origine latine, par E. Courtonne. Nice, typographie G.-Cauvin Empereur 1875. Une petite brochure. Don de M. L. Fédié.

61 VIGUIER Maurice. — *La Géographie dans les chaires de l'Université*, par M. Maurice Viguier, Docteur ès-sciences. Avignon, Seguin frères, imprimeurs éditeurs 1893. Une brochure de 32 pages. Don de l'auteur.

62 HON George L. RIVES. — *Lando Pronunciado Por il Exmo Grover Cleveland*, Présidente de las Estrados Union de America. Brochure Espagnole. Don de l'auteur.

63 GOURDOU Paul. — *L'Obro dal Prin de Celo Nobo, Lebat de Riden Seguit dal couronoment dal buste de Favre*, par Paul Gourdou de Limoux. Peço qu'a gagnat le prumiè ramelet de Lengadoc en 1886. Montpellier, imprimerie Centrale du Midi, Hamelin frères 1886. Une brochure in-8° de 19 pages, poésie patoise. Don de l'auteur.

64 *Association Polytechnique des Pyrénées-Orientales.* — Compte-rendu de la séance solennelle qui a eu lieu le samedi 27 février

Digitized by Google

1886, en l'honneur du centenaire de François Arago. Conférence sur François Arago, par M. Louis Bosch, par M. Emile Pagès. Perpignan, imprimerie de l'*Indépendant* 1886.

65 *Seconde Exposition des Produits, des Arts et de l'Industrie,* instituée par la Société des Arts et des Sciences de Carcassonne 1846. Carcassonne, imprimerie de L. Pomiès, Gardel. Brochure de 44 pages. Concours agricole et horticole à la Menville-du-Bosc, le 28 septembre 1890. Bernay, imprimerie veuve Alfred Lefèvre 1890. Une brochure in-8°.

67 *Exposition artistique, archéologique et d'art rétrospectif,* ouverte à l'occasion du concours régional 1884. Règlement. Carcassonne, imprimerie de Pierre Polère 1884. Brochure.

68 LAHONDÈS J. DE L. — *Société de Géographie de Toulouse.* — Lapeyrouse. Conférence donnée le 9 avril 1888, par M. J. de Lahondès. Toulouse, imprimerie Durand, Fillons et Lagarde. Brochure in-8° de 38 pages. Don de l'auteur.

69 BAICHÈRE ED. — *Note sur la végétation des environs de Carcassonne,* par M. l'abbé Ed. Baichère. Extrait du *Bulletin de la Société botanique de France,* tom. XXXV. Session extraordinaire à Narbonne. Juin 1888. Une brochure in-8° de 8 pages. Don de l'auteur.

70 BAICHÈRE ED. — Brochure. *Herborisations dans le Cabardès et le Minervois,* par M. l'abbé Ed. Baichère. Extrait du *Bulletin de la Société botanique de France.* Tome XXXV. Session extraordinaire de Narbonne. Juin 1888. Une brochure in-8° de 11 pages. Don de l'auteur.

71 BOUFFET, INGÉNIEUR DES PONTS-ET-CHAUSSÉES. — Ville de Carcassonne. *Alimentation de la ville en eau filtrée, projet de Maquens.* Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 novembre 1890, par M. Bouffet, Ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussés et des travaux des filtres de la ville. Carcassonne, imprimerie Polère. Une brochure in-8° de 8 pages. Don de l'auteur.

72 BAICHÈRE ED. — Brochure. *Un coin du Minervois.* Exploration botanique des environs de Caunes (Aude). Versant méridional de la Montagne-Noire, par M. l'abbé Ed. Baichère. Typographie Oberthem, Rennes. Paris 1889. Extrait du *Bulletin de*

Digitized by Google

la Société d'Etudes scientifiques de Paris, 2e année, 2e semestre 1889. Une brochure in-8° de 18 pages. Don de l'auteur.

73 ROMAN J. — Brochure. *Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes.* Obitulaire du chapitre de Saint-Mary de Forcalquier (1074-1593). Publié d'après le manuscrit original par J. Roman. Digne, imprimerie Chaspoul, Constans et veuve Barbaroux 1887. Une brochure in-8° de 20 pages.

74 PÉPRATX JUSTIN. — Brochure. *Rapport sur le concours de poésie Catalane de 1886*, par M. Justin Pépratx. Extrait du XXVIIIe *Bulletin de la Société Agricole Scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.* Typographie Ch. Latrobe, Perpignan. Brochure in-8° de 14 pages. Don de l'auteur.

75 LAURENT PAUL. — Archiviste. Brochure. *Livre vert de l'Archevêché de Narbonne*, publié par Paul Laurent, ancien élève de l'école des Chartes, archiviste du département de l'Aude. Paris, Alphonse Picard, libraire des Archives nationales et de la Société de l'Ecole des Chartes, 1886. Un volume in-8° broché. Don de l'auteur.

76 MIR ACHILLE. — *Lou Rire séguit dal Pourquet de lait*, illustration de Narcisse Salières. Première édition, lithographie E. Roudière, Carcassonne, 1890. Une brochure in-8°. Don de l'auteur.

77 BUISSON J. — Brochure. *Remarques d'un passant sur les Salons de Paris*, adressée à un ancien directeur des Beaux-Arts, par M. J. Buisson. Paris, au bureau de l'artiste, 1890. Une brochure in-4° offerte par l'auteur, membre honoraire.

78 FÉDIÉ LOUIS. — *Le Comté du Razès et le Diocèse d'Alet*, notice historique, par M. Louis Fédié Carcassonne, Lajoux frères, Libraires-éditeurs, 1880. Un volume in-8°. Don de l'auteur.

79 CLAUDEL. — *Formules, Tables, Renseignements pratiques aide-mémoire des ingénieurs, des architectes*, etc., par J. Claudel. Troisième édition. Paris, Carillan-Ganry et veuve Dalmont, éditeurs. Librairie des Corps Impériaux des Ponts-et-Chaussées et des Mines, 1854. Un fort volume in-8° broché.

80 *Académie des Sciences et Lettres de Montpellier. — Mémoires de la section des sciences. — Eloges de M. Lichtenstein*, par M Armand Sabatier. Deuxième série, tome premier, n° 1. Montpellier,

Digitized by Google

Charles Bochin, imprimeur de l'Académie, 1893. Un volume in-8° broché.

81 FAURE HIPPOLYTE. — Brochure. *Etudes comparées de la situation hospitalière et des subventions municipales à Narbonne et dans le Nord de la France*, par M. Hippolyte Faure, administrateur honoraire. Dixième édition. Narbonne, imprimerie Caillard, 1891. Une brochure in-8°. Don de l'auteur.

82 BOUDET (l'abbé H.-B.). — *La vraie Langue celtique et le Cromleck de Rennes-les-Bains (Aude)*, par M. l'Abbé H. Boudet, curé de Rennes-les-Bains (Aude). Carcassonne, Imprimerie François Pomiès. Une brochure in-18, fort. Don de l'auteur.

83. SABARTHÈS (l'abbé). — Brochure. *Essai sur les Pèlerinages et le Culte des Saints avant la Révolution dans le Narbonnais*, par l'Abbé Sabarthès. Ce travail a été lu par l'auteur au Congrès de l'Association Pyrénéenne, tenu à Narbonne le 12 mai 1890. Toulouse Edouard Privat, libraire-éditeur, 1891. Brochure in-8° de 34 pages. Don de l'auteur.

84 LAURENT PAUL. — Brochure. *Notes sur quelques rétables de l'ancien diocèse de Narbonne*, par M. Paul Laurent, ancien élève de l'Ecole des Chartes, archiviste du département de l'Aude. Carcassonne, P. Labau, imprimeur de la Préfecture, 1887. Une brochure in-8° de 20 pages. Don de l'auteur.

85 BOUFFET, Ingénieur en chef.— Brochure. Département de l'Aude, Ville de Carcassonne. Fontaines et égoûts. Alimentation de la Ville en eau filtrée. *Rapport* de M. Bouffet, ingénieur en chef des travaux. Carcassonne, imprimerie G. Servières, 1891. Une brochure in-4° de 14 pages. Don de l'auteur.

86 FABRE ALBERT. — Brochure. *Histoire populaire des Communes du département de l'Hérault. Histoire de Balaruc-les-Bains*. Département de l'Hérault. Par M. Albert Fabre. Avec une notice géologique, par M. Paul de Rouville, et une notice sur la Flore par M. Barrandou. Nimes, imprimerie Clavel-Ballivet et Cie. 1882. Une brochure in-8° de 88 pages. Don de M. Louis Fédié.

87 BARTHÉLEMY ANATOLE.— Brochure. *Numismatique de la France*. Par M. Anatole de Barthélemy. Membre de l'Institut. Première partie. Epoque gauloise, gallo-romaine et mérovingienne.

Digitized by Google

Paris, Ernest Leroux, éditeur, 1891. Une brochure in-8° de 48 pages.

88 GUILLAUME (l'Abbé Paul). — Brochure. Supplément au Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes, n° 3. 1892. *Inventaire des Archives du Chapitre Métropolitain d'Embrun en 1790-1791.* Publié par M. l'Abbé Paul Guillaume. Archiviste des Hautes-Alpes. Gap Jonglard, imprimeur de la Société d'Etudes 1892. Une brochure in-8° de 41 pages. Don de l'auteur.

89 VIDAL Pierre. — Brochure. *Les Juifs des Anciens Comtés de Roussillon et de Cerdagne*, par Pierre Vidal, bibliothécaire de la ville de Perpignan. Paris, à la librairie A. Durlacher, 1888. Une brochure in-8° de 93 pages. Don de M. Louis Fédié.

90 FRAIKIN Alexandre. — Brochure. *Les Banques Agricoles, Leur Organisation en France*, par Alexandre de Fraikin. Paris, Imprimerie typographie, Joseph Kugelmann, 1887. Une brochure in-8° de 105 pages. Don de M. Rousseau.

91 BEZIER P. — *Supplément à l'Inventaire des Monuments Mégalithiques du département d'Ille-et-Vilaine*, par M. P. Bezier, inspecteur primaire, membre de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine. Rennes, Imprimerie de Ch. Catel et Cie, 1884. Une brochure in-8° de 144 pages.

92 F. de L. — Brochure. *Polémiques Alpines. Une Rectification.* Gap, Imprimerie Jonglard, père et fils, 1888. Une brochure in-8° de 3 pages.

93 ROCHE Célestin. — Brochure. *Supplément du Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes.* Œuvres postumes de Célestin Roche. *Le Système du Monde*, poème astronomique publié sous les auspices de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes, par les fils de l'auteur. Gap, J.-C. Richaud, imprimeur-libraire 1888. Une brochure in-8° de 44 pages.

94 PÉPRATX Justin. — Brochure. *Canigo*, étude bibliographique du nouveau poème Catalan. *De Jacinte Verdaguer*, par M. Justin Pépratx, vice-président de la Maintenance languedocienne et du Félibrige, Chevalier de l'Ordre Royal de Charles III. Montpellier, imprimerie Centrale du Midi, 1887. Une brochure in-8° de 21 pages. Don de l'auteur.

95 *Articles réglementaires concernant la publication des Mémoires de la*

Digitized by Google

Société des Arts et Sciences de Carcassonne 1847. Carcassonne, Imprimerie L. Pomiès et Gardel.

96 *Souvenir de la séance solennelle du deuxième centenaire de la Fondation de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Anger*, célébré le 1er juillet 1886. Sous la présidence de M. Armand Parrot. Angers, Lachèse et Dolbeau, imprimeur de l'Académie. Une brochure in-8° de 113 pages.

97 ROUSSEAU, inspecteur des Forêts. — *Les Vignes Américaines dans l'Aude en 1887*, Par M. Rousseau, Inspecteur des Forêts. Carcassonne, Imprimerie de Pierre Polère, 1887. Une brochure in-18 de 129 pages. Don de M. Théodore Rousseau

98 FABRE ALBERT. — Brochure. *Histoire Populaire des Communes du département de l'Hérault. Histoire de Saint-Georges-d'Orques*, (3e canton de Montpellier), département de l'Hérault, par M. Albert Fabre. Avec une *Notice géologique*, par M. Paul de Rouville, et une *Notice sur la flore*, par M. Barrandon. Même Imprimerie Clavel-Ballivet et Cie, 1882. Une brochure in-8° de 62 pages. Don de M. Louis Fédié.

99 DANDRIEU E. — *Etude sur les eaux de consommation de Carcassonne au point de vue des maladies infectieuses*, par M. E. Dandrieu. Carcassonne, librairie Universelle J.-J. Bouquet, 1888. Une brochure in-8° de 32 pages. Don de M. L. Fédié.

100 JAFFUS FIRMIN. — Brochure. *Concours des Jeux Floraux*, poésie, par M. Firmin Jaffus. Toulouse, Typographie de Lavergne, 1843. Une brochure in-8° de 76 pages. Don de M. Louis Fédié.

101 DAT DE SAINT-FOULC (CH.) — Allocutions prononcées aux Réunions de la Société d'Etudes scientifiques de l'Aude, pendant l'année 1890, par M. Charles Dat de Saint-Foulc, Président. Carcassonne, Imprimerie Gabelle, Bonnafous et Cie, 1891. Une brochure de 12 pages in 8°. Don de l'auteur.

102 DAT DE SAINT-FOULC CHARLES. — Brochure. *Une Excursion à Greffeil dans les Corbières*, Par M. Charles Dat de Saint-Foulc, Président de la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude. Carcassonne, Imprimerie Gabelle, Bonnafous et Cie, 1891. Une brochure in-8° de 12 pages. Don de l'auteur.

103 MARFAN A. (DOCTEUR). — Brochure. *Une Page d'Histoire locale*. Fondation du collège de Castelnaudary 1572. Conférence faite

Digitized by Google

à la distribution des prix de ce collège, le 3 août 1890. Par M. le docteur Marfan, Membre du Conseil général de l'Aude. Castelnaudary, imprimerie Faustin Chavard. Une brochure. in 8° de 42 pages. Don de l'auteur.

104 MARFAN A. (Docteur). — Brochure. *Seconde Page d'Histoire locale*. Combat de Castelnaudary 1632. Henri II duc de Montmorency. Gouverneur du Languedoc. Conférence faite à la distribution des prix du collège. Le 30 juillet 1892. Par M. le docteur A. Marfan. Membre du Conseil général de l'Aude. Castelnaudary, imprimerie H. Groc, 1892 Une brochure in-8° de 44 pages. Don de l'auteur.

105 BAICHÈRE Ed. — Brochure. *Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude*. Rapport sur l'excursion faite par la Société, le 30 juin 1889 à la Malepère. Première partie : Récit de l'excursion par M. Alphonse Fleureau. Deuxième partie : Compte-rendu scientifique, par M. l'abbé Ed. Baichère. Lu à la séance du 21 juillet 1889. Carcassonne Gabelle, Bonnafous et Cie, imprimeurs de la Société. Une brochure in-8° de 34 pages. Don de l'auteur.

106 COMBES G. — Brochure. Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude. *Une Excursion dans la haute vallée de l'Aude*. Par M. l'abbé G. Combes. Carcassonne, Gabelle, Bonnafous et Cie, imprimeurs de la Société. Une brochure in-8° de 7 pages. Don de l'auteur.

107 JOURDANNE Gaston. — Brochure. *Les variations du Littoral Narbonnais*. Examiné au point de vue de la concordance des données géologiques avec la description des géographies de l'antiquité. Avec une carte au 320,000e. Par M. Gaston Jourdanne, docteur en droit. Paris, E. Leroux. Extrait du Bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude. Tome III, 1892. Une brochure in-8° de 29 pages. Don de l'auteur.

108 BLOCH Camille. (Archiviste).— Brochure. *Rapport* de M. Camille Bloch, archiviste du département de l'Aude, licencié en droit. Une brochure in-8° de 11 pages. Don de l'auteur.

109 BLOCH Camille. (Archiviste.)— Brochure. *Revue des Etudes Juives*. Publication trimestrielle de la Société des Etudes Juives. Extrait du n° 48. Avril-Juin 1892. Brochure in-8°. Don de l'auteur.

Digitized by Google

110 BAICHÈRE (L'ABBÉ ED.) — Brochure. *Etude Préliminaire de la faune Malacologique de l'Aude*. Par M. l'abbé Ed. Baichère. Extrait du Bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude. Première année 1890. Carcassonne, Gabelle, Bonnafous et Cie, imprimeurs de la Société. Une brochure in-8° de 22 pages. Don de l'auteur.

111 BAICHÈRE (L'ABBÉ ED.) — Brochure. *Etude sur la flore des environs de Carcassonne et liste des Plantes basculéres, observées autour de cette vi le.* Par M. l'abbé Ed. Baichère. Carcassonne, Gabelle, Bonnafous et Cie 1891. Une brochurè in-8° de 41 pages. Don de l'auteur.

112 PETIT ET BAICHÈRE. — Brochure. Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude. *Rapport* sur l'excurtion faite par la Société le 10 juin 1889, à l'étang de Marseillette. Première partie : récit de l'Excursion, par M. le docteur Petit. Deuxième partie : compte-rendu scientifique, par M. l'abbé Ed. Baichère. Carcassonne, Gabelle, Bonnafous et Cie, imprimeurs de la Société. Brochure in-8° de 43 pages. Don de l'auteur.

113 BAICHÈRE (L'ABBÉ ED.) — Brochure. *Contribution à la flore du bassin de l'Aude et des Corbières.* Par M. l'abbé Ed. Baichère. Premier fascicule 1891. Carcassonne, imprimerie Gabelle, Bonnafous et Cie. Une brochure in-8° de 46 pages. Don de l'auteur. Extrait du Bulletin de la Société d'Etude Scientifiques de l'Aude.

114 BAICHÈRE (L'ABBÉ ED). — Brochure. *Note sur un Turf Calcaire.* Découvert dans les environs de Moux (Aude). Suivi de quelques considérations sur le climat de l'Alaric et des Corbières à l'époque préhistorique. Par M. l'abbé Ed. Baichère. Extrait du Bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude 1891. Une brochure de 29 pages. Don de l'auteur.

115 BAICHÈRE (L'ABBÉ ED.) — Brochure. *Contribution à la flore des Corbières et du bassin de l'Aude.* Par M. l'abbé Ed. Baichère. Deuxième fascicule 1893. Carcassonne, typographie-lithographie Gabelle, Bonnafous et Cie. Extrait des Mémoires de la Société des Arts et des Sciences de Carcassonne. Tome VI 1893. Une brochure in-8° de 42 pages.

116 FAURE HIPPOLYTE. — Brochure. *Résultats comparés de la Mortalité et des dépenses dans l'Hôtel-Dieu de Narbonne et dans*

Digitized by Google

cinquante hôpitaux d'Europe. Italie, Suisse, Autriche-Hongrie, Athènes, Constantinople, Russie, Allemagne, Angleterre, Ecosse, etc. Par M. Hippolyte Faure, administrateur honoraire. Narbonne, imprimerie F. Caillard. Une brochure in-8° de 35 pages. Don de l'auteur.

117 FAURE HIPPOLYTE. — Brochure. *Les Revenus des Hospices et les subventions municipales*. Par M. Hippolyte Faure. Narbonne, imprimerie F. Caillard. Une brochure in-8° de 30 pages. Don de l'auteur.

118 FAURE HIPPOLYTE. — Brochure. *Tableau comparé de la Mortalité proportionnelle et du prix de revien de la journée*, dans la Charité, de Narbonne et dans soixante-douze hospices de l'Europe. Belgique, Alsace-Lorraine, Suisse, Italie, Lisbonne, Constantine, Varsovie, etc. Par M. Hippolyte Faure, membre honoraire. Narbonne, imprimerie F. Caillard. Une brochure in-8° de 31 pages. Don de l'auteur.

119 BAICHÈRE (L'ABBÉ ED). — Brochure. *Lithologie des Ecoles. Tableau dichotomique des principales Roches et des pierres les plus utiles*. Par M. l'abbé Ed. Baichère, professeur d'histoire naturelle. Carcassonne, typographie-lithographie Gabelle, Bonnafous et Cie. Une brochure in-12 de 24 pages. Don de l'auteur.

120 *Bulletin Météorologique du département de l'Aude*, publié par M. Rousseau, sous les auspices du Conseil général; commence en 1886. Quatorzième année : Inst. 1887, 90, 91, 92. Carcassonne, imprimerie Pierre Polère. Offert à la Société par M. Rousseau.

121 *Journal des Savants*. Douze fascicules l'an. Journal mensuel in-4° Paris imprimerie Nationale. (Don du ministre de l'instruction publique). Reçu six années brochées 1882, 1883, 1884, 1885, 1886, 1887.

122 *Biographie Universelle Ancienne et Moderne*, ou histoire par ordre alphabétique de la vie politique et privée de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs actions, leurs talents, leurs vertus ou leurs crimes. Ouvrage entièrement neuf. Rédigé par une Société de gens de lettres et des Savants. Cinquante-deux volumes brochés, grand in-8°. A Paris, chez T. G. Michaud, libraire éditeur 1828. Don de M. Cornet-Peyrusse.

Digitized by Google

123 *Dictionnaire de l'économie Politique.* Contenant l'exposition des principes de la science. L'opinion des écrivains qui ont le plus contribué à sa fondation et à ses progrès. Publié sous la direction de MM. Ch. Coquelin et Guillaumin. Deux forts volumes in-8°. Reliure toile vert. Chagrin Plein. Paris, librairie de Guillaumin et Cie 1853. Tome I. A. I. Tome II. J. Z. Don de M. Cornet-Peyrusse.

124 *Dictionnaire Grec-Français.* Composé sur l'ouvrage intitulé : Thesaurus Linguæ Græcæ de Henri Etienne. Par Jeo Planche, professeur de Rhétorique au collège Royal de Bourbon. Troisième édition revue et corrigée. A Paris, chez le Normant père, libraire. Un volume in-8°. Demi-reliure bazane. Don de M. Cornet-Peyrusse.

125 *Dictionnaire Français-Grec.* Par MM. Planche, Alexander, Defancomprit. Paris, chez L. Hachette, librairie de l'Université, 1843. Un volume in-8°. Demi-reliure bazane. Don de M. Cornet-Peyrusse.

126 *Dictionnaire Géographique Universel de Vosgiers.* Totalement refondu et mis au niveau de la science moderne. Par L. Pariset, ancien élève de l'Ecole Normale. Deuxième édition. Paris, Dufour et Cie, libraires. Un volume in-8°. Demi-reliure bazane. Don de M. Cornet-Peyrusse.

127 *Application de la mécanique aux machines les plus en usage*, mues par l'eau et la vapeur, le vent et les animaux et à diverses constructions. Seconde édition, revue et corrigée et augmentée. Par A. Taff. Paris, à la librairie scientifique et industrielle de L. Mathias (Augustin) 1839. Un volume in-8°. Demi-reliure bazane. Don de M. Cornet-Peyrusse.

128 *Dictionnaire français-latin.* — Refait avec un plan entièrement neuf, par Fr. Noël ; nouvelle édition, tirage de 1847. Paris, veuve E. Normand, libraire. Un volume in-8° demi-reliure bazane. Don de M. Cornet-Peyrusse.

129 FAURE Hippolyte. — *Recherches historiques sur l'Abbaye de Fontfroide.* Dans les archives départementales de l'Aude et archives hospitalières de Narbonne, par M. Hippolyte Faure, administrateur honoraire. Narbonne, imprimerie F. Caillard. Une brochure in-8° de 39 pages, 1894. Don de l'auteur.

130 JOURDANNE Gaston. — Brochure. *Eloge de Pierre Gondelin,*

Digitized by Google

1579-1649. Suivi d'une étude sur le réveil poétique de l'idiome d'Oc actuel, couronnée par l'académie des Jeux Floraux de Toulouse le 3 Mai 1893, par M. Gaston Jourdanne. Annonay, (Ardèche), imprimerie Joseph Royer, 1893. Une brochure in-18 de 69 pages. Don de l'auteur.

131 MARIE THÉODORE et LORMOY J. — Brochure. *Les Orchidées et M. Georges Martin*, par MM. Théodore Marie et J. Lormoy. Paris, imprimerie A. Jonandeaux 1893. Une brochure in 8° de 36 pages.

132 FAURE HIPPOLYTE, administrateur. — Brochure. *Hospices de Narbonne*. Classement des archives antérieures à l'année 1790, par M. Hippolyte Faure, administrateur. Narbonne, imprimerie Caillard 1855. Deux volumes in-4° brochés. Don de l'auteur.

133 FÉDIÉ LOUIS. — *Histoire de Carcassonne* (ville Basse et Cité), par M. Louis Fédié. Carcassonne, imprimerie de Fr. Pomiès. Un fort volume in-18. Don de l'auteur.

134 BREMOND ALPHONSE. — *Nobiliaire Toulousain*. (Inventaire général des titres probants de noblesse et de dignités nobiliaires), par M. Alphonse Bremond. Toulouse, Bonnal et Gibrac, imprimeurs-éditeurs 1863. Deux volumes in-8° brochés. Don de M. Cornet-Peyrusse.

135 JOUY-DE-VEYE ADOLPHE. — *Voix de la Solitude*, par M. Adolphe Jouy-de-Veye. Paris, imprimerie Jouaust 1891. Deux volumes in-8°, papier velin. Don de l'auteur.

136 *Album de Statistique Graphique.* — Deux volumes grand in-4° cartonnés 1888-1889. Paris, imprimerie Nationale. Envoi du ministère des travaux publics en mars 1894.

137 *Discours sur François Arago.* — Inauguration de la statue de François Arago à Paris, le dimanche 11 juin 1893. Une brochure in-4° de 64 pages. Envoi du ministère en mars 1894.

138 *Congrès archéologique de France.* - LVe et LVIe session. Séances générales tenues à Evreux en 1888-1889, par la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments. Caen, imprimerie Henri Delesques. Deux volumes in-8°.

139 FAURE HIPPOLYTE, administrateur honoraire. — *Archives hospitalières de Narbonne.* Documents divers sur l'histoire de Nar-

Digitized by Google

bonne et de ses hospices, par M. Hippolyte Faure. Narbonne imprimerie F. Caillard 1894. Un volume broché in-8° de 154 pages.

140 VERGUET LÉOPOLD. — *Histoire de la première Mission catholique au vicariat de Milanésie*, par C. M. Léopold Verguet, missionnaire apostolique de 1844 à 1848. Le texte est orné de 20 gravures dessinées d'après nature. Carcassonne, imprimerie de P. Labau 1854. Un volume in-8° broché.

141 *Bulletin international du Bureau central météorologique de France.* — Années 1890, 1891, 1892. Don de M. Th. Rousseau.

Digitized by Google

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 8 Janvier 1894

PRÉSIDENCE DE M. LE COLONEL GRILLIÈRES

Etaient présents : MM. ATHANÉ, CASTEL, COSTE, DESMAREST, ESPARSEIL, GAVOY, Général DE LA SOUJEOLE, MAURE, PULLÈS, SABATIER, SAULNIER, SCHEURER, RIVES, ROUMENS, DE TEULE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Esparseil récemment élu membre résidant de la Société, qui assiste à la séance et qui remercie la Société de sa bienveillante sympathie.

D'après les statuts, l'élection du Président doit se renouveler tous les ans ; aussi est-il procédé à la nomination du nouveau Président en remplacement de M. le Colonel Grillières, dont l'année est expirée.

M. Rousseau, conservateur des forêts, ayant réuni la

Digitized by Google

majorité des suffrages est élu président de la Société pour l'année 1894.

Avant de quitter le fauteuil de la présidence, M. le Colonel Grillières passe en revue les travaux de l'année et rappelle le gracieux et sympathique accueil qui a été fait à nos membres par la Société Archéologique de Toulouse. Il accorde un juste tribut de regrets à la mémoire des membres de la Société décédés pendant le courant de 1894, et fait des vœux pour le rétablissement de ceux que leur santé ébranlée éloigne de nos séances.

Voici le discours de M. le Président :

« Messieurs,

« Avant de quitter le fauteuil de la présidence, je « dois, aux termes de notre règlement, vous énumérer « les faits intéressant notre Société, qui se sont pro- « duits pendant l'année 1893.

« Comme d'habitude, nos séances ont été remplies « par les comptes-rendus des publications reçues par la « Société, et par des communications, souvent fort « intéressantes, qui fourniront des matériaux pour « la rédaction du prochain fascicule de nos *Mémoires*.

« Dans le courant de l'année s'est fondée à Carcas- « sonne une société parallèle à la nôtre en ce qui con- « cerne les beaux arts. Nous avons profité de l'exposition « ouverte par cette Société pour faire l'acquisition d'un « tableau placé aujourd'hui dans les galeries du Musée « de la ville, à côté des œuvres aussi nombreuses que « remarquables, déjà offertes par nous.

« Nous espérons trouver dans l'Exposition récem- « ment ouverte, un tableau digne de figurer à côté de

Digitized by Google

« celui que nous avons acquis l'année dernière et peut-
« être serons-nous disposés à choisir parmi les œuvres
« des artistes locaux dont les débuts ont été marqués
« lors de la dernière Exposition.

« Il y a quelques mois notre président avait jugé
« que tout en encourageant les Arts et les Sciences
« notre Société pouvait se procurer à elle-même quel-
« ques jouissances artistiques. Il avait proposé une
« excursion à Toulouse et ceux de nos collègues qui
« ont accepté cette proposition, ont je crois rapporté
« de leur voyage un souvenir et des impressions agréa-
« bles. Qu'il me soit permis à ce sujet de remercier la
« Société Archéologique du Midi de la France de l'accueil
« sympathique qu'elle nous a fait et de l'empressement
« qu'elle a apporté à nous faire admirer les merveilles
« artistiques qui abondent dans la belle ville de Tou-
« louse.

« Peut-être dans le courant de l'année qui commence,
« une nouvelle excursion sera-t-elle proposée par quel-
« qu'un de nos collègues. Notre contrée est assez
« riche en monuments pour tenter la curiosité des
« personnes sensibles aux beautés de l'art sous toutes
« ses formes. Je serais heureux, pour ma part, de
« prendre part à ces distractions artistiques que l'on
« peut trouver en grand nombre, même sans sortir
« des limites de notre département.

« Notre Société, Messieurs, a perdu la direction du
« Musée et de la bibliothèque de la ville. Elle n'en con-
« tinue pas moins à poursuivre sa mission. C'est ainsi
« qu'elle distribue tous les ans des prix aux écoles
« municipales et qu'elle contribue à augmenter les
« collections de notre Musée. Des mesures ont été

Digitized by Google

« prises cette année pour consacrer par des inscriptions « placées sur chaque tableau, les dons faits par la So- « ciété des Arts et Sciences.

« Je me suis préoccupé de créer de nouveaux concours « pour encourager les Arts et les Sciences dans l'éten- « due de notre département et j'aurai l'honneur de vous « soumettre une proposition dans l'une de nos plus « prochaines séances.

« Dans le courant de l'année qui vient de s'écouler « nous avons publié la deuxième partie du tome VI de « nos mémoires. Les travaux communiqués en 1893 « seront assez nombreux et assez intéressants pour « former les fascicules que nous avons décidé de « publier annuellement.

« Avant de terminer permettez-moi, Messieurs, de « renouveler l'expression des regrets qu'a fait éprouver « à notre Société, la perte d'un de nos collègues, « M. Cantegril. En même temps, faisons des vœux pour « voir bientôt revenir parmi nous, un de nos anciens « présidents, M. Montès, dont l'assiduité à nos « séances ne pouvait être interrompue que par la « maladie.

« Avant de reprendre ma place dans vos rangs, « je vous remercie, Messieurs, de l'honneur que vous « m'aviez fait en m'appelant à présider vos travaux. « Votre bienveillance m'a rendu la tâche facile, et je « conserverai de mon passage au fauteuil de la pré- « sidence, un souvenir inaltérable. »

Il est donné lecture d'une lettre de Monsieur le Ministre de l'Instruction publique des Beaux Arts et

Digitized by Google

des Cultes qui nous informe que le Congrès des Sociétés savantes aura lieu le 27 mars 1894.

Le compte-rendu du *Bulletin de la Société de Borda à Dax*, 3me trimestre 1893 est fait par M. le Général de la Soujeole. Ce fascicule renferme des détails touchant le Martyre de Saint Vincent Valras de la Ville de Dax; une grammaire des idiomes Landais et Gascons; un essai de bibliographie des entrées solennelles des Souverains dans la ville de Bayonne; enfin une notice sur la Ville et l'Abbaye de Serde.

Monsieur de Teule fait le compte-rendu du *Bulletin du Comité des travaux historiques.*

Celui de la Société Agricole Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales, année 1893, est fait par M. Pullès. Ce volume renferme plusieurs travaux importants.

1° Une notice sur les forêts et le reboisement dans les Pyrénées-Orientales, sur les essences forestières, la nature et l'utilisation de leurs produits; 2° une étude sur le Collège de Perpignan depuis son origine jusqu'à nos jours et les luttes que les Jésuites eurent à soutenir contre l'autorité judiciaire. Enfin une relation détaillée sur les femmes galantes dans l'ancien droit roussillonnais.

M. Gavoy analyse les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, t. XII, 2e trimestre 1893. Ce bulletin renferme les deux rapports sur les concours historique de peinture et d'histoire naturelle qui ont eu lieu à Avignon en 1892; 2° la relation des fêtes et réjouissances qui furent données à Avignon le 19 novembre 1600 à l'occasion de l'entrée de Marie de Médicis dans la capitale du Comtat; 3° un acte d'habitation de la terre de Vitrolles-les-

Digitized by Google

Sabran. Parmi les noms cités dans cet acte on retrouve celui de la famille Sabran-Forcalquiès.

M. de Teule fait une remarque au sujet d'un évêque d'Alet. Une charte déposée aux archives de l'Aude et mentionnant la fondation à la date du 28 septembre 1374 dans l'église de Notre-Dame de Prouille par Arnaud de Villar, évêque d'Alet, d'un obit important, permet d'établir d'une manière sûre le nom et le lieu d'origine de cet évêque.

Le donateur s'y nomme en effet *Arnaldus de Villaria*, c'est-à-dire Arnaud de Villar et non de Villars ou de Villiers ou de Villeroi ainsi que le traduisent certains auteurs comme si le document portait de Villarsia ou de Villérias ou de Villa-regia.

Le Villarius du XIVe siècle était Villasavay comme le démontrent un grand certain nombre d'actes des XIIIe et XIVe siècles. En outre Arnaud de Villard en rappelant que son père était seigneur de Salis, nous fixe sur les territoires de Fanafore de Insula de Forsatia et de Serra, Censives dont il fait don.

De ces cinq localités, deux, Salis et Insula, désignées notamment en 1271, dans l'acte de prise de possession par Cahardou, Sénéchal de Carcassonne au nom du Roi de France des terres de Toulouse et d'Agen, ont disparu.

De Salis ou Salesius, qui se trouvait entre Laurac et Besplas, et dont l'Eglise était dédiée à Saint-Martin, il n'y a plus de vestige. De Iusula, ou l'Isle, ou la Guilhe qui était située au nord et à peu de distance de Fanjeaux et dont l'Eglise était sous le vocable de Saint Sernin, il ne reste plus qu'une métairie appelée la Ille.

Digitized by Google

M. Athané fait le compte-rendu du *Bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude*, tome IV, année 1893. Ce bulletin ou plutôt ce volume est formé par une série de procès-verbaux et de rapports très intéressants sur les courses scientifiques inaugurées par la Société d'Etudes dans toute la région de l'Aude et des départements limitrophes. Il serait difficile de faire un choix dans l'analyse de ce volume car tout est à citer dans cet ouvrage dont la valeur n'a d'égale que l'activité et la bonne volonté des membres de cette jeune et si vaillante Société qui fait le plus grand honneur à la science et à ses organisateurs.

Le Secrétaire,

B. COSTE.

Séance du 4 Février 1894.

PRÉSIDENCE DE M. ROUSSEAU.

Etaient présents : MM. ATHANÉ, BAICHÈRE, BLOCH, BOUFFET, COSTE, CROS-MAYREVIEILLE, DESMAREST, ESPARSEIL, FÉDIÉ, GAVOY, Colonel GRILLIÈRES, Général DE LA SOUJEOLE, MAURF, PULLÈS, SABATIER, SCHEURER, ROUMENS, DE TEULE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Digitized by Google

Il est donné lecture :

1° D'une lettre de M. Duméril qui a l'honneur de vous informer de l'envoi du dernier volume des *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres* de Toulouse, 9e série, tome 5, année 1893.

2° D'une lettre de M. Berger, Président de la commission de l'*Union Centrale des Arts décoratifs*, qui envoie le règlement et le programme du Congrès des Arts décoratifs ainsi que les bulletins d'adhésions à ce Congrès.

3° MM. Friedlander et Son, de Berlin, éditent un almanach international des zoologistes. Ils demandent le nom des membres de la Société des Arts et Sciences qui s'intéressent à la zoologie.

4° D'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, fixant l'époque de la réunion des Sociétés savantes.

5° M. Brunot, secrétaire de la *Société de l'Histoire Littéraire de la France*, envoie quelques bulletins d'adhésion à ceux des membres qui désirent faire partie de cette Société dont la fondation est placée sous le patronage d'un grand nombre de sommités littéraires de notre pays.

6. La *Société Nationale du Canal Maritime* reliant l'Océan à la Méditerranée envoie le programme du Concours qui est ouvert entre tous les ingénieurs français pour l'établissement de l'avant-projet du grand Canal.

7. M. Fédié dépose le Bulletin n° 46, de l'*Alliance Française*.

8° M. Cros-Mayrevieille remercie la Société du témoi-

Digitized by Google

gnage de souvenir sympathique qui est offert à la mémoire de son père.

9° M. Hippolyte Faure, de Narbonne, offre à la Société son volume des *Annales des Archives de l'Abbaye de Fontfroide*.

10° M. Desmarest présente l'état des comptes de l'année 1893.

Il est procédé ensuite à l'élection d'un membre résidant, M. Frédéric Lauth, ingénieur des Arts et Manufactures, ayant réuni la majorité des suffrages est élu membre résidant de la Societé.

M. Fédié lit un long compte-rendu sur le travail de M. l'Abbé Boudet, intitulé : « *Remarques sur la phonétique du dialecte Languedocien.* »

C'est une étude très sérieuse sur les diverses conditions du mode de prononciation employé dans les différentes parties du Languedoc. Ce travail est divisé en deux parties dont l'une s'applique aux voyelles et l'autre aux consonnes. Il consiste en une série d'observations très judicieuses qui font passer sous les yeux du lecteur les nombreuses variations qu'a subies la prononciation. La cause première de ces changements serait d'après l'auteur le besoin d'euphonisme qui a produit l'adoucissement des consonnes. Il serait trop long d'énumérer le rapport de M. Fédié ; mais il faut louer l'abbé Boudet de ses patientes recherches et de l'intérêt qu'il a su donner à une question aussi difficile que compliquée.

M. Maure fait le compte-rendu de la *Revue du département du Tarn*, septembre et octobre 1893, n° 5. Parmi les nombreux travaux énumérés dans ce fascicule, M.

Digitized by Google

Maure annonce un livre de comptes d'un marchand de Carcassonne au XIVe siècle.

M. Maure termine par son appréciation sur l'éloge de Pierre Goudelyn, présenté par M. Gaston Jourdanne au concours des Jeux Floraux et qui a valu à son auteur une des plus belles récompenses accordées par cette illustre Académie.

Le compte-rendu du *Bulletin historique et philologique* du Comité des travaux historiques et scientifiques, n° 2, année 1893, est fait par M. Athané.

Ce fascicule renferme un travail de M. Guiraud, ancien membre de l'Ecole Française de Rome, professeur agrégé d'histoire au Lycée de Sens, sur le Monastère dominicain de Prouille au XIVe siècle. L'auteur, qui est un ancien élève du Lycée de Carcassonne, esquisse rapidement les accroissements du couvent depuis sa fondation par saint Dominique, en décembre 1206 jusqu'à 1340. Il étudie le procès-verbal de la visite faite au Monastère par frère Pierre Gui, provincial de Toulouse. Il donne le détail des biens de ce monastère, de ses granges, de ses revenus et des droits féodaux auxquels étaient attachées des redevances ecclésiastiques fort importantes. Les revenus de cette seule maison dépassaient la somme de neuf cents livres. Le nombre des Sœurs s'élevait à cent soixante ; elles étaient dirigées au spirituel et au temporel par des Frères Prêcheurs dont le Couvent était juxtaposé à celui des Sœurs. Tout ce qui était nécessaire à l'approvisionnement du monastère et du nombreux personnel se fabriquait dans les officines de Prouille qui étaient chacune dirigées par un Frère Dominicain.

M. l'abbé Baichère analyse le T. 3, n° 3, du *Bulletin*

Digitized by Google

de la Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France. Ce bulletin contient la description d'une tortue luth de taille gigantesque capturée au Port-Lobour dans la baie d'Audierne. Cette tortue est une femelle du poids de 360 kilogrammes. Elle mesure deux mètres de l'extrémité du nez à celle de la queue et sa carapace a 0 m 80 centimètres de largeur. Ce sphargis luth est doué d'une force extraordinaire, et il n'a pas fallu moins de douze hommes pour le capturer et le porter.

Le compte-rendu des 2e et 3e fascicules du tome XVII, de la *Société Archéologique de Bordeaux*, est fait par M. Rousseau. Ce volume contient la description des roues à clochettes employées dans certaines églises pour effectuer une sonnerie particulière pendant un moment déterminé de la messe. Cet usage a disparu depuis longtemps et on trouve encore quelques roues de ce genre dans quelques églises du Roussillon où on les conserve surtout à titre de curiosité.

Ce fascicule renferme la description de certains objets de poterie et celui d'une cheminée polychrôme en vieux Rouen de l'époque Louis XV.

M. de Teule fait l'analyse du *Bulletin de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier*, t. 1, 2, 3. M. de Teule communique une notice sur l'épidémie de typhus qui éclata dans le village de Comus, en septembre 1838, et y fit de nombreuses victimes.

Notice sur l'épidémie de Comus.

« En septembre 1838, le typhus, apporté de Prades par deux habitants qui y avaient acheté des hardes infec-

Digitized by Google

tées, éclata de la manière la plus violente à Comus, et répandit bientôt l'effroi dans tous les lieux voisins. On n'avait pas, en effet, oublié qu'au dernier siècle, quatre localités des environs, Quiers, Gibel, Montpied et Commareilla, avaient été ravagées par un fléau semblable et définitivement abandonnées, et l'on redoutait un pareil désastre. La première victime fut le curé de la commune, l'abbé Fort Jean, âgé de 40 ans, natif d'Igneau (Ariège), mort le 1er octobre. Il n'avait cessé, au milieu de l'abattement général, de prodiguer avec un zèle infatigable ses soins et ses consolations à ses malheureux paroissiens, C'est dans ce moment que Fau André, âgé de 40 ans, natif de Lavelanet, marié, docteur en médecine, quitta Chalabre où il exerçait et se rendit, malgré les supplications de sa famille, au milieu des pestiférés, suivi par les officiers de santé Mélus Jean, de Belcaire, Courrent Augustin, de Roquefeuil, Martimort Joseph, de Rodome, par les Sœurs Roux, Boyer, Jaffus, Paulin, de la Congrégation de St-Joseph à Limoux, et par les abbés Ormières, Médus, Blancard, Alazet et Martimort, curé de Camurac.

« La saison était des plus rigoureuses, les cadavres n'étaient plus inhumés ; il fallut pourvoir à tout et remplir les offices les plus repoussants. Cependant, dès le 13 octobre, les officiers de santé Courrent et Martimort, les abbés Ormières, Médus et le curé Martimort, et les Sœurs Roux et Jaffus, atteints par l'épidémie, étaient à toute extrémité, et n'avaient d'autre abri que des hangars infectés, ainsi que le Docteur Joly, médecin des prisons de Limoux, arrivé seulement depuis quatre jours. Ces nouvelles difficultés et les plus grandes privations n'arrêtèrent pas le courage de Fau qui usait ses dernières

Digitized by Google

forces dans son œuvre de sacrifice. Mais le 29 octobre, il fut à son tour frappé par la contagion, et le 4 novembre, à 3 heures du soir, il rendait le dernier soupir.

« Le 29 décembre, le fléau avait disparu de Comus ; sur 617 habitants, le village en avait perdu 375 dont 175 hommes, 185 femmes et 15 enfants.

« Le dévouement du docteur Fau fut l'objet du témoignage unanime de toute la contrée, et le Conseil Général de l'Aude fit élever aux frais du département, dans le cimetière de Camurac où Fau avait été inhumé, un monument en granit que l'on y voit encore, et qui porte l'inscription suivante :

ÉPIDÉMIE DE COMUS. — ANNÉE 1838

AU DOCTEUR FAU, MORT VICTIME DE SON DÉVOUEMEMT.

VOTÉ AU CONSEIL GÉNÉRAL LE 30 AOUT 1839.

« A cette occasion, M. le Docteur Cazaintre reçut la Croix de la Légion d'honneur, et M. le Docteur Armand Jolly, médecin en chef de l'Asile des aliénés, obtint une médaille d'honneur en or grand module, en récompense des services rendus et des dangers qu'ils avaient courus pendant cette épidémie. »

M. Roumens dépose sur le bureau le *Recueil de Poésies*, que son auteur, bien connu de vous, puisqu'il a, pendant de longues années, fait partie de la Société comme membre résidant, M. Adolphe Jouy de Veye, offre pour la bibliothèque.

Cet ouvrage, qui a été imprimé avec luxe et édité en 1891 par la maison Jouaust, de Paris, forme deux volumes

Digitized by Google

de 400 pages environ, ne contenant pas moins de quatorze à quinze mille vers.

Je craindrais de blesser la modestie de M. Jouy de Veye en citant le nombre des grands journaux de Paris et de la province qui, dès l'apparition de cet ouvrage, publièrent les articles les plus élogieux. Il me suffira de rappeler que parmi les critiques et les littérateurs qui adressèrent des félicitations à l'auteur, on remarque les noms de M. le Vicomte Henri de Bornier, Monseigneur Perraud, évêque d'Autun, et M. François Coppée, membre de l'Académie Française.

Je dois ajouter que M. de Lahondès, Mainteneur de l'Académie des Jeux Floraux et Président de la Société archéologique et littéraire du Midi de la France et en même temps un des membres correspondants les plus éclairés et les plus sympathiques de notre Société, a publié sur « *Les Voix de la Solitude* », dans le *Messager de Toulouse*, du 16 avril 1891, un article remarquable qui met en relief toutes les brillantes qualités du poète Carcassonnais.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président distribue les ouvrages à analyser et la séance est levée.

Le Secrétaire,

B. COSTE.

Digitized by Google

Séance du 4 Mars 1894

PRÉSIDENCE DE M. ROUSSEAU

Etaient présents : MM. ATHANÉ, BLOCH, CASTEL, COSTE, CROS-MAYREVIEILLE, ESPARSEIL, FÉDIÉ, GAVOY, Colonel GRILLIÈRES, Général DE LA SOUJEOLE, MAURE, RIVES, ROUMENS, SABATIER, SCHEURER, SOURBIEU, DE TEULE.

Il est donné lecture :

1° D'une lettre de M. Desmarest qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance. Notre sympathique Trésorier vient, en effet, d'avoir la douleur de perdre sa belle-mère, Mme Génissieux, dont l'inépuisable bonté n'avait d'égale que le dévouement incessant qu'elle a prodigué à sa famille et à ses nombreux amis.

2° D'une lettre de M. Henri Pullès qui vient d'être cruellement frappé dans ses plus chères affections par la mort de son jeune fils subitement enlevé aux caresses de sa famille et aux belles espérances qui s'ouvraient devant lui.

3° Une lettre de M. Maure clôt cette liste funèbre déjà trop longue. Notre confrère a eu aussi la douleur de perdre Madame Lejeune, sa belle-mère. Puisse ce faible témoignage de sympathie confraternelle adoucir la douleur de leurs familles.

Digitized by Google

M. Lauth remercie la Société de l'avoir nommé membre résident et s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

M. Brunot, secrétaire de la *Revue d'Histoire littéraire* offre gratuitement un numéro spécimen de cette publication.

M. le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes offre pour la bibliothèque de la Société deux exemplaires de l'*Album de statistique graphique*, années 1888 et 1889.

La Société vote ensuite l'abonnement à la *Revue d'anthropologie* dont le savant comité de rédaction vous est avantageusement connu.

M. Rousseau communique une lettre relative aux fouilles opérées dans les ruines de Saint-Michel de Nalux.

M. Sourbieu dépose le catalogue des ouvrages de la bibliothèque de la Société. M. le Président remercie vivement notre archiviste de son important travail.

M. de Lahondès, président de la Société archéologique du Midi de la France, offre une plaquette intitulée : *Maisons anciennes dans l'Ariège et dans l'Aude*. Ce fascicule est orné de plusieurs gravures.

M. Fédié dépose le dernier bulletin de l'*Alliance française* qu'il offre à la Société. Il fait ensuite le compte-rendu du bulletin périodique de la *Société ariégeoise*, 4e volume, n° 10, et analyse deux numéros de la *Revue méridionale*, 8e année, décembre 1893, dans laquelle on remarque un travail de M. A. Mir.

La vérification des comptes de l'année 1893 est faite par M. Gavoy qui approuve le rapport présenté

Digitized by Google

par M. Desmarest, et demande des félicitations pour M. le Trésorier. Le même membre fait le résumé des travaux énumérés dans le bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes, 12e année, n° 8, octobre 1893.

Ce fascicule contient la suite du travail de M. l'abbé Allemand sur l'archéologie du canton de Veynes, quelques documents particuliers à la ville de Gap et notamment l'historique de la création du Musée central dans cette ville, sous l'administration de M. Ladoucette.

Le compte-rendu de la *Revue de Saintonge et d'Aunis, Bulletin de la Société des Archives historiques*, XIVe volume, 1er janvier 1894, est fait par M. Esparseil.

L'ouvrage de M. Hippolyte Faure sur l'abbaye de Fontfroide est analysé par M. Cros-Mayrevieille qui s'exprime en ces termes :

« Les recherches historiques sur l'abbaye de Fontfroide nous montrent notre savant confrère s'occupant avec une grande compétence des destinées du monastère cistercien à travers les siècles. Les archives départementales de l'Aude et les archives hospitalières de Narbonne ont été mises à contribution. M. Faure a pu ainsi réunir et publier des matériaux du plus haut intérêt.

« Il nous décrit tout d'abord les diverses possessions de l'abbaye de Fontfroide avec les divisions en mense abbatiale et mense conventuelle. Nous assistons ainsi à la formation de Fontfroide et à sa période brillante. En 1791, tous ces domaines sont démembrés et adjugés

Digitized by Google

« à divers. M. Faure, en historien précis, nous décrit « tous les biens du monastère parmi lesquels figure une « maison dans la ville de Narbonne, au mas de Font- « froide, qui fut plus tard démolie pour permettre l'édi- « fication de la porte de Perpignan, autrefois appelée « porte du Connétable.

« J'engage très vivement ceux qui s'intéressent à « notre histoire locale à lire ces pages qui nous prouvent « que les intelligences d'élite ont une éternelle jeu- « nesse. »

M. Sabatier fait le compte-rendu du bulletin de la Société d'Agriculture, sciences et arts du département de la Marne, année 1892.

Celui de la Société de Borda, Dax, Landes, 18e année, 1893, est fait par le général de La Sougeole. Ce Bulletin contient la suite du récit des fêtes données au Roi Louis XIV à l'occasion de son passage à Bayonne, ainsi qu'un article de M. Dufourcet concernant des graines qui marchent ou sautent. Ce phénomène s'observe souvent parmi les galles qui proviennent de la piqure des charançons sur les tamarix. Ces insectes y déposent une larve pendant l'évolution de laquelle la graine marche. Si on pratique une incision, on voit une larve en forme de V qui se développe à l'intérieur et qui est la cause du mouvement observé. Les graines de roses de Jaffa présentent aussi quelquefois cette particularité.

M. Charles Scheurer fait le compte-rendu du Bulletin de la *Revue des traditions populaires*, tome VIII.

L'analyse du Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne, 1er semestre 1894, est fait par M. de Teule. Ce fascicule contient un travail important sur

Digitized by Google

les monuments religieux de Narbonne, l'historique des pestes qui éclatèrent dans cette ville au XVIIe siècle et des mesures prises pour l'installation d'un bureau de santé. Comme pendant toutes les épidémies qui firent à Narbonne de nombreuses victimes, plusieurs personnes se disputèrent l'honneur de lutter contre le terrible fléau et moururent victimes de leur dévouement.

M. Thiers publie un article fort intéressant sur les postes optiques des Romains en Languedoc et les services rendus par ces tours d'observation ou de défense. Il explique le groupement des habitations qui ont été construites autour de ces postes et l'origine des villages dont le nom rappelle celui de la tour qui les avoisinait.

Répondant à une lettre de M. de Lahondès, M. de Teule donne quelques renseignements sur la famille de l'Evêque Martin de St-André qui dirigea le diocèse de Carcassonne de 1521 à 1545 et dont les armes se trouvent sur un des vitraux de l'église de St-Nazaire et sur les chandeliers du maître-autel.

Au sujet de l'ouvrage offert par M. Jouy de Veye, M. Bloch présente une savante dissertation sur la poésie et les poètes. Ce long rapport est trop important pour en faire l'analyse; il sera publié dans notre prochain Bulletin.

Avant de terminer la séance, M. le colonel Guillières émet le vœu qu'il soit établi un concours entre tous les instituteurs et institutrices du département de l'Aude. Ce concours aura pour objet un sujet d'histoire locale.

Digitized by Google

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité. Il est procédé ensuite à la nomination des membres de la Commission qui sera chargée de rédiger le programme de ce concours et la liste des récompenses à accorder aux plus méritants. MM. le colonel Grillières, Athané, Bloch, Fédié, Izard, Maure, Esparseil ont été nommés membres de cette commission.

Le Secrétaire,

B. COSTE.

Séance du 1er Avril 1894

PRÉSIDENCE DE M. ROUSSEAU

Etaient présents : MM. CASTEL, COSTE, DESMAREST, ESPARSEIL, GAVOY, Colonel GRILLIÈRES, LAUTH, PULLÈS, MAURE, RIVES, ROUMENS, SABATIER, SOURBIEU, DE TEULE.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Lauth, récemment élu membre résidant, et dépose sur le bureau le dernier bulletin météorologique du département de l'Aude, année 1893.

Il est donné lecture :

1° D'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction

Digitized by Google

Publique, des Beaux-Arts et des Cultes, qui met à la disposition de la Société un exemplaire de l'ouvrage intitulé : *Extraits des procès-verbaux des séances du Comité historique des monuments écrits*, depuis son origine jusqu'à la réorganisation du 5 septembre 1848.

2° D'une lettre de M. Berger, député, Président de l'Union Centrale des Arts décoratifs, qui demande les adhésions au Congrès des Arts décoratifs.

3° D'une lettre de M. Mellier, Président de l'Académie de Stanislas à Nancy. Cette Académie se propose de décerner en 1896 un prix de mille francs dû à la générosité de M. le Dr Herpin de Metz. Ce prix sera attribué au meilleur mémoire sur le sujet suivant : ***Histoire d'une Abbaye, d'une Collégiale ou d'un Prieuré de l'ancienne province de Lorraine ou des Trois-Evêchés*** jusqu'en 1789.

M. le colonel Grillières fait le compte-rendu du Bulletin de la Société Académique de Brest, 2e série, t. XVIII. Ce volume renferme d'abord une note sur les batteries flottantes imaginées par l'ingénieur militaire d'Arçon pour concourir au siège de Gibraltar entrepris de 1779 à 1782 par la France et l'Espagne. Dans une première lettre au général St-Auban, d'Arçon exprime toute sa confiance dans son invention et ses expériences semblaient justifiées par un premier succès. Malheureusement dans une deuxième tentative, il ne fut pas secondé par la flotte, et dans une seconde lettre, il exprime son désespoir à la suite d'une catastrophe subie par ses batteries flottantes. Il ne recule pas d'ailleurs devant la responsabilité du désastre : « Il faut, dit-il, que quelqu'un ait tort, et il peut être plus utile que ce soit moi que beaucoup d'autres. »

Digitized by Google

D'Arçon, né en 1733, est mort membre de l'Institut en 1800. L'histoire aussi bien que ses contemporains lui a rendu pleine justice.

Viennent ensuite plusieurs comptes-rendus ainsi que l'analyse d'un rapport de M. Frédéric Lucas sur les animaux récemment disparus ou qui menacent de disparaître. La disparition des animaux peut être naturelle ou provenir du fait de l'homme. Dans le premier cas elle est fort lente. Des races d'animaux disparaissent pour faire place à d'autres qui disparaissent à leur tour. L'homme détruit plus rapidement les animaux, soit parce qu'ils sont nuisibles, soit parce qu'ils lui offrent des ressources précieuses par leurs dépouilles.

L'auteur cite un grand nombre d'animaux qui ont totalement ou à peu près disparu par suite de la guerre acharnée que leur fait l'homme. Ainsi les castors qui étaient fort nombreux en France sont devenus très rares parce que l'homme les a trop poursuivis pour leur belle fourrure et le *castoreum*. On peut dire que les colonies de ces animaux n'existent plus. Ils vivent isolés dans le creux des cavernes et des rochers.

Cette disparition successive de plusieurs espèces d'animaux peut faire présager le moment où le gibier et le poisson d'eau douce n'existeront qu'à l'état de souvenir, et on doit désirer que des mesures énergiques soient prises pour prévenir cette destruction de précieuses ressources alimentaires, et aussi pour le repeuplement de nos forêts et de nos rivières.

Ce volume contient aussi une note sur le rôle joué par la frégate *La Thétis*, à l'époque de la prise

Digitized by Google

d'Alger. C'est le journal du bord; mais un passage intéressant est celui qui fait connaître le nom du Français qui, sautant à la mer avant l'accostage mit le premier le pied sur le sol africain. C'était un matelot de 1re classe de la *Surveillante* nommé Sion, qui fut promu quartier-maître et décoré. Sion est mort à Dunkerque en 1892 âgé de 84 ans et titulaire de plusieurs médailles de sauvetage. La ville lui a fait des obsèques solennelles.

« L'Introduction à l'histoire de l'art » est un plaidoyer éloquent en faveur de la culture des arts, de leur but, de leur influence et de leur utilité. Les arts sont-ils indispensables à l'existence de l'humanité? Ne constituent-ils pas un luxe inutile et coûteux comme certains l'affirment? Telles sont les questions traitées par l'auteur. Il conclut en disant que, comme les siècles antérieurs, notre époque trouvera de grands artistes qui fixeront son génie, et, par des œuvres impérissables, interprèteront pour la postérité ses luttes, sa gloire, ses idées et ses sentiments.

Une cause célèbre au XVe siècle est celle de Gilles de Retz né en 1404 qui prit une part active et glorieuse à la lutte engagée entre les deux maisons rivales de Montfort et de Penthièvre, ainsi qu'à la guerre contre les Anglais. Ami et fervent admirateur de Jeanne d'Arc, il combattit auprès d'elle à Patay, à Meung-sur-Loire, à Orléans et à Paris. Nommé maréchal de France à 25 ans, il assista au sacre de Charles VII et se distingua encore à Senlis où il battit Bedfort, à Laguy et à Sillé-le-Guillaume dont il fit lever le siège.

Ici se termine la carrière brillante de Gilles. Il quitte définitivement l'armée et se retire à Tiffauge où com-

Digitized by Google

mence la série de ses crimes qui devait se terminer d'une façon tragique. Marié à 17 ans avec la fille du seigneur de Pouzanges et Tiffauge, il se trouvait à la tête d'une fortune immense évaluée à un revenu de plus de 4 millions. Il déploie dans son château de Tiffauge un luxe et une magnificence inouïs qui ne tardent pas à compromettre sa fortune.

Cet homme étrange assiste dévotement aux offices et, en sortant de sa chapelle, il se livre aux plus épouvantables orgies et commet de sang-froid les crimes les plus monstrueux. Pour rétablir sa fortune, il se livre à la magie, à la recherche de la pierre philosophale et s'adresse aux puissances occultes. Il appelle auprès de lui les alchimistes les plus célèbres, et les sacrifices d'enfants offerts au démon font partie de ses incantations.

Plus de 140 enfants furent ainsi sacrifiés. A la suite des innombrables plaintes des mères qui demandaient justice pour leurs enfants disparus, Gilles de Retz fut traduit devant un tribunal à la fois ecclésiastique et civil. Après une longue procédure au cours de laquelle il nia d'abord puis finit par tout avouer, Gilles fut condamné à être « pendu et ars. » Ses deux complices subirent la même peine et la sentence fut exécutée à Nantes dans la prairie de Biesse.

M. le colonel Grillières analyse ensuite les *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles Lettres de Toulouse*, 9e série, tome V.

Cet ouvrage renferme plusieurs mémoires relatifs aux mathématiques pures et appliquées, à la physique et à l'astronomie, aux sciences physiques et naturelles, et enfin aux Inscriptions et Belles Lettres.

Digitized by Google

Parmi ces nombreux mémoires dont l'analyse exigerait un développement considérable, on peut en citer quelques-uns dont l'intérêt est accessible à tous.

1° C'est d'abord un mémoire sur les orages qui se sont manifestés à Toulouse en 1890 et 1891. L'auteur conclut de ses observations que les orages paraissent suivre dans l'espace des trajectoires déterminées par la nature du sol, son relief, son degré de sécheresse ou d'humidité, son état magnétique, ou par d'autres causes sans doute. Ces observations circonscrites à un seul département ne donnent qu'une idée partielle de la marche des grands orages à grêle, et l'auteur exprime le désir que les départements sous-pyrénéens de Bayonne à Albi organisent des études comme on l'a fait depuis longtemps dans les Basses-Pyrénées et la Haute-Garonne et que ces études partielles soient ensuite fusionnées et discutées en commun. Notre Société ne peut que s'associer à ce désir formulé par M. Salles, l'auteur du mémoire.

Le même bulletin contient une étude sur les eaux potables de Toulouse de M. le Docteur Garrigou.

La question des eaux potables offre en ce moment pour notre cité un intérêt particulier, et il a paru utile à M. Grillières de signaler ce qui a été fait ou projeté à Toulouse pour la résoudre.

Les premiers travaux exécutés en 1826 par d'Aubuisson pour l'alimentation en eau potable de la ville de Toulouse consistaient en galeries filtrantes établies dans la prairie située entre la Garonne et le Cours Dillon. L'éminent ingénieur était ainsi arrivé à fournir à la capitale du Midi une eau dont la pureté et le bon goût per-

Digitized by Google

mettaient de dire que Toulouse était la ville la mieux pourvue de France en eau potable. Ces filtres étaient établis à 3 m. 60 de profondeur. De nouveaux filtres constitués par des puits de 11 mètres de profondeur donnèrent de l'eau de mauvaise qualité, sentant la vase ; on dut les abandonner.

Un nouveau filtre établi sur les mêmes bases que le premier porta à 2.000 mètres cubes par 24 heures la quantité d'eau de très bonne qualité destinée à l'alimentation de la ville.

En 1868, la population ayant augmenté de beaucoup, de nouveaux filtres établis à une trop grande profondeur eurent pour résultat de dessécher les filtres d'Aubuisson et de donner encore une eau de très mauvaise qualité. A la suite de nouveaux travaux, l'eau devint tellement mauvaise et malsaine que, en 1873, le Maire dut nommer une Commission chargée de chercher un remède à un mal aussi grave.

On condamna les filtres établis à une trop grande profondeur et l'on en créa de nouveaux dans les cailloux alluviens de Portet à 12 kilomètres de Toulouse. L'inondation de 1875 détruisit la tête de cette galerie très rapprochée du fleuve et mal protégée contre les affouillements. Depuis cette époque, cette galerie n'a pu fournir que des eaux altérées. C'est pour remédier à cet état de choses que le Dr Garrigou propose deux solutions. Il croit d'abord qu'il serait possible d'utiliser en les remaniant les filtres de Portet et ceux de d'Aubisson, et il indique les travaux à faire dans ce but. L'honorable professeur pense qu'on pourrait à la rigueur se contenter de cette solution, puisque l'eau des fontaines est à certains moments passable, et que sa contenance en microbes est de 600

Digitized by Google

par centimètre cube ; l'absence de microbes pathogènes ayant été nettement affirmée par M. le Dr Miquel.

Mais en présence de l'accroissement de la population, M. Garrigou propose une solution plus complète, et il examine successivement les quatre moyens qu'il considère comme les meilleurs pour donner à la ville de Toulouse une quantité d'eau suffisante et d'excellente qualité. Cette masse d'eau pourrait d'après lui être empruntée à quatre masses aquifères principales :

1° A la Garonne ou à l'Ariège ;

2° A la nappe phriatique (on désigne ainsi la nappe qui alimente les puits) de l'une ou l'autre des vallées précédentes ;

3° A la nappe infra-miocène ;

4° Aux sources et aux lacs des Pyrénées. M. le Dr Garrigou n'hésite pas à se prononcer pour la dernière.

Le compte-rendu de la *Revue du département du Tarn*, 18e année, 1893, est fait par M. Rousseau.

Ce fascicule débute par un catalogue des sépultures faites dans la cathédrale d'Albi. On en compte 174 dont un grand nombre sont sans date ; la plus ancienne remonte à 1286. Les membres du clergé de tout grade constituent la majorité des inhumés ; on y remarque cependant plusieurs marchands, quelques dames et un notaire.

Le second mémoire donne la fin de l'histoire des houillères de Carmaux. On y relève une clause assez bizarre de l'accord intervenu après la grève de 1883 : c'est qu'un rebouteur payé par la Compagnie serait adjoint au service médical.

Digitized by Google

La notice qui suit concerne les crimes et les châtiments dans l'*Albigeois* de 1394 à 1600. Il y est question des blasphémateurs et des fabricants de fausse monnaie ; la procédure se passait rarement sans l'intervention de la torture.

Un petit mémoire suivi d'une planche termine la partie intéressante de cette brochure ; il relate la découverte d'une station gallo-romaine au lieu dit « *Les Fargues* », commune de Décrat, canton de Réalmont. Les fouilles, qui sont loin d'être terminées, ont permis de recueillir des débris de poteries et des fragments d'instruments en fer. La Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn continuera ces fouilles avec l'espoir de découvrir d'autres objets encore plus précieux.

M. Pullès fait le compte-rendu des *Bulletins de la Société archéologique de Bordeaux*, t. XVII et t. XVIII, année 1893

Le premier renferme la description des grottes de Ferrand, commune de St Hippolyte près Libourne par M. l'abbé Piganeau.

Grand admirateur du roi Louis XIV, un sieur de Bétoulaud fit creuser dans sa propriété, à ses frais et d'après ses plans, ces grottes qu'il dédia au grand roi. Cette idée originale de creuser des grottes au lieu d'élever des statues ou un temple à la mémoire de Louis XIV, ne fut point la seule manifestation du seigneur de Bétoulaud. Par son testament, il donne au roi ses plus beaux bijoux et lègue tous les ans à perpétuité une bague ornée de diamants de la valeur de 30 pistoles à celui ou celle qui né ou née à Bordeaux aura composé à la louange d'une des plus belles actions du grand monarque la plus

Digitized by Google

belle pièce de poésie française. Cette pièce ne doit pas excéder 40 vers et on sera obligé d'y introduire un mot ou sous le nom de Bétoulaud ou sous celui de Damon. Quant à la bague, elle portera gravée à l'extérieur l'inscription suivante : *Prix de l'Esprit*, et à l'intérieur le nom du lauréat et l'année du concours.

Les héritiers de la maison et de la Seigneurie de St-Hippolyte seront tenus d'employer tous les ans une somme de 30 livres pour l'entretien et la propreté des grottes.

Une étude paléo-archéologique sur l'âge du bronze et spécialement dans la Gironde, par M. le Dr Berchou termine ce volume.

Le compte-rendu du fascicule des *Mémoires de l'Académie de Vaucluse* t. XII, 3e trimestre 1893, dans lequel se trouve une étude historique sur la commune de St-Laurent des Arbres, en Languedoc, par M. l'abbé Albert Durand, est fait par M. Gavoy.

M. Esparseil analyse le *Bulletin de la Société Archéologique de Béziers*, deuxième série, t. XVI, 1er trimestre 1893. Ce Bulletin contient une relation sur la vie du Dr Toussaint Bourlié, félibre patois, le rapport de M. Noguier sur l'ouvrage de M. l'abbé Sabarthès concernant l'église de St-Paul Serge à Narbonne et une biographie de la famille d'Olive du Languedoc. Plusieurs membres de cette famille dont l'origine remonte au Xe siècle se sont distingués dans l'armée, la magistrature et les ordres religieux. Le dernier descendant est mort à Carcassonne il y a environ trente ans, et occupait la maison Courtejaire dans les appartements aujourd'hui transformés en

Digitized by Google

salle des séances de la Société d'Agriculture de l'Aude.

M. de Teule fait une communication très intéressante sur les « *Graves* » qui envahissent les vallons de la Montagne-Noire, leurs causes et leurs effets désastreux tant au point de vue agricole qu'industriel.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le Secrétaire,
B. COSTE.

Séance du 6 Mai 1894

PRÉSIDENCE DE M. ROUSSEAU

Etaient présents : MM. ATHANÉ, BLOCH, COSTE, DESMAREST, FÉDIÉ, GAVOY, Colonel GRILLIÈRES, MAURE, PULLÈS, RIVES, ROUMENS, SABATIER, SCHEURER, SOURBIEU, DE TEULE.

M. Bloch fait hommage à la Société d'un travail intitulé : *La question viticole dans le département de l'Aude il y a cent ans.* Cette importante étude dont les éléments ont été puisés dans un Mémoire de M. de Balainvilliers, sur l'agriculture et l'industrie

Digitized by Google

du Languedoc, a été publié dans les journaux il y a quelques jours, et a valu à son auteur les éloges les plus mérités.

M. Fédié fait le compte-rendu du *Bulletin périodique de la Société ariégeoise*, 4e vol. n° 10, 1894.

M. Scheurer analyse le numéro de la *Revue méridionale*, mars 1894, dans lequel se trouve un compte-rendu humouristique sur le dernier Salon Carcassonnais ainsi qu'une lettre de M. Gamelin, père.

M. Gavoy fait le compte-rendu du *Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes*, 1er trimestre 1894.

Parmi les intéressants travaux contenus dans ce fascicule figure en première ligne une étude critique par M. J. Roman, de l'ouvrage publié par M. le colonel Hennebert sur « *La traversée des Alpes par Annibal* », « *Histoire d'Annibal* », Paris, Imprimerie Nationale, 1878, in-8°, 3 vol.

L'auteur pose d'abord en principe *qu'il est impossible de traiter certains points de l'Histoire des Alpes sans avoir visité les lieux où se sont déroulés les évènements.*

Après avoir passé rapidement en revue les principaux historiens tels que Polybe, Strabon, Tite-Live et Pline l'ancien qui font mention du passage des Alpes par Annibal, M. Roman indique que le seul en qui on puisse avoir confiance est Polybe. Celui-ci, en effet, né à la fin de la deuxième guerre punique avait intimement connu Scipion et beaucoup de soldats qui avaient combattu Annibal. Il avait eu soin de venir examiner de ses propres yeux les contrées où s'étaient déroulés les évènements qu'il voulait raconter.

Digitized by Google

M. Roman décrit ensuite les difficultés de la marche d'une armée de 50.000 hommes, traînant à sa suite des bêtes de somme, des chevaux, des éléphants et voyageant en pays ennemi ; il passe en revue les divers cols conduisant des Gaules en Italie (de Tende, de la Madeleine, de la Croix, du mont Genèvre et du mont Cenis, du Grand et du Petit Saint-Bernard, du Simplon et du Saint-Gothard). S'appuyant sur le récit de Polybe qui constate que le général carthaginois mit vingt jours pour se rendre du confluent du Rhône et de l'Isère au col du Mont Genèvre par celui de Lautaret en passant par Romans, St Marcellin, Voreppe, Grenoble, Vizille, le Bourg d'Oisans, la Grave, le Monetier de Briançon et Briançon.

Le travail de M. Roman est accompagné de deux cartes et d'un croquis dans le même fascicule.

M. l'abbé Guillaume publie un document établissant la situation de la Chartreuse de Durbon en 1790. Ce document donne l'état précis, à la veille de la Révolution, des biens dépendant de cette Chartreuse, de leurs revenus et des charges qui les grevaient. Il est terminé par quelques renseignements sur les trésors de la bibliothèque et de la sacristie de Durbon.

Viennent ensuite une analyse par M. C. Roche de l'ouvrage de M. E. Flouren ayant pour titre : *Alexandre III. Sa vie, son œuvre* ; et une étude de M. E. Nicollet sur l'*Etat de l'enseignement dans le département des Hautes-Alpes en 1789.*

Ce département qui est aujourd'hui un de ceux où l'instruction primaire est la plus répandue et où l'on trouve peu de personnes ne sachant ni lire ni écrire,

Digitized by Google

était, il y a cent ans, bien peu favorisé sous ce rapport.

L'instruction était à peu près exclusivement réservée aux garçons; encore n'était-elle pas à la portée de tous. Beaucoup de communes n'avaient pas d'école. Les plus favorisées n'avaient pour salle de classe qu'une chambre louée dans une maison particulière, et qui servait également de logement pour l'instituteur.

Pendant la mauvaise saison, c'est-à-dire du commencement de novembre à la fin d'avril, les enfants venaient à l'école; les autres six mois étaient consacrés au travail de la terre. Les inconvénients de cette longue interruption des études étaient compensés par l'absence de toute limite d'âge, car on allait à l'école jusqu'à l'âge de 18 ou 20 ans.

Il n'y avait pas de budget de l'Instruction publique. Le maître d'école était payé, soit au moyen de fondations, soit par une imposition portée parmi les charges de la commune, soit par une rétribution payée par chaque père de famille selon le nombre d'enfants qu'il envoyait à l'école.

La situation de l'instituteur au point de vue matériel était peu enviable; souvent il mangeait tantôt chez l'un tantôt chez l'autre à tour de rôle; d'autres fois il était logé chez un particulier qui lui fournissait le lit et la nourriture.

Le Bulletin se termine par l'énumération des objets archéologiques découverts à la Batie-Montsaléon de 1801 à 1830, et par un résumé des observations météorologiques faites à Gap pendant l'année 1893.

Dans la séance du 9 mars 1894, la Société des Arts et

Digitized by Google

Sciences, sur la proposition de M. le colonel Grillières, a décidé d'instituer un Concours entre les Instituteurs et Institutrices du département de l'Aude.

Les concurrents se feront inscrire au moyen d'une lettre adressée au Président de la Société.

Les sujets du Concours seront laissés au choix des concurrents ; ils pourront indifféremment traiter un sujet d'histoire locale ou biographique, la monographie des communes ou d'une abbaye, etc. ; sont aussi admises au concours toutes questions d'histoire littéraire, d'archéologie, d'histoire naturelle, d'agriculture ou de météorologie ; en un mot, tout ce qui peut intéresser le département.

Les manuscrits seront adressés au Président de la Société jusqu'au 1er décembre 1894 inclusivement. A chaque mémoire sera jointe une devise sous enveloppe fermée qui contiendra aussi le nom de l'auteur. Les mémoires ne seront pas signés et ne porteront que la devise.

Les prix consisteront en médailles d'or, de vermeil, d'argent, de bronze et des mentions honorables sous forme de diplôme. Les mémoires les plus méritants seront insérés dans le Bulletin de la Société des Arts et Sciences et leurs auteurs en recevront des exemplaires tirés à part.

Le Secrétaire,

B. COSTE.

Digitized by Google

Séance du 6 Juin 1894

Présidence de M. Rousseau

M. l'Archiviste remplit les fonctions de secrétaire en l'absence de M. Coste.

Etaient présents : MM. Desmarest, Sourbieu, Général De la Sougeole, Pullès, Castel, Sabatier, Esparseil, Bloch, Gavoy, Rives, l'Abbé Baichère, De Teule, Cros-Mayrevieille, Roumens, Saulnier.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Athané, Inspecteur d'Académie, qui donne sa démission de membre de la Société à cause de son changement de résidence.

Notre ancien confrère qui était un des membres les plus assidus a été nommé dans le département du Cantal.

M. l'abbé Baichère fait le compte-rendu de l'*Histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse* du diocèse de Valence.

M. Gavoy fait celui du *Bulletin d'Anthropologie* dont la rédaction est due à la plume savante de M. Cartaillac.

M. Esparseil expose quelques extraits des procès-verbaux des séances du Comité historique. Il renouvelle un vœu déjà exprimé par notre Société et par l'administration municipale, c'est que notre Musée soit compris parmi ceux de Province que M. le Ministre des Beaux-Arts daigne honorer de ses largesses dans les distributions d'œuvres d'art ayant

Digitized by Google

figuré aux Expositions ; à l'unanimité des membres présents la Société approuve la proposition de M. Esparseil.

M. Desmarest demande l'impression de son rapport sur l'ouvrage de M. l'abbé Sabarthès, l'*Abbaye de St Paul-Serge à Narbonne* et dont l'auteur a fait hommage à la Société.

M. de Teule présente un intéressant travail puisé dans les archives du diocèse de Carcassonne concernant les limites des anciennes paroisses qui ont été modifiées par le Concordat. Toutes les paroisses étaient limitées par des croix d'un style particulier qui sont en partie détruites ou enlevées. L'auteur déplore cet acte de vendalisme qui a enlevé aux générations futures des souvenirs historiques intéressant notre histoire locale.

M. de Teule exprime le même regret au sujet des ponts ou autres travaux d'art de certaines parties de l'ancien tracé du canal du Midi par Paul Riquet, dont le souvenir n'existera bientôt plus que dans les anciennes cartes qui se font de plus en plus rares.

Séance du 8 Juillet 1894

PRÉSIDENCE DE M. ROUSSEAU

Etaient présents : MM. l'Abbé BAICHÈRE, CASTEL, COSTE, DESMAREST, FÉDIÉ, Colonel GRILLIÈRES, Général DE LA SOUJEOLE, MAURE, RIVES, SABATIER, SCHEURER, SOURBIEU, DE TEULE.

Digitized by Google

Avant de commencer la séance, M. Rousseau lit une notice sur M. Montès et s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

« La Société des Arts et Sciences vient de faire une « grande perte en la personne de M. Prosper Montès, « notre confrère et notre ancien Président, décédé à « Carcassonne, le 4 juillet 1894, dans sa 84e « année.

« Permettez-moi de vous parler un peu de cet homme « de bien, afin que son souvenir reste gravé dans nos « cœurs, comme un exemple de bon citoyen et d'homme « de progrès.

« Dès sa jeunesse, M. Montès s'était voué à l'en- « seignement et il y montra de si grandes aptitudes « qu'à vingt-un ans il était déjà professeur de mathé- « matiques au Collège de Carcassonne.

« Dans ces fonctions il sut allier l'autorité du Pro- « fesseur à la bonté de l'éducateur, ce qui permit à « un nombre assez élevé de ses auditeurs d'entrer « dans les Ecoles spéciales du Gouvernement et de « suivre une honorable carrière.

« Mais ses succès lui suscitèrent des jalousies et « lorsqu'il y comptait le moins, on le déplaça, « avantageusement il est vrai, en le nommant dans « un collège d'un autre département.

« Malgré sa modestie, M. Montès avait le senti- « ment de sa fierté ; il ne voulut point s'éloigner de « son pays d'adoption où il comptait de nombreux « amis et avait déjà d'importantes relations. Il refusa « son nouveau poste et fonda alors en 1844 l'Insti-

Digitized by Google

« tution libre qui porte encore son nom et n'a cessé « de prospérer sous sa direction.

« Habile à tout, Montès changea plus tard d'occu- « pation; un malheur de famille, la mort d'un de « ses fils, l'obligea à prendre la suite des affaires « d'une maison de banque que celui-ci avait créée. « Il partagea son temps entre la direction de son « Institution et celle de la banque; mais l'âge dimi- « nuait ses forces sans affaiblir son caractère et un « jour vint où il fallut choisir entre ces deux de- « voirs. Montès eut alors la bonne fortune de « trouver un intelligent successeur pour son établis- « sement d'enseignement, et toute son énergie fut « consacrée à sa banque qui réussissait admirable- « ment.

« C'est dans ces travaux que la maladie et la « vieillesse sont venus l'assaillir et n'eurent raison « de sa robuste organisation qu'après un an de « résistance.

« Montès faisait partie de toutes les associa- « tions scientifiques de notre ville ainsi que de « Sociétés philanthropiques.

« A l'époque où notre Société fut menacée de « sombrer par suite de la démission d'un trop grand « nombre de ses membres, il resta ferme dans son « attitude, ne voulut pas se séparer de nous et contri- « bua à nous sauver de la ruine,

« Vous vous souvenez de la bienveillance de son « accueil, de l'aménité de son caractère. Il y joignait une « grande érudition qui rendait son concours précieux « dans une Société qui s'intéresse aux progrès des « sciences, des lettres et des arts,

Digitized by Google

« En terminant ce court hommage à une vie si bien « remplie, j'éprouve le besoin d'adresser à sa famille « éplorée les respectueuses sympathies et les regrets « sincères de la Société des Arts et Sciences de Carcas- « sonne. »

La correspondance comprend :

1° Trois lettres d'instituteurs qui informent M. le Président de leur intention de concourir pour les prix institués dans une de vos dernières séances ;

2° Une lettre de M. le Secrétaire de la *Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron*, annonçant l'envoi d'un exemplaire du XIV° volume de ses mémoires ;

3° Une lettre de M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts fixant au 16 avril 1895 la 19° session des Sociétés des Beaux-Arts des départements. A cette lettre est joint le programme du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1895. Ce programme comprend les différentes questions qui peuvent être traitées et présentées au Congrès par les diverses sections :

1° D'histoire et de philologie,

2° D'archéologie,

3° Des sciences économiques et sociales,

4° Des sciences pures,

5° De géographie historique et descriptive.

M. Maure analyse quatre fascicules du *Bulletin de la société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, 1893.

M. le colonel Grillières fait le compte-rendu des Mémoires de la *société d'Emulation de Montbéliard*, XXIII°

Digitized by Google

volume, 1893. Ce volume renferme le discours d'ouverture prononcé par M. Duvernoy dans la séance publique du 19 mai 1892; l'historique du gymnase de Montbéliard depuis 1260 jusqu'à sa transformation en collège communal en 1811 par M. Godard. L'auteur n'a omis aucun détail concernant la direction des études, la prospérité ou la décadence de cet établissement scolaire qui a compté parmi ses recteurs des hommes d'une grande érudition, tels que : Mégertin, Bousen, Dubois, Ducommun, Véron, Duvernoy, etc. Parmi les élèves, plusieurs avaient un goût très prononcé pour les sciences. Dans cette branche, Georges Cuvier qui a vécu de 1769 à 1832, est un de ces hommes qui honorent le plus leur siècle et l'humanité toute entière. Membre de l'Institut à 27 ans, professeur au collège de France à 30 ans, Georges Cuvier a créé la paléontologie et réformé la classification des êtres vivants. Il eut pour collaborateurs son frère Frédéric Cuvier et Laurillard qui a laissé aussi le souvenir de remarquables travaux.

Ce collège a fourni une vraie pléïade de noms qui ont illustré l'armée, la médecine, la poésie, les sciences naturelles, la diplomatie, la peinture, etc.

En 1873, le vieux collège fut démoli et reconstruit par souscription publique au grand honneur des Montbéliardais ; il porte aujourd'hui le nom illustre de Cuvier. Les palmarès citent plusieurs prix fondés par des personnes de la ville, ce qui prouve que les habitants s'intéressent toujours aux succès de cet établissement.

L'ouvrage se termine par la description d'un Colombarium gallo-romain, découvert à Mathay sur les bords du Doubs en 1891. Cette fosse de $1^{m}80$ de côté sur $3^{m}50$

Digitized by Google

de profondeur contenait un grand nombre de vases en forme de pots, cruches ou amphores, des figurines et des objets en bronze.

L'analyse de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, XIVe volume, 3e livraison est faite par M. Scheurer.

Celle de la *Société de Borda de Dax* (Landes), XXIXe année 1894, 1er trimestre, est faite par M. le Général de la Sougeole. Ce fascicule renferme des détails sur les eaux thermales de ce département et notamment sur les nombreuses sources de la ville de Dax, ainsi qu'une dissertation sur la grammaire landaise.

La *Revue historique du département du Tarn*, 19e année, mars-avril 1894, est analysée par M. de Teule. Ce Bulletin contient tout d'abord un article nécrologique sur Emile Jolibois, archiviste honoraire du Tarn et de la ville d'Albi, mort à 81 ans, entouré de l'estime et de la reconnaissance publiques. Jolibois avait été le fondateur de la *Revue du Tarn* dont il était encore à sa mort le secrétaire perpétuel. Chercheur émérite, d'une érudition profonde, Jolibois avait consacré son temps et sa science à la recherche de tout ce qui pouvait intéresser l'histoire de son pays d'adoption. Il était d'une extrême bienveillance pour tous ceux qui s'adressaient à lui ou lui demandaient des renseignements. Aussi n'a-t-il laissé que des regrets et le souvenir d'un homme de bien doublé d'un savant.

Ce bulletin contient :

1° Une lettre des Vaudois des vallées du Piémont aux protestants de France en 1655 ;

2° La suite des Mémoires de Gœstier de 1610 à 1612 ;

Digitized by Google

3° La photographie d'une charte de bourgeoisie de 1330 dans la ville de Cordes (Tarn).

4° Le dessin par M. Cabié de la maison dite « du Grand veneur » à Cordes et plusieurs poésies de Mlle Louisa Ouradou.

M. Gavoy envoie le compte-rendu du 4e fascicule des *Mémoires de l'Académie de Vaucluse* T. XII, 1893. Il signale le commencement d'une étude très documentée de MM. Moulines et Patin sur le collège de Carpentras.

Les auteurs rappellent tout d'abord que dès le XIVe siècle, Carpentras avait la réputation d'être une ville de lettres et que, vers 1314, Pétrarque vint y achever ses premières études. Ils étudient ensuite l'organisation de l'enseignement secondaire avant 1607. Claude Baduel, qui fonda plus tard l'Université de Nîmes, et Alexandre Scott furent successivement chargés de la direction des études. Mais les consuls de la ville qui avaient seuls le libre choix des professeurs, désiraient vivement confier la direction de leur collège à des religieux. Ils passèrent avec les Dominicains un contrat qui resta lettre morte. Ils s'adressèrent alors aux Jésuites. Mais Avignon qui possédait un collège de Jésuites très prospère, entrava pendant longtemps les démarches des consuls. Cependant grâce à l'appui des Etats de la Province et aux actives démarches de leur délégué, Giraut de Sabirat, auprès du pape Paul V, Carpentras finit par avoir son collège de Jésuites que ceux-ci dirigèrent pendant un siècle et demi, de 1608 à 1768. La prise de Comtat par Louis XV en 1768, obligea les Jésuites à quitter le pays.

Digitized by Google

L'administration du collège resta provisoirement confiée à un bureau composé de dix membres, lequel s'adressa à l'abbé Ducros qui avait une grande réputation méritée d'administrateur actif et intelligent. Sous sa direction, le collège prit un grand développement et les études s'y poursuivirent depuis la huitième jusqu'à la philosophie inclusivement. En 1774, le Comtat fut rendu au Pape. A cette occasion surgirent entre l'Evêque et la ville des démêlés à la suite desquels l'abbé Ducros résigna ses fonctions. Ici s'arrête l'étude de MM. Moulines et Patin.

Dans une note intitulée *Du monnayage autonome des Cavares*, M. Saguier démontre que les monnaies enépigraphes trouvées dans le Comtat ne peuvent être que des monnaies locales qui doivent être attribuées aux anciens habitants de cette Province, les Cavares, et non comme on l'a prétendu jusqu'à ce jour aux Allobroges et aux Volkes arécomiques.

Le même fascicule contient le commencement du *Catalogue des Mollusques vivants* des environs d'Avignon, par M. Caziot.

Parmi les nombreuses espèces énumérées dans cet important travail, figure l'Hélix *Leucochroa candidissima* drap, au sujet de laquelle l'auteur dit :

« Cette Hélix a le pouvoir de conserver une grande « quantité d'eau dans sa coquille et peut dès lors « braver la chaleur et le mistral, grâce à la facilité « avec laquelle elle clôt sa coquille au moyen d'un « épiphragme crétacé. C'est de tous les mollusques « non seulement de France mais encore de tout le « système européen, celui qui a l'enveloppe testacée la « plus blanche et la plus épaisse et qui a par consé-

Digitized by Google

« quent à redouter le moins l'action de la chaleur « et du vent. »

Pour corroborer le dire de M. Caziot, M. Gavoy ajoute qu'il conserve un exemplaire d'*Helix caudidissima* recueilli aux environs d'Oran en 1889, et qui est encore vivant quoique n'ayant pris aucune espèce de nourriture depuis cette époque, c'est-à-dire depuis cinq ans. On pourrait voir dans cette faculté que possède l'*Helix caudidissima* d'emmagasiner une grande quantité d'eau l'explication de sa résistance aux changements de température et surtout à la privation prolongée de nourriture.

Après cette analyse, M. Gavoy communique à M. le Président de la part d'une personne qui désire conserver jusqu'à nouvel ordre l'anonyme, une idée qui si elle était mise en pratique aurait une portée très utile.

Il s'agirait d'inviter chaque commune de notre département à faire placer, à l'endroit le plus en vue, sur les bâtiments de la mairie ou de la maison d'école, une plaque en marbre ou en fonte, sur laquelle seraient gravées des indications topographiques, historiques ou autres, distance kilométrique au chef-lieu du département d'arrondissement ou de canton, etc., qui pourraient fournir aux étrangers, aux officiers ministériels, aux troupes de passage aussi bien qu'aux habitants du pays de très utiles renseignements.

A cette lettre se trouve joint comme modèle le projet de plaque dressé pour la commune de Roquefeuil. La dépense paraît ne pas être excessive puisque une plaque de fonte de un mètre carré coûterait environ deux cents francs au plus. Cette idée est bonne et ne peut qu'être approuvée par la *Société des Arts et Sciences* qui émet le

Digitized by Google

vœu que l'autorité départementale sanctionne à son tour cette proposition et la fasse adopter par toutes les communes de l'Aude.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président distribue les ouvrages à analyser et la séance est levée.

Le Secrétaire,

B. COSTE.

Séance du 7 Octobre 1894

Présidence de M. Rousseau

Etaient présents : MM. l'abbé Baichère, Bloch, Castel, Coste, Desmarest, Fédié, Gavoy, Général de la Sougeole, Lauth, Maure, Roumens, Rives, Sabatier, Sourbieu, de Teule.

M. le Président donne lecture de la correspondance.

M. Fédié dépose sur le bureau un petit opuscule intitulé : *Lou siège de Caderousse*, par Favre. Ce poème patois et provençal a été imprimé en 1831.

M. Rousseau offre pour la bibliothèque de la Société un exemplaire de la thèse du doctorat en droit soutenue devant la Faculté de droit de Grenoble par M. Rousseau fils, juge au tribunal de Chambéry.

Digitized by Google

La thèse de M. Rousseau ou plutôt son ouvrage, car le volume ne comprend pas moins de 286 pages, traite : 1° en droit romain *Du partage à Rome*, et 2° en droit français *De l'effet déclaratif du partage.*

Ce travail important dans lequel ces questions sont étudiées sous toutes les diverses formes, dénote une connaissance approfondie de la science juridique et fait le plus grand honneur au jeune et sympathique magistrat. La Société des Arts et Sciences remercie M. Rousseau de sa délicate attention.

M. Sourbieu dépose la somme de 7 fr. 50 provenant de la vente de trois exemplaires des mémoires de la Société.

M. le Ministre nous informe de la réception des cinquante-neuf exemplaires des mémoires destinés aux Sociétés.

M. Roumens fait le compte-rendu du mémoire *Smithsonian Institution*, 1891.

Cette revue comprend divers rapports astronomiques, géologiques et géographiques et quelques biographies de savants américains.

Un des principaux articles du *Smithsonian* traite de l'étude des spectroscopes appliquée aux astres, c'est-à-dire l'analyse spectrale des corps célestes.

Un deuxième article est consacré aux geysers. Les geysers sont des jets d'eau chaude, les uns continus, les autres intermittents, qui s'élèvent au-dessus du sol à une hauteur qui atteint parfois cinquante mètres. Cette eau contient ordinairement de la silice en dissolution. Celle-ci se dépose sur le sol à l'état gélatineux et forme autour de leur cratère des monticules et des couches d'une assez grande étendue.

Digitized by Google

La théorie du mystérieux jaillissement des geysers remonte à 1847. Elle a été décrite par Bunsen et Descloiseaux. Elle repose sur ce fait bien connu, que le degré d'eau bouillante s'élève avec la pression et qu'il est par conséquent plus élevé au fond d'un tube d'eau qu'à la surface, lorsqu'on chauffe le tube par le fond.

Les geysers se rencontrent seulement parmi les lignes de drainage sur les bords des lacs qui se trouvent dans les régions volcaniques.

Cet ouvrage comprend aussi une étude sur le Gulf-Stream dont les premières théories ont été faites par Franklin.

M. Desmarest fait le compte-rendu de l'ouvrage intitulé : *Enquête sur les conditions de l'habitation en France*, dans lequel se trouvent consignées les observations présentées par M. Henri Pullès ainsi que le dessin représentant la maison type de nos Corbières. M. Soulié de Bru, Directeur des Contributions directes de l'Aude, a fait aussi à ce sujet un travail concernant le département des Hautes-Alpes.

M. Maure analyse le *Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes*, 13e année, 2e série, numéro 10, 2e trimestre, 1894.

M. l'abbé Baichère fait le compte-rendu des *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron*, T. XIV, 1887 à 1893.

M. le général de la Sougeole présente quelques observations sur la *Revue d'anthropologie*, 1894, T. V. n° 3 mai, juin.

Digitized by Google

M. de Teule fait une communication au sujet de trouvailles faites dans le faubourg de la Trivalle.

Le déblaiement récent d'une partie des talus de la route nationale n° 113 entre le chemin de la Cité à Montredon et l'Ecole normale de jeunes filles, a mis à jour, à une profondeur moyenne de 2 m. 50, des vestiges romains dont la coupe, en allant de bas en haut, présente la série suivante : 1° Sol naturel traversé par plusieurs conduits rectangulaires en fortes briques; 2° lit de béton d'une épaisseur de 0 m. 15 environ; 3° deux couches superposées de petits pavés unis par du mortier; 4° amas de cendres et de débris de poteries dans lequel ont été trouvées les deux meules d'un moulin à bras, un dé à coudre en bronze, une petite pierre à aiguiser percée d'un trou et une certaine quantité de monnaies impériales aux effigies de Constantin, de Théodose, etc.

Les fondations sont construites en moellons grossiers ou en briques. Cette disposition générale est la même sur les divers points du territoire de Carcassonne où des restes semblables ont été constatés, sauf quelquefois de légères différences, comme à La Fajole ou les deux couches de cailloux portent des petits cubes en marbre formant mosaïque incrustés à l'aide d'un ciment très dur, et sur le talus méridional de la Cité où les fondations sont presque toutes en pierre de taille.

M. Maure informe la Société de la découverte d'un mortier en bronze qui a été trouvé dans un terrain avoisinant la Cité sur la route de Narbonne. Ce mortier a été déposé chez M. Pech, inspecteur de l'Industrie, par sa propriétaire qui a fait cette trouvaille en creusant un

Digitized by Google

puits. Plusieurs de nos confrères l'ont déjà remarqué et ils ont exprimé le vœu que la ville de Carcassonne, d'accord avec la Société des Arts et Sciences, en fit l'acquisition pour le Musée de notre ville.

Vous avez bien voulu me déléguer, Messieurs, auprès de M. Pech pour vous faire un compte-rendu de cet objet. Ce mortier est en bronze plutôt rouge que jaune ; il pèse 44 kilogrammes et est recouvert d'une patine assez épaisse qui a été grattée sur un des points afin de pouvoir reconnaître plus facilement la nature de sa composition. Il conserve des adhérences argileuses provenant des terrains dans lequel il avait été enfoui. Il mesure 0^m205 de hauteur et 0^m273 de diamètre extérieur; son épaisseur est de 0^m073 ; son diamètre intérieur est de 0^m200.

Il ne porte aucune inscription, date ou figurine permettant d'être fixé sur son origine ou sur l'usage auquel il était destiné. Son ornementation est très simple. Elle se compose de cinq ou six filets tracés en creux sur tout son pourtour.

Il est muni de deux anses également en bronze très simplement découpées et perforées à leur centre, pour permettre sans doute de saisir ou de transporter ce mortier comme on ferait d'un creuset métallique, à l'aide de crochets. Il porte en outre extérieurement deux rangées d'ailettes dont une partie est le double de l'autre ; elles sont allongées et intercalées en sens inverse de telle sorte que la partie la plus large des ailettes du disque supérieur correspond exactement à la partie la plus étroite de celles qui occupent le disque inférieur.

L'absence complète de toute date ne m'a point permis de fixer l'époque de ce mortier dont l'ornementation seule

Digitized by Google

peut indiquer l'origine. Je laisse à d'autres plus compétents le soin de nous fixer à ce sujet.

Avant de terminer la séance, il est procédé à l'élection d'un membre résidant. M. le Dr Pitorre ayant réuni la majorité des suffrages est proclamé membre résidant.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président distribue les ouvrages à analyser et la séance est levée.

Le Secrétaire,

B. COSTE.

Séance du 4 Novembre 1894

PRÉSIDENCE DE M. ROUSSEAU

Etaient présents : MM. l'Abbé BAICHÈRE, CASTEL, COSTE, CROS-MAYREVIEILLE, DESMAREST, ESPARSEIL, GAVOY, Colonel GRILLIÈRES, Dr JALABERT, Général DE LA SOUGEOLE, Dr PITORRE, SAULNIER, SCHEURER, SOURBIEU, ROUMENS, SABATIER, DE TEULE, PULLÈS.

La correspondance comprend :

1° Une lettre de M. le Préfet de l'Aude qui informe la Société de la subvention accordée par le Conseil général de l'Aude dans sa dernière session.

Cette subvention qui s'élève à la somme de mille francs

Digitized by Google

prouve une fois de plus le bienveillant intérêt que MM. les Membres du Conseil général portent à la Société des Arts et Sciences.

2° Une lettre de M. le Dr Pitorre qui remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres résidants.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. le Dr Pitorre qui assiste à la séance.

3° Un bulletin de souscription envoyé par M. le Maire de Carcassonne pour favoriser la magnifique découverte de M. le Dr Roux, la sérumthérapie.

Le compte-rendu du bulletin l'*Anthropologie* t. V. N° 4. Juillet-Août 1894, est fait par M. Gavoy.

Ce volume contient un important article de M. Antony Jully sur les funérailles, tombeaux et honneurs rendus aux morts à Madagascar. M. Edouard Harlé y fait aussi une intéressante communication sur les restes d'élan de renne et de lion trouvés dans une station préhistorique de transition entre le quaternaire et les temps actuels, à St-Martory (Hte-Garonne).

M. Gavoy analyse aussi le *Bulletin de l'Académie de Vaucluse*, t. XIII, année 1894.

Ce volume comprend la suite des notes sur le collège de Carpentras par M. Moulina et Patein. Cet établissement dirigé d'abord par l'abbé Ducros fut confié aux doctrinaires qui eurent peu de succès. L'administration obéissant aux idées de Lakanal, transforma ce collège en Ecole Centrale.

On remarque aussi dans ce volume la fin du travail de M. Caziot sur les mollusques vivant dans les environs d'Avignon suivi d'un catalogue comprenant 331 formes ou espèces distribuées dans 47 genres. Ce fascicule se

Digitized by Google

termine par une comédie en vers de M. Noël, intitulée *La Farce de deux Valets.*

M. Desmarest analyse le *bulletin de la société Archéologique de Bordeaux.* Parmi les travaux énumérés dans ce volume se trouvent :

1° Le compte-rendu d'une excursion faite à Bazas en juillet 1893, ainsi qu'une étude humouristique de M. de Manthé sur le costume rural à l'époque du Directoire, des bourgeois campagnards de Gensac.

2° Une étude sur les Crucifix anciens, par M. de Brutails.

3° M. l'abbé Brun, curé d'Uzestes, communique des notes historiques sur Bertrand du Got, ancien évêque de Comminges, nommé plus tard archevêque de Bordeaux et qui fut enfin élevé au pontificat suprême le 5 juin 1305, sous le nom de Clément V. Son tombeau existe encore dans la gracieuse église d'Uzestes (Gironde).

Le compte-rendu du *bulletin de la société des sciences naturelles de l'Ouest de la France,* t. IV. 2e trimestre 1894, est fait par M. l'abbé Baichère. Celui de la *Revue historique, scientifique et littéraire du Tarn,* Nos 3 et 4 1894, est fait par M. Rousseau.

Dans ces deux Bulletins on remarque :

1° Une étude sur l'état social de l'Albigeois au XIIIe siècle par Emile Jolibois, ainsi que le mode de formation de la commune par le seigneur qui voulait fonder une bastide. Celui-ci faisait planter un pieu ou (signum institutionis) au centre du lieu choisi pour cette fondation. A partir de ce lieu qui marquait la place principale, on traçait les rues, dont les côtés étaient divisés en araires ou terrains que le seigneur assignait aux habitants,

Digitized by Google

moyennant une redevance appelée *Cens*. Le territoire extérieur était aussi divisé en lots pour la culture et attribués aux habitants moyennant une redevance appelée (*tasque*). Quant au fondateur il donnait gratuitement un emplacement autour de la place publique pour y construire des *couverts* sous lesquels s'ouvraient les boutiques principales, les *tabliers* ou études de notaires. Sous ces couverts se tenaient les Assemblées des habitants quand ils n'avaient pas de maison commune.

Par MM. Pontnau et Cabié.

2° La description d'un cimetière celtique découvert à St-Sulpice (Tarn).

3° L'inventaire des bénéfices de l'évêché de Castres par M. Vidal et enfin une note sur la famille des Cactus et leur mode de végétation par M. Studler.

Le *bulletin de la Société des Amis des Arts du département de l'Eure*, N° IX, 1893, est analysé par M. Roumens.

M. Sourbieu analyse celui de la *Société d'Etudes des Hautes-Alpes*, 13e année, N° 11, 1894.

M. Sabatier fait le compte-rendu du tome XI, 5e série, de l'Académie de Stanislas.

M. de Teule fait celui du *bulletin de la Société archéologique de Béziers*, t. XVI, 2e livraison. Ce volume renferme plusieurs articles remarquables parmi lesquels on peut citer celui de M. Soucaille, sur l'histoire de la Révolution.

M. de Teule fait ensuite une communication très intéressante au sujet d'une Charte inédite de l'an 1319 servant de complément aux *Libertés* et *Privilèges* de Limoux par Buzairies.

Digitized by Google

Par cette Charte, le roi de France relève la ville de Limoux de la condamnation qu'elle avait encourue par la révolte de 1317, moyennant la somme de trois mille livres tournois, lui conserve ses libertés et agrandit la Viguerie.

M. Hippolyte Faure envoie à la Société la copie de trois lettres de félicitations qui lui ont été adressées de Rome par Monseigneur Carini, pour son grand ouvrage sur les hospices de Narbonne, offert par l'auteur à la Bibliothèque du Vatican.

Le Secrétaire,

B. COSTE.

Délibération prise à la Séance du 4 Novembre 1894

La Société, après avoir entendu le Rapport de ses délégués au Congrès des Arts Décoratifs tenu à Paris en Mai 1894 sur l'initiative et par les soins de l'Union Centrale des Arts Décoratifs,

Convaincue de l'importance que peut avoir l'enseignement des Arts décoratifs sur la prospérité Nationale;

Déclare vouloir s'associer par tous les moyens en son pouvoir aux efforts de l'Union Centrale.

Dans ce but la Société a extrait des délibérations du Congrès les vœux suivants, qui lui ont paru devoir appeler plus particulièrement les efforts immédiats de

Digitized by Google

toutes les bonnes volontés et auxquels elle s'associe entièrement.

(5° Question. P. 134). — 1° Que le projet d'installation du Musée des Arts décoratifs au Pavillon de Marsan puisse aboutir à une solution prompte.

(P. 135). — 2° Qu'il soit donné suite au projet de formation par les soins de l'Union Centrale d'un Musée ambulant.

(P. 137). — 3° Qu'il soit donné suite au projet de construction d'un groupement des Associations artistiques et industrielles provinciales, dont l'action aura pour but de provoquer, d'accord avec l'Union Centrale, l'ouverture d'expositions régionales ou locales.

4° Et jusque-là, que le Musée des arts décoratifs actuel au développement duquel concourra l'affiliation de toutes les sociétés et associations, qui adhèreront à l'Union Centrale, soit considéré dès maintenant comme le Musée central des arts décoratifs.

5° Que ce Musée se mette immédiatement en relations constantes avec les établissements analogues de Province, et qu'il se préoccupe d'organiser entre tous les Musées ou expositions d'arts décoratifs des départements un service de prêts temporaires réciproques d'objets d'art ou de reproductions, de façon à entrer dans la voie des Musées ambulants.

(P. 148). — 6° Qu'il soit donné dans les Lycées ou Collèges une place de plus en plus large dans l'histoire générale à l'histoire de l'art.

7° Que l'on encourage dans ces établissements les visites aux monuments et aux musées sous la direction des professeurs d'histoire et de dessin.

8° Que dans l'imagerie scolaire et dans l'exécution des

Digitized by Google

illustrations des livres scolaires, on ne perde jamais de vue qu'elles doivent concourir à l'éducation esthétique de l'enfance.

9° Enfin que les dispenses de service militaire accordées d'après la loi aux ouvriers d'art soient obtenues après un examen portant sur un programme uniforme et jugé par un jury unique — et que ces dispenses soient réparties entre les départements proportionnellement au nombre des candidats qui auront justifié, lors de l'examen, de réelles aptitudes.

A Monsieur Berger, Député,

Président de l'Union Centrale des Arts Décoratifs.

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous adresser copie de la délibéra-
« tion prise par la *Société des Arts et Sciences de*
« *Carcassonne*, dans la séance du 4 novembre 1894.

« La Société a voulu par cette délibération donner la
« preuve qu'elle est disposée à prêter tout son concours
« à l'œuvre d'un si puissant intérêt que poursuit
« l'Union Centrale des arts décoratifs. »

Digitized by Google

Séance du 3 Décembre 1894

Présidence de M. Rousseau

Etaient présents : MM. Bloch, l'abbé Baichère, Coste, Cros-Mayrevieille, Desmarest, Esparseil, Gavoy, Colonel Grillières, Général de la Sougeole, Maure, Sabatier, Saulnier, Scheurer, Sourbieu, Roumens, Rives, de Teule.

La correspondance comprend :

1° Une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts dont un arrêté fixe au mardi 16 avril 1895, l'ouverture de la 19e session des sociétés des Beaux-Arts des départements.

Les manuscrits seront reçus à la direction des Beaux-Arts jusqu'au 10 février inclusivement. Les demandes de cartes et de lettres de parcours devront parvenir avant le 25 février.

2° Une lettre du Ministère informant la Société que le service des Echanges internationaux vient de recevoir des Etats-Unis un ouvrage du Smithsonian Institution qui lui est destiné.

Le compte-rendu du Bulletin de la Société de Narbonne est fait par M. Rives. Celui de la Société du Borda, Landes. Xe année 1894, 3e trimestre est fait par M. le Général de La Soujeole.

Digitized by Google

M. Esparseil analyse trois Bulletins des mémoires de l'*Académie des sciences et lettres de Montpellier.*

Le *Bulletin de la société Agricole des Pyrénées-Orientales*, 35e volume 1894, est analysé par M. Cros-Mayrevieille.

Le compte-rendu du volume l'*Anthropologie*, t. V, N° 5, 1894, est fait par M. Gavoy.

Celui de la *société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. XXIII, 1894, est fait par M. de Teule.

Celui du *Bulletin de la société ariégeoise*, 13e volume, N° 12, 1894, est fait par M. Sabatier.

M. le Colonel Grillières analyse les mémoires de la *société d'émulation de Montbéliard*, XXIVe volume, 1894.

M. Maure dépose au nom de M. Auguste Roger, propriétaire à Pradelles-en-Val, une médaille en bronze désignée sous le nom de médaille de confiance semblable à celles qui étaient distribuées sous la première république aux négociants de Paris. Cette médaille qui a 4 centimètres de diamètre représente : au recto, le pacte fédératif, avec cette inscription (vivre libres ou mourir) 14 juillet 1890.

Au verso, se trouve l'inscription suivante :

Momeron frères, négociants, 1792.

Médaille de confiance de cinq sols remboursable en assignats de 50 et au-dessus.

Cette médaille sera déposée au Musée de Carcassonne.

M. l'abbé Martre, vicaire à Caunes, dépose un long travail sur la fabrique paroissiale de Caunes.

Digitized by Google

M. Bloch donne lecture d'un document trouvé aux archives sur le prix du blé et du pain en 1789 à Narbonne.

Le document d'où ces renseignements sont tirés est une série de lettres adressées à l'Intendant de la province. M. de Ballainvilliers, par le subdélégué de Narbonne, M. de Viennée, en lui envoyant les états bimensuels du prix des grains et des denrées du marché de cette ville.

Le subdélégué paraît avoir apporté un soin spécial à cette partie de son administration comme l'atteste le passage suivant daté du 1er mars 1789. « J'ai le plus grand soin de me trouver tous les jours de samedi à la maison de ville pour y voir procéder à la fixation du fourban et y faire aux officiers municipaux qui font ce travail mes observations pour l'intérêt public et celui du pauvre en particulier, relativement à cette opération ». La suite du travail de M. Bloch, sera publiée plus loin.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le Secrétaire,

B. COSTE.

Digitized by Google

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE

Digitized by Google

Digitized by Google

LA COMMANDERIE DE NARBONNE

ORDRE DE MALTE

PRÉLIMINAIRES

I

Les Commanderies ! encore une page d'histoire à peu près ignorée. Pourquoi ?

Religieux et militaires tout à la fois, les ordres de chevalerie n'ont-ils donc laissé aucune trace sur le sol français ? Seigneurs justiciers quelquefois, riches propriétaires toujours, ils occupaient pourtant un rang honorable (1) dans une société où la fortune et les titres nobiliaires créaient des privilèges. Pour les mêmes motifs, ils auraient dû être compris dans ce mouvement que souleva la Révolution contre tout ce qui tenait à la religion et à l'ancien régime. Il n'en est rien pourtant, du moins on n'en trouve pas de preuves ici.

(1) Pendant longtemps, ils furent convoqués aux assemblées provinciales, où ils prenaient rang immédiatement après le clergé.

Digitized by Google

Les Commanderies, il est vrai, étaient la plupart du temps données à ferme ; le Commandeur n'y paraissait que rarement, son procureur-fondé et ses juges administraient ses biens et la justice locale : le fermier cultivait les terres : si excès ou abus il y eût, la personne du Commandeur était en quelque sorte à l'abri de toute imputation malveillante. D'ailleurs un point de la règle, qui fut toujours scrupuleusement observé, prescrivait la visite des Commanderies : le Commandeur et ses délégués étaient donc soumis à un contrôle (1). Il n'en fallait pas davantage pour prévenir ou réparer des abus que les autres seigneurs féodaux pouvaient plus impunément commettre.

Il convient de remarquer enfin que le côté charitable de l'institution, aussi bien que la valeur militaire des chevaliers, était bien capable d'attirer à l'Ordre les sympathies populaires.

Les Commanderies étaient donc une sorte de féodalité à part ; aussi conçoit-on facilement qu'elles n'aient pas suscité des animosités, et que leur souvenir s'efface, comme s'effacent toutes choses de la mémoire des hommes.

Sans nous préoccuper si quelques-unes furent d'origine templière, elles étaient nombreuses, dans la circonscription actuelle de l'Aude, les Commanderies de Saint-Jean de Jérusalem : Narbonne, Saint-Pierre-de-Mer, Céleyran, Preisse, Saint-Nazaire, Homps, avec ses membres d'Azille, Laroque-de-Fa, Massac, Carcassès, Albas, Roquefort, Prugnanes ; Douzens, avec ses membres de Cabriac, Peyriac-Minervois, Saint-Jean-de-Brucafel, Fajac, Peyremale, Sales-du-Razès, Magrie, Campagne ; Rustiques ; Pexiora, avec ses membres de Villeneuvette, Las Bordes, Besplas, Arzens,

(1) La visite de 1648 (*Saint-Vincent*, IX. 11.) déclare que « ses procureurs (du Commandeur) sont fort honnestes gens, sy comportant bien.... »

Digitized by Google

Fonters, Villasavary, Laurabuc, Cumiès, Fendeilles, Miraval, Villeneuve-la Comtal, Le Py, Avignonet, Mas-Saintes-Puelles, Mauremont, Montesquieu, le Baux....

Or ce vaste réseau, ces propriétés donnaient à l'Ordre une puissance qui eût pu devenir dangereuse, si les chevaliers de Saint-Jean n'eussent toujours été en même temps de bons religieux et de fidèles sujets.

Rappelons en quelques mots l'origine et l'organisation de l'Ordre.

L'Ordre des Frères Hospitaliers, plus tard de Saint-Jean-de-Jérusalem, fut établi en 1099 ; le premier grand-maître fut le bienheureux Gérard, qui se fixa d'abord à Jérusalem au service des pauvres pèlerins et des malades, en attendant de prendre part aux Croisades et à la défense des Lieux-Saints. En 1310, les chevaliers de Saint-Jean s'emparèrent de l'île de Rhodes ; en 1530, ils se fixèrent dans l'île de Malte que Charles-Quint leur avait donnée : de là vient qu'on les appela successivement chevaliers de Rhodes, chevaliers de Malte, Ordre ou religion de Malte.

Cet Ordre se partageait en trois classes : 1° les chevaliers qui devaient être nobles de quatre races du côté paternel et du côté maternel ; 2° les chapelains ou prêtres d'obédience ; 3° les servants d'armes. Ils faisaient les trois vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance et s'obligeaient encore à traiter et à défendre les pèlerins. L'habit régulier consistait dans une robe de couleur noire, avec un manteau à pointe de même couleur, auquel était cousu un capuce. Cette sorte de vêtement se nommait *manteau à bec*, et avait sur le côté gauche une croix de toile blanche à huit pointes. Le pape Alexandre IV réserva cet habit aux chevaliers seuls. A la campagne et à la guerre, les chevaliers portaient une *sopra-veste* ou cotte d'armes rouge avec la croix de l'Ordre (1).

---

(1) DE VERTOT, *Hist. des chev. hosp. de Saint-Jean.*

Digitized by Google

La forme de l'organisation de l'Ordre de Malte fut toujours aristocratique. Au sommet, le *Conseil*, autorité suprême, dont le *grand'maître* était le Chef et le Président. Pour régir les grands biens de l'ordre, le Conseil députait des *Commandeurs* qui administraient des portions plus ou moins grandes de ces biens qu'on appelait *Commanderies*. Chaque Commanderie avait un chef-lieu et des membres.

Le Commandeur n'était qu'un administrateur, comptable à la chambre du Trésor. Il était obligé en outre de remettre une partie des fruits de sa Commanderie, qui, sous le nom de *responsions*, servaient à l'entretien de la maison de Jérusalem, aux frais de la guerre et à la paye des soldats séculiers que l'Ordre prit plus tard à sa solde.

L'ordre était partagé en huit *langues* (1). Le Languedoc dépendait de la langue de Provence, qui comprenait les deux grands prieurés de St-Gilles et de Toulouse et le grand bailliage de Manosque. Le prieuré de Saint-Gilles comprenait 54 commanderies ; le prieuré de Toulouse, 35 (2).

Les commanderies étaient réservées, les unes aux chevaliers : les autres, aux Frères servants et aux prêtres conventuels. La Commanderie de Narbonne, dont nous allons nous occuper, fut, du moins après sa constitution définitive, de cette dernière catégorie. Elle comprit, mais au XVIIe siècle seulement jusqu'à la Révolution, avec Narbonne pour chef-lieu, les membres de Saint-Vincent d'Olargues, au diocèse de Saint-Pons, de La Bessière et de Nigreserre, dans le Rouergue.

---

(1) Ce partage n'eut lieu qu'en 1330. Cf. *Hist. Lang.*, T. IX. c. 451.

(2) L'Ordre de Saint-Jean possédait près de 500 commanderies. En France, d'après Vertot (T. V. Liv. XV.) on en comptait 182 ; d'après l'abbé Méric (*Le Clergé sous l'ancien régime*), 136 ; d'après M. de Barrau (*Docum. sur les Ordres du Temple et de Saint-Jean*, p. 126) il y avait, dans les trois langues France, 245 Commanderies, et le revenu total de l'Ordre y était, à la même époque (1789), de 4.284.651 livres.

Digitized by Google

II

Un mot sur les sources que nous avons consultées.

En 1749, frère Joseph Grégoire, prêtre conventuel de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem fit l'*Inventaire général* de la Commanderie de Narbonne. C'est un volume relié, manuscrit de 363 pages, avec plusieurs folios blancs (1). Mais à côté de ce travail déjà si précieux, nous trouvons, au même dépôt public, les liasses et les pièces classées dans l'*Inventaire* ; tout cela dans le même ordre, dans les mêmes layettes que les conservateurs modernes ont su religieusement respecter.

Pour chacun des membres de la Commanderie, l'auteur de l'*Inventaire* et du classement procède par liasses et par numéros. Donations, baux à cens, lauzimes, contrats de ferme, transactions, pièces de procédure, sentences, arrêts, tels sont les titres des divers documents (2). Le classement des documents comprend, pour Narbonne, 35 pièces en huit layettes et sept livres de reconnaissances: la pièce la plus ancienne remonte à 1143; la plus récente date de 1730. Pour le membre de Saint-Vincent, 104 pièces en 10 layettes, et cinq livres de reconnaissances; les titres remontent en 1137 et s'arrêtent en 1725. Pour le membre de La Bessière, à peine quatre livres, et quatre layettes renfermant 41 pièces, de 1331 à 1729. Enfin pour le membre de Nigreserre, sept livres, et 2 layettes renfermant 31

(1) *Archives dép. de la Haute-Garonne*, H. Ordre de Malte, 103.

(2) Les livres de reconnaissances ont été distraits de ce classement primitif et forment dans la série H une suite distincte et séparée, 2037, 2054, 2368, 2373.

Digitized by Google

pièces, de 1312 à 1726. Au total 307 pièces et 23 livres de reconnaissances.

Nous avons parcouru ce fonds précieux : nous en avons rapproché les éléments souvent disparates ou obscurs, avec l'espoir de donner au lecteur une idée plus nette et plus précise d'une institution qui, dans Narbonne du moins, n'a laissé que peu de souvenirs (1). Comme références dans nos indications, nous avons respecté le classement de l'Inventaire général : nous donnons d'abord le nom du membre ; le chiffre romain indique la liasse ou layette ; le chiffre arabe, la pièce citée (2).

A Narbonne, l'*Inventaire des actes et documents* de l'Archevêché contient l'analyse de quelques actes relatifs à l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem (T. II, fol. 203 à 209, 17 pièces ; et fol. 561 et 570, deux pièces). Quelques-unes de ces pièces font double emploi avec les documents de Toulouse.

Les documents, conservés par MM. les Pénitents Bleus et gracieusement mis à notre disposition, nous ont fourni quelques indications. Grâce enfin à l'obligeance de M. Léonce Favatier, notaire honoraire à Narbonne, nous avons pu recueillir, dans les Archives de son étude, des détails qui éclaireront le sujet. La pauvreté des Archives locales, sur la matière qui nous occupe, nous a fait doublement apprécier ces bienveillantes communications.

---

(1) Nous n'étonnerons personne en disant que cet Inventaire contient de nombreuses erreurs topographiques et onomastiques.

(2) Nous devons témoigner ici notre reconnaissance à M. Baudoin, le savant archiviste de la Haute-Garonne, ainsi qu'à M. Moudenc, archiviste-adjoint, pour la complaisance avec laquelle ils se sont mis à notre disposition.

Digitized by Google

III

Quelle était, aux XIIe et XIIIe siècles, la vie sociale, la vie du peuple à Narbonne? On est tenté de la croire bien misérable, car les institutions de bienfaisance abondent à cette époque; ces institutions sont, il est vrai, la preuve d'une foi vive, d'une charité abondante; mais ne sont-elles pas aussi l'indice d'une pauvreté certaine. Si nous consultons les archives communales, il sera facile de se faire une idée de la population et de l'état social de la ville. En 1270, les habitants prêtaient serment de fidélité au vicomte; or, distraction faite de 25 *probi homines de Ponte*, on y comptait 118 cordonniers, 45 tisserands, 38 tailleurs d'habits, 43 marchands de poisson, 44 pêcheurs, 36 charpentiers, 60 aventuriers, 55 forgerons, taillandiers ou serruriers, 23 arquebusiers, 37 meuniers, 27 bladiers, 47 portefaix, 3 boulangers, 41 aludiers, 16 corroyeurs, 4 manganiers, 114 lainiers, 13 jardiniers et 20 maçons ou carriers. Quant aux actes du XIIe siècle, il ont tous pour objet les maisons des Pauvres ou des Lépreux (1). Quand ils vinrent à Narbonne, les chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean se trouvèrent donc en bonne compagnie pour l'exercice de la charité.

Les Templiers, au moins en 1130, avaient à Narbonne un hôpital, car Raimond-Bérenger entra à cette date dans la milice du Temple. Cet hôpital devait être situé non loin de la Vicomté, puisqu'au dire de Pierre de Vaux-Cernay, Amaury de Montfort, logé dans ce palais, dut, pour avoir

---

(1) *Arch. Comm. Narb.*, AA. 25 et AA 114 passim.

Digitized by Google

violemment ouvert une croisée et suscité ainsi une émeute, se réfugier dans la maison des Templiers (1).

On connaît d'autre part l'existence de quatre hôpitaux, deux en Cité et deux en Bourg : les hôpitaux des Pauvres, appelés quelquefois Aumône et Charité, et les hôpitaux des Mizels ou Lépreux. Ces établissements étaient entièrement sous la dépendance des consuls, qui nommaient un précepteur ou commandeur et agréaient les frères et les sœurs admis, sous la foi du serment, au service des pauvres et des malades.

La Maladrerie, ou hôpital des Lépreux de Cité, existait au moins en 1167, puisque le Chapitre de Saint-Just faisait avec les administrateurs un échange de terre (2). En 1171, on construisit, pour le service religieux de la maison, une église sous le vocable de Saint-Laurent (3). Le tènement de la Malautié au Nord de la ville rappelle l'emplacement de cet hôpital, au levant duquel se trouvait le faubourg de Villeneuve (à l'Est de Narbonne). Les lépreux étaient inhumés soit au cimetière de St-Félix, soit au cimetière de St-Laurent.

L'hôpital des Pauvres de Cité était situé sur la paroisse de St-Sébastien, et était contigu à la Porte-Roy.

La Maladrerie de Bourg, appelé plus récemment hôpital de la Peste ou Hospitalet, était situé au tènement de la Mailhole, à l'Est de Narbonne, sur les bords de la Rivière. L'hôpital des Pauvres était situé près de la Porte Raymond-Jean, supprimée en 1608 ; on voit encore des restes de l'ancienne chapelle Saint-Jacques, au nord de ce qui est aujour-

---

(1) *Hist. Lang.*, T. VI. p. 384. — Expilly, dans son *Dict. de la France* (T. V, 142) compromet quelque peu la vérité de ses assertions, quand il écrit « les Templiers étaient établis à Narbonne dès avant l'an 1212. »

(2) *Arch. comm. Narb.*, AA. 104. f. 182. Annexes IV,

(3) *Ibid.*, fol. 180.

Digitized by Google

d'hui la Place de la Porte de Perpignan. Cette chapelle fut construite par les Consuls pour le service de l'hôpital, sur bref du pape Boniface VIII (5 des calendes de novembre 1294) (1).

Enfin à côté de ces divers hôpitaux, on trouve plus tard les Ordres de Saint-Antoine et de Saint-Lazare (2).

Si les besoins étaient nombreux, nombreux aussi étaient les refuges des pauvres et des malades. Mais à côté de ces besogneux d'office, la société de l'époque comptait les pèlerins de la Terre Sainte, sorte de pauvres volontaires, qui la plupart du temps quittaient leur manoir ou leur paroisse, s'enrôlaient dans les Croisades ou s'acheminaient isolément vers Jérusalem. A ce nouveau besoin, répondait l'institution des ordres militaires. L'ordre des chevaliers de Saint-Jean sut mettre à profit la position topographique de Narbonne pour s'y établir.

Rien de précis sur la fondation de leur maison de Narbonne. La commanderie existe sûrement en 1143, puisqu'à cette date elle reçoit une donation de la part de Guillaume Raymond. Elle dut donc être fondée de bonne heure (3). Dans la Provence et le Languedoc, les commanderies se multiplièrent rapidement, grâce au caractère méridional qui s'accommodait merveilleusement d'une institution où la foi et le patriotisme trouvaient leur compte, et d'où n'étaient pas bannies les aventures sur terre et sur mer. Rien d'étonnant donc que l'un des premiers grands maîtres de

---

(1) *Arch. comm. Narb.*, AA. 106, f. 97 et 109 f. 56.

Les deux hôpitaux des pauvres n'avaient que de faibles ressources au XVIIe siècle ; aussi furent-ils remplacés par les hôpitaux modernes, que les archevêques ont élevés et généreusement dotés.

(2) *Ibid.*, AA. 105 f. 40 et passim. — Arch. nat., S. 4858-4859.

(3) Les commanderies d'Homps et de Béziers ne datent que de 1148 ; celle de Périex, près de Nissan, de 1170.

Digitized by Google

l'ordre soit un languedocien. Gaucelin d'Azillan ; d'autre part son passage à la suprême magistrature dut certainement contribuer beaucoup à la prospérité ou à l'établissement de l'ordre dans le Midi (1).

Où fut établie la Commanderie de Saint-Jean ? Ici encore rien de précis. Deux documents nous autorisent à croire qu'elle a dû à l'origine être fixée en Bourg, dans la partie désignée encore récemment « île Sainte Marguerite, place des Infidèles. » Cette île, en effet, au dire des actes de 1596 et 1619 (2), était « cy-devant appelée Isle Saint-Jean ». Ne peut-on pas voir dans cette dénomination un souvenir du premier établissement ? Il faudrait donc supposer que l'Ordre se trouvant à l'étroit dans cette partie de la ville (3), songea de bonne heure à s'établir ailleurs ; dès lors les actes de 1208, portant donations et achats nombreux au faubourg de Coiran et de la Salade, expliquent un déplacement devenu désormais nécessaire. En tout cas, la Commanderie a subsisté dans ce quartier (aujourd'hui rue et place du Tribunal, rue Chennebier, rue du Lion d'Or), jusqu'à la Révolution.

---

(1) Vertot remarque que c'est surtout vers 1156 que les donations et les fondations furent nombreuses. Or vers cette date, Gaucelin est dans le pays, inspectant sans doute les maisons, inspirant à ses frères d'armes le véritable esprit de l'ordre, mais assistant aussi comme témoin ou comme légataire à divers actes publics qui intéressaient les Hospitaliers de Jérusalem. En 1150, il assiste au serment de Roger, vicomte de Béziers ; en 1151, il est témoin à la donation d'Ermengarde, vicomtesse de Narbonne ; en 1160, il est à Carcassonne, dans l'église Sainte-Marie, témoin du serment de fidélité du vicomte de Minerve. Il y a donc lieu d'attribuer à Gaucelin le mérite des bienfaits dont parle Vertot.

(2) *Narbonne*, IV. 11 ; V, 11.

(3) Les îles Sainte-Marguerite et Sainte-Claire, formant le n° 22 des Plans Varlet, sont limitées aujourd'hui par les rues de la Parerie, Hector Berlioz, des Orfèvres, Turgot, Sambre et Meuse, au quartier de Bourg, paroisse Saint-Paul.

Digitized by Google

IV

Chaque Commanderie comportait une attribution de revenus, et conséquemment une certaine étendue de territoire dépendant du chef-lieu. L'étendue de la Commanderie de Narbonne ne fut pas constante.

Aux débuts de l'Ordre, l'organisation ne fut ni parfaite, ni bien définie, car les établissements étaient forcément précaires. Mais quand les donations se multiplièrent, on dut forcément aussi multiplier les Commanderies, morceler les unes, créer les autres. L'accession des biens des Templiers aux biens des Frères hospitaliers de Saint-Jean (1312) : la création du grand prieuré de Toulouse (1315) et la division de l'Ordre en plusieurs langues (1330) apportèrent aussi de nouvelles modifications (1) qu'il serait difficile de relever.

En tout cas, pour Narbonne, voici les principales modifications connues. En 1177, Bernard du Lac est procureur des biens de l'hôpital Saint-Jean dans le Narbonnais et le Minervois, comme en 1100. Arnaud de Campagnols l'était dans le Biterrois et l'Agadès (2). En 1190, Pierre Mir est prieur de la Province de Narbonne (3).

A cette époque, l'administration de l'Ordre est donc régionale. Elle paraît locale vers 1214-1215, car « Bernard de Béziers est commandeur de la maison de Narbonne et de Saint-Pierre-de-Mer », quoique « frère Rainald soit chargé

---

(1) Nous avons vu que les plus anciennes dates des documents sont pour La Bessière, 1331 ; pour Nigreserre, 1312.

(2) *Hist. Lang.*, T. VII, p. 70.

(3) *Arch. Comm. Narb.*, AA. Notes, p. 449.

Digitized by Google

« du soin et de l'administration de la maison de Nar-
« bonne » (1).

Mais dès 1223, la maison de Narbonne est distraite de celle de Béziers, comme celle de St-Pierre est distraite de celle de Narbonne, car le même frère Rainald est appelé « commandeur de notre maison », et il reçoit « donation « de deux cents sols melgoriens pour réparer l'habitation « de Coiran » (2).

Quels furent les membres qui successivement ou simultanément furent sous la dépendance de la maison chef-lieu de Narbonne ? Les documents se taisent ; et en dehors de l'union de Narbonne et de St-Pierre-de-Mer, il faudrait se livrer à des conjectures. Disons néanmoins, pour nous en tenir au Narbonnais, qu'en 1237, les Commanderies de Narbonne, de Capestang, de Saint-Nazaire, de St-Pierre-de-Mer, d'Homps sont constituées, et que rien n'indique une dépendance réciproque (3). En 1269, la distribution est la même, puisque les Commandeurs de ces mêmes maisons sont personnellement convoqués à la réunion des Trois-Etats de la Sénéchaussée de Carcassonne (4).

Ce ne sera qu'au seizième siècle que les documents pourront nous fixer, du moins pour la Commanderie de Narbonne, et nous faire connaître en même temps les abus qui se glissèrent dans l'institution. C'est ainsi qu'en 1666, « frère Jacques de Lanseigne sera commandeur de Renne-
« ville, près d'Avignonet, et en même temps de Saint-

---

(1) *Hist. Lang.*, T. VIII. Pr. 182. — *Invent., Narbonne*, I. 28.

(2) *Arch. dép. Hte-Garonne.* Ordre de Saint-Jean, Narbonne, liasse 2, n° 7. Original.

(3) *Narbonne*, VI. 3.— Toutefois en 1343, les maisons de Narbonne et de Saint-Pierre-de-Mer paraissent momentanément réunies une seconde fois. *Invent. des actes et doc. de l'arch.*, T. II., St-Jean, n° 14 et fol. 561.

(4) *Hist. Lang.*, T. VIII. Pr. 529.

Digitized by Google

« Vincent (d'Olargues), de Narbonne et des membres en « dépendant » (1). Il y avait donc cumul et c'est un peu arbitrairement que les Commanderies étaient distribuées. Jusqu'en 1595, les membres de Narbonne, de Saint-Vincent, de La Bessière et de Nigreserre eurent une existence indépendante : les listes des Commandeurs en font foi. Mais dès cette époque, l'union est consommée jusqu'à la Révolution. Toutefois, Saint-Vincent, grâce à son importance, fut au XVIIe siècle le chef de la Commanderie ; Narbonne était donc passée au second rang, et nous verrons la pauvreté de ses revenus. Sa position topographique devait néanmoins lui rendre la première place, et c'est à sa Robine et à la création du Canal du Midi qu'il faut attribuer cette restitution (2).

L'Ordre des chevaliers de Malte faisait en effet un grand transport de grains pour ses diverses maisons du Levant. Le 14 mars 1672, « François André, marchand de Marseille, « faisant pour le compte de la Religion, faisait réquisition à « à André Filhol, patron de la leuge Saint-Jean-Baptiste-« Bonaventure, relative au nolisement de sa barque pour « le transport de neuf cents sétiers de blé aux îles de Mar-« seille. »

Le 6 avril, le patron Pierre Baume, d'Arles, est encore au service de l'Ordre. Le neuf avril de la même année, le même négociant de Marseille réclamait « à Messieurs les commis « de la foraine de Narbonne la somme de 2169 livres, 15 sols « 9 deniers » indûment perçus, puisque Sa Majesté a « de « tout temps tenu exempt ledit Ordre Saint-Jean de

---

(1) Arch. Favatier ; Garrousse, notaire, 10e liasse, n° 62.

(2) On connaît l'importance qu'avait déjà Narbonne, lors de la guerre de Trente ans, période française, et les avantages que cette ville offrit à de Schomberg, et à l'amiral de Sourdis, archevêque de Bordeaux, pour l'embarquement du blé à destination de Toulon et des armées françaises. Cf. *Arch. Comm. Narb.*, AA. 116, ff. 172-174.

Digitized by Google

« Jérusalem de payer aulcung droit foraine ny autres pour le « chargement des bleds et autres grains qu'il fait fére partout « le royaume. » Il s'agissait pour cette fois seulement du transport de la quantité de « 4290 cestiers de blé : sur la « barque du patron Reboul, de Tholon, 590 cestiers ; sur la « leuge du patron André Filhol dudit Narbonne, 900 cestiers; « sur la leuge de Jean Serres, 800 cestiers ; sur la leuge de « François Serres, 900 cestiers, et sur la leuge de Claude « Fourt, 1100 cestiers » (1).

Modeste par ses revenus, modeste par son affectation « aux chapelains et servants d'armes » (2), Narbonne, jadis si florissante, était donc d'une réelle importance pour l'Ordre de Malte. Cette maison eut pu reconquérir son ancienne valeur si les Augarde, les Ricard, les Grégoire et autres eussent gardé la résidence et profité des avantages matériels que Narbonne leur offrait.

V

L'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, à en juger du moins par les traces que les actes de procédures ont laissées dans l'*Inventaire* et les documents, n'était point processif. On sait d'autre part que l'Ordre était bon administrateur.

En ce qui regarde la maison de Narbonne, nous relevons « les lettres royaux obtenus par le Commandeur, en 1528, « pour faire assigner les emphitéotes du tènement de la « Salade »; un « arrest du Parlement de Toulouse (23 no-

(1) Arch. Favatier ; Jean, not. à Narbonne, 8e liasse.

(2) Expilly, *Dict. de la France*, V. 142.

Digitized by Google

« vembre 1592) qui démet Jean Bodel de l'appel qu'il avait « relevé de la sentence du sénéchal de Carcassonne »; un « jugement des requêtes (15 octobre 1615) par lequel le « Commandeur de Narbonne est maintenu dans la faculté « et exemption de ne payer aucune dime pour raison des « terres qu'il possède audit Narbonne, avec défense au « sindic du Chapitre St-Just et à ses fermiers de n'user « d'aucun droit contre le Commandeur » (1) Cette dernière affaire traîna jusqu'au 28 mars 1616. Enfin l'action intentée contre les Pénitents bleus (28 août 1623) pour inféodation de la chapelle Saint-Jean (2).

Pour le membre de Saint-Vincent, constatons encore un petit nombre de procès. En 1600, le sénéchal de Béziers rend une sentence obligeant les fruits-prenants de la paroisse de Fraïsse à réparer l'église ; en 1627, arrêt du Parlement de Toulouse, à la demande du Commandeur, renvoyant les Consuls, le prieur de Fraïsse et le syndic du Chapitre de Saint-Pons, par devant l'évêque pour la nourriture des pauvres ; et par devant les experts, pour les réparations à l'église. Enfin, en 1733, jugement des requêtes obligeant les tenanciers de Riveyrals à payer les droits de censive au Commandeur (3).

Pour La Bessière et La Vinzelle, le droit d'exemption de dîme à payer au curé (1648), le droit de jouir de la chapelle de l'hôpital (1674) et les droits de censive (1730 et 1731) durent être confirmés au Commandeur par diverses sentences du Parlement de Toulouse ou du Sénéchal de Rouergue (4).

A Nigreserre, deux fois seulement (1729) le Commandeur

(1) *Narbonne*, VII, 2, 5 et 9.
(2) *Ibid.*, VIII. 1 et 2.
(3) *St-Vincent*, V. 6, 7 et 11.
(4) *La Bessière*, III. 2, 4, 5 et 6.

Digitized by Google

fut obligé de recourir au Parlement pour défendre ses droits sur les fiefs baillés à cens (1).

Or, pour qui a tant soit peu étudié les goûts processifs de l'époque, et les nombreuses difficultés qui survenaient entre seigneurs et vassaux, il y a certainement lieu, au milieu des complications administratives du temps passé, d'être édifié sur le petit nombre de différends survenus entre les Commandeurs et leurs voisins, leurs vassaux ou leurs emphitéotes.

Les transactions furent plus nombreuses ; elles prouvent, il est vrai, qu'il s'élevait des différends, mais elles démontrent aussi la facilité avec laquelle on s'*accordait* ici pour terminer à l'amiable des questions, que d'autres corps se plaisaient à porter bruyamment devant les tribunaux de l'époque.

Parmi les transactions nous signalerons « un acte de l'an « 1213 par lequel appert comme par convention expresse « entre le sieur Arnaud, archevêque de Narbonne et le « Commandeur de la maison de l'hôpital de Saint-Jean de « Jérusalem, les dites maisons de Capestang et de Narbonne « seraient quittes de la dîme pour raison de leur bétail et de « tous les fruits de leurs jardins. » Quant aux « autres « possessions qu'ils y avaient lors justement ou qu'ils ac- « querraient à l'avenir » l'Ordre payerait à l'archevêque la dix-septième partie de la dîme (2).

C'est encore par une transaction qu'en 1233, le différend entre le Commandeur de Magrie et l'archevêque de Narbonne est tranché par les « raisons baillées par les sieurs Roger, abbé de St-Polycarpe et Guillaume, chapelain de Pieussan », choisis pour arbitres (3).

---

(1) *Nigreserre*, II, 4 et 6.

(2) *Inv. des actes et doc. archev.*, Saint-Jean, n° 7.

(3) *Ibid.*, n° 9.

Digitized by Google

Signalons enfin la transaction de 1237, « sur le diférent « qui étoit entre Pierre, archevêque de Narbonne, d'une « part, et les Commandeurs de Saint-Gilles, de Narbonne, « de Capestan, de Saint-Nazère, de Saint-Pierre de-Mer, « Doms, de Magrian, de Jonqueris et d'Albais, d'autre « part (1). »

L'archevêque demandait « un droit de censive sur les maisons des Toulouzains (2) et de Raymond Porcel », censive que celui-ci avait pourtant laissée à l'hôpital Saint-Jean de Narbonne. Il demandait en outre la dîme de divers terroirs appartenant aux Commanderies du diocèse de Narbonne « au champ Ardon au terroir de St-Pierre del « Lec ; Garsagues (aliàs Garlagas) et Canet, Capestang, fief « de Preissan, Saint-Romain, Saint-Nazère, Domps, Ajoar « (Jouarres, territoire d'Azille) ; les droits sur les églises de « Magrian (Magrie, près de Limoux), Saint-Julien au Miner- « vois, Albas, Jonqueris et Costeja (Costoia, Coustouge), « Prémian.... » (3). L'archevêque demandait encore l'institution, dans la Chapelle de Saint-Jean de Narbonne, de trois chapelains conformément aux fondations faites par « damoiselle Mourlane, femme de Bernard Amiel, Foulquèze (*alias* Foquet) Francigène et Pierre Ramond Baron (*alias* Parrot). Enfin il réclamait comme lui appartenant les droits de dîme sur le moulin de Canet, dépendant de la Commanderie de Saint-Nazaire.

Grâce à l'arbitrage de Raymond du Lac, avocat, et de Charles, chanoine de Narbonne, un procès fut évité sur ces

---

(1) *Narbonne*, VI, 3. — *Invent. arch.*, St-Jean, n° 11.

(2) Les documents de Narbonne donnent la variante « *dels Toulsas, Ramond Pourcel*, chanoines de Narbonne ».

(3) En décembre 1177, Pons, archevêque de Narbonne, avait pourtant donné à Pierre Gautier, commandeur de Saint-Gilles, les églises de Jonquières, Coustouge et Magrie *Doat*, v. 55, f. 243 et *Inv. Arch.*, St-Jean, n° 3.

Digitized by Google

diverses questions. L'archevêque eut la septième (les documents de Narbonne disent la dix-septième) partie de la dîme des fonds en litige, tant que les Commandeurs les feraient travailler à leurs propres dépens : sinon, ils auraient à payer la moitié de la dîme.

Le Commandeur de Capestang garda les droits sur l'église de Preissan et le tiers de la dîme de la paroisse ; le Commandeur de Magrie, les droits sur cette église, sous la redevance annuelle de huit sétiers d'orge et huit sétiers de froment à l'archevêque ; le Commandeur d'Homps, les droits sur les églises de Jonquières, de Prémian et de Coustouge, sous pareille redevance de trois émines de froment et trois émines d'orge. Enfin les trois prêtres obituaires furent institués.

Mais réserve était faite, en faveur de l'archevêque, de la « révérence, obéissance, justice, service, synodes et rentes « légitimes comme aux autres églises sujettes à l'église de « Narbonne.... les prêtres desdites églises devaient se « rendre au synode pour y ouïr les commandements et « instructions qu'ils doivent faire à leurs paroissiens.... « les prêtres élus par les Commandeurs devaient être de la « province narbonnaise, confrères toutefois dudit hôpital : « ils devaient recevoir dudit archevêque la cure des âmes et « lui promettre obéissance, fidélité et service à toujours, « sauf en toutes choses le droit des archidiacres et archi- « prêtres. » (1).

Le Commandeur de Narbonne ne posséda que des droits de lods, censives et autres sur les biens relevant de sa directe foncière ; il ne fut seigneur justicier qu'à Nigreserre ; encore jusqu'en 1351, n'exerça-t-il ce droit que jusqu'à soixante

(1) Cette transaction menaça de passer pour lettre morte, puisqu'en 1515, le Commandeur de Douzens et de Magrie obtint de la chancellerie de Toulouse des « lettres royaux en maintenue et observation de cette transaction. » *Inv. Arch.*, St-Jean, nº 16.

Digitized by Google

sols pour la basse justice, et en commun avec le vicomte de Carladès pour la haute justice. Après cette date, il fut seigneur haut et bas justicier du membre de Nigreserre. Nous ne connaissons aucun inventaire des affaires soumises à ce tribunal.

Pour ce qui regarde Narbonne, le défaut, pour le Commandeur, du droit de justice ne doit pas étonner le lecteur; cette exception remonte en 1177. Le Comte de Toulouse, Raymond, quand il donna, en effet, à l'Ordre de St-Jean-de-Jérusalem « le droit de pacage et l'exception du péage dans « toutes ses terres, foires et moulins, ainsi que le droit d'ac- « quérir et de recevoir », excepta de cette dernière donation les *châteaux* et les *hautes justices*, le droit d'ost et de chevauchée (1). L'archevêque, le Vicomte et l'abbé de St-Paul, seuls justiciers de Narbonne, se gardèrent bien de contredire à cette exception.

En 1242, il est vrai, Raymond, duc de Narbonne, comte de Toulouse, marquis de Provence, et Amalric, vicomte de Narbonne, prendront sous leur haute « sauvegarde et protection l'hôpital de Jérusalem, tous ses biens et ses droits » (2), mais ils respecteront et confirmeront l'exception précédente.

Comme tous les seigneurs feudataires, le Commandeur tenait exactement et renouvelait les « livres et cayers de recognoissances »: au surplus les règles de l'Ordre lui en faisaient un devoir. Ce devoir fut rempli pour Narbonne, en 1444, 1468, 1528, 1632, 1662, 1725 et 1730; pour Saint-Vincent, en 1405, 1455, 1631, 1725, 1726, 1753 et 1778; pour La Bessière, en 1442, 1630, 1680, 1723 et 1729; pour Nigreserre, en 1427, 1545, 1627, 1664, 1677, 1682, 1687, 1726 et 1730. Ces diverses opérations sont mentionnées

(1) *Hist. Lang.*, T. VI. Liv. XIX. chap. 58.
(2) Doat, v. 50. f. 131.

Digitized by Google

dans l'*Inventaire* jusqu'en 1749. Les registres originaux sont déposés aux Archives de la Haute Garonne. Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, sous les numéros 2037 à 2054, pour Narbonne, La Bessière et Nigreserre ; de 2368 à 2373 pour Saint-Vincent.

Les titres de propriété étaient soigneusement gardés et n'étaient livrés aux notaires et aux fermiers pour établir ou percevoir les droits de l'Ordre que sur reçu régulièrement libellé indiquant le titre, le nombre des feuillets des registres, etc. (1)

Quant aux visites que les Statuts de l'Ordre (titre XV) prescrivaient aux prieurs de « faire en personne, de cinq en cinq ans », les documents n'en mentionnent que trois (1613, 1634, 1648) pour Saint-Vincent et pour Narbonne seulement (2).

VI

Que se passa t il dans la circonscription qui nous occupe, après le procès des Templiers? Selon les prescriptions du pape (2 mai 1312), les biens de cet ordre passèrent aux mains des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (3) Or, soit par discrétion, soit pour garder vis-à-vis de frères malheureux une sympathie que les champs de bataille avaient fait naître, l'Ordre de Saint-Jean observa sur la

(1) Cf. Arch. Favatier ; Jean, not. à Narbonne, 15e liasse.

(2) *Saint-Vincent*, *IX*, 9, 10 et 11.

(3) On sait qu'en maints endroits les Commissaires du roi de France retinrent pour le domaine royal quelques biens des Templiers.

Digitized by Google

provenance des biens du Temple un silence profond et une grande délicatesse. Quoique légitimement mis en possession de ces biens, il aima mieux, dans quelques circonstances, en faire l'acquisition authentique, sous le couvert de personnes interposées. En tout cas, il convient de remarquer ici le silence absolu de l'*Inventaire* et l'absence complète de documents sur cette question.

Pour les membres de La Bessière et Nigreserre, bien qu'aucun document précis n'atteste leur origine, il y a tout lieu de croire qu'ils ont appartenu à l'ordre du Temple. Les plus anciens documents que nous connaissons sur ces commanderies remontent seulement en 1312 et 1331 ; or ces dates sont suggestives et donnent déjà quelque probabilité. D'ailleurs, nous le verrons tout à l'heure, ces membres ne reçurent aucune donation ; or une commanderie ne se faisait pas toute d'une pièce. Si donc nous la trouvons entièrement formée, sans que les documents nous reportent au-delà du XIVe siècle, il y a, ce semble, tout lieu de supposer une origine templière. Nous savons enfin que les Templiers avaient, dans ces parages du Rouergue, une Commanderie dont le chef-lieu fut d'abord à Auzits, puis à Lugan; or, de cette Commanderie dépendaient diverses possessions à La Vinzelle, à Saint-Julien de Piganiol, et autres lieux (1), que nous retrouvons dans la Commanderie hospitalière.

A Narbonne et à Saint-Vincent, non seulement rien n'indique une origine templière de leurs possessions, mais ces maisons sont définitivement constituées dès la première moitié du XIIIe siècle; les donations sont nombreuses avant l'époque du procès des Templiers ; enfin l'hypothèse d'une personne interposée est inadmissible, puisqu'aucune acquisition ne date de cette époque. Ce que nous constaterons

(1) BARRAU, *Docum. sur le Rouergue...* p. 142.

Digitized by Google

au contraire c'est le démembrement et en quelque sorte l'appauvrissement de ces deux Commanderies, et la création successive aux environs de Narbonne de diverses maisons hospitalières (Peyriès, Preisse, Céleyran, Saint-Pierre, Saint-Nazaire) qui, avec le meilleur des revenus de Narbonne, absorberont les biens de l'Ordre du Temple. D'autre part, les membres d'Albas, de Jonquières, de Coustouge seront rattachés à la Commanderie d'Homps ; celui de Magrie, dans le Razès, sera uni à la Commanderie de Douzens (1).

Terminons cette étude générale en relevant les principaux bienfaiteurs de l'Ordre de Saint-Jean dans la circonscription qui nous occupe.

A La Bessière et à Nigreserre, les documents ne mentionnent aucun acte de donation.

A Narbonne, les principaux donateurs furent : Guillaume Raymond (1143), Pons de Magrie (1148), Arnaud, archevêque de Narbonne (1149) (2), Raonel (1163), Pons archevêque de Narbonne (1174), Pierre et Amat de Monséré (1189), le vicomte Aymeric (1205), Matthieu de Montlaurès (1207), Amalric du Lac (1208), Bérenger, archevêque de Narbonne (1209), Izarn, Raymond et Bernard de Liuran (1210), la fille de Pierre de Gasparets (1214), Guillaume Curtit (1215), Raimond de Vilar (1216), Bérenger et Raymond de Roquecourve (1217) (3), Raymond de Narbonnés,

(1) *Inv. tit. arch.*, Saint-Jean, 11 et passim.

(2) Il donna à l'hôpital de Jérusalem « deux muids de froment et d'orge. » *Gall. Christ.*, Inst. XLV, col. 39. C.

(3) Après avoir fait divers legs pies, il donna « son fils Guillaume « pour frère hospitalier à la maison de Saint-Jean de Jérusalem, et « avec lui 500 sols melgoriens, sa part d'héritage, et sans qu'il puisse « demander rien autre. » *Arch. Comm. Narb.*, *AA.* 105. f. 48. — Au XIIIe siècle, 23 sous melgoriens équivalaient à 20 sous tournois.

Digitized by Google

Gauceran de Bages (1220), Bérenger de Fabrezan (1222) et Guillaume Bertrand (1224) (1).

Pour Saint-Vincent : Sicard (1137), Pons d'Olargues (1157), Amblard Queyrel (1166), Bligerius (1179), Landric (1199), Pons d'Olargues (1220) et Guillaume Emeric (1224).

On le voit, à côté de quelques seigneurs ou gentilshommes, les roturiers prennent rang dans ce catalogue des bienfaiteurs de l'Ordre et contribuent à former ses grands biens. C'est déjà une preuve que l'institution est sympathique dans le pays. La liste des frères chevaliers de l'Ordre, de la langue de Provence, nous fournit une autre preuve. Pour nous en tenir au pays, sans compter les Balbi, les d'Arpajon, les de Casteras, les de Caylus, les Crussol, les Pardaillan, qui ont donné plusieurs chevaliers profès, mentionnons encore les Bourcier, les Boyer de Sorgues, les Brettes de Turin, les Chambert de Bizanet, les de Bruyères-Chalabre, les Corsier, les Dax d'Axat, les Foucaud, les Gouzens, les d'Hautpoul, les d'Hébrail, les Saint-Jean de Moussoulens, tous bien connus. Les de Montredon fournissent deux chevaliers ; les du Lac de la Clauze, trois ; les de Lévis, les de Mauléon, trois ; les de Crillon, cinq ; les de Voisins, dix ; les de Pins, quatorze ; les de Sabran, quinze ; les de Pontevez, quarante-trois (2).

---

(1) Son fils, Guillaume, était consul de Bourg, en 1221. Arch. comm. Narb , AA. 99, fol. 83.

(2) Nous savons que les de Chefdebien ont donné plusieurs membres à l'Ordre de Malte; nous n'avons pu néanmoins relever que P. de Chefdebien qui fut maire de Narbonne, sous la Restauration, et l'abbé François René de Chefdebien qui, après l'émigration, fut chanoine honoraire de Carcassonne. Arch. des Pénitents Bleus de Narbonne. B. 5.

Digitized by Google

Il faut penser qu'en prenant la croix chacun de ces gentilshommes faisait entrer dans l'Ordre la meilleure partie de ses biens ; quelques-uns d'entre eux ont, sans nul doute, apporté leur pierre à la Commanderie de Narbonne ; voilà pourquoi nous leur devions une place à côté des bienfaiteurs avoués par l'*Inventaire* et les documents.

Ce travail préliminaire a eu les honneurs d'une lecture publique au Congrès de la Sorbonne (avril 1895).

Digitized by Google

NARBONNE

Après avoir, dans les préliminaires qui précèdent, examiné l'origine et les modifications générales de la Commanderie, étudions par le détail le chef et les membres qui la composèrent.

Nous avons dit que le siège de la Commanderie paraît avoir été primitivement fixé dans cette partie de Narbonne, appelée le Bourg, près de la place dite vulgairement des Infidèles (1). Ici, comme pour tout ordre religieux, l'important c'est la chapelle. Or, ce n'est qu'en 1181 que l'Ordre commence ses acquisitions en Cité, au faubourg de Coiran où sera son siège définitif. De plus, en 1177, la chapelle n'était pas encore construite dans ce quartier (2), puisqu'à cette même date, l'archevêque Pons « donnait et concédait « faculté au Commandeur de construire un oratoire dans le « Bourg ou dans la Cité de Narbonne, pour y être ouï par « lui et ses familiers le divin service, sauf en toutes choses « le droit et révérence de l'église dans la paroisse de laquelle « ledit oratoire serait construit » (3).

(1) Les confronts n'étant pas fournis par les documents, il est impossible de déterminer exactement le premier emplacement de la Commanderie.

(2) C'est dire l'état précaire où depuis 1143 se trouvait la maison de Narbonne.

(3) *Invent. des actes et doc. arch.*, St-Jean, nº 3, 4 et 5.

Digitized by Google

Mais la chapelle était sûrement construite en 1208, puisqu'elle est mentionnée à cette date. Amalric Dellac (du Lac) donnait en effet « en faveur de l'église Saint-Jean de Narbonne un sestier d'huille bon annuellement et assigne « icelluy prendre sur des jardins qu'il possédait au lieu et « tènement du Lac ; et en cas ledit huille demeureroit sans « être payé annuellement veut que les religieux de ladite « maizon de Saint-Jean puissent prendre et jouir sans contredit de personne lesdits jardins » (1).

Vers 1369, le sieur Dauch, par son testament, établit dans cette chapelle deux prêtres, qui devaient être entretenus aux dépens de son héritier Bernard Dauch, jusqu'à ce qu'il eut été assigné à chacun d'eux dix livres de rente foncière avec lods et ventes. L'héritier ne remplissant pas les intentions du testateur il fut statué, sur le différend porté devant l'official de Narbonne, que les vingt livres seraient prises sur les biens et revenus que le dit Dauch avait aux lieux de Corsian et de Pinals (2).

Dès lors, le service religieux de la chapelle fut assuré soit par les prêtres obituaires fondés par les donateurs, soit par les prêtres conventuels de l'Ordre de Malte qui furent commandeurs à Narbonne. En tout cas, dans les documents rien ne mentionne la moindre intermittence.

Une seule fois, ces religieux paraissent avoir appelé sur eux l'attention de l'autorité ecclésiastique. Le trois des ides de juillet (13 juillet) 1425, le Pape Martin V envoya des lettres à François de Conzié, archevêque de Narbonne. Sa Sainteté déclarait qu'elle avait « appris que aucuns religieux « et particulièrement les Frères de Saint-Jean de Jérusalem « entreprenaient irrévérencieusement tant en la cité que

---

(1) *Narbonne*, I. 22. Cette chapelle n'est autre que la chapelle des Pénitents Bleus qui existe encore, quoique plusieurs fois remaniée.

(2) *Ibid.*, *VII.* 11.

Digitized by Google

« diocèse de Narbonne de s'attribuer les droits des sépultures « des corps enterrés és cimetières et les attiraient à leurs « églises, bien que l'élection de sépulture n'y fut pas faite, « administraient le baptême aux enfants et autres sacrements, « ne répondaient pas au synode... » Par mesure disciplinaire, le Pape suspendait « tous les privilèges des religieux « de St-Jean de Jérusalem, jusqu'à ce que le Saint Siège y « eut autrement pourvu » (1).

Quant à la chapelle, voici les détails que nous a conservés le procès-verbal de visite de la Commanderie (1613). La chapelle était « dédiée sous le titre de St-Jean » : elle était « scituée dans un coing de la ville au quartier appelé de « Saint-Jean dernier Saint-Just, laquelle nous avons trouvée « estre de la longueur de huit canes, et quatre de large, le « presbitère tout à côté .. »

Une « image de Saint-Jean » ornait le sanctuaire ; il n'y « avait pas de Saint-Sacrement, puisque la chapelle n'était « pas paroisse, mais ung oratoire et chapelle de dévotion. » Le procès-verbal mentionne « un reliquaire de la coste de Sainte-Barbe et de Sainte Enfrimie (2). La sacristie est pourvue d' « ornements suffisants. » Dans la nef, « le sépulcre « de feu Emeric, vicompte de Narbonne, de l'an 1219 », l'un des principaux bienfaiteurs de l'ordre.

Il s'agit ici d'Aymeric, fils de la vicomtesse Ermengarde et du vicomte Pierre

Durant son inspection, le visiteur déclare « avoir trouvé « que les Pénitents bleus s'étaient introduits dans la cha- « pelle pour dire leur office et faire leurs exercices spirituels « et avons trouvé qu'ils avaient fait une belle tribune neuve « de bois blanc, un degré de bois pour y monter et une

---

(1) *Inv. des actes et docum. arch.*, T. II. f. 570.

(2) Les hagiographes ne mentionnent pas cette sainte ; on ne connaît que Ste-Enémie ou Enimie, du diocèse de Mende.

Digitized by Google

« porte en la murailhe pour y entrer dehors ladite chapelle « et une autre petite porte au dessoubs des degrés. » Ils avaient fait en outre « un grand et beau rétable de Saint « Hiérosme », patron de la Confrérie.

« Depuis quel temps et de quelle authorité » s'étaient-ils introduits dans cette chapelle, demande le visiteur ?

« Depuis Saint-Sébastien dernier sur lettres missives du « Commandeur de Saint-Vincent », répond le procureur de Narbonne.

Poursuivant sa visite, le commissaire pénètre dans « l'ha- « bitation du Commandeur joignant la porte de ladite cha- « pelle. Avons trouvé, écrit-il, ung sépulcre et ung escriteau « de marbre au-dessus (de la porte) où ces mots sont « escripts :

Anno. Dni. M. CCCº. XXXº. VIº. Octavo. Kalendas. decembris. obiit. fr. Gus. Mura. hospitalis. S. Joannis. hierlmi. oriundus. de Podio. Surigario. cujus. anima. requiescat. in. pace. Amen.

Il décrit ensuite « basse-cour, jardin, cortille, étable cuisine, dépense, salles, chambres, etc. »

« Et pour le revenu annuel du membre et dépendances, « nous a dit le susdit procureur, être affermé vingt escus, « toutes les années charges faictes et déduites valant soixante « livres. »

Mais l'installation des Pénitents bleus dans la chapelle de l'Ordre n'eut pas l'avantage d'agréer au visiteur : il les fait appeler « pour leur enjoindre de sortir et vuider de ladite « chapelle dans trois jours et d'emporter tout ce qu'ils au- « raient en icelle ou bien (lui) faire une déclaration en « forme authentique passée devant notaire puisqu'ils avoient « permission dudit sieur Commandeur de Saint-Vincent et « Narbonne, toutes les fois et quantes qu'ils en auroient ung « mandement.

Digitized by Google

La déclaration demandée fut signée le « 12 febrier 1613 (1), « par noble Jean de Chambert, seigneur de Bizanet, prieur « de la Compagnie des Pénitents bleus érigés depuis peu de « temps à Narbonne, assisté de M. François Bousquet, secré- « taire du vénérable Chapitre Saint-Just, soubs-prieur, de « MM. Zacharie Boffas, docteur ez droits conseiller du roy, « juge en la ville, viguerie et vicomté de Narbonne, véné- « rable homme Jean du Cup, chanoine de Saint-Just, Fran- « çois de la Bolandière, Jean-Honoré Gautier, François « d'Exéa, François Grassi, docteur ez droits et advocat és « courtz de Narbonne, noble François du Lac, seigneur de « Boutenac, Jean-François de Chambert, seigneur de Rouf- « fiac, Bernardin d'Autemar, viguier du Chapitre Saint-Paul, « André d'Exéa, Charles Sicre, bourgeois, Jean Burgas, « greffier au bureau des gabelles, et Raymond Salinis, « faisant une portion de ladite confrérie. » Tel fut le pre- « mier état-major des Pénitents bleus.

S'ils sont venus s'installer dans la chapelle de Saint-Jean, c'est que « n'ayant pas encore eslu unge esglise, ils prièrent « le Commandeur Pinchon de permettre pendant quelque « temps d'y faire leur office : cela ne pouvait (d'ailleurs) « que porter des fruits aux âmes dévotes ». De là vient qu'ils ont « construit une tribune », fait des « réparations » établi « deux portes pour ny incommoder ny absujettir l'ha- « bitation dudit Commandeur ou ses successeurs. » Ils supplient enfin le visiteur de leur permettre l'usage de la

---

(1) Quoique les documents que nous analysons fixent à l'année 1612 l'établissement des Pénitents Bleus dans la Chapelle de St-Jean, nous savons pourtant que les Archives Communales de Narbonne (BB. 5. fol. 492) mentionnent en 1592 la Confrérie des « Pénitans qui demandaient permission de se muer à la chapelle Saint-Jean, dernier Saint-Just. »

Digitized by Google

chapelle et s'engagent « à la vuider toutes fois et quantes « qu'ils en seront requis » (1).

La Confrérie des Pénitents, on le voit, tout en perpétuant le culte de Saint-Jean et les traditions de l'Ordre, avait pris, en quelque sorte, la place des chevaliers. Qu'était-il donc advenu ?

La période de grandeur et d'activité religiense étant passée, il semble que la ferveur ait aussi diminué dans les Ordres de chevalerie. Ce qui est certain, pour Narbonne, c'est que la chapelle de Saint-Jean semble désormais n'être plus d'une grande utilité ; elle avait même subi l'injure du temps et peut-être des guerres de religion : car en 1619 frère Albert Pinchon, commandeur de Narbonne, donnait à nouveau bail « aux sindics et Confrérie des Pénitents Bleus de « Narbonne, la chapelle de la Commanderie de Saint-Jean, « avec le vacant y joignant avec la faculté de *bâtisse sur « les vieux fondemens*, et ce, sous l'albergue annuelle de « quinze livres tournois. »

Le Commandeur se réservait néanmoins « la faculté « d'entrer par la porte de sa maizon pour aller à ladite « église faire ses prières et oraizons et autres dévotions. » Il se réservait en outre « toutes les offrendes et émolumens « qui se donnent en ladite église, ensemble les célébra- « tions des messes et obits fondés en icelle. » De leur côté, les Pénitents devaient fournir les ornements nécessaires : ils s'obligeaient en outre de « célébrer une solennité le jour « et fête de Saint Jean-Baptiste, de laisser au grand autel « l'image de Saint Jean... » (2).

Cette situation anormale prouvait donc une certaine décadence. Elle pouvait amener quelque complication : le receveur de l'Ordre de Malte dût le craindre ou le prévoir.

---

(1) Visite de Narbonne de 1613. *Saint-Vincent*, IX. 9.
(2) *Narbonne*, III. 20.

Digitized by Google

car il y eut « procès porté par lui devant les requettes du « Pallais à Toulouse, en l'année 1623, pour demander la « cassation de l'inféodation, faite aux Pénitens Bleus de « Narbonne en 1619. » (1) Mais le résultat de cette procédure n'est pas indiqué par les documents.

Toutefois une nouvelle visite de 1634 nous apprend que « les Pénitents sont (encore) en la Chapelle depuis 22 ans ou environ par permission ».

L'inféodation ne fut donc pas cassée ou l'instance fut abandonnée. Nous constatons en outre que « tribune, esca- « lier, beau crucifix, beaux tableaux de Saint Jean et Saint « Jérôme (sont à leur place). Les Pénitens ont (de plus) « garni le cœur de beaux et riches tableaux. » Les « orne- ments » de la Sacristie et qui « appartenaient au Comman- « deur (ont été) transportés à Saint-Vincent : (ceux qui y « sont) beaux et honorables appartiennent à la Confré- « rie » (2).

Le visiteur de 1648 trouvera encore les Pénitents Bleus dans la Chapelle « sous la condition d'une albergue annuelle de 15 livres » ; il trouvera même que la Chapelle est « parfaitement tenue » (3). Les Pénitents néanmoins devinrent négligents à servir l'albergue annuelle, car en 1654, demoiselle Marie de Baux, veuve du sieur Gabriel Camps, bourgeois de Narbonne, cédait au sieur Valadon, de Béziers, procureur substitué de l'Ordre de Malte, « la « somme de 150 livres à prendre sur la somme que MM. les « Pénitens Bleus de la présente ville doivent des arrérages « de la pension annuelle qu'ils font... à raison de leur « église... » (4).

---

(1) *Ibid.*, VIII, 2.
(2) *Ibid.*, IX. 10.
(3) *Ibid.*, IX. 11.
(4) Arch. Favatier, Garousse not. à Narb., 3e liasse, n° 105.

Digitized by Google

Malgré cette inféodation, le Commandeur garda toujours « le droit de nomination et collation » à une chapellenie « sous le titre de N. Dame du Temple (1), laquelle « appartient audit Commandeur comme patron et pour « valoir toutes les années quatre cestiers de tous grains en « censives et directes. La collation de laquelle le Chapitre « Saint Just prétendoit luy appartenir et néantmoings ledit « Sarda (prêtre et chanoine de Saint-Paul, procureur fondé « du Commandeur ; son père était fermier de la Com- « manderie) lui a fait voir et remontrer le contraire » (2).

Quant aux charges de la chapelle, il n'y en a « aucune « (pour le Commandeur), sy n'est de faire l'offre (offrande) « la veille jour de Saint Jean, notre patron, et le lendemain « pour l'anniversaire du sieur viscomte de Narbonne. »

C'est dans ces conditions que le Commandeur percevait les revenus de Narbonne et que les Pénitents Bleus jouissaient paisiblement de la chapelle, depuis 1612, « sous « approbation et confirmation des visiteurs de l'Ordre, et « homologation de son Altesse sérénissime et éminentis- « sime Mgr le grand Maître du dit Ordre à Malte. » Mais la paix faillit être troublée. « Une maison appartenant à la « Commanderie ayant été brûlée, il y a environ 80 ans » (1667), cet emplacement devint « un vacant où l'on jetait

---

(1) Le visiteur de 1634 constate qu'il y avait « dans la Chapelle un autel sous ce titre. » Parmi les chapelains, les documents ne mentionnent que Sarda, chanoine de St-Paul (1625-1642). Cfr. arch. Favatier, Senty not. à Narb., 18e liasse, nº 19; Bessières, not. à Narb., liasse unique.

(2) Les mêmes Sarda firent bien d'autres remontrances au Chapitre ; à propos du jardin acquis par sieur Raynouard et autres, le chapitre prétendit avoir « directe sur iceluy jardin ». Le chanoine Sarda exhiba les cahiers de reconnaissances du terroir de la Salade, un arrêt de 1547, et fit taire les réclamants. Cf. Archives Favatier, Senty not. à Narb., 2e liasse.

Digitized by Google

les immondices » ; or les Pénitents s'en étaient emparés pour y construire « une salle basse pour leurs assemblées et autres augmentations. »

En 1728, Augarde étant commandeur, les visiteurs avaient réclamé; en 1739, par devant Lasserre, notaire, Augarde avait ratifié l'inféodation de Pinchon, donnant de plus aux Pénitents la faculté « de jouir du local de la maison brûlée « et des vacants qui sont du côté du cers confrontant le « chemin qui est derrière le jardin du Séminaire et va vers « le logis de la Dorade, et le vacant qui est du côté du « marin de la commanderie confrontant le chemin qui est « au derrière de l'église Saint-Just et va vers la rivière « d'Aude. » L'albergue annuelle fut fixée à trente livres.

A la mort d'Augarde, de nouvelles contestations s'élevèrent, toujours au sujet des « augmentations » qu'avaient faites les emphitéotes ; après la visite de 1743, un nouveau compromis fut signé avec le commandeur Ricard, le montant de l'albergure fut élevée à trente six livres. Frère Grégoire, successeur de Ricard (1er mai 1746) ratifia à son tour cette dernière convention, se réservant « la seigneurie « spirituelle et temporelle de ladite chapelle, avec toutes « exemptions, immunités et privilèges y attachés, patro- « nage et autres droits et devoirs seigneuriaux » (1).

Nous ne décrirons pas ici les modifications diverses apportées par la Confrérie à la chapelle. Les Pénitents y demeurèrent jusqu'à la Révolution.

Au midi de la chapelle, se trouvait la demeure du Commandeur : elle comprenait, nous l'avons dit, basse-cour, jardin, cortille, étable, cuisine, salles, chambres... Tout cela n'existe plus aujourd'hui et est remplacé par des cons-

---

(1) *Archiv. des Pénit. Bleus*, A. 5 et 6.

Digitized by Google

tructions modernes (1) Seuls, un long couloir et quelques appartements au premier étage, au midi de la chapelle, offrent quelques souvenirs ; encore ne datent-ils que du XVIIe siècle.

A la Révolution, « tous les bâtiments et dépendances « provenant de la ci-devant Confrérie ... consistant en jar- « din, cours et plans ouverts qui se trouvent l'un au cou- « chant et l'autre au levant desdits bâtiments, lesquels « consistent au rez de chaussée en une pièce à raz tuile ci- « devant vestiaire, l'ancienne sacristie à ras tuile en un « passage et une chambre par-dessus dite du prédicateur, « en la nouvelle sacristie et galetas par-dessus. deux esca- « liers, un jardin, un autre petit jardin, une cour, une « cave voûtée sur la nouvelle sacristie.... » furent adjugés, le 25 thermidor an IV, à Pierre Innocent Figeac, pour la somme de 3.276 francs (2). Plus tard, Baptiste Peyras se rendit acquéreur de ce lot.

Quant à la chapelle, qui était « demeurée réservée à la république comme utile à un service public », elle fut adjugée, le 18 ventôse an VI seulement, à Bertrand Despeyroux, de Cuxac. Depuis 1815, la Confrérie des Pénitents Bleus s'est reconstituée, et a repris possession de ces immeubles.

Tel était le siège de la Commanderie de Narbonne, et nous ne sachons pas que d'autres immeubles aient appartenu, dans la ville, à l'ordre de Malte. Dans le Bourg, le Commandeur percevait néanmoins quelques droits, qui rappellent évidemment un droit de propriété. En 1596, il avait en effet approuvé « l'acquizition faite par Antoine Boudy de « Nicolas Cœur de chêne d'une maison scituée dans le

(1) Magasin Pompidor, maisons Besse, Baissas et Pompidor, avec leurs cours ou jardins.

(2) Arch. Pén. Bleus. B. 1.

Digitized by Google

« Bourg de Narbonne au plant des Infidèles, isle de Sainte-« Marguerite, cy-devant Saint-Jean » (1). Il y percevait donc un droit de censive et de lods. Les reconnaissances de 1619 confirment ce droit, en portant mention sur la tête de François Boudy, fils d'Antoine et de Jeanne Bousquet, sa femme, de trois maisons « au bourg de Narbonne, isle « Sainte-Marguerite, cy-devant dite de Saint-Jean, al pla « denfidels » (2).

Pour connaître les biens et les droits du Commandeur de Narbonne, essayons de les relever en parcourant le terroir de Narbonne et des environs.

NARBONNE

Montlaurès. — Après avoir appartenu aux Comtes de Toulouse, le domaine de Montlaurès passa, en 954 par suite d'un échange, aux vicomtes de Narbonne. Ceux-ci firent diverses donations qui aidèrent au morcellement de cette propriété. En 1044, Bérenger, vicomte de Narbonne, donna quelques terres aux Bénédictins de la congrégation de Saint-Michel de Montlaurès. Ces biens furent acquis en 1211 par l'abbé de Fontfroide qui les garda jusqu'en 1668 (3).

En 1205, Aymeric, fils et héritier de Pierre, vicomte de Narbonne, avait donné au Commandeur « tout l'usage, « foriscape et seigneurie qu'il avait au Mas de Rivals et la « mettayrie de Pierre Martin et au Mas d'Etienne Lunezy, « lesquels il veut qu'ils soient et relèvent à l'avenir de « l'hôpital et qu'il en perçoive les censives. Plus un pred « sur la montagne de Laurezy en franc aleu sans redevance « ni aucune prestation : et veu que les frères dudit hôpital

(1) *Narbonne*, V. 16.
(2) *Ibid.*, IV. 11.
(3) H. FAURE, *Class. des pap. mod.*, p. 44.

Digitized by Google

« de Narbonne et de Saint-Pierre-de-Mer n'avaient pas de « quoi s'entretenir », il leur confirma « tous les dons qui « leur avaient été faits tant par ses autheurs que par autres « personnes et les déchargea de luy payer aucune rede- « vance pour tous les biens qu'ils posséderaient relevant de « sa directe » (1).

Plus tard (1207), sa mère, la vicomte Ermengarde, donna à l'hôpital de Saint-Jean « la moitié d'un champ appelé de Montclar » ; la même année, Mathieu de Montlaurès donna « l'autre moitié, plus tous les droits qu'il avait sur les biens « scis à Saint-Michel de Montlaurès » (2).

Enfin en 1214, Pierre Raymond Barrot donna par testament « un champ qu'il avait au lieu dit Montclar, à la « charge que ledit hôpital outre et pardessus le nombre des « prêtres de la dite église tiendrait un prêtre pour célébrer « chaque jour pour son âme et faire à tout le moins une « fois la semaine une absolution sur son tombeau » (3).

L'Ordre de Malte se trouva ici en contact avec le Chapitre de Narbonne et l'abbaye de Fontfroide au sujet des « dimes « du terroir de la grange de Montlaurès, confrontant la « condamine de Montclar en Livière appartenant au Com- « mandeur ». La transaction de 1275 fixa les droits de chacun et prévint les difficultés (4). Mais cette terre et ces droits ne demeurèrent pas longtemps aux mains du Commandeur de Narbonne, car en 1367, Aymeric, vicomte de Narbonne lui céda deux pièces de terre « dix mojades, biens « baillés francs et allodiaux, quittes de toute prestation »,

---

(1) *Narbonne*, I. 16.

(2) *Ibid.*, I. 20. Plus bas l'auteur de l'Inventaire écrit *Momelar*. On trouve en 1344 Pierre de Montclar, consul de Narbonne. *Arch. comm. Narb.*, AA. 99. f. 150.

(3) *Inv. des actes et doc. archev.*, T. I. fol. 543. v°.

(4) *Ibid.*, VII. 9.

Digitized by Google

et en contre échange le Commandeur céda au vicomte « une « condamine qu'il avait près la grange de Laurens » (1).

Livière. — Au terroir de Livière (*Livoria*), les droits de la Commanderie remontent en 1193, puisque l'Ordre y percevait un droit de lauzime. Dès 1300, il y percevait diverses censives de quatre sétiers de froment ou huit sols tournois, d'une quartière de froment pour chaque mojade. A ce terroir se rapportent tout ou partie des ténements mentionnés dans les documents : à la Salanche (à las faises del Salans) al Rousset, al Gazanache, à la Bastide de Bognago (Bougna) (2).

D'après le numéro 12 de la layette VII (1275), les biens dont le Commandeur jouissait encore au terroir de Livière consistaient entre autres en « une condamine contenant quatre-vingt sétérées et autres pièces de terre » ; nous avons vu ci-dessus que cette condamine dépendant de Montlaurès avait été cédée au vicomte Aymeric en 1367.

Si nous passons sur la rive gauche de l'Aude, aujourd'hui Canal de la Robine, nous rencontrons encore des possessions et des droits de l'Ordre de Saint-Jean.

Raonel. — « Au pla de la ville de Narbonne, devant le « local dit de *Raonel*, et devant les moulins de Gadaulibès », deux champs appartenaient au Commandeur, après le partage qu'il en avait fait, en 1211, avec Guilhemette, fille de Pierre Magalde. Ce sont là des traces de la donation qu'en

---

(1) *Ibid.*, II. 13. La mojade, mesure du pays, valait trois sétérées ; la sétérée se divisait en quartérées, pugnères et boisseaux ou coups.

(2) *Ibib.*, II. 14 ; III. 8, 14, 18, 19 ; V. 1, 5 et 9. Le ténement appelé en Livière al Mantella était en 1619 attribué par Messieurs les Trésoriers de France au domaine royal. Cfr. archives Favatier, Senty notaire à Narbonne, 12e liasse, n° 25.

Digitized by Google

1163, Raymond Raonel et sa mère firent à l'hôpital Saint-Jean de « deux mojades vigne qu'ils avaient au vignoble « appelé le *ga* (le gué)..... plus une autre vigne local dit « à Ramian.... plus une autre vigne au vignoble de More-« nègre. » (1)

Labastide. — En 1363, frère Jacques de Jean, commandeur de Narbonne, acheta de noble Pierre Raymond de Saint-Just « la quatrième partie d'un pred situé dans le « terroir de Narbonne, lieu dit à *Labessade-Redonde* (2). » Ce sera le point initial de droits plus abondants que l'Ordre prélèvera en ce terroir. En 1635 en effet, « au local dit à « *Lalfarie, sive Quatre-Corondes*, Henry Capolade reconnut « tenir du commandeur un champ contenant six mojades, « deux sétérées, une quartière, confrontant de cers avec le « chemin de la Bastide-Redonde, du marin au chemin de « Saint-Georges, midy à la Croix des Quatre-Corondes, « sous la censive d'une livre 8 sols 6 deniers » (3).

La Trausse. — « Au terroir de *La Trausse* (aliàs La Troce) *Campi de Traucia* (1196); *in loco vocato Trausa* (1295); *Trauso* (1600) proche Narbonne », l'hôpital Saint-Jean avait acheté en 1146 « la troisième partie de deux tiers d'un champ »; en 1291, le Commandeur acheta « encore « toute la condomine scize au terroir de Narbonne, local dit « à La Troce, pour le prix de 7,000 sols tournois » (4). L'acquisition, à en juger par le prix d'achat, était importante; les faveurs du roi vinrent en augmenter la valeur.

---

(1) *Ibid.*, I. 5. Le nom de Raonel est donc ancien dans le pays. En 1565, un Monsieur de Raonel était encore receveur du diocèse. Arch. Comm. Narb. BB, 2. fol. 2.

(2) *Ibid.*, II. 12.

(3) *Ibid.*, IV. 14.

(4) *Ibid.*, I, 3; II. 8.

Digitized by Google

En 1295 en effet, Philippe, roi de France « amortit la sus-
« dite condamine franche et allodiale en la possession de
« laquelle le Commandeur fut confirmé, moyennant la
« finance payée au roi. » Pierre Arnaud de Fraysse, juge
« de Narbonne, » receut au nom du roi et donna quittance
« de cinquante quatre livres tournois » (1).

Les biens de l'Ordre dans ce terroir furent inféodés. Le 14 juin 1642, Maître Jean Sarda, chanoine de Saint-Paul, chapelain et fermier des droits seigneuriaux de la Commanderie Saint-Jean de Narbonne, donnait au sieur Daudé « quittance de 80 livres, savoir 40 livres pour le droit de « lods et vente d'une pièce de terre de la contenance de « quatre moujades, située au terroir de Narbonne, terme « anciennement appelée Trausse, acquize par M. de Las-« tours lors de l'achat de la métairie de Condom et par lui « vendue au sieur Daudé. » (2)

Condom. — Le tènement de *Condom*, voisin de celui de La Trausse relevait aussi de la directe du Commandeur, qui y percevait en 1367 « une oublie de 20 sols » sur une terre inféodée à Guillaume Porton (3).

« Au terroir de *Belbèze* (alias Belvèze) en la cité de Narbonne », le Commandeur percevait un droit de lods, comme l'indique l'acte de vente Sauzon-Sarda (1628) (4).

Au terroir dit la *Lego* (5), le Commandeur baillait en 1409

---

(1) *Ibid.*, I. 9 et 10. — Ce malheureux officier de justice fut condamné à être noyé dans la rivière d'Aude et ses biens furent confisqués, à suite de vols, concussions, corruptions et empoisonnements.

(2) Arch. Favatier, Bessières notaire à Narbonne, liasse unique.

(3) *Ibid.*, IV. 4.

(4) *Ibid.*, V. 15.

(5) *La lieue*; les archives communales (BB. 9. f. 180) mentionnent le pont de *Miega-Lega* (demi-lieue) sur le chemin de Narbonne à Béziers. — *Loco dicto Lega, lieu dit à la Lega* (1409).

Digitized by Google

un champ de trois mojades, sous la censive de 12 sols tournois payables à la Saint-Michel (1).

Si nous approchons de Narbonne, nous trouverons, entre la rivière et les terroirs dont nous venons de parler, ce qui fut, au N.-E. de la ville et en allant de l'O. à l'E., *Brolium* (Bruel ou le Breil) *Celata* ou la Salade, *le mont judaïc* : enfin, dans l'intérieur de Narbonne, le faubourg de *Coiran*. Dans ces divers lieux, le Commandeur de Narbonne posséda quelques propriétés et perçut quelques droits.

Le *Brolium*, quartier rural au couchant de la ville et sur la paroisse de Saint-Félix, fut donné en partie (1247) par l'archevêque Guillaume de Broa aux clarisses pour y construire un monastère et un cimetière (2). Mais déjà en 1217, Bérenger et Raymond de Roquecourve avaient donné au Commandeur de Narbonne « les honneurs et processions « jouyes par Dulcie Marie et Pélerine au mas de Brol » (3).

« Confrontant du Midi l'honneur de Saint-Félix, local dit « al furat, le Commandeur, en 1414, baillait en emphi- « téose « une pièce de terre herme sous l'oubli des quatre « sols tournois » (4).

Passant au Nord de Narbonne, nous rencontrons le « *clos judaïc*, terroir de Saint-Georges » ; là encore, le Commandeur avait acquis (1195) de Clarimonde quelques biens (5). Mais ils durent être aliénés de bonne heure, car il n'en est plus fait mention.

Louis VII, renouvelant en 1165 les priviléges de l'église de Narbonne, énumère les « moulins qui sont depuis la « porte de Corian (aliàs Coiran), jusqu'à la Célade et au

---

(1) *Ibid.*, III. 6.
(2) *Gall. Christ.*, VI. col. 222.
(3) *Narbonne*, I. 33.
(4) *Ibid.*, III. 17.
(5) *Ibid.*, I. 12.

Digitized by Google

« milieu de la rivière d'Aude, et (à l'Est) jusqu'au lavoir de « Corian avec le mont judaïque » (1). Or dans ce terroir et dans ce faubourg, les frères de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem s'étaient installés de bonne heure. En 1181, ils achetèrent à Pons Riquetis «un mas, situé hors de Coiran, « à présent s'apelle la Salade, près du Courtal dit de Ray- « mond Margaillhou, pour deux cents sols malgoires » (2).

En 1203, nouvelle acquisition à Esclarmonde d' « une « terre et court avec ses paroits (3) et clauzeures (clôtures-enclos) « hors la Coirane.... pour le prix de 220 sols malgoires » (4).

Trois ans plus tard, Pierre Martin « se fit recevoir frère à « l'hôpital Saint-Jean de Narbonne et donna le mas local « dit à Coiran près l'Ollarie, ensemble tous ses autres « biens » (5).

On devine que les frères hospitaliers avaient formé le projet d'établir leur principale résidence dans le faubourg de Coiran. Nous avons vu qu'ils y avaient une chapelle au moins en 1208 ; nous les voyons aujourd'hui acheter à gros deniers les propriétés à vendre ; les donations elles-mêmes semblent concourir vers le même but. En 1209, l'archevêque de Narbonne, Bérenger, s'intéressa à ce projet ; il donna à l'hôpital la moitié de trois jardins et deux champs qui dépendaient de sa directe, à la Salade. La même année, le

---

(1) *Gall. christ.*, VI. Instr. Narb. LI, col 44. Ce même roi de France se montra dévoué à l'Ordre ; c'est ainsi qu'il avait exempté (1158) les frères hospitaliers de tous droits pour les transports qu'ils feraient par eau. — *Arch. Nat.* M. 15, n° 5.

(2) *Narbonne*, I, 8.

(3) *Parets*, mot languedocien, dérivé de *paries*, *tis*, mur.

(4) *Ibid.*, I. 14.

(5) *Ibid.*, I. 17 et 36. — *Ollarie*, *Ollaria*, fabrique de pots, poterie. Roques, dans son *Invent. des titres et doc. de l'archevêché* écrit *les Holières*, T. I. fol. 544.

Digitized by Google

Commandeur acheta de Pierre Izarn « le quart d'un honneur « et jardin que ledit Izarn avait sur le restant des pocessions « du Commandeur, situées à la Salade près l'église Saint- « Félix, au terroir de Narbonne » (1).

« En 1223, Rainald, commandeur de Narbonne, reçoit, « en présence des frères de sa maison, donation de deux « cent sols melgoriens (2), pour réparer, avec plus grande « somme, le mas de Coiran... » En retour, les donataires Guillaume Fag et Fidas, son épouse, sont reçus pour « hommes propres de l'hôpital Saint-Jean de Narbonne » avec l'usage d'une « maison, qui s'appelle Sala (Salée, Salata, Celata) au-dessus de notre demeure de Coiran » (3).

Désormais les droits du Commandeur sont acquis, et dès 1225 jusqu'en 1619, les actes de lauzimes, les baux à cens, les reconnaissances établissent les redevances des emphitéotes et des tenanciers (4). Une fois seulement, en 1610, le Chapitre de Saint-Just éleva des prétentions aux droits de directe sur quelques jardins du quartier de la Salade ; mais l'exhibition des titres du Commandeur arrêta les prétentions du Chapitre (5).

CUXAC

C'est dans ce lieu que se trouvaient les plus anciennes possessions de l'Ordre. En 1143, Guillaume Raymond

---

(1) *Ibid.* I. 23 et 24.

(2) Le sol malgoire ou melgorien valait un quarante huitième du marc d'argent fin ; le sol parisis valait un quart de plus que le sol tournois.

(3) *Ibid.*, II. 7. — Hist. Lang. VIII. Pr. 223.

(4) *Ibid.*, III. 7 et 10 ; IV. 15 ; V. 3. 4. 11 et 17.

(5) Arch. Favatier, Escalier, notaire à Narbonne, 30e liasse ; Senty, 2e liasse.

Digitized by Google

« voulant partir pour Jérusalem » donna à l'hôpital Saint-Jean « tous les biens, vignes, terres, mazages, « hommes et femmes qu'il avait au lieu de Cucutiac » (1). Retour de Terre Sainte, où il n'attendit pas le résultat de la deuxième croisade. Guillaume Raymond confirma son testament et donna (1145) encore à l'hôpital de Saint-Jean « trois quartières de vigne situées au local dit à *Rapalpe* « entre Gratocalas ensemble son champ de Lograsan avec « toute son île jusqu'à la rivière d'Atax » (2).

Au même terroir, la donation de Bérenger de Bottenach (1198) vint augmenter les biens de l'Ordre de « la moitié et « portion de terre, quarts, seigneurie, lauzime et autres « droits aux vignes ou autres terres de Rapalpe » qui étaient indivis avec Pierre Raymond de Launeria. Son fils Gaucerand de Bottenach confirma cette donation en 1207 (3).

Ces divers biens furent inféodés, en 1236, sous la censive réduite d'un sétier d'orge mesure de Narbonne, à Jean de Lautrec ; en 1240, à Bernard Gauton (4). En 1413, le Commandeur ne percevait plus au terroir de Rapalpe qu'une censive de trois sols (5).

« Au terroir de Cuxac, local dit à *Fontanilles* », le Commandeur percevait encore quelques droits, car en 1331,

---

(1) Plus bas, le notaire écrit : « *Totum meum alodium quodcumque habeo in villa de Cutiacho* » ; c'est donc par erreur que l'auteur de l'*Inventaire* a écrit « qu'il avait au lieu de Ciutat de Narbonne... » *Narbonne*, I. 1 ; ou encore qu'il écrit *Citracho* sur la manchette de la même pièce d'archives.

(2) *Ibid.*, I. 1 et 2. Il donnait en même temps quelques biens à l'église Sainte-Marie de Magrinian.

(3) *Ibid.*, I. 13 et 21.

(4) *Ibid.*, IV. 3 ; III. 6. Le terroir de Repalpe ou Rapalpe dépend partie de terroir de Narbonne et partie du territoire du Cuxac.

(5) *Ibid.*, V. 14. Pareille redevance était attribuée au vicomte de Narbonne.

Digitized by Google

Guillaume Cabanac vendait à Pierre Raymond Fabry une vigne, déclarant en outre que « ladite pièce fait de censive « au Commandeur de Narbonne demi pugnère orge, payable « à chaque fête de Saint-Just » (1). C'est à cette partie du terroir de Cuxac que se rapportent les seize reconnaissances consenties en 1619 en faveur du Commandeur pour « les fiefs scitués au lieu de Cuxac » (2).

Mais les droits les plus importants qu'il eut conservés étaient établis au terroir de *La Grèze*. En 1654, Marie de Baux, en sa qualité d'héritière de Jean Sarda, prêtre et fermier de la Commanderie de Narbonne, donnait « quittance « à noble Pierre de Beauxhostes, seigneur d'Agel, des arré- « rages de la censive de cinq cétiers deux quartières orge, « et deux sols six deniers argent, due sur douze mojades « terre scitués au terroir de Cussac, lieu dit jadis à La Grèze « à présent Saint-Jean Delquin, dans laquelle terre est « construit le bâtiment de la métairie appelée la Bour- « gade » (3).

Les droits du Commandeur prirent même une grande extension ; car le 30 décembre 1736, après avoir reconnu « six sétérées de terre à Raonel », les demoiselles Françoise et Anne de Beauxhostes, d'Agel, reconnurent en « plus « trente sept sétérées et demi dans le terroir de Cuxac, appelé « de Saint-Jean, dans laquelle contenance il y a une metayrie « dite La Bourgade.... sous la censive de trois sétiers neuf « pugnères orge, et deux sols six deniers tournois. » Plus une vigne à las Castelles contenant 17 sétérées et demi. « confrontant de cers le chemin de Cuxac à Capestang, du

---

(1) *Ibid.*, V. 2.

(2) *Ibid.*, IV. 8.

(3) *Ibid.*, VII. 13. Cette métairie est située entre la rivière d'Aude et le canal d'atterrissement de l'étang de Capestang, au N. O. de Cuxac.

Digitized by Google

« septentrion le sieur de Frégouze, sous la censive de deux « pugnères et demi de blé froment » (1).

OUVEILLAN

De bonne heure, la Commanderie de Narbonne posséda des biens dans ce lieu. Dès 1204, en effet, Pons d'Olargues confirmait aux frères de Saint-Jean de Narbonne la donation qui leur avait été faite par Murviel, de quelques « directes, maisons et pièces de terre au lieu « d'Ovilhan » (2). En 1205, le Commandeur baillait à cens à Raymond Fornié « une maizon scize au faubourg du lieu « d'Oaillan..., plus la moitié d'une autre maison scize audit « lieu près le chemin qui conduit aux Léprus » (3).

En 1256, trois pièces de terre, dont l'une était située à *Vizairas*, et l'autre à la fontaine dite *Babolin*, une vigne située *au local* dit *al noyer*, et un mas étaient baillés à cens à Jean et à Pierre Pelegry, sous la censive de deux sols, trois deniers tournois, payable à la Noël (4). En 1379, nouvelle inféodation de ces terres à Hulard, fils de Guillaume, et à Guillaume Pélegry, sous l'oubli de seize deniers narbonnais (5).

Le Commandeur jouissait encore du droit de lauzime sur certaines maisons d'Ouveillan, que le nommé Arquiès lui

(1) *Ibid.*, IV. 7.

(2) *Ibid.*, I. 15. Les documents écrivent Ovelianum (1205), Oeillanum (1256) Ovilianum (1279).

(3) *Ibid.*, III. 1. Cette léproserie existait et fut utilisée en 1348, lors de la peste noire qui décima cette localité ; cet hôpital n'a pas laissé de traces dans le pays, il est vrai qu'en 1355 le prince de Galles livra Ouveillan aux flammes et au pillage.

(4) *Ibid.*, III. 9.

(5) *Ibid.* III. 12 et 13.

Digitized by Google

avait vendues en 1276 (1), et que lui-même inféodait en 1326 (2).

GINESTAS

A une époque qu'il est impossible de préciser, Guillaume de Ginestas avait légué à la Commanderie de Narbonne « un cazal avec ses dépendances et une pièce de terre audit lieu ». Ces biens, le Commandeur les baillait à cens en 1217 à Pierre Cabardès : en 1230, à Pierre Fabry sous la censive de onze deniers malgoires ou d'un sétier d'orge (3).

VILLA DE PORTS

En 1216, Raymond de Villar donna au Commandeur de Narbonne « un homme, sa femme et ses enfants avec les possessions qu'il tenoit de lui dans la juridiction de Villar de Ports » (4).

MARCORIGNAN

Au XIIe siècle, la Commanderie de Saint Jean de Narbonne possédait quelques biens à Marcorignan, car en 1189, Pierre et Amat de Monseré, Marie, leur sœur, et Pastouresse, leur mère avaient donné « tout l'honneur » qu'ils avaient « dans le lieu de Mercurian », qui comprenait « un mas al four viel, un jardin al caudis, une pièce de terre dans la ville et une autre à Mouras » (5).

---

(1) *Ibid.*, II. 5.
(2) *Ibid.*, V. 6.
(3) *Ibid.*, III, 2 et 5. *Castrum de Genestars* (1217).
(4) *Ibid.*, I. 31. *Villare de Portii.*
(5) *Ibid.*, I. 10.

Digitized by Google

Ces biens durent être aliénés de bonne heure, car les actes de reconnaissances, de lauzimes ou de baux à cens n'en font plus mention.

MARMORIÈRES

En 1167, Bernard de Viran, seigneur de Marmorières-le-Château, donna, aux frères de l'hôpital Saint-Jean de Narbonne, un homme appelé Arnaud Sigari dudit lieu de Marmorières, avec ses enfants et tous les biens que cet homme possédait comme serf dudit seigneur (1).

VINASSAN

Le 18 mars 1462, Mathieu Dominique Charretié, de Narbonne, donna au Commandeur de Narbonne, « les champs, vignes, olivettes et bois qu'il avait « tant au terroir de Narbonne qu'au terroir de « Vinassa » (2).

FABREZAN

En 1222, Bérenger de Fabrezan donna au Commandeur de Narbonne les biens qui avaient appartenu à Bernard Sachet, situés au lieu de Fabrezan et consistant en maisons, terres, vignes et jardins, hommes et femmes, tasques, agriers, foriscapes et censives. En 1224, le même Bérenger donna un local pour bâtir une maison, dans le lieu de Fabrezan, contigu aux murs de la ville (3). En cette même année, pour agrandir ses immeubles, le Comman-

(1) *Ibid.*, I. 6.
(2) *Ibid.*, II. 15.
(3) *Ibid.*, I. 38 et 39.

Digitized by Google

deur acheta une autre maison, un jardin et partie d'un ferrajal et les autres biens qui avaient appartenu encore à Bernard Sachet (1). Telle est l'origine des possessions de l'Ordre de Malte à Fabrezan ; tel était aussi l'objet des baux à cens que les Commandeurs Censius Expada (1224) et frère Amat (1336) passaient à plusieurs emphitéotes, sous les censives diverses de deux pégas d'huile, payables à carnaval, et de 30 sols malgoires (2) : ou encore des reconnaissances (1379) des biens situés aux lieux de Fabrezan et de Ferrals, moyennant 32 sols 6 deniers tournois payables à la Noël, un sétier d'orge, avec droits de lods et autres (3).

GASPARETS

En 1214, la fille de Pierre de Galpadens donna à l'hôpital Saint-Jean de Narbonne et à l'hôpital de Saint Pierre de Mer (4) et aux Commandeurs desdits hôpitaux « le château et lieu de Gaspadens avec les hommes, « uzages foriscapious, mazages, patus, cazals, champs, ter- « res, jardins et agriers, vignes et généralement avec toutes « ses dépendences. » En récompense, « le Commandeur « lui donna l'habit et croix de l'Ordre voulant qu'elle eut « part aux prières et biens dudit Ordre. » (5)

En 1217, Raymond de Narbonnés de Gaspanés (6) donna au Commandeur de Narbonne « quatre pièces terre scizes dans le dimaire Saint-Martin de Gasparets ». Enfin en 1218, Bernard Prats, de Gasparens et Riale, sa femme, donnèrent

(1) *Ibid.*, II. 1 et 2.
(2) *Ibid.*, III. 3 et 4.
(3) *Ibid.*, IV. 5.
(4) Situé à la Clape, non loin de la mer.
(5) *Narbonne*, I. 28. Gacpadenes (1214) Gaspadens, Gasparens.
(6) Nous respectons les diverses orthographes de ce mot.

Digitized by Google

à l'hôpital Saint-Jean de Narbonne « leur portion de seigneurie qu'ils avaient audit lieu » (1).

SIGEAN

Bedocius de Sejan (1246) avait grevé tous et chacuns de ses biens d'une émine d'huile payable chaque année et portable à Narbonne, à chaque fête de Saint-Vincent (2). En 1376, cette donation donna lieu à un conflit entre le Commandeur de Narbonne et Guillaume de Sejan, seigneur de Matta (Mattes) qui négligeait le legs annuel. Les deux partis convinrent de fixer à trois florins un tiers les arrérages de deux ans ; à l'avenir, la donation de 1246 serait fidèlement observée (3).

MONTGAILLARD

En 1331, Pierre Vincent d'Auriac donna au Commandeur de Narbonne « une vigne scize au lieu de Montgailhard, local dit à Fontalzieu ». (4)

CASTELMAUR

Les possessions de l'Ordre de Saint-Jean remontent ici en 1206. A cette époque en effet, Raymond et Hugues de Bages, frères, donnèrent au Commandeur de Narbonne

---

(1) *Ibid.*, I. 34 et 35.
(2) *Ibid.*, II. 3.
(3) *Ibid.*, VI. 5.
(4) *Ibid.*, II. 11.

Digitized by Google

« tous les fiefs et directes qu'ils avoient « à Castelmaur à en Festa et à Gleu (Gléon) et près desdits lieux. »

En 1220, Gauceran, fils de Raymond, approuva cette donation (1).

Les reconnaissances de 1303, 1307 et 1534 mentionnent encore ces biens alors inféodés, et comprenant une condomine au-dessous du lieu de Castelmaur; deux pièces al Predaisals; une pièce près le jardin; une pièce al Secanet, sous l'oublie de deux deniers tournois (2).

JONQUIÈRES ET COUSTOUGE

En 1174, Pons, archevêque de Narbonne, avait donné à la maison de Saint-Jean de Jérusalem de Narbonne « l'église de Jonquières avec « les dîmes, prémices, offrandes et « toutes autres choses appartenant à icelle, sauf et retenu « audit archevêque et à ses successeurs comme aussi à son « église de Narbonne le synode, justice et justes exactions « et révérence archiépiscopale » (3).

Mais en 1237, ces droits étaient un sujet de litige entre l'archevêque et l'Ordre de Malte. Plus tard, ces deux paroisses furent dépendantes de la Commanderie d'Homps.

Ainsi s'était peu à peu formée la maison de Narbonne: mais la création, autour d'elle, de plusieurs commanderies réservées aux chevaliers profès, diminua son importance.

---

(1) *Ibid.*, I. 18 et 37. Castrummaurum (1206), Castelmaura (1220).

(2) *Ibid.*, IV. 1 et 2.

(3) *Invent. des actes et doc. archev.*, T. II. fol. 203.

(4) La *France ecclésiastique* de 1764 évalue à 3,000 livres les revenus de la Commanderie de Narbonne; il s'agit de Narbonne et de ses membres; encore ce revenu est-il exagéré.

Digitized by Google

Dès le XVIIe siècle, les revenus de la maison de Narbonne étaient à peine évalués à 100 livres par an, y compris l'inféodation de la chapelle. Les commanderies de Saint-Nazaire, de Preisse, de Peyriès, de Saint-Pierre de-Mer, avaient à peu près absorbé ses biens. Aussi les procès-verbaux d'adjudication, comme biens nationaux, des immeubles de la ci-devant commanderie de Narbonne ne mentionnent que trois champs, dont l'un au terroir de Cuxac, les deux autres au terroir de Narbonne furent vendus au profit de la nation, le 10 frimaire an II (1)

Le premier, au tènement de Saint-Baulery au terroir de Cuxac, estimé à 17.018 livres, confrontait de cers « Jean « Bernard et la veuve Antoine Périès, Joseph Bonhomme : « de midi, la veuve Jean Arnaud ; marin, carrière qui fait « division avec Cuxac et Narbonne, de la contenance de 26 « sétérées, 6 punières environ ».

Il fut adjugé, pour 20.100 livres, à Etienne Fraïsse, Joseph Caumel, Jean Caumel, Roch Largey fils, Marc Combes, Just Vernet, Pierre Combes fils, Antoine Agel, et Jean-Baptiste Combes.

Le second, au terroir de Narbonne, tènement de Saint-Georges, joignant la terre de la Bastide, contenait 4 sétérées 12 pugnères ; il confrontait de cers, le chemin qui va de la Bastide à la rivière d'Aude ; midi, les terres de la Bastide : marin Jean-Paul Sérillac. Sur le prix de 8.000 livres il fut adjugé à Louis Jalabert et à Pierre Cambonnès, de Cuxac.

Le troisième, au même terroir, tènement d'Al Claux d'en Taurel, était situé entre Razimbaud et la Bastide et contenait 18 sétérées. Il confrontait de cers le chemin bas de Coursan: midi, Jean Hortes et l'arrosoir de Razimbaud ; marin, Jean

(1) Nous avons vu ci-dessus que les immeubles furent vendus l'an IV comme s'ils eussent fait partie des biens de la ci-devant confrérie des Pénitents Bleus.

Digitized by Google

Roger dit Margeret, et d'aquilon le propriétaire de la métairie de Razimbaud. Sur le prix de 9.500 livres, cette dernière terre fut adjugée à Pierre Bernadet, menuisier de Narbonne (1).

Ainsi finit à Narbonne, cet ordre de Malte, qui, pour avoir duré six siècles, n'a laissé ici après lui que de bien fragiles souvenirs. Ce qu'il en reste sert encore d'abri à une non moins fragile association qui, pour être d'un autre temps, ne conserve qu'à grand peine la vie et l'histoire des siècles passés.

(1) Arch. dép. Aude. Q. (ancien L. 2e section E. n° 3.)

Digitized by Google

SAINT-VINCENT

Il s'agit ici de Saint-Vincent d'Olargues dans la riante vallée du Jaur. Ce cours d'eau qui prend sa source au-dessus de Saint-Pons, traverse cette ville, arrose Riols, Prémian, Saint-Etienne d'Albagnan, Olargues, Saint-Julien, et se jette dans l'Orb, après un parcours de 25 kilomètres, pendant lesquels il reçoit de nombreuses torrents descendus de l'Espinouze.

Saint-Vincent était une paroisse dépendant d'abord du diocèse de Narbonne (en 1101, Bertrand, archevêque de Narbonne donna « l'église rurale à l'abbaye de St-Pons » (1)); plus tard, elle dépendit de ce dernier diocèse. En tout cas, puisque la Commanderie de Saint Vincent existait au moins en 1137, il y a tout lieu de croire que c'est grâce à ce voisinage que l'agglomération de Saint-Vincent aura pris quelque importance.

Saint-Vincent, nous l'avons dit, eut d'abord une existence indépendante : il fut même le membre le plus important de la Commanderie, au point d'être longtemps le chef-lieu du groupe.

A l'heureuse situation que peuvent donner de nombreuses propriétés, la main des hommes et la nature avaient ajouté des avantages appréciables. Dans la vallée du Jaur, frère Pons Rogé, commandeur avait établi « un moulin sur la

(1) *Gall. Christ.*, VI. Instr. S. Pont. VIII, col. 82.

Digitized by Google

rivière de Saint-Vincent près prat Rogé » (1). Noble Bernard d'Olargues, seigneur d'Anduze, lui disputait ce droit, parce que le canal dudit moulin « passoit à son préjudice dans une « pièce de terre scituée au mas de Pestous qui relevoit de « sa directe. » Les deux partis s'accordèrent néanmoins (1280) : le Commandeur garda son moulin et les droits y relatifs (2). La visite de 1648 constate que le « molin au Camp Rogé n'a pas laissé de vestiges » (3). Plus tard, d'autres moulins furent construits à Julio, à Rumegé, à Cesso, à Olargues, à Saint-Julien ; ils existaient encore au siècle dernier. Voilà pour l'utile ; l'agréable ne fut pas moins recherché.

Dans un pays montagneux, les eaux sont fraîches, abondantes, poissonneuses : on n'oublia pas de profiter des dons de la nature. « Près le lieu de Galergue, là où tombe l'eau « de la fontaine de Galergue dans la rivière de Jaure », frère Durand, commandeur de Saint-Vincent, donna à Etienne Langlade (1227) un local pour faire un réservoir de poisson, sous la censive de trente anguilles (4).

Pareil réservoir fut établi en 1264 « sur la rivière de Jaure, « dans l'endroit où le ruisseau de Ségalar se jette dans le « ruisseau de Joure ». Jean Guilhem payait encore une censive de trente anguilles (5).

---

(1) Ce petit cours descend du flanc méridional de la montagne de l'Espinouze, passe à Costorgues, coule entre les Pestous et Saint-Vincent et se jette dans le Jaur.

(2) *Ibid.*, V. 5.

(3) *Ibid.*, IX, 11.

(4) *Ibid.*, II. 2. Le lieu de Galergue n'existe pas ; mais Galergues, *aliàs* Gaillergue est un ruisseau qui, après s'être grossi des eaux du rec de Berthe ou Cros St-Vincent, se jette dans le Jaur.

(5) *Ibid.*, II. 10. Aujourd'hui on ne connaît pas le ruisseau de Ségalar ; mais le coteau sur lequel est bâti le hameau de Saint-Vincent s'appelle montagne de Sigalas. Ce serait donc l'un des ruisseaux tributaires de celui appelé aujourd'hui Juriano (Joure ?).

Digitized by Google

Parcourons cette vallée et relevons une à une les propriétés de l'Ordre de Saint-Jean.

SAINT-VINCENT D'OLARGUES

C'était le point central et le titre de la Commanderie jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Quoique la dîme de cette paroisse ait été attribuée plus tard et en partie au chapitre de Saint-Pons (1), « l'église avec ses dépendances, le cimetière, prémices et dîmes, plus la vigne près le cimetière, les jardins « et terre qui sont près la dite église » avaient été donnés « par Pons d'Olargues (1157) à l'Hôpital Saint-Jean de Jérusalem qui se trouvait près de l'église » (2).

Aussi le Commandeur en était-il « prieur primitif et seigneur spirituel (patron ecclésiastique) ». Il nommait donc le recteur du lieu et lui assurait un honoraire convenable. C'est ainsi que Frère Mas, prêtre religieux d'obédience de l'Ordre, qui était, en 1648, vicaire perpétuel de Saint-Vincent reçut du Commandeur « dix pilles avoines, blé, seigle, « mesure d'Olargues ; deux muids de bon vin : vingt-cinq « livres pezant (3) d'huile, une quartière de sel, un quintal « et demi de porceau sallé et trente livres d'argent. Moyennant quoi, il était obligé d'entretenir un clair, diacre et « sous-diacre à ses despens, célébrer la Sainte Messe tous les « dimanches et festes chaumables, et vespres les quatre « festes solempnelles et jour de Saint-Vincent ; administrer « les sacremens à ses paroissiens et aultres choses suivant « l'usage de nostre religion » (4).

---

(1) C'est donc par erreur que dans son *Dictionnaire topographique*, M. Thomas attribue les revenus de Saint-Vincent au Chapitre Saint-Nazaire de Béziers.

(2) *Saint-Vincent*, I. 4.

(3) La livre était une unité de monnaie et aussi une unité de poids.

(4) *Ibid.*, IX. 11.

Digitized by Google

Le contrat d'afferme de 1664 mentionne ainsi la « pen sion « accoutumée : scavoir : toute la prémisse du bled de toute « la paroisse dudit Saint-Vincens et ortalisse (jardinage) de « Coustorgues. deux muicts bon vin rendus dans la ma ison « presbiteralle. trante livres tournois. vingt-cinq li vres « huille d'olif, une carre sel, et un quintal et demy c hair « sallée ; plur fouyra les jardins qu'il est accoustumé f ouir « (travailler)... » (1).

Le procès-verbal de 1648 mentionne peu de détails sur la chapelle. « Y avons trouvé les images du Crucifix. N otre- « Dame et Saint-Vincent : la sacristie est suffisamment « pourvue d'ornements ; le cimetière est au-devan t de « l'église » (2).

Parcourons les quartiers ruraux de la paroisse et relevons, autant qu'il nous sera possible les droits nombreux du Commandeur.

Baigouz. — Les documents mentionnent « le villag e de Baigouz » que nous n'avons pu identifier, et sur lequel le Commandeur prenait « le tiers de la dîme sur tous les fr uits. « et Messieurs du Chapitre Saint-Pons le tiers. sauf po ur le « vin que le sieur Commandeur prenait les quatre septiè mes. « et le Chapitre le restant » (3).

Dans ce lieu, qui dépendait de la paroisse de Saint-Vincent, il est fait mention des terroirs de Mazarie, Rapa illac. La Fontresse, Songap, Gourlourie et Coudoulz. qui dépendaient et dépendent encore tous de Saint-Vincent. (4)

---

(1) Arch. Favatier, Garousse notaire, 19e liasse nº 37.

(2) *Ibid.*, IX. 11. Ces vieux tableaux existent encore perdus dans les réduits de l'église ; le cimetière est encore dans la même situation.

(3) Visite de 1648. *Ibid.*, IX. 11.

(4) Cassini mentionne la Mazarié, Respaillac (aujourd'hui Raspaillac) et Gourlaury, à l'E. de Saint-Vincent et au N.-O. d'Olargues, non loin de la route qui se dirige vers Fraisse.

Digitized by Google

Cailho. — En 1166, Amblard Queyrel donna à l'hôpital Saint-Jean « le mas de Cailho et la Borderie de Pons » (1). Dès lors, le « mazage, terres cultes ou incultes de Cailho (*aliàs* Cailhau, Queilho) » furent inféodés à divers emphitéotes sous diverses redevances : en 1362, 1370, 1376, 1393, 1421, 1424 (2).

Camprogé. — La possession de ce « champ » remonte, pour l'Ordre, à 1137, époque où Sicard et Gauré, sa femme, le donnèrent au Commandeur. La même année, Enjalbert d'Olargues donna à l'Ordre la dîme qu'il percevait au même terroir. Plus tard, le Commandeur prenait quelque censive sur un autre champ « scitué le long du ruisseau de Letgé » (3). Le domaine fut complété par la donation qu'Enjalbert Queyrel fit au Commandeur de Saint-Vincent (1174) de « tout le droit qu'il pouvait avoir sur l'honneur et mas de « Queylo » (4) dont les terres étaient voisines.

Cassaignoles. — En 1179, Bligerius, par son testament, donna à l'hôpital Saint-Jean de Saint-Vincent tout ce qu'il avait à Cassaignoles (5). En 1207, Bernard de Torcilles donna à son tour « la dîme de la mazade de Cassaignolles et une vigne scize à Seiga » (6). Mais, en 1245, toutes ces possessions de l'Ordre étaient inféodées à Bernard et Déodat Vidal, frères. Le « mas de Cassagnolos (comprenait) terres,

---

(1) *Ibid.*, I. 3. Cailho est un hameau au S.-O. de Saint-Vincent.

(2) *Ibid.*, IV. passim.

(3) *Ibid.*, I. 2. Camprogé ou Camproger est un hameau au M. de St-Vincent. Le ruisseau de Letgé ne saurait être que le cours d'eau appelé aujourd'hui rec de Berthe ou du Cros-Saint-Vincent.

(4) *Ibid.*, I. 6. Nous respectons les diverses orthographes.

(5) *Ibid.*, I. 7. C'est un hameau au M. de St-Vincent, près de la route de Saint-Pons.

(6) *Ibid.*, I. 11.

Digitized by Google

« preds, bois et pâturages en dépendant sous la censive « d'une pille avoine pour droit de quête, et une autre pille « avoine et quatre sols malgoires ; et pour droit d'albergue, « deux sols malgoires et un cochon le meilleur qui sera « dans ledit mas, excepté un pour l'emphitéote, payable le « tout à Saint-Michel, ensemble une poule et un poulet, et « la tasque des bleds et rien autre chose » (1).

Cros. — Il y a, dans la vallée du Jaur, deux hameaux de ce nom : l'un dépend de la commune de Saint-Vincent; l'autre, de celle de Saint-Julien. Il s'agit ici du premier. Les confronts sont suffisants : « *Integram illam bordariam.... in manso del Cros... in costa de Casalsnous ex una parte cum rivo de Santo Vincencio....* »

A quelle époque l'Ordre entra-t-il en possession de ce hameau, rien ne l'indique ; mais de bonne heure (1260) il fut inféodé sous « la censive d'une énime d'avoine, quinze « deniers tournois, une poule, trois œufs, à la Pâque; un « fromage à la Pentecôte; deux journées d'homme, du « jardinage pour un jour, trois sols tournois à la Noël, « pour droit de quête; et la tasque et la dîme » (2). Les droits de l'Ordre sur ce hameau étaient authentiquement reconnus en 1551, dans un acte de vente qui dût être autorisé par le Commandeur, sur déclaration que les objets vendus étaient de la directe de ce dernier. « Michel Rascol « del Cros vend à Jacques Rassignade ung patu sive cazal « assis audit Cros tenant avec la maison dudit venditeur, « confronte de soleil levant avec le chemin venant del rec, « de soleil couchant, de midy et d'autre part avec ledit « vendeur » (3).

---

(1) *Ibid*, II. 5.
(2) *Ibid.*, II. 7.
(3) *Ibid.*, III. 12.

Digitized by Google

Coustorgues. — Ce terroir prend son nom d'un ruisseau (Coustorgués ou las Vals) qui prend sa source dans la commune de Fraïsse, coule dans le territoire de Saint-Vincent, alimente divers moulins à blé et se jette dans le Jaur. Les droits du Commandeur remontent ici en 1270 : ils sont mentionnés en 1327 et 1499 (1).

Enfin d'après la visite de 1648, « à Courtorgués, terroir de Fraïsse et paroisse de Saint-Vincent », le Commandeur ne percevait que le tiers de la dîme ; le Chapitre de Saint-Pons, les deux tiers (2).

Juille. — Sur le « mazage de Juille » (aujourd'hui Julio, hameau sur la rive droite du Jaur, et de la commune de Saint-Vincent), le Commandeur prélevait encore le tiers de la dîme : le Chapitre, les deux tiers (3).

Mas del Rieu. — Ce fief n'est mentionné que dans le cahier des reconnaissances de 1621, consenties en faveur du Commandeur. On ne donne aucune indication sur l'origine des droits qui étaient, comme pour l'ensemble de la paroisse, fixés au tiers de la dîme (4).

Les Pestous. — Même incertitude pour ce hameau. En 1344, il était inféodé à Jean Gorche, qui payait, pour les terres la tasque des blés ; pour les jardins, une quartière de froment et une quartière d'avoine (5).

En 1614, le commandeur Pinchon se trouvait en relation avec Jean Marty et autres tenanciers des Pestous, et passait avec eux une transaction. Ceux-ci s'obligeaient à payer au

---

(1) *Ibid.*, III, 6 ; V. 4, 12.
(2) *Ibid.*, IX. 11.
(3) *Ibid.*
(4) Mas du Rieu, hameau au-dessus de Cassagnoles. — Ibid., IV, 20.
(5) *Ibid.*, IV. 6. Les Pestous, hameau au N. de Saint-Vincent.

Digitized by Google

commandeur le droit de dîme et de tasque, pour le terroir de Lirons : pour tous les jardins qu'ils tenaient dans la mazade de Pestous, au lieu de la tasque, ils payeraient la censive de six coups de blé froment, mesure d'olargues (1).

Le procès-verbal de visite de 1648 (2) attribue au Commandeur le tiers de la dîme sur le terroir des Pestous, « excepté aux terres de Lirons » : le Chapitre de Saint-Pons prenait donc les deux autres tiers, et la transaction de 1614 avait été modifiée.

Pradels. — Dans cette « mazade », l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, sur transaction passée en 1499 entre le Commandeur de Saint-Vincent et le syndic du Chapitre de Saint-Pons, percevait le tiers de la dîme sur les vignes et les fruits, les deux autres tiers revenant au Chapitre (3).

Dans le procès-verbal de 1648, le visiteur fait remarquer que sur ce hameau, « toute la disme se paye au dixième « fruit de tous grains, vin, herbes, agneaux, chevaux, cou- « chons, laines, chanvre, lin et foings; les lods, au douzième « denier ».

Sarret. — Ce hameau, situé au N.-E. de Saint-Vincent, est également désigné dans les documents sous le nom de *mas del Puech*, *mas del Podio*. Dès 1244 et 1287, ce terroir dépendait de la directe du commandeur, car celui-ci en autorisait la vente et percevait tantôt une censive d'une quartière d'avoine, tantôt la dîme, le quart des fruits et quelques deniers (4). Enfin en 1294, le Commandeur percevait un droit sur les châtaignes du mas de Podio (5).

---

(1) *Ibid.*, V. 10.
(2) *Ibid.*, IX. 11.
(3) *Ibid.*, V. 12. Au Midi de Saint-Vincent et de Camproger.
(4) *Ibid.*, III. 2 et 7.
(5) *Ibid.*, V. 2.

Digitized by Google

Violgues (1). — Le numéro 1 de la première liasse de Saint-Vincent mentionne un acte, sans date, dans lequel Pierre Roques donna à l'hôpital Saint-Jean son fils, Raymond, et ensemble la dîme du lieu de *Buelgue*, du mas du Roq, la moitié de la dîme du mas de Roubire de Boreclan et autres lieux aujourd'hui inconnus. C'est croyons-nous, la première forme des droits de l'Ordre sur ce mas : car en 1223, Pons, seigneur d'Olargues donna, par testament, « le « mas de Bulgue avec toutes ses appartenances, à la charge « pour l'hôpital de tenir un chapelain pour prier Dieu pour « son âme » (2).

En 1262, la *Bordario de Buelgue* avec ses terres cultes et incultes, preds, bois et jardin en dépendant, est baillée à Bernard Boulady, sous la censive d'une quartière d'avoine, une émine de seigle, cinq sols malgoires, une poule au carnaval, trois œufs à Pâques, un fromage à la Pentecôte et une journée d'homme (3). Dès lors les inféodations se continuent (1266, 1274, 1298, 1319, 1342, 1345) et les cahiers de reconnaissances mentionnent (1279, 1323 et 1341) le terroir de Buelgue dans la directe de l'hôpital à qui les tenanciers payent des censives diverses (4), jusqu'en 1621 où une transaction, passée sur procès entre le Commandeur et les tenanciers du terroir de Biolgue (5), confirme définitivement les droits du premier.

Les documents mentionnent encore dans la commune de Saint-Vincent « le terroir de Rossery, le long de la rivière « de Jaure au-dessus de l'église de Saint-Vincent ». Ce terroir était sans doute situé entre le Cros et la Mazarié.

---

(1) Hameau à l'O. de Saint-Vincent.

(2) *Ibid.*, I. 12.

(3) *Ibid.*, II. 9.

(4) *Ibid.*, III et IV passim.

(5) *Ibid.*, IV. 20. Compoix d'Olargues pour le mazage de Biolgues, de l'année 1513. *Ibid.*, IX. 7.

Digitized by Google

Les droits de l'Ordre étant aussi nombreux, les habitants de Saint-Vincent étaient à peu près généralement vassaux du Commandeur. Aussi dès 1526, sur procès pendant devant le sénéchal de Béziers entre frère Bernard de Beaux, d'une part, et les paroissiens de Saint-Vincent d'autre, fut passée une transaction par laquelle les habitants s'engagèrent à payer à chaque fête de Saint-Michel une quartière de seigle pour chaque paire de bœufs servant au labourage : et demi quartière, pour les tenanciers qui feraient du blé à bras. Ils devaient payer en outre « une toison de trois livres pour « chaque troupeau, la dîme des porcs (scavoir un petit « cochon pour chaque femelle qui n'aura mis bas qu'une « fois, et une oreille d'un, pour les autres) » (1).

Cette transaction fut renouvelée en 1615 : et malgré les oppositions des habitants devant le sénéchal (1731) et devant le parlement de Toulouse (1733), ils demeurèrent soumis à cette taxe onéreuse (2).

OLARGUES

Les droits du Commandeur se trouveront ici en contact avec ceux du principal seigneur du lieu ; encore ses droits s'exerceront-ils sur une portion bien déterminée du territoire d'Olargues.

Aujourd'hui, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Pons, bâtie sur les bords du Jaur, traversée par la route de Bédarieux, Olargues était, autrefois, l'un des sept villes du diocèse de Saint-Pons qui envoyaient, par tour, un député aux Etats de Languedoc. Entourée de solides murailles, Olargues possédait, en dehors de l'enceinte un château, que l'on appelait le Fort. Tout est ruiné aujour-

(1) *Ibid.*, VI. 1.
(2) *Ibid.*, VI. VII et VIII.

Digitized by Google

d'hui et des maisons bourgeoises se sont élevées sur les vieux pans de mur qui subsistaient encore.

Dans le lieu d'Olargues, le Commandeur possédait, depuis 1424, une maison qui lui avait été donnée par Guillaume Emériс, prêtre (1); en 1429, Jean Rodery vendit au Commandeur « une autre maison dans ledit lieu à la rue dite « des Pilles Antiques, confrontant la maison de la vicairie, « au prix de soixante-cinq moutons d'or (2).

Dans le fort, le Commandeur possédait aussi « une mai- « son achetée, en 1436, à Jacques Amat au prix de dix mou- « tons d'or; plus un cazal situé à la rue ditte carrière « méjanne » (3).

Mais le plus constant, comme le plus ancien et le plus fort droit de directe du Commandeur était celui qu'il possédait à la Coste de Beaucy (4). Ce terroir, qui fut plus tard appelé *del Baux*, faubourg del Baux, moulin de Baux, était situé « dernier le château, confrontant la rivière du Jaur ». En 1297, le Commandeur percevait une censive de demi quartière d'avoine sur un jardin de la Coste de Beaucy; en 1343, il ballait à cens « une maison et cazal scize au lieu « d'Olargues derrière l'église au faubourg de Beaucy, avec « un jardin et patus contigus », sous la censive d'une quartière d'avoine (5).

En 1344, Vidal et Etienne Salvatge reconnaissaient tenir

---

(1) *Ibid.*, I. 14.

(2) *Ibid.*, I. 17. Le mouton d'or est une ancienne monnaie sur laquelle était gravé un agneau avec ces mots : *ecce Agnus Dei*. C'est Saint-Louis qui fit faire des deniers d'or à l'*aignel*, qu'on nomma depuis *moutons d'or*. Cette monnaie valait 16 sols, 6 deniers tournois, ce qu'il faut entendre des sous de ce temps-là qui étaient d'argent fin.

(3) *Ibid.*, 15 et 16.

(4) *Ibid.*, III. 3; IV. 19.

(5) *Ibid.*, II. 18.

Digitized by Google

du Commandeur « tout le mazage de Beaux sous la censive « de deux gélines, six œufs, deux journées d'homme, deux « fromages, une pille avoine et neuf sols tournois, la dîme « et la tasque de tous les fruits » (1).

En 1374, Bertrand de Aysié reconnaît « tout le mazage de Baucio avec les terres en dépendant sous la censive d'une demi quartière d'avoine (2). En 1620, André et Pierre Bascouls, Jacques Four passent encore reconnaissance, en faveur du Commandeur, de plusieurs vignes situées dans le terroir del Baux, sous diverses censives d'avoine ou de vin (3).

Il est à présumer que ces propriétés, inféodées de bonne heure, provenaient de la donation que fit par testament Bligérius (1179). Il léguait dans Olargues « tout ce qui lui était « parvenu du chef de Bernard Adémar ou qu'il possédait de « sa propre maison *usque ad flumen de Icluro (?)* » (4).

PRÉMIAN

L'église de Saint-Sébastien de Prémian est mentionnée pour la première fois en 1182, dans la bulle de Lucius III: elle était comprise alors dans l'évêché de Narbonne (5). Elle fut plus tard attribuée au diocèse de St-Pons. Ce lieu figure dans les anciennes cartes sous le nom de *Mas de l'Eglise*,

---

(1) *Ibid.*, IV. 5.

(2) *Ibid.*, IV. 11.

(3) *Ibid.*, IV. 18 et 19.

(4) *Ibid.*, I. 7. On lit très bien *Icluro* ; l'auteur de l'inventaire a écrit *Tur*. Cette identification est évidemment inacceptable et erronée. Il ne saurait être question du Jaur, plusieurs fois nommé et qui baigne Olargues. Faut-il y voir l'Orb ? Dans ce cas, la donation comprendrait les terroirs de Fous, Fenouillède, Lisson, Courbou et autres à S. O. d'Olargues.

(5) *Gall. Christ.*, VI. col. 88. Inst. S. Pontii. XIII.

Digitized by Google

entre le Jaur et la route de Bédarieux. Sur le territoire de cette paroisse, le Commandeur ne prélevait que peu de chose : « la moitié de la dîme au terroir de Rouvié, celle du « foin exceptée » (1).

Sur le terroir de Fulhe (*aliàs* Fouillo (2), le Commandeur prenait encore une part de la dîme, la plus grande partie revenant au curé lieu.

SAINT-ETIENNE D'ALBAGNAN

C'était, dans l'ancien diocèse de Saint-Pons, une annexe de Saint-Sébastien de Prémian ; c'est aujourd'hui une commune de 1700 âmes, du canton d'Olargues. Pour la première fois son église est mentionné en 1178, dans la bulle du pape Alexandre III en faveur de Bernard, évêque de Béziers (3). En 1199, Pierre Landric donna à l'hôpital Saint-Vincent « la « moitié du mas d'Arbos, situé en la paroisse d'Albanian », consistant en « terres, jardins, bois et autres possessions » (4).

Le verbal de visite de 1648 mentionne encore en faveur de l'Ordre de St-Jean un droit de dîme (deux tiers) sur tous les fruits à Sahut (5) et la Vacquarie (6), « excepté du foing que le vicaire de Prémian prend entièrement (7).

---

(1) *Rouvials*, hameau de la commune de Prémian, et au Nord de ce lieu. — *Ibid.*, IX. 11.

(2) *Cassini*. Hameau au N. de Prémian.

(3) *Gall. Christ.*, VI. col. 140. Instr. Bitt. XVII.

(4) *Saint Vinc.*, I. 9.

(5) *Le Sauch* (Cassini), *le Souch* (carte du diocèse de Saint-Pons), aujourd'hui *le Sahuc*, hameau de la commune de Saint-Etienne-d'Albagnan, non loin de la chapelle de N.-D. de Trédos.

(6) *Vacarié* (Cassini), aujourd'hui *La Vacarie*, au M. de St-Etienne dont ce lieu n'est séparé que par le Jaur.

(7) *Ibid.*, IX. 11.

Digitized by Google

SAINT-JEAN DE FRAISSE

Après avoir appartenu au diocèse de Narbonne (1), cette église fut attribuée plus tard au diocèse de Saint Pons ; de là vinrent certaines modifications dans les droits du Commandeur. C'est aujourd'hui, sous le nom de Fraisse, une commune de 1200 habitants, du canton de la Salvetat.

Dès 1179, (testament de Bligerius), le Commandeur de Saint-Vincent percevait « sur la paroisse la dîme entière, « ainsi que sur le mas de Roque (*aliàs* Roc, la Roque), de la « commune de Saint-Vincent » (2).

Toutefois, dès 1229, les droits du Commandeur ne paraissent pas s'étendre sur la dîme entière. A cette date, en effet, « transaction feut passée entre les Consuls et Communauté « de Fraissé d'une part, et le sindic du Chapitre St-Pons (3), « le prieur dudit Fraïssé et le Commandeur de St-Vincent « d'autre part », relativement aux réparations nécessaires à l'église de Fraisse, et au droit d'aumône. Ce dernier droit demeura fixé, « pour le prieur à trois sétiers, trois quar- « tières blé et seigle : pour le syndic et pour le Comman- « deur à deux sétiers et demi chacun. » (4).

Les trois décimateurs entendaient bien demeurer « fruits prenants », et ils le demeureront longtemps : mais se souvenant de leurs droits, ils oubliaient leurs devoirs, car le sénéchal de Béziers rendit une sentence (10 octobre 1600) les condamnant tous trois aux réparations de l'église : « le

(1) *Gall. Christ.*, VI. Instr. c. 88.

(2) *S. Vinc.*, I. 7.

(3) L'auteur de l'*Inventaire* aurait dû dire abbaye de Saint-Pons, puisque l'évêché (et le Chapitre par conséquent) ne fut érigé qu'en 1317-1318.

(4) *Ibid.*, V. 8.

Digitized by Google

« prieur à trois portions sur sept, le syndic et le Comman-
« deur à deux chacun, les sept faisant le tout » de la dépense (1).

En 1627, peut-être pour non exécution de la sentence du sénéchal, le Parlement de Toulouse est encore obligé d'intervenir, à la requête des Consuls. « Sur la demande de
« contribution à l'aumône pour la nourriture des pauvres,
« les parties sont renvoyées devant l'évêque de Saint-Pons » ; quand aux réparations de l'église, elles « seront vérifiées
« par expert. Néatmoins permet (le Parlement) auxdits
« consuls de faire arrêter la treizième partie des fruits déci-
« maux du lieu et paroisse de Fraissé.... jusques à la per-
« fection des susdites réparations. » (2) Ces réparations furent faites, car le 29 octobre 1632, le Commandeur donnait « quittance de la somme de 157 livres pour sa cotte
« portion. » (3)

Enfin le procès-verbal de visite de 1648 (4) mentionne comme relevant, en tout ou partie, du décimaire du Commandeur les terroirs suivants : Grualgue (La Grualgue au M. de Fraïsse); Fontriousalle(?) la Montandarie (la Montaudarié au S.-E.); Flechyraud (Flacheraud, Flancheraud, Flachoraud à l'E.); Combela (?); Cantonnaure (peut-être Cantomerle); Fombaissy (peut-être Fontbourmel, *alias* Fontbrave); La Raussié, au N.: la Poumarède, à l'O.: las Vergas, au S.-O.; et Fontcaude, au S.-O. Mais rien n'indique l'origine et la date des droits du Commandeur.

Quant à ceux de Riveyrals (5), ils remontent en 1270; ils sont rappelés encore en 1733, dans un jugement des

---

(1) *Ibid.*, V. 6.
(2) *Ibid.*, V. 7.
(3) *Ibid.*, V. 9.
(4) *Ibid.*, IX. 11.
(5) Hameau à une altitude de 1100 mètres, au midi du bois de Sauze; un ruisseau porte encore ce nom.

Digitized by Google

requêtes, par lequel les tenanciers de ce hameau sont condamnés à passer reconnaissance au Commandeur, et à lui payer les censives et autres droits depuis 29 ans, c'est-à-dire la dîme et la tasque des blés. Quant à la dîme de la laine et des agneaux, il restait à prouver au Commandeur qu'il en avait joui pendant quarante ans (1).

« Au plan de Fraïsse, dit La Rouvié », le Commandeur prélevait enfin « la moitié de la dîme de tous fruits, excepté du foin » (2).

Saint-Julien d'Olargues. — C'est aujourd'hui une paroisse, disséminée, composée de onze hameaux, située dans la vallée du Jaur. Le Commandeur y possédait quelques terres au mas de Fabrégua (3). En 1206, il les céda à Arnaud de Fabriqua, contre « un champ près de l'hôpital de Saint-Vincent et 13 sols malgoires » (4): mais il en garda la directe, car en 1230, Bernard de Cambon lui passa « reconnaissance de la quatrième partie du Mas de la Fa- « brégue, sous la censive à laquelle ledit mas est sujet » (5).

Tels étaient, par le détail, les biens composant le membre de Saint-Vincent, qui comprenait, sous forme d'évaluation générale, « terres labourables, ci-devant preds de six jour- « nées de fauche, bois de haute fustié composé de chaynes « et chastaigniers, et environ 12 cestérées de terre de « semence (près le ruisseau de la Mazarié).... » (6)

---

(1) *Ibid.*, V. 11.

(2) *Ibid.*, IX. 11.

(3) *Fabrica*, *Fabriqua*, *Fabrigua*, *Fabrega*, aujourd'hui Fabrégues, au N.-O. de Saint-Julien.

(4) *Ibid.*, I. 10.

(5) *Ibid.*, IV. 1.

(6) Visite de 1648. *Ibid.*, IX. 11.

Digitized by Google

Quant à la valeur totale des fruits et revenus, nous n'avons pour l'établir que les baux à ferme. En 1621, le fermier Jacques Malavre paya 750 livres au Commandeur ; la visite de 1648 estime à 950 livres le revenu du membre de Saint-Vincent, en seul ; en 1655, Saint-Vincent et Narbonne réunis furent affermés pour 1050 livres jusqu'en 1728, avec la charge de la pension du curé de Saint-Vincent et 150 livres pour un secondaire.

Comme charges locales, le Commandeur payait « la « moitié des réparations à l'église paroschielle de Saint- « Vincent, le Chapitre de Saint-Pons payant l'autre moitié. » Pour l'église de « Fraïsse, sur sept parts, le prieur en payait « trois ; les autres étaient payées moitié par le Comman- « deur, moitié par le Chapitre. »

Nous avons vu par le détail les revenus de Narbonne (100 livres), et de Saint-Vincent (950 livres par an) ; voici le budget du Commandeur pour l'année 1648 (1)

	Affferme générale				1050	»	»
Charges.	Décimes au roi	60 liv.	13 s.	10 d.	170	17	10
	Plus au receveur pour son droit de levée	3	8	»			
	Plus réparations, impositions au commun trésor, aux chapitres provinciaux	106	16	»			
	Reste au Commandeur				879	2	2

(1) *Saint-Vincent*, IX. 11. Procès-verbal de visite du 13 décembre 1648. La Bessière et Nigreserre étaient affermés à part.

Digitized by Google

LA BESSIÈRE

Pour les membres de La Bessière et de Nigreserre, quittons le Languedoc pour passer dans le Rouergue et l'Auvergne, la terre privilégiée des ordres religieux et militaires (1).

Le département de l'Aveyron comprend une trentaine de hameaux du nom de La Bessière (2) ; de là, la méprise de plusieurs dans l'identification de ce lieu. Le hameau qui va nous occuper est sur les limites du Cantal et de l'Aveyron : il dépend de la commune de Cassaniouze (Cantal).

Ici, nous l'avons déjà dit, de nombreuses modifications eurent lieu, et la commanderie de La Bessière est d'origine templière. Les Templiers en effet possédaient dans les environs une commanderie dont le chef-lieu fut d'abord Auzits, puis Drulhe, quand l'Ordre de Malte eut remplacé l'Ordre du Temple. Au milieu du xve siècle, les commandeurs d'Auzits-Drulhe résidèrent au château de Lugan qui donna

(1) Sans parler des divers membres, on comptait dans le Rouergue huit Commanderies qui dépendaient du prieuré de Saint-Gilles, langue de Provence. Cinq d'entre elles avaient appartenu aux Templiers ; après 1316, l'Ordre de Malte se trouva seul maître des maisons hospitalières.

(2) Pour nous en tenir aux pays d'alentour, mentionnons les hameaux de ce nom dans les communes de Sénergues, d'Estaing ; un autre au S.-O. de St-Christophe ; La Bayssière dans la commune de Saint-Félix ; la Vayssière, dans la commune de Campuac ; las Bessières, dans la commune d'Huparlac.

Digitized by Google

son nom à la Commanderie moderne ; dans la suite, Auzits fut distrait de cette commanderie et rattaché à celle d'Espalion (1).

Or, le membre de La Bessière paraît avoir joui d'une existence autonome depuis 1331, pour être ensuite uni au membre de Nigreserre et rattaché définitivement à Narbonne en 1595.

Nous remarquons de plus que les biens de la Vinzelle passèrent sûrement des mains des Templiers à celles des frères hospitaliers de St-Jean, et que ce membre, d'abord rattaché à la Commanderie Auzits-Drulhe-Lugan, fut dépendant de La Bessière jusqu'à la Révolution. Nouvelle preuve que l'Ordre de Saint-Jean modifia la distribution des biens, et voulut faire oublier leur origine templière en établissant à La Bessière le siège d'une commanderie nouvelle (2). Vint en même temps, la division des langues. Or, La Bessière était dans l'Auvergne : par un moyen détourné, on éluda la difficulté, le chef-lieu fut toujours nominativement La Bessière, mais l'habitation du Commandeur fut bâtie sur une colline voisine, dans le territoire du Rouergue. Ce local s'appelait l'*Hôpital*, aujourd'hui l'*Hospitalet* : il est situé près de la route qui va de Saint-Julien de Piganiol à Cassaniouze.

Ces modifications furent motivées, nous venons de le dire, soit par l'accession des biens du Temple à l'Ordre de Saint-Jean, soit par la division des langues, soit enfin par une répartition plus convenable des revenus de l'Ordre, quand on eut distingué les Commanderies attribuées aux chevaliers

---

(1) Barrau, *Docum. sur le Rouergue*, p. 142.

(2) L'auteur de l'*Inventaire* n'avait, dans la confection de la table des matières, employé que ces mots *La Bessière* ; une autre main a ajouté *La Vinzelle*, voulant sans doute préciser ainsi la situation topographique, mais rappeler surtout un ancien état de choses que l'on avait jusque-là voilé.

Digitized by Google

profès de celles des frères servants et des prêtres conventuels. Dans le Rouergue, du moins pour le membre de La Bessière, ces diverses circonstances ont eu leur application. Pour ces motifs, il n'y aura pas lieu de s'étonner que les biens de l'Ordre de Saint-Jean soient ici, les uns, dans la langue d'Auvergne, les autres dans la langue de Provence.

L'HOPITAL

Ce lieu, aujourd'hui l'Hospitalet, dépend maintenant de la paroisse de Saint-Julien, commune de Saint-Santin ; il est à une altitude de 380 mètres, à moins d'une minute à l'Ouest du méridien de Paris, à une distance de 2 ou 3 kilomètres au Nord de La Vinzelle, non loin de la route qui va de Saint-Julien à Cassaniouze. Nous avons dit le rôle que ce petit centre était appelé à jouer.

Cette habitation ne doit pas être confondue avec l'hôpital de Saint-Parthem, mentionné, dit-on, dans une bulle du pape Clément IV en 1266 (1). Un acte de 1087, par lequel Pons d'Etienne, évêque de Rodez, donnait « l'église de Saint-Parthem avec la chapelle du château de La Vinzelle » au monastère de Montsalvy, aiderait encore à cette confusion. Mais il faut remarquer qu'à ces dates, ou bien les ordres militaires n'existaient pas encore (1087), ou bien l'on était dans la période templière (1266) ; et, puisque l'on remarque

(1) Cette bulle n'existe sûrement pas ni dans le dépôt des Archives nationales à Paris, ni dans les registres originaux de Clément IV conservés au Vatican. Il est vrai que, sur 2.000 bulles de ce pape, 800 numéros seulement figurent aux registres et 1.200 ne sont point enregistrés. Monsieur Jordan, professeur à la Faculté des Lettres de Rennes, publie en ce moment les actes de Clément IV, et nous savons qu'il ne connaît pas la bulle relative à Saint-Parthem.

Digitized by Google

aux nervures du chœur de la chapelle de l'*Hôpital* des croix de Malte, il faut bien reconnaître qu'elle a été construite par les frères Hospitaliers, jamais par conséquent avant 1316 (1). Des restes de la chapelle et du cimetière, une vieille tour à demi ruinée, voilà ce qui rappelle l'ancien état des choses.

Le pouillé du diocèse de Rodez de 1787 portait cette mention : « Il y a dans cette paroisse (Saint-Julien de Piganhol) « un prieuré dit l'hôpital, qui est un membre de la Com- « manderie de Narbonne, affectée aux frères servans de « Malte ; il vaut plus de 500 livres : il lève la dîme sur les « deux meilleurs villages éloignés de la paroisse. Le Com- « mandeur est obligé de faire dire la messe tous les diman- « ches et fêtes ; il y a un cimetière où l'on enterre les morts « des villages voisins, le curé de chaque mort accompagne « le corps à la porte de la chapelle et partage les honoraires « avec celui qui ensevelit. »

Le prieur était donc à la nomination du Commandeur ; mais on ne peut dire quels étaient les honoraires ou quelle était sa portion congrue. Nous savons toutefois par les documents qu'il ne recevait rien de la part du Commandeur pour la dîme des fiefs de La Bessière et de la Roucayrie (2) ; l'exemption de ce droit fut maintenue en faveur

---

(1) Nous devons remercier ici M. l'abbé Cassagnes, missionnaire, qui a bien voulu nous donner connaissance d'une communication qu'il a faite à la Société des Lettres, Arts et Sciences de l'Aveyron, relativement à l'emplacement d'un hôpital. Celui dont veut parler notre honorable confrère ne saurait être situé que dans Saint-Parthem ou La Vinzelle et se rapporterait à la période templière ; celui que nous décrivons se rapporte à la période des Chevaliers de Malte.

(2) La Bessière dont nous parlerons tout à l'heure, était dans l'Auvergne, aujourd'hui Cantal, commune de Cassaniouse ; la Roucayrie (Cassini porte La Rouqueyrie) était dans le Rouergue, à l'Ouest de l'Hôpital. Le document de 1648 (*La Bessière*, III. 2.) porte La Rouquairie.

Digitized by Google

de l'Ordre par jugement des requêtes du Parlement de Toulouse (1). Quant à la chapelle de St-Jean de La Bessière, le Commandeur, malgré les instances du curé, en garda la « pocession et jouissance », par jugement du même tribunal (17 septembre 1674) (2).

Au dix-huitième siècle, cette chapelle fut l'occasion d'un conflit, peu important, il est vrai, mais qu'il convient de raconter, car il donne une idée des susceptibilités que pouvaient engendrer les privilèges ; il montre aussi combien chacun était versé dans la connaissance de ses droits et ne manquait aucune occasion de les réclamer ou de les défendre.

Le 13 novembre 1728, au jour et à l'heure de la visite de la Commanderie, « il vint le vicaire de Saint-Parthen, « paroisse voisine, dire de la part de M. son Curé qui est « vicaire forain (3), que M. l'évêque de Rodez avait interdit « cette église (de l'hôpital) » (4).

Le visiteur n'osa pas croire à cet interdit, aussi conseilla-t-il au fermier Flory de se procurer « copie de ce mandement et interdiction ». Or l'acte portait simplement « ordre « d'avertir M. Rouquier, prêtre de la paroisse de Leignac, « diocèse de Saint-Flour, qu'il ne dise plus la messe à la « chapelle de l'hôpital, sans avoir la permission de Mgr « l'évêque de Rodez ». Le mandement était du 6 mars 1728, on attendit au mois de novembre suivant pour le mettre à exécution.

---

(1) *La Bessière*, III. 2.

(2) *Ibid.*, III. 4.

(3) On désignait ainsi un ecclésiastique spécialement délégué par l'évêque pour une partie du diocèse, un district par exemple. Le vicaire forain visitait les églises, notifiait aux recteurs et aux curés les lettres pastorales et autres mandements, veillait à leur exécution, prenait soin des paroisses vacantes, etc. Ce sont à peu près les fonctions que rempliraient aujourd'hui les archiprêtres et les doyens, si l'administration ecclésiastique était moins centralisée.

(4) *La Bessière*, IV. 8.

Digitized by Google

Ainsi libellée et prise à la lettre, la défense épiscopale était évidemment abusive, car l'abbé Rouquier n'était pas diocésain de Rodez, et la chapelle de l'Ordre de Malte était exempte de la juridiction épiscopale. Tout au plus, aux termes de privilèges de l'Ordre, l'évêque avait-il le droit, dans les chapelles-paroisses, de visiter les fonts baptismaux et le tabernacle.

Peu renseigné sans doute sur l'étendue des privilèges et des exemptions, et aussi pour en référer à ses supérieurs, le Commandeur prit le temps de consulter. Il reçut le 21 mars 1729 un mémoire rédigé à Arles : pour étayer les exemptions locales et personnelles de l'Ordre, l'auteur du mémoire avait fouillé le droit canon, exhumé les différentes bulles de sept papes, relatives à la question (1) ; pour suprême argument, il rappelait les arrêts des cours souveraines du royaume. La conclusion suivante s'imposait : « le « sieur Commandeur de Narbonne sera bien fondé à appeler « comme d'abus de l'ordonnance qui a interdit la chapelle « de La Bessière ».

Instruit désormais de ses droits, le Commandeur écrit le 31 mars à l'évêque de Rodez. En huit points, il développe ses arguments. Parfois il est insinuant : « J'ai lu, dit-il au « prélat, votre mandement, il est plein d'érudition et de « piété ; le but que vous poursuivez (il exhortait ses diocé- « sains à fréquenter leurs églises paroissiales) est pur et « tout saint ; on y est également instruit et édifié » : jamais il n'oublie ses conclusions qu'il répète après chaque argument : « vous n'avez pas besoin de toucher aux églises « de l'Ordre, ni d'y supprimer le service divin ».

A la fin de cette longue lettre, les arguments deviennent plus serrés : le ton s'élève presque jusqu'à la note aigue :

---

(1) Innocent II, Luce II, Eugène III, Anastase IV, Urbain III, Sixte IV, Clément VII.

Digitized by Google

« Au reste, Monseigneur, tout ce que j'ai eu l'honneur de « vous dire jusqu'ici ne vient pas d'une crainte que j'ai « d'essuyer un procès : à la vérité, je serais pour vous un « petit adversaire ; c'est aussi pour cela que le corps de « l'Ordre prendrait le fait et cause... tous nos comman- « deurs tiennent à Paris une caisse commune pour fournir « aux frais de semblables discussions avec les seigneurs « évêques... Après quoy, je n'en plus aucun soin et ne « fournis pas une maille (pour soutenir le procès, s'il y « avait lieu)... à ce prix-là, on peut plaider à l'aise ».

Un mois après, 27 avril 1729, au nom de son évêque qui « ne peut faire réponse à cause de quelque incommodité « dont il n'est pas encore quitte », M. Guéret, vicaire-général, prend soin de « calmer le Commandeur au sujet de la « chapelle qui n'est point interdite ». Avec moins d'appa- rat, il est vrai, il établit et reconnaît les exemptions de l'Ordre ; mais avec non moins d'habileté, il relève les erreurs de son adversaire qui a confondu avertissement et interdit.

Un interdit personnel suppose un délit grave ; un aver- tissement n'en suppose aucun. Mais, si une chapelle, même de l'Ordre de Malte, n'est pas dans un état convenable pour y célébrer, si la messe qui s'y dit, dimanche et fêtes, est une occasion aux paroissiens d'abandonner l'église pa- roissiale et les instructions qui s'y font, un évêque, dans l'impuissance où il est d'interdire cette chapelle ou de fixer les jours et heures auxquels on y célèbrera, ne peut-il pas faire avertir le chapelain séculier qui la dessert de ne plus continuer ce service? Et un prêtre soumis à son évêque, qui connaît ses bonnes intentions et la solidité des raisons qui le font agir, ne regardera-t-il pas cet avis comme un ordre auquel il se soumettra avec respect, quoiqu'en désobéissant il n'ait à craindre ni suspense, ni interdit?

C'était bien le véritable état de la question : et elle ne pouvait donner matière à procès. « Vous n'avez donc que

Digitized by Google

« faire. Monsieur, de recourir à la caisse de l'Ordre ; M. de « Rodez ne mettra pas non plus les agents du clergé en « mouvement à son sujet.... Si la chapelle est en aussi bon « état que vous le croyez, ordonnez au chapelain de s'arran- « ger avec M. le curé pour célébrer la messe à une heure et « dans des jours qui ne soient pas une occasion aux parois- « siens d'abandonner les instructions et les offices de la « paroisse..... »

La petite tempête s'apaisa donc facilement, car l'honneur était de part et d'autre satisfait.

La Bessière. — Primitivement (1370), le Commandeur possédait dans ce lieu les terroirs désignés sous le nom de « la Devèze, les jardins de Garrigozio, à la font, las Ver- « gues, al Boscat, et autres terres ou parra du Comman- « deur. » Ces diverses pièces furent inféodées à diverses époques (1).

A la Révolution, la vente des biens nationaux dépendant de l'Ordre de Malte ne mentionne qu' « une pièce de terre « au dit lieu (la Bessière) appelée la Figuarette d'une conte- « nance d'une quarte une coupe, adjugée, le deuxième « jour complémentaire an IV, au citoyen Raymond Aurières « cultivateur du village de Mozenq, commune de La Vin- « zelle, pour la somme de vingt-deux livres » (2).

La Bécarie. — C'est un petit domaine sur la rive droite du Lot, appartenant à la commune de Cassaniouse (Cantal). En 1420, Géraud de Lacroix reconnut en faveur du Commandeur « un mas dit Labequaria, avec terres, preds, « maisons et chateignerées, sous la censive de trois oboles » (3).

---

(1) *Ibid.*, II. 1.

(2) *Arch. dép. Aveyron.* Registres du district de Mur-de-Barrez.

(3) *Ibid.*, II. 14. L'obole tournois valait la moitié du denier tournois.

Digitized by Google

Une agglomération assez importante s'était formée à la Bécarie, puisque les cahiers de reconnaissances lui donnent le nom de village (1).

La Vinzelle. — C'est aujourd'hui une paroisse qui compte environ 150 habitants et qui dépend de la commune de Grandvabre, canton de Conques, Aveyron. C'était autrefois une paroisse du diocèse de Rodez, et voici comme s'exprime à ce sujet le pouillé de 1510 :

« La Vinzella sub nomine Sancti Clari (2) confrontatur « cum Gramvabre, cum Sancto-Partemio, cum Cassanhosa « diocesi Sancti Flori ; et Oltus (3) est inter La Vinzela et « Gramvabre cum prioratu de Sanct Parthem. Rectoria « valet XXX libras. Alii dicunt quod præsentatio rectoriæ « pertinet proposito Montissalvii (prieur de Montsalvy, « Cantal), quod non creditur ; et dicitur quod confertur « canonico Montissalvii » (4).

Sous le rapport spirituel et religieux, le Commandeur n'entrait donc pas en ligne de compte. Mais il possédait dans le lieu de La Vinzelle l'entière directe sur plusieurs maisons (1419-1425) : la moitié de la directe (partagée avec le seigneur du lieu) sur d'autres (5).

Le mas de Murat, le mas de Lagane et las Borios (6) dé-

---

(1) *Archiv. Hte-Garonne*, H. vol. 2059, passim. On peut d'autant plus facilement admettre ces interprétations que dans le Rouergue les familles ont toujours été nombreuses, et que les bourgs et villages proprement dits sont, dans le pays qui nous occupe, à une grande distance les uns des autres.

(2) Saint Clair d'Auvergne, prêtre, IVe siècle.

(3) Mis pour Oltis, le Lot.

(4) *Arch. dép. Aveyron*, G. 14.

(5) *La Bessière*, H. 12 et 15.

(6) Cassini porte Murat et las Bouyes à l'O. de la Vinzelle ; la Gane, au N., dans l'Auvergne.

Digitized by Google

pendaient au XVe siècle (1419-1433) de la seigneurie du commandeur ; il y percevait en outre diverses censives (1).

Le vignoble de *la Tabelie*, confrontant le chemin qui allait de La Vinzelle à Saint-Parthem ; les terroirs *al Riveyras* et à la *Combe d'amont*, au N.-O. de La Vinzelle, relevaient encore de la seigneurie et de la directe du Commandeur.

Mentionnons enfin, pour être complets « le vignoble de « las Brossettes, le mas de Rogeyra, l'afar de Souacaba, « *alias* de Sollacaba, le mas de Lafareyra, le mas de Puécha » qui dépendaient évidemment de La Vinzelle, mais que nous n'avons pu identifier (2).

D'après les renseignements donnés à l'évêché de Rodez en 1771, par le curé de La Vinzelle, « le Commandeur de las Bessières (et de Nigreserre), » est signalé parmi les « coseigneurs de la paroisse » (3). L'état du XVe siècle, dont nous avons parlé ci-dessus, persévéra donc jusqu'à la Révolution française.

AGRES

Cette paroisse dépend aujourd'hui de la commune de Saint-Parthem, canton d'Aubin, arrondissement de Villefranche. Les droits du Commandeur étaient ici bien modestes et remontaient en 1429 et 1433. A la première date, il jouissait de deux jardins situés, l'un « au carrefour des chemins

---

(1) *Ibid.*, II. 2 à 8.

(2) Il serait bien difficile d'identifier ces domaines qui prenaient le nom du propriétaire. C'est ainsi qu'en 1331 Pierre Lafareyra reconnaissait trois mas, sous la censive de trois sétiers et une émine de seigle, trois sétiers et une quarte d'avoine, mesure de Conques, six deniers rodanois, deux gélines et demi et douze deniers pour l'investiture. *Ibid.*, II. 11.

(3) *Arch. dép. Aveyron*, G. 20.

Digitized by Google

qui vont du port d'Agrés, de Fijeac et vers Maux » (1): l'autre « confrontant avec les terres *del Noguier* (2) ». Le Commandeur les baillait sous la censive de quatre sols rodanois, et d'une émine d'avoine, mesure de Conques (3).

SAINT-PARTHIN

Aujourd'hui Saint-Parthem, commune de 1100 habitants du canton de Decazeville. « Au local dit Carnejac (4), le Commandeur possédait (1120) une vigne qu'il bailla à « emphitéose à Astrugue Bonalde sous la censive de trois « coupes de vin (5), mesure de La Vinzelle, et sous la dîme, « avec huit deniers d'acapte. » Il possédait à la même époque et au même terroir « un afar confrontant avec la

---

(1) Erreur de l'auteur de l'Inventaire ; lisez Maurs, chef-lieu de canton, Cantal.

(2) Cassini porte *Noyers*, sur la rive du Lot, en face de Flagnac.

(3) *Ibid.*, II. 10 et 16. Les Comtes de Rodez ont battu monnaie au moins depuis 1119 jusqu'en 1373, époque où l'atelier féodal cessa d'exister, à la mort de Jean Ier, comte d'Armagnac. Cfr. *Hist. Lang.*, T. VII. p. 412 La monnaie rodanoise continua donc d'être encore en usage, longtemps après la période féodale.

(4) Ce petit domaine est situé au N.-E. de Saint-Parthem, dont il est séparé par l'un des nombreux méandres du Lot.

(5) *Ibid.*, I, 2. A l'Ouest de La Vinzelle, sur un mamelon dit la Serre, se trouve un petit plateau bien exposé pour la culture de la vigne. — Voici, pour le pays qui nous occupe, les diverses mesures en usage et leur valeur relative. 1° Pour le canton de *Mur de Barrez*. Longueur et superficie : la *canne* valait 2 m. 112 ; la *sétérée*, qui se divisait en quatre *quartonnées*, valait 460 cannes carrées ou 20 ares 52 centiares. Grains : le *setier* valait quatre *quartes* ; la quarte valait 17 litres ou 8 quartons.

2° Pour le canton de Conques, dont La Vinzelle. Longueur et superficie : la *canne* valait 2 m. 003 ; la *sétérée* valait 640 cannes carrées ou 25 ares 67. Grains : le *sétier* valait 2 *émines* ou quatre *quartes* ; la quarte valait 4 *boisseaux* ou 17 litres. *Tableau de conversion...* par M. Recoules... Rodez, Ratery, 1841.

Digitized by Google

rivière d'Ault » (1) ; il en reçut l'hommage et la reconnaissance de la part de Guillaume Mansip, du lieu de La Vinzelle sous la censive de trois sols et la dîme des fruits (2).

SAINT-JULIEN-DE-PIGANOL (3)

Dans cette paroisse, le Commandeur possédait « une « pièce de terre avec cazals et jardin contigus, confrontant « avec le chemin de Fijeac et avec le chemin qui va de « l'hôpital de La Bessière vers le mas de Gisars ». En 1422, le Commandeur donnait ces biens à cens à Jean de Campaulène (4). Ces terres sont suffisamment désignées par les confronts. Campalène existe encore ; l'Hôpital porte aujourd'hui le nom d'Hospitalet. Le premier lieu est dans le Cantal ; le second, dans l'Aveyron ; ils sont séparés par le chemin qui va de Saint-Julien à Cassaniouse.

MOURJON (5).

Cette paroisse est située dans le Cantal, au N.-E. de Fournoulés. Les droits du Commandeur remontent ici à 1331, au moins. A cette date, en effet, Hugues, de Puechaldous, hameau sur la rive gauche du Célé, reconnaît en faveur de

---

(1) Le copiste aurait dû écrire Olt, l'*Oltis* des Latins, première dénomination de la rivière du Lot. — *Afar*, ensemble d'une propriété dépendant d'un fief.

(2) *Ibid.*, II. 13.

(3) Aujourd'hui Saint-Julien de Piganiol, hameau de la commune de Saint-Santin.

(4) *Labess.*, I. 4.

(5) L'inventaire et les documents portent indifféremment : Maurion, Maurjo, Margon, Mourion, pour Mourjon.

Digitized by Google

frère Caylus, commandeur, « un pré appelé de las Hermas (1), « confrontant avec les ruisseaux de las Tubas et de Seler (Célé) » sous la censive de sept sols, six deniers rodanois (2).

En 1422, le Commandeur baillait à cens « un jardin au « mas del Puech, confrontant avec le chemin public qui va « du mas de Caufaël (3) vers l'église de Maurion », sous la censive de douze deniers rodanois et une géline payable à la Saint-André, avec la dîme et l'acapte (4).

Le mas de Bonagaldes, aujourd'hui inconnu, le mas de Pechmija ou Pémija (Cassini mentionne ce hameau, sur la rive droite et en face la chapelle rurale de Montarnal) relevaient aussi de la seigneurie du Commandeur (5). En 1427, il inféodait « maisons, cazals, bois, preds, chateignerées, terres cultes et incultes », sous la censive de quatre sétiers, trois émines de seigle, quatre sétiers d'avoine, mesure de Conques, neuf sols rodanois et quatre gélines.

La moitié du moulin de Trotapel (Cassini mentionne le moulin de Gleyal, sur le Célé, non loin du mas de Trotapel) relevait encore de la directe du Commandeur : en 1426, il en autorisait l'acquisition (droit de lods) faite par Jean Adémar, se réservant la censive d'un denier (6).

---

(1) Cassini porte las Hermies.

(2) *Labess.*, II. 11.

(3) Cassini mentionne Caufeyt, à l'O. de Mourjon, sur un mamelon d'où descend un affluent de la rive droite du Célé.

(4) *Ibid.*, I. 5.

(5) *Ibid.* I. 8 et 10.

(6) *Ibid.*, II. 5. Gleyal avait au XVe siècle quelque importance, puisque les cahiers de reconnaissances (1752) mentionnent « le village de Gleyal. » *Arch. dép.-Hte-Gar.*, II. 2050.

Digitized by Google

FORNOLÈZE (1)

En 1420, le Commandeur bailla à cens à Jean Glaury, du mas de Grefeilhe, paroisse d'Agres, « un mas dit Puéchal, « plus autre mas de Lafabrégue (2) contigus, consistant en « maizons, cazals, bois, terres cultes et incultes avec leurs « dépendances, sous la censive de sept sétiers de seigle, « trois sétiers d'avoine, mesure de Conques, deux gélines, « une livre cire et cinq sols tournois » (3).

Contigue aux terres de l'église de Fournoulés, le Commandeur possédait une pièce de terre, au lieu dit *del Cassan* confrontant le mas *dal Mont* (4) et le ruisseau de la Borme : en 1427, il la baillait à Pierre Delsolin, sous la censive d'une émine d'avoine, mesure de Conques (5).

A la Conche Tonenque, confrontant le chemin de Figeac et le mas de Campalène, le Commandeur possédait encore quelque pièce de terre, qu'en 1422 il baillait à cens à Jean de Campaulène (6).

Quant au curé de Fournoulés, il recevait de la part du Commandeur une rétribution fixée, depuis le cinq février 1712, à trente-cinq livres de rente (7).

---

(1) Aujourd'hui Fournoulés, Cantal.

(2) Puéchan, Puéchaldous, à l'E. de Fournoulés, près de la rivière du Célé. Cassini.

(3) *La Bess.*, I. 2.

(4) Le Mont, au S. de Fournoulés. Cassini.

(5) *La Bess.*, I. 9.

(6) *Ibid.*, I. 4.

(7) *Ibid.*, IV. 7.

Digitized by Google

SAINT-SANTIN

L'auteur de l'Inventaire écrit, comme quelques vieilles cartes d'ailleurs, *Saint-Antin* ; les documents eux-mêmes portent une première fois « *Sanctum Petrum Sanctiantini* » : une seconde fois « in parochiâ Sancti Petri Sanctiantini ». Cette double dénomination s'explique par l'existence de deux paroisses juxtaposées et séparées autrefois par la limite du Rouergue et de l'Auvergne ; elles sont désignées dans Cassini sous cette forme : Saint-Santin des Morts, Saint-Santin de Montmurat.

C'est aujourd'hui une commune de plus de mille habitants, du canton de Decazeville (Aveyron).

Le Commandeur y jouissait de quelques droits de lods, puisqu'en 1433, il approuvait l'acquisition faite par Géraud Marassos, du mas de Ragel, paroisse d'Agres, « de la moitié « d'un jardin situé dans la paroisse de Saint-Saintin, local « dit de la parra, confrontant avec les terres de Jean de « Béalenl, la rivière d'Ault et les terres de Pierre Bos- « quin » (1).

A la même époque Guillaume et Géraud Roumégoux (2) reconnaissaient tenir du Commandeur quelques terres sous la censive de quatre sols rodanois (3).

SAINT-CONSTANS

Ce gros bourg est situé dans le Cantal. Le Commandeur bailla à cens (en 1424) à Jean Pons la moitié d'un

(1) *Labessière*, II. 10.

(2) Il existe un petit mas de ce nom au N.-O. d'Agres, sur la route de Saint-Julien de Piganiol.

(3) *Ibid.*, II. 16.

Digitized by Google

mas appelé La Boria (La Borie, au N. de St-Constans) à noble Audemar Soquié, sous la censive de deux sétiers de seigle, mesure de Maurs, et six deniers rodanois. A la même époque, le Commandeur « bailla à cens un autre territoire « lieu dit Las Bessières » (1), et un « autre territoire, local dit de Bonnéja, situés en ladite « paroisse, confrontant avec le ruisseau Delbos et avec les « terres de Géraud Lagrafiague » (2), sous la censive d'une quarte de seigle.

Tels étaient, par le détail, les possessions et les droits de l'Ordre, à La Bessière.

Quant au revenu total de ce membre, les divers baux à ferme nous donnent une indication suffisante. En 1595, les droits de La Bessière (et de Nigreserre réunis) furent affermés pour la somme de 500 écus d'or de 60 sols pièce, six quartons de pois verts de Montsalvy (chef-lieu de canton du Cantal), et trois quartons de fromage. Dès 1663, les droits de La Bessière furent affermés séparément, et pour une somme de 350 livres; la somme s'élève à 440 livres en 1723; à 445, en 1733 (3). Nous avons vu que le Pouillé du diocèse de Rodez (1787) estimait la valeur du prieuré à 500 livres.

(1) Cassini porte La Veissière, au N.-E. de Saint-Constans.
(2) Cassini porte Lagraflade au M. de St-Constans. — *Ibid.*, I. 7.
(3) *Ibid.* IV. 1 à 6.

Digitized by Google

NIGRESERRE

Nigreserre, autrefois Négreserre, est un hameau d'environ 120 habitants, dans la commune de Thérondels, canton de Mur-de-Barrez, arrondissement d'Espalion, Aveyron. C'était avant la Révolution l'une des plus petites paroisses du Rouergue. Nous trouvons ses confronts dans le Pouillé du diocèse de Rodez, dressé en 1510, sous l'épiscopat de François d'Estaing : « Negraserra confrontat cum Ladinhac, « cum Senhalac, cum Bromme, cum Cussac, près del Mur « de Barres. Prioratus est domini præceptoris Sancti Joan- « nis Jhlmi, qui vocatur la comandayre de Negraserra. « Et rector est mensalis, et præsentatio rectoris dicitur « pertinere domino præceptori. » (1)

Les documents de la Commanderie donnent à cette paroisse le titre de vicairerie perpétuelle : c'est ainsi, du moins que furent nommés Jean Meyniel, en 1660 ; Jean Sicard, en 1668 ; et Jean Mary, en 1677. Le prêtre ainsi désigné remettait les provisions (le titre provisoire) du Commandeur à l'évêque de Rodez qui lui accordait le *visa* et l'institution (2). Enfin la « prise de pocession » de ces ecclésiastiques devait être constatée par acte notarié, dont copie authentique était envoyée au grand prieuré de Saint-Gilles pour être soumis au Chapitre général (3). Quant aux

(1) *Arch. dép. Aveyron*, G. 14.
(2) *Nigreserre*, I. 1 et seq.
(3) *Ibid.*, I. 2 et 7.

Digitized by Google

ecclésiastiques. ils n'étaient pas toujours pris parmi les prêtres conventuels de l'Ordre : seul Jean Sicard se trouvait dans ces conditions. car il figure parmi les Commandeurs de Nigreserre. Cette exception fut d'ailleurs motivée par une affaire que nous allons rapporter.

« Mardi dernier (31) mars mil six cens soixante-seitze en « la chambre criminelle. présens de Puget, président... »

Entre Bertrand d'Humières. sieur de Vareilhes, demandeur « en excès. le procureur général du roi joint à luy « d'une part ; et Me Jean Meyniel, prêtre et curé de Négre- « serre. prévenu prisonnier ez prison de la Conciergerie, « défendeur. d'autre. »

La cour. après avoir procédé « par accarations et con- « frontemens de témoings ». à la vérification de l'« infor- « mation et seings y apposés faite contre Ignace de Car- « lat..., relation faite par Camps et Donnadieu. expertz « prins d'office.... » avait condamné ledit Meyniel à « estre « banny du royaume sa vie durant, luy faisant inhibitions « défenses d'y revenir à peine de vye. » La cour déclarait encore « ses biens acquis et confisqués à qui de droit « appartiendra.... » (1)

Il s'agissait donc d'une fausse information faite par Meyniel contre Ignace de Carlat : mais on ne peut savoir sur quel sujet portait l'information : car les deux arrêts du 10 septembre 1675 et du 31 mars 1676, ci-dessus analysés nous laissent dans l'incertitude (2).

C'est donc sur la démission forcée de Meyniel que Sicard, prêtre conventuel de l'Ordre. fut nommé curé de Nigreserre.

---

(1) Il existe encore entre Nigreserre et Thérondels un hameau portant le nom de Meyniel Haut et Bas.

(2) *Arch. du Parl. de Toulouse.* Registre de la Tournelle de janvier à juin 1676, non paginé.

Digitized by Google

La maison presbytérale appartenait à l'Ordre de Saint-Jean, mais l'entretien était à la charge du vicaire perpétuel (1). Plus tard (1370), pour rendre ce logement plus avantageux, les habitants de Nigreserre bâtirent « une grange audit lieu pour l'usage du curé », et, de ce chef, ils acquirent le droit de nommer un marguillier pour l'administration temporelle de la paroisse (2).

Les plus anciens documents que nous connaissions attestent l'existence de la Commanderie de Nigreserre depuis 1312. Etait-ce un chef-lieu, ou simplement un membre, rien ne le prouve ; la pauvreté de ses revenus, du moins dans les débuts, feraient accepter la seconde hypothèse. En tout cas, à partir de 1595, Nigreserre est unie à La Bessière ; elles sont, au 17e siècle, réunies toutes deux à Narbonne.

Le Commandeur se trouvait ici en contact avec les vicomtes, plus tard les comtes de Carladès. Le pays de Carlat ou Carladès, situé partie en Auvergne, partie en Rouergue, s'étendait sur les deux rives de la Cère, depuis le mont Cantal qui le domine au Nord-Est, jusque vers la ville de Maurs, au Sud-Ouest, tandis que la Jordanne le limitait au Nord-Ouest, et la Truyère au Sud-Est.

Les principales localités de ce pays étaient : Vic, Carlat, Montsalvy, en Auvergne, et le Mur de Barrez en Rouergue. Le Carladès, après avoir appartenu à plusieurs familles, notamment aux Comtes de Rodez, revint à la couronne de France lors de la confiscation des biens de Charles, duc de Bourbon, par arrêt du 16 juillet 1527. De 1641 jusqu'à la Révolution, le Carladès passa à la maison de Grimaldi ; voici en quelle occasion.

Honoré II de Grimaldi, prince de Monaco, qui avait renoncé au protectorat de l'Espagne pour se mettre sous

---

(1) *Ibid.*, I. 3.
(2) *Ibid.*, II. 3.

Digitized by Google

celui de la France, reçut de Louis XIII, lors du traité de Péronne en 1641, le duché de Valentinois en Dauphiné et le vicomté de Carlat, en Auvergne, pour le dédommager de la perte des terres qu'il possédait en Italie. Des lettres-patentes de février 1643 confirmèrent cette indemnité et érigèrent en comté le vicomté de Carlat.

Le Commandeur de Nigreserre se trouva donc en relations féodales avec les divers titulaires de ce fief. Il était, depuis 1312 pour le moins, vassal du vicomte de Carladès, « en raison de la maison et du lieu de Nigreserre et des mazages « de Perviliergues et de Frons et autres choses scitués dans « le Mandement (1) du Mur de Barrès (2), tant dans le dio- « cèse de Rodez que dans celui de Saint-Flour, que le « Commandeur tenoit (cependant) en franc-fief et noble » (3). A cette date, en effet, le Commandeur rendit, à ce titre, « hommage à dame Izabeau de Rodez, vicomtesse du Car- « ladès »; mêmes hommages, en 1351, par le Commandeur Bernard Dauriac à noble Raynaud Dupont, vicomte de Carladès : mêmes hommages en 1538 par Antoine Castela (4).

En 1661, le prince de Monaco, seigneur de Calbinel, Mur de Barrez et autres lieux, ayant succédé aux droits des vicomtes de Carladès, demandait au Commandeur hommage et dénombrement pour le fief de Nigreserre ; celui-ci en fut déchargé par arrêt du Conseil privé (5).

Quant au droit de justice, le Commandeur, jusqu'en 1351, exerça « la basse justice jusqu'à soixante sols, la haute

---

(1) *Mande, mandement,* circonscription d'un taillable. Frons, hameau au N.-O.; Pervilhergues, au Sud de Thérondels.

(2) Autrefois ville diocésaine au Nord du Rouergue ; aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Espalion.

(3) *Ibid.*, I. 9.

(4) *Ibid.*, I. 10.

(5) *Ibid.*, I, 10 ; *La Bessière*, III. 3.

Digitized by Google

« appartenant en commun au vicomte de Carladès et audit « Commandeur »: ils partageaient aussi les confiscations et les amendes. Après 1351, tous les droits appartinrent au Commandeur seul (1).

Les autres droits seigneuriaux du Commandeur à Nigreserre consistaient en un droit de quint qui lui permettait de lever sur la paroisse 30 sétiers de blé (2).

D'autre part, le Commandeur de Nigreserre recevait l'hommage de plusieurs feudataires, sous la condition de censives diverses.

A Landignac (3), il avait abandonné la propriété de pièces de terre situées la plupart « en l'afar de Solinhac » (4). En 1733, il était en procès, par devant la chambre des requêtes du palais, avec Charles de Montels, seigneur de Marcillac (5), qui élevait sur cette propriété des prétentions dont il se désista plus tard (6).

Mais le Commandeur garda toujours sur cette terre le droit de directe. Le 23 avril 1737, en effet, Messire Joseph de Monthiel, seigneur de Senhalar (7), et Jean Coussens passèrent reconnaissance, en faveur du Commandeur, de 39 sétérées de terre, au ténement de Solinhac, confrontant « du « levant le chemin de Brommat à Thérondels, sous la cen- « sive d'un sol, huit deniers, un quarton et quatre quarte-

---

(1) *Ibid.*, I. 9.

(2) *Etat du Diocèse de Rodez* (1771), aujourd'hui en cours de publication.

(3) Aujourd'hui Ladignac, hameau entre Nigreserre et Thérondels et chef-lieu de paroisse dépendant de cette dernière commune.

(4) *Afar*, *affare*, terme usité dans le Dauphiné et le Rouergue pour désigner toutes les dépendances d'un fief.

(5) Gros bourg au Nord de Rodez.

(6) *Ibid.* II. 5 et 6.

(7) Segnalac, hameau au N. de Mur-de-Barrès, au S. O. de Nigreserre.

Digitized by Google

« rons de seigle, deux manœuvres (journées d'hommes) et « deux liuzades de genets » (1). Les revenus de cette portion de Solinhac étaient partagés entre le Commandeur et le prince de Monaco, seigneur de Mur-de-Barrès (2).

Enfin le 1 avril 1739, Françoise Teyssèdre, veuve de Jacques Bertrand, reconnaît « une buge (3) appelée de « Lacam, seize en l'afar de Solinhac », de la contenance de deux sétérées, confrontant du levant la buge d'Antoine Déjou, vieux chemin entre deux, sous la censive d'un quarteron de seigle (4).

A Mur de Barrez, le Commandeur ne possédait à titre seigneurial qu'un champ appelé *lous assayels*, sous la censive d'un quarton et un quarteron et demi de seigle, et de trois quartons et demi d'avoine (5).

Dans le territoire d'Albignac (6), le Commandeur percevait quelques censives au « grand afar dit Lagrefeuille, appelé aussi de la Montagne ». En 1736, Messire Jean François Molinery, baron de Murols (7), reconnaît posséder, sous la mouvance du Commandeur de Nigreserre, cette propriété qui ne comprenait pas moins de cent trente quatre

---

(1) Liuzade, expression aujourd'hui inconnue ; serait-elle mise pour *liurade*, *liurado*, *liurada* signifiant livre (poids)? Faudrait-il y voir un dérivé de *ligare*, *lier*, *liugado*, signifiant fagots, fagotage, menu bois retenu par un hart...?

(2) *Ibid.*, I. 14.

(3) Mistral donne à ce mot la signification de *petit cabinet, réduit obscur* ; sans doute par extension, construction rurale pour servir d'abri pendant les travaux.

(4) *Ibid.*, I. 15.

(5) *Ibid.*, II. 4. Reconn. du 5 févr. 1683 ; jugement des requêtes du 23 sept. 1729 condamnant Jacques Mayonade, habitant et tenancier de Mur-de-Barrez.

(6) Hameau à l'E. de Mur-de-Barrez.

(7) Ancienne paroisse, aujourd'hui hameau au S. O. de La Croix-Barrez.

Digitized by Google

sétérées ; plus d'autres terres à Camp delsol de 4 sétérées et demie, un enclos de terre de 10 sétérées au lieu de Lagrefeuille, une terre nommée les Gardettes de 6 cartonnées. Il « tenoit l'ensemble de ces terres : sous la censive de « 6 sols, 6 deniers d'argent ; quatre sétiers, un quarton, « deux quarterons de seigle ; deux quartons, deux quarte- « rons d'avoine ; deux quarterées de froment, et une demi « géline » (1).

« Les affars scitués au lieu de Conalhac et pred del Cam- « bou et de la Prade » étaient possédés par Noble Marc de Carlac, seigneur de Lasserre, toujours sous la mouvance du Commandeur, à qui il payait, pour droit de censive, « onze « sétiers trois cartons, trois carterons de seigle : un setier, « un carton de froment : un sétier ; deux cartons d'avoine ; « trois livres, dix-sept sols, neuf deniers d'argent, une « géline et demie et un quartier, et deux manœuvres, le tout « portable au grenier du Commandeur » (2).

Sur ce domaine important, le Commandeur percevait les droits de lods et de ventes ; il y exerçait enfin l'entière justice, haute, moyenne et basse. Quant au « village de Fronts et autres lieux scitués en la paroisse de Théron- dels (3) », il est impossible, malgré les vingt quatre reconnaissances de 1687, d'évaluer leur importance. Au mas Delrieu, « un préd appelé le Fénier » et autres terres au terroir de Las Taillades dépendaient aussi de la Comman- derie de Nigreserre, à qui Jean Delrieu payait une censive de trois deniers (4).

Quant à la dîme, le Commandeur ne la percevait que sur les « pièces appelées Bellecombe et del Dex de la « Sanhes.

---

(1) *Ibid.*, I. 13.
(2) *Ibid.*, II. 3. Reconnaissances de 1427, 1626 et 1677.
(3) *Ibid.*, I. 12.
(4) *Ibid.*, I. 11.

Digitized by Google

ténemens du village de Labessonio » (1). Encore était-il en procès (7 juin 1691) avec le prieur de Cussac (2), qui se désista de l'instance portée à la Chambre des Requêtes (3).

A en juger par les contenances, les anciennes propriétés de la Commanderie de Nigreserre paraissent fort respectables, mais leurs revenus nous fixeront un peu plus exactement sur leur valeur et aussi sur l'améliorissement qu'elles ont dû recevoir en passant à des emphytéotes. En 1616, le Commandeur affermait les fruits et revenus du membre de Nigreserre, à Thomas Mayonade, pour une rente annuelle de 300 livres; en 1621, à Jean Gensamès, pour 333 livres. En 1660, le curé Meyniel en accepte le bail à ferme pour 500 livres; en 1723, Pierre Garrouste en payera 600 livres; enfin, en 1733, Dubuisson, 660 livres (4).

Les registres des ventes des biens nationaux mentionnent bien peu de chose sur les biens de l'Ordre de Malte ayant appartenu au membre de Nigreserre.

Le 8 mai 1793, fut adjugé au « citoyen Vaissière, habitant « de la ville de Saint-Flour, un pré situé au lieu de Nigre- « serre, appelé le pré du Commandeur, de la Coste et de « la Councoune, pour 12.000 livres. »

Le 7 fructidor an IV, fut « adjugé au citoyen Jean Fran- « çois Pachins, de la commune de Mur-de-Barrez : 1° une « petite chenevière d'une contenance de quatre-vingt-quatre « toises pour la somme de 110 livres; 2° un petit espace « de terrain, jadis aire-sol, d'une contenance de quatre- « vingt-cinq toises, pour la somme de 88 livres, et 3° un « terrain gazonné et en friche d'une contenance de deux

---

(1) La Bessonie, métairie au Midi de Nigreserre.

(2) Hameau à l'E. de Mur-de-Barrez, sur le chemin de Brommat à Thérondels; ancienne paroisse du Rouergue.

(3) *Ibid.*, II. 1.

(4) *Ibid.*, II. 9 à 16.

Digitized by Google

« cent trois toises pour la somme de quatre-vingt-huit « livres. » (1).

A n'étudier que les revenus et les possessions de l'Ordre ce serait évidemment s'exposer à mal juger de l'utilité de son institution ; mais notre cadre était restreint, et nous n'avions pas à suivre les pieux chevaliers de Malte sur leur véritable théâtre, à la poursuite sur terre et sur mer des corsaires musulmans. Néanmoins les nombreux détails que nous avons donnés, même pour une commanderie de second ordre, aideront le lecteur à apprécier le pouvoir et l'influence de l'Ordre Souverain de Saint-Jean de Jérusalem (2).

Mais le flot montant de la Révolution ne pouvait que s'attaquer à un ordre « formé de l'aggrégation des membres « de la noblesse la plus pure de toute la chrétienté » et dont « les propriétés répandues sur toute la surface de la « France » attiraient certainement les convoitises d'un grand nombre (3).

Une action éclatante et désintéressée (4) donna pourtant quelque répit à l'Ordre de Malte. Répondant en effet à une démarche faite par les Chambres de Commerce de Marseille et de Lyon, l'assemblée nationale se contenta de regarder l'Ordre comme un souverain étranger possessionné en France, et décréta qu'il serait soumis à toutes les contribu-

---

(1) *Arch. dép. Aveyron*, district de Mur-de-Barrez.

(2) Il avait en effet un représentant officiel auprès des principales cours de l'Europe ; le dernier ambassadeur de la Religion, à Paris, fut le bailli de la Brillane. Durant la période révolutionnaire, et après la mort de ce dernier, les affaires de l'Ordre furent confiées au commandant d'Estournel, receveur de la langue de France, avec le bailli de Virieu pour adjoint.

(3) *Ann. histor. de l'Ordre...* depuis 1725. 1 vol. in-8° ; S. Pétersbourg, de l'Impr. Impér., 1799.

(4) Deux vaisseaux marchands de Marseille, enlevés par les corsaires de Tunis, furent repris par les chevaliers de Malte et remis gracieusement à leurs armateurs.

Digitized by Google

tions du royaume et que les chevaliers seraient privés des droits du citoyen actif. Mais les bonnes dispositions de l'assemblée ne furent pas de longue durée (1).

En 1791, l'assemblée constituante, oubliant en effet les promesses des uns et les services des autres, envahit les propriétés d'un souverain dont on avait naguère reconnu les droits. Tout fut saisi et vendu au profit de la nation. En même temps, le Grand'Maître de l'Ordre fit connaître à toutes les cours « qu'il ne devait ni ne pouvait et ne vou- « lait reconnaître en aucune manière la République « française » (2).

Quant à l'Ordre lui-même, il fut réellement dissous, depuis la prise de Malte par l'armée française (1798). Depuis lors, partagé en diverses associations, renonçant momentanément du moins, à son rôle militaire, l'Ordre n'est plus qu'une association charitable. La charité dans les hôpitaux, la charité sur les champs de bataille, la charité partout et sur toutes ses formes, tel est aujourd'hui son but (3). Il ne

---

(1) Le 17 novembre 1789, le grand Maître de Malte écrivit en effet au Roi pour réclamer contre l'interprétation donnée par l'assemblée Nationale à l'article troisième du 4-5 août portant suppression des dîmes. Il se plaignait qu'une décision eut été prise sans l'entendre, et l'assemblée n'avait « pu s'écarter, disait-il, de cette justice rigou- « reuse, qu'en nous confondant avec le clergé, sans considérer que « par l'objet de notre institution et par la nature de nos services, « nous ne pouvions lui être assimilés sous aucun rapport ».

(2) *Annal. hist.*, p. 35.

(3) L'hôpital de Tantur, entre Jérusalem et Bethléem, appartient à l'Ordre ; depuis 1876, plus de 130,000 malades ou blessés y ont reçu des soins de tous genres. A Milan, à Naples, deux hôpitaux sont dirigés par deux Commandeurs de l'Ordre. En Silésie, on compte encore cinq hôpitaux ; un, en Angleterre. En France, l'association, se tenant rigoureusement en dehors de la politique, a pour but exclusif de se consacrer : en temps de paix, à des œuvres d'assistance hospitalière et de charité ; en temps de guerre, aux soins des victimes des combats, suivant conventions à intervenir avec le département de la guerre et la Société de secours aux blessés (*Croix-Rouge Française*).

Digitized by Google

pouvait en poursuivre de plus honorable et de plus digne de son passé.

Depuis que le pape Léon XIII a rétabli la dignité de grand'maitre (bref du 28 mars 1879), l'Ordre est gouverné par le prince Ceschi a Santa-Croce, assisté d'un conseil de cinq membres: c'est dire que les divers tronçons de l'Ordre sont unis entre eux. On compte aujourd'hui les quatre grands prieurés de Rome, de Bohême-Autriche, de Lombardie-Vénitie et des Deux-Siciles, l'association des chevaliers rhéno-westphaliens, l'association des chevaliers anglais, enfin l'association française, dirigée par un comité composé de neuf membres et présidé par le Comte de Rohan Chabot.

(1) Ceux qui s'intéressent à cette association liront avec fruit le travail de feu le baron de Montagnac : *l'Ordonnance des chevaliers hospitaliers de S. Jean de Jérusalem*. 1 vol. in-4°. Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1893.

Digitized by Google

LISTE DES COMMANDEURS

Nous donnons la date sous laquelle ils paraissent pour la première fois dans les documents : nous y ajoutons quelquefois celle de leur dernière mention.

I. — Commanderie de Narbonne.

1145 Bernard Pilon de Cat.
1167 Guillaume d'Alagnan.
1177 Bernard du Lac, procureur des biens en la province du Narbonnais et Minervois.
1205 Pierre de Lavinerie.
1214 Bernard de Béziers.) Ils avaient au-dessus d'eux un
1217-1224 Rainald.) administrateur régional.
1224 Censius Espada.
1230 Bernard Laubert.
1230 Jean Laubon.
1240 Audebert.
1249-1257 Etienne Diogol.
1257-1267 Guillaume Marescal.
1275 Pons de Ungula.
1291 Bernard Pélissier.
1336 Jacques Amat.
1343 Bérenger de Mure
1358 Bernard Meilhan.

Digitized by Google

1359-1369 Jacques de Jean.
1379 Bernard Botet.
1397 Bernard Paul.
1432 Antoine Mozan.
1444 Arnaud de Banas.
1455 Pierre Bosquet.
1462 Guillaume Verançon.
1468 Guillaume Cassart.
1534 Pierre Gauchery.
1616-1621 Pierre-Albert Pinchon (aliàs Pinson). Sous son préceptorat, les quatre maisons de Narbonne, Saint-Vincent, La Bessière et Nigreserre sont sûrement et définitivement réunies.
1632-1659 Christophe (aliàs Christol) Granié.
1659 François Deydiès ou Deidié.
1664 De Lenseigne.
1668-73 Joseph Coutron (ou Cottron).
1677 Jean Sicard.
1687 Jacques Daunes.
1692 Michel Soulies.
1723-1736 Antoine Augarde.
1744-1746 Ricard.
1746-1749 Joseph Grégoire.
1771 Blain.

II. — Commandeurs de Saint-Vincent

1157 Pierre de Cancenoiol.
1199-1206 Arnaud Delit (aliàs Destel).
1209 Raymond Gallini.
1222-23 Bernard de Silenon.
1227-30 Durand.
1245 Borel Audigé.

Digitized by Google

1260-64 Guillaume Bompart.
1266 Pierre de Beauverzin.
1270 Pierre de Montanel.
1271 Bernard de Bacairan.
1274 Hugues de Graulhac.
1279 Déodat de Murviel.
1280-90 Pons Rogé.
1298 Albert de Douzens.
1300 Michel Testory.
1319 Déodat Aymeric.
1323 Guillaume Payan.
1341-43 Pierre de Caylus.
1347 Jacques Amat.
1455 Pierre Bosquet.
1499 Robert de Saint-Pierre.
1526 Bernard de Beaux.
1528-30 Pierre de Gauthier.
1602 Vincent Aupery.
1614 Albert Pinchon.

La ressemblance de quelques noms, tels que Amat, Bosquet, Gauthier, qui pourrait être le même que Galterii, Gauchery, permettrait de croire que les maisons de Narbonne et Saint-Vincent ont été unies dès le XVe siècle.

III. — Commanderie de La Bessière

1331 Raymond de Caylus.
1419 Jean Cabol.
1442 Jean Troly.
1595 Albert Pinchon. La Commanderie est unie à celle de Narbonne.

Digitized by Google

IV. — Commandeurs de Nigreserre

1312 Pierre de Montlezun.
1351 Bernard Dauriac.
1427 Pierre de Montlezun (*aliàs* de Montlazur).
1456 Jean Ricard.
1545 Jean Campvielh.
1545-48 Antoine Castela.
1609 Albert Pinchon. La Commanderie est unie à celle de Narbonne.

A. SABARTHÈS.

Digitized by Google

Les « Voix de la Solitude »

Par M. Ad. JOUY de VEYE.

Messieurs,

Voici en quels précieux termes M. Géraud de Niort, dans sa préface aux deux volumes dont vous avez bien voulu me charger de rendre compte, présente au lecteur M. Jouy de Veye. « L'auteur des *Voix de la Solitude* est un poète dans « toute l'acception du mot.... Tous ceux qui liront les « *Voix de la Solitude* seront obligés de convenir que c'est « bien là de la vraie, de la grande poésie. » Et M. Victor de Laprade, qui tint naguère, comme chacun sait, une place honorable dans le monde poétique, consacrait par avance de son autorité les louanges de M. de Niort en écrivant que les qualités de notre auteur « révèlent bien le cœur et la main d'un poète. »

Certes, il messiérait de ne pas souscrire au jugement de deux hommes aussi distingués et aussi compétents : nous devons donc déclarer, dès l'abord, que nous sommes en présence de cet être indéfinissable, presque insaisissable, dont le seul nom évoque des rêves rares et délicieux, enchante les passions des jeunes hommes, émeut le cœur des femmes, de cet être ailé et divin, comme disait l'ancien, qui parle une langue inouïe et surnaturelle, s'abreuve de nectar et se nourrit d'ambroisie, le poète.

Le vulgaire, Messieurs, désigne sous ce nom plusieurs natures d'hommes ; vouloir le prouver même par la seule histoire de la poésie en ce siècle serait faire un outrage inutile aux gens de goût ; il est des choses que tout le monde sait. La poésie contemporaine en France a pris toutes les formes, toutes les images, et tous les mots, étant tour à tour triomphale comme une fanfare de cors ou douce comme un son de flûte, majestueuse comme la rumeur religieuse de

Digitized by Google

l'orgue ou vaporeuse comme une musique de rêve, gaie comme les trilles du rossignol ou dolente comme un air de viole. En des âmes d'artistes, elle a ressuscité le passé des légendes magnifiques, les glorieuses civilisations païennes

Où le ciel sur la terre
Marchait et respirait dans un peuple de dieux,

cet adorable et monstrueux moyen-âge où les héros, alors que les cadavres des vaincus semblent doux à leurs pieds comme un monceau de roses, s'enivrent de la gloire auguste des batailles et promènent parmi les foules prosternées l'insolence de leur manteau d'écarlate, où les hommes de foi et les vierges douloureuses, consacrés à Dieu, courbent mystiquement sous sa toute puissance leurs fronts et leurs pensées, tandis qu'au lointain éclate la hideuse lueur des bûchers. Elle a brûlé de toutes les voluptés humaines, adorant tantôt l'impassible et cruelle Beauté au sein de qui « chacun s'est meurtri », si pleine de sens et de clairs mystères pour les cœurs subtils des poètes, tantôt la Science, œuvre du génie des générations en marche vers le progrès. Elle a connu aussi la poignante mélancolie, qui, pareille à une chape de plomb, pèse sur

..... l'homme vieilli des races séculaires,
Fils de la lassitude et des espoirs déçus ;

la résignation hautaine au « monotone ennui » et à la « longue et lourde tâche » de vivre, chez ceux pour qui

Gémir, pleurer, prier, est également lâche ;

l'angoisse de l'impénétrable mystère de la destinée écrit

Sur le livre de Dieu, l'Orient esclave,
Quand l'Occident répond : Sur le livre du Christ.

Elle a exprimé les joies et les souffrances, les idées et les rêves, les haines et les effusions d'amour, les espérances et les découragements d'un siècle de civilisation, lourd du

Digitized by Google

fardeau de tant de milliers d'années, aussi bien ceux du misérable qui mendie le pain quotidien que du millionnaire en son hôtel, du politique

Qui veut conduire Dieu d'un doigt diplomatique

que du paysan haletant sur la glèbe. Elle s'est faite épique, sentimentale, aristocratique, populaire, lyrique, symbolique, perverse, ironique. Dans une langue subtile et savante, riche de mots, luxuriante d'images, peuplée de termes précis et de vocables rares, assouplie aux rhythmes les plus compliqués, sonore comme les buccins et les cymbales, hiératique comme un vitrail de cathédrale, spacieuse comme un horizon polaire, ciselée comme une buire florentine, éclatante comme les ors et les gemmes, hardie et provoquante comme une fille de joie, colorée comme un soir d'été, « avec des moyens de peinture, de musique et « de statuaire », elle a chanté toute l'âme humaine. De sorte que les âmes des hommes, bercées et endormies par l'harmonieuse magie des vers, se sont oubliées pour penser et pour voir, avec les élus qui eurent le don de les magnifier et leur firent percevoir, à travers les évènements et les êtres transitoires du temps et de l'espace, les sentiments quasi-éternels de l'humanité. *Sub specie œterni*, disait le philosophe: et telle est bien, messieurs, la devise de la poésie.

Cette opulente éclosion du lyrisme moderne, je l'ai rappelée pour montrer comme aujourd'hui, il est aisé à la fois et incommode de s'adonner au culte des harmonies verbales, des rhythmes, des images. Aisé, car les richesses accumulées en ce siècle par les nobles ouvriers du vers, sont le patrimoine durable de leur postérité; incommode, parce que nul n'a plus le droit d'être plat ou banal. Si jamais il fut interdit aux poètes d'être médiocres, c'est bien de nos jours.

Il en coûterait peu, je gage, à M. Jouy de Veye, homme

Digitized by Google

probablement modeste, de confesser qu'il n'a point les grandes envolées du génie lyrique : il est de la catégorie des poètes plus humbles, mais très honorables toutefois, inclinant plus volontiers aux sentiments, aux images et au vocabulaire moyens, dont la devise moins ambitieuse pouvait être : *in medio stat virtus poetica*. La muse qui fréquente chez notre auteur n'a donc pas l'allure fringante et cavalière de celle d'un Musset dans les « premières poésies », ou la mièvrerie perverse et souffrante de celle d'un Baudelaire, ou la magniloquence évocatrice et triste de celle d'un Leconte de Lisle, ou la profusion d'harmonies, de rhythmes et d'images de celle d'un Théophile Gauthier. C'est une muse plus douce, plus apaisée, plus proche de la commune nature, et, si j'ose tout dire en un mot, plus bourgeoise, avec une pointe de distinction, quelque chose comme une Muse de bonne compagnie. Il y a en effet, messieurs, des poètes bourgeois ; tandis que les autres, amoureux de méditer et de contempler, avides d'infini et de mystère, fréquentent les hautes cimes, ceux-ci, plus positifs et pratiques, n'affectant pas le dédain du monde ordinaire, imposent à leur imagination de se claquemurer dans la société où ils vivent, d'en partager les soucis communs. Et si leur âme, éprise de songe intellectuel, veut chanter sur le mode lyrique, elle célèbre les passions accoutumées et les idées connues. L'histoire rapporte les noms de certains fameux à des titres divers : tels seraient, par exemple, entre mille autres, les Belmontet, les Viennet, les Alexandre Guiraud, voire même les Béranger.

M. Jouy de Veye se rattache sans doute à cette lignée : c'est un rêveur tranquille, un cerveau équilibré, et un homme de foi. En lui rien ne trouble ni d'obscur. Dieu et la patrie bornent son idéal ; il croit à la religion et à la royauté, et s'en glorifie : cette franchise est digne d'éloge. L'amour même n'est à ses yeux qu'une émanation de la divinité, et il écrit ce vers lapidaire :

Digitized by Google

L'immortelle chanson d'amour nous vient des cieux.

Vous n'attendez pas que je vous fasse connaître par le menu les nombreux exemples qui seraient à citer pour donner l'idée de sa manière. Permettez-moi d'insister seulement sur ce qui est la source ordinaire de son inspiration, le sentiment religieux : aussi bien est-ce le côté par où il se met le mieux en relief.

De grands poètes ont chanté les beautés mystiques et plastiques du catholicisme : rien en effet de plus saisissant et auguste que le mystère des vieilles cathédrales, les parfums de l'encens, la gloire des ornements sacerdotaux, les proses d'Eglise sonores et mélancolieuses, le verbe de dilection des Evangiles, le poignant martyrologe de J. C. et des saints, la paix de la vie monacale, la nostalgie par avance, au cœur des fervents, du ciel entrevu. Sont-ce là les sentiments et les idées que cherche à exprimer M. Jouy de Veye ? Non, Messieurs ; je vous ai dit que notre poète est un homme simple et de bon goût : il craint les écarts de l'imagination. Il se borne à chanter « la reine de nos cœurs »,

La Vierge toute belle, émergeant de la nue
Sur le croissant pâle et clair de la nuit ;

ou le Dieu bienveillant et les anges gardiens qui protègent les amoureux, ainsi qu'il est dit en ces strophes.

J'admirais sa beauté, sa grâce enchanteresse,
Le feuillage agité, l'onde, l'azur des cieux ;
Mon regard s'alanguit dans une molle ivresse,
Et je fermai les yeux.
Et les anges du ciel vinrent, de rêve en rêve,
Me bercer d'amour pur, d'extase me ravir ;
Sur l'aile du bonheur à Dieu mon cœur s'élève.
Je vis les cieux s'ouvrir.
Je compris des élus l'ineffable mystère :
Dans leurs vêtements blancs ils adorent toujours !
Mon âme s'éleva des amours de la terre
Aux célestes amours.

Digitized by Google

Ou encore celui qui « inspira » le génie de l'auteur de l'*Imitation*.

L'ouvrage le plus beau qu'ait jamais produit l'homme, dit notre auteur ; admirable cri, en effet, de la foi humaine désabusée des vanités terrestres et ivre de divinité, propre à soulever l'enthousiasme des poètes ; — ou celui que proclame la nature *(cœli enarrant gloriam Dei)* et dont la croyance n'est que l'augment de la raison *(supplementum fides rationis)* ; en un mot, le Dieu-Providence qu'il invoque en ces termes :

Providence, amour incessant,
Etre de l'être, ô notre père,
Bonté suprême, Tout-Puissant,
Grâce infinie, en toi j'espère.

C'est donc en lui la foi naïve et primesautière, résultat d'une éducation chrétienne, dont il ne voudrait ternir la candeur ni par les spéculations de la philosophie ni par les rêveries du mysticisme : il célèbre en ses vers ce même Dieu paternel et débonnaire que le vulgaire apprend dès l'enfance a révérer, et que quelqu'un appelait « le Dieu des bonnes gens. » Il en est l'apôtre mondain.

Messieurs, j'en ai dit assez pour faire apprécier M. Jouy de Veye. Quiconque a du penchant pour la sorte de « grande poésie » dont parlait M. de Niort, qui a été, selon lui, le « but » de notre auteur, et dont la fonction serait de « revêtir une pensée vraie d'une forme parfaite ». celui-là voudra lire et méditer les *Voix de la Solitude*. Elles n'évoquent pas sans doute le souvenir vénéré des Maîtres, mais elles sont l'exemple louable d'une existence consacrée à chanter, en une langue simple, encore que distinguée, les sentiments ordinaires de la commune nature humaine.

CAMILLE BLOCH,
Archiviste du département de l'Aude.

Digitized by Google

LE PRIX DU BLÉ ET DU PAIN EN 1789 A NARBONNE

Le document d'où ces renseignements sont tirés, est une série de lettres adressées à l'Intendant de la Province, M. de Ballainvilliers, par le subdélégué de Narbonne, M. de Viennée, en lui envoyant les états bi-mensuels du prix des grains et des denrées au marché de cette ville. Le subdélégué paraît avoir apporté un soin spécial à cette partie de son administration, comme l'atteste le passage suivant du (1er mars 1789) : « J'ai le plus grand soin de me trouver tous les jours de samedi à la maison de ville pour y voir procéder à la fixation du fourleau et y faire aux officiers municipaux qui font ce travail, mes observations pour l'intérêt public et celui du pauvre en particulier, relativement à cette opération. »

De ces documents il résulte que le 31 janvier 1789, le prix du setier de blé froment est de 17 l.; celui du pain se répartit de la façon suivante, sur les trois qualités ; la première vaut 4 s. 1 d. la livre : la seconde, 3 s. 5 d ; la troisième, 2 s. 9 d. — A cette date, le subdélégué laisse pressentir une diminution qui serait causée par l'arrivée de blés d'Italie dont les vents contraires n'ont point encore permis l'entrée à Marseille. Toutefois, la diminution annoncée ne s'est encore produite ni au 15 février ni au 1er mars. L'espérance n'abandonne pas l'administrateur qui écrit ce dernier jour : « Il y a quelque léger espoir sur une diminution du prix de cette denrée de première nécessité (le pain) parce qu'il nous en arrive depuis quelques jours du haut Languedoc et que cette ville en est toujours bien pourvue. » Et il avait raison ; car, trois mois plus tard, c'est-à-dire le 1er juillet, les blés, qui s'étaient dans l'intervalle élevés jusqu'au prix de 19 l. 10 s., descendent à 14 l. 10 s. le

Digitized by Google

setier ; soit une diminution de 5 l. par setier. Une légère augmentation néanmoins à signaler dans la première quinzaine du mois ; le 15, le setier vaut 15 l., mais « on fait espérer, écrit de Viennée, une diminution prochaine » C'est l'abondance des blés nouveaux, « très grainés, bien « nourris et de la plus belle qualité », qui a provoqué cet heureux résultat. « Nous voilà donc aujourd'hui, grâce à la Providence, s'écrie le subdélégué, revenus à des prix qui causent la satisfaction publique, et principalement celle de la classe du pauvre. » La répercussion s'en fait immédiatement sentir sur le prix du pain évalué ainsi le 15 juillet :

1re qualité : 3 s. 11 d. ; — 2e qualité : 3 s. 3 d. ; — 3e qualité : 2 s, 7 d.

Au-delà de cette date qui clôt à peu près le premier semestre, les archives consultées n'ont pas fourni d'autre renseignement.

CAMILLE BLOCH,

Archiviste du département de l'Aude,
Correspondant du Ministère pour les travaux historiques.

Digitized by Google

L'ASSURANCE PAR L'ETAT

Les deux brochures de M. de Courcy et de M. Thomereau ont pour objet l'examen de l'intervention de l'Etat dans les assurances ; la publication de l'une et la reproduction de l'autre sont dûes à la présentation d'un projet de loi tendant à rendre les assurances obligatoires et à en faire un monopole de l'Etat.

Ces deux économistes, ainsi que beaucoup d'autres, du reste, sont hostiles à ce projet, et ce sont les arguments qu'ils émettent dont il va être rendu compte.

Disons tout d'abord que la question n'est pas nouvelle, il y a au moins 40 ans qu'elle est mise en avant par des publicistes peu au courant des affaires fiscales, ou par des hommes politiques cherchant à créer de nouvelles ressources au Trésor public.

Actuellement, ce sont les socialistes qui prônent cette mesure, et à moins de leur supposer l'envie de se créer, pour eux, des places de fonctionnaires, on ne comprend guère leur intérêt dans cette affaire.

Les assurances, telles qu'elles existent, prévoient les risques sur la vie, contre l'incendie, contre la grêle, contre les accidents, etc.... et sont même soumises dans certains cas, à des réassurances.

Elles sont entre les mains de sociétés anonymes ou d'associations mutuelles pourvues de capitaux plus ou moins importants destinés à garantir les risques des assurés, mais ce sont les primes payées par ces derniers qui constituent leur principal capital de roulement et leur plus grand moyen de paiement des sinistres.

Toutes ces sociétés sont soumises à une certaine tutelle de l'Etat, car celui-ci leur octroie l'autorisation de s'établir, et

Digitized by Google

exerce ou peut exercer une surveillance constante sur leur comptabilité.

Mais ce rôle de l'Etat ne l'entraîne pas à accepter la responsabilité des actes de ces sociétés ; il ne garantit pas leurs opérations, et c'est fort prudent, car sans cela il serait exposé à combler les déficits quand il y en a, et ce serait arrivé souvent, car beaucoup d'assurances ont sombré, surtout celles sur la vie.

Il est donc déjà évident que si l'Etat avait le monopole, il serait responsable de tout.

De sérieuses objections ont été présentées contre l'accaparement des assurances par l'Etat.

Il y a lieu d'abord de remarquer qu'avec les systèmes en vigueur, les compagnies se font une certaine concurrence, ce qui permet d'obtenir des réductions de primes, et de choisir la compagnie qui offre les meilleures garanties, tandis que si l'Etat était seul assureur, non seulement il n'y aurait qu'un seul tarif; mais qui nous prouve que ce tarif ne serait pas un jour ou l'autre, suivant les besoins du budget, exposé à des surélèvements excessifs. On conçoit, sans qu'il soit nécessaire d'insister, combien cette éventualité serait désastreuse pour les assurés, surtout si, comme le préconise une certaine école politique, on voulait rendre l'assurance obligatoire.

Les promoteurs de l'assurance obligatoire entre les mains de l'Etat ne visent que l'augmentation des ressources du budget, mais en examinant la question sous toutes ses faces, il est aisé de démontrer qu'ils se font illusion. Notons d'abord que les sociétés actuelles paient annuellement à l'Etat 26 à 27 millions d'impôts sous forme de timbre et d'enregistrement : voilà une recette qui disparaitrait.

Mais ce n'est pas tout. Que ferait-on des sociétés qui existent ? Il faudrait les exproprier, comme on l'a fait envers la compagnie des allumettes.

Toutes ces sociétés possèdent des capitaux considérables,

Digitized by Google

toutes ont un personnel actif ou dirigeant qui gagne sa vie en travaillant, elles ont des ramifications partout. Il faudrait donc indemniser, non seulement les actionnaires, mais encore le personnel. Quel gouffre s'ouvrirait alors devant le budget !

On a bien dit que le personnel serait employé par l'Etat, mais alors ce serait constituer une nouvelle armée de fonctionnaires, et le besoin ne s'en fait nullement sentir.

Mais le plus grave inconvénient de l'assurance obligatoire ce serait d'augmenter les charges de ceux qui ne sont pas assurés et ne veulent pas l'être, et d'établir pour tout le monde une taxe nouvelle, aussi mal vue que tout impôt nouveau.

On craint également que les règlements des sinistres ne soient pas aussi faciles que maintenant.

En général si l'assuré et la compagnie ne sont pas d'accord, on nomme des experts, et ordinairement chaque partie s'incline devant leur décision.

Mais lorsque l'Etat sera partie intéressée, n'est-il pas à redouter que la plupart des assurés courberont la tête devant la décision des agents et n'oseront pas affronter un procès contre un aussi puissant adversaire ; dès lors on serait exposé à l'arbitraire et aux rancunes politiques.

On va voir à quels excès de dépenses l'Etat serait exposé si le système de l'assurance obligatoire venait à être admis.

Considérons l'incendie. Qu'il surgisse une guerre, une révolution, des troubles quelconques, non seulement les incendies seront multipliées par les envahisseurs ou les insurgés, mais bien souvent des citoyens peu scrupuleux profiteront de ces occasions pour brûler leurs vieilles maisons et leurs granges, et mettre le tout sur le compte des évènements.

Cette appréhension peut produire au détriment du Tré-

Digitized by Google

sor public, des résultats funestes d'une portée incalculable.

Examinons les assurances sur la vie. Malgré les meilleures méthodes de calcul de la probabilité sur la durée de la vie humaine, n'est-il pas à craindre de voir sombrer les finances de l'Etat, quand tous les citoyens seraient assurés obligatoirement.

Pour pouvoir payer les arrérages des assurances à capital aliéné, ou les capitaux de celles à capital réservé, il faudrait subir la banqueroute, ou doubler et tripler le tarif des primes.

Ces conséquences n'ont rien d'attrayant.

Passons aux accidents, nous retrouvons les mêmes inconvénients, aggravés de ce que tous ceux qui y sont exposés ne prendront plus aucune précaution, dans la persuasion où ils seraient que l'Etat assurerait leur existence, sans rien faire.

Dans l'ordre des assurances agricoles, le danger encouru par l'Etat est peut-être encore plus grand.

En ce qui concerne la grêle, tout le monde sait que certaines régions y sont plus exposées que d'autres, aussi les compagnies ont-elles des tarifs variant d'un canton à un autre, et même de commune à commune dans le même canton ; c'est l'expérience des sinistres qui a servi à les établir. Actuellement, s'assure qui veut, ou qui en a les moyens. Si tout le monde était assuré obligatoirement, il en résulterait que l'Etat devrait couvrir toutes les pertes provenant de la grêle. Jamais les primes ne suffiraient à parer à de pareils dommages.

Les Compagnies choisissent leurs clients, elles refusent ceux qui se trouvent dans des contrées trop souvent frappées par la grêle ; au contraire, l'Etat devrait couvrir tous les risques, d'où des conséquences financières impossibles à mesurer.

Il y aurait de plus cette iniquité que dans les régions où

Digitized by Google

il ne grêle jamais ou presque jamais on serait obligé de payer des primes annuelles, tout simplement pour le profit des autres.

On doit en penser autant des assurances contre la mortalité du bétail, l'Etat serait obligé de payer toutes les pertes provenant des épizooties, et dans les cas ordinaires, combien de paysans peu scrupuleux négligeraient de soigner leurs animaux malades, quand ils seraient sûrs d'en toucher la valeur par suite de l'assurance. Ce serait fort commode, on n'aurait plus besoin d'aller dans les foires et de chercher des acquéreurs.

Enfin, une dernière considération qui ne manque pas d'importance. Tandis que les Sociétés d'assurances ne font des bénéfices qu'en choisissant les risques, l'Etat serait sûr de ne pas en faire, parce qu'avec l'assurance obligatoire, il serait obligé d'accepter les *mauvais risques*.

Il est facile de conclure après cet exposé qu'il serait funeste que l'Etat organisât à son profit ou plutôt à son détriment le monopole obligatoire des assurances.

Indépendamment des pertes énormes auxquelles il serait exposé, il violerait la liberté d'action des propriétaires petits et grands, créerait des taxes qui seraient considérées comme des surcharges d'impôts et par suite mal reçues par toute la population, et ne pourrait obtenir des résultats même médiocres qu'en établissant une nouvelle administration comprenant un nombre formidable de fonctionnaires.

ROUSSEAU.

Digitized by Google

CONCOURS OUVERT EN 1894

PAR

LA SOCIÉTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES DE CARCASSONNE

ENTRE

LES INSTITUTEURS DU DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RAPPORT GÉNÉRAL SUR LES RÉSULTATS DU CONCOURS

Par M. A. MAURE.

Frappée du nombre, de la variété et de la valeur des travaux qu'elle a eu à examiner, votre commission vous propose d'abord de voter des félicitations à notre Président, M. le Colonel Grillières, à qui revient l'honneur de cette féconde innovation.

Les résultats de ce premier appel fait à nos instituteurs prouvent que ces modestes fonctionnaires sont à la hauteur et même au-dessus de la tâche délicate et pénible que la République leur a confiée, qu'ils ne s'endorment pas dans la routine de leurs occupations journalières, qu'ils savent consacrer leurs rares loisirs à des études qui doivent profiter non-seulement à eux-mêmes, mais encore à la science ou à l'histoire du pays, enfin que l'éducation de la jeunesse plébéienne, c'est-à-dire l'avenir de la France, est en bonnes mains.

Nous aurions voulu nous montrer plus larges dans la distribution des prix et récompenser ou encourager tous les candidats dont les travaux, à un titre quelconque, ont attiré notre attention ; mais vous aviez limité notre générosité ; et d'ailleurs, si le nombre de nos récompenses est restreint, elles n'en auront que plus de valeur.

Digitized by Google

Dès la première lecture, deux monographies, celle de la commune de Rivel par M. Blanquier, et celle de la commune de Saint-Polycarpe, par M. Sauvère, nous ont paru devoir être placées hors de pair, mais sur le même rang. C'est seulement après un examen plus attentif et une assez longue discussion, que la médaille de vermeil a été décernée à M. Blanquier.

Sa monographie de la commune de Rivel est divisée en cinq chapitres :

1° Topographie.
2° Agriculture, industrie, commerce.
3° Géologie.
4° Flore.
5° Histoire.

Le mémoire de M. Sauvère intitulé : *Le village de Saint-Polycarpe et ses environs* est composé à peu près sur le même plan que le précédent. On y trouve plus d'originalité et d'agrément, mais moins de précision. Outre quelques inexactitudes et quelques omissions, on peut reprocher surtout à l'auteur de n'avoir pas indiqué les ouvrages qu'il a consultés pour la partie historique de son travail. Cette lacune regrettable nous a mis dans l'impossibilité de contrôler ses assertions et a suffi pour le faire placer au second rang ou plutôt un peu au-dessous de M. Blanquier, avec une médaille d'argent.

C'est encore une monographie de commune (celle de Greffeil bas et haut) qui a valu à son auteur, M. Bayle, une médaille de bronze.

Parmi les autres travaux qui nous ont été présentés, nous avons cru devoir récompenser d'une mention honorable :

1° Celui de M. Calmet, instituteur à Armissan (Florule de Ribaute, Aude) ;

Digitized by Google

2° Celui de M. Jules Martin, Directeur de l'Ecole publique de Portel (Note sur le Crétacé inférieur de la Clape, etc.).

Nous avons lu encore avec plaisir un petit traité de la culture intensive des céréales, de M. Bernard, instituteur à Lauraguel, mais ce travail est tout à fait en dehors des conditions imposées par vous aux concurrents et ne saurait trouver une place que dans les Mémoires d'une Société d'Agriculture.

Nous remercions néanmoins l'auteur de cet envoi, ainsi que tous les instituteurs qui ont répondu avec tant d'empressement à notre appel, et nous les invitons d'ores et déjà à se préparer pour le prochain concours.

A. MAURE.

Digitized by Google

Premier Prix. — Médaille de Vermeil.

MONOGRAPHIE

DE LA COMMUNE DE RIVEL

Par M. A. BLANQUIER, instituteur à St-Nazaire.

I. — TOPOGRAPHIE

A l'Ouest du département de l'Aude, la commune de Rivel est située dans l'ancien pays de *Kercorb*, domaine des Comtes de Foix, et doit son nom au *Riveillou*, petite rivière qui l'arrose dans toute sa longueur. Elle est bornée, au Nord, par les communes de Montbel (Ariège) et de Chalabre : à l'Est, par celles de Villefort et de Puivert ; au Sud, par celle de Roquefeuil ; et à l'Ouest, par celles de Bélesta et de Villac (Ariège) et de Sainte-Colombe-sur-l'Hers.

La superficie totale de la commune de Rivel est de 2437 hectares. Sa plus grande longueur, du Nord au Sud, est d'environ 9 kilomètres ; sa plus grande largeur, de l'Est à l'Ouest, dépasse un peu 3 kilomètres.

Relief du sol. — La chaîne des Corbières occidentales, qui se dirige du *Pic de Madres* vers le Nord-Ouest du département, en séparant l'Aude de l'Ariège, couvre tout le territoire de la commune de Rivel. Les sommets principaux sont : *La Coste* (560 mètres), et *Plantaurel* (764 mètres), du côté Ouest, entre Rivel et Sainte-Colombe. Au Sud, se dresse la forêt de

Digitized by Google

sapins qui recouvre un sol calcaire avec des rochers gigantesques et des sommets arrondis dont les plus élevés atteignent 1,000 mètres, comme le *Roc de l'Homme-mort*, le *Sarral del Bouich*, *Bouichoulet*, le *Pas del Souil*, etc.

Du côté de l'Est, Rivel est séparé de Puivert par le *Col de la Babourade*, la *Serre de Mouiche* et le *Col de Catuffe* ou de *Boyer*; de Villefort, par la *Bourgo grando*, et *Le Sarral gros*.

Ces montagnes sont partout boisées, et offrent, à la belle saison, l'aspect le plus charmant. La forêt de sapins, avec ses arbres qui s'élèvent droit vers le ciel à des hauteurs prodigieuses, est magnifique et fait l'admiration de tous les visiteurs : on peut dire, sans exagération, qu'elle est une des plus belles du département de l'Aude.

Cours d'eau. — Les principaux cours d'eau sont l'*Hers* ou plutôt le *Grand Lhers* et le *Riveillou* qui, par l'Ariège et la Garonne, portent leurs eaux dans l'Océan. L'Hers prend sa source dans les montagnes de l'Ariège, à une altitude de 1587 mètres, et l'un de ses premiers affluents descend du *Pic Saint-Barthélemy* (2431 mètres); il passe entre Prades et Montaillou, creuse des gorges admirables de pittoresque dont la principale est celle de la *Frau*, reçoit, à Bélesta, les eaux de la fontaine intermittente de *Fontestorbes*, passe aux bains de Foncirgue, à Labastide-sur-l'Hers, au Peyrat, entre dans l'Aude à Sainte-Colombe-sur-l'Hers, coule entre Rivel, sur la rive droite et Montbel (Ariège), sur la rive gauche : il reçoit, à droite, le *Riveillou*, le *Blau*, le *Chalabreil*, arrose Chalabre, quitte le département de l'Aude pour y revenir et le quitter encore, et enfin se jette dans l'Ariège sous les murs de l'abbaye de Boulbonne, à 3 kilomètres en amont de Cintegabelle, après un cours de 120 kilomètres.

Le *Riveillou* prend sa source dans la forêt de sapins, et coule du Sud au Nord, presque en ligne droite jusqu'à l'Hers, dans une vallée étroite et encaissée, surtout en amont de Rivel. Il se forme un peu en amont de *Font Burgens*, riante

Digitized by Google

fontaine devenue le rendez-vous des touristes. Ce cours d'eau remplissait autrefois un réservoir alimentant une scierie aujourd'hui disparue ; il passe aux hameaux des Métairies des Bois et de Gaillardet, reçoit, sur sa gauche, quelques ruisseaux venant de Vilhac (Ariège), laisse les Matalis sur la gauche et coule entre les deux hameaux de Luxaud et celui de la Calmette. Près de ce point, le lit se rétrécit, l'eau a rongé la pierre calcaire et y a creusé des excavations du plus bel effet, notamment le *Gourg de l'Ouletto*, que les gens du pays prétendent sans fond ! Un joli pont est jeté sur les deux rives, et, appuyé aux parapets, le voyageur qui n'a pas le vertige, jouit d'un coup d'œil magnifique. Avant d'arriver à Rivel, le Riveillou met en mouvement une usine où l'on fabrique des peignes en buis. A Rivel, la vallée s'élargit un peu, et le Riveillou coule lentement entre de verdoyantes prairies jusqu'au moment où il atteint l'Hers, en aval du Moulin de l'Evêque. Son cours est de 7 kilomètres environ.

Les affluents du Riveillou sont tous sans importance, et nous pouvons nous dispenser de les énumérer

Sources. — Rivel possède deux sources d'eaux minérales non exploitées. Près de la limite du département, du côté de Vilhac, est une source d'eau ferrugineuse, très abondante, couleur de rouille, d'un aspect repoussant, mais qui, assure-t-on, fait le plus grand bien aux personnes anémiques. Elle est désignée sous le nom de *Font de fer*.

La *Fontaine de Calseou*, près de la Calmette, donne une eau légèrement alcaline qui contient en dissolution quelque peu de magnésie. Les propriétés digestives de cette eau et sa proximité du village attirent les Rivelois qui ont en elle la plus grande confiance.

Citons encore l'*Entounadou*, à l'extrémité Sud-Ouest, gouffre sans fond où se perd le *Ruisseau de Rivel*, et *Font à Dourno*, à l'extrémité Sud Est.

Digitized by Google

Population. — La population de la commune de Rivel s'élève, d'après le recensement de 1891, à 844 habitants. Sa population spécifique est de 35 habitants, tandis qu'elle est de 48 pour le département de l'Aude, et de 70, soit juste le double, pour la France entière.

La population de la commune se répartit de la manière suivante : *Rivel* (village), 436 habitants ; *La Calmette*, 99 h. ; *Les Métairies*, 103 h. ; *Les Bouichous*, 31 h. ; *Mouiche*, 22 h. ; *Luxaud*, 31 h. ; le *Moulin de l'Evêque*, 19 h. ; dix autres hameaux sans importance, 93 h.

D'après le recensement en vigueur, il y a : 55 personnes des deux sexes âgées de 50 à 54 ans ; 33, âgées de 55 à 59 ans ; 41, âgées de 60 à 64 ans ; 34, âgées de 65 à 69 ans ; 28, âgées de 70 à 74 ans ; 22, âgées de 75 à 79 ans ; 7, âgées de 80 à 84 ans, et 1 ayant plus de 85 ans.

Il y a deux familles ayant plus de 7 enfants vivants : 7 familles en ayant 6 ; 13 qui en ont 5 ; 29 qui en ont 4 ; 51 en ont trois ; 64 en ont 2 ; 46 en ont 1, et 32 n'en ont aucun.

La population est entièrement catholique.

Le village de Rivel possède une école de garçons fréquentée par près de 60 élèves, une école laïque et une école libre congréganiste pour les filles. Les Métairies-des-Bois possèdent une école mixte dirigée par un instituteur, et comptant 25 élèves environ.

Voies de communication. — La commune de Rivel est sillonnée par la route nationale n° 117 de Perpignan à Bayonne ; par le chemin de grande communication de 2e classe, n° 10, de Chalabre à Puivert par Rivel ; par le chemin de grande communication de 2e classe, n° 20, de Rivel à Bélesta ; un chemin vicinal ordinaire fait communiquer les hameaux de Luxaud et de la Calmette avec Rivel, et enfin, un chemin est projeté entre ce dernier point et le hameau des Bouichous.

Digitized by Google

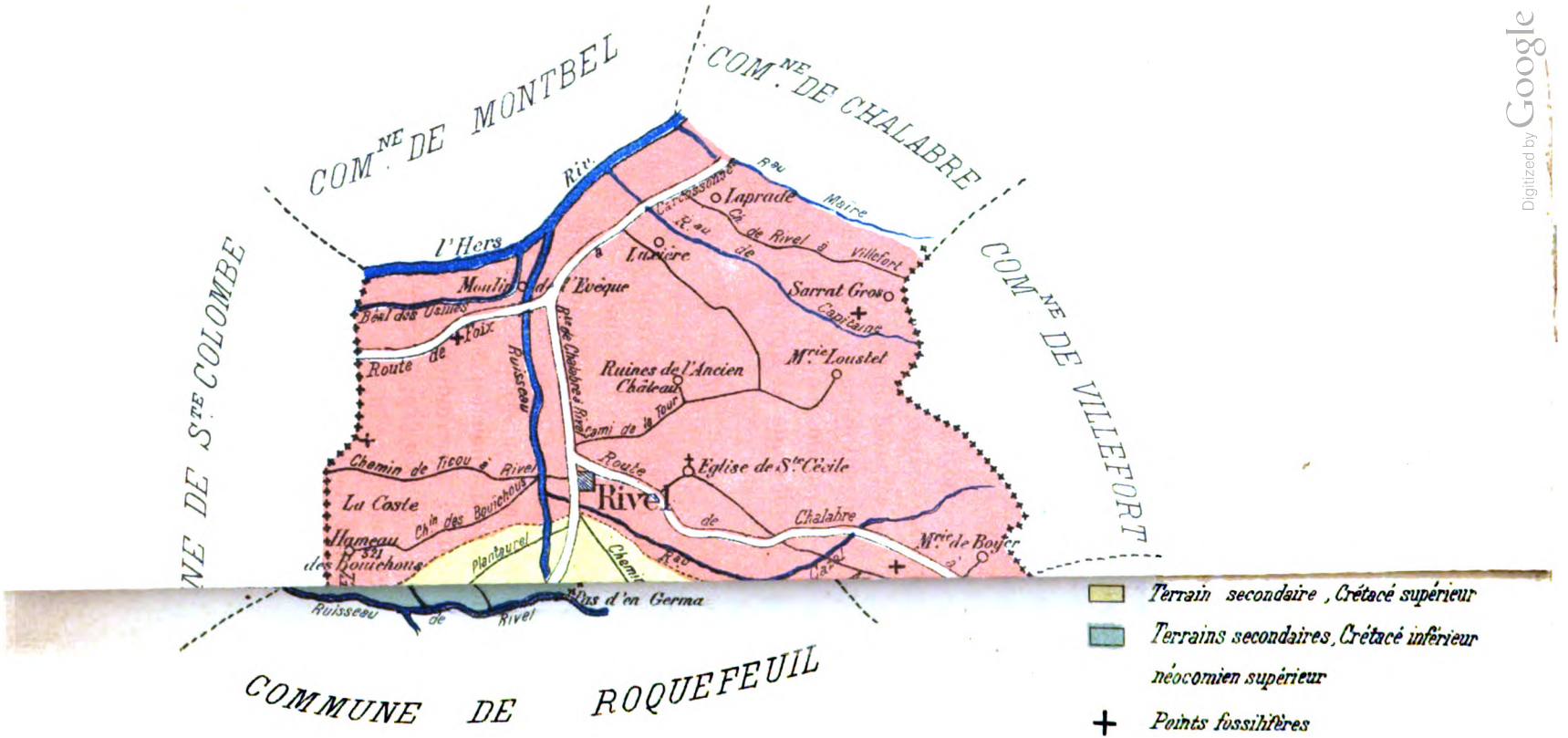
COMNE DE MONTBEL
COMNE DE CHALABRE
COMNE DE STE COLOMBE
COMNE DE VILLEFORT
COMMUNE DE ROQUEFEUIL
Rivel
Laprade
Lucière
Sarrat Gros
Ruines de l'Ancien Château
Mrie Loustel
Eglise de Ste Cécile
Mrie de Boyer
Moulin de l'Evêque
Route de Foix
Chemin de Ticou à Rivel
La Coste
Hameau des Bouchous
Plantaurel
Pas d'en Germa
Ruisseau de Rivel
l'Hers
Rau de Rivel à Villefort
Rau de Chalabre à Rivel
Chemin de la Tour
Route de Chalabre
Chemin
Ruisseau
Rau
Maire
Capitaine
Terrain secondaire, Crétacé supérieur
Terrains secondaires, Crétacé inférieur
néocomien supérieur
Points fossilifères

Digitized by Google

En outre, de nombreux chemins ruraux, entretenus au moyen des prestations, relient entre eux les divers hameaux et aboutissent aux propriétés dont ils facilitent l'exploitation.

II. — AGRICULTURE, INDUSTRIE ET COMMERCE

Agriculture. — La superficie totale de la commune de Rivel est de 2.437 hectares qui se répartissent ainsi : terrains cultivés : 800 hectares; bois et forêts : 1.200 hectares; terrains incultes : 437 hectares.

Sur les 800 hectares livrés à la culture, à peine un quart seulement est bien situé et exploité dans de bonnes conditions. Le reste ne donne que de maigres produits, tant à cause de la mauvaise nature du sol que du peu de soins qu'on y donne.

La population de Rivel est moins agricole qu'industrielle : celle des Métairies-des-Bois se livre surtout à l'exploitation de la forêt de sapins; et ce n'est que ceux qui ne peuvent pas faire autre chose qui s'adonnent à la culture d'un terrain d'autant plus ingrat qu'il est mal soigné. Cependant les prairies naturelles et artificielles viennent bien : aussi sont-elles cultivées de préférence aux céréales parce qu'elles donnent de bons revenus sans nécessiter autant de soins. C'est d'ailleurs le seul produit qui soit livré au commerce. Le blé, l'avoine, les betteraves, les pommes de terre, les haricots, etc., suffisent à peine à l'alimentation de l'homme et des animaux domestiques.

La vigne y donnait un bon petit vin de table; mais le phylloxéra l'a détruite en entier, et les essais de plantations de cépages américains n'ont pas encore produit de bons résultats. Les poiriers, les cerisiers, les pruniers donnent des fruits gros et excellents quoique ces arbres soient livrés à eux-mêmes. Les prunes sont vendues, avant leur entière

Digitized by Google

maturité, à des confiseurs de Carcassonne; mais, cette année, quelques propriétaires ont essayé de les faire fermenter pour en extraire l'alcool, et le rendement a été si considérable et de si bonne qualité que plusieurs se proposent de distiller toutes leur prunes.

Les noyers et les châtaigniers sont rares, et leurs fruits de mauvaise qualité ; l'amandier et l'olivier y sont inconnus; quant aux figuiers, ils tendent à disparaître, tués par les rigueurs de l'hiver, et nul ne songe à remplacer un arbre qui vient si mal sous ce climat.

Les animaux. — L'élevage du bétail est bien compris. On compte environ 1500 bêtes à laine, 120 bêtes à corne et 220 porcs ; les chevaux et les mules y sont en petite quantité. La laine des moutons est fine et entre dans la fabrication des draps de Sainte-Colombe et des chapeaux de Chalabre. Les animaux de basse-cour sont élevés en grand dans la campagne et sont vendus au marché de Chalabre. Enfin on compte 80 ruches environ donnant un miel qui peut rivaliser avec celui de Narbonne. La rivière de l'Ilers est très poissonneuse : on y prend beaucoup de truites. Il y avait aussi des écrevisses qui ont disparu depuis 4 ou 5 ans.

Industrie et Commerce. — La commune de Rivel peut être divisée en deux parties bien distinctes : le village de Rivel et les hameaux en dépendant. La population de ceux-ci est essentiellement agricole : elle a conservé les coutumes locales et les mœurs simples des siècles derniers : une vie faite de labeur, d'économie et même de privations. La recherche dans la nourriture, le confortable dans le logement, le luxe dans les habits, les dépenses inutiles de toutes sortes, sont choses inconnues dans les hameaux. Les habitants du village, étant plutôt manufacturiers qu'agriculteurs, ont pris peu à peu les habitudes des centres ouvriers.

La bonne réputation de ses comportes a fait surnommer

Digitized by Google

le village : *Rivel-de-las-Semals*. Chaque année, plusieurs milliers de comportes sont vendues aux foires de Mirepoix, Limoux, Carcassonne, Lézignan, etc., et nos braves *sémaliers* y soutiennent toujours avantageusement la bonne renommée de leur fabrication.

Rivel est, dans la région, la seule commune où se fabriquent des sonnettes en tôle bronzée ; aussi ces produits se vendent ils dans toutes les foires du département de l'Aude ainsi que dans celles de l'Ariège, du Tarn et des Pyrénées-Orientales. Ils sont même expédiés dans l'Andorre et dans une partie de l'Espagne. Les mêmes fabricants font des clochettes en bronze qui prennent la même direction.

Une fabrique de peignes en buis occupe un grand nombre d'ouvriers, surtout des femmes et des enfants. Jadis ces peignes se faisaient à la main et coûtaient bien cher ; aujourd'hui, grâce à la division du travail et à l'installation d'une foule de machines perfectionnées, on arrive à faire de jolis peignes dont les plus chers se vendent à peine un franc la douzaine.

Les manufactures de drap de Sainte-Colombe et de Lavelanet occupent les tisserands de Rivel qui tissent chez eux au moyen du métier Jacquart modifié par Vaucanson ; mais, depuis quelques années, les manufacturiers ont installé dans leurs usines des métiers mûs par la chute de l'eau : le prix du tissage a diminué, et les tisserands en chambre abandonnent peu à peu leur ancienne profession qui ne peut plus les nourrir.

Depuis environ trois ans les chapelleries de Chalabre donnent du travail à tous les ouvriers qui en demandent ; et, tout récemment, un atelier a été installé à Rivel.

La scierie mécanique, dite du *Moulin de l'Evêque*, exploite le bois provenant des forêts de sapins du Marquis de Puivert. On avait essayé d'y faire les *parquets* au moyen de machines à raboter et à bouveter ; mais la nature du bois

Digitized by Google

n'a pas permis cette amélioration qui aurait donné de l'ouvrage à quelques ouvriers de plus.

La construction des lignes de chemins de fer de Pamiers à Limoux et de Lavelanet à Bram, ouvrira des débouchés, diminuera les frais de transport et fera la fortune du pays.

La création de la foire de Rivel date de la fin du XIIIe siècle Les étrangers y accouraient de toutes parts ; et dans un état des droits perçus en 1470 sur les marchandises mises en vente, il est dit que « les montagnards de la contrée, les habitants du pays de Foix, les Catalans et Aragonais, venaient en nombre à la foire de Rivel, pour y faire grand négoce et trafic de mulets, poulains, poulinières, bêtes de labour, moutons et chèvres, plus pores pour salaisons. » La foire de Rivel est encore renommée pour son marché de bœufs, chevaux et moutons ; mais il s'en faut de beaucoup qu'elle ait conservé l'importance des siècles derniers.

III. — GÉOLOGIE

Un tiers environ de la surface du territoire de Rivel appartient au terrain crétacé néocomien ; un tiers au terrain crétacé danien ; un tiers au terrain nummulitique éocène.

I. — On donne le nom de *Crétacé* à l'ensemble des couches qui reposent sur le terrain jurassique et qui comprend principalement la craie. Toute la forêt de sapins jusqu'au nord du Serrat de l'Homme-mort, est comprise dans le *terrain néocomien supérieur* (crétacé inférieur des terrains secondaires). Les roches qui le composent sont de calcaire compacte dressé presque verticalement comme celui de La Clape des Corbières. J'y ai trouvé l'*Ostrea carinata*.

II. — Le *terrain garumnien* ou *danien* (crétacé supérieur des terrains secondaires) comprend principalement la chaîne de Plantaurel à l'est, et le Serrat de Mouiche à l'ouest : puis

Digitized by Google

il s'étend du sud de la route nationale au néocomien supérieur. Entre la Calmette et Rivel, sur les deux rives du Riveillou, se dressent des poudingues inclinés sous des angles de 40° à 45° qui forcent le spectateur le plus ignorant à convenir qu'il y a eu là un affaissement ou un redressement du sol ; en outre, les strates présentant des deux côtés la même direction, telle une voûte dont il manquerait la partie supérieure, font admettre qu'ils se réunissaient avant que fut creusé le lit de la rivière. On trouve dans ce terrain des marnes de toutes les couleurs : on assure qu'il y a de la marne rutilante et de la marne versicolore. J'en ai vu de schistoïde au nord des Matalis.

III. — Le *terrain tertiaire éocène nummulitique* de Rivel a pour limites inférieures de stratification le terrain crétacé supérieur. Une portion de ce terrain appartient au système que M. d'Archiac a désigné par le nom de *groupe d'Alet*. Le calcaire y renferme quelquefois des points blancs arrondis qui ne sont autre chose que le test d'un foraminifère appelé *milliolite*. Il y a peu ou point de fossiles.

IV. — Au contraire, le *terrain éocène nummulitique* situé dans la partie septentrionale de Rivel en renferme beaucoup. Près du Moulin de l'Evêque et sur la limite de la commune, du côté de Sainte-Colombe, il y a les *Nummulites atacica* et les *N. globulus*. Sur tout le parcours de Rivel à Mouiche on trouve le *Natica brevispira*, le *Trochocyathus conulus* et le *Turritella imbricataria*. Ce dernier domine au *Serrat Gros* où on le ramasse en grande quantité.

Grotte de l'Homme-Mort. — Dans le terrain calcaire inférieur, Rivel possède une caverne désignée sous le nom de *Grotte de l'Homme-Mort*. D'après l'abbé Calas, ce nom lui viendrait de ce qu'on aurait trouvé, il y a quatre ou cinq cents ans, debout sur les flancs intérieurs de la montagne, le cadavre d'un homme en parfait état de conservation,

Digitized by Google

L'accès de cette grotte est très difficile, périlleux même, car l'ouverture, très élevée, est pratiquée dans un escarpement presque vertical de roches calcaires. Elle est composée de cinq salles de diverses grandeurs, situées à des niveaux différents, communiquant entre elles par des boyaux ou ouvertures circulaires très petites. Le sol est revêtu d'une couche de calcaire concrétionné au-dessus de laquelle des stalagmites se dressent, grandissent et atteignent aux stalactites pour former de superbes colonnes, objet de curiosité et d'admiration.

La tradition raconte que dans l'une de ces salles était un trou d'une profondeur insondable, qu'on a fermé à l'aide d'une dalle aujourd'hui recouverte par la stalagmite.

« Quant au mode de formation de ces cavités naturelles, dit M. Leymerie, nous le trouvons sans hésitation dans des cours d'eau souterrains et dans des sources thermales acidules, circulant et agissant par érosion et par dissolution sur les parois de vides préexistants qui doivent être attribués à une dislocation.... Ajoutons que presque toutes les cavernes existent dans le calcaire, et que c'est justement sur cette roche qu'une eau acidulée peut exercer une action érosive et dissolvante énergique. »

Disons pour terminer que les traces laissées par la force érosive des eaux semblent corroborer l'opinion de M. Leymerie.

IV. — FLORE

D'après MM. Baichère et Gautier, à qui la liste de nos plantes a été communiquée, la flore de Rivel appartient à la région montagnarde du département de l'Aude. Un fait facile à constater, si l'on jette un coup d'œil sur l'énumération de nos espèces, c'est qu'aucune ou presque aucune des

Digitized by Google

plantes méridionales, si répandues à Narbonne, et même à Carcassonne, ne se rencontre chez nous.

Autour de Rivel croissent la plupart des plantes communes dans toute la France et qui, pour ce motif, sont réputées vulgaires ; mais une centaine d'espèces, qu'on rencontre çà et là dans nos bois, rendent heureusement notre florule intéressante ; à vrai dire, ces espèces sont comme les premiers représentants, dans la vallée moyenne de l'Hers, de cette magnifique végétation montagnarde qui s'épanouit dans les forêts de Sainte-Colombe et tout particulièrement un peu plus haut sur le plateau de Belcaire.

Nous ferons aussi cette remarque que, sur les collines déboisées de Rivel, nous n'avons rencontré aucune plante méditerranéenne, c'est-à-dire particulière à la région de l'olivier. Sous ce rapport la végétation de notre contrée diffère encore de celle de la Malepère ; car, s'il règne à la Malepère une flore montagnarde, comme l'a constaté M. Baichère, les espèces méditerranéennes y prennent la place des plantes montagnardes dès que les terrains occupés par les bois sont défrichés et livrés à la culture ; de telle sorte que la présence seule des bois maintient sur les hauteurs de la Malepère, à quelques lieues de Carcassonne, la végétation montagnarde. Rien de semblable ne se produit chez nous ; nos plantes sont ou vulgaires ou essentiellement montagnardes : aucune espèce méditerranéenne ne s'est établie sur les terrains nouvellement livrés à la culture et occupés jadis par des bois.

Nous donnons ci-dessous la liste des espèces phanérogames que nous avons déterminées avec l'aide de M. Bousquet, instituteur public à Fontanès.

NOTA — Les plantes précédées du signe (*) sont particulières à la forêt.

Digitized by Google

RENONCULACÉES

Clematis Vitalba (Clématite).
(*) Anemone nemorosa (Anémone sylvie).
Hepatica triloba (Hépatique).
Adonis flammea (Adonis).
Ranunculus parviflorus (Renoncule).
R. arvensis (Renoncule).
R. bulbosus (Renoncule).
(*) Caltha palustris (Populage).
(*) Trollius europæus (Trolle d'Europe).
Helleborus viridis (Hellébore vert).
Helleborus fœtidus (Helléb. fétide).
Nigella arvensis (Nigelle).
Aquilegia vulgaris (Ancolie).

PAPAVERACÉES

Papaver argemone (Pavot argem).
P. Rhœas (Coquelicot).
P. dubium (Pavot douteux).

FUMARIÉES

Fumaria officinalis (Fumeterre off).

CRUCIFÈRES

Alliaria officinalis (Alliaire officinale).
Sisymbrium officinale (Sysimbre officinal.)
Arabis sagittata (Arabette).
A. turrita (Arabette).
(*) Cardamine impatiens (Cardamine impatiente).
(*) C. hirsuta (C. hérissée).
C. pratensis (C. des prés).
(*) Dentaria pinnata (Dentaire pennée).
Alyssum calycinum (Alysson à calice).
Draba verna (Drabe du printemps).
Iberis amara (Ibéris amer).
Thlaspi arvense (Tabouret des champs).
Capsella Bursa-pastoris (Capselle bourse-à-pasteur).
Senebiera coronopus (Senebière corne-de-cerf.

CISTINÉES

Helianthemum canum (Hélianthème).
H. fumana (Hélianthème).
H. vulgare (H. vulgaire).

VIOLARIÉES

Viola hirta (Violette hérissée).
V. odorata (V. odorante).
V. tricolor (V. tricolore; pensée sauvage).

POLYGALÉES

Polygala vulgaris (P. commun).

CARYOPHYLLÉES

Silene inflata (Silène enflée).
S. nutans (S. penchée).
Lychnis Flos-Cuculi (L. fleur-de-coucou).
L. Githago (L. nielle).
L. dioïca (L. dioïque).
Saponaria officinalis (Saponaire officinale).
S. ocymoïdes (S. faux-basilic).
Gypsophila vaccaria (Gypsophile des vaches).
Dianthus monspessulanus (Œillet de Montpellier).
D. Carthusianorum (Œ. des chartreux).
D. proliferus (Œ. prolifère).
D. armeria (Œ. armeria).
Stellaria graminea (Stellaire graminée).

Digitized by Google

Cerastium vulgatum (Ceraiste vulgaire).
C. arvense (C. des champs).
Spergula arvensis (Spergule des champs).
Spergularia segetalis (Spergulaire des moissons).

LINÉES

Linum catharticum (Lin purgatif).
L. tenuifolum (L. à feuilles ténues).

MALVACÉES

Malva silvestris (Mauve silvestre).
M. rotundifolia (M. à feuilles rondes).
Althæa hirsuta (Guimauve hérissée).

GÉRANIÉES

Geranium Robertianum (G. herbe-à-Robert).
G. dissectum (G. disséqué).
(*) G. sanguineum (G. sanguin).
G. molle (G. mou).
G. rotundifolium (G. à feuilles rondes).
G. columbinum (G. colombin).
G. pyrenaicum (G. des Pyrénées).
Erodium cicutarium (E. à feuilles de cigüe; cicutaire).

CÉLASTRINÉES

Evonymus europæus (Fusain d'Europe).

HYPÉRICINÉES

Hypericum perforatum (Millepertuis perforé).
H. hirsutum (M. hérissé).
(*) Androsæmum officinale (Androsème officinal).

OXALIDÉES

(*) Oxalis acetosella (O. petite oseille; pain de coucou).

ILICINÉES

Ilex aquifolium (Houx à feuilles épineuses).

RHAMNÉES

Rhamnus Frangula (Nesprun bourdaine).
R. cathartica (N. purgatif).

PAPILIONACÉES

Ulex Europæus (Ajonc d'Europe) (Landier, pome marin).
Spartium junceum (Spartium à tiges de jonc, Genêt d'Espagne).
Sarothamnus scoparius (Genêt à balai).
Genista sagittalis (G. sagitté).
G. scorpius (G. scorpion).
G. tinctoria (G. des teinturiers).
Cytisus supinus (Cytise).
Ononis repens (O. rampant).
Anthyllis vulneraria (A. vulnéraire).
Medicago sativa (Luzerne cultivée).
M. falcata (L. en faucille).
M. Lupulina (L. lupuline; minette).
Melilotus officinalis (Melilot officinal).
Trifolium aureum (Trèfle d'or).
T. incarnatum (T. incarnat; cultivé).
T. fragiferum (T. porte-fraise).
T. repens (T. rampant; T. blanc).
T. arvense (T. des champs; pied-de-lièvre).
T. rubens (T. rougeâtre).
T. medium (T. intermédiaire).

Digitized by Google

Tetragonolobus siliquosus (Tetrag. siliqueux).
Lotus corniculatus (Lotier corniculé).
(*) Astragalus glycyphyllos (Astragale à feuilles de réglisse).
Psoralea bituminosa (Psoralée bitumineuse).
Phaseolus vulgaris (Haricot cultivé).
Vicia sepium (Vesce des haies).
V. sativa (V. cultivée).
V. lutea (V. jaune).
V. cracca (V. cracca).
Lathyrus Aphaca (Gesse Aphaca).
L. pratensis (G. des prés).
L. hirsutus (G. hérissée).
Scorpioïdes Matthioli (Scorpioïde de Matthiole).
Coronilla Emerus (Coronille Emerus).
C. minima (C. minime).
Hippocrepis comosa (H. à toupet; fer à cheval).
Onobrychis sativa (Esparcette).
Ervum hirsutum (Ervum velu).
(*) Orobus tuberosus (Orobe tubéreux).

ROSACÉES

Cerasus Mahaleb (Cerisier Mahaleb; bois de Ste Lucie).
Prunus spinosa (Prunier épineux, épine noire).
Spiræa filipendula (Spirée filipendule).
S. ulmaria (S. ulmaire; reine des prés).
Geum urbanum (Benoîte commune).
Potentilla reptans (Potentille rampante; quinte feuille).
P. fragariastrum (P. faux-fraisier).
P. tormentilla (P. tormentille).
P. verna (P. printanière).
Fragaria vesca (Fraise comestible).
Rubus Idæus (Ronce du mont Ida, framboisier).
Rubus fruticosus (Ronce arbrisseau).
R. saxatilis (R. des roches).
Rosa canina (Rose des chiens, Eglantier).
Agrimonia Eupatoria (Aigremoine eupatoire).
Poterium sanguisorba (Pimprenelle sanguisorbe).
Alchemilla arvensis (Alchemille des champs).
A. vulgaris (A. vulgaire).
Cratægus Oxyacantha (aubépine épineuse; épine blanche).
Aria torminalis (Alisier torminal).
A. nivea (A. blanc de neige; allouchier).
(*) Sorbus aucuparia (Sorbier des oiseleurs).
Amelanchier vulgaris (A. commun).

ONAGRARIÉES

Epilobium roseum (Epilobe rosé).
E. tetragonum (E. à 4 angles).
E. parviflorum (E. à petites fleurs).
(*) Circæa Lutetiana (Circée de Paris).

LYTHRARIÉES

Lythrum Salicaria (L. salicaire).

CUCURBITACÉES

Bryonia dioïca (Bryone dioïque).

CRASSULACÉES

Sedum acre (Sedum âcre).

Digitized by Google

S. reflexum (S. refléchi).
S. album (S. blanc).

SAXIFRAGÉES

Saxifraga Aizoon (Saxifrage Aizoon).
(*) S.tridactylites (S.à trois doigts).

OMBELLIFÈRES

Daucus Carota (D. Carotte).
Caucalis daucoïdes (C. faux-daucus).
C. latifolia (C. à larges feuilles)
Ethusa Cynapium (Ethuse ciguë; petite ciguë).
Carum bulbocastanum (C. noix de terre; terre-noix).
Scandix Pecten-Veneris (Peigne-de-Vénus).
Chærophyllum temulum (Chérophylle penché).
Conium maculatum (Ciguë tachée; grande ciguë).
Astrantia major (Radiaire).
Eryngium campestre (Panicaut; Chardon Roland).
Buplevrum falcatum (Buplèvre en faux).
B. rotundifolium (B. à feuilles rondes; perce-feuilles).
Bunium verticillatum (B. verticillé).

ARALIACÉES

(*) Hedera Helix (Lierre grimpant).

CORNÉES

Cornus sanguinea (Cornouiller sanguin).

LORANTHACÉES

Viscum album (Gui blanc).

CAPRIFOLIACÉES

Sambucus Ebulus (Sureau Yèble).
S. nigra (S. noir).
Viburnum Lantana (Viorne lantane).
Lonicera Periclymenum (L. Périclymène).
L. caprifolium (L. chèvrefeuille).
L. Xylosteum (L. Camerisier).

RUBIACÉES

Galium cruciata (Gaillet croisette).
G. verum (Gaillet caille-lait jaune).
G. Mollugo (G. caille-lait blanc).
G. Aparine (G. Gratteron).
G. tricorne (G. à trois cornes).
Asperula odorata (Asperule odorante; reine des bois).
A. arvensis (A. des champs).

VALÉRIANÉES

Centhrantus ruber (Valériane rouge).
Valeriana officinalis (Valériane officinale, herbe aux chats).
V. dioïca (V. dioïque).
Valerianella olitoria (Mâche; doucette).

DIPSACÉES

Dipsacus silvestris (Cardère sauvage).
Knautia arvensis (Oreille d'âne).
Scabiosa columbaria (scabieuse colombaire).

COMPOSÉES

Eupatorium cannabinum (Eupatoire à feuilles de chanvre).
Tussilago Farfara (Tussilage pas d'âne).
Bellis perennis (Pâquerette vivace).
Senecio vulgaris (Seneçon vulgaire).
S. Jacobæa (fleur de St-Jacques).

Digitized by Google

Artemisia vulgaris (Armoise vulgaire).
Leucanthemum Parthenium (Leucanthème).
Chamomilla mixta (Camomille mixte).
Inula dysenterica (Herbe de St-Roch).
I. Conyza (œil de cheval).
I. Spiraeifolia (Inule à feuilles de Spirée).
Helichrysum Stœchas (Immortelle).
Cirsium arvense (Cirse des champs).
C. acaule (C. à tige courte).
C. monspessulanum (C. de Montpellier).
C. bulbosum (Cirse bulbeux).
Carduus nutans (Chardon penché).
C. tenuiflorus (Ch. à petits capitules).
Carduncellus mitissimus (Cardoncelle molle).
Hieracium Pilosella (Epervière piloselle).
Centaurea Scabiosa (Centaurée scabieuse).
C. Jacea (C. Jacée).
C. Cyanus (C. bleuet).
C. Calcitrapa (Chardon étoilé).
Leuzea conifera (Leuzée à cônes).
Carlina Cynara (Carline).
Xeranthemum cylindraceum (X. cylindrique).
Catananche cærulea (Cupidone).
Cichorium Intybus (Chicorée).
Lampsana communis (Lampsane commun).
Helminthia echioïdes (Fausse-Vipérine).
Scorzonera humilis (Scorzonère).
Podospermum laciniatum (Podosperme).
Trogopogon pratensis (Salsifis des prés).
Taraxacum Dens-Leonis (Pissenlit).
Lactuca muralis (Laitue des murailles).
L. saligna (L. à feuilles de saule).
(*) Prenanthes purpurea (Prenanthes pourprée).
Sonchus asper (Laiteron âpre).
S. oleraceus (Liarge, lait d'âne).

LOBÉLIACÉES

(*) Lobelia urens (Lobelie brûlante).

VACCINIÉES

(*) Vaccinium Myrtillus (Airelle myrtille).

PYROLACEES

(*) Pyrola minor (Pyrole mineure).

CAMPANULACÉES

Jasione montana (J. des montagnes).
Phyteuma orbiculare (Raiponce).
P. spicatum (R. en épi).
Specularia speculum (Miroir de Vénus).
S. hybrida (Spéculaire hybride).
Campanula persicifolia (C. à feuilles de pêcher).
C. rotundifolia (C. à feuilles rondes.
C. glomerata (C. agglomérée).
C. patula (C. étalée).
C. trachelium (C. gantelée).

ERICINÉES

Calluna vulgaris (Callune vulgaire)
Erica scoparia (Bruyère à balai).

Digitized by Google

LENTIBULARIÉES

Pinguicula vulgaris (Grassette vulgaire).

PRIMULACÉES

Primula officinalis (Primevère officinale; coucou).

(*) P. elatior (P. élevée.)

(*) Lysimachia nemorum (Lysimaque des bois).

Anagallis arvensis (mouron des champs).

OLÉINÉES

Ligustrum vulgare (Troëne vulgaire).

Syringa vulgaris (Lilas vulgaire).

APOCINÉES

Vinca minor (Pervenche mineure).

GENTIANÉES

Erythræa Centaurium (Petite centaurée).

Chlora perfoliata (Chlora perfoliée).

(*) Gentiana lutea (G. jaune: grande gentiane).

G. Pneumonanthe (G. pneumonanthe).

(*) G. acaulis (G. à tige courte).

G. campestris (G. champêtre).

CONVOLVULACÉES

Convolvulus arvensis (Liseron des champs).

C. sepium (L. des haies).

CUSCUTACÉES

Cuscuta epithymum (Cuscute du thym).

BORRAGINÉES

Borrago officinalis (Bourrache officinale).

(*) Symphytum officinale (Consoude officinale).

Anchusa italica (Buglosse d'Italie)

Lycopsis arvensis (L. des champs)

Lithospermum officinale (Grémil officinale).

L. arvense (Grémil des champs).

L. purpureo-cæruleum (G. rouge-bleu).

Echium vulgare (Vipérine vulgaire).

(*) Myosotis palustris (M. des marais).

M. intermedia (M. intermédiaire).

H. hispida (M. hérissé).

Cynoglossum pictum (Cynoglosse rayé).

C. officinale (C. officinal).

SOLANÉES

Solanum tuberosum (Pomme de terre).

S. Dulcamara (Morelle douce-amère).

S. nigrum (M. noire, tue chien).

(*) Atropa belladona (Atropa belladone).

VERBASCÉES

Verbascum Thapsus (Bouillon-blanc).

SCROFULARIÉES

Scrofularia canina (Scrofulaire des chiens).

S. nodosa (S. noueuse).

S. aquatica (S. aquatique).

Antirrhinum majus (Gueule de loup.

Linaria minor (Linaire mineure).

L. striata (L. striée).

L. Elatine (L. Elatine, velvote).

L. spuria (L. bâtarde).

Digitized by Google

Veronica chamædrys (V. petit-chêne; fausse germandrée).
V. hederæfolia (Véronique à feuilles de lierre).
V. agrestis (V. agreste).
V. serpyllifolia (V. à feuilles de serpolet).
V. Teucrium (V. germandrée).
V. officinalis (Thé d'Europe).
V. Beccabunga (Salade de chouette)
V. Anagallis (Mouron d'eau).
(*) Erinus alpinus (Erine des Alpes).
Digitalis lutea (Digitale jaune).
Euphrasia officinalis (casse-lunettes).
Odontites rubra (Odontites rouge).
Rhinanthus Crista-galli (R. crête de coq).
Pedicularis silvatica (Pedieulaire des bois).
(*) Melampyrum pratense (Melampyre).
(*) M. cristatum (M. à crête).

OROBANCHÉES

Lathræa clandestina (Lathrée clandestine).

LABIÉES

Lavandula spica (Lavande spic, Aspic).
Mentha pulegium (Menthe pouliot)
M. arvensis (M. des champs).
Origanum vulgare (Marjolaine).
Thymus vulgaris (Farigoule).
Th. serpyllum (Thym serpolet).
Calamintha Clinopodium (Calament clinopode).
C. Acinos (C. Acinos).
C. Nepeta (C. Népéta).
Salvia pratensis (Sauge des prés).
S. Verbenaca (S. fausse verveine).
Glechoma hederacea (G. faux lierre).
(*) Lamium Galeobdolon (Lamier, ortie jaune).
(*) L. maculatum (L. tacheté, ortie rouge).
L. amplexicaule (L. amplexicaule)
L. purpureum (L. pourpre)
Galeopsis Tetrahit (Ortie royale).
G. Ladanum (G. Ladanum).
Stachys annua (Epiaire annuelle).
S. Germanica (E. d'Allemagne).
S. Silvatica (E. des bois, ortie puante).
(*) Betonica officinalis (Bétoine of.)
Ballota fœtida (Ballote fétide).
Marrubium vulgare (Marrube vulgaire).
Melittis Melissophyllum (Mélitte à feuilles de Mélisse).
Brunella alba (Brunelle blanche).
B. hyssopifolia (B. à feuilles d'Hysope).
B. grandiflora (B. à grandes fleurs)
B. vulgaris (B. vulgaire).
Ajuga reptans (Bugle rampante).
A. Chamæpitys (B. petit pin).
Teucrium Botrys (Germandrée Botryde).
T. Scorodonia (G. scorodoine, sauge des bois).
T. aureum (G. dorée).
T. Chamædrys (G. petit chêne, chênette).

VERBENACÉES

Verbena officinalis (Verveine officinale).

PLANTAGINÉES

Plantago major (Plantain majeur).

Digitized by Google

P. media (P. moyen, langue d'agneau).
P. lanceolata (P. lancéolé).

GLOBULARIÉES

(*) Globularia vulgaris (Globulaire vulgaire).

SALSOLACEES

Chenopodium murale (Chénopode des murs).
Ch. urbicum (Ch. des villages).

POLYGONÉES

Rumex acetosa (Rumex oseille).
R. pulcher (R. élégant).
Polygonum convolvulus (Renouée liseron).
P. fagopyrum (R. sarrasin).
P. aviculare (R. des oiseaux).
P. persicaria (R. persicaire, Pied rouge).

DAPHNOIDÉES

(*) Daphne laureola (Daphné lauréole).

EUPHORBIACÉES

Euphorbia silvatica (Euphorbe des bois).
E. helioscopia (E. réveil-matin).
E. verrucosa (E. verruqueux).
(*) E. Esula (E. Esule).
E. Peplus (E. Peplus).

Buxus sempervirens (Buis toujours vert).

URTICÉES

Urtica dioïca (Ortie dioïque, grande ortie).
U. urens (Ortie brûlante).

COLCHICACÉES

Colchicum autumnale (C. d'automne).

LILIACÉES

(*) Scilla Lilio-hyacinthus (Scille Lis-Jacinthe).
Ornithogalum pyrenaicum (Ornithogale des Pyrénées).
Allium vineale (Ail des vignes).
Muscari comosum (M. à toupet).
M. racemosum (M. à grappe).
(*) Paris quadrifolia (Paris à 4 feuilles).
Ruscus aculeatus (Fragon piquant, petit houx).

DIOSCORÉES

Tamus communis (Tamier commun).

IRIDÉES

Gladiolus communis (Glaieul commun).

AROIDÉES

Arum maculatum (Gouet, pied de veau).

Dans cette nomenclature ne sont pas comprises les *Orchidées*, dont la conservation exige une préparation particulière, ni les *Graminées* et les *Cypéracées*, dont la détermination demande des connaissances spéciales et une longue expérience.

Digitized by Google

Principales Essences d'Arbres
croissant dans les Forêts de la commune de Rivel

Tilia silvestris. — Tilleul sauvage.

Cerasus avium. — Cerisier des oiseaux.

Fraxinus excelsior. — Frêne élevé.

Fagus silvatica. — Hêtre des bois (fayard).

Castanea vulgaris. — Châtaignier commun.

Quercus Robur. — Chêne rouvre.

Quercus Ilex. — Chêne faux-houx, Yeuse, Chêne-vert.

Corylus avellana. — Coudrier noisetier).

Salix purpurea. — Saule pourpre (Osier rouge).

Salix Caprœa. — Saule des chèvres (Marsault).

Salix alba. — Saule blanc.

Populus tremula. — Peuplier tremble (Tremble).

Populus nigra. — P. noir (Peuplier franc).

Populus pyramidalis. — P. pyramidal (P. d'Italie).

Betula alba. — Bouleau blanc.

Alnus glutinosa. — Aulne glutineux (Verne).

Pinus silvestris. — Pin silvestre.

Abies pectinata. — Sapin pectiné.

Taxus baccata. — If à baies.

Picea excelsa. — Epicea élevé (faux sapin).

Larix Europæa. — Mélèze d'Europe.

Ces deux derniers sont plantés par les soins des propriétaires.

Digitized by Google

HISTOIRE DE RIVEL

I. — DES ORIGINES JUSQU'A LA CROISADE DES ALBIGEOIS

Avant la conquête romaine, sous la Gaule indépendante, le territoire de notre département était habité par une peuplade celtique, les *Volques Tectosages*, ayant Toulouse pour capitale ; et la portion de ce territoire, où est située aujourd'hui la commune de Rivel, est comprise dans la contrée désignée primitivement sous le nom de *Kercorb*.

Vers 121 av. J.-C., ce pays tomba sous la domination des Romains. En 426 de notre ère, il appartint aux Visigoths. Clovis ne put pas le leur enlever ; mais en 719, les Sarrasins s'en emparèrent. Ceux-ci sont d'abord battus par Charles-Martel, à Poitiers (732), puis par Pépin le Bref, dans notre département, d'où ce roi les chasse entièrement en 759. Mais après la mort de Charlemagne, pendant la décadence des Carlovingiens, commence la période féodale, et notre pays appartint à des comtes, vassaux de la grande maison de Toulouse.

L'époque de la fondation de notre village nous est entièrement inconnue. Cependant l'Histoire du Languedoc cite Rivel comme existant dès le xe siècle, et désigné alors sous le nom de *Pendels*.

Située entre les domaines des comtes de Foix et des comtes de Carcassonne, la petite contrée de Kercorb a été le théâtre de nombreuses luttes entre ces deux puissants seigneurs qui s'en disputaient la possession.

C'est aux comtes de Carcassonne qu'elle appartenait dès le commencement du xie siècle ; en 1002, Roger Ier et son frère Eudes, se cèdent leurs droits en cas de prédécès,

Digitized by Google

Famille des Trencavels jusqu'en 1194. — Peu d'années après, le *Kercobez* devint l'apanage de la puissante famille des *Trencavels*, vicomtes de Nîmes et d'Albi, et vassaux des comtes de Toulouse. La maison des Trencavels, rivale de celle des comtes de Foix, exerçait les droits régaliens, battait monnaie et rendait la justice; elle avait d'immenses territoires, un orgueil plus immense encore, et supportait difficilement la suzeraineté des comtes de Toulouse.

Raymond de Trencavel. — En 1152, le vicomte Raymond de Trencavel engagea la lutte contre Raymond V, son suzerain, qui le fit prisonnier et ne lui rendit la liberté qu'en se faisant rendre hommage. Mais chez Trencavel la réconciliation n'était pas sincère : et, pour se procurer des ressources, pour continuer une guerre dans laquelle il ne fut pas heureux, il engagea le Kercobez à un certain Miron de Tonnens pour onze mille sols melgoriens. Ce Miron fut plus tard désintéressé. Raymond de Trencavel mourut assassiné dans la cathédrale de Béziers par un de ses manants du Kercobez, qu'il avait injustement et cruellement maltraité.

Roger de Trencavel de x *à 1194.* — Pour venger la mort de son frère, Roger de Trencavel s'allia au roi d'Aragon et marcha sur Béziers dont il massacra les habitants. Il mourut en 1194, peu regretté de ses sujets. Son fils Raymond Roger lui succéda, mais il engagea, en cas de décès, son héritage pour la somme de 15.000 sols melgoriens, au neveu du comte de Toulouse, Raymond-Roger, comte de Foix.

Digitized by Google

II. — CROISADE CONTRE LES ALBIGEOIS

(1209-1210.)

Raymond-Roger de Trencavel (1194-1209). — Raymond-Roger de Trencavel, vicomte d'Albi, de Béziers, de Carcassonne et du Raséz, est le dernier des Trencavels. Les historiens en font le portrait le plus flatteur : beau autant que brave, généreux autant que juste, la nature l'avait comblé de dons qui le faisaient aimer et admirer de ses sujets.

Quelques années après son avènement éclate la guerre des Albigeois (1209). Il ne m'appartient pas d'apprécier cette guerre occasionnée par la croisade prêchée, l'année précédente, par le pape Innocent III contre les Français du Midi, traités comme des Sarrasins; je n'entreprendrai pas davantage de faire connaître les doctrines manichéennes prêchées dans le Languedoc, et contre lesquelles s'organisèrent les peuples du Nord : cette croisade, où une partie de la France se rua sur l'autre partie, est racontée dans toutes les histoires et connue de tous. Il me suffira seulement de dire ce qui s'est passé à Rivel.

Avant de s'appliquer à tout le Midi, le nom d'Albigeois fut d'abord donné aux sujets de Raymond-Roger; et il ne passa à ceux de Raymond VI, comte de Toulouse, que lorsque celui-ci fut accusé par le pape d'avoir fait assassiner le légat du Saint-Siège, Pierre de Castelnau.

Raymond VI se réconcilia avec le pape. Mais son neveu, Raymond-Roger, ayant refusé d'obéir aux ordres venus de Rome, et continué de professer et de propager les nouvelles doctrines dans ses Etats, fut attaqué en 1209, et il eut la douleur de voir sa capitale, Béziers, prise et saccagée par les hordes sanguinaires de Simon de Montfort.

« De Béziers, dit Adolphe Joanne dans sa géographie de

Digitized by Google

l'Aude. les croisés marchèrent sur Carcassonne, où s'était retiré Raymond-Roger, vicomte de Béziers. La cité de Carcassonne était la plus forte de sa seigneurie. L'investissement commença le 1er août 1209. Voyant l'impossibilité de s'emparer de vive force d'une position aussi importante, le légat du pape recourut à la ruse. Il fit dire à Raymond-Roger que les croisés étaient disposés à lui accorder une capitulation honorable, et l'invita à venir en discuter les termes. Raymond, croyant pouvoir se fier à la parole du légat, descendit au camp des croisés. Aussitôt il fut fait prisonnier, et la garnison de la Cité se rendit à discrétion pour obtenir la rançon de Raymond (15 août 1209). Tous les habitants furent exilés, et l'infortuné Raymond, jeté dans un cachot par Simon de Montfort, ne tarda pas à mourir. » L'historien dom Vaissette croit qu'on hâta sa mort.

Maître des domaines de Raymond Roger, Simon de Montfort fit de Carcassonne son quartier général ; et c'est de ce point qu'il se dirigea sur le Kercobez. Ajoutons, avec la chronique de l'abbé Vaux-Cernay, que « après l'occupation de Carcassonne, Montfort et le légat obligèrent les habitants à se rendre la corde au cou et entièrement nus. Ils firent ensuite brûler vifs quatre cents chevaliers ou bourgeois. Pendant ces massacres, les prêtres et les soldats croisés chantaient le *Veni Creator*. »

Pons de Bruyères, un des meilleurs capitaines de Simon de Montfort, marcha sur le Kercobez, à la tête d'un corps de 6000 hommes, et arriva sous les murs du château de Puivert où les Albigeois avaient réuni leurs forces à celles du roi d'Aragon, Pierre II. Il s'en empara après trois jours de siège: seulement les défenseurs du Château s'étaient enfuis par un souterrain dont on voit encore la trace, et qui, dit-on, débouchait près de Nébias. Les blessés payèrent cher la fuite de leurs compagnons : Pons de Bruyères les fit pendre ou

Digitized by Google

brûler (1210). La première place forte de la contrée venait de tomber au pouvoir des croisés.

C'est alors que *Pendels* (Rivel) entre en lutte. Justement indignés des cruautés des vainqueurs, les habitants de Pendels attaquent les croisés, et les battent près du hameau de Mouiche, dans une plaine désignée depuis sous le nom de *Roupudés* (lances rompues). Furieux de cet échec, les croisés s'emparent de Pendels, et le livrent aux flammes après l'avoir pillé. Seul le château fut épargné parce qu'il n'avait pas pris part à l'action. Pons de Bruyères y plaça une forte garnison chargée de maintenir la contrée.

Lorsque Puivert fut pris, les habitants des hameaux de Rivel ne pouvant se défendre, se réfugièrent dans les bois, tandis que ceux de Rivel décidèrent d'attendre les croisés et de les combattre. Les vieillards, les femmes et les enfants furent conduits par des hommes robustes dans la grotte de l'Homme-mort et deux d'entre eux restèrent pour en défendre l'entrée. Les autres redescendirent par *Mouiche* et leur troupe s'accrût des campagnards des environs. Ils furent assaillis par les croisés placés en embuscade dans les taillis : et, ne pouvant leur résister dans un lieu si défavorable, ils feignirent de fuir, attirant ainsi leurs ennemis à leur poursuite. Faisant tout-à-coup demi-tour, ils fondent sur les croisés qui reculent pour recommencer encore. Mais les hâches des bûcherons eurent raison des lances et des épées et les soldats de Pons de Bruyères battirent en retraite en laissant une trentaine de morts sur le champ de bataille. Le 13 mars 1843, une trentaine de cadavres appartenant à des hommes jeunes furent déterrés à l'endroit où eut lieu ce combat.

Pour venger ce terrible échec, Pons de Bruyères attaque Rivel et promet à ses soldats le pillage de la ville. Les habitants de Pendels, décontenancés à la vue des soldats couverts de fer, et songeant à leurs familles réfugiées dans la grotte,

Digitized by Google

hissent le drapeau blanc. L'ennemi refusa la paix, attaqua la place et l'envahit aux cris de : « Mort aux Albigeois ! »

La lutte fut sanglante. Vainement les assiégés firent des prodiges d'héroïsme, ils durent plier sous le nombre ; et, pour échapper à une mort certaine, ils se sauvèrent par la porte principale qu'ils franchirent sous une grêle de pierres jetées par les vainqueurs. Ceux qui ne purent partir, furent jetés dans les flammes de Rivel incendié.

Ce fut, on se l'imagine, le désespoir dans l'âme que les fuyards virent leur chère Cité anéantie par le feu. Les croisés, n'osèrent pas les poursuivre ; mais quelques-uns attaquèrent *la Calmette* qu'ils se proposaient de brûler : ils furent surpris et tous tués dans un champ désigné depuis sous le nom de *Campo-beato* (Champ heureux).

Sur le penchant d'une colline située sur la rive gauche du Riveillou, était le village d'*Ourjacques*. Les croisés le prirent pendant la nuit, le pillèrent et l'incendièrent ; et quand ce hameau eut disparu dans les flammes, les habitants enchaînés furent conduits au sommet de la colline et tous pendus. L'endroit où eut lieu ce supplice porte encore le nom de *Las Fourcos* et de *Las Poutencios* (fourches et potences).

C'est précisément sur cet emplacement que, plus tard, les seigneurs de Rivel firent dresser leurs fourches patibulaires, preuves de leurs droits de haute, moyenne et basse justice. Les moines de l'abbaye de Camont, et les chanoines de l'église de Sainte-Colombe avaient le droit d'en user pour y faire pendre leurs sujets, ce qui est affirmé par une transaction de 1322, entre messire Thomas de Bruyères et le Père Jordan de Rochefort, prieur de Camon.

D'après Casimir Pont, de Rivel, auteur de l'*Histoire de la Terre privilégiée*, ce sinistre gibet a existé jusqu'après la Révolution. Les trois tours rondes et massives mesuraient à leur base 1 m. 20 de diamètre et étaient disposées en triangle de 3 m. 80 de côté. Elles étaient dans un rectangle de 16

Digitized by Google

mètres de longueur et de 7 mètres de largeur, entouré d'un mur d'enceinte, où des gardes veillaient pour empêcher les parents et amis des suppliciés de les arracher à la voracité des oiseaux de proie. Les sommets des trois tours étaient reliés par trois poutrelles garnies de crocs en fer, décrivant dans l'air un triangle sinistre, objet d'horreur et d'effroi dans toute la contrée.

Les matériaux provenant de la destruction du hameau d'Ourjacques, ont servi à la construction du Moulin de l'Evêque et de ses usines. Les pierres sculptées et les monnaies à l'effigie des Césars, trouvées sur les lieux, semblent prouver que ces pays furent habités par les Romains. Des traces de leur séjour ont été également reconnues dans les *Casteillassés* ou ruines du château de Pendels. Terminons en disant que, d'après une vieille tradition qui avait pris une grande consistance autrefois, mais qui tend à disparaître, un trésor se trouverait enfoui dans les environs de l'emplacement d'Ourjacques.

III. — FIN DE LA CROISADE CONTRE LES ALBIGEOIS

Famille des De Bruyères, (*1210-1586*). — Simon de Montfort divisa le pays conquis en deux baronnies : celle de Puivert et celle de Chalabre, et les donna à leur vainqueur, Pons de Bruyères, officier de fortune, venu de l'Ile de-France.

Pons de Bruyères le Châtel, (*1210-1270.*) — Pons de Bruyères établit sa résidence au château de Puivert, tandis que celui de Pendels était habité par un de ses lieutenants commandant une foule de gens armés, pleins d'arrogance, prenant dans le droit du plus fort une autorité intraitable.

Cependant Pons de Bruyères reconnut bientôt qu'il obtiendrait la soumission des gens du pays, plutôt par la

Digitized by Google

douceur que par la violence. Il chercha à faire oublier aux vaincus les horribles rigueurs de la guerre, en se montrant charitable à leur égard. Il se montra particulièrement bon envers les habitants de Pendels restés sans asile depuis l'incendie de leur village ; il leur donna quelques secours et leur permit de construire de nouvelles demeures sur les bords du Riveillou. Les serfs voisins vinrent à leur aide, et bientôt s'élèva un petit village qui prit le nom de Rivel, du cours d'eau qui l'arrose, et le nom de Pendels ne s'appliqua qu'au château.

Le château. — Ce château, dont il ne reste plus que quelques tas de pierres, était bâti sur le sommet de la colline connue sous le nom de *Casteillassés*, et commandait toute la vallée du Riveillou. Au début de ce siècle on distinguait encore les assises d'une tour carrée de 150 mètres de superficie, les ruines de deux tours rondes et quelques murs d'enceinte. Aujourd'hui les pierres seules indiquent l'emplacement de ce qui fut un château jusqu'en 1219, et dont la construction d'une partie était attribuée aux Romains.

Vers le milieu de ce siècle, le sieur Louis Bézard en fit fouiller la citerne, dans l'espoir d'y trouver un trésor. Il n'y découvrit que des armes anciennes, de nombreux ossements humains et un morceau de peigne en or. Les murs ayant menacé de s'écrouler sur les travailleurs, de plus longues fouilles devinrent dangereuses et l'on dut renoncer au trésor. Le chemin qui conduisait au château existe encore, et est désigné sous le nom de *Cami dé la Tour*.

Suite et fin de la Croisade. — En 1215, Simon de Montfort fit hommage de ses possessions à Philippe-Auguste. Raymond VI, réfugié en Italie, rentre en France (1216), et le Midi se soulève en sa faveur. Simon de Montfort l'attaque de nouveau et est tué sous les murs de Toulouse (1218).

Digitized by Google

Son fils, l'impopulaire Amaury, renouvelle le siège de Toulouse, d'où il est repoussé (1219).

Ces succès raniment le courage des Albigeois. Raymond-Roger, comte Foix, aidé de Pierre d'Aragon, lève l'étendard de la révolte en faveur du jeune Roger, fils de Raymond-Roger de Trencavel. Les Rivelois, vaincus mais non soumis, espèrent secouer le joug de leurs oppresseurs. Dépossédés par Pons de Bruyères de la terrible hâche qui avait fait merveille dans la plaine des *Roupudés*, ils choisissent une arme quelconque et se préparent à combattre.

La garnison du château de Pendels demande des renforts à Puivert. Mais le héraut chargé de cette mission est saisi par des Rivelois placés en embuscade, et porté au milieu de la population en armes. Avec des menaces de mort, on lui fait accomplir une énorme trahison : il se place à la tête des Rivelois et les introduit dans le château sous les yeux de la garnison qui, les prenant pour le renfort attendu, les laisse passer pleine de confiance. Aussitôt ils s'emparent de tous les soldats, les massacrent et les pendent à la tour carrée du château, juste en face des fourches patibulaires où avaient péri les malheureux habitants d'Ourjacquet. Poussant plus loin leurs sentiments d'indépendance et sans perdre un instant, ils démolissent le château (1219). Le donjon tombé, les Rivelois étaient libres.

En 1226, Louis VIII entre dans le Languedoc et réintègre Pons de Bruyères dans ses possessions. Sous Louis IX, le midi se soulève une fois de plus contre le pouvoir royal. Le vicomte de Trencavel profite de ce mouvement pour reprendre ses biens à Pons de Bruyères. D'abord maître de Carcassonne, il en est bientôt chassé par l'armée du roi. Il n'est pas plus heureux à Montréal qui capitule (1240). Toute nouvelle tentative devenant inutile, le vicomte de Trencavel désespérant de reconquérir les domaines de ses pères, les cède définitivement au roi moyennant une rente de 600 livres (1247). Trois ans plus tôt, le dernier refuge des Albi-

Digitized by Google

geois était tombé avec le château de *Montségur* qui fut brûlé avec tous ses défenseurs ainsi que Esclarmonde de Peyrèle et leur évêque Bertrand Martin.

IV. — DE LA GUERRE DES ALBIGEOIS JUSQU'EN 1586.

Jean I. de Bruyères (1270-1319). — Pons de Bruyères meurt en 1270, et a pour successeur son fils Jean Ier qui, par la douceur de son caractère, sut gagner la confiance des Rivelois définitivement soumis.

Jean Ier fut créé chambellan du roi Philippe le Hardi. Celui-ci lui accorda d'avoir ses vassaux *taillables et corvéables à merci*, en les déchargeant à perpétuité de toutes sortes d'impôts envers la couronne. Ces exemptions ont été renouvelées par un grand nombre d'ordonnances royales, et ont changé le nom de *Kercorb* en celui de *Terre Privilégiée* qu'il a porté jusqu'à la Révolution. Remarquons toutefois que ces privilèges étaient uniquement pour les seigneurs, tandis qu'au contraire les paysans avaient vu augmenter de jour en jour leurs obligations et leurs redevances féodales.

Thomas de Bruyères (1319-1360). — Thomas de Bruyères s'illustra dans les guerres de Flandre, au service de Philippe VI. En 1350, il donna les baronnies de Rivel, de Chalabre et de Sainte-Colombe à son plus jeune fils, Philippe Ier. Il mourut dix ans après, ayant fait le partage de ses biens entre ses enfants.

Philippe Ier, de Bruyères (1350-1372). — Philippe Ier fixa sa résidence à Rivel, dans la maison qui appartient aujourd'hui à M. Jean Cabanié. Il était considéré comme l'un des plus brillants officiers de Philippe VI de Valois. Il s'était déjà couvert de gloire à la bataille de Crécy (1346), et se signala à celle de Poitiers (1356). Il faisait partie des États

Digitized by Google

du Languedoc qui, en 1558, se tinrent à Carcassonne en vue d'aviser aux moyens d'obtenir la délivrance du roi Jean le Bon, captif à Londres.

Dès l'année 1348, il avait épousé Marguerite de Capendu ; leur bonheur à tous deux fut de faire celui de leurs sujets. Il étendit les privilèges de la Communauté, créa des consuls, nomma des juges et ne garda pour lui que le droit de haute et moyenne justice. Il mourut en 1372, pleuré de ses sujets.

En 1348, la *Terre Privilégiée* eut beaucoup à souffrir de la peste noire.

Philippe II, de Bruyères (1372-1404). — Philippe II, baron de Rivel et chambellan du roi Charles VI, reçut le gouvernement de la ville de Montpellier et de la forteresse de Montault (1396). Il mourut en 1404, laissant plusieurs enfants en bas âge sous la tutelle de leur mère, Jordane de Damat.

Jean II, de Bruyères (1404-1445). — Jean II s'illustra en combattant à côté de Lahire et de Xaintrailles, ses amis. En 1434, il épousa Béatrix de Mauléon dont la famille habite encore Chalabre.

Roger Antoine, de Bruyères-Chalabre (1445-1495). — Malgré les conseils de sa mère Béatrix, Roger Antoine laissa sa modeste maison de Rivel pour le Château de Chalabre, qui, de nos jours, appartient au Marquis de Mauléon.

Jean III, de Bruyères (1495-1515). — Jean III défendit le pays contre Ferdinand d'Espagne dont les troupes ravageaient le Languedoc.

François Ier, de Bruyères (1515-1539). — François Ier commença son règne en même temps que le roi de France de

Digitized by Google

ce nom, qu'il accompagna dans son expédition du Milanais (1515).

François II, de Bruyères (1539-1580). — En 1539, François II épousa Anne de Joyeuse, fille de Jean de Joyeuse, baron de Puivert. Celui-ci spolia son gendre et ses petits-fils.

Vers 1568, les guerres religieuses, qui pendant 36 ans ensanglantèrent la France, eurent leur écho dans la Terre Privilégiée. Cependant Chalabre, Rivel et Sainte-Colombe ne furent pas inquiétés, et ils ne sont désignés dans l'histoire que comme lieu de passage des troupes. Le château que les Joyeuses possédaient à Couiza fut pris, pillé et livré aux flammes par les Calvinistes. D'autres communes voisines, notamment Puivert, furent le théâtre de sanglantes batailles. A Alet, les protestants rentrèrent chez eux sous la promesse formelle qu'il ne leur serait rien fait. Mais, dans la nuit de la Saint-Barthélemy (1574), ils furent égorgés par ordre de Jean-Paul de Bruyères, chargé de faire exécuter les édits royaux.

Jean-Paul de Bruyères (1580-1586). — Jean-Paul combattit pour les catholiques, à côté de son oncle Guillaume et de son cousin Anne de Joyeuse. On vient de voir comment il fit exécuter les édits royaux contre les protestants. A Coursan, il se défendit contre 500 religionnaires qui l'attaquèrent dans l'église. Il n'avait alors que 30 soldats avec lui, et il ne se laissa pas prendre (1580).

François III, de Bruyères (1586). — Jean-Paul étant mort sans enfants, son frère, François, lui succéda. Celui-ci vendit à son oncle, Guillaume de Joyeuse, évêque d'Alet, les baronnies de Chalabre et de Rivel pour cent mille écus. Ce n'était pas le besoin d'argent qui lui faisait vendre ses biens, puisqu'il était riche de deux cent mille écus;

Digitized by Google

mais il se laissa tromper par les intrigues de son oncle, cet astucieux prélat qui, après vingt-trois ans d'exercice, abandonne son évêché pour se marier et perpétuer sa race.

Guillaume de Joyeuse avait promis à son neveu de lui laisser la jouissance de ses domaines ; mais il en prit possession dès que le contrat fut signé, et François III, dut se retirer.

V. — DE L'ANNÉE 1586 JUSQU'A LA RÉVOLUTION.

Guillaume de Joyeuse (1586-1592). — Pendant près de quatre siècles (1210-1586) les de Bruyères ont possédé la Terre Privilégiée. Les divers membres de cette famille ont lutté contre les Albigeois et contre les protestants. Sortis victorieux de ces deux guerres criminelles, ils auraient pu conserver longtemps leurs domaines si l'évêque d'Alet ne les avait acquis, par ruse, de son neveu François III.

Près du confluent de l'Hers et du Riveillou, Guillaume de Joyeuse fit construire un moulin, désigné alors sous le nom *d'Ourjacquet*, parce qu'il était situé près de l'emplacement de l'ancien hameau de ce nom. Après la mort de Guillaume, les habitants l'appelèrent *Moulin de l'Evêque*, et ce nom s'est conservé jusqu'à nos jours.

Une transaction de 1616 obligea les paysans à faire moudre leur grain au moulin du seigneur qui prélevait un droit de « deux rusquets par setier. »

Pendant la vie de Guillaume fut établi, un peu en amont de ce moulin, *le Tournail*, ou meule à aiguiser, qui appartient aujourd'hui à M. Jean Rolland, taillandier. D'après une ancienne quittance, les propriétaires du *Tournail* payaient annuellement aux seigneurs de Rivel « une censive de deux chapons et de deux rusquets de blé. » Cette rede-

Digitized by Google

vance a cessé d'être payée en 1790. Tout récemment, le Marquis de Puivert contestait à M. Rolland la propriété de ce *Tournail*. Mais le Tribunal de première instance de Limoux « attendu que, d'après la demande, la concession dont il s'agit, faite anciennement par l'auteur du marquis de Puivert a pu être l'objet d'un bail de locaterie perpétuelle » et que « la loi des 18 et 29 décembre 1790 ayant déclaré rachetables les redevances établies par un tel contrat, a virtuellement reconnu le preneur comme propriétaire des biens concédés à ce titre », a débouté le marquis de sa demande, et a reconnu le sieur Rolland comme propriétaire dudit *Tournail* (Jugement du 14 juin 1892).

Jean de Pressoires de Tournebouys (1592-1616). — A la mort de Guillaume de Joyeuse, ses héritiers vendirent la seigneurie de Rivel et ses dépendances à un commerçant anobli de Chalabre, Jean de Pressoires, seigneur de Tournebouys, pour le prix de 37.275 livres tournois, en se réservant le droit de le racheter moyennant la somme de 60.000 livres. Ce Jean de Pressoires était un fabricant de draps qui, par des entreprises audacieuses, avait réalisé une grande fortune et avait alors cessé son commerce.

François de Pressoires de Tournebouys (1616-1655). — François de Pressoires fut d'une extrême rigueur vis-à-vis de ses sujets. Il abusa même de son autorité pour s'emparer d'un pré qu'un nommé Jean Laprade possédait dans la forêt de sapins. Il fit enfermer ce dernier dans une des tours du château de Puivert ; et là, chaque jour, en lui apportant un morceau de pain, un garde lui chantait ce distique :

Per recoubra sa libertat
Caldra qué Jean baillé soun prat.

Digitized by Google

Jean le donna, et recouvra sa liberté. Ce pré porte encore le nom de *Pral de Moussu Jean.*

Droits d'usage. — Depuis un temps immémorial, la commune jouissait de divers droits d'usage sur les forêts seigneuriales ; mais les seigneurs de Rivel contestaient à la communauté l'étendue et le libre exercice de ses droits, et lui intentaient de nombreux procès. Pour y mettre fin, les habitants proposèrent à Messire François de Pressoires de déterminer leurs droits dans une transaction. Celui-ci ayant accepté, moyennant le paiement de douze cents livres, Me Ricutort, notaire royal à Chalabre, rédigea un contrat signé par le seigneur, d'une part, et par les consuls, les jurats et les manants de Rivel, d'autre part.

Cette transaction, faite sur la place de Rivel, le 27 juin 1616, règle encore aujourd'hui les droits de la commune sur les forêts de Rivel appartenant à la famille de Roux de Puivert. Voici quelques extraits de cette transaction :

« Les consuls et habitants dudit Rivel pourront prendre bois des forêts dudit Rivel, tant pour leur chauffage et provisions de leur ménagerie, comme araires et autres outils de labourage, fermures de vignes, jardins, prés et autres leurs possessions, hormis sapins, que aussi bois sapin pour bâtir et édifier leurs maisons et pour réparer icelles, dans l'enclos de ladite seigneurie de Rivel.... Pareillement, pourront prendre bois, vif et mort, de toutes les terres hormes et vacantes dudit Rivel, pour subvenir à leurs ménageries.... Lesdits habitants pourront faire dépaître leur bétail, gros et menu, par toutes les dites terres hermes et vacantes, bois et forêts.... Et de même accorde que lesdits habitants pourront faire dépaître leurs pourceaux dans lesdites forêts de Rivel, en temps de glandage et fages, sans rien payer d'aforestement... »

Digitized by Google

Droits seigneuriaux. — Après les droits de la communauté, citons quelques uns des droits seigneuriaux que François de Pressoires fit exécuter avec une extrême rigueur : L'*albergue* ou obligation de loger et d'héberger le seigneur, était de 1 sétier par charrue, de 10 deniers par bête de somme et de 6 deniers pour un âne ; la *banalité du moulin*, où les habitants payaient, pour droit de mouture, deux rusquets par setier de grains ; — le *droit de péage* obligeait les habitants à payer, pour le grain provenant de chaque sétérée de terre cultivée, la somme de trois livres ; — *les corvées* étaient nombreuses : l'une d'elle consistait dans l'obligation « d'extirper les racines et herbes du sol ou yère enclavé dans l'une des propriétés seigneuriales ».— Pour avoir un pigeonnier, il fallait donner annuellement trois livres et quatre pigeons.

François de Roux, de Ste-Colombe (1655-1695). — Par acte du 6 juin 1652, François de Pressoires reconnut à la famille de Bruyères le droit de reprendre la baronnie de Rivel, moyennant le remboursement de la somme de 60.000 livres, ainsi qu'il avait été stipulé dans l'acte de vente consentie à Jean de Pressoires par les héritiers de Guillaume de Joyeuse. La veuve de François de Pressoires fit testament dans le même sens, le 30 août 1655. Malheureusement, de Bruyères, seigneur de Chalabre, perdit ces deux documents; et, quand il voulut entrer en possession de ses biens en payant la somme convenue, François de Roux, conseiller du roi, juge-mage de la sénéchaussée de Carcassonne, héritier et petit neveu de Pressoires, nia l'existence de ces deux pièces. Ces testaments se retrouvèrent 54 ans après ; mais il était trop tard, et de Roux invoqua la prescription.

Consuls. — L'institution des consuls à Rivel remonte à

Digitized by Google

Philippe Ier de Bruyères ; toutefois, leurs attributions n'ont été déterminées que par la transaction de 1616.

Les consuls étaient chargés de la police. Ils devaient surveiller les hôteliers, les bouchers, les boulangers et les épiciers, et s'assurer qu'ils ne vendaient que des produits de bonne qualité à des prix raisonnables, et qu'ils ne se servaient point de faux poids et de fausses mesures. Ils étaient ordinairement trois, et ils étaient aidés dans leurs fonctions par des prudhommes et des *jurats*.

Les insignes consulaires étaient le chaperon rouge et noir.

François II, de Roux, marquis de Puivert (1695 1743).— François II obtint le titre de marquis de Puivert. Il fut Président des requêtes au Parlement de Toulouse jusqu'à sa mort (1743).

Sylvestre Jean-François, de Roux, marquis de Puivert (1743-1791). — Sylvestre Jean-François remplaça son père au Parlement de Toulouse.

Bernard-Emmanuel, de Roux (1791) — Bernard-Emmanuel émigra en 1791, et ses biens furent confisqués. Il fut attaché au service du duc Provence, en qualité de colonel, et devint son aide de camp. Rentré en France peu de temps après, il est arrêté à Belleville, et enfermé successivement au Temple, à Vincennes et à Angers, d'où Louis XVIII le délivre le 15 avril 1814, après l'abdication de Napoléon Ier. En 1818, le Conseil de Préfecture de l'Aude lui fait rendre la plupart des terres de ses domaines qu'il avait perdues en émigrant. Enfin il devint pair de France en 1827.

Depuis cette époque, les héritiers de Roux, marquis de Puivert, se sont contentés d'intenter des procès à la com-

Digitized by Google

mune de Rivel, dans le but de lui faire perdre ses droits d'usage sur les forêts. Mais, tout récemment, la cour de Toulouse a rendu un jugement qui ne fait que consolider les droits de la commune en lui en facilitant le libre exercice.

La grande Révolution n'a été marquée à Rivel que par l'émigration de son seigneur à qui les censives ne furent plus payées.

A. BLANQUIER.

Digitized by Google

Deuxième Prix. — Médaille d'argent.

LE VILLAGE DE SAINT-POLYCARPE

ET SES ENVIRONS

PAR M. FRANÇOIS SAUVÈRE.

I.

Le village de Saint-Polycarpe est situé dans le département de l'Aude, à 26 kilomètres Sud de Carcassonne, chef-lieu de ce département, à 6 kilomètres Sud-Est de Limoux, son chef-lieu d'arrondissement, et à 8 kilomètres Sud de Saint-Hilaire, son chef-lieu de canton.

Il faisait partie, avant 1789, du diocèse de Narbonne, archiprêtré du Razès, province du Languedoc.

II.

Le territoire de la commune de Saint-Polycarpe a une superficie de 1408 hectares. La moitié environ de cette surface est cultivée. Le reste est en terres vagues, bois, pâtures, etc.

Un gros ruisseau, appelé la *Rivière de Saint-Polycarpe*, traverse le territoire de la commune de l'Est à l'Ouest et va se jeter dans la rivière d'Aude, à 3 kilomètres en amont de

Digitized by Google

Limoux. Il est grossi par une foule de petits affluents dont les plus importants sont ceux de sa rive gauche. Le plus gros de ces affluents, appelé le *Ruisseau d'Arce*, à son confluent avec la rivière de Saint-Polycarpe, fait marcher avec elle un moulin à farine.

Le chemin de grande communication de 2e classe, de Limoux à Mouthoumet et le chemin d'intérêt commun n° 51, de Saint-Polycarpe à Saint-Hilaire, traversent le territoire de la commune de Saint-Polycarpe. Un certain nombre de chemins vicinaux et de chemins ruraux s'embranchent sur ces deux grandes voies.

III.

La commune de Saint-Polycarpe est bornée par les territoires des communes ci-après :

Au Nord, par le Villar-St-Anselme ;
Au Sud, par Véraza, Terroles et Alet ;
A l'Est, par Belcastel-et-Buc et Villebazy ;
A l'Ouest, par Vendémies et Limoux.

La plus grande longueur du territoire de Saint-Polycarpe est de 8 kilomètres, 500 mètres, du Nord-Ouest au Sud-Est, et sa plus grande largeur est de 4 kilomètres, 700 mètres, du Nord-Est au Sud-Ouest.

Voici la liste des écarts, (hameaux ou métairies), de la commune de Saint-Polycarpe, avec leur distance du chef-lieu de cette commune :

1° Rabanet, hameau, 5 kilomètres, 600 mètres ;
2° Foundoundi, hameau, 3 kilomètres, 700 mètres ;
3° La Tuilerie, hameau, 1 kilomètre, 800 mètres ;
4° La Métairie Blanche, 2 kilomètres, 400 mètres ;

Digitized by Google

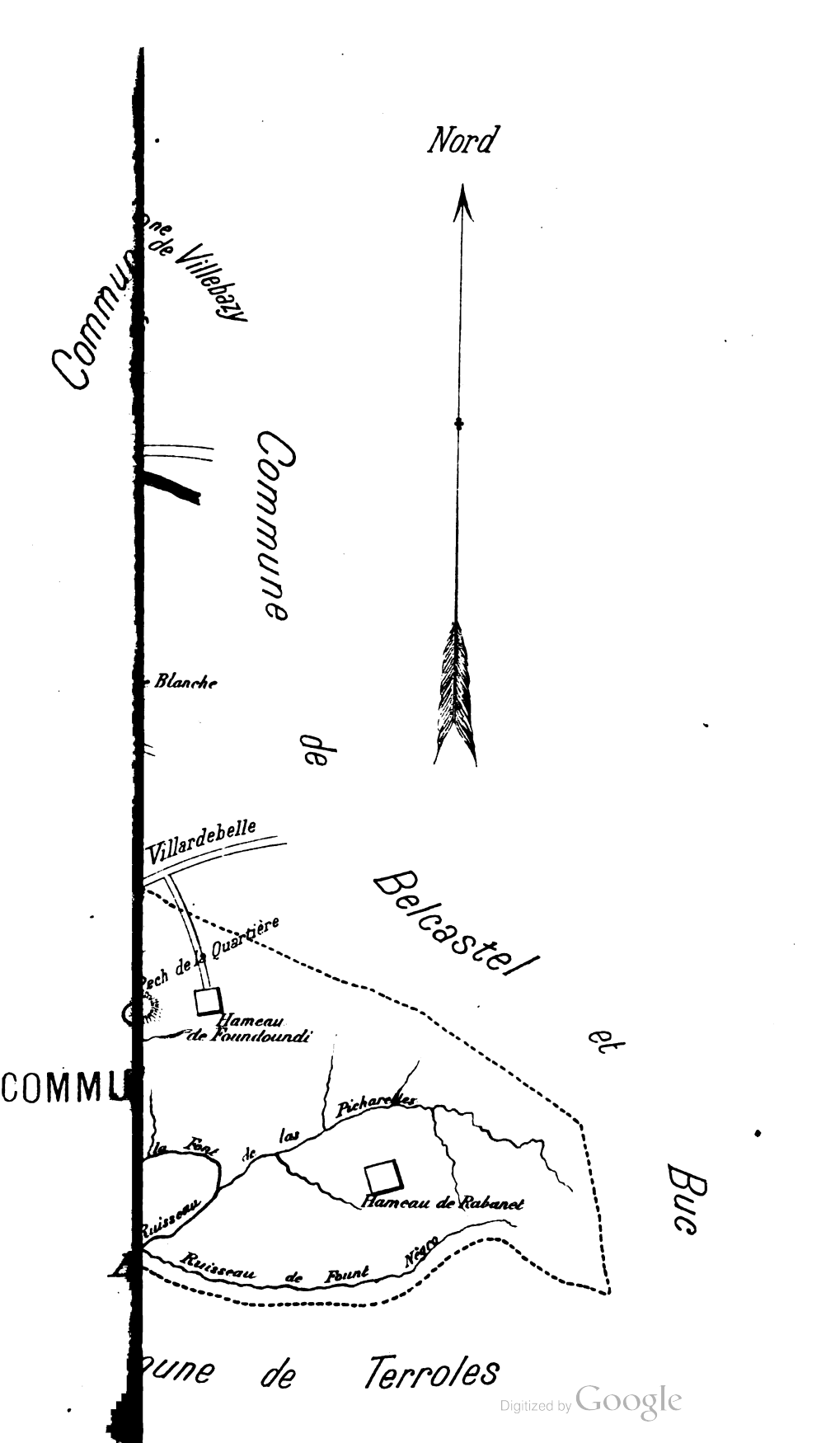

Nord

Commu ne de Villebazy

Commune de Belcastel et Buc

e Blanche

Villardebelle

ech de la Quartière

Hameau de Foundoundi

COMMU

la Font de las Picharettes

Ruisseau

Hameau de Rabanet

Ruisseau de Fount Nègro

une de Terroles

Digitized by Google

Digitized by Google

5° La Métairie de Pierrou, 2 kilomètres, 200 mètres ;

6° Le Puch, métairie, 1 kilomètre, 700 mètres ;

7° La Massotte-Haute, métairie, 1 kilomètre, 600 mètres ;

8° La Massotte-Basse, métairie, 1 kilomètre, 200 mètres ;

9° Le Moulin à eau, métairie, 900 mètres.

10° Sébastopol, métairie, 900 mètres ;

11° Les Gellis, ancien château et métairie, 1 kilomètre, 700 mètres ;

12° Le Cassé, métairie, 2 kilomètres, 100 mètres ;

13° La Métairie Neuve de Boyer, 900 mètres ;

14° Lambert, métairie, 1 kilomètre ;

15° Gibert, métairie, 1 kilomètre, 500 mètres.

Population agglomérée au chef-lieu de la commune : 183 habitants.

Population éparse dans les hameaux ou métairies dénommés ci dessus : 92 habitants.

Chiffre total de la population de la commune, d'après le dernier recensement, en 1891 : 275 habitants.

La population de la commune de Saint-Polycarpe tend à diminuer. Elle était, au recensement de 1886, de 321 habitants. La principale cause de cette diminution est le phylloxéra qui, en détruisant les vignes, a fait émigrer un certain nombre de familles, et surtout les plus nombreuses, parce que ces familles ne trouvaient pas, dans la commune, un travail qui pût les faire vivre.

IV.

Le territoire de la commune de Saint-Polycarpe est très accidenté, surtout au Sud. Le point culminant est le *Pech de la Quartière* (769 mètres) près du hameau de *Foundoundi*. De ce point la vue est magnifique : on découvre, quand le

Digitized by Google

ciel est pur, les Pyrénées, les Corbières, la Montagne-Noire et la Plaine du Razès.

Une ligne droite, tirée de la Métairie Blanche à celle du Cassé, (voir la carte n° 1), diviserait le territoire de la commune de Saint-Polycarpe en deux parties bien distinctes.

Au Nord de cette ligne ce territoire est formé par des collines alignées presque parallèlement dans la direction de l'Est à l'Ouest et ayant par conséquent leurs pentes tournées vers le Nord et le Sud. Les pentes tournées vers le Sud sont les plus fortes. Cela tient au soulèvement des montagnes qui sont au Midi de ces collines. Les pentes tournées vers le Nord sont plus douces et forment même quelque fois des plateaux.

Entre ces collines existent parfois de très petites plaines : mais c'est là une exception.

Ces collines font toutes partie du terrain tertiaire et sont composées de vastes et puissants dépôts disposés à peu près de la manière suivante :

1e *Couche*, (*inférieure*) : Argiles ou marnes plus ou moins dures, appelées *Roc mort* en patois du pays. — Une partie de ces argiles, — la plus fine — est utilisée dans le pays pour la fabrication des tuiles et des briques.

2e *Couche*, (*intermédiaire*) : Grès grossiers et grès fins utilisés en partie comme pierre à bâtir et quelquefois, mais exceptionnellement, comme pierre de taille.

3e *Couche*, (*supérieure*) : Poudingues formés par l'agglutination de galets et cailloux roulés provenant des montagnes voisines : argiles tendres, très fréquemment recouvertes de terre arable.

Il y a quelquefois deux ou trois rangées de ces trois couches au-dessous de la terre arable.

Digitized by Google

V.

Au sud de la ligne divisoire, (voir la carte n° 1), le territoire de la commune change complètement d'aspect. Des montagnes de plus de 600 mètres d'altitude se dressent presque sans transition et forment les premiers contreforts du massif des Corbières. Le soulèvement de ces montagnes, dans la direction de l'est à l'ouest, a profondément disloqué les couches ou assises des terrains stratifiés situés à leur base. On voit principalement, dans ces terrains, les couches ou assises ci-après :

1re *Couche* (*supérieure*), formée d'argile blanche et tendre renfermant, en très grande quantité, des coquilles fossiles, telles que cérithes, turritelles et plusieurs espèces d'autres coquilles fossiles plus grosses qui ressemblent à des huitres de grande dimension, mais le plus souvent brisées en fragments plus ou moins petits, etc.

2e *Couche* (*au dessous*), formée d'une espèce de vase durcie et souvent noirâtre et renfermant un très grand nombre de coquilles agglutinées de différentes dimensions, telles que nummulites, etc.

3e *Couche* (*au dessous de la 2e*), composée de roche très dure entièrement formée de coquilles fossiles extrêmement petites (environ 10 par centimètre cube, ce qui ferait 10 millions par mètre cube).

4e *Couche* (*au-dessous de la 3e*) : Argile très rouge recouvrant la roche calcaire très dure. On voit aussi, dans cette dernière couche, de puissants bancs de roches schisteuses et noirâtres. Ces schistes alternent avec la roche calcaire.

Cette dernière couche semble former les sommets des montagnes et appartenir au terrain dévonien. On y trouve

Digitized by Google

des filons métalliques tels que fer, cuivre pyriteux, carbonate de cuivre, etc. On dit même qu'il y a des filons carbonifères, mais je n'ai pu encore m'en assurer. Dans certains endroits il y a aussi du marbre, qui paraît très beau, et de puissants dépôts de tufs poreux résultant de ce que les eaux des sources, chargées de calcaire, ont, autrefois, à la faveur d'un excès d'acide carbonique, déposé ce calcaire en perdant leur acide au contact de l'air. Ces tufs sont exploités et utilisés pour construire, dans les jardins ou les parcs, des grottes artificielles.

On a commencé à exploiter les filons de carbonate de cuivre et de cuivre pyriteux qui se trouvent dans ces montagnes ; mais cette exploitation semble momentanément abandonnée.

VI.

Cette dernière partie du territoire de la commune est très curieuse à visiter. On peut y étudier la transition entre deux époques géologiques différentes et la formation des Corbières qui ont soulevé les terrains environnants.

Il est tout naturel que la différence entre les deux espèces de terrains qui forment le territoire de la commune de Saint Polycarpe, engendre aussi une grande différence entre les productions du sol de ces deux espèces de terrains.

La partie nord du territoire, formée par les collines de l'époque tertiaire, entrecoupées par de très petites plaines, formées par les alluvions contemporaines, est propre à la culture des céréales et des plantes fourragères, mais surtout à la culture de la vigne qui, sur les pentes des collines faisant face au midi et dans les terrains d'alluvion du long des ruisseaux, donne de très bons vins.

Digitized by Google

Cette dernière culture prend, chaque jour, dans la commune, plus d'extension, depuis que l'on reconstitue les vignobles à l'aide de cépages américains réfractaires au phylloxéra.

Quelques-unes de ces collines sont boisées naturellement en essence de chêne. Le plus grand nombre sont complètement nues ou du moins recouvertes en partie de maigres végétaux tels que l'ajonc, le thym, la lavande, la bruyère, etc. Quelques propriétaires commencent à reboiser artificiellement les collines dénudées à l'aide de pins fournis par l'administration forestière : mais ce reboisement ne va pas vite : il peut être estimé à deux hectares en moyenne par année.

Espérons que les propriétaires, mieux éclairés, finiront par comprendre que le reboisement de leurs terres vagues, lesquelles présentement ne leur rapportent rien, peut devenir pour eux, dans le temps, une source de revenus. Du reste, je ne me fais pas faute de le leur expliquer, et c'est sur mes conseils que plusieurs d'entre eux ont commencé à reboiser.

VII.

La partie sud du territoire de St-Polycarpe, formée par des montagnes et des plateaux appartenant à une époque géologique plus ancienne que les collines de la partie nord du dit territoire, n'offre aux regards que des rochers et terres vagues où poussent principalement les buis, les bruyères et les hêtres, (ces derniers en petit nombre). On y voit rarement des chênes ; cela tient à la trop grande altitude du terrain. C'est là que sont les vacants communaux très vastes de St-Polycarpe.

Tous ces terrains mériteraient d'être reboisés. On pourrait

Digitized by Google

y créer une forêt magnifique, ce qui garantirait le pays des inondations ; car, au moindre orage, les eaux pluviales, n'étant arrêtées par aucun obstacle, se précipitent, avec une extrême vitesse, au bas des pentes rapides de ces montagnes, ravinent le terrain jusqu'à la roche vive, et vont porter la ruine et la désolation dans les basses vallées et dans les plaines. Témoin la grande inondation du 24 octobre 1891 qui, à Limoux et à Carcassonne, causa tant de ruines et fit tant de victimes !

Des pourparlers ont été plusieurs fois engagés entre l'administration des Forêts et la commune de St-Polycarpe pour reboiser ces terrains et fixer le périmètre d'une forêt à créer sur ces pentes abruptes. Mais ces pourparlers n'ont pas abouti et le danger est toujours le même qu'en 1891.

Des défrichements assez vastes ont été opérés, de temps immémorial, sur ces montagnes, autour des hameaux de *Foundoundi* et de *Rabanet*. Là poussent très bien, aux endroits argilo-schisteux, le seigle et la pomme de terre. Il est inutile d'ajouter que la vigne ne peut y prospérer à cause de l'âpreté du climat. Mais c'est surtout l'herbe qui pousse sur ces montagnes qui est très bonne pour les troupeaux de bêtes à laine. Aussi l'élevage du mouton est elle la principale source des revenus des habitants de ces parages. Il faut y joindre aussi la vente de beaucoup de pommes de terre qui sont excellentes.

VIII

Le village de St-Polycarpe doit son nom à une abbaye qui fut fondée, en ce lieu, au moyen-âge, et qui paraît avoir été le berceau de cette commune.

Mais le pays avait été habité par l'homme bien avant la

Digitized by Google

fondation de cette abbaye, car on a trouvé dans le sol des haches de pierre provenant de l'homme préhistorique.

Sur une montagne, non loin de St-Polycarpe, existe encore une pierre de grandes dimensions et plantée verticalement dans la terre. C'est une pierre druidique appelée *menhir*. Elle mesure, au-dessus du sol, 1m 45 et on dit qu'elle s'enfonce, au dessous, de 1m 50.

Il existe, au sujet de cette pierre, une légende qui m'a été racontée par les habitants du pays : « Un géant appelé « *Màrre* jouait, un jour, avec cette pierre qu'il avait, dit-on, « arrachée à une chaîne de rochers appelée la *Roquo-dé-* « *Broundo*, près de St-Polycarpe. Il voulait la lancer, comme « un palet, sur le village d'Alet situé à 7 kilomètres, lors- « que, dans le trajet, la pierre heurta la cîme de la mon- « tagne et s'y planta solidement. Depuis elle est toujours « restée en cet endroit, oubliée probablement par ledit « géant. »

Màrre n'est que le nom à peine déguisé de *Mars*, dieu de la guerre de la religion des Romains, qui ont laissé beaucoup de traces de leur domination dans ce pays. D'autres noms de divinités païennes existent encore dans le pays : ainsi il y a une métairie appelée *Baccou* ou *Baccous*, du nom de *Bacchus*, dieu de la vigne et du vin. Le nom du hameau de *Foundoundi* ne rappelle-t-il pas la *Fontaine* où les païens adoraient les *Ondines*, déesses des sources ? *(Foun-d'Oundi)*.

Près du hameau d'Arce, dont le nom aussi est romain et signifie *fort*, sur une haute colline, il y a des ruines qu semblent être les restes d'une forteresse romaine. Il ne reste de cette forteresse que quelques pans de murailles très épaisses, construites en pierres taillées de petit appareil et reliées entre elles par un ciment ou mortier excessivement dur. On appelle ces ruines, dans le pays, la *Tour d'Arce* et l'on croit même qu'il y avait, au pied de cette tour, une ville dont il ne reste aucun vestige.

Digitized by Google

On a commencé à faire, au milieu de ces ruines, des fouilles qui promettent d'être intéressantes. Mais le temps et l'argent manquent pour les mener à bonne fin Jusqu'ici on n'a découvert que des ossements et une espèce de fer de lance.

Il y a quelques années on trouva, dans les environs de ces ruines, une monnaie romaine. Elle portait un crocodile enchaîné à un palmier avec cette inscription abrégée : COL. NEM., qui signifie *Colonie Nimoise*. Probablement des soldats de la colonie romaine de Nîmes ont tenu garnison dans ce *fort*.

On dit, dans le pays, que la *Tour d'Arce* fut détruite par les *Polières* (Sarrasins, en patois du pays).

Du reste, le pays a été, dans les temps anciens, le théâtre de beaucoup de guerres, puisqu'on y trouve fréquemment, en défonçant le sol un peu profondément, des squelettes humains.

IX

L'abbaye de St-Polycarpe fut fondée vers la fin du VIIIe siècle, sous le règne de l'Empereur Charlemagne, d'après les lettres obtenues de cet empereur par *Atala* fondateur et premier abbé de St-Polycarpe.

D'après une ancienne histoire de l'Abbaye de St-Polycarpe, publiée en 1779, sans nom d'auteur ni d'imprimeur, Atala était un seigneur espagnol. Il quitta sa patrie pour se soustraire à la domination des Sarrasins qui en étaient alors les maîtres, emmenant avec lui des affranchis et vint dans le Razès, (*Pago Redensi*) qui, autrefois, était une ville avec château, mais qui, ne subsistant plus, a donné son nom au pays.

Il s'établit à une lieue et demie de Limoux, dans un en-

Digitized by Google

PLAN DE L'EGLISE
du Monastère de St Polycarpe

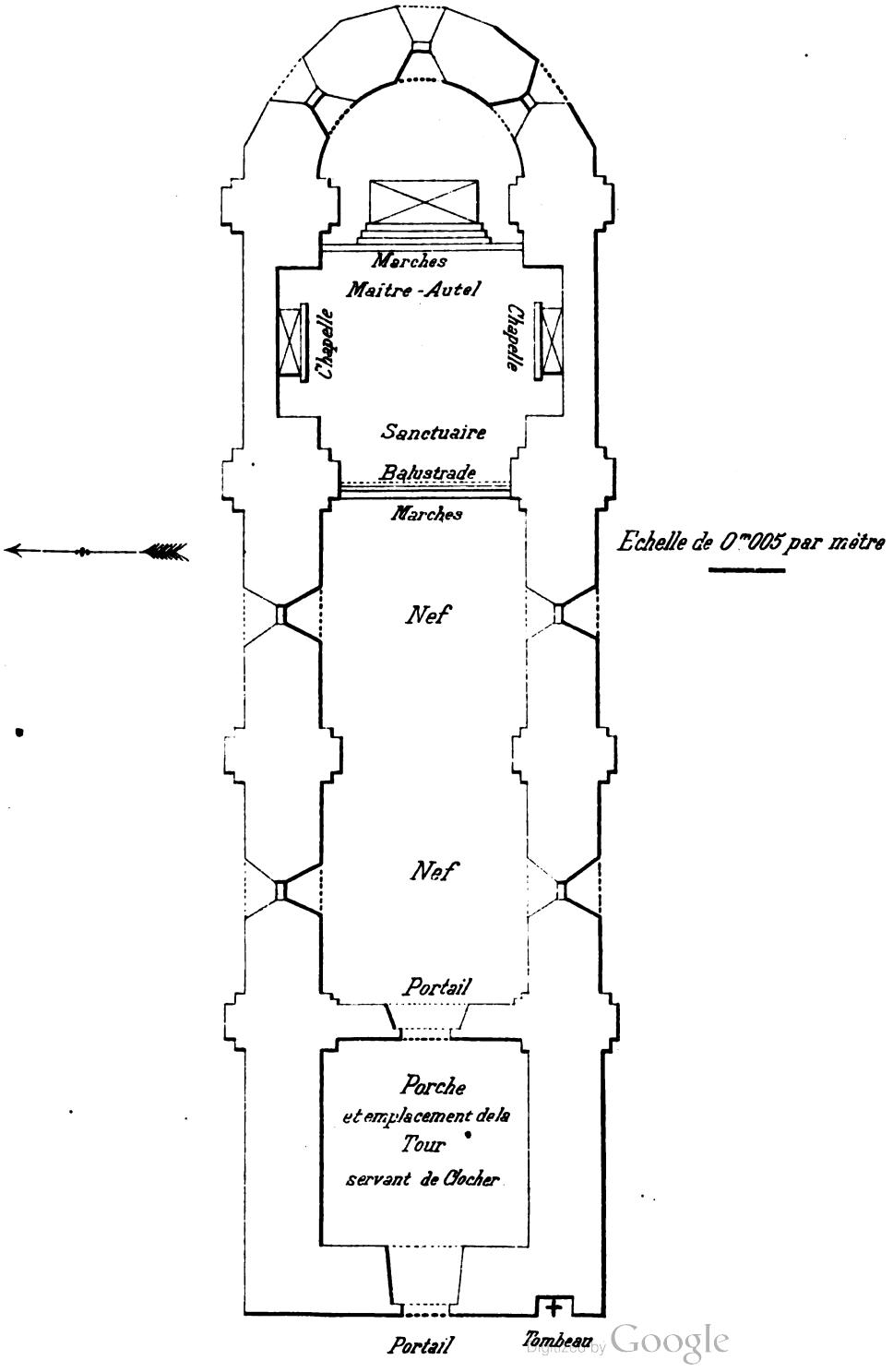

Digitized by Google

Digitized by Google

droit solitaire, et, sous la protection de Charlemagne, il commença à y jeter les fondations d'une abbaye de Bénédictins sous l'invocation de St-Polycarpe, évêque de Smyrne.

Le nouveau monastère prospéra sous la protection de Charlemagne et de ses successeurs, Louis-le-Débonnaire et Charles le Chauve, qui confirmèrent et augmentèrent les donations et les privilèges accordés par le grand Empereur.

L'église du monastère, du moins celle qui existe actuellement, fut bâtie vers le xᵉ siècle. Le cloître fut construit ou reconstruit vers le xv, car le peu qui en reste paraît dater seulement de cette époque.

L'abbaye de St-Polycarpe fut d'abord gouvernée par des Abbés réguliers, c'est-à-dire exerçant le pouvoir spirituel et temporel, et élus par les Religieux composant la communauté du Monastère.

Elle fut ensuite, au xiᵉ siècle et au commencement du xiiᵉ, un simple prieuré assujetti tantôt aux Abbés du monastère de La Grasse, tantôt à ceux du monastère d'Alet, ainsi qu'il résulte des Conciles tenus à Narbonne en 1095 et à St-Gilles en 1115, dans lesquels ces deux derniers Abbés s'en disputèrent la possession.

Mais cette dépendance cessa vers la fin du xiiᵉ siècle puisqu'on voit qu'en 1197 Bernard de St-Ferréol était abbé en titre de St-Polycarpe (*Histoire de l'Abbaye de St-Polycarpe, déjà citée*).

Depuis cette époque, et jusque vers le milieu du xvᵉ siècle, il y eut toujours des Abbés réguliers à la tête de ce Monastère. Les procès-verbaux de 1269, 1271 et 1273 de l'Assemblée des Trois Etats contre l'exportation des blés font toujours mention des Abbés de St-Polycarpe (*Histoire du Languedoc*).

Soixante-quatre ans plus tard, en 1337, on nomme Abbé régulier Raymond qui, avec quelques prélats, refusa de consentir à la levée « d'une décime » demandée au Clergé,

Digitized by Google

en 1346, par Philippe de Valois, roi de France, pour subvenir aux frais de la guerre de Cent-Ans, contre les Anglais.

Un des derniers Abbés réguliers de St Polycarpe, fut Bernard, qui assista au Concile de Pise en 1405.

En 1451, Gaubert Augerij, Abbé du Monastère de St-Polycarpe, est élu Abbé de celui de Lagrasse (*Cartulaire de Mahul*). Le 21 mars 1452, le dit Gaubert assiste comme témoin à l'élection de Bernard de Prato, son successeur à St-Polycarpe (*Même Cartulaire*).

L'abbaye de St-Polycarpe fut, après cette époque, mise en « commende » et passa sous la juridiction des Archevêques de Narbonne. On connaît plusieurs Abbés commendataires de St-Polycarpe. Les principaux furent : Antoine de Dax, évêque d'Alet, et l'Abbé La Roche, aumônier de la Duchesse de Bourgogne (*Histoire de l'Abbaye de St-Polycarpe*).

Enfin, au XVIIe siècle, lorsqu'éclata parmi les catholiques la querelle appelée le *Jansénisme*, les Religieux de St-Polycarpe se mirent du parti de la fameuse Abbaye de Port-Royal et refusèrent de donner leur adhésion à la Bulle *Unigenitus* et au formulaire du Pape Alexandre VII. L'Abbaye de St-Polycarpe fut alors condamnée à disparaître. Une lettre de cachet, datée de Marly, le 30 avril 1741, fait « défenses au « Prieur de l'Abbaye de St-Polycarpe d'admettre, à l'avenir, « aucun Novice à la Profession, comme aussi de recevoir « aucun étranger pour cause de retraite, et lui enjoint de « renvoyer, dans le terme de huit jours, les Postulants et « Novices qui sont dans cette Maison, le tout sous peine de « désobéissance. Signé : Louis. » (*Histoire de l'Abbaye de St-Polycarpe, déjà citée*).

Trente ans après l'exécution des ordres contenus dans cette lettre de cachet, il ne restait dans le Monastère que deux Religieux, le F. Arsène et le P. Dom Pierre, Prieur claustral. Les autres étaient morts sans remplaçants (*Histoire de l'Abbaye de St-Polycarpe, déjà citée*).

Digitized by Google

Par lettres patentes datées de Compiègne, le 14 Août 1771, le Roi prononça l'extinction totale du Monastère de St-Polycarpe et la réunion de la Mense conventuelle et offices claustraux au Séminaire de Narbonne, le tout sous plusieurs réserves mentionnées dans ces lettres, et sous la condition qu'il serait payé à chacun des deux Religieux dudit Monastère une pension viagère de six cent livres par an. Le Roi ajoute que « l'Eglise du Monastère pourra être « affectée à la paroisse de St-Polycarpe et que les lieux « claustraux et bâtiments dépendants du Monastère qui « sont regardés comme inutiles et d'un entretien onéreux « pourront être vendus ainsi que tous les effets mobiliers « autres néanmoins que ceux qui seront à l'usage per- « sonnel desdits Religieux, pour être, les deniers prove- « nant desdites ventes, employés par les Supérieurs du « Séminaire de Narbonne aux frais de l'union et à la res- « tauration dudit Séminaire. » (*Archives de la Mairie de St-Polycarpe*).

Aussitôt après la signification des lettres patentes ci-dessus, les deux Religieux restants dans le Monastère remirent l'Eglise abbatiale à la paroisse de St-Polycarpe et les titres de propriété, baux, papiers et renseignements concernant ledit Monastère au sieur Delatre, bourgeois de la ville de Limoux, représentant l'Archevêque de Narbonne et chargé, par ce dernier, d'administrer les biens et revenus de la Mense conventuelle de ce Monastère. La Bibliothèque fut donnée à l'hospice de la ville de Limoux (*Histoire de l'Abbaye de St-Polycarpe*).

Le premier de ces deux Religieux, le F. Arsène, obtint du Roi, en 1772, l'autorisation de se retirer à l'Abbaye de La Grasse; l'autre, le P. Dom Pierre, Prieur claustral, s'obstina à vouloir rester dans le Monastère de St-Polycarpe. Il y fut cruellement assassiné, le 6 Avril 1773. Ce fut le jardinier du couvent et quelques associés qui commirent ce

Digitized by Google

criminel attentat. Ledit jardinier et trois autres complices furent roués vifs (*Histoire de l'Abbaye de St-Polycarpe*).

Ainsi finit, d'une manière tragique, le Monastère de St-Polycarpe, après une existence de neuf siècles.

Pendant la Révolution, les constructions dudit Monastère, ainsi que les terres qui en dépendaient, furent déclarées biens nationaux et vendues au sieur Brousses, marchand chaudronnier de la Ville de Limoux, pour la somme de vingt-deux mille livres (*Acte d'adjudication du 18 février 1791 : Archives de la Préfecture de l'Aude*).

La famille Brousses demeura, pendant plus d'un demi-siècle, propriétaire de ce qui restait du Monastère de St-Polycarpe. A l'extinction de cette famille, le Monastère avec ses dépendances passa à un autre acquéreur et, finalement, entre les mains de marchands de biens, qui le revendirent en parcelles aux habitants de St-Polycarpe et des communes voisines.

X

Pour se former une idée de l'Abbaye de St-Polycarpe, telle qu'elle existait avant sa destruction, il faut imaginer quatre grands corps de bâtiments qui étaient disposés en carré et formaient le cloître du Monastère.

Le premier était l'église Abbatiale du côté du Nord. Au-dessus de cette église était une grande galerie ouverte où les religieux faisaient sécher le linge et les serges du Couvent.

Cette église et cette galerie existent encore en assez bon état, quoique la voûte de l'Eglise soit très lézardée et qu'il ait fallu l'étayer solidement, il y a quelques années. Ladite église sert d'Eglise paroissiale à la commune de St-Polycarpe, depuis l'année 1771. Elle remplace l'Eglise primitive de la commune, qui fut vendue en 1817 et convertie en bâtiment rural (*Archives de la Mairie de St-Polycarpe*).

Digitized by Google

Les murs de l'Eglise du Monastère sont d'une épaisseur énorme et, comme elle est voûtée, elle est fort retentissante. Sous le Maître-Autel étaient renfermées plusieurs châsses contenant des reliques, avec cette inscription : « *Ille super altare qui pro omnibus passus est. Isti sub altare qui illius redempti sunt passione.* » Aux grandes solennités on ouvrait l'autel et l'on ne voyait que les châsses (*Histoire de l'Abbaye de St-Polycarpe*).

Cette inscription existe encore ainsi qu'une partie de ces reliques.

Un magnifique parquet, aujourd'hui disparu, remplissait le sanctuaire. Les stalles du chœur, dont une existe encore, étaient luisantes et bien entretenues.

A droite et à gauche du chœur il y avait une chapelle. Les autels de ces deux chapelles, qui existent encore, paraissent bien plus anciens que l'Eglise elle même. Ils n'ont pas la forme des autels que l'on voit dans les églises de cette époque. On dirait plutôt des autels gaulois ou romains.

La pierre verticale qui supporte chaque autel est couverte de sculptures semblables à des hiéroglyphes.

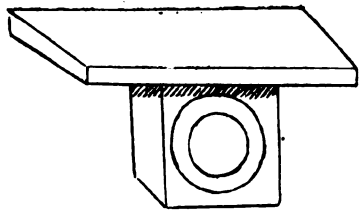

Dessin d'un ancien autel de l'Eglise du Monastère de Saint-Polycarpe

Digitized by Google

La grille qui séparait le chœur de la nef de l'Eglise était en fer. Cette grille était surmontée d'un Christ peint en couleur de chair morte et tout à fait frappant. Ce Christ et cette grille n'existent plus aujourd'hui (*Histoire de l'Abbaye de St-Polycarpe*).

Au fond de l'Eglise il y avait deux grandes tribunes avec balustrades très bien travaillées. L'une de ces tribunes existe encore.

Dans le mur, près de la porte de l'Eglise, il y a une grande niche contenant une croix avec cette inscription : « *Ibit homo in domum æternitatis suæ.* » On croit que cette niche est un tombeau.

La municipalité de St Polycarpe a demandé que cette église fut classée comme monument historique. Mais cette demande n'a pas encore été accordée. Il faut espérer qu'elle le sera à cause de l'intérêt que présente cette église au point de vue de l'archéologie et de l'histoire.

Le Cloître du Monastère de St Polycarpe était de moyenne grandeur et pavé en briques ainsi que l'Eglise (*Histoire de l'Abbaye de St Polycarpe*).

Les colonnes qui le soutenaient étaient solides et sculptées avec goût. Ces colonnes ont presque toutes disparu et ont servi, dit-on, à réparer le cloître de l'ancienne Abbaye de St Hilaire.

Au milieu du Cloître était un puits qui fournissait l'eau à la cuisine du Monastère. Ce puits existe encore : mais sa margelle, qui était autrefois très belle, est aujourd'hui fort délabrée. On y voit, sculptées dans la pierre, des armoiries représentant un agneau tenant une croix au bout de laquelle est une oriflamme.

D'autres armoiries sont sculptées sur d'autres parties du Monastère. Quelques-unes ne portent que des coquillages ; les autres sont presque effacées.

Digitized by Google

Dessin des armoiries du Monastère de Saint Polycarpe

Le second corps de bâtiment du Monastère qui entourait le Cloître du côté de l'Orient est aujourd'hui complètement démoli. Il n'en reste que les fondations. Ce corps de bâtiment comprenait principalement le Chapitre et le Réfectoire. D'après les vestiges qui en restent, on voit que le Chapitre était petit et bâti en belles pierres de taille. (*Histoire de l'Abbaye de St-Polycarpe*).

Le troisième corps de bâtiment qui entourait le Cloître du côté du Midi comprenait les appartements abbatiaux composés d'une salle fort spacieuse avec de belles fenêtres, une cheminée monumentale et une jolie fontaine. Près de cette salle il y avait une grande et belle chambre et un grand cabinet. Au-dessus des appartements de l'Abbé étaient le dortoir des frères convers et des granges, et, au-dessous, les caves. A l'angle du mur extérieur était une légère tourelle bâtie entièrement en tuf poreux et d'un très joli effet.

On arrivait aux appartements abbatiaux par un large perron en pierres de taille surmonté d'une belle marquise en bois de chêne. Une partie de ce perron subsiste encore. A l'intérieur, les escaliers des étages étaient aussi très beaux et très larges. Les marches et les balustrades étaient aussi en

Digitized by Google

chêne. Les caves étaient très vastes et une partie en était voûtée.

Tout ce corps de bâtiment fut détruit par un incendie survenu le 13 juillet 1891. Il n'en reste que les murs noircis par la fumée.

Le quatrième corps de bâtiment qui entourait le Cloître du côté du Couchant comprenait la chambre des Exercices, la Bibliothèque, l'Infirmerie et la Pharmacie, ayant, au-dessus, le dortoir des Religieux et au-dessous les cuisines et la boulangerie (*Histoire de l'Abbaye de St-Polycarpe*).

Cette partie fut aussi détruite par le même incendie. Elle a été reconstruite et sert de bâtiment rural.

Outre cela, il y avait encore la maison des Etrangers, que l'on trouvait en entrant dans le Monastère (elle existe encore), et un fort bel aqueduc qui amenait les eaux dans un grand bassin où les Religieux lavaient leur linge. Cet aqueduc et ce bassin sont encore assez bien conservés.

Quatre ou cinq grands jardins entouraient presque le Monastère et étaient arrosés tant par les eaux de la rivière de St-Polycarpe qui baignait leurs murs, que par les eaux de l'aqueduc provenant d'une source très abondante et intarissable que l'on faisait venir de plus de deux kilomètres.

L'abbaye de Saint-Polycarpe a été assez riche pendant le cours de plusieurs siècles. Elle possédait des biens considérables, mais qui se dissipèrent en partie, depuis, surtout, qu'ils furent aliénés ou usurpés par des seigneurs voisins, dans le temps des guerres civiles (*Histoire de l'Abbaye de St-Polycarpe*).

Le village de Cornèze était compris dans les possessions de l'Abbaye de St-Polycarpe vers la fin du IXe siècle ; les Moines cette Abbaye ont possédé cette Seigneurie jusqu'en 1790 (*Chartes de Carloman, en 881 et de Odo, en 888, et Archives de la Préfecture de l'Aude, in Mahul, page 187, tome V*).

Digitized by Google

Vue de l'Abbaye DE S.T POLYCARPE

avant sa destruction.

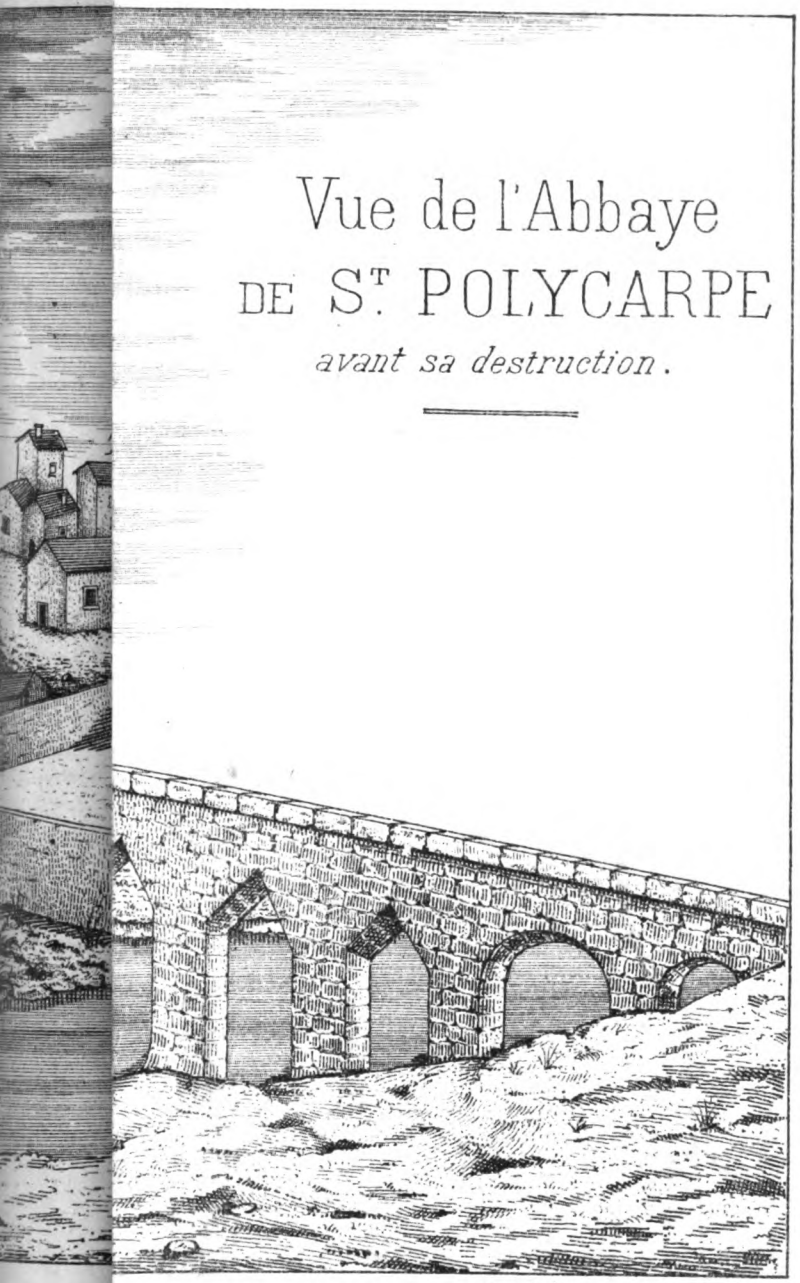

LITH. GABELLE & BONNAFOUS

M Seconde Cour
N Lavoir alimenté par l'Aqueduc
O Jardin
P Aqueduc — *Q.* Rivière de S.t Polycarpe
S Clocher de l'Eglise de la Paroisse
T Village de S.t Polycarpe

Digitized by Google

Il fallut aussi que l'on vendit des terres pour payer le rachat de François Ier fait prisonnier à la bataille de Pavie (1525), et l'on assure qu'au temps des guerres de religion les Huguenots pillèrent le monastère (*Histoire de l'Abbaye de St-Polycarpe*).

Les pertes et usurpations rendirent l'Abbaye de Saint-Polycarpe si pauvre qu'elle ne possédait, à la fin, que sept fiefs nobles dont les revenus ne montaient qu'à la somme 4.400 livres, qui était partagée entre l'abbé et les religieux et sur laquelle il fallait encore payer les charges qui allaient à 1200 livres (*Histoire de l'Abbaye de St-Polycarpe*).

XI.

Voici la liste des noms des tènements qui forment le territoire de la commune de Saint-Polycarpe, avec leur traduction aussi exacte que possible :

Section A

Lé Jouncas.— Terrain humide où pousse du jonc.

Aïgos bibos. — Terrain où il y a des eaux courantes, des sources.

Prat dé Namat. — Pré de *Namat* (nom propre).

Mounnet. — Petite montagne.

Las génibrièros. — Terrains où poussent les genièvres.

Lé Souleilla. — Terrains exposés au soleil, c'est-à-dire au midi.

Las Mandrounièros. — Lieux où sont des terriers de renards (de *Mandro*, femelle du renard, en patois du pays).

Pech dé las Fourquos. — Colline près du village de Saint-Polycarpe, au sommet de laquelle étaient autrefois les *fourches patibulaires* ou potences où l'on suppliciait les condamnés à mort.

Lés Tournals. — Terrains arrosés par plusieurs ruisseaux qui font beaucoup de détours.

Las Costos. — Coteaux.

Las Coundaminos. — Terrains dans les environs d'un confluent et généralement pléniers.

Las Mailloulettos. — Vignes jeunes de peu d'étendue.

Digitized by Google

Lès Mounels. — Petites collines.

Las Anréquos. — Terrains où il y a beaucoup de petits ruisseaux ou des ravins.

Pla dé Crambos. — Petit plateau (*Crambos*, nom propre).

La Grabetto. — Terrains graveleux.

Lé Cassé ou *Caoussé.* — Ancien four à chaux.

Lé Peyro lis. — Endroit où un ruisseau qui tombe d'une certaine hauteur sur des rochers les a rendus *lisses* ou *polis.*

Lé Bouïchérou. — Terrain où poussent des buis.

La Garouilléro. — Terrain où poussent des chênes Kermès où chênes garouilles

Section B

Las Soulanos. — Terrains exposés au Midi, par opposition au *Bac*, terrains exposés au Nord.

Lès Taoussals. — Lieu près d'un bois (*Taousal*, gros tronc).

Lé Baous. — Précipice.

Pla d'en Bartho. — Plateau où il y avait autrefois des broussailles (de *Bartho* ou *Barthas*, qui signifie broussailles, en patois du pays).

Las Paousos. — Endroit où l'on se repose, où les travailleurs font la sieste ou prennent le repas en été.

La Roquo dé Broundo. — Chaîne de rochers retentissante, c'est-à-dire pourvue d'un écho.

La Giretto. — (Abréviation ou altération du mot *Girouetto*). Terrains situés sur des collines exposées au vent de tous les côtés.

La Matouillo. — Terres vagues où poussent seulement des arbuste ou des buissons (*Matos* en patois du pays).

Las Garosses. — (Comme garouilles). Chênes rabougris.

Sarrat d'as Crabits. — Colline des chevreaux.

Les Amargals. — Terrains produisants des cerisiers sauvages donnant des cerises amères.

Malo Brugo. — Terrains couverts de mauvaises bruyères.

Section C

Coumo-ïs Horts. — Vallon près du Village où il y avait des jardins potagers.

La Grabo. — Terrains caillouteux.

Les Couillets. — Terrains situés près d'un petit col.

Digitized by Google

Las Coumettos. — Petites vallées (de *Coumo*, creux, en patois du pays).

Las Dabaillados. — Terrains très en pente. (*Dabailla*, en patois du pays, signifie : descendre dans la vallée).

Las Gribatos. — Les grives (oiseaux), terrains où ils se plaisent.

Plan Goutous. — Plateau humide.

La Masotto. — Petite métairie. (Féminin de *Masét*, cabane).

Le Puch ou le *Pech.* — Montagne.

Piquo estello. — Montagne au haut de laquelle se lève une étoile bien connue des bergers (Vénus).

Pech chiniès. — Montagne des petits chênes.

Pech merlé. — Montagne des merles.

Pech Coumbert. — Montagne où il y a un précipice (*Coumbo*).

Lé Fajadel. — Terrains où poussent les hêtres (*fajassés*, en patois du pays).

L'Aïrolo. — Plateau très élevé où il fait toujours du vent.

La Bardounièro. — De bardot (âne) en patois. — Montagne des ânes.

L'Arénal. — Terrain où il y a du sable (d'*Arena*).

La Coumo dé l'Albâri. — Grande dépression de terrain où poussent de gros arbres.

Foun d'Oundi. — Fontaine des Ondines.

Fajo Claro. — Bois de hêtres parsemé de clairières (De *Fajassés* en patois).

Plan ditou. — Petit plateau.

L'Arjalatièro. — Terrain couvert d'ajones (en patois du pays, *arjalats*).

La Mateillo. — Terrain où il y a de petits buissons (*matos*).

L'Abenc. — Trou très profond dans la montagne.

La foun d'al biôou. — Abreuvoir des bœufs.

La Farguéto. — Petite forge.

Lé Soula. — Terrain exposé au soleil.

La Gourguo. — Creux rempli d'eau.

F. SAUVÈRE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Troisième Prix. — Médaille de Bronze

MONOGRAPHIE

DE

GREFFEIL BAS ET HAUT

(UN COIN DE TERRE DANS LES BASSES CORBIÈRES)

PAR M. BAYLLE, Instituteur à Greffeil

Greffeil, du latin « *Acrifolium* », signifie *Alizier*.

Cette dénomination d'*Acrifolium*, à travers les siècles, a été altérée, soit par les rédacteurs des anciennes chartes, soit par les habitants du pays, à mesure que leur langue s'est transformée par la tendance à adoucir certaines consonnes et en se débarrassant de la terminaison latine.

Ainsi, dans les chartes du IXe siècle on lit : « *Villa de Agrifolio* » la villa des Aliziers, alors que sa véritable étymologie est : « *Villa de Acrifolio* ». La consonne *c* par trop dure a été remplacée par la consonne *g*. Il en est de même pour le village de Ladern. On lit dans les chartes concernant ce village : « *Villa de Aladerno* ou bien *Castrum Aladernum* » la villa des Alaternes, ou le château-fort des Alaternes, alors que sa véritable étymologie est : « *Villa de*

Digitized by Google

Alaterno », ou « *Castrum Alaternum* ». La consonne *l* par trop dure a été remplacée par la consonne *d*.

Puis, dans les cartes géographiques du dernier siècle jusqu'au commencement de celui-ci, on lit : « *Agreffeil* » et peu de temps après, la voyelle *a* disparaissant encore, il ne reste que le nom de Greffeil, bien éloigné de sa signification latine et primitive.

Villa de Acrifolio, la villa des Aliziers, Agreffeil, Greffeil, est un petit village situé sur une éminence au pied de laquelle coule la rivière du Lauquet.

Tournant le dos au Nord, il se découvre au Midi pour mieux recevoir les rayons du soleil.

Tout autour, une ceinture de hautes montagnes tapissées de hêtres, de chênes verts et de chênes blancs, interrompue seulement au Sud et au Nord par l'étroite et profonde vallée du Lauquet.

A ses pieds serpente la route ou chemin d'intérêt commun n° 56, récemment construit, venant de Ladern et se continuant jusqu'à Clermont et Lacaunette-sur-Lauquet.

Environ cent mètres plus bas, à l'Ouest, descend, du Sud au Nord, la rivière du Lauquet, que l'on franchit pour s'engager dans l'ancienne route de Ladern, sur un pont à trois arches. Ce pont, qui mesure 42 mètres de longueur sur 6 mètres de largeur à son entrée et à sa sortie, et 4 seulement dans sa partie la plus étroite, est remarquable par la coupe de son parapet, par ses huit retraits pour protéger les voyageurs contre le roulage des charrettes, par l'ornementation d'une corniche en forme de boudin qui file au-dessus des trois arches, sur les deux façades latérales, en lignes parallèles, par les pierres de taille et ses quatre avant-becs taillés en bossage. C'est un des plus beaux ponts que l'on puisse voir, non-seulement dans tout le canton de Saint-Hilaire, mais encore dans l'arrondissement de Limoux, d'après le témoignagne des hommes de l'art.

Il aurait été construit sous Louis XVI.

Digitized by Google

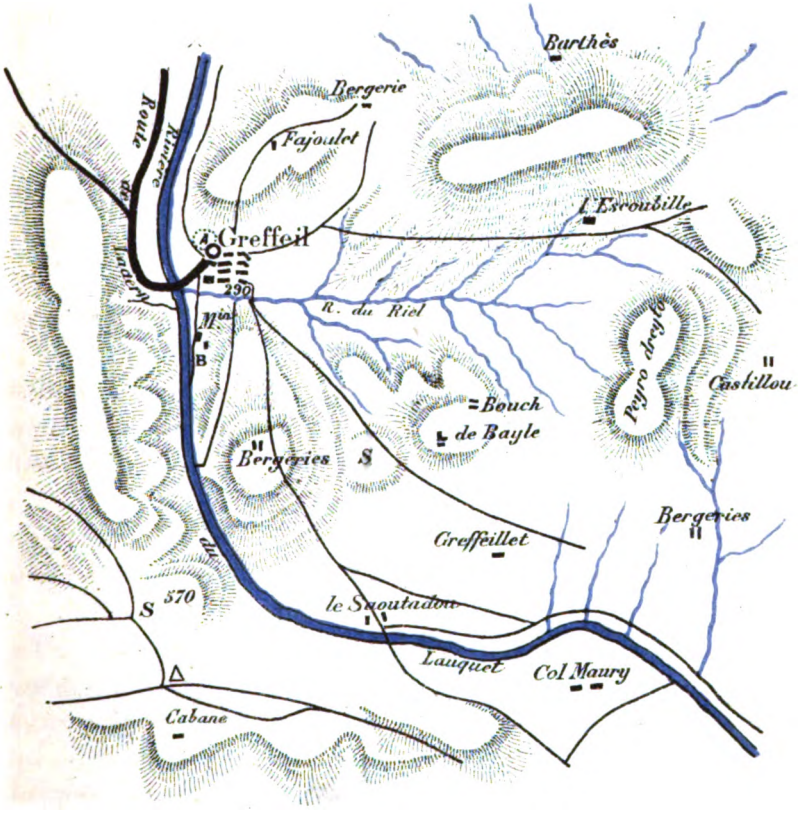

Echelle à 1/40.000

Commune de Greffeil

IMP. GABELLE BONNAFOUS & Cie CARCASSONNE.

Digitized by Google

Digitized by Google

4 m/m. par mètre

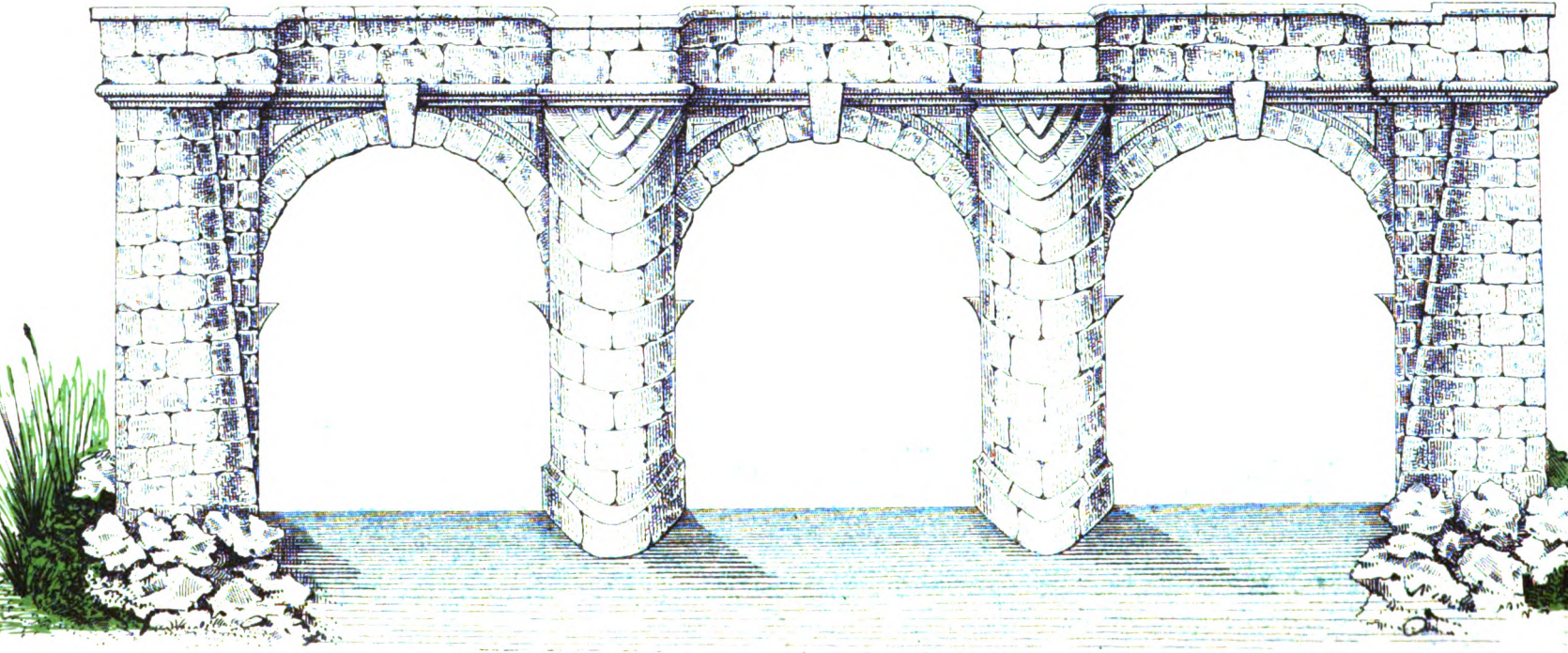

Digitized by Google

Digitized by Google

Ce vétéran de la contrée porte de nombreuses cicatrices, qui démontrent les rudes assauts qu'il a subis pendant les grandes crues ou les inondations, comme celle de 1820 qui enleva la moitié du parapet ainsi que la corniche formant boudin du côté de la rive droite : enfin celles de 1891-1892, 1893. Celle de 1891 surtout fut désastreuse entre toutes : le parapet fut emporté sur une grande étendue, la vieille route partagée en deux et le contrefort, formant poussée à l'extrémité du pont, presque détruit, du côté de la rive gauche.

Des réparations mal faites ont, en partie, dénaturé l'ancien style.

Le village n'offre rien de remarquable, si ce n'est les ruines de l'ancien manoir qui fut détruit pendant les guerres de religion.

Les fondements des murs du Château qui affleurent le sol, mesurent un mètre et demi d'épaisseur, et indiquent qu'il occupait une vaste étendue. Avec ses matériaux on construisit, au XVIe siècle, l'Eglise actuelle, qui se trouve dans l'enceinte même du Château et orientée vers le Levant.

On entre dans cette église par le Sud en traversant un porche ou vestibule à plein cintre et puis une porte cintrée de même.

En face, de l'autre côté, une deuxième porte du même style que la première. C'était probablement la porte des morts. Toutes deux sont placées au milieu des deux murs longitudinaux et parallèles, de telle sorte qu'elles divisent l'édifice en deux parties égales.

On remarque, dans l'intérieur, d'abord trois arcs à ogive à pans coupés, partageant la voûte en quatre travées égales ; ensuite, dans le chœur, une fenêtre ogivale à deux baies séparées par un meneau et couronnées par une fleur quadrilobée. Enfin, dans la nef, trois chapelles ; l'une dédiée à saint Joseph, la seconde à la Vierge. Dans la chapelle dédiée à la Vierge on remarque une belle rosace en pierre avec

Digitized by Google

vitrail reproduisant : « *Et signum magnum apparuit in cœlo : Mulier amicta sole et luna sub pedibus ejus et in capite ejus corona stellarum duodecim.* » Apoc. chap. 12. v. 1.

« On a vu un grand prodige dans le ciel : une femme entourée par le soleil avec la lune sous ses pieds et une couronne de douze étoiles sur sa tête. »

La troisième chapelle sert de fonts baptismaux.

La longueur de l'édifice mesure vingt-un mètres sur sept mètres de large. La hauteur est dix mètres. A l'extérieur, contreforts à retrait, solides et ornementés. Le clocher, construit sur le mur faisant face au Couchant, domine le toit d'une hauteur de cinq mètres. Il est percé de trois baies, dont deux l'une à côté de l'autre, mais séparées par un meneau, et la troisième, moins grande, au-dessus. Il se termine au sommet par une croix dont les bras portent aux extrémités A et ω avec une girouette.

Avant la Révolution, il y avait trois cloches dans ce clocher. Une seule a survécu, les deux autres ayant fourni leur contingent dans la fabrication des canons destinés à repousser l'Europe coalisée.

La tradition rapporte que celui qui accepta la périlleuse mission d'enlever les deux cloches, après avoir emporté heureusement la première, succomba tragiquement en décrochant la seconde : entraîné par le poids de cette cloche, il tomba sur le sol d'une hauteur de onze mètres. On le transporta à son domicile presque inanimé ; on l'enveloppa dans une peau de mouton pour adoucir ses contusions, mais, malgré les soins empressés dont il fut l'objet, il mourut peu de temps après des suites de cette chute.

La cloche qui a survécu aux deux autres pèse environ trois quintaux. Elle se fait surtout remarquer par son timbre joyeux.

Sur un côté de cette cloche on voit le monogramme du

Digitized by Google

Christ, « IHS », puis « MA. », au-dessous « P. P. » : Jésus Sauveur des hommes, Marie, saints Pierre et Paul.

Sur l'autre côté, le millésime : « LMDVXXXXII. »

A côté de celle là, dans la baie voisine, est suspendue une autre cloche de plus grande dimension : elle pèse cinq quintaux : elle sort des ateliers de Louison, fondeur à Toulouse. Voici l'inscription et le millésime de cette cloche :

« In honorem SS Cyrici et Julittæ patronorum — Francisco de la Bouillerie Episcopo — Gustavius Redon, Pastor, benedixit et posuit 17 Junii 1866. »

« En l'honneur des patrons saint Cyr et sainte Julitte — François de la Bouillerie, Evêque. — Gustave Redon, Prêtre, la bénit et la posa le 17 de Juin 1866. »

Parrains : Jean Bernard, Alexis Barthe, Pierre Bernède ;

Marraines : Veuve Elisabeth Cros, Basilice Pistre, Joséphine Estève.

CATALOGUE DES CURÉS DE GREFFEIL

DEPUIS L'ANNÉE 1652

Archevêché de Narbonne — Evêché de Carcassonne.

1 1652 Delestang, recteur de Greffeil et Clermont réunis.
2 1669 Azémar de St-Martin, comme le précédent, recteur de Greffeil et Clermont réunis.
3 1681 Abraham, comme le précédent, recteur de Greffeil et Clermont réunis.
4 1714 Pierre Fajol, « bachelier ès-droits », comme le précédent, recteur de Greffeil et Clermont réunis, décédé le 9 novembre 1728, enseveli dans l'église paroissiale.
5 Larade, curé de Malviès, curé douteux.
6 1729 Saunière, curé de Greffeil et Clermont réunis.

Digitized by Google

7 1743 Fabre, chanoine d'Alet, curé de Greffeil et Clermont réunis.
8 1745 Jean-Marie Romiguière, curé de Greffeil et Clermont réunis.
9 1758 Debosque, curé de Greffeil et Clermont réunis.

M. Debosque demeura curé légitime durant les jours mauvais de la Révolution et malgré les prétentions de M. Maury, constitutionnel de Ladern, qui crut pouvoir se permettre de s'emparer de Greffeil, il se démit volontairement au Concordat et eut pour successeur Fort.

10 1803 Fort, prêtre de la Doctrine chrétienne.

Celui-ci résida à Clermont et M. Bernard Viguier à Greffeil comme vicaire. Cet état de choses ne pouvait durer, les traditions lui étant trop contraires. La cure fut bientôt après rendue à Greffeil, comme il convenait (fin de 1808), M. Fort devenant chapelain de Notre-Dame de Marceille à Limoux.

11 1808 Bernard Viguier, recteur de Greffeil et Clermont réunis. Inhumé dans le cimetière, près la croix principale.
12 1827 Blanc, recteur de Greffeil et Clermont réunis.
13 1835 Raymond Bonnail, recteur de Greffeil et Clermont réunis.
1848 Clermont fut érigé en cure.
14 1866 Gustave Redon, curé de Greffeil.
15 1869 Baptiste Fabre, curé de Greffeil.
16 1873 Raymond Ancé, curé de Greffeil.

Le village de Greffeil remonte à une haute antiquité et la campagne environnante a été habitée par diverses tribus dès les temps les plus reculés.

Les contrées arrosées par des cours d'eau poissonneux, parcourues par un abondant gibier, offrant des abris naturels, tels que cavernes, excavations et failles, semblent avoir été, de préférence, les lieux favoris des hommes antéhistoriques. Greffeil, qui renferme ces avantages, offre aussi les traces du séjour des tribus préhistoriques dans son territoire. Tout un arsenal d'armes de guerre ou de chasse, des outils, des ustensiles qui ont été découverts, viennent à l'appui de cette assertion.

Dans la direction du Levant et à deux kilomètres environ du village, se dresse une haute montagne dont le sommet

Digitized by Google

est couronné par deux ou trois rochers connus, d'après le plan cadastral, sous le nom de *Peyro-Dreylo*. Ce sommet forme un plateau couvert de buis, de genévriers ou de bruyères. C'est sur ce plateau, à côté de ces rochers et dans le sol en friche, qu'en septembre 1880, il fut trouvé, pour la première fois, un celt remarquable. Cette pièce était un peu ébréchée et de couleur violet-foncé. A côté se trouvait un autre celt en pétro-silex jaune. Il est d'assez forte taille et d'une exécution très soignée, mais ébréché. Il fut trouvé, en outre, sur les mêmes lieux, une troisième hache de plus petite dimension et en pierre noire. Cette dernière appartient à un type dont on rencontre de nombreux exemplaires dans le département de l'Aude.

Çà et là furent trouvés des couteaux en pierre de couleur blanchâtre, de nombreuses flèches en pierre de même couleur et aux formes les plus variées, tantôt barbelées, tantôt en forme de croix, tantôt en dents de scie.

Tous ces objets ont été déposés au Musée de Carcassonne.

Dans l'intérieur du Château, par conséquent dans le village même, on a trouvé deux tombeaux. Des dalles grossières, frustes et juxtaposées recouvraient deux squelettes très bien conservés et, à côté, des débris de fer.

Près du moulin, sur la rive droite du Lauquet, M. Barthe découvrit un tombeau en abattant un chêne séculaire et en creusant des fondements. Ce tombeau renfermait, outre des ossements calcinés, des fragments de poterie mélangée de grains siliceux et de paillettes de mica, des cendres, du charbon, un fer de lance avec douille fruste déposé au musée de Carcassonne, un bout de flèche en bronze et des boutons de la même matière renfermés dans un vase cinéraire avec anses et de forme globuleuse. Le tout reposait sur une croix pattée gravée dans le roc et dont les bras mesuraient un mètre de long sur vingt centimètres de profondeur.

A cinq cents mètres environ au-dessous du village, au

Digitized by Google

Nord, sur la rive gauche du Lauquet, M. Barbaza, en défonçant un champ, trouva, à la profondeur d'un mètre, sous de gros blocs de poudingue, des débris d'une urne cinéraire rougeâtre et, à côté, un pilon en silex qui a été déposé au Musée de Carcassonne.

Trois cents mètres plus bas encore, sur la même rive, dans un champ appartenant à M. Poudou Germain, jaillit une source d'eau chaude en hiver et très fraîche en été. Au milieu de ce champ, M. Poudou a construit un bassin pour recueillir cette eau et en arroser son jardin potager. C'est en travaillant à ce bassin qu'il découvrit des débris de poterie grossière remontant à l'époque gauloise. Il découvrit également, dans ce champ et aux environs, plusieurs haches en silex. Ces objets ont été recueillis et déposés au Musée de Carcassonne.

Le 25 février 1890, M. Barbaza Antoine entreprit le défoncement d'un champ orienté au Couchant et situé sous le mur d'enceinte du Château.

Arrivé à l'angle de ce mur, il trouva une excavation creusée dans le roc. Il se mit à fouiller cette excavation et mit à jour une première couche d'une épaisseur de cinquante centimètres et composée de débris de terre brûlée mêlée à des charbons de bois. Au-dessous apparut une deuxième couche de la même épaisseur et composée de grosses et de petites pierres. Enfin à ces couches en succéda une troisième composée de cendres, charbons, débris d'ossements d'animaux, tessons de poterie ornée de lignes en zig-zag ou sans ornement, une hache en serpentine, très délicatement polie et sans aucune trace d'usure, le tout reposant sur une dalle circulaire, mais grossière.

Cette hache a été déposée dans les collections de la Société d'Etudes Scientifiques de Carcassonne.

L'excavation funéraire avait la forme d'une grande jarre. Sa profondeur mesurait $1^{m}80$ et sa plus grande largeur $1^{m}10$.

Digitized by Google

A la distance de un mètre de la première excavation on en découvrit une nouvelle. Elle était absolument semblable à la première, remplie des mêmes matières, sauf que le vase qu'elle renfermait était bien plus beau que ceux contenus dans l'autre. Il portait, à l'orifice, un bec et une seule anse.

L'intérieur du goulot renfermait des ossements

A côté de ce vase se trouvait un verre aux teintes irisées dont on n'a pu conserver que la base et la naissance de la tige.

A côté de ce Château, au Nord, dans un autre champ appelé « l'*Oulibeto* », il a été trouvé une lance et des débris de poterie, ainsi qu'une petite meule en pierre pour moudre le grain : c'est la partie inférieure légèrement concave avec cinq ou six rigoles ; malheureusement la partie supérieure manque.

A deux kilomètres au Nord-Est de Greffeil, au-dessus de la métairie de « *Fajoulet* » dépendant de cette commune, sur le versant de la montagne qui regarde le Couchant et dans la direction de la métairie « *des Ménels* », on trouva de nombreux débris d'urnes avec anses, et à base conique. Elles étaient grossières et rougeâtres.

Tournant le dos au Château et regardant le Couchant, on aperçoit au haut de la montagne la bergerie « *du Duc* » et à sa droite, deux cents mètres plus loin, sous une assise de roche, une jolie caverne dominant la vallée de Greffeil. Près de la caverne on a ramassé de belles haches en pierre qui, comme tant d'autres objets précédemment cités, ont été déposés au Musée de Carcassonne.

Toutes ces découvertes révèlent la race qui a habité ces régions pendant les âges préhistoriques désignés sous le nom de période néolithique. Les haches en serpentine semblent révéler la présence dans les mêmes lieux de la race Celtique qui se serait fondue avec la race primitive. Les poteries grisâtres et grossières, fabriquées bien longtemps avant la poterie fine et souvent artistique, se rattachent à

Digitized by Google

cette même époque par leurs formes et surtout par leur ornementation.

Couteaux, flèches, haches, débris de poterie, sont des pièces qui, selon les archéologues, caractérisent « l'âge de la pierre polie. »

Enfin il est historiquement fait mention de Greffeil, pour la première fois, en l'année 870 après Jésus Christ, dans une charte d'inféodation en vertu de laquelle le roi Charles le Chauve donne Agrifolium à Oliban II, comte de Carcassonne :

« In nomine Sanctæ et Individuæ Trinitatis, Karolus Dei gratiâ Rex... Libuit celsitudini nostræ Olibam dilectum nostrum comitem in quibusdam nostræ proprietatis rebus honorare et munerari. Cedimus ergo ei in pago Carcassensi.... Agrifolium vero et alterum Agrifolium hoc quod ad fiscum nostrum pertinebat. Signum Caroli gloriosissimi regis. Gammo notarius ad vicem Gosleni recognovit. Data XIII Kalendas Augusti, indict III, anno XXXI regnante Karolo gloriosissimo rege. Actum Pontiano palatio in Dei nomine feliciter. Amen. »

« Au nom de la Sainte et Indivisible Trinité, Charles, par la grâce de Dieu roi de France..... Il a plû à notre Majesté d'honorer et de récompenser notre cher comte Oliban par quelques propriétés de notre domaine fiscal. C'est pourquoi nous lui cédons, dans le pays de Carcassonne, Greffeil d'abord et l'autre Greffeil qui faisaient partie de notre fisc. Suit la signature du très glorieux roi Charles. Gammo notaire a revisé le tout à la place de Goslen. Charte donnée le XIII des Kalendes d'août, indiction IIIme, année XXXI du règne du très glorieux roi Charles. Fait heureusement au nom de Dieu dans notre palais de... etc., etc. »

Cette charte est tirée de Mahul.

Toutefois à cette époque ce que faisait le roi de France n'était pas toujours ratifié par le Pape. Ainsi, moins d'un

Digitized by Google

siècle plus tard, le pape Agapet II donnait à Sunarius, abbé du monastère de Lagrasse, Grefleil avec son église dédiée à saint Cyr et à sainte Juliite.

Cette donation est mentionnée dans la fameuse bulle de 951 dont l'original, remarquable à tant de titres, formait naguère le plus riche trésor de nos archives départementales.

Comme la charte ci-dessus, cette bulle, dont nous extrayons ce qui concerne Grefleil, est tirée de Mahul.

« Igitur quia per nostrum legatum, videlicet Arnulfum, humilem abbatem, postulatis a nobis, quatenus monasterium supra dictum confirmaremus cum omnibus suis locis.... Sive etiam et in his locis in comitatu Carcassensi villam de Agrifolio cum ecclesiâ sancti Cyrici et sanctæ Julittæ cum terminis et finibus suis... in perpetuum vobis vestrisque successoribus confirmamus et stabilimus detinendum.

« Donc puisque vous nous demandez, par l'intermédiaire de notre légat, Arnulfe, notre humble abbé, que nous vous confirmions en la possesion du monastère susdit avec toutes ses dépendances ; nous vous confirmons et établissons fermement aussi vous et vos successeurs en la possession perpétuelle de Grefleil avec son église dédiée à saint Cyr et à sainte Juliite, y compris son territoire jusqu'à ses limites, le tout compris dans le comté de Carcassonne. »

Cette bulle, écrite sur papyrus, fut déposée, avec deux diplômes de Charles le Chauve, à la bibliothèque du Louvre, à Paris. Ces pièces ont péri dans l'incendie allumé par la Commune en 1871.

En 1119, le pape Calixte II plaça sous la protection du Saint-Siège toutes les églises appartenant au monastère de Lagrasse et en même temps il confirma la décision d'Urbain II, d'après laquelle les prêtres ne pouvaient être établis dans ces

Digitized by Google

paroisses que par l'évêque diocésain, mais seulement avec le consentement de l'abbé.

Ces recteurs et chapelains devaient rendre compte à l'évêque de l'état des âmes et à l'abbé de la gestion temporelle.

Parmi ces paroisses était celle de Grefleil.

Dans une charte de l'abbaye de Rieunette, datée de 1295, on lit :

« D. D. Guillelmus Petri camerarius Carcassonnæ et dominus de Aladerno, et Petrus Raimundi Guerrity, Bernardus Ysarny, Guillelmus Tolosani, etc., de Aladerno coram dicto magistro Guillelmi Petri D. Regis procuratore, in plano dicto inter ambas aquas; et tunc predicta D. Matheldis, humilis Abbatissa monasterii Rivinitidi asseruit coram procuratore predicto... quod D. Simon Briseteste, quondam senescallus Carcassonnæ et Bitteris, vendidit dicte D. abbatissæ et monasterio suo predicto, terminale de Vauro et de Villadeguerto, prout inferius confrontatur, et quod dictus D. Rex dictam venditionem confirmavit.... supplicans dicta abbatissa... quod predicta terminalia prout sic vendita fuerant et confrontata, eis garentissentur et limitentur. Quibus supplicatis, predicti D. D. bajuli et homines de Agrifolio et de Aladerno dixerunt et confessi fuerant D. Regem et dictam Abbatissam et suum predictum conventum, hodie te-

« En présence de Guillaume Petri, camérier de Carcassonne, seigneur d'Aladern, procureur du roi, de Pierre Raymond Guerrity, de Bernard Isarny, de Guillaume Tolosani, etc., habitants d'Aladern et dans ce lieu appelé la plaine entre deux eaux, se présenta Mathilde, humble abbesse du monastère de Rieunette, qui affirma devant le procureur susdit que Simon Briseteste, autrefois sénéchal de Carcassonne et de Béziers, avait vendu à l'abbesse et au monastère de Rieunette les terres de Lavaur et de Villedeguert, selon les confrontations ci-dessous et que le roi avait confirmé la dite vente.... en conséquence l'abbesse demande que les susdites terres lui soient garanties et limitées comme elle les a achetées avec leurs limites. Sur cette demande bayles ou baillis et habitants de Grefleil et de Ladern déclarèrent que le Roi, l'abbesse et le monastère possédaient actuellement les dites terres, comme il a été dit plus haut qu'elles avaient été ven-

Digitized by Google

nere et possidere predicta terminalia, prout supra dicuntur fuisse vendita et confrontala, salvo quod dicti homines de Agrifolio dixerunt se habere jus pascendi, per totum annum, in terminali de Villadeguerto ; et a festo Nativitatis B. Mariae mensis septembris usque ad festum Annuntiationis ejusdem in terminali de Vauro ; et salvo quod dicti homines de Aladerno dixerunt se habere jus pascendi et excolendi in terminali de Villadeguerto duntaxat ; licet predicta D. Abbatissa et moniales. premissa ut affrontantur negarent. Et predictus D. Guillelmus Petri camerarius et B. de Rellomonte dixerunt se habere in terminali de Villadeguerto, taschas, portiones et servitia.... volentes et consentientes quod predicta terminalia limitentur et terminentur, salvo predicto jure. Et incontinenti, dictus procurator, de consensu et voluntate predictorum... jurare fecit D. Raimundum Imberty bajulum dicti loci de Abrifolio et Raimundum Guillelmi dicti loci de Agrifolio, et Bernardum Joannis, Guillelmum Sibade, de Aladerno, injungens eisdem hominibus quod ipus limites et terminos ponerent inter terminalia monasterii de Rivo nitido et terminalia de Agrifolio... Quo juramento prestito, predicta terminalia limitaverunt et terminaverunt in hunc modum : Videlicet primo fixerunt unum limitem in campo dicto d'en Bonnet juxta

dues et limitées, mais ils déclarèrent aussi les susdits habitants de Grefeil qu'ils avaient le droit de dépaissance pendant toute l'année dans le terrain de Villedeguert et dans le terrain de Lavaur à partir de la Nativité de la B. M. dans le mois de septembre, jusqu'à la fête de l'Annonciation ; et les habitants de Ladern déclarèrent qu'ils avaient le droit de dépaissance et de culture surtout dans le terrain de Villedeguert, bien que l'abbesse et le monastère ne consentent point à reconnaître les limites ou confrontations.

Le susdit Guillaume Petri, camérier, et B. de Belmont déclarèrent alors qu'ils avaient dans le terrain de Villedeguert droit aux tasques, aux portions et aux redevances... et qu'ils voulaient et consentaient à ce que les dites terres fussent bornées et limitées selon le droit susdit. Et aussitôt le dit procureur du roi avec le consentement et la volonté des susdits... fit preter serment à Raymond Ymberti bayle de Grefeil à Raymond Guillelmi aussi de Grefeil, à Bernard Jean, à Guillaume Sibade tous les deux de Ladern et leur ordonna de fixer les limites du monastère de Rieunette et les limites de Grefeil. Le serment fait par eux, ils firent le bornage de la manière suivante : 1° Ils placèrent une borne dans le champ d'en Bonnet contigu à la route ; 2° dans le champ d'en Bernard ; 3° près du chemin de la

Digitized by Google

viam ; secundum in campo dicto d'en Bernard ; tertium prope passum dicta de la Concha, quintum juxta passum Folayrol ; sextum ad collum de Villario incedendo recta per viam ; septimum de collo usque ad podium de Villario prout vergit versus Orientem descendendo perinde recte usque ad combam dictam d'en Rigailh, contiguam campo Petri Manentis, etc., etc. »

Counquo ; 4° Sur le pic de la Counquo ; 5° Près du chemin Folayrol ; 6° du col jusqu'au pic du Villar inclinant à l'Orient et descendant par conséquent en ligne droite jusqu'à la Coumo d'en Rigailh contigue au champ de Pierre Manentis, etc., etc. »

Cette charte est extraite des Archives de l'Abbaye de Rieunette.

Greffeil avait deux consuls, un bayle et un greffier.

Ils étaient élus chaque année, le cinq janvier, par la Communauté.

Après l'élection, les nouveaux consuls se présentaient au seigneur pour prêter serment de fidélité.

Comme toutes les autres paroisses de cette époque, Greffeil a eu aussi ses seigneurs, dont suit une liste :

Bertrand de Siran était seigneur haut justicier de Greffeil, le 10 janvier..... 1508
Alexandre Paul de Siran..... 1652
Antoine de Guérin de Siran..... 1662
Paul de Siran..... 1663
(Il existe encore, dans le village, l'Aboual de ce seigneur portant le millésime de 1669).
Jean Sébastien de Siran, 4 mai..... 1673
Gabriel de Siran, 8 mars..... 1770
Alexis Sérié, seigneur haut justicier foncier et direct de Greffeil et autres places jusqu'à la Révolution, 1771-1789

Digitized by Google

En 1755, Sébastien de Siran, marquis de Cavanac, étant seigneur de Greffeil et autres places, possédait la métairie de Barthès, située au Nord-Est, dans le territoire de cette commune.

Pour l'occupation de cette métairie, le sieur Jean Fages, de Saint-Andrieu, métairie dépendant de Molières, payait à M. le Marquis une censive annuelle d'une quartière blé et deux gélines.

Le 11 février 1771, M. Alexis Sérié, seigneur haut justicier foncier et direct de Greffeil, baille, à fief et emphitéose perpétuelle, vingt sétérées de terre inculte dans la juridiction de Greffeil, à Pierre Fages, de la Verrerie, paroisse de Molières. Lequel s'oblige de le mettre en culture dans l'espace de trois années, sous la redevance annuelle et perpétuelle de la tasque à raison de la dixième partie de tous les fruits et sous les droits de foriscape, de foriscapion et autres droits et devoirs seigneuriaux accoutumés suivant ses titres, promettant le dit preneur d'être bon et loyal emphitéote du dit seigneur bailleur, d'améliorer le dit fief et non le détériorer, vendre ni aliéner en main-morte, ni autre de droit prohibé et d'en consentir nouvelle reconnaissance au dit seigneur et à ses successeurs, à l'avenir, lorsqu'il en sera requis de sa part : lesquelles vingt sétérées de terre baillées, les parties les ont estimées à la somme de quarante livres, promettant le dit seigneur de garantir le dit fief au dit Fages quant à la domination féodale ; et pour ce dessus observer les parties, chacune comme les concerne, ont soumis leurs biens à justice.

Fait en présence du sieur François Bourrel, bourgeois et Bertrand Viguier, maître en chirurgie, habitants du dit Leuc, signés avec ledit seigneur bailleur, non le dit Fages preneur pour ne savoir, de ce requis par nous.

Pierre Vassal, notaire royal, soussigné. »

Ce bail emphitéotique émane des archives de Pierre Fages, propriétaire de la métairie de Saint-Andrieu.

Digitized by Google

Le vingt sept août mil sept cent quatre vingt-dix, le citoyen Cros Jean cadet, ménager à sa métairie ditte le *Saoutadou* vend une maison sise au lieu Dagreffeil pour le prix de 300 livres à M. Alexis Sérié-Clermont, citoyen de Carcassonne, pour lui ou pour son ami :

27 août 1790. — « Par devant Nous Notaire Royal de la ville de Carcassonne, soussigné, fut présent Jean Cros cadet, ménager, demeurant à sa métairie ditte le *Saoutadou* située dans le terroir d'Agreffeil, district de Limoux, département de l'Aude. Lequel a fait vente pure et simple à M. Alexis Sérié Clermont, ci-devant seigneur d'Agreffeil, district de Limoux, département de l'Aude. Lequel a fait vente pure et simple à M. Alexis Sérié Clermont, ci-devant seigneur d'Agreffeil et Clermont, citoyen dudit Carcassonne, ici présent et acceptant pour lui ou pour son ami élu ou à élire dans l'an, d'une maison et petit jardin joignant, qu'il jouit et possède dans ledit lieu d'Agreffeil, confrontant d'auta, où se trouve le jardin, les héritiers d'Antoine Izard : Cers Jean Amigues, midy rue, et d'aquillon les dits héritiers d'Antoine Izard, avec ses autres plus vraies confrontations, s'il y en a, servitudes actives et passives et par forme de corps, pour la taille au Roi et les droits ci devant seigneuriaux à Mon dit sieur Sérié conformément aux titres, quitte des arrérages de l'un et de l'autre jusques au trente-un décembre prochain exempte de toutes autres charges, rentes et hypothèques... Laquelle vente est faite moyennant le prix de trois cents livres que le dit Cros a déclaré avoir ci-devant reçu en cinquante écus de valeur de six livres pièces dont il tient quitte le dit sieur Sérié en faveur duquel il s'est dépouillé de la D. maison et jardin et l'en a mis en possession par cet acte pour en jouir, faire et disposer à compter de ce jour comme bon lui semblera promettant de lui faire valoir tenir et garentir la dite vente, ayant de plus déclaré que la d. maison est en très mauvais état, tant les planchers et le couvert que les murs.

Digitized by Google

« Et sur ce fut aussi présent Vincent Cros aussi ménager à la métairie du *Saoutadou* lequel instruit de tout ci-dessus comme fait en sa personne, s'est volontairement rendu pleige-caution dud. Jean Cros son frère et procédant solidairement avec lui, renonçant expressément à toute sorte de division et discussion, promet à Monsieur Sérié de lui faire valoir, tenir et garentir lad. vente en principal, restitution du prix loyaux couts, fraix, dépens, domages et intérêts comme en faisant son propre fait et cause pour l'observation de quoi et de tout ce dessus lesd. Cros frères sous la clause solidaire ont soumis leurs biens présents et avenir aux rigueurs de justice. Fait et lu en l'étude à Carcassonne l'an mil sept cent quatre-vingt-dix et le vingt-sept d'août après midy en présence des sieurs Jean Pierre Sourbieu marchand détailleur et Bernard Plauzolles..... citoyen dud. Carcassonne qui est signé au registre avec ledit sieur Sérié et Jean Cros ; ledit Vincent Cros ayant déclaré ne pouvoir signer à cause d'une infirmité dont il est attaqué qui lui affaiblit la vue ayant été requis par nous Antoine Plauzolles n^re^ susdit soussigné.

« Contrôlé à Carcassonne le neuf septembre, mil sept cent quatre-vingt-dix, reçu trois livres . . . . . .

« A Limoux, Asselin signé à l'original . . . . . .

« A Limoux, le 6 octobre 1890.

« Signé : PLAUZOLLES, N^re^ à quatre livres dix sols. »

Cet acte de vente est tiré des archives de la famille Tarbouriech, de Greffeil.

Dans la charte de Charles le Chauve, datée de 870, on lit cette mention : « *Cedimus ergo ei Agrifolium vero et alterum Agrifolium* » ; Nous cédons à Oliban II, comte de Carcassonne, Greffeil Bas et Greffeil Haut — et dans un antique document relatif aux biens du monastère de Lagrasse, conservé dans les archives de la Cour des Comptes, à Montpellier, cette autre mention : « *Et villam de Agrifolio superiore cum*

Digitized by Google

ecclesiâ sancti Joannis » et la villa de Greffeil Haut avec son église de St-Jean.

D'après ces documents, il faut conclure qu'il y avait deux Greffeil : Greffeil proprement dit ou Greffeil Bas, avec son église dédiée à saint Cyr et à sainte Julitte, qui existe encore aujourd'hui, et Greffeil Haut, avec son église dédiée à saint Jean, village qui existait en même temps que le premier, mais qui a été complètement détruit par les Huguenots, au XVIe siècle.

Le village de Greffeil Haut était situé à trois quarts de lieue de Greffeil Bas et à une plus grande altitude, à 350 mètres environ.

Placé au Sud-Est de Greffeil Bas, sur une colline, il dominait un plateau incliné vers le Midi, la vieille route, ainsi que le Lauquet qui coule de l'Est à l'Ouest. Çà et là de magnifiques taillis de chênes-verts, de chênes-blancs et d'alaternes.

Aujourd'hui une seule métairie occupe l'emplacement de ce village et porte le nom de Greffeillet ou petit Greffeil, d'après le plan cadastral. On voit encore, à fleur de terre, parmi les ronces, les vieux troncs d'arbres et les bosquets de chênes, les ruines des anciennes maisons et de l'ancienne église de Saint-Jean. A côté, le cimetière qui renferme encore de nombreux ossements soulevés chaque année par la charrue.

Les tombeaux étaient couverts avec des dalles grossières et juxtaposées ; les côtés également étaient formés de dalles pareilles.

Dans quelques-uns, Antoine Poudou, propriétaire de Greffeillet, trouva de petits pots ou cassolettes, du fer, ainsi que des lances rouillées.

Dans les environs on a trouvé des débris d'urnes avec anses et à base conique, mais ces urnes étaient grossières, très lourdes et de couleur rougeâtre ; au même endroit on a trouvé huit pointes de flèches en pierre, aux formes les

Digitized by Google

plus variées et deux pointes de flèches en bronze, qui ont été déposées au Musée de Carcassonne.

La métairie de Grefféillet est entourée de plusieurs métairies : A l'Ouest, la métairie « d'*As-Plos* », côtoyant la route, est embellie de jolis taillis de chênes : le sol renferme des filons de gypse et de pierre à chaux : au Nord, la métairie « *du Bayle* », magnifiquement ensoleillée; au Sud, sur la rive gauche du Lauquet, semblable à un donjon par sa forme et sa position, s'abrite derrière un rideau d'arbres touffus, la métairie du « *Costeillas* ou *Col-Maury* », assise au sommet d'une colline boisée.

Entre Col-Maury et Grefféillet, non loin du « *Gourg-de-l'Oulo* », dans la rivière du Lauquet, on a devant soi, sur le versant méridional de la montagne, un profond ravin ; c'est dans le lit même que se trouve la caverne « *del Singla* ». Ce n'est qu'après avoir gravi péniblement de gros blocs de poudingue et de grandes assises de pierre calcaire qu'on atteint cette caverne. A droite et à gauche, des alaternes, des chênes, des buis et des genévriers. Des touffes de buis et un rosier sauvage cachent un peu la caverne.

L'intérieur représente une grande voûte en cul-de-four, ornée d'une forêt de petites stalactites, qui semble reposer sur des blocs de pierre détachés de la voûte. Çà et là des ossements qui indiquent qu'elle a été habitée par les bêtes sauvages. Le sanglier, aux mœurs solitaires, se réfugiait, paraît-il, autrefois, dans cette retraite ; de là le nom de la caverne « *del Singla.* »

Si on fouillait cette caverne, on découvrirait probablement des objets très intéressants.

Plus bas, vers l'Ouest, en suivant le courant de l'eau, au bas du plateau, sur la rive droite et sur les bords de l'ancienne route, se dressent les murs en ruines d'une autre métairie, « *le Saoutadou* », portant le millésime de 1643.

Dans le sol même de cette métairie il a été trouvé un sceau.

Digitized by Google

Au centre de ce sceau sont gravées des armoiries consistant en un écusson à sept cœurs surmonté d'une couronne ducale, le tout entouré du grand cordon de l'ordre du St Esprit. On y remarque aussi les emblèmes de la dignité dont était investi le personnage : deux bâtons de connétable ou maréchal-général de France en croix.

La métairie du *Saoutadou* est abandonnée depuis 1820.

Ce fut à cette époque que le sieur Antoine Poudou, propriétaire de cette métairie, fut réveillé en sursaut par un mouvement insolite et prolongé de sa demeure. Mû comme par un ressort et guidé par l'instinct de la conservation, sans toutefois oublier son rôle de mari protecteur, il plaça sa femme malade dans une huche, enleva le tout sur ses épaules et se dirigea d'un pas rapide vers une bergerie isolée située sur l'emplacement de l'ancien village où il déposa pieusement son fardeau.

Le lendemain, de bonne heure, il retourna vers sa demeure et il constata, non sans émotion, que sa métairie s'était sensiblement rapprochée de la rivière, que les murs en étaient lézardés et menaçaient ruine. Quelle puissance avait opéré cette translation ? C'était une puissance naturelle : l'immense quantité d'eau qui était tombée, ayant saturé la couche supérieure du terrain, avait rencontré une couche imperméable, pratiqué un vide entre les deux et provoqué la glissade de la couche supérieure vers sa pente naturelle, vers la rivière qui lui sapait les pieds.

C'est alors que le sieur Antoine Poudou, ne se croyant plus en sûreté dans cette demeure, transporta ses pénates plus haut, sur les ruines de l'ancien village et y construisit la métairie qui s'appelle de nos jours Greffeillet.

Qui sait si la Providence ne l'a pas guidé là pour faire revivre ce village enseveli sous ses décombres depuis trois cents ans ?

Puissent ses descendants accomplir ce vœu !

Un fait semblable eut lieu à Clermont-sur-Lauquet en

Digitized by Google

1873 ou 74. Le souvenir en est consigné dans le *Courrier de l'Aude*.

Au-dessous de la métairie en ruines, de l'autre côté de la rivière, sur la rive gauche, une merveille de la nature attire les regards du voyageur.

C'est une stalactite adossée à la montagne boisée. Le trépied, partant du lit même de la rivière, s'élève à pic jusqu'à la hauteur de trois mètres où elle forme un siège à trois places. Trois mètres plus haut se trouve un dôme de feuillage qui forme sa couronne. A partir de ce dôme, à droite et à gauche, de splendides rideaux de mousse, de plantes et d'arbrisseaux ornent les deux côtés de cette stalactite jusqu'à la base. Au-dessus, un petit bassin ou réservoir qui laisse écouler en tout temps une grande quantité d'eau saturée de carbonate de chaux.

En hiver, c'est un véritable trône de glace, de cristal.

Le voyageur qui passe devant ce chef-d'œuvre de l'Artiste modèle, s'arrête malgré lui pour lui payer son tribut d'admiration et avouer que l'auteur de cette œuvre d'art ne saurait être égalé par le plus habile artiste que les hommes puissent produire.

La montagne dont la base offre cette stalactite est couverte d'un bois qui constitue la forêt communale.

A cinquante mètres plus bas, sur la rive droite du Lauquet, gisent, moitié dans le lit, moitié dans la rive, des blocs énormes de tuf qui se sont détachés probablement de la montagne dans les temps reculés. Ils sont composés d'un conglomérat de racines, de feuilles de hêtre entassées les unes sur les autres et placées ordinairement d'une manière horizontale.

Entre la métairie de Greffeillet et la métairie du Bayle, à égale distance de ces deux habitations et dans un pli de terrain, on a mis à jour, dans un terrain argileux, aride et raviné, où végètent les ajoncs, les buis et les genévriers, un ancien four à poterie.

Digitized by Google

Il était complètement enfoui dans le sol. L'ouverture, large de cinquante-cinq centimètres et haute de soixante, regarde le Sud. Cette construction, à l'extérieur, mesure 3m80 de long et 3 mètres de large, sur 1m55 de haut.

A l'intérieur on voit une petite voûte en forme d'anse à panier, puis trois cloisons égales et parallèles divisent cette voûte en quatre compartiments. Ces cloisons servaient à supporter le poids de la voûte.

Aucune pierre ne rentre dans la construction de ce four, si ce n'est dans le cadre formant l'ouverture qui est composé de pierres réfractaires.

Ce four est construit avec de la terre glaise et des débris de tuiles à canal.

L'épaisseur de cette maçonnerie mesure vingt centimètres dans tous les sens.

L'action du feu, lorsque ce feu était en activité, dut être bien intense ou bien il a fonctionné longtemps, puisque la terre qui avoisine le fourneau est devenue rougeâtre jusqu'à la profondeur de quarante centimètres.

Des tessons de poterie trouvés sur les lieux semblent leur assigner l'époque gallo-romaine.

En effet, ces débris d'urnes à base conique, de pots avec deux rangs de stries, à deux anses et à bec, d'une façon relativement grossière, ressemblent exactement, quant à la matière et à la forme, aux pots gallo-romains qui ont figuré à l'exposition de 1884 à Carcassonne et qui ont été offerts au Musée de cette ville.

On peut voir encore deux autres fours absolument semblables à celui de Greffeillet : l'un dans les environs de la métairie de Peyremale, commune de Fajac-en-Val; l'autre tout près du château de Mirailles, dans la commune de Lagrasse.

Si les circonstances permettent de continuer les recherches, il est certain que de nouvelles découvertes intéressantes seront faites dans notre commune, car, depuis l'an-

Digitized by Google

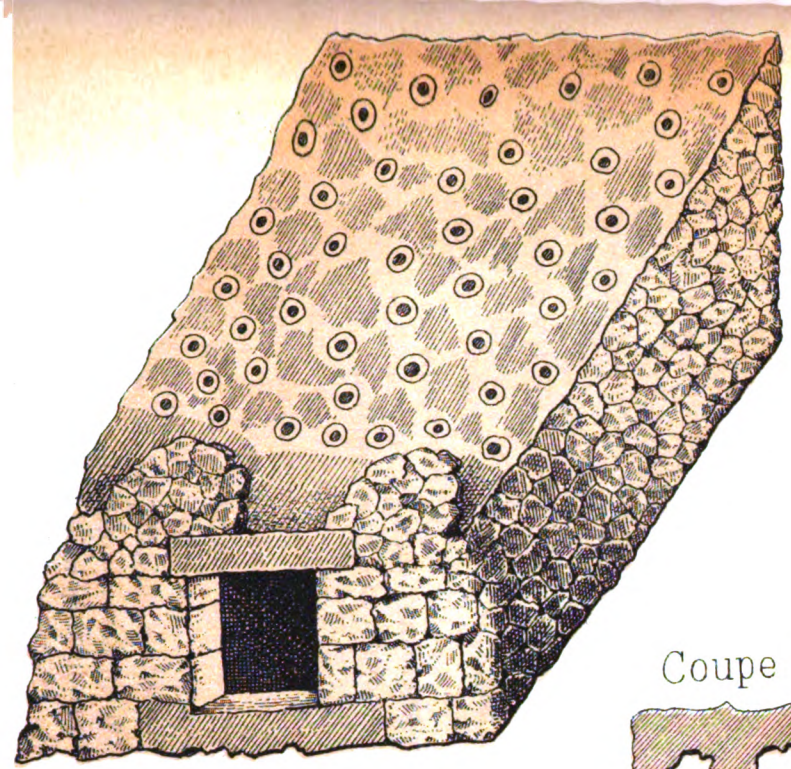

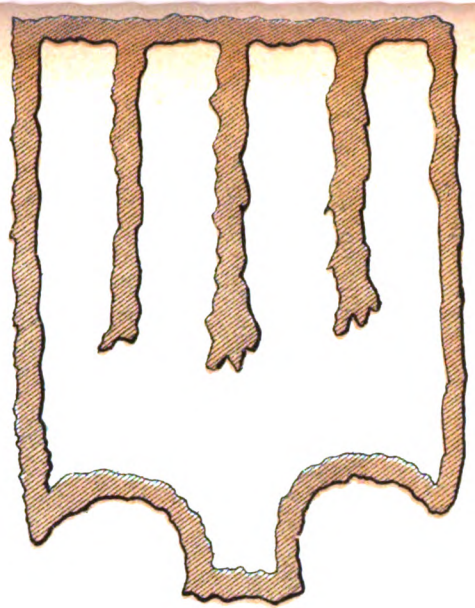

Coupe Transversale

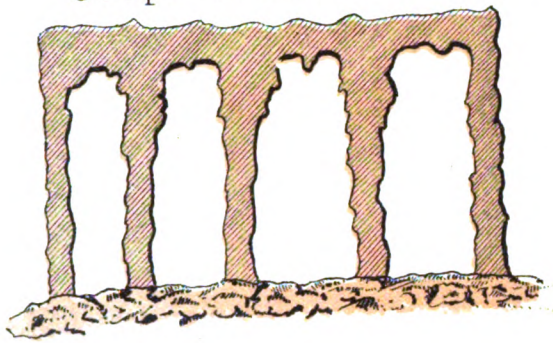

IMP. GABELLE, BONNAFOUS & Cie CARCASSONNE.

Digitized by Google

Digitized by Google

tique *Acrifolium inferius* ou Villa inférieure des Aliziers, jusqu'à *Acrifolium superius* ou Greffeillet, les hommes des temps préhistoriques, les Gaulois et les Romains ensuite, ont laissé des traces de leur séjour dans cette contrée

De Greffeillet en se dirigeant vers l'Est, on arrive par un sentier au sommet de la *Peyro-Dreyto*. De là on aperçoit, dans le bas-fond, non seulement la métairie de Bourdifaille avec sa pépinière de semis de pins, mais encore la forêt et la métairie de Castillou qui dépendent, avec la métairie de l'Escoubillo, qu'on reboise actuellement (1er novembre 1894), de la commune de Greffeil.

C'est un domaine de plus de 315 hectares. Il n'a pas été déclaré d'utilité publique : il est uniquement constitué par des acquisitions amiables faites à deux particuliers, MM. Cros et Tarbouriech, en 1883 et 1893.

Il forme un massif d'un seul tenant sans enclaves.

L'exposition générale est celle du Sud ; mais on y rencontre aussi celles de l'Est et de l'Ouest. L'altitude varie de 360 à 620 mètres.

Le terrain appartient entièrement à l'étage tertiaire éocène supérieur et se compose de bancs de grès et de poudingues intercalés dans de puissantes couches de marnes et d'argiles.

Lorsqu'elles sont dénudées, ces marnes et ces argiles sont corrodées par des ravins très nombreux, de peu de longueur, mais ayant chacun une grande largeur, ce qui produit sur les versants de ces montagnes des échancrures très rapprochées les unes des autres.

Ces ravins vont sans cesse en s'allongeant et s'élargissant parce que le sol est très facilement délayable même par les pluies ordinaires.

Malgré la faiblesse de l'altitude, le climat est très froid, très pluvieux et les brouillards sont très fréquents aussi bien en automne qu'au printemps.

Cette propriété renferme encore quelques vestiges de

Digitized by Google

taillis de chêne et de hêtre qui, depuis l'acquisition, sont débarrassés du pâturage, ce qui leur permettra de revenir promptement en bon état, car la végétation est fort active.

Les reboisements effectués jusqu'à ce jour n'ont consisté qu'en plantations de pin d'Autriche, pin sylvestre et semis de chêne rouvre ; cette dernière essence devrait être propagée systématiquement dès que le sol aura été bien abrité par les pins, car elle convient parfaitement au terrain et au climat et pourra y acquérir de belles dimensions.

Le pin noir d'Autriche réussit le mieux et couvre déjà une surface de 270 hectares ; le pin sylvestre couvre dix hectares environ.

Dans les cantons primitivement plantés, des bouquets de pins dépassent déjà deux mètres de hauteur.

Ce petit périmètre n'est qu'un commencement de ce qui devrait être entrepris dans la vallée du Lauquet, affluent dangereux de l'Aude, dont le régime a grand besoin de régularisation.

Malheureusement les ressources actuelles de l'administration ne permettent pas de lui donner l'extension exigée par l'intérêt public.

Au-dessous de la métairie de Castillou coule, de l'Est au Midi, un ruisseau très poissonneux qui est limitrophe de Greffeil et de Clermont-sur-Lauquet. Sur la rive gauche de ce ruisseau jaillit une source d'eau ferrugineuse assez abondante en tout temps.

Greffeil, (canton de St-Hilaire), est situé dans les Basses Corbières et à 290 mètres d'altitude. Cette faible altitude lui procure un climat doux qui favorise la culture de l'olivier, de la vigne et des arbres fruitiers.

Les oliviers et les cerisiers surtout y sont assez nombreux et d'un bon rapport ; mais la vigne a succombé. D'après la matrice cadastrale, cette plante précieuse occupait 31 hectares au commencement de ce siècle. Cette étendue s'est peu à peu agrandie jusqu'à l'arrivée du phylloxera, de sorte

Digitized by Google

que Greffeil possédait un vignoble assez important qui était une source d'aisance, sinon de fortune, car toutes les familles, outre le vin qu'elles gardaient pour leur consommation en vendaient une certaine quantité dont le produit suffisait amplement à payer les contributions et les dépenses exigées par leurs modestes besoins.

Le fléau, comme partout ailleurs, a fait son œuvre, et la vigne a disparu de Greffeil, privant ainsi ses habitants d'un vin fin et généreux.

Il est vrai que quelques parcelles ont été complantées en cépages américains, mais ce ne sont que des essais timides de reconstitution et les propriétaires hésitent devant les dépenses qu'ils entraînent. Au lieu de 31 hectares de vigne, on n'en compte aujourd'hui que 7.

Greffeil est la limite de l'olivier et de la vigne; si l'on s'aventure plus haut, vers Clermont, Villardebelle, on ne rencontre plus ces végétaux; on sent que le climat n'est plus aussi doux.

D'après la matrice encore, la surface des terres labourables est de 425 hectares. Cette étendue n'a guère varié depuis l'établissement du nouveau cadastre. On voit, par cette étendue, que les céréales ont été et sont encore la principale ressouce de cette commune. En effet, le terrain produit surtout du blé de belle qualité, de l'avoine, du maïs et quelque peu d'orge, mais peu de légumes. La parmentière qui, comme les légumes, demande un sol léger, n'y prospère pas davantage. La terre argileuse, compacte et gluante, de Greffeil ne saurait convenir à son développement. Cette pénurie de légumes et de pommes de terre est compensée par l'existence de bois nombreux de plusieurs essences et principalement de chênes verts. L'étendue couverte par ces bois est de 257 hectares. Ils sont périodiquement coupés (chaque vingt ans) et livrés au commerce soit en charbon, soit en piles. La forêt communale surtout, composée de chênes blancs, de chênes verts et de hêtres et

Digitized by Google

d'une contenance de 97 hectares, est une précieuse ressource. Chaque année des coupes y sont faites et vendues au profit de la commune qui a ainsi en cette forêt une source inépuisable de revenus.

Le terrain de Greffeil est, par excellence, un terrain favorable à l'élevage des troupeaux. La partie inculte, ou des terres vagues, comprend une étendue de 645 hectares. C'est une vaste superficie produisant un excellent herbage qui pourrait nourrir de nombreux troupeaux. Mais chaque année cet herbage croît et meurt sur place sans avoir été foulé. C'est que le nombre de bêtes à laine est très restreint dans Greffeil. Les rares troupeaux qui pâturent trouvent abondamment de quoi se suffire aux alentours du village et dédaignent les pâturages éloignés.

Tout à l'opposé de nos jours, à l'époque de la Révolution, les troupeaux étaient nombreux dans cette commune : chaque maison avait le sien. Certains habitants même en avaient de considérables, tel le sieur Sournies, l'ancien maire, qui possédait, à lui seul, jusqu'à 600 bêtes à laine, sans compter les vaches ; les documents déposés aux archives de la mairie en font foi.

A cette époque Greffeil jouissait d'une certaine prospérité. La population s'élevait à 400 habitants environ ; les champs courageusement remués par des bras nombreux payaient généreusement les fatigues par d'abondantes récoltes.

Les nombreux troupeaux qui pâturaient, en parcourant le terrain répandaient un abondant engrais. Sous l'action de cet engrais l'herbe poussait drû et la campagne demeurait verdoyante; les vignes, bordées d'oliviers et autres arbres précieux couvraient la base des montagnes. Au-dessus s'étendaient les bois. Le tout formait un berceau de verdure au fond duquel reposait heureusement Greffeil.

Cette prospérité, tout en diminuant insensiblement, s'est néanmoins maintenue jusque vers le milieu du siècle qui finit.

Digitized by Google

A partir de cette époque, la diminution de la population est rapide ; les familles émigrent, sans doute pour aller à la recherche d'un sort plus doux ; les champs sont abandonnés et élargissent l'étendue des terres vagues.

La population de Greffeil qui, au commencement du siècle, s'élevait à 400 habitants environ, est réduite, de nos jours, à 200 habitants.

BAYLLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Tenu à Paris du 16 au 20 Avril 1895

Votre Société, Messieurs, m'ayant fait l'honneur de me déléguer au 33e Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements, il m'a semblé qu'il était de mon devoir de vous faire connaître la physionomie et les résultats de ce Congrès. Quelles que soient d'ailleurs les impressions et les observations que j'ai à vous communiquer, je suis sûr d'avance d'intéresser tous et chacun de vous, en vous mettant en contact avec les hommes de science et d'étude.

Vous savez trop, Messieurs, ce que vaut le travail et les avantages qu'il procure à la fois à la science et à la vérité, pour ne pas apprécier les efforts de collègues même inconnus de vous, pour ne pas jeter un regard de satisfaction et de légitime envie sur le travail accompli par des émules, et contempler, même en raccourci, comme en un tableau d'ensemble, des recherches et des progrès qui deviendront ainsi le patrimoine de tous.

Pour classer mes observations, examinons d'abord les personnes qui ont pris part au Congrès : nous verrons ensuite les travaux communiqués aux diverses sections.

I.

Le mardi 16 avril, le Congrès s'ouvrait à deux heures précises dans l'amphithéâtre de la nouvelle Sorbonne, sous

Digitized by Google

la présidence de M. Milne-Edwards, membre de l'Institut et de l'Académie de médecine, Directeur du Muséum d'histoire naturelle, professeur à l'Ecole supérieure de pharmacie. Autour de lui, tout ce que Paris, l'Institut, l'Université, les Académies diverses renferment d'illustre ; dans l'enceinte et aux tribunes, les délégués des Sociétés arrivés de toutes les directions.

Environ deux cents délégués étaient présents (1). Si l'on considère les aptitudes et les programmes des Sociétés qui se trouvaient représentées au Congrès, les éléments de cette représentation nationale d'un nouveau genre se décomposent de la manière suivante (2). Les lettres, sciences et arts, au sens large du mot, ont le coefficient 50 : l'archéologie, les antiquités, les archives, 51 ; l'histoire, 29 ; la géographie, 15 ; la topographie, 7 ; la linguistique et la philologie, 3 ; le félibrige, qui commence à prendre place, 2 ; les sciences mathématiques, physiques ou naturelles, 40. L'Université et le corps enseignant étaient représentés par 45 professeurs ou maîtres de cours. Les sciences morales et économiques, avec leurs nuances multiples : prévoyance et mutualité, assurances, tempérance, hygiène, abus du tabac, prisons, agriculture, commerce et industrie, statistique, philosophie, sociologie, émulation, législation comparée, avaient cinquante représentants. Mentionnons, pour être complets, que trois architectes figuraient dans la délégation ; que l'hypnologie, la psychologie, la graphologie, la sténographie la sténographie, la pharmacie, l'anthropologie avaient chacune un délégué ; les sociétés polymathiques, entomologiques et philotechniques, chacune deux délégués ; la météo-

(1) L'inscription officielle du premier jour en mentionne 190.

(2) Il faut évidemment tenir compte que plusieurs délégués appartiennent à différentes sociétés.

Digitized by Google

rologie, l'aérostation météorologique, 7 ; l'acclimation, 4 ; la photographie, 13 ; la Société Flammarion, 2.

Si nous additionnons ces coefficients, nous constatons que 200 délégués représentaient 332 aptitudes intellectuelles.

Devant cette réunion que vous me dispenserez de qualifier, le Président du Congrès s'exprima clairement et sobrement tout à la fois : « Voici trente-quatre ans que se réunit ici le « Congrès des Sociétés savantes, suivant sa marche paisible « et progressive, au milieu des changements incessants des « hommes et des choses... » Puis, faisant gracieusement remonter jusqu'aux Sociétés savantes les développements, l'ampleur des moyens de travail dont jouissent, ici professeurs et étudiants, là chercheurs ardus à la peine et à diverses investigations, il se plût à constater que les Sociétés savantes « ont montré la voie à suivre, en dirigeant l'opinion, en « semant autour d'elles la bonne parole ; leur action a été « féconde, car on ne saurait nier cette pénétration continue « qui s'établit entre les couches savantes et les couches pro- « fondes de la nation. »

La conclusion était naturelle : les Congrès de la Sorbonne ont donc porté et porteront encore des fruits.

Le discours terminé et le Congrès officiellement ouvert, les différentes sections se réunirent dans les locaux qui leur avaient été affectés.

II.

Pour la *section d'histoire et de philologie*, quinze questions avaient été posées comme sujets d'étude : huit seulement ont été traitées ; encore n'ont-elles pas eu un égal nombre de communications.

Les anciens livres de raison et de compte ; les journaux de famille ; quelques pièces d'archives inédites ; les noms de baptême usités dans une région ; le théâtre et les comé-

Digitized by Google

diens de province depuis la Renaissance, ont fait l'objet de quinze communications ; la substitution des idiomes vulgaires au latin, dans les actes administratifs, les études locales sur la révolution ont donné lieu à deux communications. Au total, 17 communications.

Mais en revanche, les communications libres, c'est-à-dire prises en dehors du programme, ont été fort nombreuses : trente-trois ont été faites. Ce sont donc les études locales et restreintes qui ont fourni le plus gros contingent. La chose va de soi : chacun, dans sa petite sphère d'investigation, recherche, évidemment et en première ligne, les souvenirs historiques de son pays, de sa province. Néanmoins, malgré leur caractère spécial et restreint, ces questions, si elles sont nettement exposées après avoir été consciencieusement étudiées, ne peuvent que contribuer un jour à l'histoire générale. C'est bien là, comme le disait le Président du Congrès dans son discours d'ouverture, « accumuler les « matériaux divers qui, lorsque l'heure en sera venue, « se grouperont d'eux-mêmes en un édifice à proportions « harmonieuses ».

A la *section d'archéologie*, quatorze questions avaient été posées par le Comité : épitaphes et inscriptions hébraïques, épitaphes et inscriptions arabes, sarcophages chrétiens ou païens non encore signalés, objets antiques conservés dans les musées de province et qui sont d'origine étrangère, actes notariés contenant la biographie des artistes, liste et plans des édifices chrétiens antérieurs à l'an 1000, caractères des diverses écoles de l'architecture de la période romane, architecture militaire, orfévrerie, céramique gauloise, histoire du costume, liste des objets intéressant l'histoire ou l'archéologie compris dans un département, un arrondissement ou un canton.

Vous le voyez, Messieurs, les questions posées étaient larges ; elles supposeraient, pour les bien traiter, de longues études et de nombreux voyages. Mais il faut le reconnaître,

Digitized by Google

le Comité avait voulu indiquer et jalonner, en quelque sorte, la route à suivre : son unique désir était de provoquer des monographies, des listes, des statistiques, des renseignements dans une circonscription donnée. Le but à atteindre était donc, non pas de faire passer en revue les principaux monûments en donnant une description détaillée de chacun d'eux, mais d'en dégager les éléments caractéristiques, d'en résumer les enseignements pour l'art aussi bien que pour l'histoire, tels que ornements, matériaux qui puissent les distinguer de monuments similaires ou réputés tels.

Les choses étant ainsi, on peut dire que, dans le sens strict du mot, aucune question n'a été traîtée. Mais de nombreuses et intéressantes communications ont été faites, ayant toutes, une excepté, pour objet une étude spéciale et restreinte d'archéologie. Ici encore, ce ne sera qu'à la longue que le Comité, rapprochant les éléments de ces diverses communications, pourra répondre lui-même aux questions posées, et établir, sur des faits et des monuments bien connus et bien classés, l'archéologie et le mouvement artistique d'une Province ou d'une partie de la France.

A l'ordre du jour, trente-neuf communications avaient été annoncées : sept ont manqué ; mais elles ont été remplacées par six communications imprévues. Parmi les travaux soumis au Congrès, pour la section d'archéologie, mentionnons, pour le midi, la description archéologique du châteaû de Foix, par M. Pasquier ; l'église de Saint-Pons-de-Thomières, par M. Sahuc ; les chapiteaux de St-Sernin de Toulouse, par M. de Lahondès.

Le Congrès comprenait encore la section des sciences économiques et sociales, la section des sciences, et la section de géographie historique et descriptive. Mais je dois m'arrêter ici, car n'ayant pas le don d'ubiquité, privé surtout des connaissances que comporterait l'analyse des diverses questions proposées à ces sections, je pourrais être mauvais

Digitized by Google

témoin et mauvais rapporteur. D'ailleurs, la plupart de ces questions étant évidemment hors du programme de la Société qui m'a fait l'honneur de me déléguer au Congrès de la Sorbonne, il n'y avait pas lieu de m'y intéresser.

Mais ce que je puis dire pour l'avoir éprouvé, ce qui se dégage de cette réunion des délégués de Paris et des départements, c'est l'amour du sol natal et de tout ce que ce sol a produit ou porté; c'est l'amour et la recherche des vestiges que la civilisation plus ou moins avancée des âges antérieurs a laissés sur le sol français; c'est l'amour enfin de tout ce qui peut faire la France grande et noble dans l'avenir, comme dans le présent ou le passé.

Aussi dans ce travail des intelligences publiquement constaté et encouragé, devons-nous y savoir trouver, Messieurs, non seulement la satisfaction du goût pour l'étude, ce ne serait qu'une récompense fugitive, mais aussi et surtout l'occasion de concourir, par notre action si modeste soit-elle, « à des acquisitions dont rien n'est perdu, « où chacune prendra un jour sa place pour être largement « utilisée : et celui-là, selon l'expression de M. Milne-« Edwards, pourra s'estimer heureux dont l'effort aura « concouru au mouvement. »

Ce mouvement, Messieurs, votre Société le connaît : elle y est entrée, elle y participe depuis plus d'un demi-siècle : votre Bulletin annuel, et vos concours institués à certains intervalles prouvent surabondamment la vérité de mes paroles, et la glorieuse part que vous savez prendre aux efforts de la France qui travaille en silence.

Manifeste et évident ici, ce mouvement est général : le Congrès annuel de la Sorbonne suffirait à le prouver, si la multiplication des Sociétés savantes n'en était une preuve plus convaincante encore (1). Aussi mesure qui le pourra ce

(1) En 1848, on comptait 90 sociétés en France; on en compte aujourd'hui près de 500.

Digitized by Google

que ce développement et ces puissances d'actions ont pu produire pour le niveau des esprits, pour le rapprochement des intelligences, pour l'amélioration des conditions de la vie humaine, pour la recherche du vrai et du beau en toutes choses.

Ce qui laisserait, paraît-il, à désirer et que vous me pardonnerez de dire ici, c'est l'initiative des Sociétés de province, que l'on voudrait « voir imprimer, aux recherches « qui se font dans leur ressort, une direction voulue et « réfléchie ; elles exerceraient (ainsi) une influence excel- « lente en indiquant aux travailleurs le but qu'ils doivent « donner à leurs efforts... » En particulier, l'administration supérieure voudrait que ces mêmes sociétés dressassent une liste des questions que l'on désirerait inscrire au programme des prochains congrès. Or, il est à regretter, paraît-il encore, que les propositions ne soient pas plus nombreuses.

Pendant cinq jours, les échos de la nouvelle Sorbonne avaient résonné de la lecture de nombreux mémoires, car dans chacune des cellules de cette ruche ouvrière, les délégués avaient apporté, de tous les points de la France, tout ce qu'ils avaient pu butiner de trouvailles littéraires et de découvertes scientifiques. Après avoir échangé et bien des idées et bien des espérances, nous allions par des voies différentes reprendre le travail des investigations. Mais il manquait la voix autorisé de M. le Ministre de l'Instruction publique ; elle se fit entendre le jour de la clôture. Le 20 avril, M. Poincarré, entouré de l'élite des savants, clôtura le Congrès ; il le fit en un discours, où l'élégance du style le disputait à la grâce et à l'harmonie de la période. Il donna à chacun de la légion studieuse le témoignage qu'il méritait : « ses félicitations et ses encouragements. » Il n'eut garde d'oublier ceux qui, dans l'année, avaient succombé à la tâche : Leconte de Lisle, Ferdinand de Lesseps, Camille Doucet, Brown-Séquard, Mallard, Duchar-

Digitized by Google

tre, Victor Duruy. Les nombreux applaudissements qui entrecoupèrent son discours, prouvèrent, jusqu'à l'évidence, que dans le culte de la vérité (tout comme dans le culte patriotique personnifié dans Jeanne d'Arc et dont venait de parler M. le Ministre) « communient dans une même « pensée les partis opposés, et se réconcilient, devant tout « ce qui parle de grandeur nationale, les rivalités intestines « et les haines passagères. »

A. SABARTHÈS.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME VIIe

PREMIÈRE PARTIE

Liste des Membres composant la Société des Arts et des Sciences de Carcassonne en 1894..... 1

Procès-verbaux des séances du 15 janvier, 5 février, 5 mars, 26 mars, 6 mai, 5 juin, 9 juillet, 2 octobre, 5 novembre, 4 décembre 1893..... de 1 à 48

Compte-rendu par M. Louis FÉDIÉ. L'Abbé BOUDET : Remarques sur le phonétique du dialecte languedocien..... 54

L'ancienne paroisse de Gougens, dans le taillable et Consulat de Carcassonne, par M. l'Abbé SABARTHÈS..... 1

Remarques sur la phonétique du dialecte languedocien, par M. l'Abbé BOUDET..... 42

L'Ecole Centrale de l'Aude..... 42

La question viticole il y a cent ans..... 83

Notes sur l'architecture de la Renaissance, à propos de l'excursion à Toulouse, en mai 1893 91

Catalogue des livres et brochures en publication échangés avec la Société des Arts et des Sciences de Carcassonne, 1894.. 1

Catalogue de la Bibliothèque de la Société des Arts et des Sciences de Carcassonne 1894..... 7

DEUXIÈME PARTIE

Procès-verbaux des séances du 8 janvier, 4 février, 4 mars, 1er avril, 6 mai, 6 juin, 8 juillet, 7 octobre, 4 novembre, 3 décembre 1894 ..... de 61 à 119

Digitized by Google

La Commanderie de Narbonne, par M. l'Abbé SABARTHÈS... 1
Les *Voix de la Solitude* (M. Ad. Jouy de Veye). Compte-rendu par M. Camille BLOCH..... 101
Le prix du blé et du pain en 1789 à Narbonne, par M. Camille BLOCH..... 107
L'assurance par l'État, par M. ROUSSEAU..... 109
Concours ouvert en 1894 par la Société des Arts et des Sciences de Carcassonne, entre les instituteurs du département de l'Aude, (Rapport général par M. A. MAURE)..... 114
Monographie de la Commune de Rivel, par M. A. BLANQUIER, instituteur à St-Nazaire (1er prix)..... 117
Le Village de Saint-Polycarpe et ses environs, par M. François SAUVÈRE, (2e prix)..... 155
Monographie de Greffeil bas et haut (un coin de terre dans les Basses-Corbières), par M. BAYLLE, instituteur à Greffeil, (3e prix)..... 177
Rapport sur le Congrès des Sociétés Savantes, tenu à Paris du 16 au 20 avril 1895, par M. l'Abbé SABARTHÈS..... 205

3
34(2)
2
Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google